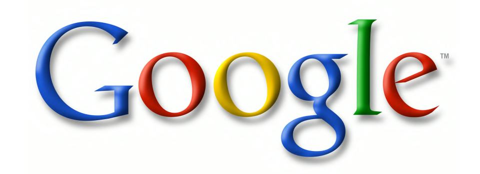
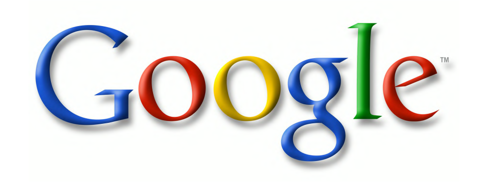
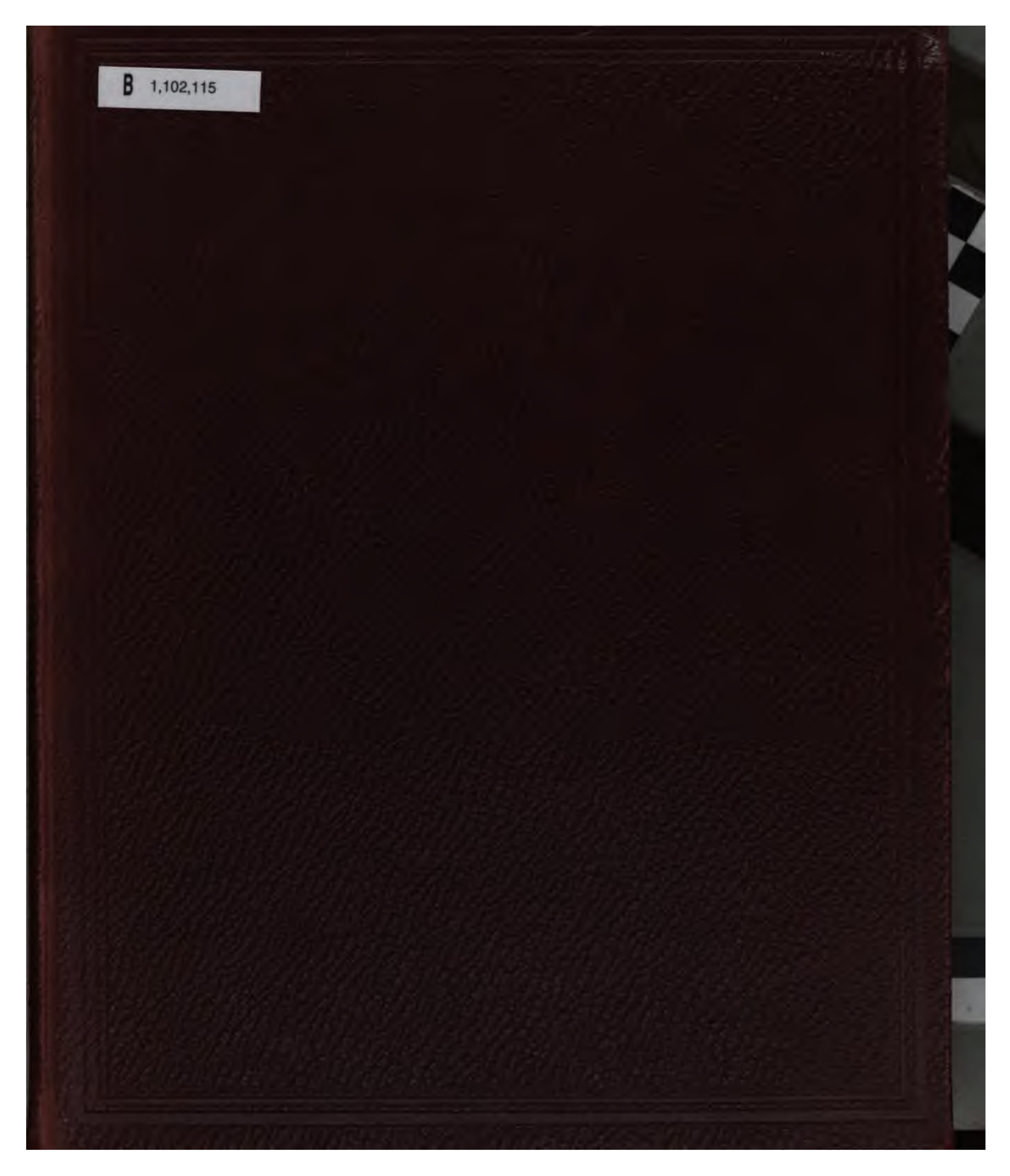








MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL

DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME SIXIÈME.



DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

A PARIS,

Chez FIRMIN DIDOT, Libraire, Imprimeur de l'Institut, rue Jacob, n.° 24.

1822.

TABLE DES MÉMOIRES

Contenus dans le Tome VI.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

L'OPTIQUE DE PTOLÉMÉE,

Et sur le Projet de faire imprimer cet Ouvrage d'après les deux Manuscrits qui existent à la Bibliothèque du Roi.

PAR M. CAUSSIN.

UN ouvrage ancien et intéressant, portant un nom célèbre, cité à différentes époques et pendant plus de douze siècles par les auteurs qui se sont occupés de l'objet dont il traite, oublié tout-à-coup, et regardé long-temps comme perdu, retrouvé enfin depuis quelques années, est un phé- Lu le 18 Septembre 1812.

nomène littéraire dont les circonstances m'ont paru mériter d'être recherchées avec exactitude et développées avec une certaine étendue. Je veux parler de l'*Optique* de Ptolémée. Les auteurs les plus anciens dans lesquels cet ouvrage est cité, sont Héliodore de Larisse et Simplicius [a]. Héliodore, dont on ignore l'âge [b], mais qui doit avoir vécu dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, et long-temps après Tibère [c], dit, dans l'ouvrage intitulé Κεφάλαια τῆς Ὀπτικῆς, que Ptolémée, dans son *Traité d'optique* [ἐν τῇ αὐτοῦ ὀπτικῇ πραγματείᾳ], a démontré, au moyen d'un instrument [δι' ὀργάνου], que la vue se porte en ligne droite. Simplicius, qui vivoit dans le VI.e siècle (vers 550 de l'ère vulgaire), cite, dans le premier livre de son Commentaire sur l'ouvrage d'Aristote intitulé *de Cœlo*, l'Optique de Ptolémée, et un autre ouvrage du même auteur *sur les Élémens* [ἐν τῷ τῶν Στοιχείων βιβλίῳ καὶ ἐν τοῖς Ὀπτικοῖς]. Voilà tout ce que les auteurs anciens nous fournissent sur l'Optique de Ptolémée.

[a] *Fabric. Biblioth. Græc. tom. III, pag. 452.*

[b] *Id. ibid. t. VI, pag. 799.*

[c] *Fabric. ibid. tom. VI, p. 799.*

Fabric. ibid. tom. VIII, pag. 620.

Édit. d'Alde, Venise, 1526, in-folio, fol. 5 verso, ligne 12.

Parmi les modernes qui ont écrit sur cette science, le premier qui paroisse avoir connu l'ouvrage de Ptolémée, est Vitellon. Quoique cet auteur, qui vivoit en 1252, ne cite pas Ptolémée, il est évident qu'il en a fait usage, ainsi que d'Euclide et d'Alhazen, qu'il ne cite pas davantage. On a quelquefois fait un reproche de ce silence à Vitellon; mais il faut remarquer que, s'il ne nomme pas les auteurs que je viens de citer, il indique d'une manière générale les anciens et en particulier les Grecs et les Arabes qui ont écrit sur l'optique, et il fait la critique des uns et des autres. C'est dans la préface adressée à Guillaume de Morbeca, pénitencier du pape, que se trouve ce passage, auquel on

Vossius, de scient. math. p. 110.

n'a pas fait assez d'attention : *Libros itaque veterum tibi super hoc negotio perquirenti occurrit tædium verbositatis Arabicæ, implicationis Græcæ, paucitas quoque exarationis Latinæ . . .* La critique que Vitellon fait ici des auteurs Arabes et Grecs désigne assez clairement Alhazen et Ptolémée ; car on peut, à juste titre, reprocher au premier sa prolixité, et au second son obscurité (1).

(1) Dans un Mémoire sur *l'Optique de Ptolémée comparée à celle qui porte le nom d'Euclide, et à celles d'Alhazen et de Vitellon*, mémoire dont je parlerai bientôt, on dit que Vitellon, « après avoir assuré qu'il n'avoit eu » aucune connoissance du livre d'Al» hazen, avoit enfin cédé au cri de » sa conscience, et s'étoit reconnu » disciple de l'auteur Arabe. » Le passage de Vitellon que j'ai rapporté, sur les auteurs Grecs et Arabes qui avoient traité avant lui de l'optique, prouve peut-être qu'il n'a pas rendu à ces auteurs, et à Alhazen en particulier, toute la justice qu'il leur devoit : mais autre chose est de dissimuler les obligations qu'on peut avoir à un auteur, ou d'avancer qu'on n'a aucune connoissance du livre de cet auteur.

J'ai recherché sur quel fondement pouvoit être appuyée cette dénégation formelle prêtée à Vitellon par l'auteur du Mémoire dont je parle. Voici l'origine de cette accusation. Risner, éditeur de l'Optique d'Alhazen et de celle de Vitellon, après avoir mis, comme il étoit naturel, à la tête de son recueil intitulé *Thesaurus opticæ*, l'ouvrage d'Alhazen, et l'avoir offert à la reine Catherine de Médicis, fait suivre cet ouvrage de celui de Vitellon, dont il fait également hommage à la même reine. Cette circonstance a donné à Risner l'idée d'une espèce de fiction dramatique, d'après laquelle il représente dans sa dédicace Vitellon venant modestement à la suite d'Alhazen, et offrant son ouvrage à Catherine. Vitellon, cette fois, ne fait pas difficulté de suivre Alhazen et de marcher sur ses traces. Cette idée, développée d'une manière assez ingénieuse, et revêtue d'un style ampoulé, selon l'usage des dédicaces, a suggéré à Risner les phrases suivantes, adressées à Catherine :

Alhazenus opticas suas opes, Regina illustrissima, nostris laboribus vigiliisque explicatas, tibi nuncupavit. Vitello Alhazenum ducem, quamvis antea sibi pro ignoto tacitoque præteritum, attamen veluti conscientiâ præeuntis in eo virtutis permotus, consequitur, seque Alhazeni discipulum esse confitetur. Etenim, cùm Opticorum longè maximam nobilissimamque partem, quam ex Alhazeno desumpsisset, tibi devotam dicatamque cerneret, quâ tandem coloris specie purpuram eam-

Un auteur contemporain de Vitellon, et qui a écrit, comme lui, sur l'optique, nous fournit la preuve qu'Alhazen et Ptolémée étoient alors bien connus. Roger Bacon, moine Anglais, de l'ordre de Saint-François, qui mourut en 1284, cite en plusieurs endroits ces deux auteurs, et nous a conservé deux traits remarquables de l'Optique de Ptolémée, dont j'aurai occasion de parler bientôt.

Vossius, de scient. math. p. 110.

Regiomontanus, vers le milieu du XV.ᵉ siècle, avoit revu l'Optique de Ptolémée, et se proposoit de la publier avec le traité sur la musique du même auteur.

Fabric. Biblioth. med. et inf. latin. tom. IV, p. 257.
Weidler, Hist. astron. p. 311.

Frédéric Risner, éditeur de l'ouvrage intitulé *Opticæ Thesaurus,* connoissoit aussi l'Optique de Ptolémée; car, en parlant de l'ouvrage d'Alhazen, il dit que cet auteur paroît devoir peu de chose aux écrivains Grecs qui ont traité de l'optique, et il cite aussitôt Euclide et Ptolémée. Je vais rapporter ici le passage en entier de Risner, pour faire voir que l'Optique de Ptolémée étoit encore connue des savans en 1572, époque à laquelle parut l'ouvrage intitulé *Opticæ Thesaurus : Diligentiam sanè et doctrinam in Arabe homine mirabilem deprehendi, nec admodum, quod animadvertere potuerim, à veteribus Græciæ opticis adjutam. Euclideum hîc vel Ptolemaïcum nihil ferè est.* Le même Risner, dans sa préface à la tête de l'ouvrage de Vitellon, cite encore Ptolémée, Euclide et Alhazen, comme étant,

In-fol. Basle, 1572.

Præf. fol. 1 v.°

dem aut quo aëris situ permutatam aliis pro sua vindicaret!

C'est ici, je crois, que l'auteur du Mémoire a puisé le reproche qu'il fait à Vitellon, en disant que cet auteur *a cédé au cri de sa conscience, qu'il s'est reconnu disciple de l'auteur Arabe;* ce savant a pris trop à la lettre les expressions qu'on vient d'entendre, qui ne sont qu'une suite de la fiction de Risner : *Attamen veluti conscientiâ præeuntis in eo virtutis permotus, consequitur, seque Alhazeni discipulum esse confitetur.*

de tous les auteurs qui ont écrit sur l'optique, ceux dont Vitellon a le plus profité.

Risner paroît être le dernier des auteurs modernes qui aient connu l'Optique de Ptolémée. Le célèbre Kepler, auteur de plusieurs ouvrages sur la même matière, qui parurent sur la fin du XVI.e siècle et au commencement du XVII.e, ne parle pas de l'Optique de Ptolémée. Cet ouvrage n'étoit cependant pas encore entièrement tombé dans l'oubli. Un professeur au Collége de France, nommé *Saint-Clair*, citoit encore, en 1608, Ptolémée dans les leçons sur l'optique qu'il dictoit à ses élèves ; j'en trouve la preuve dans un manuscrit Latin de la Bibliothèque royale, n.° 7377, qui renferme les leçons de ce professeur, recueillies par un de ses auditeurs. Bientôt après, l'ouvrage de Ptolémée, n'étant pas imprimé, fut regardé comme perdu, et proclamé tel par les bibliographes.

Paralipomena ad Vitellonem; ejusdem Optica et Dioptrica.

Cette erreur dut sur-tout se répandre et se fortifier lorsqu'elle eut été adoptée par Fabricius, auteur en général assez exact, et qui sert de guide à ceux qui n'ont pas le temps de faire eux-mêmes des recherches sur la bibliographie. De l'ouvrage de Fabricius, cette erreur a passé dans l'*Histoire des mathématiques* de Montucla (1.re édit.), et de là dans les ouvrages de MM. Bailly et de Lalande. Telle étoit enfin l'opinion générale, lorsque j'eus le bonheur de retrouver une traduction Latine de l'Optique de Ptolémée parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale. La chose, il est vrai, n'étoit pas difficile, puisqu'il ne s'agissoit que de parcourir le Catalogue imprimé des manuscrits Latins de cette bibliothèque, dans lequel l'Optique de Ptolémée est annoncée sous le n.° 7310 ; mais enfin l'ouvrage

avoit échappé long-temps à tous les yeux. Son titre frappa heureusement les miens, et je dus m'applaudir de pouvoir annoncer aux savans l'existence d'un traité dont ils regrettoient la perte. J'en parlai dans le temps à plusieurs personnes, particulièrement à notre illustre confrère M. de Lalande, que cette nouvelle ne pouvoit manquer d'intéresser (1) : il l'apprit avec plaisir, et ne tarda pas à me demander la copie de deux passages qui intéressoient l'astronomie ; passages que Roger Bacon avoit déjà fait connoître, et qui sont relatifs à la réfraction astronomique, et à la grandeur apparente des astres près de l'horizon.

Vers ce temps-là parut la seconde édition de l'*Histoire des mathématiques*. L'auteur, ayant fait de nouvelles recherches sur l'Optique de Ptolémée, indique un manuscrit de cet ouvrage qui se trouve parmi ceux de la bibliothèque Bodleyenne à Oxford. Mais, n'ayant point vu ce manuscrit, et craignant apparemment de se laisser tromper par un faux titre, comme cela est souvent arrivé, l'auteur ne parle encore de l'Optique de Ptolémée que d'une manière douteuse, et comme d'un ouvrage dont l'existence n'est pas bien certaine. Après avoir rapporté, d'après Roger Bacon, les deux traits de l'Optique de Ptolémée dont j'ai déjà parlé, il ajoute : « Remarquons, enfin, que ce livre n'est

Hist. des math. 2.e édit. tom. I, pag. 314.

(1) M. de Lalande crut même devoir consigner cette espèce de découverte dans son Histoire abrégée de l'astronomie pour 1799 (à la suite de sa *Bibliographie astronomique*, Paris, an XI [1803], *in-4.°*, pag. 812):

M. Caussin, dit-il, trouva à la Bibliothèque du Roi un manuscrit de l'Optique de Ptolémée que l'on croyoit perdue. C'est une traduction Latine d'après l'arabe. Il se propose de faire connoître ce précieux manuscrit. Nous avons vu avec plaisir, que Ptolemée connoissoit déjà la réfraction astronomique, et que l'Arabe Alhazen l'avoit prise dans Ptolémée.

» probablement pas entièrement perdu ; car on lit dans » le Catalogue de la bibliothèque Bodleyenne, parmi les » titres des livres Latins, celui-ci : *Ptolemæi Opticorum sermones 5 ex arabico latinè versi.* » M. de Montucla avoit dit plus haut, en parlant du même ouvrage : « Quoiqu'il » ne nous soit pas parvenu, quelques auteurs, dans le » temps desquels il subsistoit, nous en ont transmis divers » traits fort remarquables. » On voit, par ces deux passages, que M. de Montucla n'étoit pas encore bien certain de l'existence de l'Optique de Ptolémée, et conséquemment qu'il ne connoissoit pas le manuscrit de la Bibliothèque royale, qui étoit cependant plus près de lui que celui d'Oxford : s'il l'eût connu, il n'auroit pas manqué de le citer; il l'auroit même vraisemblablement consulté. Le plus léger examen eût alors dissipé ses doutes ; il eût puisé dans l'ouvrage et donné d'une manière plus étendue les deux passages qu'il cite d'après Bacon, et auroit évité des erreurs dans lesquelles on ne manque jamais de tomber quand on parle du contenu d'un ouvrage seulement par conjecture.

Pag. 300.

2.e édit. an. 7, 1798, 1799, pag. 312.

Non-seulement l'existence de l'Optique de Ptolémée n'est plus aujourd'hui un problème; mais on connoît maintenant ce que cet ouvrage renferme de plus intéressant, du moins pour la science. M. Delambre a lu, sur la fin de l'année dernière, à la Classe des sciences physiques et mathématiques, un Mémoire sur *l'Optique de Ptolémée, comparée à celle qui porte le nom d'Euclide, et à celles d'Alhazen et de Vitellon.* Le savant astronome, informé que je m'occupois depuis long-temps d'un travail sur le même ouvrage, a bien voulu l'annoncer au public, et témoigner le desir

de le voir paroître (1). La manière dont il parle de ce travail et des difficultés qu'il présente, montre un savant plus en état que personne de donner une bonne édition de l'Optique de Ptolémée, et fait regretter que des occupations d'un autre genre ne lui permettent pas de se livrer à celle-ci : mais, s'il n'a pas manifesté l'intention de publier en entier l'Optique de Ptolémée, il a toujours le mérite de l'avoir fait connoître le premier. Je dois ajouter que son exemple, la lumière qu'il a répandue sur plusieurs endroits, les éloges qu'il a donnés à quelques parties de l'ouvrage, m'ont engagé à reprendre un travail interrompu depuis long-temps. J'avois lieu de craindre qu'une simple notice ne devînt inutile après celle de M. Delambre : mais, si nous avons travaillé sur le même sujet, nous l'avons envisagé d'une manière différente; et je crois que l'idée que je vais donner de l'Optique de Ptolémée, les recherches de divers genres que j'ai recueillies dans ce Mémoire, forment un tout qui pourra paroître neuf à ceux même qui auroient lu le mémoire dont je viens de parler. En effet, l'objet de ce mémoire n'est point de faire connoître l'ouvrage entier, mais seulement ce qu'il renferme de plus intéressant pour la science : l'extrait qu'il contient devoit être, par conséquent, fort court, et il l'est en effet (2). La plupart des propositions, présentées toutes nues et sans développement,

(1) L'objet de mon travail n'est pas précisément, comme on l'a dit à M. Delambre, de donner une traduction de l'Optique de Ptolémée, mais de publier le texte Latin qui nous reste, avec les notes nécessaires pour l'éclaircir.

(2) Le premier livre, qui renferme dans le manuscrit plus de soixante pages *in-folio (fol. 3-35)*, est ici resserré en quatre ou cinq pages *in-4.°* Les deux livres suivans, qui occupent plus de cent pages *in-folio (fol. 35-90)*, n'en occupent guère que quatre *in-4.°* dans la Notice.

ment, sont presque inintelligibles. Notre confrère l'a senti lui-même. Il termine ainsi son extrait du premier des livres qui nous restent : « Nous en avons tiré ce qui nous a » paru le plus curieux et le plus clair, sans nous flatter pour- » tant d'entendre tout ce que nous avons extrait. » Cette notice ne peut donc tenir entièrement lieu de l'ouvrage, et les amateurs de l'antiquité doivent desirer de le voir paroître en entier. Regiomontanus, dans le XIII.e siècle, avoit conçu le projet de le publier. Il est malheureux qu'il ne l'ait pas exécuté : l'Optique de Ptolémée eût été alors accueillie avec transport. Les grands progrès que les sciences, et particulièrement l'optique, ont faits depuis cette époque, ont sans doute beaucoup diminué du mérite de cet ouvrage; cependant il est toujours également intéressant pour l'histoire de la science. Mais peut-être, en desirant de le voir paroître en entier, on croira qu'il ne peut être publié que par un géomètre. Quelques observations sur la nature de l'ouvrage et sur l'état dans lequel il se trouve, serviront à faire connoître ce qu'on doit penser de cette idée.

1.° L'Optique de Ptolémée n'est point un ouvrage dont l'intelligence exige de grandes connoissances en géométrie : les plus simples notions de cette science suffisent pour l'entendre. Je citerai, pour le prouver, le témoignage de M. Delambre lui-même. « Les démonstrations, dit-il, en » sont toutes élémentaires, et fondées uniquement sur la » trigonométrie rectiligne, et sur ce principe bien connu » de Ptolémée, que l'angle de réflexion est toujours égal » à l'angle d'incidence. »

2.° Les difficultés que la lecture de cet ouvrage pré-

sente, viennent le plus souvent des fautes des copistes: par conséquent, c'est un texte à corriger, à rétablir; et dès-lors ce travail est entièrement du ressort de la critique, et rentre dans les attributions de la Classe des langues et de la littérature anciennes. Une circonstance particulière vient encore ici à l'appui de cette raison. La traduction Latine de l'Optique de Ptolémée, faite sur une traduction Arabe, renferme encore des tours particuliers à cette dernière langue, qui ne peuvent être bien compris que par ceux qui en ont quelque connoissance. En voici quelques

Fol. 39 verso, man. f.° exemples : *Opus visibilis radii*, pour *visibilis radius;* le traducteur, par le mot *opus*, a voulu rendre le mot Arabe

Fol. 2 verso. *amr* امر , qui est souvent redondant. *Sensibilis motus visûs* pour *sensibilis actio visûs; motus*, employé par le traducteur, est la traduction littérale du mot *haraka* حركة, qui signifie communément *mouvement*, mais doit quelquefois

Fol. 39. se rendre par *action. Quod est super caput visûs*, pour *ce qui est dans la direction de l'œil;* le traducteur a été ici, je crois, un peu induit en erreur par le mot *mosamit* مسامت, qui étoit vraisemblablement dans l'original; et qui a du rapport au mot *semt*, dont on se sert pour exprimer le point qui est au-dessus de la tête, ou le zénith. *Quod est in fine diaphanitatis*, pour *ce qui est extrêmement diaphane*, rappelle l'expression Arabe *fi néhayet* في نهاية ; *naturalis creatio visûs* pour *naturalis forma visûs.*

3.° Pour entendre et pouvoir corriger plusieurs passages de l'Optique de Ptolémée, il faut les rapprocher, soit des citations de ces mêmes passages qui se trouvent dans des auteurs qui ont connu cette Optique, soit des passages d'autres auteurs, relatifs à cette science, qui se

trouvent épars dans différens écrivains : or la recherche de tous ces passages, et leur rapprochement, sont essentiellement du ressort de la critique et de la philologie.

4.° Enfin l'ouvrage de Ptolémée est de nature à intéresser un amateur de l'antiquité plus qu'un savant géomètre. L'homme profondément versé dans la science de l'optique, qui connoît toutes les découvertes faites par les modernes, ne trouvera rien à apprendre dans l'ouvrage de Ptolémée, rien qui l'excite à surmonter les difficultés qu'offre la lecture de l'ouvrage, et à percer l'obscurité qui enveloppe le plus souvent les pensées de l'auteur. Pour l'amateur de l'antiquité, au contraire, la restitution d'un ancien texte a toujours quelque chose de piquant, sur-tout quand l'ouvrage présente dans son ensemble un grand intérêt: or on ne peut nier que l'ouvrage de Ptolémée, malgré les imperfections et les défauts de la doctrine qu'il renferme, ne soit très-précieux pour l'histoire de la science. Aux deux morceaux cités, d'après Bacon, par M. de Montucla, morceaux que ce dernier appelle assez agréablement *deux traits de lumière échappés de l'Optique de Ptolémée*, vient se joindre aujourd'hui le témoignage avantageux de M. Delambre, qu'on ne soupçonnera pas d'une trop grande prévention en faveur des anciens. Voici ce qu'il dit en parlant du cinquième livre : « Ce dernier livre » est sans comparaison, le plus curieux de tous. On y » voit des expériences de physique bien faites; ce qui est » sans exemple chez les anciens. »

Tom. I, pag. 23.

J'en ai dit assez, je crois, pour faire connoître les raisons qui m'engagent à ne pas renoncer au projet que j'ai conçu depuis long-temps de publier l'Optique de Ptolémée.

Je vais maintenant donner une idée du contenu de l'ouvrage, de mon travail pour corriger le texte, et des recherches que j'ai faites pour parvenir à entendre les endroits les plus difficiles et les plus corrompus. Pour ne pas répéter ce qu'a dit M. Delambre, je me bornerai à l'extrait renfermé dans la préface du traducteur; ce qui me conduira à rechercher quel étoit ce traducteur, et dans quel temps il a vécu : j'examinerai ensuite si l'ouvrage est de Ptolémée l'astronome; je parlerai de son authenticité, et, pour cela, je le comparerai avec les citations qui se trouvent dans Bacon; je finirai par un tableau des idées des anciens sur l'optique, et je m'attacherai sur-tout à développer celles qui ont été suivies par Ptolémée.

L'Optique de Ptolémée est divisée en cinq livres, appelés dans la traduction *sermones*. Le mot Arabe, ainsi rendu par le traducteur Latin, étoit vraisemblablement le mot *macala* مقالة, qui répondoit au mot βιβλίον de l'original Grec. C'est ainsi que l'Almageste, divisé dans le texte Grec en treize livres, βιβλία, est divisé dans la traduction Arabe en treize *macala*, *sermones*, ou discours. Dans l'ancienne traduction Latine de l'Almageste, faite sur l'arabe, le mot *macala* est rendu par *dictio*. Le *Quadripartite* attribué à Ptolémée, en grec τετράβιβλος, est pareillement appelé en arabe les quatre *macala*, ou discours (الاربعة مقالات).

Abulph. pag. 78.

Des cinq livres que renferme l'Optique de Ptolémée, on n'en trouve ici que quatre; le premier livre manquoit dans les deux manuscrits Arabes que le traducteur Latin avoit sous les yeux. Le premier livre, dont le contenu est rappelé sommairement au commencement du second,

traitoit de la vue, de la lumière, et de leurs rapports mutuels : le second traite des objets et de la manière dont on les voit; le troisième, des choses qu'on voit par réflexion sur des surfaces planes et convexes; le quatrième, des miroirs concaves ; le cinquième, qui est imparfait, traite de la réfraction. On voit par ce court exposé que les deux premiers livres se rapportent à la lumière directe, ou à l'optique proprement dite ; les deux suivans, à la lumière réfléchie, ou à la *catoptrique;* et le dernier, à la lumière réfractée, ou à la *dioptrique.*

Mais écoutons le traducteur lui-même ; sa préface renferme une analyse plus étendue de l'ouvrage, et servira à donner une idée de son style :

Incipit liber Ptolemei de opticis sive aspectibus, translatus ab Ammiraco Eugenio Siculo de arabico in latinum.

Cùm considerarem Optica Ptolemei necessaria utique fore scientiam diligentibus et rerum perscrutantibus naturas . . . . . . illa in præsenti libro latinè interpretari non recusavi. Verumtamen, quia universa linguarum genera proprium habent idioma, et alterius in alterum translatio fideli maximè interpreti non est facilis, et præsertim arabicam in latinam transferre volenti tantò difficilius est quantò major diversitas inter illas tam in verbis et nominibus quàm in litterali compositione reperitur, unde, quia in hoc opere quædam fortè non manifestè apparent, dignum duxi intentionem autoris ab arabico libro intellectam breviter exponere, ut lectoribus via brevior efficiatur.

In primo quidem sermone, quamvis non sit inventus, tamen, sicut in principio exprimitur, continetur quomodo visus et lumen communicant et ad invicem assimilantur, et quomodo differunt in virtutibus et motibus, necnon differentiæ eorum et accidentia.

In secundo autem sermone continentur quæ sunt res videndo et qualis habitus sit in unaquaque earum, et quòd nihil ex eis per visum dignoscitur sine quolibet lucido et quolibet prohibente penetrationem, et quòd ex ipsis rebus videndis, aliæ videntur verè, et aliæ primò, et aliæ sequenter. Et jam (lisez *etiam*) *continetur quod tactus tantùm communicat visui in dignoscendis prædictis rebus videndis, excepto colore, qui solo visu dignoscitur. Continentur etiam ea quæ videntur magis et minùs, et quòd res quæ verè et quæ primò videntur, et apparent per actionem accidentium in visu, cujus passionis alia est coloratio, alia fractio, et alia revolutio : quæ verò sequenter videntur, quæ sursum et quæ deorsum, quæ à dextris et quæ à sinistris, quæ propinqua et quæ remota. Continetur etiam quomodo uno oculo videtur similiter, quomodo in uno loco videtur quod cum utrisque oculis aspicitur, dummodo simul aspiciant per radios ordinatè consimiles, videlicet habentes in unaquaque visibilium pyramidum similem positionem respectu proprii axis, quod fit cùm axes pyramidum super unam et eamdem rem ceciderint, sicut consuetum est aspicienti : sed, si visus cogatur excedere consuetudinem suam quolibet modo et transferatur penes aliam rem, et radii oculi insimul ceciderint super illam ordine dissimili, apparebit utique res ipsa una in diversis locis, apparebunt etiam duæ in tribus locis et in quatuor, sicut ostenditur per regulam et cylindros quos docet fieri. Item continetur diversitas magnitudinum ex angulis et distantia et positione, et qualiter sumuntur lineæ rectæ et circulares, superficies etiam aspera, plana, curva et concava. Etiam continentur species motûs et deceptionum quarum aliæ sint in visu, et aliæ in mente, et aliæ in ipsis rebus videndis, necnon fallaciæ et errores qui accidunt visui in rebus videndis.*

In tertio sermone continentur ea quæ apparent per reverberationem eorum in speculis planis et curvis, prætaxato priùs per plantam æream quâ probatur quòd omnes reverberationes in tribus speciebus speculorum, plano videlicet, curvo et concavo, fiunt ad æquales angulos, et pòst experimento tabulæ tinctæ, per quam probatur unam rem videri in diversis locis et duas in uno, per quam etiam ipsa loca patefiunt.

In quarto sermone continentur ea quæ apparent in speculis concavis,

et ea quæ apparent in speculis compositis, et quæ videntur per duo aut plura specula.

In quinto sermone, quanquam sit imperfectus, loquitur Ptolemeus de flexione visibilium radiorum, quæ semper fit ad angulos æquales, et de iis quæ inde apparent cùm duo corpora dissimilia existunt inter aspicientem et res videndas, quia alterum sit grossius altero; et quod videtur de subtiliori corpore in illo quod est grossius, semper apparet majus quàm ipsa res, videlicet id quod videtur ab aëre in aqua; et quantò magis spissius corpus fuerit profundius, res apparet major; et quod de grossiori videtur in subtiliori apparet minus, et quantò subtilius magis fuerit profundius, apparebit minus. Et hæc per diversa experimenta, quorum alterum est vas quod vocatur foscyr, *alterum verò, semicylindrus vitreus in ipsa planta fixus, et per cubum et cylindrum, et per cubo-concavum, ex vitro composita. In prædictis autem rebus quæ per reflexionem videntur, quamvis Ptolemeus non exprimat, iis quà inventa sunt, de quinto sermone intelligendum est, quod debeat rectè aspici, et non ex obliquo. Res quæ tota infra aquam stans ex obliquo ab aëre aspicitur, non utique major, verùm necessariò minor apparet.*

TRADUCTION.

Considérant que l'Optique de Ptolémée est un ouvrage nécessaire à ceux qui aiment la science et desirent connoître à fond la nature des choses, j'ai entrepris, dans ce livre, de la traduire en latin. Mais, comme toutes les langues ont un idiome qui leur est propre, qu'il n'est pas facile, sur-tout à un traducteur fidèle, de rendre un idiome par un autre, et qu'il est d'autant plus difficile de traduire de l'arabe en latin qu'il y a plus de différence entre ces deux langues tant dans les mots que dans la syntaxe, ce qui fera peut-être que certaines choses, dans cet ouvrage, ne paroîtront pas bien claires, j'ai jugé convenable d'exposer ici brièvement l'intention de l'auteur d'après la traduction Arabe, pour rendre le chemin plus court au lecteur.

Le premier livre ne s'est pas trouvé; mais il contenoit, comme on le voit par le commencement du second, de quelle manière la vue et la lumière communiquent et sont assimilées l'une à l'autre; comment elles diffèrent dans leurs propriétés et leurs mouvemens, leurs différences et leurs accidens.

Le second livre traite des choses qu'on peut voir, et de la manière d'être de chacune. Rien ne s'aperçoit sans un lucide et sans quelque chose qui empêche la pénétration. Parmi les choses qu'on peut voir, les unes sont vues véritablement; d'autres sont vues d'abord, d'autres par suite. Le tact seul juge des mêmes choses que la vue, excepté des couleurs, qui ne sont perçues que par la vue. Le livre traite aussi des choses qu'on voit plus ou moins distinctement. Les choses qu'on voit véritablement ou d'abord, sont vues par l'effet d'une passion ou affection de la vue: cette passion est la coloration, ou la fraction, ou la révolution.

On distingue par suite les choses qui sont en haut, en bas, à droite, à gauche; celles qui sont près ou loin. Ce livre traite encore de la manière dont on voit avec un œil, et comment l'objet paroît dans un seul endroit quand on regarde avec les deux yeux, pourvu qu'ils regardent par des rayons disposés de même, c'est-à-dire, ayant dans chaque pyramide visuelle la même position par rapport à l'axe; ce qui arrive quand les axes des pyramides tombent sur un seul et même objet, selon la coutume de celui qui regarde: mais, si la vue est forcée de s'écarter de sa coutume, de quelque manière que ce soit, et de se porter sur un autre objet, et si les rayons ne sont pas dirigés d'une manière uniforme, un même objet sera vu en deux endroits différens, deux objets dans trois et dans quatre endroits, comme on le prouvera par le moyen d'une règle et de cylindres que l'auteur enseigne à faire. Ce livre traite encore de la différence de grandeur qui dépend des angles, de la distance et de la position, de la manière dont on perçoit les lignes droites et les lignes circulaires, les surfaces planes, convexes ou concaves. Il traite encore des diverses espèces de mouvemens et des erreurs de la

vue

vue, dont les unes dépendent de l'œil, les autres de l'esprit, et les autres des objets eux-mêmes.

Le troisième livre traite des objets qu'on voit par réflexion dans les miroirs planes et convexes. L'auteur prouve, par le moyen d'une lame de cuivre, que la réflexion dans les miroirs planes, convexes et concaves, se fait à angles égaux; ensuite par l'expérience d'une table de diverses couleurs, par laquelle on prouve que l'objet est vu en différens endroits, et deux objets en un seul. Cette table sert encore à déterminer le lieu des images.

Le quatrième livre traite des choses qu'on voit dans des miroirs concaves et composés, et de celles qu'on voit au moyen de deux ou plusieurs miroirs.

Dans le cinquième livre, qui est imparfait, Ptolémée parle de la réfraction des rayons visuels, qui se fait toujours à angles égaux, et des choses qu'on voit lorsque deux corps différens existent entre l'œil et l'objet, et que l'un est plus dense que l'autre. Si l'œil est placé dans le milieu plus rare, et l'objet dans le milieu plus dense, l'objet paroît plus grand qu'il n'est réellement, comme il arrive quand on regarde de l'air dans l'eau. Plus le corps dense est profond, plus l'objet paroît grand; au contraire, lorsque l'œil regarde d'un milieu plus dense dans un milieu plus rare, l'objet paroît plus petit, et d'autant plus petit que le milieu plus rare est plus profond. Tout cela est prouvé par diverses expériences. Dans l'une, on se sert d'un vase appelé *foscyr;* et dans l'autre, on se sert d'un demi-cylindre de verre fixé sur la table; dans l'autre, d'un cube, d'un cylindre et d'un corps cubo-concave, aussi de verre.

Avant d'aller plus loin, je dois avertir que j'ai été obligé de faire dans le texte de ce morceau plusieurs corrections. On sentira facilement que je ne pourrois les faire toutes connoître ici : un travail de cette nature ne peut être lu en public, et il faut avoir l'ouvrage sous les yeux pour le juger. Je parlerai seulement ici de celle

que j'ai faite dans la première phrase, qu'on lit ainsi dans le manuscrit :

Cùm considerarem Optica Ptolomeì necessaria utique fore scientiam diligentibus et rerum perscrutantibus naturas humanas subire, et illa in præsenti libro latinè interpretari non recusavi.

On voit sans peine, et à la simple lecture, que les mots *humanas subire* sont ici déplacés et qu'ils troublent le sens. Je proposerai donc, ou de les retrancher, comme j'ai fait dans la traduction, ou de lire à la place *hoc onus subire.*

Le mot *planta* dont l'auteur se sert en faisant l'analyse du troisième livre, et qu'on lit aussi dans ce troisième livre, se trouve employé, dans les auteurs de la basse latinité, dans le sens de *planche :* ainsi *planta ærea* ne peut signifier qu'une planche ou *lame de cuivre,* comme je l'ai traduit (1).

Voyez *le Supplément au Dictionnaire de la moyenne et basse latinité de du Cange, par Carpentier.*

Le mot *prætaxare,* dont l'auteur se sert dans le même endroit, et qui est employé plusieurs fois dans le cours de sa traduction, se trouve aussi, dans les auteurs du même temps, dans le sens d'*assigner, déterminer.*

Voyez *le Dict. de du Cange.*

En faisant l'analyse du cinquième et dernier livre, l'auteur parle d'un vase appelé ici *foscyr;* ce mot est cor-

(1) Le mot *planta* qui se trouve dans le livre II, paroît avoir embarrassé l'auteur du Mémoire sur l'Optique de Ptolémée, dont j'ai déjà parlé. Ce savant, s'attachant, comme il lui convenoit, plus aux choses qu'aux mots, a rendu par un équivalent et d'une manière assez heureuse le mot qu'il n'entendoit pas bien. Ptolémée suppose que l'on décrit sur la planchette ou tablette de cuivre, dont il se sert dans ses expériences, un cercle divisé en 360 degrés. M. Delambre a rendu le mot *planta* par *cercle,* en ajoutant : *L'auteur désigne, je ne sais pourquoi, ce cercle par le mot de* planta.

rompu : le même vase est appelé, dans le corps de l'ouvrage, *baptisis*, mot Grec que le traducteur Latin paroît employer pour désigner un grand vase à mettre de l'eau, *lavacrum*; peut-être aussi faut-il lire dans les deux endroits *baptisterium*, qui a le même sens, et qu'on trouve dans Pline le jeune et dans Vitruve.

Fol. 90 verso.

Voyez *le Trésor de la langue Grecq. de Henri Étienne.*

A la fin de l'analyse du même livre, j'ai suppléé plusieurs mots qui sont en blanc dans les manuscrits ; je les ai rétablis à l'aide du texte même, et en recourant à l'endroit dont le traducteur a donné ici l'extrait.

Après cette préface, commence le second livre, dont le titre, que je vais lire, renferme quelques particularités remarquables :

Incipit sermo secundus Ptolomei de opticis. « Sermo secundus » Opticorum Ptolomei, olim de Græca lingua in Arabicam, nunc autem » de Arabica in Latinam translatus ab ammirato Eugenio Siculo, ex » duobus exemplaribus; quorum novissimum, unde præsens translatio » facta fuit, veracius est. Primus verò sermo non est inventus. »

On voit par-là que le traducteur Latin possédoit deux manuscrits de l'Optique de Ptolémée, traduite en arabe; et que l'un de ces manuscrits, auquel il s'est principalement attaché, étoit plus exact que l'autre. Cette circonstance donne une idée avantageuse de la critique et du travail de ce traducteur; mais on regrette qu'il ne nous ait pas fait connoître l'auteur de la traduction Arabe. Quant à l'époque de cette traduction, il est vraisemblable qu'elle a été faite sous le règne d'Almamon, c'est-à-dire, vers le commencement du neuvième siècle de l'ère vulgaire. Ce fut alors, et par une suite du goût d'Almamon pour les sciences, que parurent en arabe les ouvrages

813-833, É. V.

d'Euclide, de Ptolémée et d'autres auteurs Grecs. Ce qu'on peut assurer, c'est que la traduction Arabe de l'Optique de Ptolémée est antérieure à Alhazen, auteur Arabe, dont nous avons en latin un ouvrage célèbre sur l'optique. Alhazen connoissoit l'Optique de Ptolémée, comme je le ferai voir par la suite; ce n'est donc pas m'éloigner de mon sujet que de rechercher le temps où parut chez les Arabes l'Optique d'Alhazen. Risner, qui a publié le premier la traduction Latine de cet ouvrage, conjecture que l'auteur vivoit vers l'an 1100 de notre ère, et qu'il étoit contemporain d'Avicenne, d'Averroès et autres savans Arabes. Selon Vossius, l'époque où vivoit Alhazen est incertaine; quelques auteurs placent Alhazen avant 1100. M. de Lalande dit, dans un endroit, qu'il vivoit en Espagne, vers l'an 1100; ailleurs il le fait vivre dans le dixième siècle; Snellius, cité par M. de Lalande, le croit plus ancien qu'Almamon. Les auteurs Arabes peuvent seuls dissiper ces incertitudes : en les consultant, on reconnoît facilement que l'auteur connu parmi nous sous le nom d'*Alhazen* est le même que Abou Aly Alhassan ebn Alhassan ebn Alhaïthem, surnommé *Almohendess Albasry*, المهندس البصري, le géomètre de Basra, sur lequel on trouve des détails curieux dans l'Histoire des Dynasties d'Abulpharage et dans le Catalogue des manuscrits Arabes de la bibliothèque de l'Escurial. Parmi les ouvrages de cet auteur, dont la liste se trouve dans le Catalogue que je viens de citer, on en remarque un intitulé *de Perspectiva.* Si ce titre étoit fidèlement traduit, l'identité que je veux établir ici seroit suffisamment prouvée; car on a souvent donné, dans le moyen âge, le titre de *Perspective* aux ouvrages d'optique.

Voss. de scient. math. pag. 109.

S. 363.

S. 2164.

S. 336.

Casiri, tom. I, pag. 415.

Pag. 223.

Montucla, Hist. des math. tom. I, pag. 385, parlant d'Alpharabi.

Mais le titre Arabe peut faire naître quelques doutes; ce titre *Ikhtilaf almanathir*, اختلاف المناظر, signifie littéralement *différence des aspects :* or *Ikhtilaf almanthar*, ou *diversité d'aspect*, est le nom que les Arabes donnent à la parallaxe, comme on le voit par les titres des chapitres LX et LXIII de l'Astronomie d'Ibn Iounis. Dans la liste des ouvrages d'Alhazen, rapportée par Casiri, on en trouve un (c'est le dixième) intitulé *Ikhtilaf manthar alcamar*, qu'il faut traduire par *de la parallaxe de la lune*, et non *de vario lunæ aspectu*, avec Casiri. Il seroit donc possible qu'il fût ici question, non d'un ouvrage d'optique, mais d'un traité sur la parallaxe de la lune et du soleil. Au reste, le traité d'optique que nous cherchons se trouve, je crois, clairement indiqué au commencement de la liste des ouvrages d'Alhassan, rapportée par Casiri : mais, comme ce bibliographe a mal rendu cet endroit, et que l'explication que j'en donne pourroit ne pas paroître certaine à tout le monde, je renvoie cette preuve dans une note (1),

Voy. *Notices des man. t. VII, pag. 92.*

(1) Casiri a rendu tout ce morceau d'une manière si peu exacte, que je suis obligé de reprendre le titre du premier ouvrage pour arriver à celui qui nous intéresse davantage.

Le premier de ces ouvrages, intitulé *Tehzib almagesti*, تهذيب المجسطى, est, selon la traduction de Casiri, un commentaire sur l'Almageste. Le mot Arabe *tehzib* signifie plutôt *abrégé* que *commentaire*. C'est proprement une édition revue, corrigée avec soin, et dans laquelle on a retranché quelque chose d'inutile. Nassir-eddin, dans la préface de son édition d'Euclide, se sert de ce mot, auquel il joint celui de *tertib*, ترتيب, *arrangement, disposition*, en parlant de l'édition des Elémens de géométrie, donnée par Euclide, édition dans laquelle, selon Nassir-eddin, Euclide réduisit les quinze livres des Elémens à treize, en retranchant les deux derniers, qui furent ensuite ajoutés de nouveau par Hypsiclès.

Le second ouvrage d'Alhazen mentionné dans le Catalogue des manuscrits Arabes de la bibliothèque de l'Escurial, est intitulé *Almanathir*, المناظر ; c'est, selon moi, l'ouvrage que nous cherchons, l'Optique d'Alhazen. Le titre *Almanathir [aspectus]*

et je présenterai ici un témoignage plus incontestable. Parmi les manuscrits de la bibliothèque de Leyde, on en trouve un dont voici le titre : *Commentaria in libros opticos Hasani ben Haïtem Basrensis, qui vulgò* Elhassan *dicitur, cum figg. eò spectantibus.* La même bibliothèque possède plusieurs autres ouvrages du même auteur, dont le nom paroît tout entier à la tête d'un de ses ouvrages, et tel que je l'ai donné plus haut. Au reste, l'auteur Arabe, jusqu'ici mal connu, et que je cherche à faire mieux connoître, est appelé, à la tête de la traduction Latine de son Traité d'optique, *Alhazen filius Alhaïzen* : or, d'après ce que je viens

N.° 1073, pag. 453.

N.° 1069.

est celui que les Arabes donnent ordinairement aux traités d'optique. Celui d'Euclide est appelé *Kitab almanathir li Oclides,* كتاب المناظر لاوقليدس *(voyez* Abulph. *p. 41, Lat.).* D'Herbelot, qui rapporte, au mot *Kitab* (979), le titre Arabe de l'Optique d'Euclide, n'a pas fait connoître suffisamment cet ouvrage en disant en général que c'est un livre de géométrie. Casiri a cru vraisemblablement que ce titre appartenoit exclusivement à l'Optique d'Euclide, ou bien il l'a joint au titre qui suit, dans lequel il s'agit d'Euclide, et il a cru qu'il étoit ici question d'un commentaire sur l'Optique de cet auteur.

Les ouvrages suivans d'Alhazen sont étrangers à la discussion présente; j'en donne ici les titres traduits plus exactement qu'ils ne l'ont été par Casiri, en faveur des amateurs de la littérature Orientale.

Le troisième ouvrage est intitulé: مصادرات اوقليدس والشكول عليه ايضا *Demandes ou suppositions d'Euclide, et figures (démonstrations) du même auteur.* Les demandes ou suppositions dont il est ici question se trouvent à la tête des Élémens d'Euclide, et sont appelés en grec *αἰτήματα*, en latin *postulata* ou *petitiones.* Casiri traduit *Commentarius in ejusdem Euclidis Elementa geometrica cum scholiis.*

Le titre de l'ouvrage suivant, مساحة المجسّم المكافى, doit se rendre par *De dimensione solidi parabolici*, mesure du solide ou du conoïde parabolique; traduction qui est bien éloignée de celle de Casiri : *De solidorum æqualium et similium diminutione.*

L'ouvrage d'Alhazen mentionné ensuite est un traité des lunules ou figures qui ont la forme d'un croissant, اشكال الهلالة; Casiri traduit *De variis lunæ novæ figuris.*

de dire, il est impossible de ne pas reconnoître dans ces noms propres altérés les noms d'*Alhassan ebn Alhassan*, ou *ebn Alhaïthem*. Ce qui précède, me servira à corriger une autre erreur relative au même auteur, dont on a fait jusqu'à présent deux personnages. M. de Montucla, dans l'*Histoire des mathématiques*, en parlant des auteurs Arabes qui ont écrit sur l'optique, nomme *Ibn Haïtem Syrien*, qui écrivit sur la vision directe, réfléchie et rompue, et sur les miroirs ardens; il ajoute ensuite : « Mais, de tous » ces opticiens, le plus célèbre est Alhazen. » Bailly distingue aussi Alhazen et Ibn Haïtem. Mais on voit par ce que je viens de dire, que Ibn Haïtem et Alhazen ne sont qu'un seul et même auteur, dont le nom entier, un peu long, a donné lieu à l'erreur; car, pour abréger, on l'appelle souvent *Abou Aly ebn Haïthem*, comme Abulpharage et d'Herbelot. M. de Montucla, en disant qu'Ibn Haïtem a écrit sur la vision directe, réfléchie et rompue, a fait, sans s'en apercevoir, l'analyse de l'ouvrage d'Alhazen. Quant au second ouvrage d'Ebn Haïtem dont parle ici M. de Montucla, *sur les miroirs ardens*, il est cité dans le catalogue des ouvrages d'Alhazen, ou Alhassan, qui se trouve dans Casiri. Le titre Arabe est, المرايا المحرقة, *De speculis comburentibus*. Le même ouvrage se trouve dans la bibliothèque de Leyde (n.° 1074). L'identité d'Alhazen avec Alhassan ebn Alhassan ebn Haïtem étant bien prouvée, il ne peut plus y avoir de doute sur le temps où cet auteur vivoit. Abulpharage et l'auteur de la notice qui se trouve dans Casiri, nous apprennent qu'Alhassan, né à Basra, fut appelé en Égypte par Hakem, un des califes fathimites, qui régna depuis 996 jusqu'en 1021, et qu'il y

2.e édit. tom. I, pag. 395.

Hist. de l'astr. anc. t. IV, l. II, pag. 604.

Pag. 225.

Au mot *Haïtem*, pag. 423.

Pag. 415.

mourut l'an 430 de l'hégire, 1038 de l'ère vulgaire. Cet auteur ayant eu connoissance, comme je le ferai voir par la suite, de l'Optique de Ptolémée, il s'ensuit que la traduction Arabe de l'Optique doit être antérieure à l'an 1000. Quant à l'époque de la traduction Latine, je crois pouvoir la fixer avec plus d'exactitude.

Les deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi où elle se trouve, sont très-modernes : ils paroissent être du XVII.e siècle, et avoir été copiés tous les deux en Italie, ou du moins par une main Italienne ; mais il paroît évident qu'ils ont été copiés sur un manuscrit beaucoup plus ancien, qui vraisemblablement étoit très-difficile à lire et renfermoit beaucoup d'abréviations. C'est pour cela qu'il y a dans les deux manuscrits tant de fautes et de mots omis ou laissés en blanc.

Le nom du traducteur *Eugenius Ammiratus*, inconnu à tous les bibliographes, donne lieu à quelques incertitudes. Il est écrit à la tête de l'ouvrage, dans les deux manuscrits, *Ammiracus Eugenius Siculus*. Au commencement du second livre, qui est le premier de ceux qui nous restent, ce nom est écrit dans un des manuscrits, *Ammiratus Eugenius Siculus*. Cette dernière leçon est, je crois, la meilleure. On connoît sous le nom de *Scipione Ammirato* un savant Italien, auteur d'une Histoire de Florence qui parut sur la fin du XVI.e siècle, de plusieurs discours sur Tacite, et d'autres ouvrages. Ce savant étoit, à ce qu'il paroît, d'une famille ancienne, à laquelle notre traducteur *Eugenius Ammiratus* peut avoir appartenu. Une autre raison me fait préférer la leçon *Ammiratus*. Le Catalogue de la Bibliothèque du Roi fait mention d'un ouvrage traduit du grec en

Voyez *Mazzuchelli, Scritt. Ital. tom. I, part. 2, pag. 635; Niceron, Mém. t. IV, pag. 99.*

en latin, qui paroît être du même auteur, nommé ici *Eugenius regni Siciliæ ammiratus* (1). Beaucoup de circonstances et de rapprochemens me portent à croire que ce dernier auteur n'est pas différent du traducteur de l'Optique de Ptolémée. Les noms *admiratus* et *ammiratus* sont les mêmes, et désignent une dignité établie en Sicile par le roi Roger, fils de celui qui s'empara de cette île vers la fin du XI.ᵉ siècle, dignité empruntée des Arabes, et qui a vraisemblablement donné naissance à celle d'amiral en France.

Manusc. Lat. n.° 6362, in-f.°, fol. 64, v.°; n.° 7329, fol. 98; n.° 3595 in-4.°, pag. 37.

Voyez *le Dictionnaire de du Cange.*

Roger II, ou le roi Roger.

Si le rapprochement que je présente ici, et l'identité que je crois apercevoir entre *Eugenius ammiratus* ou *ammiracus*, traducteur de l'Optique de Ptolémée, et *Eugenius admiratus regni Siciliæ*, auteur d'une autre traduction du grec en latin, paroissent certains ou du moins fort probables, nous pouvons en déduire d'une manière assez précise l'époque à laquelle vivoit notre traducteur : car, 1.° le titre d'*admiratus* nous indique, comme on vient de le voir, le règne du roi Roger, ou de ses successeurs, c'est-à-dire, le commencement ou le milieu du XII.ᵉ siècle ; 2.° le titre de l'ouvrage traduit du grec en latin par *Eugenius admiratus* ou *ammiratus* fait men- 1130-1152.

(1) Cet ouvrage est une espèce de prophétie attribuée à la sibylle Érythréenne ou Babylonienne, dont voici le titre : *Extractum de libro qui dicitur* Vasilographia, *id est imperialis scriptura, quod sibylla Erithea* (lege *Erythræa*) *Babilonica* (alit. *Enthea Babylonica*), *ad petitionem Græcorum, tempore Priami regis edidit, quodque de Chaldeo sermone in Græcum Daxopatri* (alit. *Doxapater*, lege *Doxopatrius*) *peritissimus transtulit; tandem de ærario Emmanuelis imperatoris eductum* Eugenius regni Siciliæ admiratus *de græco transtulit in latinum. Liber Eritheæ sibillæ incipit (cod. 6362).*

Nilus archimandrita Doxapatrius *scribebat sub Rogerio in Sicilia an° di 1143.* (Fabricius, *Bibl. Gr. tom. V*, de Nilis Diatriba, *pag. 53.*)

phie. Voici le passage, qui se trouve à la fin du second livre de l'Almageste :

« Après avoir terminé ce qui concerne les angles, il » me reste à considérer, pour le calcul des phénomènes, » la position, en longitude et en latitude, des villes les » plus remarquables dans chaque province. Nous traite- » rons à part de cet objet, qui est séparé et appartient à la » géographie ; nous suivrons les témoignages de ceux qui » ont traité particulièrement cette partie ; nous marque- » rons de combien de degrés du méridien chaque ville » est éloignée de l'équateur, et de combien de degrés de » l'équateur le méridien de chaque ville est éloigné, à » l'orient ou à l'occident, de celui d'Alexandrie, pour » lequel nous avons calculé les temps. »

Il est évident que Ptolémée, dans ce passage, veut parler de sa Géographie ; et le célèbre *Nasir Eddin*, dans son Commentaire sur l'Almageste, dit positivement que l'ouvrage que Ptolémée promet ici, est la Géographie.

On ne peut donc pas dire, avec M. Delambre, qu'aucun des ouvrages de Ptolémée n'en rappelle un autre. Au reste, quoiqu'il soit question de la Géographie de Ptolémée dans l'Almageste, ce n'est point une raison de ne pas reconnoître comme étant du même auteur les ouvrages dont l'Almageste ne parle pas ; car il faudroit, par la même raison, rayer de la liste des ouvrages de Ptolémée ses Traités sur la mécanique et sur le planisphère, que Suidas reconnoît lui appartenir. Mais une considération plus importante vient ici fortifier les doutes. L'auteur de l'Optique a bien connu le phénomène de la réfraction astronomique. L'auteur de l'Almageste, au

contraire, ignoroit absolument l'effet de ce phénomène. M. Delambre, qui s'est fait cette objection, ne l'a pas, je crois, réfutée complétement.

« L'Optique, dit ce savant, est postérieure à l'Alma-» geste. En composant son Traité d'astronomie, Ptolémée » n'avoit pas encore réfléchi sur la réfraction, il n'en avoit » encore aucune connoissance. » Cette raison explique fort bien pourquoi Ptolémée ne parle pas de la réfraction astronomique dans l'Almageste ; mais on demandera toujours pourquoi, dans son Optique, il n'a pas corrigé ce qu'il avoit dit dans l'Almageste, par l'effet de l'ignorance où il étoit alors du phénomène de la réfraction. Peut-on croire que l'auteur de l'Optique, s'il eût été aussi grand astronome qu'il étoit bon physicien, n'eût pas senti que l'effet nécessaire de la réfraction étoit d'accélérer le lever et de retarder le coucher des astres ? Peut-on croire qu'il n'ait pas cherché à déterminer la quantité de la réfraction astronomique, et qu'un astronome aussi habile que Ptolémée, connoissant l'effet de la réfraction, qui est, comme il le dit positivement, de rapprocher les astres du zénith, n'ait pas eu l'idée d'en conclure que toutes les hauteurs, prises du moins dans le voisinage de l'horizon, demandoient une correction ? Mais je laisse aux astronomes l'examen de cette question. Les doutes qu'elle fait naître pourroient encore être fortifiés par le silence des auteurs qui donnent la liste des ouvrages de Ptolémée l'astronome ; mais ces listes paroissent faites avec peu d'exactitude, et cet argument négatif n'auroit pas une très-grande force.

Extrait de M. D. pag. 16, liv. II.

Voyez *Mont. Hist. des math. tom. I, pag. 313.*

Quoi qu'il en soit de l'auteur de l'Optique renfermée

dans les deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, on ne peut douter de l'authenticité de cet ouvrage : c'est ce que je vais faire voir, en montrant que tous les passages cités par Bacon, dans sa Perspective, sous le nom de Ptolémée, se trouvent dans l'ouvrage dont je donne ici la notice.

Chap. III, 1.re part. de sa Persp.

Bacon, avant d'expliquer ce qui concerne particulièrement la vision, traite des sens en général, et distingue les choses sensibles [*sensibilia*] en choses sensibles communes et en choses sensibles propres à chaque sens [*sensibilia propria suis sensibus*]. Ces dernières choses sont au nombre de neuf. La saveur est propre et appartient au goût, les odeurs à l'odorat, le son à l'ouïe; le tact juge du chaud et du froid, du sec et de l'humide; enfin la vue juge de la lumière et des couleurs. Bacon fait ensuite l'énumération de vingt choses principales visibles; comme, l'éloignement [*remotio*], la situation [*situs*]. Peu après il dit que toutes ces choses sont expliquées par Ptolémée dans le premier livre de son Optique : *Et hæc omnia patent ex primo Ptolomæi de Opticis*... Bacon, par le premier livre de Ptolémée, entend ici le premier de ceux qui nous restent, qui est réellement le second de l'ouvrage. On trouve effectivement dans ce second livre plusieurs passages qui ont rapport à cette doctrine : *Unicuique sensuum proprium sensibile conveniens, ut species repellere manûs in tactu, et humor* (je crois qu'il faut lire *humoris*) *in gustu, et vocis in auditu, et odorum in odoratu.* Bacon ajoute, quelques lignes plus bas : *Sensibilia communia non sic dicuntur quia sentiuntur à sensu communi, sed quia communiter ab omnibus sensibus particularibus vel à pluribus determinantur,*

et maximè à visu et tactu, quia Ptolomæus dicit in secundo Perspectivæ quòd tactus et visus communicant in omnibus his viginti. Bacon, revenant ailleurs sur les mêmes principes, dit que, selon Ptolémée dans le second livre de son ouvrage, le tact discerne tout ce qui est perçu par la vue, excepté la lumière et les couleurs. *Nam Ptolomæus dicit in secundo libro : Omnia quæ visus percipit, tactus discernit, præter lucem et colorem.* Le passage de Ptolémée indiqué ici par Bacon se trouve immédiatement après celui que je viens de citer; mais il est évidemment altéré. Le voici tel qu'on le lit dans les deux manuscrits : *In omnibus verò quæ, secundùm principium nervorum, communia sunt sensibus, et visus participat sibi, excepto in colore; color enim nullo sensuum dignoscitur, nisi secundùm visum : debet ergo color esse sensibile proprium visui.* Il est évident, par le passage de Bacon que j'ai cité, qu'il faut lire dans Ptolémée : *Tactus et visus participant sibi*, au lieu de *et visus participat sibi.* Cette correction est encore confirmée par ce passage de la préface du traducteur, qui dit, en faisant l'analyse du second livre : *Etiam continetur quod tactus tantùm communicat visui in dignoscendis prædictis rebus videndis, excepto colore, qui solo visu dignoscitur.*

Pag. 6 et 7.

Pag. 77.

Pag. 77.

Manuscrits, f.° p.°

Pag. 5.

Bacon, dans le second passage que j'ai cité, appelle le second livre de Ptolémée celui qu'il avoit plus haut appelé le premier : ainsi nulle difficulté à cet égard. Et de ce que Bacon a cité dans un endroit le premier livre de Ptolémée, on ne peut en conclure qu'il connoissoit ce premier livre, et que l'ouvrage qu'il cite est différent de celui que renferment les deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, dans lesquels le premier livre manque.

L'extrait de M. Delambre ne fait aucune mention de la doctrine à laquelle se rapportent les deux passages que je viens de citer. On ne doit point en être étonné, puisque ces deux passages, tels qu'on les lit dans les manuscrits, ne présentent aucun sens. Il en est de même du passage suivant, que je rapporte ici à cause de sa liaison avec ce qui précède. Ptolémée classe ainsi les choses que nous apercevons : *Res aliæ videntur verè, aliæ primò, aliæ sequenter. Verè videntur lucida spissa.* Dans les deux manuscrits, *verè* est toujours écrit par un *æ;* mais je crois qu'il faut l'écrire par un *e* simple. Les deux adverbes *primò* et *sequenter* qui suivent, prouvent qu'il faut ici un adverbe. M. Delambre, faute d'avoir fait attention à cela, dit dans son extrait : « Ptolémée distingue les choses qu'on » voit *vraies* ou *non vraies*. Les premières sont les corps » lumineux. » Cette traduction ne présente pas l'idée de Ptolémée; elle est même, je crois, inintelligible. L'épithète *spissa*, jointe à *lucida*, omise par M. Delambre, étoit essentielle à rendre; et *lucida* ne peut signifier ici *les corps lumineux*, comme on le voit par le passage qui suit immédiatement : *Res enim visui subjectæ debent esse quocumque modo lucidæ, aut ex se aut aliunde, cùm hoc sit proprium visibili sensui, et spissæ* (les manuscrits portent *spissum*) *in substantia, ad retinendum visum....*

Le passage suivant renferme une application de la doctrine de Ptolémée, et pourra servir à l'éclaircir : *Aër nobis propinquus non videtur, sed aër continuus illi videtur, quoniam color, in multa profunditate, factus adinvicem continuus, fit magis corporatus et evidentior.* La manière dont Bacon exprime la même doctrine, est curieuse, et fait voir que cet

cet auteur, en citant Ptolémée, s'attache quelquefois moins aux mots qu'aux choses : *Sed tamen sciendum est quod Ptolomæus dicit in secundo libro Perspectivæ, quòd nos videmus aërem vel perspicuum cœleste à longè, et in superflua distantia, quamvis non in propinqua. Multùm enim de perspicuo cumulatur in magna distantia, et se habet ad visum sicut illud quod est perfectè densum, in parva distantia.* Pag. 64.

Le même auteur, voulant expliquer pourquoi l'on ne voit rien sans la présence de la lumière, rapporte les raisons proposées par différens auteurs. Selon la première, les couleurs n'existeroient pas véritablement dans les ténèbres. Cette raison, selon Bacon, est détruite par Ptolémée, dans son second livre de la Perspective : *Principium destruit Ptolomæus in secundo Perspectivæ, dicens : Si enim sic esset, etiam quælibet res duæ, habentes situm eumdem respectu lucis et visûs, viderentur similis coloris : cujus contrarium videmus in diversis rebus, quasi universaliter et in eadem re in diversis temporibus; ut in chamæleone, qui mutat colorem secundùm diversitatem rerum quæ appropinquant ei, et in eo qui rubescit ex verecundia et pallescit in timore, quamvis eumdem situm habeat res semper respectu lucis.* Pag. 56.

Le passage de Ptolémée dont parle ici Bacon, paroît être celui-ci : *Unde apparet quòd res non ita se habet sicut plures æstimarunt, dicentes quòd color sit res accidens visui et lumini, nec habeat propriam substantiam.* Ptolémée parle dans le même endroit du caméléon, et du changement de couleur produit par les diverses affections de l'ame : *Utpote in animali quod vocatur chamæleon, et veluti rubedo quæ quibusdam accidit ex verecundia, et pallor qui aliis accidit ex pavore. Hoc autem accidit in iis sensibili mutatione, ex ipsis vel rebus* Folio 5 verso, n.° 7310.

exterioribus apparente nisi (je lis *visui*) *ex mutatione coloris. Manifestum est ergo, per ea quæ diximus, quòd color verè inest eis*....

Persp. pag. 83. Bacon dit que ceux qui ont les yeux enfoncés voient mieux les objets éloignés que ceux qui les ont saillans. Il cite à ce sujet l'autorité de Ptolémée, dans le second livre de son Optique : *Qui verò habent oculos profundos, necesse est ex hac causa, quòd possint videre magis remota, quàm* Pag. 84. *habentes oculos prominentes;* et quelques lignes plus bas : *Et hoc dicit Ptolomæus expressè in secundo Opticorum sub his verbis : Illi qui habent concavos oculos vident à remotiori.*

Le passage de Ptolémée cité ici par Bacon doit se lire ainsi : *Illi autem qui habent oculos concavos, vident à majori distantia quàm illi qui tales oculos non habent.*

Dans l'extrait de l'Optique de Ptolémée lu à la première Classe, ce passage est ainsi rendu : « Ceux qui ont » les yeux concaves, voient d'une moindre distance que Fol. 9. » ceux qui n'ont pas de tels yeux. » L'auteur de cet extrait a lu ici, *vident à minori distantia;* c'est effectivement la leçon du manuscrit 7310 : mais l'autre manuscrit porte, *à majori distantia;* et le passage de Bacon que j'ai cité, plusieurs autres que je pourrois y ajouter, prouvent que cette dernière leçon est la véritable. M. Delambre ajoute, après avoir donné la traduction de ce passage : « J'ai souligné » *concaves*, pour qu'on ne m'attribue pas cette faute de » copie. » *Concavos* n'est point une faute : le sens de ce mot se présente naturellement; et celui de *profundos*, que lui substitue Bacon, peut servir à l'expliquer. La raison que les deux auteurs donnent de cette particularité, ne laisse aucun doute sur le sens de ce mot. Voici cette raison,

selon Bacon : *Cujus causa est virtus visibilis quæ fit propter cohabitationem, id est, congregationem et adunationem, et propter loci angustiam. Cùm enim processio fuerit ex angustis locis, protenditur visus et elongatur.* Ptolémée s'exprime précisément dans les mêmes termes : *Cujus causa est virtus visibilis quæ fit propter cohabitationem. Cùm enim processio fuerit ex angustis locis, protenditur visus et elongatur.* *Man. n.° 7310, fol. 22, lin. 3.*

Bacon, peu après, examine pourquoi les vieillards éloignent d'eux les objets qu'ils veulent voir, et il en donne la raison d'après Ptolémée : *Et hujus causam docet Ptolomæus (in secundo Persp.); nam multa humiditas in oculis eorum est in causa : senes enim multas humiditates accidentales superfluas habent....* *Pag. 85.*

Le passage de Ptolémée cité ici par Bacon paroît être celui qui finit par ces mots : *Qui voluerit indubitanter videre, necesse est ei aspicere à longè.* Le commencement de ce passage, dans Ptolémée, doit être fort altéré ; car il ne paroît pas qu'il y soit question des vieillards. M. Delambre a donné à cet endroit un sens tout différent, et en tire cette proposition : « L'humidité rapproche en apparence » les objets. » *Fol. 22, ligne 10, man. 7310.*

L'autorité de Bacon, qui avoit sous les yeux des manuscrits plus anciens et par conséquent plus exacts que les copies qui sont parvenues jusqu'à nous, doit être d'un grand poids pour déterminer le sens de ce passage. Mais cette discussion est étrangère à l'objet que je me propose ici, qui est de rassembler quelques passages dont le rapprochement ne peut donner lieu à aucun doute.

Ceux que je viens de présenter prouvent l'authenticité de l'ouvrage dont je donne la notice. Je pourrois donc

ne pas pousser plus avant cette comparaison ; je crois cependant devoir joindre ici les deux morceaux, si intéressans pour l'astronomie, dont j'ai déjà parlé au commencement de cette Notice, qui concernent la réfraction et la grandeur apparente des astres à l'horizon. Le passage de Bacon relatif à la réfraction astronomique se trouve dans l'ouvrage de cet auteur intitulé, *Specula mathematica : Nam si quis per instrumenta quibus experimur ea quæ sunt in cælestibus, cujusmodi vocantur armillæ vel alia, accipiat locum alicujus stellæ circa æquinoctialem in ortu suo, et deinde accipiat locum ejusdem quando venit ad lineam meridiei, inveniet in loco meridiei distare eam sensibiliter plus à polo mundi septentrionali, quàm quando fuit in ortu;* et quelques lignes plus bas : *Sic autem Ptolomæus docet, et Alhazen, et ego consideravi instrumento hoc idem, et certum est.* Le passage de Ptolémée cité ici est ainsi conçu : *Invenimus res quæ oriuntur et occidunt magis declinantes ad septentrionem cùm fuerint prope horizontem et metitæ fuerint per instrumentum quo mensurantur sidera, et cùm fuerint orientes vel occidentes ; circuli utique æquidistantes æquinoctiali qui describuntur super illas, propinquiores sunt ad septentrionem quàm circuli qui describuntur super illas cùm fuerint in medio cæli.* Bacon s'étend peu ici sur la réfraction. Son objet principal, en parlant de ce phénomène, est de faire voir que le monde n'est pas un seul et même corps ; il dit que la preuve qui résulte de la réfraction n'est pas connue des naturalistes, et n'est pas rapportée par Aristote et ses commentateurs. Ptolémée s'étend au contraire beaucoup sur ce phénomène ; mais je ne rapporterai point tout ce qui est relatif à cet objet, pour ne pas répéter ce que M. Delambre a

Pag. 37 de mon édition.

In lib. V, de Opt.

Lib. VII.

Liv. V, fol. 95 du man. 7310.

dit sur cela. Il faut voir tout ce morceau dans son extrait; c'est un des plus curieux. J'ajouterai seulement ici une remarque sur la réfraction astronomique. M. de Montucla croyoit que Ptolémée étoit le seul auteur ancien qui en eût parlé. M. de Montucla ignoroit qu'il en est question dans Sextus Empiricus. M. Delambre cite cet auteur d'une manière générale. Je vais rapporter le passage même, que l'on ne sera pas fâché, je crois, de trouver ici : il est tiré du Traité de Sextus Empiricus contre les mathématiciens. «Un signe qui est encore sous l'horizon, dit-il, » paroît déjà au-dessus, par l'effet de la réfraction.» Κατὰ ἀνάκλασιν τῆς ὄψεως τὸ ὑπὸ γῆν ἔτι καθεστὼς ζώδιον δοκεῖν ἤδη ὑπὲρ γῆς τυγχάνειν. *Pag. 122 de mon édition.*

Ce passage est clair, et l'on ne peut exprimer d'une manière plus juste l'effet de la réfraction astronomique.

Voici le passage de Bacon relatif à la grandeur des astres à l'horizon : *Quòd autem stellæ ex causa perpetua videantur majores in oriente et occidente quàm in medio cœli, dicit Ptolomæus in tertio et quarto, et Alhazen in septimo.* On trouve dans le troisième livre de l'Optique de Ptolémée le passage suivant: *Videretur autem hac de causa, quòd de rebus quæ sunt in cœlo, et subtendunt æquales angulos inter radios visibiles, illæ quæ propinquæ sunt puncto quod supra caput nostrum est, apparent minores; quæ verò sunt prope horizontem, videntur diverso modo et secundùm consuetudinem. Res autem sublimes videntur parvæ extra consuetudinem, et cum difficultate actionis, secundùm id quod prætaxavimus*. . . . La raison de la grandeur des astres vus à l'horizon, donnée par Ptolémée dans le passage du troisième livre que j'ai rapporté, est bien différente de celle que lui attribue M. de Montucla d'après Bacon. *Fol. 46 verso, lign. 6.* *Hist des math. tom. I, pag. 313.*

NOTE

DU

MÉMOIRE SUR L'OPTIQUE DE PTOLÉMÉE.

LA *traduction Latine de l'Almageste,* faite sur l'arabe, a donné lieu à une erreur sur la patrie de Ptolémée, que je crois devoir réfuter ici. Cette traduction est ainsi intitulée : *Almagestum Cl. Ptolemæi Pheludiensis Alexandrini, astronomorum principis*, &c.

Le mot *Pheludiensis* a fait croire que Ptolémée étoit originaire de Péluse; mais les divers noms ethniques dérivés de cette ville sont, *Pelusiotes, Pelusius* et *Pelusiacus,* comme on le voit par Étienne de Byzance.

Indépendamment de la terminaison *ensis* du mot *Pheludiensis,* terminaison qu'on ne voit pas dans les dérivés de *Pelusium,* le *d* de la troisième syllabe prouve que cet ethnique ne peut venir de *Pelusium,* d'où l'on dérive bien *Pelusius,* mais non *Peludius* ou *Pheludiensis.* On pourroit dire que les Arabes ont altéré le mot Grec, et l'ont rendu par *Pheludi,* que le traducteur Latin pourroit avoir exprimé par *Pheludiensis;* mais les Arabes ne changent pas ordinairement les consonnes dans les noms propres étrangers, et l'on ne voit pas pourquoi ils n'auroient pas écrit *Pelusios* par *Phelousi.*

Thomas de Pinedo, dans ses notes sur Étienne de Byzance, au mot Πηλούσιον, et Fabricius, dans sa Bibliothèque Grecque, disent que Ptolémée est surnommé par les Arabes, *Alfelusi.* Ces savans ont corrigé, peut-être sans y penser, le surnom donné à Ptolémée par l'ancien traducteur Latin de l'Almageste, et ont présenté ce surnom tel qu'il devoit être pour désigner un homme natif ou originaire de Péluse : mais la leçon admise

Tom. III, pag. 411.

par

par ces savans est sans autorité; et ce n'est pas ainsi, comme on le verra tout-à-l'heure, qu'il faut corriger le mot *Pheludiensis.* Mais comme, avant de proposer une correction, il faut, selon les règles de la saine critique, en montrer la nécessité, je crois devoir m'attacher à faire voir de plus en plus que le mot *Pheludiensis* ne peut signifier *originaire de la ville de Péluse.* Le mot Grec Πηλούσιος, dérivé de πηλὸς, qui signifie *boue*, a été, selon les Grecs, donné à la ville de Péluse, à cause de sa situation à l'une des embouchures du Nil, et parce qu'elle est entourée de marais; le témoignage de Strabon sur cela est précis. *Strab. l. XVII, pag. 803.* La vérité est que le mot Πηλούσιον n'est que la traduction du mot Oriental *sin*, סין, qui signifie *boue* en syriaque et en chaldéen. C'est sous le nom de *Sin* que Péluse est désignée dans Ézéchiel, *Cap. XXX, v. 15.* *Et effundam iram meam super Sin, robur Ægypti*, que la Vulgate a rendu par *Effundam indignationem meam super Pelusium, robur Ægypti;* et dans d'autres passages. Les Arabes ont donné à cette ville, par la même raison, le nom de *Tineh*, dérivé de *tin*, طين, *boue;* et c'est sous ce nom qu'elle est mentionnée dans la Géographie d'Abulféda. *Descript. Æg. pag. 2.* Il suit de là que le traducteur Arabe de l'Almageste, pour désigner un homme originaire de Péluse, se seroit servi du mot *Tini* ou *Tinioun*, dérivé de *Tineh*, nom Arabe de la ville de Péluse. *Bochart, Geographia sacra, col. 275; Golius, ad Alferg. pag. 146; d'Anville, Égypte, pag. 96.*

Une dernière raison de rejeter le surnom de *Pheludiensis* et l'explication qu'on en a donnée, c'est qu'aucun auteur Grec ne dit que Ptolémée fût originaire de Péluse. Suidas, qui parle de cet auteur et de plusieurs autres qui ont porté le même nom et sont distingués par le nom de leur patrie, dit seulement que notre astronome étoit d'Alexandrie.

Mais il est temps de découvrir la cause de l'erreur. Le mot Arabe qu'il a plu au traducteur de l'Almageste de lire *Pheludi*, et qu'il a rendu par *Pheludiensis*, devoit se lire *Keludi;* et le mot ainsi lu n'est que le surnom de *Claudius* donné à Ptolémée par tous les auteurs Grecs et Latins, surnom que les Arabes ont dû lui conserver.

On trouve effectivement ce surnom clairement énoncé dans

Hist. des Dyn. Ar. pag. 124.

Tom. I, pag. 348.

Abulpharage, *Bathlamious al-Keludi*, et dans la Notice sur Ptolémée, extraite de la Bibliothèque Arabe des philosophes et rapportée par Casiri. Les lettres *phe* et *kaf* sont figurées, dans l'écriture Arabe, de la même manière, et ne se distinguent que parce que la première est surmontée d'un point, et que la seconde en porte deux. Le traducteur Latin peut avoir pris facilement l'une de ces lettres pour l'autre. Peut-être aussi ce surnom étoit-il mal écrit dans le manuscrit dont il se servoit, ainsi qu'il l'est dans le manuscrit Arabe de l'Almageste de la Bibliothèque du Roi (n.° 1107), et dans la Bibliothèque Orientale de d'Herbelot, où on lit *Bathalmius al-Feloudhi*. Au reste, les manuscrits Arabes méritent ici peu d'égard, puisqu'il s'agit d'un mot étranger à la langue Arabe, et qu'il n'est pas étonnant de voir dans un pareil mot une lettre substituée à une autre. Je n'en citerai qu'un exemple. La constellation à laquelle les Grecs ont donné le nom de *Céphée*, Κηφεὺς, est appelée en arabe *Kicaous*, قيقاوس ; et l'on ne peut douter que ce mot ne soit le mot Grec même Κηφεὺς, qui devroit être écrit en arabe *Kiphaous* et non *Kicaous*.

Pag. 191.

L'identité du mot corrompu *Alfeloudi* avec le vrai surnom de Ptolémée, *Keloudi* ou *Claudius*, est si évidente, qu'il semble inutile de m'étendre ici davantage. Je dois cependant repousser encore une objection qu'on pourroit faire. L'auteur de la traduction de l'Almageste Arabe a mis à la tête de son ouvrage une notice sur Ptolémée, dans laquelle on lit ce passage : *Hic autem ortus et educatus fuit in Alexandria, majori terra Ægypti, cujus tamen propago de terra* Sem *et de provincia quæ dicitur* Pheludia. L'auteur a voulu, dans ce passage, donner l'explication du surnom *Pheloudi;* mais cette province *Pheludia* est absolument inconnue, et ne ressemble guère à *Pelusium*. Ce passage s'explique facilement, si on lit *Keloudia* au lieu de *Pheludia*. Les mots de *terra Sem* répondent évidemment aux mots Arabes *min belad Elsham*, من بلاد الشام, que l'auteur eût dû traduire par *de terra Syriæ*. Il s'agit donc de chercher en Syrie quelle est la ville que l'auteur Arabe a pu désigner par le mot de *Keloudia :* or cela ne sera

pas difficile. L'ancienne géographie nous fait connoître une ville de *Claudias* ou *Claudiopolis*, située au couchant et sur la rive droite de l'Euphrate, au-dessus de Samosate ; c'est vraisemblablement de cette ville, appelée *Cloudieh* par d'Anville, qu'il s'agit ici. Ibn Haukal, cité par Golius, étend la Syrie (*belad Elsham; terra Sem*, selon le traducteur de l'Almageste Arabe) jusqu'à Malathia [Mélitène], et Abulféda comprend dans la Syrie la petite Arménie ou le pays de *Sis.*

Géograph. anc. tom. II, p. 137.

Tab. Syriæ, initio, pag. 1.

Ainsi, selon l'auteur Arabe suivi par le premier traducteur Latin de l'Almageste dans sa Notice sur Ptolémée, notre astronome étoit surnommé *Keloudi*, parce que ses ancêtres étoient originaires de la ville de Kloudieh ou *Claudiopolis*. D'autres auteurs Arabes, en confirmant la leçon *Keloudi*, donnent une autre raison de ce surnom, qu'ils rapportent à l'empereur Claude, en arabe *Cloudious*, et ils ont cru que Ptolémée descendoit de cet empereur. On trouve cette opinion dans l'ouvrage de Masoudi, dont M. de Sacy a donné une notice étendue et très-intéressante.

Notices des manuscrits, t. VIII, pag. 169.

RECHERCHES
SUR LE PRINCIPE, LES BASES ET L'ÉVALUATION
DES
DIFFÉRENS SYSTÈMES MÉTRIQUES
LINÉAIRES
DE L'ANTIQUITÉ.

PAR M. GOSSELLIN.

Lu le 31 Octobre 1817.

QUAND j'ai publié ma Méthode pour l'évaluation des mesures itinéraires employées par les Grecs et les Romains (1), je me suis borné à ce qui concernoit la géographie de ces peuples. J'aurois craint de trop compliquer une question déjà assez épineuse par elle-même, si je l'avois entremêlée de discussions qui auroient eu un rapport moins direct avec l'objet que je m'étois proposé : il me suffisoit de montrer que la diversité des mesures géodésiques recueillies par les Grecs dérivoit de celle des modules dans lesquels, depuis un temps immémorial, étoit exprimée l'étendue de la circonférence de la terre.

(1) *Voyez* le Mémoire intitulé *De l'évaluation et de l'emploi des Mesures itinéraires grecques et romaines*, dans le tome IV de mes *Recherches sur la Géographie systématique et positive des anciens*, ou l'Extrait de ce Mémoire dans l'Histoire de l'Académie, *tom. XLVII, pag. 212-228.*

Aujourd'hui j'examinerai d'où provenoit la différence de ces modules, et je ferai voir comment il est possible de déduire d'un élément unique la valeur de toutes les mesures qui composent les divers systèmes métriques de l'antiquité.

Je diviserai ces Recherches en trois parties : dans la première, je parlerai des systèmes métriques réguliers, c'est-à-dire de ceux dont toutes les subdivisions découlent d'un même élément; dans la seconde, je m'occuperai des systèmes irréguliers, ou de ceux qui renferment des mesures étrangères les unes aux autres; dans la troisième, j'examinerai les systèmes métriques employés par les Arabes du moyen âge et par quelques autres peuples.

Ces différens systèmes présentent la nomenclature des principales mesures usuelles, telles que le doigt, le palme, le pied, la coudée, le pas, l'orgyie, le stade, le mille, &c., avec leurs proportions relatives. Mais, parmi ces mesures, celles qui précèdent le stade, n'ayant pas de type constant dans la nature, ne peuvent être évaluées isolément: le stade, au contraire, étant donné, par les astronomes et les géographes de l'antiquité, pour une partie aliquote de la circonférence de la terre, offre un moyen sûr de retrouver la longueur qu'on lui attribuoit, en la déduisant de celle du degré terrestre. Alors le stade devient nécessairement le module d'après lequel toutes les autres mesures doivent se conclure; mais, ce module différant dans chaque système, il faut commencer par rechercher quelle peut être la cause de ces variations, et sur quelle base elles se trouvent établies.

PREMIÈRE PARTIE.

SYSTÈMES MÉTRIQUES RÉGULIERS.

Si l'on rassemble les différentes évaluations du périmètre de la terre que les anciens nous ont transmises ou indiquées, on en trouvera neuf; et je les range dans l'ordre suivant :

400000 stades (1).	240000 stades (4).	270000 stades .... (7).
300000 ...... (2).	180000 ...... (5).	225000 .... (8).
360000 ...... (3).	216000 ...... (6).	250000 ou 252000 (9).

En voyant des évaluations si dissemblables, on peut demander si elles sont les résultats de plusieurs opérations distinctes, ou si l'on doit croire qu'une première

(1) Aristot. *De Cœlo, lib. II, cap. 14, pag. 472.*

(2) Archimed. *in Arenario, p. 277 et sequent.*

(3) L'Edrisi, *Geogr. Nubiens. in prolog. pag. 2.* — Le texte porte 36000 milles. On verra bientôt que les milles itinéraires étoient composés de 10 stades : ainsi la mesure attribuée par l'Édrisi à Hermès, c'est-à-dire aux Égyptiens, donnoit au périmètre de la terre 360000 stades.

(4) Posidon. *apud* Cleomed. *lib. I, cap. 10, pag. 52.*

(5) Posidon. *apud* Strab. *lib. II, pag. 95.* — Ptolem. *Geograph. lib. I, cap. 7, 11.*

(6) C'est le stade olympique compris huit fois dans le mille romain, et dont parlent Polybe, Strabon, Columelle, Pline, Frontin, Censorin, Isidore de Séville, &c.

(7) C'est le stade italique de 10 au mille romain.

(8) C'est le stade du dolique syrien, dont la valeur sera établie dans le cours de ce Mémoire.

(9) Eratosth. *apud* Cleomed. *lib. I, cap. 10, pag. 55,* — *et apud* Hipparch. Gemin. Vitruv. Strab. Plin. Censorin. Macrob. Martian. Capell. &c.

mesure de la terre, modifiée dans la suite, aura suffi pour produire les variations que je viens d'exposer.

M. Bailly est le seul, je crois, qui ait cherché à résoudre une partie de ces questions. Trouvant, dans les systèmes métriques des anciens, deux coudées dont les longueurs étoient entre elles comme 3 est à 4, il en a conclu que ces coudées avoient servi jadis de modules pour former les stades de 400000 et de 300000 à la circonférence de la terre. Il suppose ensuite que d'autres coudées, plus grandes de deux tiers que les précédentes, et différant aussi entre elles dans la proportion de 3 à 4, avoient servi également à fixer la longueur des stades de 240000 et de 180000 (1).

Ainsi, dans l'hypothèse de cet astronome, il faudroit croire que quatre petites mesures, arbitrairement établies, se sont trouvées, par un hasard fort étrange, être des parties aliquotes les unes des autres, et, ce qui seroit plus étonnant encore, que les multiples de chacune de ces mesures isolées auroient donné, en nombres ronds, la circonférence de la terre.

Le concours de ces circonstances est sans doute bien difficile à admettre. De plus, dans l'hypothèse des 400000 stades, il faudroit supposer que le degré terrestre auroit été reconnu pour être précisément de 444444, 444.... coudées; et, dans l'hypothèse des 300000 stades, de 333333, 333.... coudées. Des séries semblables, toujours composées des mêmes chiffres, seroient encore un motif

(1) Bailly, *Histoire de l'Astronomie moderne, tom. I, liv. IV, pag. 143 et suivantes.* Éclaircissemens, *liv. III, pag. 505 et suiv.* — Cet auteur n'a point parlé des stades de 360000, de 216000, de 270000 et de 225000.

puissant pour ne pas permettre de croire que le hasa
eût produit de pareils résultats.

L'application de ces stades à la mesure du degré a
tuel offriroit des difficultés d'un autre genre : 4000o
ou 300000 stades, divisés par 360, feroient croire q
le degré auroit été trouvé de 1111, 111.. ou de 833, 333.
stades; or, pour qu'on se crût obligé de tenir compte c
la première fraction, il auroit fallu qu'on fût certai
d'avoir la mesure du degré à un dix-millième près, c'es
à-dire à moins de six toises, et l'on sait qu'une pareil
certitude est presque impossible à obtenir.

Tant d'invraisemblances me portent à penser que c
nombres bizarres de 1111, 111 et de 833, 333, que no
employons aujourd'hui, ne sont plus ceux qui expr
moient, dans les stades dont il est question, l'étendu
que les anciens donnoient originairement au degré te
restre; et que si, dans la suite, ces nombres ont repr
senté la valeur du degré, c'est parce qu'ils sont deven
les résultats de combinaisons nouvelles et différentes d
celles pour lesquelles les stades de 400000 et de 30000
avoient été créés.

Mais comment ces nouvelles combinaisons ont-ell
été amenées? et comment, en dernière analyse, les di
férens stades qu'elles ont produits se trouvent-ils com
posés de parties aliquotes les uns des autres?

Cette circonstance très-remarquable, et à laquelle o
n'a pas fait assez d'attention, laisse entrevoir que le
neuf stades précédens sortoient d'une même source, e
provenoient d'un même type présenté sous divers aspects

et

et, quoique les anciens ne nous aient rien appris à ce sujet, il m'a paru que leur silence pouvoit être suppléé par les faits qui naissent de l'examen et de la comparaison des mesures qu'ils nous ont transmises. En effet, si la théorie qui en résulte conserve les rapports que les différens stades doivent garder entre eux; si elle conduit à découvrir à-la-fois l'unité de mesure d'où ils découlent, et l'origine de leurs diverses longueurs; si elle sert à expliquer comment toutes les mesures partielles se rattachent aux mesures générales, et celles-ci à une base unique; si enfin elle produit, par des moyens simples, les mêmes résultats que les anciens avoient obtenus, la question ne sera-t-elle pas à-peu-près décidée?

Les moyens dont je parle consistent à reconnoître une première mesure de la terre, et à admettre des différences dans la méthode de graduer sa circonférence et d'en subdiviser les degrés.

Dès l'instant où les Grecs se sont occupés de géographie astronomique, on les voit rapporter et comparer la valeur de toutes les distances itinéraires qu'ils recueilloient, à l'étendue de la circonférence du globe; et cet usage atteste que, d'après une tradition constante, les modules des stades et ceux des milles étoient regardés comme des parties aliquotes de cette circonférence, et par conséquent comme des résultats positifs d'une mesure de la terre.

Quant à la division du cercle en plusieurs parties, cette division étant arbitraire, on conçoit que l'on a pu varier sur le nombre des degrés dans lesquels sa circonférence devoit être partagée. Si, dès l'origine, les cercles

de la sphère avoient été divisés en 360 degrés, seroit-il présumable que les astronomes et les géographes se fussent réunis pour diviser l'équateur et les méridiens terrestres en 400000 ou 300000 parties, et qu'ils eussent compliqué, par cet étrange moyen, toutes les opérations et les calculs qui devoient soumettre la description de la terre aux observations astronomiques ?

Je ne puis le penser. Les nombres de 400000, de 300000 et de 360000 stades, donnés au périmètre de la terre, me paroissent rappeler trois méthodes, ou plutôt trois essais, successivement appliqués à la division du cercle en 400, en 300 et en 360 degrés. C'est de là, en effet, et des différentes subdivisions de ces degrés, qu'on verra sortir les divers stades, les milles itinéraires et les autres mesures dont j'ai à parler.

DES STADES ET DES MILLES ITINÉRAIRES PRIMITIFS.

LA PLUS SIMPLE des divisions du globe de la terre, celle qui le partageoit en quatre par l'équateur et par un méridien, a dû être la première employée, de même que la division décimale de chacune de ces quatre parties en cent degrés, puis du degré en cent minutes, et de la minute en dix parties. Alors les centièmes de degré terrestre furent pris, comme on le verra, pour former les milles itinéraires, et les millièmes de degré pour former les stades : de sorte que la circonférence de la terre se trouva partagée en 400 degrés et en 400000 stades.

Ce mode de division, qui ne permettoit d'avoir en

nombres entiers que la moitié, le quart du cercle, le cinquième, et leurs sous-multiples, fit imaginer ensuite de partager le cercle en 300 degrés, pour qu'il fût en outre divisible par tiers, sixièmes, douzièmes, &c. Ces degrés, d'un tiers plus grands que les premiers, furent divisés, comme eux, en cent et en mille parties; et l'on ne compta plus, au périmètre du globe, que 300000 stades.

Enfin, le nombre 360 offrant vingt-quatre diviseurs, et par conséquent encore plus de facilité dans les opérations, on fut porté définitivement à partager le cercle en 360 degrés; on les divisa comme on avoit fait jusqu'alors, et la circonférence de l'équateur eut 360000 stades.

TELLES durent être les origines successives des trois plus anciens systèmes métriques dont les élémens nous sont parvenus. Pour s'en assurer, il suffit de soumettre aux trois divisions précédentes les 4000 myriamètres attribués par nos astronomes à la circonférence de la terre, et d'en extraire les différens résultats, sauf à justifier ensuite les valeurs qu'ils présenteront.

Sous ces divers aspects,

4000 myriamètres, divisés par 400, auroient donné,

	Mètr.
Pour chaque degré	100000, 000.
Pour chaque centième de degré, ou pour le mille itinéraire	1000, 000.
Pour chaque millième de degré, ou pour le stade	100, 000.

Pour la circonférence de la terre, { 40000 milles. / 400000 stades. }

4000 myriamètres, divisés par 300, auroient produ

	Métr.
Pour chaque degré	133333,
Pour chaque centième de degré, ou pour le mille itinéraire.	1333,
Pour chaque millième de degré, ou pour le stade	133,

Pour la circonférence de la terre, { 30000 milles. / 300000 stades.

4000 myriamètres, divisés par 360, auroient f compter,

	Métr.
Pour chaque degré	111111,
Pour chaque centième de degré, ou pour le mille itinéraire.	1111,
Pour chaque millième de degré, ou pour le stade	111,

Pour la circonférence de la terre, { 36000 milles. / 360000 stades.

Les résultats de ces réductions en mètres vont cont nuer de servir de bases pour l'évaluation des mesure dans tous les systèmes métriques suivans.

DES STADES ET DES MILLES SECONDAIRES.

LES LONGUEURS des mesures précédentes restèrent fix et indépendantes des trois différentes divisions du cercl et quand, par la suite, le partage du degré centésim en soixante minutes eut prévalu sur l'ancien partage e cent minutes, il ne dérangea rien à ces mesures déj consacrées par l'usage; mais il en fit naître d'autres, d deux tiers plus grandes, que les écrivains de l'antiquit nous ont aussi transmises.

Suprà, pag. 46.

ON vient de voir que le degré de 400 à la circonfé

rence de la terre dut être de 100000 mètres; si l'on divise cette somme par 60, on aura,

Pour chaque soixantième, ou pour le mille itinéraire...		1666^{m}, 667.
Pour la dixième partie du mille, ou pour le stade.....		166 , 667.
Pour la circonférence de la terre,	24000 milles.	
	240000 stades.	

De même le degré de 300 ou de 133333^{m}, 333, divisé par 60, donnera,

Pour le mille itinéraire..........................		2222^{m}, 222.
Pour le stade..................................		222 , 222.
Pour la circonférence de la terre,	18000 milles.	
	180000 stades.	

Et le degré de 360 ou de 111111^{m}, 111, divisé par 60, produira,

Pour le mille itinéraire..........................		1851^{m}, 852.
Pour le stade..................................		185 , 185.
Pour la circonférence de la terre,	21600 milles.	
	216000 stades.	

ENFIN, lorsque la division du cercle en 360 degrés de 60 minutes chacun eut été généralement adoptée, il fallut proportionner le nombre des milles et des stades précédens à la division sexagésimale, sans rien changer à leur valeur; et c'est alors que l'on eut, pour chaque degré,

111 milles $\frac{1}{9}$.. 1111 stades $\frac{1}{9}$..	du stade de 400000 à la circonférence de la terre.
83 milles $\frac{1}{3}$.. 833 stades $\frac{1}{3}$..	du stade de 300000.
100 milles..... 1000 stades.....	du stade de 360000.
66 milles $\frac{2}{3}$.. 666 stades $\frac{2}{3}$..	du stade de 240000.

50 milles....	}	du stade de 180000 à la circonférence de la terre.
500 stades....		
60 milles....	}	du stade de 216000.
600 stades....		

On voit donc, comme je l'avois soupçonné, que les nombres rompus et les fractions qui expriment maintenant en milles et en stades la valeur du degré terrestre, proviennent des seules modifications d'une mesure primitive donnée en nombres ronds, et transportée ensuite dans les différens modes employés pour la division du cercle et la subdivision de ses degrés.

DE LA COMPOSITION DES SYSTÈMES MÉTRIQUES ANCIENS.

Le plus ancien des systèmes métriques dont je viens de parler, avoit sans doute été précédé par des mesures de convention prises dans les proportions du corps humain, comme l'indiquent les noms de doigt, de palme, de pied, de coudée, d'orgyie, qui se sont conservés jusqu'à nous. Mais le Tableau général qui termine ces Recherches, fait voir que les auteurs de la mesure de la terre, ceux qui en ont modifié les résultats, et ceux qui en ont composé des systèmes métriques, n'ont eu aucun égard à ces modules incertains et variables. Ils s'en inquiétèrent si peu, qu'ils les remplacèrent successivement par d'autres modules auxquels ils donnèrent les mêmes noms, mais qui, devenus ou plus grands ou plus petits, n'offrirent bientôt que des rapports éloignés avec les objets qu'ils avoient

désignés auparavant. C'est ainsi que la coudée varia chez les anciens, depuis 250 millimètres jusqu'au-delà de 555, et l'orgyie depuis 1 mètre jusqu'à 2^{m}, 222, quoique l'orgyie semble avoir été calquée originairement sur la taille commune de l'homme.

Les différens milles et les différens stades dont il vient d'être question, paroissent avoir été long-temps les moindres mesures astronomiques employées par les anciens, pour exprimer l'étendue des pays, des continens, et celle du globe entier. Mais, ces mêmes mesures étant trop grandes pour les usages ordinaires de la vie, il fallut les subdiviser en différentes parties, pour les rendre applicables à l'agriculture, aux arts et au commerce. Le mode suivi pour ces premières divisions a dû être analogue à celui qu'on avoit employé dans l'ancien partage du cercle, c'est-à-dire que le stade a dû commencer par être divisé en parties décimales ; et, autant qu'il est possible d'en juger d'après l'ensemble et la forme des systèmes métriques qui nous sont parvenus, on fit,

De la dixième partie du stade, la mesure nommée amma;
Et de la centième partie du stade, la mesure nommée orgyie.

Ensuite,

La moitié de l'orgyie donna la double coudée, que j'appellerai verge;
Le quart donna la coudée commune ou ordinaire;
Le huitième, la spithame;
Et, dans cette hypothèse, le dixième de la spithame forma le doigt décimal.

Alors,

La spithame étant de..............	10 doigts *décimaux*,
La coudée ordinaire fut de.........	20;
La verge, de......................	40;

L'orgyie, de....................	80 doigts *décimaux ;*
L'amma, de....................	800;
Le stade, de....................	8000;
Le mille, de....................	80000.

QUAND, par la suite, on voulut substituer à la division *décimale* du stade une division *duodécimale*, telle qu'elle nous est parvenue, sans toucher aux mesures dont l'usage s'étoit établi, on ne fit que réduire d'un sixième la longueur du doigt *décimal*, pour le transformer en doigt *duodécimal;* et les mesures précédentes, sans changer de valeur, se trouvèrent composées, savoir :

La spithame, de..............	12 doigts *duodécimaux ;*
La coudée ordinaire, de........	24;
La verge, de....................	48;
L'orgyie, de....................	96;
L'amma, de....................	960;
Le stade, de....................	9600;
Le mille, de....................	96000.

CEPENDANT, en faisant disparoître les doigts décimaux, on ne renonça pas à suivre la progression décimale dans l'emploi du doigt duodécimal; mais, ses produits ne pouvant s'appliquer aux mesures précédentes, on en créa de nouvelles, et l'on forma

Le demi-pygon (1), de...........	10 doigts *duodécimaux ;*
Le pygon, de....................	20;
Le pas simple, de...............	40;
Le pas double, de..............	80;
La calame, de....................	160;
Le plèthre, de....................	1600.

Ces dernières mesures, intercalées parmi les précé-

(1) Cette mesure manque aujourd'hui dans la plupart des auteurs. C'est peut-être le dichas, quoiqu'on le trouve plus souvent évalué à 8 doigts.

dentes, donnent la plus grande partie de celles que les anciens nous ont transmises. Les autres mesures n'entrent point dans ces séries : le condyle, le palme, le dichas, représentent le sixième, le tiers et les deux tiers de la spithame; la pygme vaut une spithame et demie; et le xylon, six spithames.

NÉANMOINS, pour compléter les mesures, il faut rétablir, dans chaque système, le doigt *décimal*, qu'on en a fait disparoître depuis que la division duodécimale a été généralement préférée. La proportion du doigt *décimal* au doigt *duodécimal* est de six à cinq; et l'on verra que le premier a servi aussi à composer des mesures dont je parlerai dans la suite.

Je rétablis également une autre mesure nommée *Grand doigt* par les Grecs, *Once* et *Pouce* par les Romains. Elle devoit son origine au passage du doigt *décimal*, de la division du cercle en 400 parties, dans la division du cercle en 360 degrés; de sorte que le *grand doigt* excédoit le doigt *décimal* d'un neuvième, et le doigt *duodécimal* d'un tiers.

Dioscorid. De historia plantar. lib. IV, cap. 89, pag. 279. Plin. lib. XV, c. 26; l. XXVII, cap. 49.

La propriété du grand doigt, qui le faisoit admettre dans les systèmes métriques, étoit d'y offrir un point de comparaison, un élément commun, qui servoit à convertir réciproquement les mesures de l'un de ces systèmes en mesures des deux autres; parce que le *grand doigt* du stade de 400000, par exemple, se trouvoit être en même temps le doigt *décimal* du stade de 360000 et le doigt *duodécimal* du stade de 300000. Le grand doigt offroit un pareil avantage pour comparer entre

Mais Édouard Bernard (*De mensur. et ponderib., pag. 195*) cite des manuscrits où le dichas est fixé à 10 doigts.

eux les stades de 240000, de 216000 et de 180000.

D'ailleurs, les multiples duodécimaux du grand doigt produisirent deux mesures très-usuelles, dont l'origine ne s'expliqueroit pas, si on ne la puisoit dans ce module :

L'une est le pied, composé de douze grands doigts ou de douze pouces, qui répondent à seize doigts duodécimaux.

L'autre est la grande coudée, de vingt-quatre grands doigts, valant trente-deux doigts duodécimaux.

Toutes les mesures précédentes, et celles que fourniront les trois stades dont je vais parler, se trouvent réunies dans le Tableau général, ainsi que leurs valeurs dans chacun des systèmes qu'il renferme.

DES STADES ET DES MILLES TERTIAIRES.

Recherchons maintenant d'où provenoient les stades de 270000, de 225000, de 250000 ou 252000, à la circonférence de la terre, que je désignerai sous les noms de stade *italique*, de stade *du dolique syrien*, de stade *dit d'Eratosthène;* et voyons si les élémens dont ils se composent, permettent de rattacher leur origine à celle des stades primitifs.

Censorin. De die natali, cap. XIII, pag. 60.
Plin. lib. II, cap. 21.
Frontin. Expositio formar. pag. 30. Anonym. p. 321, Collect. Goesii.
Columell. De re rustica, lib. V, cap. 1, p. 530.
Isidor. Hispalens. Origin. lib. XV, cap. 15.

STADE ITALIQUE.

Parmi les anciens dont nous possédons les ouvrages, Censorin est le seul qui ait nommé le stade italique, en disant que ce stade contenoit 625 pieds, et le stade olympique 600 pieds. Ce passage, rapproché de ceux de Pline, de Frontin, de Columelle, d'Isidore de Séville, qui tous

donnent 625 pieds ou 125 pas au stade de huit au mille romain, a fait croire à plusieurs critiques que Censorin ne s'est pas aperçu qu'il parloit d'un même stade dont la valeur lui étoit donnée sous deux aspects, en pieds romains par les auteurs romains, en pieds grecs par les écrivains grecs ; et qu'il assignoit précisément la même longueur aux deux stades dont il fait mention. En effet, la différence du pied romain au pied grec étant de 24 à 25, les 625 pieds romains valoient 600 pieds grecs ou un stade olympique.

Cette opinion, toute plausible qu'elle ait paru, n'explique point la difficulté que présente ce passage, et y laisse une autre erreur qui sert encore à prouver que Censorin ne s'étoit pas fait une idée nette de la valeur des stades dont il vouloit parler : c'est lorsque, donnant mille pieds de longueur au stade pythique, il semble le présenter comme le plus grand de tous ceux que les Grecs ont connus ; ce qui seroit notoirement faux.

Les méprises de Censorin me paroissent venir de ce qu'il a appliqué aux stades les différences qui appartenoient aux pieds dont il les compose. Ainsi, au lieu de donner

600 pieds au stade olympique,
625 pieds au stade italique,
1000 pieds au stade pythique,

il me semble qu'il auroit dû s'exprimer de la manière suivante : *Le stade . . . . employé par Pythagore, pour indiquer la distance de la terre à chacune des planètes . . . . est celui qui contient*

600 pieds du stade olympique,
625 pieds du stade italique,
1000 pieds du stade pythique.

On voit en effet, d'après mon Tableau général, que

600 pieds du stade de 216000 donnent le stade olympique de 185^{m}, 185.
625 pieds du stade de 225000, mêmes pieds que ceux du mille romain, qui est, comme on le verra, le mille du stade *italique*, ou de 270000, donnent également 185, 185.
1000 pieds du stade de 360000 produisent aussi......... 185, 185.

Infrà, pag. 61, 82, 83, 85.

Et il en résulte, sans incertitude, que le stade employé par Pythagore étoit le stade olympique. Aussi trouve-t-on dans Aulu-Gelle que, selon Plutarque, le plus grand des stades connus dans la Grèce, au temps de Pythagore, étoit le stade olympique, et que ce philosophe s'étoit servi du pied de ce même stade pour évaluer la taille d'Hercule.

Auli-Gell. Noct. attic. lib. I, cap. I, pag. 30, 31.

On reconnoîtra, en même temps, que le stade pythique, loin d'avoir été l'un des plus grands stades, comme Censorin paroît l'avoir cru, étoit au contraire l'un des plus petits, c'est-à-dire celui de 360000 à la circonférence de la terre; et ce fait s'accorde avec le passage de Pausanias où il est dit que, d'après un décret des amphictyons, les enfans seuls pouvoient disputer à Delphes le prix de la course, soit du dolique, soit du diaule ou stade doublé.

Pausan. Phocic. cap. VII, p. 814.

Au reste, ces méprises n'empêchent pas que Censorin n'ait eu au moins une idée confuse de l'existence d'un stade appelé *italique;* et comme on trouve dans Héron un pied *italique*, il n'est guère possible de douter qu'il n'y ait eu, sous la dénomination de ce stade, un système métrique quelconque.

Infrà, pag. 105, 109.

Mais la difficulté est de savoir quel pouvoit être ce stade. Il me semble que le surnom qu'on lui donnoit, indique clairement qu'il étoit employé en Italie; et en effet,

quoique les Romains eussent divisé leurs grands chemins en milles itinéraires, on trouve des exemples qui annoncent que l'usage du stade s'est conservé en Italie jusque sous le Bas-Empire.

Strabon, qui avoit séjourné à Rome, donne, pour la distance de cette ville à celle d'*Aricia*, 160 stades, tandis que les Itinéraires la fixent à 16 milles.

Strab. lib. V, pag. 239. Antonini August. Itinerar. p. 107. Itinerar. Hierosolymitan. pag. 612.

Et la traversée d'*Aulon* à *Hydruntum* est marquée, dans l'Itinéraire de Jérusalem, à *1000 stades, qui font,* dit l'auteur, *100 milles.*

Itinerar. Hierosolymitan. p. 609.

Ainsi le stade dont parlent ces écrivains, étoit de dix au mille romain. J'ai évalué ce mille, dans mon premier Mémoire, à 760 toises 7 pouces 8,16 lignes, qui représentent 1481^{m},481 : le stade italique étoit donc de 148^{m},148, ou de 750 au degré, ou de 270000 à la circonférence de la terre; et c'est sous cette dernière indication qu'on le trouvera dans le Tableau général.

Néanmoins, pour que l'exactitude de ce stade ne soit pas contestée, il faut qu'il puisse se rattacher par ses élémens à l'un des stades primitifs; et il s'y rattache en effet, puisque, d'après le Tableau général, on voit que c'est en prenant le grand doigt du stade de 360000, pour en former le doigt duodécimal du stade de 270000, ou, ce qui revient au même, en prenant la grande coudée de 32 doigts du premier, pour en faire la coudée commune de 24 doigts du second, que l'on a composé ce dernier système.

D'un autre côté, tous les anciens ayant comparé le mille romain à huit stades olympiques de 216000, il falloit que ces stades fussent plus longs d'un quart que le

stade italique : or, si aux 148^{m}, 148 précédens on ajoute un quart, on aura juste 185^{m}, 185, qui, dans le Tableau général, représentent la valeur du stade olympique. Ainsi tout concourt à prouver que le stade italique et le mille romain avoient aussi pour base une partie aliquote de la circonférence de la terre.

STADE DU DOLIQUE SYRIEN.

JUSQU'À PRÉSENT les modernes qui ont parlé des doliques, les ont considérés simplement comme désignant des carrières de différentes longueurs, qu'on avoit à parcourir dans les jeux publics de la Grèce; mais on verra dans la suite que les doliques étoient de véritables milles itinéraires.

Je ne parlerai ici que du dolique syrien donné par Saint Épiphane pour être de douze stades; et quand il sera question des systèmes métriques rapportés par cet auteur, je montrerai que le stade dont il compose le dolique, étoit le stade italique. Or je viens de dire que ce stade étoit de 148^{m}, 148 : si on le multiplie par douze, on a 1777^{m}, 778 pour le dolique syrien; et si on le divise par dix, comme tous les autres milles, pour en extraire la valeur du stade qui lui est propre, on aura 177^{m}, 778 : ce stade sera contenu 625 fois dans le degré, ou 225000 fois dans la circonférence du globe.

De plus, le doigt duodécimal, ou, si l'on veut, la petite coudée de ce stade, ayant respectivement la même valeur que le grand doigt ou la grande coudée de celui de 300000, on voit que le stade du dolique syrien étoit une simple modification de cet ancien système, et que

Voyez le Tableau général, colonnes II et VIII.

tous ses élémens offroient des parties aliquotes du degré terrestre.

MAIS on demandera des preuves de l'existence de ce stade, qu'aucun auteur moderne ne paroît avoir aperçu; elles se présenteront dans la suite : je me borne ici à un seul exemple tiré d'un passage de Strabon, qui n'a pas encore été bien expliqué.

Ce géographe, en parlant de la voie *Egnatia*, qui se prolongeoit dans la Macédoine et dans la Thrace, dit: « Cette route est mesurée par des pierres milliaires, et » comprend un espace de 535 milles. Si, comme on le » fait ordinairement, on évalue le mille à huit stades, » on aura 4280 stades; mais, si l'on suit le calcul de » Polybe, qui ajoute deux plèthres ou un tiers de stade » pour chaque mille, il faudra compter 178 stades de » plus. » *Strab. lib. VII, pag. 322.*

Le stade de huit au mille, dont parle Strabon, est le stade olympique; et l'évaluation du mille à huit stades et un tiers, donnée par Polybe, est d'autant plus remarquable, qu'en décrivant la route suivie par Annibal, depuis la Nouvelle-Carthage jusqu'au Rhône, l'historien grec observe que cette route est bordée de pierres milliaires *placées de huit stades en huit stades*. Ainsi Polybe connoissoit la proportion du mille romain au stade olympique; il n'est donc pas possible de prendre son autre évaluation pour une méprise, et il faut reconnoître que le stade de huit au mille romain et celui de huit et un tiers étoient des stades différens. *Polyb. Histor. lib. III, §. 39.*

En effet, le mille romain étant de 1481^{m}, 481, si on le divise par huit et un tiers, on aura, pour le stade *Suprà, pag. 61, et infrà, p. 85.*

indiqué par Polybe, 177m, 778, et c'est précisément celui du dolique syrien.

Je reviendrai d'ailleurs sur cet objet; et je montrerai des traces multipliées de l'emploi de ce stade à des époques très-différentes, avant et après le siècle de cet historien.

STADE DIT D'ÉRATOSTHÈNE.

IL ME RESTE à parler du stade qu'on attribue ordinairement à Ératosthène; et, sans m'arrêter à faire voir que l'opération décrite par Cléomède, et qu'il semble prêter à cet ancien, pour obtenir une mesure de la terre, n'offriroit, dans ses bases, que des suppositions fausses, je me borne à chercher si ce stade de 250000 ou de 252000 à la circonférence du globe peut se rattacher par quelqu'une de ses parties à l'un des stades primitifs.

Cleomed. Meteor. lib. I, cap. 10, pag. 52-55.

Le stade de 252000 ne présente rien dans ses subdivisions dont on puisse se servir pour le comparer à ces anciens stades. Mais, d'après le Tableau général, le doigt duodécimal de celui de 250000 se trouvant égal au doigt décimal du stade de 300000, on voit que c'est avec les multiples de ce dernier élément qu'on a formé le nouveau stade de 160 mètres, ou de $694\frac{4}{9}$ au degré. Il est probable, d'ailleurs, que c'est pour éviter ce nombre fractionnaire qu'on a ensuite supposé ce stade de 700 au degré, ou de 252000 à la circonférence de l'équateur.

En prenant le doigt décimal du stade de 300000 pour en faire un doigt duodécimal, et en le multipliant 9600 fois au lieu de 8000 fois, il en est résulté un stade plus grand d'un cinquième que celui de 300000, et qui ne

Suprà, pag. 56.

se trouvoit plus compris que 250000 fois dans le périmètre de la terre. Ce nouveau stade, employé isolément, pouvoit offrir des résultats exacts dans la réduction des mesures en degrés, ou des mesures prises avec d'autres stades, pourvu que l'on tînt compte de la différence des modules. Mais Ératosthène ne s'est point douté de l'inégalité de ces stades; il les a confondus, et cette méprise est la cause des erreurs qu'il a commises dans la détermination de ses longitudes, en publiant son système géographique. Il est facile de s'en assurer.

LORSQUE j'ai réuni les mesures employées par cet ancien, sous le trente-sixième parallèle, pour établir la longueur du continent, depuis le cap *Sacré* de l'Ibérie jusqu'à *Thinæ*, j'ai fait voir qu'il évaluoit cet intervalle à 71600 stades de 700 au degré d'un grand cercle de la terre; qu'il en concluoit 126° 25′ 57″ de différence en longitude, et qu'il se trompoit *en plus* d'environ vingt degrés.

Voyez *mes Recherches, t. IV, pag. 330.*

J'ai montré aussi que ces 71600 stades étoient de 300000 à la circonférence du globe, ou de 833 $\frac{1}{3}$ au degré, et que, réduits au parallèle précédent, ils bornoient la distance de ces lieux, comme le font nos observations modernes, à.......... 106° 12′ 6″.

En substituant au stade de 833 $\frac{1}{3}$ celui de 694 $\frac{4}{9}$, Ératosthène auroit augmenté cet intervalle d'un cinquième ou de.......................... 21. 14. 32.

et il auroit fixé *Thinæ* à.................... 127. 26. 38.

Mais, pour éviter la fraction et pour arrondir le nombre de ce dernier stade, il l'a porté à 700, en l'accourcissant de $\frac{1}{126}$: il faut donc soustraire de cette graduation.............................. 1. 0. 41.

Il restera.............................. 126. 25. 57.

Et c'est, comme je viens de le dire, la distance que cet ancien

supposoit entre le méridien du cap *Sacré* et celui de *Thinæ*. D'où il suit que le stade employé par Ératosthène n'étoit pas le résultat d'une nouvelle mesure de la terre, mais seulement une combinaison particulière aux Égyptiens, d'une portion du stade de 300000, dont il n'a pas su distinguer la valeur ; ce qui montre encore que, chez ces peuples, l'usage du stade de 252000 avoit précédé l'époque de la conquête des Macédoniens.

Je place néanmoins le stade de 252000 avec celui de 250000 dans le Tableau général, parce qu'il est quelquefois utile de les consulter l'un et l'autre, pour se rendre compte des mesures employées par les géographes de l'École d'Alexandrie.

PREUVES DES ÉVALUATIONS PRÉCÉDENTES.

VOILÀ donc neuf stades et neuf milles itinéraires qui ont incontestablement pour base un seul et même type primitif, combiné, modifié de différentes manières. Dès-lors on conçoit que, si l'on parvient à connoître exactement la valeur de l'un de ces stades ou de l'un de ces milles, ou seulement de l'une des portions dans lesquelles ils se subdivisoient, on aura la valeur de tous les autres avec une égale précision ; et la recherche des mesures de longueur employées par les anciens se trouvera considérablement simplifiée.

Pour justifier les évaluations que j'ai données jusqu'à présent, et pour montrer que les mesures contenues dans mon Tableau sont conformes à celles que les anciens ont employées, je crois pouvoir rappeler avec confiance les résultats des travaux qu'ils ont exécutés bien avant l'é-

poque de la fondation de l'École d'Alexandrie, pour fixer, dans le sens des longitudes, la distance des principaux lieux de la terre : opération si difficile, que c'est depuis un siècle seulement que les nations les plus instruites de l'Europe ont pu commencer à s'en assurer; encore est-il douteux que, pour certaines positions, elles aient mieux réussi que les anciens. Quoi qu'il en soit, pour épargner au lecteur la peine de recourir à mon premier Mémoire, je répéterai ici le tableau de ces distances.

***PRINCIPAUX POINTS** dont les distances en Longitude ont été observées par les Anciens.*

DÉNOMINATION DES LIEUX.	DISTANCES en STADES de 833 $\frac{1}{3}$ au Degré.	DISTANCES en DEGRÉS sous le 36.e parallèle.	DISTANCES en DEGRÉS selon les Modernes.	DIFFÉRENCES ou ERREURS.
		d. m. s.	d. m. s.	d. m. s.
Du cap *Sacré* au détroit des Colonnes d'Hercule..	2000	2. 57. 59	3. 10. 0	— 0. 12. 1
Du cap *Sacré* au détroit de Sicile............	16300	24. 10. 37	24. 37. 0	— 0. 26. 23
Du détroit des *Colonnes* à Rhodes............	22300	33. 4. 35	33. 15. 45	— 0. 11. 10
Du cap *Sacré* à *Issus*....................	30300	44. 56. 35	44. 40. 0	+ 0. 16. 35
Du cap *Sacré* aux Portes Caspiennes..........	41600	61. 42. 13	61. 5. 0	+ 0. 37. 13
Du détroit des *Colonnes* aux sources de l'*Indus*....	52600	78. 1. 10	77. 42. 0	+ 0. 19. 10
Du cap *Sacré* à *Thinæ*....................	71600	106. 12. 6	106. 27. 0	— 0. 14. 54

Et l'on voit à quelle précision les anciens étoient parvenus, puisque la distance qu'ils avoient fixée entre le méridien du cap *Sacré* ou de Saint-Vincent du Portugal, et

le méridien de *Thinæ* ou Tana-sérim, dans le royaume de Sian, diffère seulement de 14 minutes 54 secondes de nos observations modernes, c'est-à-dire de quatre lieues sur 1722 lieues marines prises en ligne droite; tandis qu'à des époques très-postérieures Ératosthène s'est trompé *en plus* de 327 lieues; Ptolémée, de 1190 lieues; et que toute l'Europe se trompoit encore, au commencement du siècle dernier, de plus de 400 lieues sur le même intervalle.

Il me paroît donc impossible de nier l'exactitude du stade de 833 $\frac{1}{3}$ au degré, ou de 300000 à la circonférence du globe; et, par une conséquence nécessaire, l'exactitude des autres stades ne peut être contestée, puisqu'ils reposent tous, comme celui-ci, sur une même base astronomique.

MAINTENANT je dois montrer que les mesures usuelles des anciens dérivoient de la longueur des stades, et qu'elles en offroient des subdivisions plus ou moins grandes. Pour s'en assurer, il suffira d'examiner le petit nombre de monumens authentiques qui présentent immédiatement le module d'une mesure ancienne.

Voyez mes Recherches, t. IV, pag. 357.

J'ai dit que le milieu entre dix mesures du pied romain donnoit 131 lignes $\frac{17}{50}$ de notre pied de roi, ou $0^{m},29628150$.

Si l'on multiplie ce nombre par 5000, on aura, pour le mille romain composé de 5000 pieds, $1481^{m},405750$, et pour sa dixième partie ou le stade italique $148^{m},140575$; ce qui ne diffère de l'évaluation présentée dans mon Tableau général, pour le stade de 270000, que de

$0^m, 007573$, ou 3 lignes $\frac{1}{3}$, sur une longueur d'environ 76 toises.

J'ai dit aussi que le frontispice du Parthénon d'Athènes, surnommé *Hecatompedon*, parce que sa longueur étoit de cent pieds grecs, avoit été mesuré, et trouvé de 95 pieds de roi juste, ou de $30^m, 859743$.

Ce nombre multiplié par six pour compléter la valeur du stade, toujours composé de 600 pieds, donne $185^m, 158458$ pour le stade olympique, ou de 216000, et diffère d'avec mon Tableau, seulement de $0^m, 026727$, ou de moins d'un pouce sur 95 toises de longueur.

Auli-Gell. Noct. attic. lib. I, cap. I, pag. 31.

Dans le même Tableau, le pied de ce stade est de $0^m, 308642$: selon la mesure prise sur les lieux, il seroit de $0^m, 308597$, c'est-à-dire, plus court de $0^m, 000045$ ou d'un cinquantième de ligne.

Ces différences sont trop légères pour qu'elles puissent faire naître des difficultés, sur-tout si l'on se rappelle ce que j'ai dit sur les incertitudes que laissera toujours la méthode de conclure de grandes mesures d'après l'agrégation d'une multitude de petits élémens problématiques.

Voyez mes Recherches, t. IV, pag. 290, 291.

Mais une découverte qu'on doit à M. Girard, celle de la coudée du nilomètre d'Éléphantine, dont il se sert pour composer des mesures qui ne s'accordent pas avec les miennes, demande que je m'y arrête un instant.

Cet habile ingénieur a vu, sur les murs de ce monument, les traces de plusieurs coudées anciennes, dont il a déduit une coudée *moyenne* de 527 millimètres; il la multiplie 400 fois pour en former un stade de $210^m, 798$, et il évalue d'après cette base toutes les mesures indiquées

Girard, Mémoire sur le nilomètre de l'île d'Éléphantine, dans la Description de l'Égypte, tom. I, pag. 5-48, Antiquités.

par Héron. Ce stade auroit été contenu environ 527 fois dans le degré, et 189755 fois dans la circonférence de la terre.

Je ne trouve dans l'antiquité rien qui rappelle un stade semblable; et comme ses élémens ne le rattachent à aucun des stades dont j'ai parlé, je soupçonne quelque méprise dans l'emploi qu'a fait M. Girard de la coudée d'Éléphantine.

L'erreur consisteroit à avoir pris cette mesure pour la coudée de vingt-quatre doigts d'un stade inconnu, tandis que la coudée d'Éléphantine offroit celle de trente-deux doigts du stade égyptien de 700 au degré ou de 252000 au périmètre du globe; et dès-lors les 527 millimètres devoient être multipliés par 300 et non par 400, pour produire la valeur du stade.

Voyez, dans le Tableau général, colonne IX, 2, la grande coudée de 300 au stade de 252000.

Dans mon Tableau, la coudée de 32 doigts, ou de 300 au stade dont je parle, est de $0^{m}, {}_{529101}$: elle diffère seulement de deux millimètres de celle de M. Girard; et cette différence, en la supposant réelle, ne produiroit que $0^{m}, {}_{630}$, ou un pied onze pouces trois lignes, de plus ou de moins, sur la longueur du stade.

UNE autre mesure fort importante confirme mon opinion sur la coudée d'Éléphantine.

Plin. l. XXXVI, cap. 17.

Pline, d'après les renseignemens qu'il avoit recueillis, donne à la base de la grande pyramide 883 pieds.

Mém. de M. Girard, pag. 29.

MM. Le Père et Coutelle ont retrouvé les mortaises creusées dans le rocher pour retenir les pierres angulaires du revêtement de cette pyramide : ils ont mesuré l'intervalle des angles, et l'ont reconnu de $232^{m}, {}_{6678}$.

Dans mon Tableau général, le pied du stade de 252000 est de $0^{m}, _{264536}$; si on le multiplie par 883, on a $233^{m}, _{597650}$, et c'est, à moins d'un mètre près, la mesure précédente. Ainsi le pied indiqué par Pline est bien le pied de seize doigts ou la six-centième partie du stade de 252000, et non une spithame de douze doigts, comme le veut M. Girard; et ce pied se trouvant être en même temps la demi-coudée d'Éléphantine, il s'ensuit que cette coudée est celle de 32 doigts.

LA MESURE de Pline et l'évaluation que j'en déduis se trouvent encore fortifiées par le témoignage de Philon de Byzance, qui donne six stades de circonférence à cette pyramide.

Philo Byzant. De sept. Orb. mirac., apud J. Gronov. in Thesaur. Græcar. antiquitat. tom. VIII, pag. 2660.

Sa base, comme on vient de le voir, étant de $232^{m}, _{6678}$, si on la quadruple, on a $930^{m}, _{6712}$ pour la circonférence; et cette somme, divisée par six, porte le stade indiqué par Philon à $155^{m}, _{1119}$: c'est, à trois mètres et demi près, le stade égyptien de 252000, tel qu'on le trouve dans le Tableau général.

JE METS donc au nombre des preuves qui justifient mes évaluations la mesure prise par M. Girard, quoique nous en tirions chacun des résultats fort différens. Je dirai dans la suite pourquoi la coudée de 32 doigts a été employée dans le nilomètre d'Éléphantine; j'expliquerai l'usage des divisions que M. Girard y a trouvées, et qui lui ont fait croire que les anciens avoient eu des coudées de sept palmes.

Je ne connois pas d'autres mesures positives dont la comparaison puisse servir dans cet examen. Mais, comme on a vu tous les stades dont j'ai parlé sortir d'un module commun, il suffisoit d'un seul exemple pour constater,

1.° Qu'il y eut une époque dans l'antiquité où l'étendue de la circonférence de la terre et la valeur de ses degrés ont été connues avec une très-grande précision ;

2.° Que les différens systèmes métriques que les anciens nous ont transmis, ont eu pour base une des parties aliquotes de cette circonférence ;

3.° Que le système de division du cercle en 400 degrés, renouvelé par nos astronomes, et les opérations qu'ils ont faites pour déterminer la valeur du degré moyen de la terre, confirment l'exactitude des mesures anciennes, et achèvent de prouver qu'il est possible de les ramener à un type primitif.

SECONDE PARTIE.

SYSTÈMES MÉTRIQUES IRRÉGULIERS.

JE VIENS de considérer les principaux systèmes métriques anciens dans leur ensemble et dans leur première régularité ; je parlerai maintenant de ceux qui, d'après le mélange des mesures dont ils sont composés, annoncent une origine postérieure. C'est dans la comparaison des milles itinéraires, des parasanges ou des schœnes, avec les stades, que l'irrégularité de ces nouveaux systèmes se fait sur-tout remarquer ; mais on reconnoît bientôt que ces mesures hétérogènes se rattachent toutes aux bases que j'ai indiquées.

On a vu les milles avoir une origine commune avec celle des stades, et dériver, comme eux, des différentes modifications d'une seule mesure de la terre. Les milles contenoient toujours dix stades des systèmes auxquels ils appartenoient; chaque stade étoit composé de cent orgyies : ainsi mille orgyies formoient le mille itinéraire, et lui ont fait donner le nom qu'il a porté dans la suite. L'usage de cette mesure paroît aussi ancien que celui du stade : on la trouve employée chez les Hébreux[a] dès le temps de Moyse ; on l'aperçoit chez les Grecs dès le temps d'Hérodote[b], quand il évalue les distances en milliers d'orgyies, et principalement lorsqu'il compare

Suprà, pag. 51-54.

[a] *Numer. cap. XXXV, vers. 4, 5.*

[b] *Herodot. l. IV, §. 41, pag. 298; §. 85, 86, pag. 300, 301.*

100000 orgyies à.................	1000 stades,
1110000 orgyies à.................	11100 stades,
330000 orgyies à.................	3300 stades;

car il est facile de reconnoître que le mille itinéraire de dix stades, ou de mille orgyies, se trouve implicitement énoncé dans ces mesures, puisque c'est comme si l'auteur avoit dit que

La première étoit de................	100 milles;
La seconde, de.....................	1110 milles;
La troisième, de....................	330 milles.

Il a donc pu exister autant d'espèces de milles que de stades différens; et si les Grecs nous ont transmis moins de distances dans l'une de ces mesures que dans l'autre, c'est sans doute parce que le peu d'étendue de leur territoire leur avoit fait préférer, dès les premiers temps, l'usage des petites mesures à celui des plus grandes.

LE BESOIN d'exprimer les distances par le temps qu'on employoit à les parcourir, paroît avoir fait imaginer le schœne ou la parasange, qui me semblent être la même mesure énoncée quelquefois en stades ou en milles de modules différens (1), comme on le verra bientôt. Cette mesure, selon toute apparence, indiquoit l'espace qu'un homme, dans une marche ordinaire, pouvoit franchir

Voyez *Herodot. lib. II, §. 6. Strab. lib. XI, pag. 518, 530; lib. XVII, pag. 804, 813. Plin. l. V, c. 11; lib. XII, cap. 30. Ptolem. Geogr. lib. I, cap. 11.*

(1) On trouve le schœne évalué à 30 stades par Artémidore, Pline, Ptolémée et Héron; à 40 stades par Ératosthène, Théophane et Strabon; à 60 stades par Hérodote, Artémidore et Strabon.

La parasange est également évaluée à 30 stades par Hérodote, Artémidore, Strabon et Héron; à 40 stades par Strabon; à 60 stades par Strabon.

pendant la durée d'une heure. La parasange fut composée originairement de 30 stades ou de trois milles itinéraires; et il est possible qu'il y ait eu autant de parasanges diverses que d'espèces de stades et de milles.

Tant que les systèmes métriques ne furent pas mélangés, la réduction des stades en milles et des milles en stades, ou de ces mesures en parasanges, n'offrit aucune difficulté. Mais lorsque, par des émigrations successives, par des conquêtes, ou par d'autres événemens, les mesures d'une contrée furent transportées dans une autre; quand un peuple qui se servoit d'un stade quelconque, vint habiter un pays où les distances étoient comptées en milles composés d'un autre stade, l'emploi simultané de ces mesures hétérogènes obligea d'en déterminer les rapports, et de là sont venues les distinctions, si embarrassantes aujourd'hui, de ces milles comparés, tantôt à sept stades, tantôt à sept stades et demi, à huit stades, à huit stades et un tiers, à dix stades, à douze stades, &c. (1)

Pour reconnoître ces mesures et apprécier leurs valeurs,

(1) On trouve le mille évalué

à 7 stades dans Procope, Saint Épiphane, Moyse de Chorène, Hésychius, Suidas, &c. Le Scholiaste de Lucien *(ad Icaromen. §. 1, tom. II, pag. 751)*, après avoir dit que *le mille est de 7 stades*, ajoute : *quelques auteurs plus anciens veulent qu'il soit de dix stades;*

à 7 stades ½ dans Plutarque, Dion-Cassius, Saint Épiphane, Julien d'Ascalon, Héron d'Alexandrie, Photius, Suidas, le Périple du Pont-Euxin, le Scholiaste de Lucien, &c.;

à 8 stades dans Polybe, Strabon, Vitruve, Columelle, Frontin, Pline, Suidas, &c.;

à 8 stades ⅓ dans Polybe et Julien d'Ascalon;

à 10 stades dans Strabon, l'Itinéraire de Jérusalem, le Scholiaste de Lucien *(l. l.)*;

à 12 stades dans Saint Épiphane.

il faut observer que les différens milles dont il est question étoient composés de dix stades, comme tous les autres, et que, s'ils paroissent en contenir plus ou moins, c'est qu'ils se trouvent comparés à des stades ou plus petits ou plus grands que ceux des systèmes auxquels ils appartenoient.

Ainsi, par exemple, dans le mille de sept stades, la différence numérique des stades du mille aux stades indiqués étant de 10 à 7, la différence des longueurs devient comme 7 à 10; et cette proportion étant celle du stade de 360000 au stade de 252000, il s'ensuit, d'après le Tableau général, que le mille composé de sept stades du second système doit être de $1111^{m}, {}_{111}$, qui présentent exclusivement la valeur de dix stades du premier.

Les dix stades contenus dans ce Tableau pourroient fournir quarante combinaisons de ce genre, sans les additionner autrement que de demi-stade en demi-stade, et sans augmenter le nombre des milles que présente le même Tableau. Mais, comme il est très-vraisemblable qu'on n'a pas fait usage de toutes ces variétés, je me bornerai à offrir celles qui se rapportent aux passages des auteurs que nous possédons. Ainsi,

7 stades de....	252000	valent un mille ou 10 stades de 360000.
7 stades ½ de...	300000	.... 400000.
	270000	.... 360000.
	225000	.... 300000.
	180000	.... 240000.
8 stades de....	240000	.... 300000.
	216000	.... 270000.
	180000	.... 225000.

8 stades $\frac{1}{3}$ de...	300000	360000.
	250000	300000.
	225000	270000.
	180000	216000.
12 stades de...	360000	300000.
	300000	250000.
	270000	225000.
	216000	180000.

Ou, si l'on veut,

Un mille du stade de...	360000 vaut 7 stades de....	252000.
Un mille des stades de..	400000 vaut 7 stades $\frac{1}{2}$ de...	300000.
	360000	270000.
	300000	225000.
	240000	180000.
Un mille des stades de..	300000 vaut 8 stades de....	240000.
	270000	216000.
	225000	180000.
Un mille des stades de..	360000 vaut 8 stades $\frac{1}{3}$ de...	300000.
	300000	250000.
	270000	225000.
	216000	180000.
Un mille des stades de..	300000 vaut 12 stades de...	360000.
	250000	300000.
	225000	270000.
	180000	216000.

D'après ces rapprochemens, les milles composés de 7 stades $\frac{1}{2}$, de 8 stades, de 8 stades $\frac{1}{3}$ et de 12 stades, pouvant appartenir à différens systèmes, laissent de l'incertitude dans le choix de celui où l'on devra les placer; mais des circonstances accessoires, dont je produirai des exemples, aideront à lever ces incertitudes.

J'AI ANNONCÉ que les doliques étoient aussi des milles *Suprà, p. 62.*

itinéraires. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que les différens doliques dont la longueur nous est donnée par les anciens, sont tous composés d'un nombre fixe de stades, et que ce nombre est quelquefois pareil à celui des stades qui forment les milles du tableau précédent; de sorte que le nom de dolique et celui de mille semblent avoir une signification identique. On trouve en effet le dolique évalué, par quelques auteurs, à 7 stades; par d'autres, à 12 stades, à 20 stades et même à 24 stades (1). Les deux premiers doliques offrent visiblement les mêmes valeurs que les milles de 7 et de 12 stades dont il vient d'être question; et, en suivant la même méthode d'évaluation, je trouve que le dolique de 20 stades devoit être composé de 20 stades de 360000, qu'il valoit 2222^{m}, 222, et qu'il représentoit le mille de dix stades de 180000. Quant au dolique de 24 stades, comme il surpasseroit en longueur tous les milles connus, il est vraisemblable qu'il contenoit 24 stades olympiques de 216000 ou 4444^{m}, 444, et qu'il désignoit la parasange de 30 stades de 270000 ou trois milles romains. Cette mesure paroîtra dans plusieurs des systèmes suivans.

Voyez le Tableau général.

Voyez le Tableau général, col. VI et VII.
Infrà, pag. 87, 98, 138, 139.

Il faut attribuer encore au mélange des mesures, causé par celui des peuples, l'évaluation de la parasange à

(1) Le dolique est évalué
à 7 stades dans le Scholiaste d'Aristophane, dans un Scholiaste de Xénophon et dans Suidas;
à 12 stades dans Saint Épiphane;
à 20 stades dans le Scholiaste d'Euripide, dans celui de Lucien et dans le Lexique de Zonaras;
à 24 stades dans Suidas.

quarante stades ou quatre milles, celle qui la porte à soixante stades ou six milles, et celle qui la compose de stades et de milles étrangers les uns aux autres. Chaque système métrique n'ayant eu d'abord qu'une seule parasange de 30 stades, la plupart des autres combinaisons ont eu pour objet d'indiquer une mesure au moyen de laquelle des systèmes différens pouvoient se comparer et s'assimiler, en permettant d'introduire dans l'un la parasange de l'autre. Ces intercalations n'offrent souvent que la répétition d'une même mesure qui passe dans deux ou dans trois systèmes, sans changer de valeur, quoiqu'elle y paroisse composée d'un nombre de stades ou de milles plus considérable qu'auparavant. C'est ainsi

Que les parasanges de 30 stades ou de 3 milles des systèmes de 300000, de 270000 et de 225000, furent également celles de 40 stades ou de 4 milles des systèmes de 400000, de 360000 et de 300000; Voyez *le Tableau général.*

Que la parasange de 40 stades de 180000 devint celle de 60 stades de 270000;

Et que la parasange de 30 stades de 180000 fut à-la-fois celle de 40 stades de 240000 et celle de 60 stades de 360000.

En multipliant ainsi les parasanges ou les schœnes dans plusieurs systèmes, on paroît avoir été conduit à les multiplier dans les autres, et à donner à chacun trois parasanges régulièrement composées de 30, de 40 et de 60 stades, ou de 3, de 4 et de 6 milles itinéraires.

Enfin c'est en voulant amalgamer ensemble des stades et des milles pris dans des systèmes différens, que la parasange s'est trouvée répondre quelquefois à 30 stades

d'un système et à 4 milles d'un autre; et aussi à 45 stades et à 6 milles, comme on en verra des exemples dans la suite.

Plin. lib. XII, cap. 30.

On trouve dans Pline une combinaison du même genre, qu'il importe d'éclaircir; c'est lorsqu'il dit : « Le schœne, » selon Ératosthène, est de quarante stades, c'est-à-dire » de cinq milles : quelques-uns donnent à chaque schœne » trente-deux stades. »

J'observerai d'abord que l'évaluation du schœne à cinq milles itinéraires ne se rencontre nulle part ailleurs que dans ce passage de Pline, et que l'habitude où étoit cet historien de prendre indistinctement tous les stades pour la huitième partie du mille romain, est la cause qui lui a fait croire que les quarante stades dont il est question devoient représenter cinq milles. Aussi paroît-il penser que les deux évaluations de 40 et de 32 stades se contrarioient, ou qu'elles se rapportoient à deux schœnes différens.

Mais il s'agit d'un même schœne, et il n'y a point de contradiction dans la valeur qui lui est donnée. Seulement Pline ne s'est pas aperçu que cette valeur se trouvoit exprimée en deux modules différens : d'abord en stades de 270000, qui, dès le temps d'Ératosthène, paroissent avoir été en usage dans quelques cantons de la Basse-Égypte, et ensuite en stades olympiques de 216000, que les Grecs y avoient récemment apportés. Quarante de ces premiers stades et trente-deux des seconds représentoient également 5925^{m},926, et répondoient juste à quatre milles romains. Or on trouve, dans l'Itinéraire d'Antonin (1),

(1) Antonini Aug. *Itinerarium, pag. 152.* — La distance de dix

que quatre milles romains égaloient le schœne employé dans la Basse-Égypte. Ce schœne reparoîtra par la suite sous le nom de parasange. *Infrà, pag. 135.*

Je dois encore ajouter que, selon Artémidore, le schœne, entre *Memphis* et la Thébaïde, étoit de 120 stades. Mais cette évaluation, qui sembleroit porter le schœne au double de sa plus grande longueur, s'éloigne trop de l'opinion et de l'usage des anciens, pour ne pas autoriser à croire qu'il est ici question d'un stade de moitié moins long qu'Artémidore ne le pensoit. Il me paroît très-vraisemblable que les 120 stades dont on lui a parlé étoient de 360000 à la circonférence de la terre, et qu'ils représentoient 60 stades de 180000. Sous cet aspect, le grand schœne égyptien rentroit dans la série de tous les autres schœnes, et n'excédoit pas les proportions dont on étoit convenu. *Artemidor. apud Strab. lib. XVII, pag. 804.*

On voit donc que toutes ces mesures, si dissemblables en apparence, se rattachent les unes aux autres, et qu'elles n'ont point d'autres élémens que ceux que j'ai indiqués. C'est ce que va confirmer l'examen de quelques systèmes métriques anciens qui diffèrent de ceux du Tableau général par le mélange des stades, des milles et des parasanges de diverses espèces, que l'on y a intercalés.

schœnes entre le mont *Casius* et Péluse, indiquée, dans ce passage, par la position intermédiaire de *Pentaschœnon*, y est évaluée à 40 milles romains. Sur la grande carte d'Égypte, levée par les Français, la distance des ruines de Péluse au Ras el-Kasaroun, l'ancien *Casius*, en suivant le tracé de la route, est d'un peu plus de 59000 mètres, qui représentent 40 milles romains, ou 10 schœnes de 40 stades de 270000, ou 10 schœnes de 32 stades de 216000.

SYSTÈME MÉTRIQUE DES ROMAINS.

JE COMMENCE par le plus connu des systèmes anciens, celui des Romains; et je le mets au nombre des systèmes mixtes ou mélangés, parce que le mille s'y trouve comparé à huit stades, au lieu de dix qu'il devroit avoir. J'ai rapporté des témoignages qui prouvent que l'usage d'un stade de dix au mille romain étoit connu en Italie; et ces autorités suffisent pour faire voir que le stade olympique, ou de 216000, contenu huit fois dans le mille dont je parle, étoit un stade d'emprunt, étranger au système auquel les Romains l'associèrent.

Suprà, pag. 51-54, 56, 73, 74.

Suprà, p. 61.

Mais ce système présente une autre irrégularité. Le mille romain, reconnu aujourd'hui pour être de 75 au degré, est visiblement le mille du stade de 270000 ou de 750 au degré: ses subdivisions devroient donc avoir les mêmes valeurs que celles de ce stade. Cependant, d'après le tableau joint à cet article, les valeurs de toutes les subdivisions du mille romain se trouvent être les mêmes que celles du stade de 225000.

Voyez *p. 85.*

Comparez *le tableau suivant avec la VIII.e col. du Tableau général.*

Cette singularité annonce que les premières mesures employées par les Romains dérivoient de ce dernier stade, et que le mille de $1481^{m},_{481}$, qui nous est connu, étoit encore une mesure d'emprunt qu'ils ont substituée au mille ou dolique syrien de $1777^{m},_{778}$, dont ils s'étoient servis jusqu'alors.

Ce changement étoit d'autant plus facile à introduire, qu'il ne dérangeoit rien aux mesures établies, ni par conséquent aux habitudes du peuple; parce que, le pas double du stade de 225000 se trouvant égal à l'orgyie du stade de 270000, il suffisoit de convenir que dorénavant le mille seroit censé composé de *1000 pas doubles* du premier de ces systèmes, au lieu de *1000 orgyies* du second; et c'est pourquoi l'orgyie, si essentielle dans tous les systèmes, ne paroît point parmi les mesures romaines. De plus, comme le pas double étoit de cinq pieds, tandis que l'orgyie en avoit six, la permutation de ces mesures fit qu'on ne compta plus, dans le nouveau mille, que 5000 pieds au lieu de 6000, et 80000 doigts au lieu de 96000 que contenoient tous les milles réguliers.

Suprà, pag. 56.
Infrà, pag. 140.

Les raisons qui peuvent avoir engagé les Romains à changer leur premier mille, paroissent tenir à leurs relations avec les Grecs. On sait que les Romains empruntèrent de ces peuples presque toutes leurs connoissances géographiques, et qu'ils se persuadèrent que toutes les distances indiquées par les écrivains grecs se trouvoient exprimées en stades olympiques ou de 216000. Il importoit donc de chercher un moyen simple pour convertir ces distances en mesures romaines : l'ancien mille de $1777^{m},_{778}$ contenoit 9 stades $\frac{3}{5}$ olympiques; et c'est probablement pour éviter les embarras qu'entraînoit cette fraction, que les Romains ont remplacé ce mille par celui du stade italique de 270000; c'est-à-dire, par le mille de $1481^{m},_{481}$, qui se divisoit juste en huit stades olympiques, et en 1000 pas doubles du stade de 225000.

Mais le stade italique, n'offrant que les quatre cinquièmes du stade olympique, présentoit d'autres difficultés dans la réduction des distances; c'est ce qui paroît avoir décidé les Romains à rejeter aussi le stade de 270000, et à introduire le stade olympique dans la série de leurs mesures, quoiqu'il n'eût aucun rapport avec le reste de leur système métrique.

L'époque de ces changemens me paroît répondre à-peu-près à la seconde guerre de Macédoine, puisqu'au temps de Polybe, qui écrivoit quelques années après, on comparoit encore le nouveau mille romain, tantôt à 8 stades $\frac{1}{3}$ *(de 225000 ou de l'ancien système)*, comme il le fait lorsqu'il parle de la voie Égnatienne, et tantôt à 8 stades *(olympiques ou de 216000)*, quand il décrit la route qui traversoit la Gaule et une partie de l'Espagne.

Suprà, pag. 63.

Quoi qu'il en soit de ces rapprochemens, le mille romain, le même que celui du stade italique ou de 270000, est fixé, dans la VIIe colonne du Tableau général, à 1481^m,481; et, d'après les proportions données par Frontin, je trouve pour les autres mesures romaines les valeurs suivantes :

Frontin. Exposit. formar. p. 30, Collect. Goesii.

ÉVALUATION DES MESURES ROMAINES.

	Mètr.
DOIGT.. *C'est le doigt duodécimal du stade de 225000.*	0, 018518.
ONCE ou POUCE, = 1 doigt $\frac{1}{3}$.................................. *C'est le grand doigt du stade de 225000.*	0, 024691.
PALME, = 4 doigts, ou 3 onces.................................. *C'est le palme du stade de 225000.*	0, 074074.
SEXTANS ou *DODRANS*, = 12 doigts, ou 9 onces.................... *C'est la spithame du stade de 225000.*	0, 222222.
PIED, = 16 doigts, ou 12 onces.................................. *C'est le pied du stade de 225000.*	0, 296296.
COUDÉE, = 18 onces, ou 6 palmes, ou 2 *sextans*, ou 1 pied $\frac{1}{2}$........... *C'est la coudée de 24 doigts du stade de 225000.*	0, 444444.
GRADUS [ou Pas simple], = 2 pieds $\frac{1}{2}$.............................. *C'est le pas simple du stade de 225000.*	0, 740741.
PASSUS [ou Pas double], = 5 pieds.............................. *C'est le pas double du stade de 225000; l'orgyie du stade de 270000.*	1, 481481.
DECEMPEDA ou Perche, = 10 pieds.............................. *C'est la calame ou acane du stade de 225000.*	2, 962963.
STADE, = 625 pieds, ou 125 pas doubles *(du stade de 225000)*......... *C'est le stade de 216000, ou de 600 pieds olympiques, et de 8 au mille romain.*	185, 185185.
MILLE, = 5000 pieds ou 1000 pas doubles *(du stade de 225000)*......... *C'est le mille de 6000 pieds, ou de 1000 orgyies, ou de 10 stades de 270000.*	1481, 481481.

(Stade du dolique syrien, ou de 225000, ou de 8 $\frac{1}{3}$ au mille romain.........	*177m, 777778.)*
(Stade italique, ou de 270000, ou de 10 au mille romain.................	*148 , 148148.)*

LA VALEUR des mesures romaines, une fois déterminée, sert à faire reconnoître les quatre suivantes.

Hygin. De limitib. constituend. pag. 210, Collect. Goesii.

ON TROUVE dans Hygin que les Tongres, peuples de la Germanie, se servoient d'un pied nommé *Drusien*, qui avoit une once et demie de plus que le pied romain.

Le pied romain étant de	0^m, 296296.
L'once, de	0 , 024691.
La demi-once, de	0 , 012346.
Le pied *drusien* devoit être de	0 , 333333.

Voyez *le Tableau général, colonne II.*

Cette mesure répond juste à la coudée de 24 doigts du stade de 300000, et décèle une origine asiatique. Les Romains, en l'appelant *Pes drusianus*, n'ont sûrement pas voulu dire que Drusus en avoit introduit l'usage chez les Tongres, mais seulement, qu'ayant trouvé cette coudée ou ce pied établi parmi ces peuples, il en avoit ordonné l'emploi pour régler le partage des terres. Si Drusus avoit porté chez les Tongres une mesure nouvelle, c'eût été le pied romain : il ne devoit pas en connoître d'autre.

SELON HYGIN (1), le pied ptolémaïque dont on se servoit dans la Cyrénaïque, étoit d'un pied romain, plus une demi-once.

Le pied romain étant de	0^m, 296296.
La demi-once, de	0 , 012346.
Le pied ptolémaïque des Cyrénéens étoit de	0 , 308642.

(1) Hygin. *De limitib. constituend. pag. 210.* — Le pied ptolémaïque des Cyrénéens étoit au pied romain :: 25 : 24. On verra, dans la

Dans mon Tableau, ce pied est celui du stade olympique de 216000, dont les Grecs avoient introduit l'usage à Cyrène, l'une de leurs plus anciennes colonies.

LE MILLE ROMAIN sert aussi à faire connoître l'étendue de la lieue gauloise, fixée à quinze cents pas dans les Itinéraires, et dans les auteurs du moyen âge.

Antonini Aug. Itinerarium, pag. 356, 359.
Ammian. Marcell. Rerum gestar. lib. XVI, cap. 12, p. 140.
Jornandes, De rebus Geticis, p. 118.

Le mille romain étant de....................	1481m, 481481.
Les 500 pas ou le demi-mille, de............	740 , 740741.
La lieue gauloise valoit..................	2222 , 222222.

Et le Tableau général fait voir que cette lieue est précisément le mille de dix stades de 500 au degré, ou de 180000 à la circonférence de la terre (1).

ON RETROUVE de même la valeur d'une mesure itinéraire que toute la Germanie, selon Saint Jérôme, employoit autrefois. Cette mesure portoit le nom de *Raste:* on sait, par divers témoignages, qu'elle répondoit à trois milles romains, ou à deux lieues gauloises. Ainsi, d'après ce qui précède, la raste valoit 4444m, 444; c'est la parasange de trente stades de 270000, et notre lieue commune de 25 au degré.

S. Hieronym. Commentar. in Joël, tom. III, pag. 1367.
Du Cange, Glossarium ad Scriptor. med. et infim. latinitat. verbo *Rasta.*

suite, un autre pied ptolémaïque employé par les Alexandrins, et qui étoit au pied romain :: 24 : 20, ou :: 6 : 5.

(1) D'Anville, *Mesures itinéraires, pag. 102,* cite la Vie de Saint Rémacle, dans laquelle la lieue gauloise est aussi fixée, dit-il, *à 1500 pas, c'est-à-dire à 12 stades.* J'observerai qu'il est ici question du stade olympique, et non du dolique, comme d'Anville l'a cru. En effet, 12 stades de 600 au degré, = 10 stades de 500.

SYSTÈME MÉTRIQUE DES ARMÉNIENS,

D'APRÈS MOYSE DE CHORÈNE.

MOYSE DE CHORÈNE nous a transmis un système métrique tiré, en grande partie, des ouvrages de Pappus d'Alexandrie, et que l'on avoit adapté à quelques usages arméniens. Le mélange des mesures, dans ce système, est assez remarquable; l'auteur dit :

Mosis Chorenensis Geographia, ad calcem Historiæ Armeniacæ, pag. 338.

Le degré est de 500 asparez;
L'asparez, de 100 pas;
Le pas, de 6 pieds;
Le pied, de 6 *mates* ou doigts;
L'asparez des asparez, de 143 pas;
Le mille, de 7 asparez ou de 1000 pas;
La parasange, de 3 milles;
Le degré, mesuré en ligne droite, est de 500 asparez.... de sorte que le degré contient 71 milles.

D'Anville, Traité des mesures itinéraires, pag. 65, 66.

Les erreurs qu'on a cru voir dans le rapprochement de ces mesures, viennent de ce qu'on n'a pas fait attention que l'auteur, pour présenter ses résultats en nombres ronds, s'est permis de négliger quelques petites fractions qu'il est facile de rétablir; et, comme il dit que l'asparez est contenu 500 fois dans le degré, que d'ailleurs il fixe la latitude de *Thule* à 63 degrés *de ceux qui sont contenus 360 fois dans la circonférence de la terre*, et qu'il évalue ces 63 degrés *à 31500 asparez*, il n'est pas possible de douter que l'asparez dont parle Moyse de Chorène, ne soit une mesure égale au stade de 500 au degré, ou de 180000 au périmètre du globe, et qu'une grande partie du système qu'il expose, ne doive se rapporter à la valeur de ce stade. J'insiste sur ces évaluations, parce qu'on verra bientôt,

bientôt, chez les Arméniens, l'emploi d'un degré et d'un asparez fort différens de ceux-ci.

Il n'y a donc que l'asparez des asparez, et le mille, donné par l'auteur pour être à-la-fois de 7 asparez, de 1000 pas, et de 71 au degré, qui présentent quelques difficultés.

L'asparez des asparez, composé de 143 pas arméniens, chacun de 6 pieds du stade de 180000, seroit de $317^{m}, _{778}$; et, si l'on observe que cette somme excède seulement d'un millième celle de $317^{m}, _{460}$, qui, dans le Tableau général, forme le diaule du stade de 252000, on reconnoîtra que ce diaule étoit le *grand asparez* des Arméniens, et qu'il contenoit 142 $\frac{6}{7}$ pas arméniens, au lieu de 143.

Sept asparez des asparez valoient donc $2222^{m}, _{222}$; et c'est le mille que Moyse de Chorène dit être composé de 1000 pas arméniens, c'est-à-dire de 1000 orgyies du stade de 180000.

Mais ce mille seroit de 50 au degré, et non de 71, comme le dit cet auteur; il faut donc qu'il soit ici question d'un autre mille aussi en usage dans l'Arménie, et qu'il n'a point distingué, ou qu'il aura confondu avec le premier.

Le mille qui répondroit à sept asparez, vaudroit $1555^{m}, _{555}$, et seroit compris environ 71 fois $\frac{1}{2}$ dans le degré; mais il n'appartiendroit à aucun système connu. Je pense que, pour rendre au mille dont il est question sa valeur réelle, il faut le composer de 7 asparez $\frac{1}{7}$: alors il sera de $1587^{m}, _{302}$; il représentera juste le mille de dix stades de 252000, et le degré en contiendra 70,

au lieu de 71 que la fraction négligée a fait trouver à l'auteur.

Au moyen de ces légères corrections, le système arménien devient très-juste; il se trouve combiné d'après les stades de 180000 et de 252000, et la valeur primitive des mesures qu'il renferme, se rétablit ainsi :

ÉVALUATION DES MESURES ARMÉNIENNES.

	Mètr.
MATE, ou DOIGT.. *C'est le double grand doigt ou le double pouce du stade de 180000.*	0, 061727.
PIED, = 6 mates.. *C'est le pied du stade de 180000.*	0, 370370.
PAS, = 6 pieds.. *C'est l'orgyie du stade de 180000.*	2, 222222.
ASPAREZ de 500 au degré, = 100 pas, ou 600 pieds........ *C'est le stade de 180000.*	222, 222222.
ASPAREZ DES ASPAREZ, = 142 pas $\frac{6}{7}$.................... *C'est le diaule du stade de 252000.*	317, 460317.
MILLE de 7 asparez $\frac{1}{7}$, ou de 70 au degré.............. *C'est le mille de 10 stades de 252000.*	1587, 301587.
MILLE de 7 asparez des asparez, ou de 1000 pas........... *C'est le mille de 10 stades de 180000.*	2222, 222222.
PARASANGE de 3000 pas.............................. *C'est la parasange de 3 milles, ou de 30 stades de 180000.*	6666, 666667.

AUTRE SYSTÈME MÉTRIQUE DES ARMÉNIENS.

DEPUIS QUE ces Recherches ont été communiquées à l'Académie, M. Saint-Martin a publié, à la suite de ses

Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, une traduction française de la Géographie attribuée à Moyse de Chorène. Parmi les notes qui accompagnent cet ouvrage, M. Saint-Martin a inséré un système métrique arménien qu'il a découvert dans un auteur anonyme qui lui paroît avoir vécu dans le XV.ᵉ siècle. Ce système me semble offrir des traces d'une haute antiquité : d'ailleurs il présente dans ses bases et dans ses subdivisions trop de différences d'avec celui de Moyse de Chorène, pour ne pas chercher à connoître les résultats qu'il peut offrir; et quoique l'exposition que l'anonyme en a faite, soit un peu longue, comme elle n'est pas toujours très-claire, je crois devoir la transcrire en entier : *Tom. II, pag. 379, 380.*

L'année est de 12 mois et 5 jours; de 52 semaines et un jour;
Le mois est de 30 jours; la semaine, de 7 jours;
Le jour, de 24 heures, pour le jour et la nuit;
L'heure est de 30 minutes;
Dans le mois il y a 720 heures, et dans les 24 heures du jour, 720 minutes;
L'année comprend 8760 heures, ou 262800 minutes;
Une minute équivaut à 500 asparez, et l'asparez à la longueur du védavan;
Une révolution du soleil est aussi de 500 asparez;
Un asparez vaut 500 nédadsik;
Le nédadsik vaut 150 pas;
Le pas vaut 6 pieds;
Le pied, 16 doigts;
Le mille vaut 5 asparez;
En multipliant par 30 les heures du jour, on a un nombre qui égale une révolution du soleil; et en multipliant cette révolution par 500, on a le nombre d'asparez qu'il parcourt.

Ainsi, quand le jour est de 12 heures, ce qui fait 360 révolutions, le soleil parcourt 180000 asparez.

Une heure vaut 30 minutes;
Une minute est un degré;
Un degré est de 500 asparez;

L'asparez est de 300 coudées;
Un pas est de 14 poings;
Une coudée est de 5 poings;
Un pas vaut 5 pieds;
Un pied vaut 16 grains d'orge;
Un mille vaut 5 asparez, ou 48 khéraskh;
Un khéraskh équivaut à 22 pas, ou 44 coudées;
Un mille est de 1050 pas, ou de 600 coudées;
10 asparez valent 1500 pas; 20 asparez, 3000 pas; 40 asparez, 6000 pas;
100 asparez valent 30000 coudées;
500 asparez valent 75 milles;
Un degré est de 82 milles;
Le diamètre du soleil est de 500 asparez, ou de 150 mille coudées.

On voit que, dans ce système, on a cherché à combiner la division du temps et la division de l'espace, de manière à trouver dans l'une et dans l'autre un nombre égal de fractions; et que ces fractions, de diverses valeurs, y portent le nom de minutes.

Pour le temps, l'heure est divisée en 30 minutes, et les 24 heures du jour et de la nuit en 720 minutes. Ainsi la minute arménienne *de temps* répond ici à deux de nos minutes *de temps*.

Pour l'espace, il est dit qu'une minute est un degré, que le degré vaut 500 asparez, et qu'en multipliant par 30 les heures du jour, on obtient un nombre égal à une révolution du soleil. On conçoit qu'il est ici question de la course journalière de cet astre : or le produit de 24 multiplié par 30, étant 720, fait connoître que, dans ce système, le cercle se divise en 720 degrés (1), et la

(1) M. Letronne pense que la division du cercle en 720 parties a été employée par les Chaldéens, qu'elle fut adoptée par les premiers astronomes de l'École d'Alexandrie, et que les Grecs ne paroissent pas avoir

circonférence de l'équateur terrestre en 360000 asparez.

Mais, quand l'auteur ajoute que le diamètre (apparent) du soleil est de 500 asparez, que cet astre fait 360 *révolutions* dans la durée de 12 heures, il est visible qu'il ne peut plus être question de la révolution précédente; et il faut entendre que, dans sa marche progressive autour de la terre, le diamètre entier du soleil se déplace 360 fois en 12 heures, et 720 fois en 24 heures. Alors, chaque *révolution*, ou chaque déplacement, répondant sur l'équateur à 500 asparez, leur ensemble donne encore pour la circonférence de ce cercle 720 degrés, ou 360000 asparez.

Il en résulte donc que la minute *d'espace*, ou le degré arménien, égal au diamètre du soleil, vaut ici 30 de nos minutes *de degré;* que l'asparez y représente le stade de 360000, et que cette mesure itinéraire s'y trouve réduite à la moitié de l'asparez employé par Moyse de Chorène. *Suprà, pag. 88, 90.*

Les bases de ce système étant établies, je vais faire remarquer quelques méprises introduites par les copistes dans l'énonciation des mesures qui le composent.

Ils disent que le degré est de 500 asparez; l'asparez, de 500 nédadsik; et le nédadsik, de 150 pas: ce qui donneroit au degré arménien 37500000 pas, tandis que ce degré est fixé plus bas, et à plusieurs reprises, à 500 asparez de 150 pas chacun, et en tout à 75000 pas. Il y a donc évidemment erreur: le nédadsik paroît ici confondu avec l'asparez; s'il en étoit la 500.[e] partie, il seroit la spithame du stade de 225000; et s'il étoit la 70.[e] partie

fait usage de la division en 360 degrés, avant Hipparque. *Journal des Savans, décembre 1817*, pag. 738 et suivantes.

de l'asparez, comme le veut Ananias de Schirag (1), il représenteroit l'orgyie du stade de 252000. Dans plusieurs itinéraires arméniens, recueillis et publiés par M. Saint-Martin, le nédadsik est une grande mesure qui s'y trouve constamment évaluée à 4 milles, ou 20 asparez.

Mémoires sur l'Arménie, t. II, pag. 395-397.

Le pas est fixé, tantôt à 5, tantôt à 6 pieds. J'ai préféré la première de ces déterminations, parce qu'elle fait du pied une partie aliquote du stade de 225000, dont les petites subdivisions dominent dans ce système.

La longueur du pied est donnée pour être de 16 doigts, ou de 16 grains d'orge; il ne paroît pas douteux qu'il ne faille s'en tenir aux 16 doigts, puisqu'ils forment, dans tous les systèmes, la division commune des pieds.

La coudée est estimée à 5 poings, et le pas à 14 poings. Cette proportion ne se trouve rigoureusement juste dans aucune combinaison : celle qui en approcheroit le plus, seroit le poing ou palme du stade de 252000, qui, multiplié par 5, donneroit, à très-peu près, la grande coudée du stade de 400000; et qui, multiplié par 14, produiroit juste le pas double du stade de 360000.

Pour le khéraskh, si l'on comptoit 22 pas simples du stade de 225000, ou 44 grandes coudées du stade de

(1) *Manusc. armén. de la Biblioth. du Roi, n.° 114, fol. 46.* — M. Saint-Martin m'a aussi communiqué un autre passage de cet Ananias, auteur du VII.e siècle, qui explique d'une manière fort bizarre l'origine du stade de 225000. Voici ce qu'il dit :

« Quand le jour est de 12 heures, » le soleil parcourt 360 degrés, ou » 180000 asparez ; quand le jour » est de 15 heures, il parcourt 450 » degrés ou 225000 asparez. C'est » pour cela que plusieurs de ceux qui » ont mesuré la terre, disent qu'elle a » en latitude et en longitude 180000 » asparez, tandis que d'autres lui en » donnent 225000. »

C'est une nouvelle autorité en faveur de l'existence du stade de 225000. *Voyez* ci-dessus, *pag. 62.*

360000, cette mesure seroit de $16^{m}, _{296}$. Si l'on prenoit 22 pas simples du stade de 250000, ou 44 grandes coudées du stade de 400000, le khéraskh auroit $14^{m}, _{667}$.

Par la première combinaison, le khéraskh se trouveroit compris un peu plus de 34 fois dans le mille de 5 asparez; par la seconde, un peu moins de 38 fois, au lieu de 48 fois que porte le texte. Peut-être y a-t-il erreur dans ce dernier nombre. Si on lisoit 38, le khéraskh de $14^{m}, _{667}$ représenteroit, à très-peu près, l'amma du stade de 270000.

Le mille de 5 asparez est évalué à 1050 pas, ou à 600 coudées. Je crois que les dénominations de ces dernières mesures se trouvent interverties, et qu'il faut lire *1050 coudées* (du stade de 252000), *ou 600 pas* (doubles du stade de 360000); alors les proportions deviennent exactes.

Après avoir dit que le mille est de 5 asparez, l'asparez, de 150 pas, le degré, de 500 asparez, et que 500 asparez valent 75 milles (pas), ce qui est juste, le texte ajoute: *le degré est de 82 milles.* Pour expliquer cette contradiction, il faudroit admettre qu'il est ici question d'un nouveau mille contenu 83 $\frac{1}{3}$ fois, au lieu de 82 fois, dans le degré arménien; alors on auroit un mille de $666^{m}, _{667}$, qui seroit le demi-mille, ou 5 stades de 300000, comme le mille de 5 asparez est le demi-mille, ou 5 stades de 360000. Je me borne à indiquer ce moyen de conciliation, sans en faire usage.

On peut observer que ces différentes erreurs n'influent ni sur les bases ni sur l'ensemble du système dont je parle; que ce système est principalement établi sur le stade de 360000, et que les nombres inusités de 150 pas

pour le stade, de 1050 coudées pour le mille itinéraire, de 5 pieds pour le pas simple, de 5 palmes pour la coudée, sont les résultats des combinaisons que l'on a faites pour introduire quelques mesures étrangères parmi celles qui dérivoient du stade de 360000.

Au surplus, pour éviter toute incertitude dans les évaluations suivantes, j'ai abandonné, comme inexactement transmises par les copistes, les mesures peu importantes, dont les élémens ne m'ont point paru rigoureusement égaux à ceux que renferme mon Tableau général.

AUTRE ÉVALUATION DES MESURES ARMÉNIENNES.

	Mètr.
DOIGT, de 16 au pied................................. *C'est le demi-doigt duodécimal du stade de 225000.*	0, 009259.
POING ou PALME, de 5 à la coudée de l'asparez............ *C'est le palme du stade de 225000.*	0, 074074.
PIED, de 5 au pas de l'asparez.......................... *C'est le demi-pied romain, ou le dichas du stade de 225000.*	0, 148148.
COUDÉE, de 300 à l'asparez........................... *C'est la grande coudée du stade de 360000.*	0, 370370.
COUDÉE, de 1050 au mille............................ *C'est la grande coudée du stade de 252000.*	0, 529101.
PAS, de 150 à l'asparez.................................. *C'est le pas simple du stade de 225000.*	0, 740741.
PAS, de 600 au mille................................. *C'est le pas double du stade de 360000.*	0. 925926.
ASPAREZ, de 500 au degré de 720 à la circonférence de la terre. *C'est le stade de 360000.*	111, 111111.
MILLE, de 5 asparez, de 600 pas, de 1050 coudées........ *C'est 5 stades, ou le demi-mille du stade de 360000.*	555, 555555.
NÉDADSIK des itinéraires, ou de 4 milles................. *C'est le mille de 10 stades de 180000, ou le double mille du stade de 360000.*	2222, 222222.

SYSTÈME

SYSTÈME MÉTRIQUE DES SYRIENS,
D'APRÈS SAINT ÉPIPHANE.

PARMI les fragmens tirés des œuvres attribuées à Saint Épiphane, on trouve l'exposition des mesures établies de son temps dans la Syrie. Cette exposition se divise en deux parties : dans l'une, le mille est évalué à sept stades ; dans l'autre, à sept stades et demi. Occupons-nous d'abord de la première.

Fragm. ex Epiphanio Cyprio è De quantitat. mensur. inter Varia sacra Steph. Le Moine, t. I, pag. 499-503.

Le mille de dix stades de 360000 à la circonférence de la terre étant le seul, comme je l'ai dit, qui réponde juste à sept stades d'un autre système, celui de 252000, il en résulte que le mille dont parle ici Saint Épiphane, ne peut être que celui du stade de 360000, et que les autres mesures comprises dans la première partie des extraits de cet auteur doivent être toutes évaluées comme celles du stade de 252000, et de la manière suivante :

Suprà, pag. 76, 77.

Voyez *les co.. III et IX, 2, du Tableau général,*

ÉVALUATION DES MESURES SYRIENNES.	Mètr.
DOIGT *(du stade de 252000, ou de 700 au degré)*...........	0, 016534.
PALME, = 4 doigts *(du même stade)*........................	0, 066138.
SPITHAME, = 12 doigts, ou 3 palmes *(du même stade)*......	0, 198413.
PIED, = 16 doigts, ou 4 palmes *(du même stade)*..........	0, 264550.
COUDÉE, = 24 doigts, ou 6 palmes, &c. *(du même stade)*...	0, 396825.
PAS, = 40 doigts, ou 10 palmes, &c. *(du même stade)*.....	0, 661376.
ORGYIE, = 96 doigts, 24 palmes, &c. *(du même stade)*....	1, 587302.
ACÆNE, = 160 doigts, 10 pieds, &c. *(du même stade)*......	2, 645503.
PLÈTHRE, = 10 acænes, &c. *(du même stade)*.............	26, 455026.
STADE, = 600 pieds, 400 coudées, 100 orgyies, &c........ *C'est le stade de 252000, ou de 700 au degré.*	158, 730159.
MILLE, 4200 pieds, 1680 pas, 700 orgyies, 7 stades, &c.... *C'est le mille de 1000 orgyies, ou de 10 stades de 360000.*	1111, 111111.

AUTRE SYSTÈME MÉTRIQUE DES SYRIENS, D'APRÈS SAINT ÉPIPHANE.

APRÈS avoir donné les détails du système précédent, Saint Épiphane ajoute :

Fragm. ex Epiphan. &c. pag. 502, 503.

> Quelques personnes assurent que le mille contient sept stades et demi.
> Le diaule est de deux stades.
> Le dolique est de 12 stades.
> La parasange, qui est une mesure persique, est de 30 stades ou de 4 milles.
> Les relais pour le service public sont estimés parmi nous à 6 milles, ou 45 stades.

Ainsi, dans ces mesures, le mille se trouve évalué à sept stades et demi. On a vu que cette sorte de mille pouvoit être composée de quatre stades différens; mais, comme on vient de reconnoître le mille employé par Saint Épiphane dans celui du stade de 360000, il doit paroître certain que cet auteur veut maintenant parler du stade de 270000, le seul qui soit contenu 7 fois $\frac{1}{2}$ dans le mille précédent. Dès-lors, les mesures dont il est question doivent s'évaluer comme il suit:

Suprà, pag. 76, 77.

AUTRE ÉVALUATION DES MESURES SYRIENNES.	Mètr.
STADE *(de 750 au degré, ou de 270000 à la circonfér. de la terre).*	148, 148148.
DIAULE *(ou double stade)*..	296, 296296.
MILLE, de 7 stades $\frac{1}{2}$ *[de 270000]*.. *C'est le mille de 10 stades de 360000.*	1111, 111111.
DOLIQUE, de 12 stades *[de 270000]*.. *C'est le mille de 10 stades de 225000.*	1777, 777778.
PARASANGE, de 30 stades, ou de 4 milles.. *C'est la parasange de 30 stades de 270000, ou de 4 milles du stade de 360000.*	4444, 444444.
RELAIS, de 6 milles, ou de 45 stades.. *C'est la parasange de 6 milles, ou 60 stades de 360000, qui valent 45 stades de 270000.*	6666, 666667.

DOUBLE SYSTÈME MÉTRIQUE DES SYRIENS,
D'APRÈS JULIEN D'ASCALON.

QUELQUES-UNES des mesures données par Saint Épiphane reparoissent, mais sous un autre aspect, dans les extraits de Julien d'Ascalon, qu'Harménopule nous a conservés. En voici les détails tels qu'ils nous sont parvenus:

Julian. Ascalonit. apud Harmenopul. in Promptuar. Juris civil. lib. II, titul. 4, pag. 144, 145.

Le pied est de 4 palmes......................	16 doigts.
Le palme, de 4 doigts........................	4.
La coudée, de 8 palmes.......................	32.
Le doigt est la première des mesures, comme l'unité est le premier des nombres; de sorte que	
Le palme est de 4 doigts.....................	4.
La coudée, d'un pied et demi, ou de 6 palmes....	24.
Le pas, de 2 coudées, ou 3 pieds, ou 12 palmes.....	48.
L'orgyie, de 2 pas, ou 4 coudées, ou 6 pieds.....	96.
ou de 9 spithames et 4 doigts................	112.
L'acæne, d'une orgyie et demie, ou 6 coudées, ou 9 pieds, ou 36 palmes......................	144.
Le plèthre, de 10 acænes, ou 15 orgyies, ou 30 pas, ou 60 coudées, ou 90 pieds..................	1440.
Le stade, de 6 plèthres, ou 60 acænes, ou 100 orgyies,	8640.
ou 240 pas, ou 400 coudées, ou 600 pieds......	9600.

Le mille, selon Ératosthène et Strabon, contient 8 stades $\frac{1}{3}$, ou 836 orgyies.

Mais, selon l'usage actuel, le mille est de 7 stades $\frac{1}{2}$, ou de 750 orgyies, ou de 1500 pas, ou de 3000 coudées (1).

Il importe de bien savoir que le mille dont on se sert aujourd'hui, et qui est de 7 stades $\frac{1}{2}$, contient, comme nous l'avons dit, 750 orgyies géométriques ou 840 orgyies simples.

De sorte que 100 orgyies géométriques valent 112 orgyies simples.

Ce système présente des particularités qu'on ne ren-

(1) Nos éditions portent *πήχεις ς'* *[6 coudées]* : c'est visiblement une faute. Dans le manuscrit du Roi, *n.° 1351, fol. 447 verso*, il y a *πήχεις ,Γ* *[3000 coudées]*, et c'est ainsi que l'on doit lire.

contre dans aucun autre. Pour les faire mieux apercevoir, j'ai cru devoir ajouter le nombre des doigts qui, d'après les indications du texte, entroient dans la composition de chaque mesure. On y remarque deux orgyies, l'une de 96 doigts, l'autre de 112; une acæne de 144 doigts, au lieu de 160 qu'elle devroit avoir; un plèthre de 1440 doigts, au lieu de 1600; un stade de 8640 doigts, un autre de 9600 doigts; deux milles itinéraires, l'un de 8 stades $\frac{1}{3}$, l'autre de 7 stades $\frac{1}{2}$; et quelques irrégularités apparentes où réelles, dont je parlerai dans la suite.

LE TRADUCTEUR d'Harménopule, Jean Mercier, ne s'étant pas aperçu que la plupart de ces évaluations inusitées pouvoient venir des divers élémens dont ce système se trouvoit composé, a cru le texte de Julien fort altéré: les corrections qu'il propose sont insuffisantes pour éclaircir les difficultés qu'il entrevoyoit; et d'ailleurs elles bouleverseroient le système dont il est question.

L'AUTEUR, pour mieux distinguer les deux milles dont il parle, donne au premier le nom de mille d'Ératosthène et de Strabon, en le faisant de 8 stades $\frac{1}{3}$. Cette indication rappelle le passage du second de ces géographes, *Suprà, pag. 63.* que j'ai cité plus haut. Seulement, il paroît que, dans le texte de Julien, le nom d'Ératosthène doit être remplacé par celui de Polybe, puisque c'est cet historien qui avoit annoncé l'existence d'un stade contenu 8 fois $\frac{1}{3}$ dans le mille romain (1); et son assertion, confirmée long-temps après l'époque où il vivoit, ne permet

(1) Cependant on verra, *pag. 107*, qu'Hérodote et Ératosthène semblent avoir trouvé en Égypte l'usage du stade de 225000, ou de 8 $\frac{1}{3}$ au mille romain.

plus de supposer une méprise dans le passage de Strabon.

On a vu, dans le second extrait de Saint Épiphane, *Suprà, pag. 98.* qu'en Palestine, sa patrie et celle de Julien, le dolique étoit compté au nombre des mesures itinéraires, et qu'il égaloit douze stades italiques, ou de 270000. C'étoit, comme je l'ai dit, un mille dont la longueur répondoit *Suprà, pag. 62, 63, 98.* à 1777^{m}, 778, et qui, divisé par dix, comme tous les autres milles, produisoit un stade de 177^{m}, 778. Or ce stade, multiplié par huit et un tiers, donne 1481^{m}, 481 : c'est précisément la longueur du mille romain ; et l'on ne peut douter que ce stade et ce mille ne soient ceux dont Polybe et Julien d'Ascalon connoissoient l'usage.

De plus, ce même stade, multiplié sept fois et demie, donnera 1333^{m}, 333, ou le mille de dix stades de 300000, pour celui que Julien indique comme étant le plus usuel à l'époque et dans la contrée où il écrivoit.

Voilà donc les deux milles itinéraires désignés par cet auteur, avec les proportions exactes qu'il leur donne. Il parle aussi de deux orgyies, l'une qu'il appelle orgyie *simple*, l'autre, orgyie *géométrique*, et qui différoient entre elles comme les nombres 750 et 840, ou comme 100 et 112 : l'emploi d'une seconde orgyie supposant celui d'un second stade, il faut chercher ce stade pour compléter les bases du système qui nous est transmis par Julien.

En partant du stade de 177^{m} 778, dont l'auteur vient de composer les deux milles précédens, la proportion de 100 à 112 donne, pour le second stade, celui de 158^{m}, 730, ou de 252000, que l'on a vu paroître dans l'un des deux systèmes syriens rapportés par Saint Épiphane, et *Suprà, pag. 97.* dont l'emploi ne pouvoit pas être oublié au temps de Julien.

Au moyen de ces diverses observations, les mesures dont je viens de parler se rétablissent et s'évaluent de la manière suivante, dans le double système qu'elles embrassent :

ÉVALUATION DU DOUBLE SYSTÈME MÉTRIQUE DES SYRIENS.

	STADE de 225000.	STADE de 252000.
	Mètr.	Mètr.
DOIGT..	0, 018518.	0, 016534.
PALME, = 4 doigts..	0, 074074.	0, 066138.
SPITHAME, = 12 doigts..	0, 222222.	0, 198413.
PIED, = 4 palmes..	0, 296296.	0, 264550.
COUDÉE, = 6 palmes, ou 24 doigts........................	0, 444444.	0, 396825.
COUDÉE, = 8 palmes ou 32 doigts........................	0, 592593.	0, 529101.
PAS SIMPLE, = 40 doigts..	0, 740741.	0, 661376.
VERGE, = 12 palmes, ou 3 pieds, ou 2 coudées de 24 doigts....	0, 888889.	0, 793651.
ORGYIE SIMPLE, = 6 pieds, ou 96 doigts du stade de 252000...	....	1, 587302.
ORGYIE GÉOMÉTRIQUE, = 6 pieds, ou 96 doigts du stade de 225000.	1, 777778.	
ACÆNE. { de 142 doigts 6/7 du stade de.... 225000 de 160 doigts du stade de..... 252000 }........	....	2, 645503.
PLÈTHRE { de 1428 doigts 4/7 du stade de.... 225000 de 1600 doigts du stade de..... 252000 }........	....	26, 455026.
STADE.. { de 8571 doigts 3/7 du stade de.... 225000 de 9600 doigts du stade de..... 252000 }........	....	158, 730159.
STADE de 100 orgyies géométr., ou de 9600 doigts du stade de 225000.	177, 777778.	

C'est le stade de 10 au dolique ou mille syrien, et de 8 1/3 au mille romain.

	Mètr.
MILLE de Polybe, de 833 1/3 orgyies géométriques, ou de 8 stades 1/3 de 225000... *C'est le mille de 10 stades de 270000, ou le mille romain.*	1481, 481481.
MILLE en usage au temps de Julien, = 750 orgyies géométriques, ou 7 stades 1/2 de 225000, ou 840 orgyies simples du stade de 252000.................. *C'est le mille de 10 stades de 300000.*	1333, 333333.

100 orgyies géométriques de 1^{m}, 777778 }
112 orgyies simples de..... 1 , 587302 } = 177^{m}, 777778.

L'ORGYIE, de 9 spithames et 4 doigts, ou de 112 doigts, du stade de 252000, représente l'orgyie de 96 doigts du stade olympique de 216000, et vaut 1^{m}, 851852.

SYSTÈME

SYSTÈME MÉTRIQUE DES GRECS D'ALEXANDRIE, ANTÉRIEUR À L'ÉPOQUE D'HÉRON.

LE SYSTÈME métrique le plus complet de ceux que les Grecs nous ont transmis, est celui qui se trouve dans les fragmens d'Héron d'Alexandrie. Cet auteur y présente deux séries de mesures; l'une qu'il dit être en usage de son temps, l'autre qu'il annonce avoir été employée auparavant. Dans la première, il donne la valeur relative des mesures, depuis le doigt jusqu'au pas double seulement; dans la seconde, il prolonge ces détails jusqu'à la parasange. *Excerpta ex Herone geometra, de Mensuris. Inter Analecta Græca, tom. I, pag. 313-315.*

C'est dans cette dernière partie qu'Héron compare le mille à sept stades et demi, en ajoutant que ce mille contient 4500 pieds *philétéréens*, ou 5400 pieds *italiques*; ainsi ces pieds étoient entre eux dans la proportion de 6 à 5.

Cette proportion se trouve quatre fois parmi les différens stades dont j'ai parlé; et pour reconnoître celui qu'Héron a voulu désigner, il faut déterminer ce qu'il a pu entendre par les dénominations de pied philétéréen et de pied italique, qu'on ne rencontre dans aucun autre écrivain.

M. Girard, ayant trouvé la coudée du nilomètre d'Éléphantine de 527 millimètres, en fait la coudée de 24 doigts de l'ancien système rapporté par Héron : il pense que ce système étoit celui des Égyptiens sous les Ptolémées; que les deux tiers de cette coudée donnoient pour le pied philétéréen $0^{m},35133$, et pour le pied italique, d'après la proportion précédente, $0^{m},2927$. De plus, comme ce dernier nombre approche de la valeur du pied du mille *Suprà, pag. 69, 70.*

romain. M. Girard veut que, sous le nom de pied italique, Héron ait indiqué le pied romain; il évalue d'après ces bases toutes les mesures dont parle cet ancien, et fixe le stade alexandrin, composé de 600 pieds philétéréens, ou de 400 coudées, à $210^{m},798$.

Suprà, pag. 70. J'ai dit que les anciens n'avoient fait aucune mention d'un stade semblable, malgré les relations continuelles que les Grecs et les Romains entretenoient avec l'Égypte; et d'ailleurs ce stade ne se rattacheroit à aucun des stades primitifs. J'ai montré aussi que la coudée d'Éléphantine étoit la grande coudée de 32 doigts du stade égyptien de 252000; *Sup. p. 70, 71.* et l'on ne trouve nulle part que cette coudée, multipliée 400 fois au lieu de 300 fois, ait été employée pour former une mesure itinéraire. Ces considérations peuvent donc faire douter que les évaluations données par M. Girard soient celles qu'il convient d'appliquer au système dont je m'occupe; et si, parmi les mesures prises sur les monumens de l'Égypte, on en trouve qui peuvent être rapportées à un pied analogue à celui du mille romain, je pense qu'il faut chercher l'origine de ce pied ailleurs que dans les divisions du nilomètre d'Éléphantine.

Sup. pag. 97, 98, 101, 104. On a vu, dans les systèmes transmis par Saint Épiphane et par Julien d'Ascalon, que le stade de 270000 et celui de 225000 étoient employés dans la Syrie : la proximité de l'Égypte, limitrophe de cette contrée, ne permet guère de croire que les mesures syriennes fussent étrangères aux Égyptiens, sur-tout après la conquête des Romains; d'autant mieux que, les subdivisions du stade Comparez *le tableau de la page 85 avec celui de la page 109.* de 225000 ayant les mêmes valeurs que celles du mille romain, le doigt, le palme, la spithame, le pied, la

coudée, le pas et la calame de ce stade, répondoient exactement au doigt, au palme, au *dodrans*, au pied, à la coudée, au *gradus* et au *decempeda* de ce mille : de sorte que, sans rien déranger à leurs systèmes métriques, les Romains, les Syriens et les Égyptiens y trouvoient des points de comparaison auxquels toutes leurs autres mesures pouvoient se rattacher ; objet fort important pour la répartition des impôts chez les nations vaincues.

Mais il y a plus ; un passage d'Hérodote semble annoncer que le stade de 225000 étoit connu en Égypte bien avant l'arrivée des Romains. Cet auteur dit avoir mesuré la base de la grande pyramide, et l'avoir trouvée de huit plèthres. Cette base étant de $232^{m},6678$, si on la divise par huit, on a $29^{m},0835$; et c'est, à un demi-mètre près, le plèthre du stade dont je parle.

Herodot. l. II, §. 124, 127, pag. 164, 165.

Suprà, pag. 70.

Voyez *le Tableau génér. col. VIII.*

Il est même fort vraisemblable qu'Ératosthène avoit employé, dans quelques circonstances, le stade de 225000, et que c'est à ce sujet qu'Hipparque aura dit qu'il falloit ajouter au nombre précédent environ 25000 stades pour compléter le périmètre de la terre en stades égyptiens de 250000 ou 252000. Pline paroît avoir mal compris Hipparque, lorsqu'il dit que cet ancien ajoutoit un peu moins de 25000 stades aux 252000 qu'Ératosthène donnoit à la circonférence du globe, puisqu'il en seroit résulté un stade d'environ 277000, dont il ne reste aucun souvenir. Il est certain d'ailleurs qu'Hipparque a toujours employé, dans ses discussions géographiques, et sur-tout pour former sa Table des climats, le stade de 252000, ou de 700 au degré.

Plin. lib. II, cap. 112.

Voyez *l'article* HIPPARQUE, *dans le premier vol.^e de mes Recherches.*

Quoi qu'il en soit, je me bornerai à observer que les

deux stades précédens de 270000 et de 225000 diffèrent entre eux comme les nombres 5 et 6, et se trouvent dans les mêmes proportions que le pied italique et le pied philétéréen d'Héron. J'ai fait voir que le premier de ces stades étoit appelé italique par Censorin; et il n'y a aucune raison pour douter que le pied italique d'Héron ne soit le pied du même stade. Sa longueur est fixée, dans la VII.[e] colonne du Tableau général, à 0m, 246914; le pied philétéréen, plus grand d'un cinquième, étoit donc de 0m, 296296, et c'est précisément le pied romain, celui du stade de 225000, contenu 6000 fois dans l'ancien mille romain, ou 5000 fois dans le nouveau, c'est-à-dire dans le mille du stade italique de 270000, comme je l'ai expliqué ailleurs.

Suprà, pag. 58, 59, 60.

Suprà, pag. 83. Comparez *les col. VII et VIII du Tableau général.*

On ne doit pas s'étonner de rencontrer en Syrie et en Égypte les élémens des mêmes mesures dont on se servoit en Italie : seulement, il ne faut pas en conclure que les Romains eussent substitué leur système métrique à ceux que les Syriens et les Égyptiens employoient auparavant; il faut reconnoître au contraire que ces mesures asiatiques furent portées en Italie par les anciennes colonies qui peuplèrent l'Étrurie, et que c'est de là que les Romains empruntèrent leurs mesures, comme ils en avoient emprunté leurs arts.

Ainsi je prends pour le pied *philétéréen* celui du stade de 225000; pour le pied *italique*, celui du stade de 270000; et ces bases me servent à rétablir la seconde série des mesures, ou l'ancien système présenté par Héron.

*ÉVALUATION DES MESURES EMPLOYÉES PAR LES GRECS D'ALEXANDRIE, AVANT L'ÉPOQUE D'*HÉRON.

	Mètr.
DOIGT. *C'est le doigt du stade de 225000, et le doigt du mille romain.*	0, 018518.
PALME, = 4 doigts. *C'est le palme du stade de 225000, et le palme du mille romain.*	0, 074074.
DICHAS, = 8 doigts, ou 2 palmes. *C'est le dichas du stade de 225000.*	0, 148148.
SPITHAME, = 12 doigts, ou 3 palmes. *C'est la spithame du stade de 225000, et le sextans ou dodrans du mille romain.*	0, 222222.
PIED ITALIQUE, = 13 doigts $\frac{1}{3}$. *C'est le pied de 16 doigts du stade italique, ou de 270000.*	0, 246914.
PIED ROYAL ou *PHILÉTÉRÉEN*, = 16 doigts, ou 4 palmes. *C'est le pied du stade de 225000, et le pied du mille romain.*	0, 296296.
PYGON, = 20 doigts, ou 5 palmes. *C'est le pygon du stade de 225000.*	0, 370370.
COUDÉE XYLOPRISTIQUE, = 24 doigts, ou 6 palmes. *C'est la petite coudée du stade de 225000, et la coudée du mille romain.*	0, 444444.
PAS, = 40 doigts, ou 10 palmes. *C'est le pas simple du stade de 225000, et le gradus du mille romain.*	0, 740741.
XYLON, = 72 doigts, ou 18 palmes, ou 4 pieds $\frac{1}{2}$ *philétéréens*, ou 3 coudées. *C'est le xylon du stade de 225000, et l'orgyie du stade de 300000.*	1, 333333.
ORGYIE, = 6 pieds *philétéréens*, ou 7 pieds $\frac{1}{5}$ *italiques*, ou 4 coudées. *C'est l'orgyie du stade de 225000.*	1, 777778.
CALAME ou ACÆNE, = 160 doigts, ou 10 pieds *philétéréens*, ou 12 pieds *italiques*. *C'est la calame du stade de 225000, et le decempeda ou la perche de 10 pieds romains.*	2, 962963.
AMMA, = 60 pieds *philétéréens*, ou 72 pieds *italiques*, ou 40 coudées. *C'est l'amma du stade de 225000.*	17, 777778.
PLÈTHRE, = 100 pieds *philétéréens*, ou 120 pieds *italiques*, ou 10 calames. *C'est le plèthre du stade de 225000.*	29, 629630.
STADE, = 600 pieds *philétér.*, ou 720 pieds *italiq.*, ou 400 coudées, ou 100 orgyies. *C'est le stade de 225000 à la circonférence, ou de 625 au degré; c'est le stade du dolique syrien.*	177, 777778.
DIAULE, = 1200 pieds *philétér.*, ou 1440 pieds *italiq.*, ou 800 coud., ou 2 stades.	355, 555555.
MILLE, = 4500 pieds *philétéréens*, ou 5400 pieds *italiques*, ou 3000 coudées, ou 1800 pas, ou 750 orgyies, ou 45 plèthres, ou 450 acænes, ou 7 stades $\frac{1}{2}$. *C'est le mille de 10 stades de 300000, ou de 7 stades $\frac{1}{2}$ de 225000.*	1333, 333333.
SCHŒNE ou PARASANGE PERSIQUE, = 30 stades, ou 4 milles. *C'est la parasange de 30 stades de 225000, ou de 4 milles du stade de 300000.*	5333, 333333.

SYSTÈME MÉTRIQUE DES GRECS D'ALEXANDRIE, AU TEMPS D'HÉRON.

LES MESURES en usage à Alexandrie, au temps d'Héron, étoient, selon cet auteur,

Excerpta ex Herone geometr. de Mensuris, pag. 308-310.

Le doigt;
Le condyle, de 2 doigts;
Le palme, de 4 doigts;
Le dichas, de 8 doigts;
La spithame, de 12 doigts;
Le pied, de 16 doigts;
La coudée lithique, de 24 doigts, semblable à la coudée xylopristique;
La coudée, de 32 doigts;
Le pas simple, de 40 doigts;
Le pas double, de 80 doigts.

L'orgyie, employée à la mesure des terres labourables, étoit de 9 spithames royales ¼.

CETTE nomenclature, comparée à celle du système précédent, fait voir qu'on avoit intercalé, parmi ses autres subdivisions, le condyle, la coudée de 32 doigts, et le pas double ; en y supprimant le pied *italique,* le pygon et le xylon. Mais, l'auteur ne donnant ni le mille, ni le stade, ni même l'orgyie de ce nouveau système, il seroit impossible de fixer la valeur de ces mesures, s'il n'avoit ajouté que *la coudée lithique de 24 doigts étoit semblable à la coudée xylopristique.* Il parle de cette coudée dans l'exposition de l'ancien système, en lui donnant aussi 24 doigts ; et, de ce rapprochement, il résulte que la série des mesures dont il est maintenant question, avoit les mêmes élémens et devoit avoir les mêmes valeurs que les me-

sures correspondantes de l'ancien système. Le pas simple, par exemple, y étant de 0^{m}, 74074, le pas double de celui-ci devoit être de 1^{m}, 48148.

Cependant, comme l'auteur distingue formellement ces deux systèmes, il n'est pas possible de douter qu'ils n'offrissent quelque différence essentielle ; et si on ne la découvre pas au premier aspect, c'est qu'il faut la chercher dans les multiples de l'une des nouvelles mesures qu'il indique. Or, trouvant ici le pas double substitué à l'orgyie, comme dans le système romain, tout annonce que son usage devoit y être le même, et que, multiplié mille fois, il produisoit un mille itinéraire de 1481^{m}, 481. Dès-lors on voit en quoi consistoit la différence des deux systèmes : dans l'ancien, le mille étoit composé de 4500 pieds *philétéréens ;* dans le nouveau, le mille contenoit 5000 pieds semblables, c'est-à-dire que les Alexandrins avoient abandonné le mille du stade de 300000, pour adopter celui du stade de 270000 dont se servoient les Romains, en conservant de même à ce dernier mille les subdivisions du stade de 225000, qu'ils employoient auparavant. *Sup. pag. 82, 83.*

Quant à l'orgyie citée par Héron, il est facile de reconnoître qu'elle n'appartient point au système des mesures qui la précèdent, puisque l'auteur la compose de neuf spithames royales et un quart, tandis qu'elle n'auroit pu être que de huit spithames, si elle avoit appartenu à la série de ces mesures : aussi prévient-il qu'elle servoit spécialement à mesurer les terres labourables. Cette orgyie isolée, que l'habitude des Égyptiens leur avoit fait

conserver, malgré le changement de domination, a déjà paru isolément aussi parmi les mesures syriennes rapportées par Julien d'Ascalon, qui donne sa valeur plus exactement, en la fixant à neuf spithames et un tiers ; et j'ai dit que cette orgyie étoit celle du stade grec ou olympique de 216000, exprimée en spithames égyptiennes du stade de 252000.

Sup. pag. 102-104.

Le nom de *royal*, donné par Héron au pied philétéréen et à la spithame dont il est question, ainsi que la conversion de 9 $\frac{1}{3}$ de ces spithames en une orgyie olympique, pourroient faire penser que le système métrique des Alexandrins se trouvoit établi sur la combinaison du stade de 216000 avec celui de 252000, dont l'usage simultané a existé en Égypte, comme on le verra bientôt. Mais, pour le système décrit par Héron, et au temps de ce géomètre, cet arrangement ne pouvoit avoir lieu, puisque, indépendamment de ce qu'il faudroit prendre le pied *philétéréen* pour celui du stade olympique de 216000, et le pied *italique* pour celui du stade égyptien de 252000, ces pieds se trouveroient entre eux dans la proportion de 7 à 6, tandis que la différence doit être de 6 à 5, comme l'auteur le répète jusqu'à huit fois.

Infrà, pag. 117.

Je crois donc que les mesures employées à Alexandrie, au temps d'Héron, doivent être évaluées comme on le voit dans le Tableau suivant :

ÉVALUATION

ÉVALUATION DES MESURES EMPLOYÉES PAR LES GRECS D'ALEXANDRIE, AU TEMPS D'HÉRON.

	Métr.
DOIGT... *C'est le doigt du stade de 225000, et le doigt du mille romain.*	0, 018518.
CONDYLE, = 2 doigts.. *C'est le condyle du stade de 225000.*	0, 037037.
PALME, = 4 doigts.. *C'est le palme du stade de 225000, et celui du mille romain.*	0, 074074.
DICHAS, = 8 doigts, ou 4 condyles, ou 2 palmes....................... *C'est le dichas du stade de 225000.*	0, 148148.
SPITHAME, = 12 doigts, ou 6 condyles, ou 3 palmes.................... *C'est la spithame du stade de 225000, et le sextans ou dodrans du mille romain.*	0, 222222.
PIED, = 16 doigts, ou 8 condyles, ou 4 palmes, ou 1 spithame $\frac{1}{3}$........ *C'est le pied du stade de 225000, ou le pied philétéréen, et le pied du mille romain.*	0, 296296.
COUDÉE LITHIQUE, = 24 doigts &c.: la même que la coudée xylopristique.. *C'est la petite coudée du stade de 225000, et la coudée du mille romain.*	0, 444444.
COUDÉE, = 32 doigts, ou 16 condyles, ou 8 palmes, ou 2 pieds........ *C'est la grande coudée du stade de 225000.*	0, 592593.
PAS SIMPLE, = 40 doigts, ou 10 palmes, ou 3 spithames $\frac{1}{3}$, ou 2 pieds $\frac{1}{2}$...... *C'est le pas simple du stade de 225000, le gradus du mille romain.*	0, 740741.
PAS DOUBLE, = 80 doigts, ou 20 palmes, ou 6 spithames $\frac{2}{3}$, ou 5 pieds....... *C'est le pas double du stade de 225000, l'orgyie du stade de 270000, et le passus du mille rom.*	1, 481481.
(MILLE, = 1000 pas doubles, ou 5000 pieds).......................... *C'est le mille de 10 stades, ou de 1000 orgyies du stade de 270000: c'est le mille romain.*	1481, 481481.

L'ORGYIE, employée à la mesure des terres labourables, contient 9 $\frac{1}{3}$ spithames royales, ou 112 doigts du stade de 252000, et vaut 1^{m}, 851852.

C'est l'orgyie du stade olympique de 216000.

AUTRES MESURES EMPLOYÉES PAR LES GRECS D'ALEXANDRIE, SELON DIDYME.

Manusc. grec, n.° 2475, fol. 74, 75.

DANS un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, on trouve, parmi plusieurs traités d'Héron, un petit ouvrage sur la mesure des pierres et des bois, attribué à Didyme d'Alexandrie, et qui offre les rapprochemens suivans:

La coudée est de 6 palmes, ou de 24 doigts, ou de 1 $\frac{1}{2}$ pied ptolémaïque, ou de 1 $\frac{4}{5}$ pied romain;
Le pied ptolémaïque est de 16 doigts, ou 4 palmes;
Le pied romain est de 13 $\frac{1}{3}$ doigts, ou de 3 palmes 1 $\frac{1}{3}$;
Le pied ptolémaïque est à la coudée royale dans la proportion de 2 à 3;
Le pied romain est à la coudée royale dans la proportion de 5 à 9;
Cent coudées valent 180 pieds romains.

Supr. pag. 105.

Girard, Mém. sur les mesures agraires des anciens Égyptiens, pag. 15, 16.

La différence du pied *ptolémaïque* au pied *romain* étant ici de 6 à 5, et pareille à la différence indiquée par Héron entre le pied *philétéréen* et le pied *italique*, on a cru pouvoir en conclure que le pied philétéréen étoit le même que le pied ptolémaïque, et le pied italique le même que le pied romain.

Mais je ne pense pas que cette espèce d'analogie, qui d'ailleurs se présente et se répète quatre fois parmi les stades dont j'ai parlé, puisse autoriser à croire que des auteurs qui écrivoient dans la même ville, et, selon toutes les apparences, à des époques peu éloignées, aient affecté de donner à des mesures semblables des dénominations différentes. Ces sortes de suppositions n'ont de probabilité que quand la méprise des auteurs est évidente. Dans le manuscrit du Roi, le système des mesures d'Héron est donné immédiatement après celui de Didyme, sans qu'il

soit dit que le pied philétéréen fût le même que le pied ptolémaïque, ni que le pied italique fût égal au pied romain. N'est-ce pas une preuve que la différence des noms suffisoit pour indiquer la différence des longueurs ? et peut-on changer les dénominations techniques employées par les anciens, sans risquer de leur faire dire autre chose que ce qu'ils ont voulu exprimer ? On a vu Saint Épiphane décrire deux systèmes métriques reçus de son temps dans la Syrie, et Julien d'Ascalon en présenter un troisième. Héron parle également de deux systèmes alexandrins ; et celui de Didyme pouvoit différer de ceux d'Héron, ou appartenir à quelque canton de la Basse-Égypte, sans que cette variété, dans un pays où l'abord fréquent des nations étrangères entremêloit tous les usages, doive paroître extraordinaire.

Je crois donc qu'on ne peut se dispenser d'avoir égard aux distinctions clairement énoncées par ces auteurs, dans les mesures qu'ils nous ont transmises.

Or, selon Didyme, la proportion du pied romain au pied ptolémaïque est de 13 $\frac{1}{3}$ à 16, ou de 5 à 6 ; et le pied romain étant, comme je l'ai dit, de 0^{m}, 296296, le pied ptolémaïque de cet auteur devoit être de 0^{m}, 355555 (1). *Sup. pag. 85.*

De plus, la différence du pied romain à la coudée royale étant de 5 à 9, et la différence du pied ptolémaïque à la même coudée, de 2 à 3, il s'ensuit que cette coudée étoit de 0^{m}, 533333. On peut voir, dans le

(1) Le pied ptolémaïque des Alexandrins ne doit pas être confondu avec le pied du même nom que les Cyrénéens employoient depuis long-temps. Ce dernier, selon Hygin, *suprà, pag. 86, 87,* étoit au pied romain :: 25 : 24. Celui dont parle Didyme étoit :: 24 : 20.

Tableau général, que cette grande coudée étoit celle de 32 doigts du stade égyptien de 250000 à la circonférence de la terre (1).

Ici, la grande coudée se trouvant divisée en 24 doigts, ces doigts deviennent de grands doigts du stade précédent. Seize de ces doigts formoient le pied ptolémaïque; et il ne paroît pas que cette combinaison particulière ait jamais été portée plus loin que la coudée.

Voici donc la valeur de chacune de ces mesures:

ÉVALUATION DES MESURES INDIQUÉES
PAR DIDYME D'ALEXANDRIE.

	Mètr.
DOIGT. . . . . *C'est le grand doigt du stade de 250000.*	0, 022222.
PALME, = 4 doigts.	0, 088889.
PIED ROMAIN, = 13 doigts $\frac{1}{3}$, ou 3 palmes $\frac{1}{3}$. . . . . *C'est le pied du stade de 225000, et le pied du mille romain.*	0, 296296.
PIED PTOLÉMAÏQUE, = 16 doigts, ou 4 palmes.	0, 355555.
COUDÉE ROYALE, = 24 doigts, ou 1 $\frac{4}{5}$ pied romain, ou 1 $\frac{1}{2}$ pied ptolémaïque. . . . . *C'est la grande coudée de 32 doigts du stade de 250000.*	0, 533333.

Le pied ptolémaïque de 0^m, 355555 : à la coudée royale de 0^m, 533333 : : 2 : 3.
Le pied romain. . . . de 0 , 296296 : à la coudée royale de 0 , 533333 : : 5 : 9.

100 coudées royales de 0^m, 533333 }
180 pieds romains. . de 0 , 296296 } = 53^m, 333333.

(1) Selon M. Girard, *pag. 44*, la coudée *moyenne* conclue de la mesure des 8 coudées inférieures du nilomètre de Roudah, est de 0^m, 54325; et la coudée *moyenne* des 8 coudées supérieures, de 0^m, 53937. Il me semble qu'on doit reconnoître, dans ces coudées inégales, des copies altérées de la coudée royale des Alexandrins, dont parle Didyme, et que les Arabes ont inconsidérément prolongée de 6 à 10 millimètres.

DE LA COUDÉE D'ÉLÉPHANTINE.

J'AI ANNONCÉ que le système du stade de 252000 et celui du stade de 216000 avoient été simultanément en usage dans l'Égypte ; les divisions de la coudée du nilomètre d'Éléphantine, construit sous les Ptolémées, m'en offrent la preuve. *Suprà, pag. 112.*

M. Girard a mesuré six de ces coudées : il a évalué la longueur *moyenne* de chacune à 527 millimètres, et les trouvant divisées en quatorze parties, qu'il suppose des demi-palmes égyptiens, il en a conclu que ces coudées se partageoient en sept palmes.

Girard, Mém. sur le nilomètre de l'île d'Éléphantine, pag. 7, 12 et suiv.

Mais l'antiquité n'a point connu de coudée de sept palmes. Les auteurs donnent six palmes ou 24 doigts à la petite coudée, et huit palmes ou 32 doigts à la grande. Ainsi les divisions inusitées des coudées d'Eléphantine doivent avoir eu un objet particulier : c'est, je crois, celui de faire connoître en même temps, lors des crues du Nil, la hauteur du fleuve en mesures égyptiennes prises du stade de 252000, et sa hauteur en mesures grecques prises du stade olympique de 216000.

Dans mon Tableau général, la coudée de 32 doigts du stade de 252000 est de 529 millimètres, ou seulement de deux millimètres plus grande que celle d'Éléphantine, et cette différence est nulle pour l'objet dont il est question. Ainsi les coudées mesurées par M. Girard sont bien des coudées égyptiennes de huit palmes (1) ; et il est visible

(1) *Suprà, p. 70, 71.* — Cette coudée de 32 doigts du stade de 252000 différoit seulement de 0m, 004232 de la coudée de 32 doigts du stade de 250000 dont il a été question dans l'article de Didyme ; et il paroît,

que les quatorze parties dans lesquelles elles se trouvent divisées, ne peuvent pas être des demi-palmes égyptiens : elles doivent, comme on va le voir, appartenir au stade de 216000.

En effet, pour que ce nilomètre pût remplir le double objet que je viens d'indiquer, il a fallu, après avoir tracé dans toute sa longueur la grande coudée égyptienne de huit palmes, la diviser en palmes grecs. Mais, comme les six palmes de la coudée grecque ordinaire ne répondoient qu'aux sept huitièmes, c'est-à-dire à sept palmes de la coudée égyptienne, le surplus de la longueur de cette dernière coudée, à quatre ou cinq lignes près, égal à chacun des six palmes grecs précédens, est ce qu'on a pris par mégarde pour un septième palme de la coudée égyptienne, tandis qu'il en étoit juste le huitième ; et l'on voit comment la longueur de cette coudée a pu se prêter à être divisée en quatorze condyles ou demi-palmes olympiques presque égaux.

Ceci deviendra plus sensible et plus exact par l'exemple suivant, qui donnera d'ailleurs une méthode très-simple pour convertir les mesures égyptiennes en mesures grecques, et réciproquement celles-ci en mesures égyptiennes.

D'après le Tableau général, la coudée égyptienne de 32 doigts ou de 8 palmes du stade de 252000, étant de	0^{m}, 529101.
Si l'on ôte un palme de la même coudée, ou..........	0 , 066138.
Il reste la coudée grecque de 24 doigts, ou de 6 palmes du stade de 216000..............................	0 , 462963.

d'après ce que j'ai dit *pag. 102*, que l'on employoit indifféremment, et que l'on confondoit même, pour les petites mesures usuelles, les subdivisions de ces deux systèmes.

On, si l'on veut,

La coudée grecque de 24 doigts, ou de 6 palmes du stade de 216000, étant de	0m, 462963.
Si l'on ajoute un palme égyptien du stade de 252000	0, 066138.
On a la coudée égyptienne de 32 doigts, ou de 8 palmes du stade de 252000	0, 529101.

Mais il faut observer qu'en ôtant un palme de la coudée égyptienne de huit palmes, ou en ajoutant un palme égyptien à la coudée grecque de six palmes, il n'en résulte pas une coudée de sept palmes proprement dite, mais toujours une coudée de six palmes, ou une coudée de huit palmes, d'un système différent de celui sur lequel on a opéré; d'où il résulte évidemment que les anciens n'ont pas eu de coudée de sept palmes pris dans le système métrique qu'ils adoptoient.

DE LA COMPARAISON DES MESURES ÉGYPTIENNES AVEC LES MESURES BABYLONIENNES.

LES OBSERVATIONS précédentes me conduisent à l'examen d'un passage d'Ézéchiel, sur lequel on s'appuie pour dire que les Hébreux avoient aussi une coudée de sept palmes. *Girard, Mém. sur le nilomètre de l'île d'Éléphantine, p. 12-15.*

C'est lorsque le prophète, en rapportant les mesures du Temple, ajoute qu'elles avoient été prises avec *une canne longue de six coudées, dont chacune étoit d'une coudée et un palme.* *Ezechiel, cap. XL, vers. 5; cap. XLIII, vers. 13.*

J'observerai, sur ce passage, que, la coudée ordinaire étant de six palmes, si la coudée augmentée d'un palme,

dont parle Ézéchiel, avoit été composée de sept palmes égaux, le prophète, pour éviter toute équivoque, auroit dit simplement que la canne dont on s'étoit servi étoit longue *de sept coudées,* c'est-à-dire de 42 palmes, au lieu de 36. S'il a cru devoir s'expliquer autrement, c'est qu'il a voulu faire entendre que les six palmes ajoutés aux 36 autres devoient en être distingués, parce qu'ils n'avoient pas la même longueur, et qu'ils provenoient d'un système métrique différent de celui auquel appartenoient les 36 premiers palmes.

Les interprètes conviennent que les expressions d'Ézéchiel indiquent la différence qui existoit entre les mesures égyptiennes et les mesures babyloniennes; et comme ils pensent que les Juifs, dans la construction du Temple, s'étoient servis des mesures égyptiennes prises du stade de 180000, ils ont conclu que les mesures babyloniennes, étant plus courtes d'un sixième, provenoient du stade de 216000. Ce raisonnement est juste dans l'hypothèse qu'ils ont embrassée; en effet,

La coudée égyptienne de 24 doigts ou de 6 palmes du stade de 180000, étant de........................	0^{m}, 555555.
Si l'on ôte un palme de la même coudée, ou........	0 , 092592.
Il restera la coudée babylonienne de 24 doigts ou de 6 palmes du stade de 216000....................	0 , 462963.

Ou,

Si l'on prend la coudée babylonienne du stade de 216000.	0^{m}, 462963.
Et qu'on y ajoute un palme du stade de 180000........	0 , 092592.
On aura la coudée égyptienne du stade de 180000...	0 , 555555.

Ainsi rien ne s'oppose au mode de réduction que je

viens

viens de présenter, puisqu'il s'accorde dans des combinaisons différentes; et l'on voit qu'il n'est pas plus question ici d'une coudée de sept palmes égaux que dans l'exemple rapporté *pag. 118, 119*.

NÉANMOINS toutes les difficultés ne me paroissent pas résolues; et je me permettrai de demander s'il est bien sûr, comme le veulent les interprètes, qu'aux époques dont je parle, les Égyptiens et les Babyloniens se servissent des mesures dont il vient d'être question, et s'il est certain aussi que les Hébreux, après leur sortie de l'Égypte, aient conservé l'usage des mesures de cette contrée.

Ces doutes s'élèvent avec d'autant plus de force, que plusieurs des interprètes conviennent que les dimensions des édifices et des autres objets dont il est parlé dans la Bible, deviennent colossales, si on les évalue d'après les mesures données par les stades précédens.

Il est donc très-probable que, dans ces temps reculés, les stades secondaires n'avoient encore été introduits, ni dans l'Égypte, ni dans la Babylonie, et qu'il faut employer ici des mesures prises parmi les stades primitifs que la tradition annonce avoir été en usage dans ces contrées.

Chez les Égyptiens, Hermès passoit pour avoir divisé le périmètre de la terre en 360000 stades. *Suprà, pag. 46, not. 3.*

Et l'on a vu que les opérations faites par les anciens, pour déterminer l'emplacement des principaux lieux de la terre, dans le sens des longitudes, sous le 36.e parallèle, opérations qu'on ne peut guère attribuer qu'aux Baby- *Sup. pag. 67.*

Ioniens ou plutôt aux Chaldéens leurs prédécesseurs, avoient été combinées en stades de 300000.

C'est donc dans les subdivisions de ces stades qu'il convient de chercher et qu'on peut espérer de trouver les mesures qui doivent être appliquées aux objets dont je vais parler.

Il faut observer d'abord que rien ne constate qu'après leur sortie de l'Égypte, les Juifs aient conservé l'usage exclusif des mesures employées dans ce pays. Au contraire, dès qu'ils eurent secoué le joug des Égyptiens, on voit Moyse rappeler, parmi les institutions qu'il donne aux Hébreux, les élémens d'un système métrique différent de celui auquel la plus grande partie de ce peuple avoit pu s'accoutumer pendant la durée de son esclavage, mais que, selon toute apparence, les anciens, les chefs de la nation, n'avoient jamais adopté. C'est du moins le sens que me paroît présenter l'expression de *Poids du Sanctuaire*, si souvent répétée dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres, puisque la distinction des poids eût été inutile, si les Hébreux, à l'époque dont je parle, n'avoient connu qu'un seul système métrique. On sait d'ailleurs que, dans les métrologies anciennes ou modernes, le système des poids, comme celui des mesures de capacité, dérivent des mesures de longueur.

Exod. c. XXX, vers. 24. Levit. c. V, vers. 15; c. XXVII, vers. 3, 25. Numer. cap. III, vers. 47, 50; cap. VII, vers. 13, 19, 25, 31, 37, 43, 49, 55, 61, 67, 73, 79, 85, 86; cap. XVIII, vers. 16.

Ces mesures *du Sanctuaire* ne pouvoient être que des mesures consacrées par l'ancienneté de leur usage, et les premières dont les Juifs s'étoient servis. On voit, dans leurs livres, qu'avant de se fixer en Égypte, ils avoient erré pendant plus de quatre siècles dans la Mésopotamie,

la Syrie, la Palestine, où les mesures babyloniennes étoient nécessairement établies : ainsi ils les avoient employées durant ce long intervalle de temps. Lorsqu'ensuite ils trouvèrent d'autres mesures en Égypte, elles durent leur paroître *nouvelles ;* celles de la Babylonie, devinrent pour eux d'*anciennes* mesures : et c'est sous cette acception, je crois, qu'il faut entendre le passage des Paralipomènes où il est dit que les dimensions du Temple avoient été données selon l'ancienne mesure.

Paralipom. II, cap. 3, vers. 3.

Il est donc aussi question de mesures babyloniennes dans le passage d'Ézéchiel, puisque ce prophète n'a fait que répéter celles de l'ancien Temple ; et comme ces mesures se trouvoient plus grandes d'un sixième que celles de l'Égypte, il s'ensuit qu'elles appartenoient au premier système babylonien, c'est-à-dire au stade de 300000, et que c'est avec le petit stade égyptien de 360000 qu'elles doivent être comparées.

Alors, en employant la méthode que j'ai donnée, et en prenant, dans le Tableau général, la coudée de 24 doigts du stade de 360000	0m, 277778.
Si l'on y ajoute un palme du stade de 300000	0 , 055555.
On aura l'ancienne coudée babylonienne du stade de 300000	0 , 333333.

qui sera en même temps la coudée *du Sanctuaire*, la coudée *légale* des Juifs.

CETTE ÉVALUATION me semble justifiée par les rapprochemens suivans.

Le mille hébraïque, ou le chemin Sabbatique, c'est-à-dire l'espace que l'usage permettoit aux Juifs de parcourir les jours de sabbat, étoit, selon les rabbins, de

Reland. Palæstin. tom. I, lib. II, cap. I, pag. 397.

deux mille coudées légales, et seroit, d'après l'évaluation précédente, de 666 mètres $\frac{2}{3}$.

S. Epiphan. Advers. hæres. LXVI, §. 82, tom. I, p. 702.

Selon Saint Épiphane, né en Palestine, le chemin Sabbatique étoit de six stades.

Suprà, p. 97 & 98.

En parlant des mesures transmises par cet auteur, j'ai fait voir que, de son temps, on employoit deux stades différens en Syrie, celui de 252000 et celui de 270000; mais que le mille itinéraire de dix stades de 360000, ou de 1111^m, 111, s'y étoit maintenu malgré les changemens qu'avoient éprouvés les autres mesures. Il est donc très-vraisemblable que ce mille, ou le stade dont il se composoit, avoit continué d'être la mesure la plus habituelle du peuple, et que c'est avec le stade de 111^m, 111 que Saint Épiphane compare le chemin Sabbatique. Or six de ces stades valent précisément 666 mètres $\frac{2}{3}$, que donnent les deux mille coudées de 333 millimètres $\frac{1}{3}$ du stade de 300000; et cet espace, à très-peu près égal à la longueur du jardin des Tuileries, doit paroître suffisant pour une promenade qui n'étoit que tolérée, puisque la loi défendoit aux Juifs de sortir du lieu où ils se trouvoient le jour du Sabbat.

Exod. cap. XVI, vers. 29.

PRENONS un autre exemple.

Parmi les objets destinés au culte des Juifs, il en est dont la mesure est donnée. On trouve, dans l'Exode et dans Ézéchiel, que l'autel des holocaustes et l'autel des parfums avoient trois coudées de hauteur. Ces autels sont distingués de ceux où l'on montoit par des degrés; ainsi ils étoient placés immédiatement sur le pavé du Temple.

Exod. cap. XXXVIII, v. 1. Ezech. cap. XLI, vers. 22.

Or, s'il étoit question, comme on le croit communément, de la coudée égyptienne du stade de 180000, ces autels auroient eu un mètre et deux tiers, ou cinq pieds un pouce et demi, de haut ; ils auroient égalé la taille ordinaire des hommes, et n'auroient pu servir.

Si on les suppose de trois coudées babyloniennes du stade de 216000, ces autels auroient eu plus d'un mètre et un tiers, ou quatre pieds trois pouces et un quart, et se seroient encore trouvés trop élevés.

Mais, si l'on y emploie l'ancienne coudée babylonienne du stade de 300000, celle de 333 millimètres $\frac{1}{3}$, dont je viens de parler, on aura un mètre, ou trois pieds onze lignes ; et cette hauteur, qui est celle de nos autels modernes, est la seule convenable.

JE RETROUVE les proportions des deux anciennes coudées babylonienne et égyptienne dans Hérodote, lorsque, parlant de Babylone, il dit : *La coudée de roi est de trois doigts plus grande que la coudée moyenne.* J'observerai seulement qu'il est ici question du grand doigt, dont j'ai fait connoître l'origine, et que trois de ces doigts formoient le palme.

Herodot. lib. I, §. 178, p. 84. Traduction de M. Larcher, t. I, pag. 143.
Suprà, pag. 57.

Maintenant, si l'on prend pour la coudée *royale* celle du stade babylonien de 300000, le plus grand des trois stades primitifs, et les doigts pour de *grands doigts* du même stade, on aura,

Pour la coudée royale............................	0^m, 333333.
Otez trois grands doigts ou un palme de cette coudée...	0 , 055555.
Il restera pour la coudée *moyenne*..................	0 , 277778.

Et cette dernière coudée est encore celle du petit stade

Suprà, pag. 123. égyptien indiqué par Ézéchiel ; de sorte que les deux exemples, quoique pris en sens inverse, se confirment réciproquement.

Si au contraire on vouloit chercher, parmi les stades secondaires, les proportions données par Hérodote, on seroit forcé de prendre,

Pour la coudée *moyenne*, celle du stade de 216000.....	0m, 462963.
D'y ajouter trois grands doigts du stade de 180000....	0 , 092592.
Et l'on auroit pour la coudée *royale*................	0 , 555555.

Mais, dans cette hypothèse, la coudée royale de Babylone deviendroit la coudée du grand stade égyptien de 180000; et ce résultat seroit hors de toute vraisemblance, puisqu'il faudroit supposer gratuitement que les Babyloniens avoient abandonné leur système métrique pour prendre celui des Égyptiens.

Il paroît donc qu'au temps de Moyse, d'Ézéchiel, d'Hérodote, peut-être même à des époques moins reculées, le système métrique des Babyloniens étoit établi sur leur petit stade de 300000, et non sur leur grand stade de 216000.

Voici d'autres rapprochemens qui fortifient cette opinion.

Ctesias, apud Diodor. Sicul. lib. II, §. 7, pag. 120. Herodot. lib. I, §. 178, p. 84.

Selon Ctésias et selon Hérodote, les murs de Babylone avoient cinquante orgyies, ou deux cents coudées royales, de hauteur. En évaluant ces mesures d'après le grand stade babylonien, elles vaudroient plus de 92 mètres ½, ou 285 ½ de nos pieds de roi. Mais, quoique la seule idée d'admettre des murs de ville plus hauts de 80 pieds que

les tours de la cathédrale de Paris n'ait pas effrayé le savant Fréret, il me semble que de pareilles murailles, du haut desquelles les assiégeans eussent à peine été aperçus, et d'où il auroit été si difficile de les atteindre, sont de pures illusions. Aussi Diodore de Sicile rapporte-t-il que des écrivains postérieurs à Ctésias bornoient la hauteur de ces murs à cinquante coudées, et c'est l'opinion suivie par Strabon. Or cinquante coudées du grand stade babylonien vaudroient environ 23 mètres, ou 71 de nos pieds; et cinquante coudées du petit stade égaleroient 16 mètres $\frac{2}{3}$ ou 51 pieds 3 pouces.

Fréret, Essai sur les mesures longues des anciens. Mém. de l'Académie des Inscriptions, tom. XXIV, p. 523.

Diodor. Sicul. t. I, l. II, §. 7, pag. 120.

Strab. lib. XVI, pag. 738.

Mais, puisqu'il est impossible de ne pas reconnoître, dans la grande dissemblance des mesures précédentes et de celles qui ont été rapprochées ailleurs, au moins une méprise de nomenclature, on peut, sans crainte de se tromper, prendre pour des palmes les 200 coudées d'Hérodote, ou les 200 pieds que Pline leur substitue ; et pour des coudées, comme le disent Diodore et Strabon, les 50 orgyies de Ctésias. Alors on trouvera que 200 palmes du grand stade babylonien représenteroient 15 mètres $\frac{1}{2}$; que 50 coudées du petit stade vaudroient 16 mètres $\frac{2}{3}$, comme je l'ai dit ; et toutes ces mesures, si disproportionnées au premier aspect, ne différeroient plus que d'environ un mètre, ou de trois pieds et demi.

Traduc. française de Strabon, tom. V, pag. 162, not. 1.

Plin. lib. VI, cap. 30.

Quant à la hauteur à laquelle je réduis les murs de Babylone, comme elle surpasse encore celle des remparts de nos principales villes de guerre, en y comprenant même la profondeur des fossés, elle paroîtra sans doute suffisante pour justifier la célébrité que ces murs ont eue chez les anciens.

Le Blond, Élémens de fortification, pag. 3, 12.

TROISIÈME PARTIE.

DES MESURES ARABES, PERSANES, INDIENNES, CHINOISES, &c.

Les mesures employées par les géographes arabes dans la description d'un grand nombre de contrées qui nous sont encore peu connues, présentent trop d'intérêt pour qu'il ne soit pas utile de chercher à découvrir la valeur de ces mesures par des moyens plus exacts que ceux dont on s'est servi jusqu'à présent.

En trouvant chez ces peuples l'usage du doigt, du palme, de la coudée, du mille, de la parasange, on ne peut douter que leurs systèmes métriques n'aient été puisés dans les mêmes sources que ceux des Grecs; et, sous cet aspect, les mesures des Arabes du moyen âge, c'est-à-dire des Écoles de Bagdad et de Samarkand, appartiennent encore à l'antiquité, et doivent se rattacher aux systèmes précédens. Mais quelques changemens introduits dans les subdivisions de ces mesures ont fait méconnoître leur origine immédiate ; et une nouvelle évaluation du degré terrestre, proposée par des astronomes arabes, a contribué encore à jeter de l'obscurité sur la valeur des mesures dont ils parlent.

On voit, dans les auteurs arabes, que le khalife Al-Mamoun, qui régnoit à Bagdad au commencement du neuvième

neuvième siècle de l'ère chrétienne, ordonna de mesurer plusieurs degrés de la terre sous différens méridiens, et que ses astronomes se divisèrent en plusieurs bandes pour exécuter ses ordres.

Les uns, selon Ebn Iounis, se rendirent entre Wamia et Tadmor, ou, suivant Mésoudi, entre Racca et Tadmor; ils y mesurèrent séparément deux degrés, et trouvèrent à chacun 57 milles. Les autres se portèrent dans les plaines de Sinjar, où le degré fut trouvé de 56 milles $\frac{1}{4}$; mais, selon Abulféda, on mesura, dans les plaines de Sinjar, deux degrés contigus du nord au midi : on trouva l'un de 56 milles, l'autre de 56 $\frac{2}{3}$; on adopta la plus forte estimation, et la circonférence de la terre fut évaluée à 20400 milles.

Ebn Iounis, Notices des manusc. du Roi, tom. VII, pag. 94-96.

Mésoudi, Notices des manusc. du Roi, tom. I, pag. 51, 52.

Abulféda, Prolegomen. ad Geograph. in Busching Magazin, tom. IV, p. 136.

Alfergani, Element. astronom. pag. 31.

Voilà donc, d'après ces différens auteurs, quatre mesures qui donnoient au degré du méridien 56, 56 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{2}{3}$, ou 57 milles, composés chacun de 4000 coudées *noires* adoptées par Al-Mamoun ; et l'on ne peut juger quelle est la mesure la plus exacte, qu'après avoir reconnu la valeur de la coudée dont ces milles se composoient. En cherchant cette valeur d'après la méthode que j'ai suivie dans mes deux Mémoires, je trouve que

Ebn Iounis, Notices des manusc. du Roi, t. VII, pag. 96.

Alfergani, Element. astronom. pag. 30.

Le mille de 56 au degré seroit de..........	1984m, 126984,	et sa 4000.e partie, ou la coudée, de	0m, 496032.
Le mille de 56 $\frac{1}{4}$, de:.	1975 , 308642	....	0 , 493827.
Le mille de 56 $\frac{2}{3}$, de..	1960 , 784314	....	0 , 490196.
Le mille de 57, de....	1949 , 317739	....	0 , 487329.

Quoique ces mesures, prises isolément, semblent réclamer la même confiance, si cependant l'une des quatre coudées qu'elles produisent se trouvoit égale à une autre

coudée déjà connue pour être exacte, ne seroit-on pas autorisé à considérer la coudée *noire* des Arabes comme une simple copie d'une coudée plus ancienne?

Voyez le Tableau général, colonne VII.

Or, la coudée du mille de 56 $\frac{1}{4}$ au degré étant de 0^m, 493827, et rigoureusement égale à la coudée de 32 doigts du stade de 270000, on doit en inférer que cette ancienne coudée est celle qu'Al-Mamoun avoit choisie pour établir le système métrique de ses états, et qu'il fit employer ensuite dans la mesure de la terre.

Il seroit sans doute difficile de se persuader que les moyens employés par les astronomes arabes aient pu les amener à une semblable précision : mais on peut croire qu'ils auront arrangé les résultats de leurs opérations de manière à s'approcher le plus près possible du rapport qui étoit supposé exister entre la grande coudée du stade de 270000 et les degrés qu'ils avoient à mesurer; et l'on ne doit attribuer le choix qu'ils ont fait du mille de 56 $\frac{2}{3}$ au lieu de celui de 56 $\frac{1}{4}$, qu'à l'incertitude où ils étoient eux-mêmes sur la longueur positive de la coudée dont il est question.

Les changemens qu'entraînoit cette méprise, produisirent le nouveau système adopté par Al-Mamoun. Les mesures correspondantes aux subdivisions du stade de 270000, telles que le doigt, le palme, la grande coudée, y furent réduites d'un cent trente-sixième; et le mille ordinaire de 4000 coudées de 24 doigts y fut remplacé par un mille composé de 4000 coudées de 32 des nouveaux doigts.

UN PASSAGE d'un auteur arabe cité par Golius semble-

roit donner aussi un moyen pour évaluer la coudée noire; et il fait connoître en même temps le système des mesures employées par les Perses, dans le septième siècle de l'ère chrétienne. Mais ce passage renferme une méprise qu'on ne paroît pas avoir aperçue, et qu'il importe de signaler, pour éviter à l'avenir les erreurs qu'elle a fait commettre.

Après avoir dit que la coudée hachémique portoit aussi le nom de coudée royale, parce qu'elle avoit été établie d'abord par les rois de Perse, et adoptée ensuite par les khalifes hachémides, l'auteur ajoute:

Anonym. apud Golium, Notæ in Alfergan. pag. 74, 75.

La coudée hachémique vaut $1\frac{1}{3}$ coudée commune.

La coudée commune contient 6 palmes, et le palme 4 doigts: ainsi cette coudée est composée de 24 doigts. Le doigt vaut 6 grains d'orge, et le grain d'orge, 6 crins de cheval.

De sorte que la coudée hachémique est de 8 palmes, ou de 32 doigts.

Quant à la coudée *noire* dont on se sert à Bagdad pour mesurer les étoffes de lin et les autres marchandises précieuses, elle fut établie par Al-Mamoun, d'après la coudée de l'un de ses esclaves nègres qui se trouvoit avoir l'avant-bras plus long que tous les autres; elle contient 6 palmes et 3 doigts, c'est-à-dire 27 doigts.

La canne ou perche, appelée *Bab*, est de 6 coudées hachémiques (1), qui valent 8 coudées communes, ou 7 coudées noires et $\frac{1}{9}$.

La chaîne ou le cordeau, mesure dont on se servoit au temps des Perses, étoit de 60 coudées hachémiques.

Sans s'arrêter à l'origine fabuleuse donnée à la coudée noire, on voit qu'au temps d'Al-Mamoun, et après lui, on a employé, dans ses états, trois coudées dont les longueurs étoient entre elles comme les nombres 32; 27 et 24.

(1) Dans la traduction latine il y a *VII coudées:* c'est une faute d'impression; le texte arabe porte *six coudées*. Fréret, ne s'étant pas aperçu de cette faute, a créé une seconde coudée hachémique, qui n'a point existé. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. XXIV, p. 539.*

Dans mon Tableau général, la proportion de 32 à 27 n'existe qu'entre la grande coudée du stade de 270000 et la petite coudée du stade de 240000 ; d'où il sembleroit que

La coudée hachémique devroit être celle de 32 doigts du stade de 270000, et valoir.......................... 0^{m}, 493827.
La coudée commune, celle de 24 doigts du même stade, ou de.. 0 , 370370.
Et la coudée noire, celle de 24 doigts du stade de 240000, qui valent 27 doigts du stade de 270000, ou....... 0 , 416667.

Mais, dans cette hypothèse, la coudée noire, multipliée 4000 fois, donneroit un mille itinéraire de 1666^{m}, 667, qui se trouveroit compris 66 fois $\frac{2}{3}$ dans le degré, au lieu de 56 fois $\frac{2}{3}$, comme le vouloient les astronomes d'Al-Mamoun ; et une erreur d'environ un cinquième ne peut pas leur être imputée.

Il est donc visible que l'auteur cité par Golius a confondu la coudée noire avec la petite coudée du stade de 240000 (1).

(1) Plusieurs écrivains arabes ont commis la même erreur. Il y a plus : Abulféda, Mésoudi, Ebn al-Ouardi, et autres, disent que Ptolémée, dans son Almageste, a donné à la circonférence de la terre 24000 milles, ou 66 milles $\frac{2}{3}$ au degré, quoiqu'on ne trouve rien de semblable dans les ouvrages de cet ancien, qui a constamment employé le stade de 180000 au périmètre du globe, ou de 500 au degré, et dont le mille itinéraire ne pouvoit être que de 50 au degré.

Vers le temps où les Arabes ont commencé à cultiver les sciences et à consulter les ouvrages des Grecs, les Syriens se servoient d'un mille composé de 7 stades $\frac{1}{2}$ *(suprà, pag. 98, 104)* : c'est probablement ce qui aura fait croire aux Arabes que, pour convertir en milles itinéraires les 180000 stades de Ptolémée, il suffisoit de les diviser par 7 $\frac{1}{2}$; et ils en ont conclu que, dans son opinion, la circonférence de la terre devoit être de 24000 milles, et chaque degré de 66 $\frac{2}{3}$.

C'est la troisième fois qu'il est question, dans ce Mémoire, du mille

Peut-être, de son temps, l'exacte proportion de la coudée hachémique à la coudée noire n'étoit-elle plus connue à Bagdad ; peut-être encore, pour simplifier les opérations, étoit-on convenu de négliger la fraction de $\frac{1}{81}$ dans le rapport de ces coudées (1). Je pense donc que, pour retrouver leur vraie longueur, il faut en fixer la proportion de 32 à 26 $\frac{2}{3}$, c'est-à-dire de 6 à 5, qui est la différence du stade de 225000 au stade de 270000.

Alors, la coudée hachémique sera celle de 32 doigts du stade de 225000, et vaudra..........................	0m, 592593.
La coudée commune, celle de 24 doigts du même stade, ou de..	0 , 444444.
La coudée noire, celle de 32 doigts du stade de 270000, ou de 26 doigts $\frac{2}{3}$ du stade de 225000, qui valent....	0 , 493827.

Et cette dernière coudée, multipliée 4000 fois, donnera, comme on l'a vu *pag. 129*, le mille de 1975m, 308642, contenu 56 fois $\frac{1}{4}$ dans le degré d'un grand cercle de la terre.

On peut donc, d'après ces bases, rétablir de la manière suivante le système métrique dont les Perses se servoient immédiatement avant la domination des Arabes, et celui qu'Al-Mamoun y avoit substitué :

de 7 stades $\frac{1}{2}$. J'ai exposé à chaque article les raisons qui ont déterminé les différentes valeurs que j'attribue à ces milles et à ces stades.

(1) Cette fraction négligée fait que la canne ou perche hachémique, appelée *Bab*, est fixée, par l'auteur anonyme, à 7 $\frac{1}{9}$ coudées noires, tandis qu'elle devoit en contenir 7 $\frac{1}{5}$.

Suprà, pag. 49. encore une preuve de la tradition non interrompue qui rappeloit le module de toutes les mesures à la valeur du degré terrestre. Ils donnent ensuite la série de celles qui, de leur temps, étoient employées dans la contrée qu'ils habitoient ; et souvent ils s'inquiètent peu si ces dernières mesures se trouvent composées des mêmes élémens que les premières, ou si elles peuvent s'accorder entre elles : de sorte qu'il est quelquefois difficile de distinguer les mesures qui appartiennent au système qu'ils embrassent, de celles qui lui sont étrangères. En voici un exemple :

Mésoudi, Notices des manusc. du Roi, tom. I, pag. 49-53.

ENVIRON un siècle après Al-Mamoun, Mésoudi, dans un ouvrage historique et géographique très-estimé des Orientaux, parle de la mesure de la terre entreprise sous ce khalife : il dit que le mille est composé de 4000 coudées noires, et attribue à Ptolémée l'évaluation de la circonférence du globe à 24000 milles ; néanmoins il ajoute :

Suprà, p. 132, not. 1.

> La circonférence de l'équateur est de *36 degrés*, ou de 9000 parasanges ;
> Le degré, de 25 parasanges ;
> La parasange, de 12000 *dhéras* ou coudées ;
> La coudée, de 42 doigts ;
> Le doigt, de 7 grains $\frac{2}{7}$ rangés à côté l'un de l'autre.

Le texte de Mésoudi, consulté par M. de Guignes, est fort altéré. Les 36 degrés donnés au périmètre de la terre sont une erreur évidente de copiste. Les 9000 parasanges divisées par 25 font voir que Mésoudi avoit compté 360 degrés à la circonférence de l'équateur.

La coudée de 42 doigts est inconnue. Il me paroît que l'ordre des chiffres qui composent ce nombre aura été interverti, et qu'au lieu de 42 l'auteur avoit écrit 24, puisque

24 doigts sont la valeur constante de la petite coudée.

Il parle aussi d'une coudée de 120 doigts, dont la longueur seroit excessive, puisqu'elle approcheroit de six de nos pieds de roi. Peut-être faut-il lire *120 grains.* On verra, dans l'article d'Ebn al-Ouardi, le grain d'orge valoir 0^{m}, 003086 ; si on le multiplie par 120, on aura 0^{m}, 370370, qui est la coudée du système actuel de Mésoudi. Il se pourroit encore qu'il y eût erreur dans le mot *coudée,* et que les 120 doigts fussent une mesure dont le copiste auroit dénaturé le nom : 120 doigts du système dont il est question, vaudroient 1^{m}, 851852, et représenteroient juste l'orgyie du stade de 216000 (1).

Dans le détail des mesures, le mille de la parasange paroît oublié; car il n'est pas possible de le confondre ni avec le mille de la coudée noire, dont la parasange seroit contenue 6800 fois dans la circonférence de la terre, ni avec le mille compris 24000 fois dans la même circonférence, et dont la parasange ne s'y trouveroit encore que 8000 fois, au lieu de 9000, comme le veut Mésoudi.

De là il résulte que les deux premières mesures qu'il indique n'ont aucun rapport avec celles dont il parle dans la suite, et qu'il les rappelle simplement comme des mesures particulières, étrangères au système qu'il adoptoit. Celui-ci avoit pour base la parasange de 25 au degré, c'est-à-dire le mille contenu 75 fois dans le même espace, et dont la quatre-millième partie étoit la coudée de 24 doigts du stade de 270000. C'est donc précisément l'ancien mille régulier de ce stade, qu'Al-Mamoun avoit cherché

(1) Voyez, *aux pages 104 et 113,* cette même orgyie conservée dans d'autres systèmes.

à remplacer par celui de 4000 coudées de 32 doigts du même stade ; et conséquemment les mesures présentées par l'auteur dont je m'occupe, doivent être évaluées de la manière suivante :

SYSTÈME MÉTRIQUE DES ARABES, D'APRÈS MÉSOUDI.

	Mètr.
GRAIN D'ORGE	0, 002136.
DOIGT, = 7 grains d'orge $\frac{2}{9}$. *C'est le doigt du stade de 270000.*	0, 015432.
COUDÉE ou DHÉRAA, = 24 doigts *C'est la petite coudée du stade de 270000.*	0, 370370.
(MILLE, = 4000 coudées) *C'est le mille de 10 stades de 270000, ou le mille romain.*	1481, 481481.
PARASANGE de 25 au degré, = 12000 coudées *C'est la parasange de 30 stades de 270000, ou de 3 milles romains; c'est la raste des Germains, le double de la lieue gauloise, et notre lieue de 25 au degré.*	4444, 444444.

L'Edrisi, Geograph. Nubiens. in Prologo, p. 2.

ON TROUVE dans l'Édrisi un système à très-peu près semblable au précédent, lorsqu'il donne,

A la circonférence de la terre, 360 degrés ;
Au degré, 25 lieues ;
A la lieue, 12000 coudées ;
A la coudée, 24 doigts ;
Au doigt, 6 grains d'orge ;
De sorte que la circonférence de la terre, ajoute ce géographe, est de 132 millions de coudées, ou de 11000 lieues, selon la supputation des Indiens.
Hermès a aussi mesuré la circonférence de la terre ; il a donné à chaque degré 100 milles, et au périmètre du globe 36000 milles, ou 12000 lieues.

Ainsi les quatre premières mesures doivent s'évaluer, savoir :

SYSTÈME MÉTRIQUE DES ARABES, D'APRÈS L'ÉDRISI.	
	Mètr.
GRAIN D'ORGE	0, 002572.
DOIGT, = 6 grains d'orge *C'est le doigt du stade de 270000.*	0, 015432.
COUDÉE, = 24 doigts *C'est la petite coudée du stade de 270000.*	0, 370370.
LIEUE de 25 au degré, = 12000 coudées *C'est la parasange de 30 stades de 270000, ou de 3 milles romains, &c.*	4444, 444444.

La seule différence de ce système, comparé à celui de Mésoudi, est dans la valeur du grain d'orge. On remarquera d'ailleurs qu'au temps de l'Édrisi, qui écrivoit en Sicile vers l'an 1150, la parasange syrienne avoit pris, chez les peuples de l'Europe, le nom de lieue. Suprà, pag. 98, 138.

Ce qu'il rapporte de l'opinion des Indiens n'étant pas très-clair, je me contenterai de dire que la coudée précédente de $0^m, 370370$, multipliée 132 millions de fois, et ensuite divisée par 11000, donne également la lieue ou la parasange de 25 au degré. Mais 11000 lieues, divisées par 360, donneroient, pour chaque degré, 30 lieues $\frac{5}{9}$.

Quant à la mesure attribuée à Hermès, c'est-à-dire

Suprà, pag. 46, not. 3; pag. 121.

aux Égyptiens, on voit que, dans cette évaluation, les milles étoient de $1111^m,111$, ou de dix stades de 360000; les lieues, de $3333^m,333$; et que ces lieues, comprises 12000 fois dans le périmètre de la terre, étoient des parasanges de trente de ces mêmes stades, ou de trois de ces mêmes milles.

DEUX SIÈCLES après l'Édrisi, le système métrique des Arabes de la Syrie se trouvoit établi sur le stade de 240000; mais ils ne s'accordoient pas tous sur la coudée de ce stade qu'ils devoient préférer. Les uns employoient la petite coudée de 24 doigts, les autres la grande coudée de 32 doigts; et il paroît que l'emploi simultané de ces deux mesures jetoit quelque embarras dans les opérations du commerce. Des auteurs s'attachèrent à faire voir que la différence existoit seulement dans l'expression de la valeur des coudées, et que leurs élémens et leurs multiples ne cessoient pas d'être les mêmes.

Abulféda, in Prolegomen. ad Geograph. apud Busching Magazin, tom. IV, pag. 136, 137.

« Chez les anciens, dit Abulféda, la coudée étoit de » 32 doigts, et le mille de 3000 coudées; chez les modernes, la coudée est de 24 doigts, et le mille de 4000 » coudées. Mais, quelle que soit la manière dont vous interprétiez ces mesures, vous aurez toujours 96000 » doigts dans le mille, puisque, si vous divisez cette » somme par 32, vous aurez 3000 coudées, et si vous » la divisez par 24, vous aurez 4000 coudées. La parasange, chez les anciens et chez les modernes, est de » trois milles : si vous la réduisez en coudées, elle sera, » chez les premiers, de 9000 coudées; chez les seconds,

» de 12000 coudées ; et c'est absolument la même » chose. »

En effet, si l'on donne, comme Abulféda, 24000 milles à la circonférence du globe, et qu'on établisse les mesures dont il parle, sur les deux coudées du stade de 240000, on aura les évaluations suivantes :

POUR LES ANCIENS.		*POUR LES MODERNES.*	
LE DOIGT.............	0m, 017361.	LE DOIGT.............	0m, 017361.
LA COUDÉE de 32 doigts.	0 , 555555.	LA COUDÉE de 24 doigts.	0 , 416667.
LE MILLE de 3000 coudées, ou de 96000 doigts....	1666 , 666667.	LE MILLE de 4000 coudées, ou de 96000 doigts....	1666 , 666667.
LA PARASANGE de 3 milles, ou de 9000 coudées....	5000 , 000000.	LA PARASANGE de 3 milles, ou de 12000 coudées..	5000 , 000000.

Et l'on voit que les coudées seules changeoient de valeur, tandis que les autres mesures n'en changeoient point.

On reconnoît de plus que, sous le nom de *modernes*, Abulféda entend ceux qui se servoient de la petite coudée du stade de 240000 ; et comme il suivoit l'opinion des anciens, il a employé la coudée de 32 doigts. Cet usage paroît s'être conservé jusque dans le quinzième siècle, où l'on voit Ali-Koshgi présenter un système métrique conforme à celui d'Abulféda.

Ali Kushgi, De terræ magnitudine, &c. ad calcem operis; Astronomica quædam ex traditione Shah Cholgii Persæ, pag. 93.

Selon ces auteurs, la circonférence de la terre se partage en 360 degrés, et s'évalue à 24000 milles, ou à 8000 parasanges.

Le degré vaut 66 milles $\frac{2}{3}$;
La parasange, 3 milles;
Le mille, 3000 coudées;
La coudée, 32 doigts;
Le doigt, 6 grains d'orge;
Le grain d'orge, 6 crins de la queue d'un cheval.

SYSTÈME MÉTRIQUE DES ARABES, D'APRÈS EBN AL-OUARDI.

	Mètr.
POIL de chameau	0,000514.
GRAIN D'ORGE, = 6 poils de chameau	0,003086.
DOIGT, = 5 grains d'orge	0,015432.
C'est le doigt du stade de 270000.	
SCHIBR ou SPITHAME, = 12 doigts	0,185185.
C'est la spithame du stade de 270000.	
COUDÉE ROYALE, = 3 spithames	0,555555.
C'est la coudée de { *24 doigts du stade de 180000.* / *32 doigts du stade de 240000.* / *36 doigts du stade de 270000.* }	
STADE, = 400 coudées	222,222222.
C'est le stade de 180000 à la circonférence de la terre.	
MILLE, = 3000 coudées royales	1666,666667.
C'est le mille de 10 stades de 240000, ou de 7 stades et demi de 180000.	
PARASANGE, = 3 milles	5000,000000.
C'est la parasange de 30 stades de 240000.	

SYSTÈMES MÉTRIQUES DES INDIENS.

DANS une contrée aussi vaste que l'Inde, on conçoit que les mesures itinéraires ont dû varier selon les temps et selon les peuples qui dominoient ses différentes parties. Je me bornerai à parler des mesures les plus généralement adoptées.

Celles que les Grecs y trouvèrent établies lors des conquêtes d'Alexandre, étoient exprimées en stades de

400000

400000 à la circonférence de la terre. C'est dans ce module que les marches du conquérant macédonien, celles de sa flotte conduite par Néarque, et celles de Séleucus Nicator, nous ont été transmises par les historiens ; et c'est aussi d'après ce module que les premières descriptions de l'Inde et ses dimensions générales ont été apportées aux Grecs par Mégasthène et par Déimaque.

Voyez *mes Recherches, t. III, pag. 173-178.*

C'est d'après le même stade que, dans le sixième siècle de l'ère chrétienne, les Brachmanes déterminoient, à un degré près, la vraie distance en longitude du méridien de Tanasérim à celui de Cadiz ; et le souvenir de ce stade se retrouve encore aujourd'hui dans leurs livres, où il est dit que la longueur ainsi que la largeur de la terre est de 400000 coss.

Cosmas Indicopl. Topograph. Christian. pag. 137, 138.

Voyez *mes Recherches, t. III, p. 274-276.*

Code des lois des Gentoux, pag. 7. Voyez aussi *mes Recherches, pag. 274-276.*

L'emploi de cette antique mesure paroît avoir continué dans l'Inde jusqu'à l'époque où les conquêtes des Mahométans soumirent les Indiens à de nouvelles lois et à de nouveaux usages. Alors les mesures employées dans la Perse, la Babylonie, la Syrie, l'Égypte, furent portées dans l'Inde, et substituées successivement aux mesures propres à cette contrée.

Je crois apercevoir, dans les *Instituts* d'Akbar, les vestiges des premiers essais que l'on fit pour amalgamer les mesures indiennes avec celles des Arabes, quand il est dit que les astronomes hindous donnent à la circonférence de la terre,

5059 jowjuns, 2 coss et 1154 dunds (1);

et au degré terrestre,

14 jowjuns, 436 dunds, 2 dusts et 4 pouces.

Ayeen Akbery, tom. II, p. 349.

(1) Ayeen Akbery, *tom. II, p. 346.* — J'écris les noms de ces mesures, tels que les donne la traduction anglaise de l'Ayeen Akbery. Mais ces

Ayeen Akbery, tom. II, p. 187.

Les valeurs relatives de ces mesures sont présentées comme il suit :

8 grains d'orge....	=	1 pouce;
24 pouces........	=	1 dust ou coudée;
4 dusts..........	=	1 dund;
2000 dunds......	=	1 crouh ou coss;
4 coss...........	=	1 jowjun.

Pour trouver les valeurs réelles de ces mesures, il faut chercher quel peut être le rapport de l'une d'elles avec une mesure analogue, prise dans l'un des anciens systèmes métriques dont j'ai parlé ; et le dust, ou la coudée, me paroît propre à servir de module commun.

Or, d'après les proportions précédentes,

5059 jowjuns..............	=	161888000 coudées;
2 coss....................	=	16000;
1154 dunds...............	=	4616;

Circonférence de la terre.... = 161908616 coudées; et cette somme, divisée par 360, donne pour chaque degré 449746 coudées $\frac{2}{45}$.

Dans l'évaluation particulière du degré,

14 jowjuns.....	=	10752000 pouces;
436 dunds.....	=	41856;
2 dusts........	=	48;
4 pouces.......	=	4.

TOTAL..... = 10793908 pouces, lesquels, divisés par 24, donnent aussi 449746 coudées $\frac{1}{6}$ pour le degré.

Maintenant, si l'on divise les 11 myriamètres $\frac{1}{9}$ de la

noms s'y trouvent tellement altérés, que je crois devoir rappeler ici leur véritable orthographe sanskrite :

Dust, *lisez*......... Hasta.
Dund, *lisez*........ Danda.
Crouh (Coss)....... Krocha.
Jowjun............ Yodjana.

valeur connue du degré terrestre, par 449746, on aura, pour la longueur du dust, ou de la coudée, 0^m,247053, et pour celle des autres mesures indiquées, les valeurs qui suivent :

SYSTÈME MÉTRIQUE DES INDIENS, APRÈS L'INVASION DES MAHOMÉTANS.	Mètr.
GRAIN D'ORGE....................................	0, 001287.
POUCE, = 8 grains d'orge..............................	0, 010294.
DUST ou COUDÉE, = 24 pouces........................	0, 247053.
DUND, = 4 dusts......................................	0, 988212.
COSS ou CROUH, = 2000 dunds........................ *C'est, à un mètre près, le mille arabe de 56 un quart au degré.*	1976, 423491.
JOWJUN, = 4 coss..................................... *C'est, à 4 mètres et demi près, la parasange de 4 milles de 56 un quart au degré.*	7905, 693965.

CE TABLEAU offrant un coss de 1976 mètres, pareil, à un mètre près, au mille arabe de 56 $\frac{1}{4}$ au degré, annonce que cette mesure itinéraire avoit été introduite dans l'Inde par les Mahométans, et que les astronomes de cette contrée, chargés d'adapter ce mille au système métrique des Hindous sans trop contrarier leurs habitudes, avoient combiné les subdivisions de ce mille de manière à les faire correspondre le plus près possible à quelques-unes des subdivisions du stade de 400000, dont les Indiens se servoient depuis si long-temps. Ils y parvinrent en *Suprà, p. 129, 135.*

substituant à la coudée *noire* d'Al-Mamoun la coudée du stade de 400000, diminuée d'un quatre-vingt-quatrième, c'est-à-dire, d'une quantité presque imperceptible dans les usages ordinaires de la vie.

Il est donc très-vraisemblable que le coss le plus généralement employé dans l'Inde, à l'époque de l'arrivée des Mahométans, au treizième et au quatorzième siècle, étoit d'un quatre-vingt-quatrième plus grand que le mille de $56\frac{1}{4}$ au degré, c'est-à-dire qu'il étoit de $55\frac{5}{9}$ au degré ou de 2000 mètres, et que les mesures précédentes, réglées d'après ce module, offroient les valeurs suivantes :

SYSTÈME MÉTRIQUE DES INDIENS AU XIIIe SIÈCLE,
AVANT L'INVASION DES MAHOMÉTANS.

	Mètr.
GRAIN D'ORGE..	0, 001302.
POUCE, = 8 grains d'orge.............................. *C'est le doigt du stade de 400000.*	0, 010417.
DUST ou COUDÉE, = 24 pouces......................... *C'est la petite coudée du stade de 400000.*	0, 250000.
DUND, = 4 dusts....................................... *C'est l'orgyie du stade de 400000.*	1, 000000.
COSS ou CROUH, = 2000 dunds........................ *C'est le double mille du stade de 400000.*	2000, 000000.
JOWJUN, = 4 coss...................................... *C'est la double parasange de 4 milles, ou de 40 stades de 400000.*	8000, 000000.

LE RÈGNE d'Akbar, vers le milieu du seizième siècle, devint célèbre dans l'Inde par les changemens que ce

souverain fit dans la division des provinces de son empire et dans toutes les parties de l'administration. Il changea jusqu'aux mesures itinéraires; et le coss qu'il établit, est encore employé dans quelques parties du Penj-ab. Le capitaine Kirkpatrick a reconnu que ce coss est d'environ $31\frac{16}{100}$ au degré (1), et le major Rennell, dans ses cartes, le fixe à $31\frac{1}{4}$. Cette dernière détermination porte le même coss à $3555^{m},555$. Akbar voulut qu'il fût divisé en

Ayeen Akbery, tom. II, p. 186.

5000 alaiy guz;
400 bambous, chacun de 12 guz $\frac{1}{2}$;
100 ténabs, chacun de 50 guz.

Dès-lors ces mesures s'évaluent ainsi:

SYSTÈME MÉTRIQUE DES INDIENS,
ÉTABLI PAR AKBAR.

	Mètr.
ALAIY GUZ, = $\frac{1}{5000}$ du coss	0,711111.
BAMBOU, = 12 guz $\frac{1}{2}$, ou $\frac{1}{400}$ du coss. *C'est 10 doubles coudées de 24 doigts du stade de 225000.*	8,888889.
TÉNAB, = 50 guz, ou 4 bambous, ou $\frac{1}{100}$ du coss. *C'est le double amma du stade de 225000.*	35,555555.
COSS, = 31 $\frac{1}{4}$ au degré. *C'est le double mille du stade de 225000.*	3555,555555.

Ces deux derniers systèmes montrent que les Indiens, après avoir abandonné l'usage du stade, ont remplacé cette mesure par celle du double mille itinéraire, de même que d'autres peuples se servoient du diaule ou du double

(1) Rennell, *Descript. historiq. et géograph. de l'Indostan, tom. II, pag. 68.* — Carte des pays situés entre la source du Gange et la mer Caspienne.

Suprà, pag. 98, 109.

stade. Et quoique les successeurs d'Akbar n'aient pas conservé dans toutes leurs possessions le coss dont il avoit ordonné l'emploi, les exemples suivans font voir qu'on n'a pas cessé jusqu'aujourd'hui de composer cette mesure de deux milles itinéraires, ou du double mille de l'un des systèmes compris dans mon Tableau général.

Rennell, Description histor. et géographique de l'Indostan, t. I, pag. 220.

Le major Rennell dit avoir reconnu sur les lieux, et d'après de nombreux exemples, que les coss en usage dans le Malwa, le Carnate et l'Hindoustan, étoient, les uns de 35 au degré, les autres de 37 $\frac{1}{2}$, et d'autres de 40 à 42.

Le coss de 35 au degré est de.................... 3174^{m}, 603174.
C'est précisément le double mille du stade de 252000.

Le coss du Carnate, de 37 $\frac{1}{2}$ au degré, vaut........ 2962, 962963.
C'est aussi le double mille du stade de 270000.

L'incertitude où l'on est encore sur la vraie valeur du coss de l'Hindoustan, estimé de 40 à 42 au degré, permet de lui chercher une évaluation qui le place dans la même catégorie que les précédens.

En fixant ce coss à 41 $\frac{2}{3}$ au dégré, il sera de....... 2666^{m}, 667.
C'est le double mille du stade de 300000.

Rennell, tom. II, pag. 67, 68.

Un coss établi par Shah Jéhan, et dont l'usage existe encore dans le haut Penj-ab, est évalué, par le capitaine Kirkpatrick, à 29 $\frac{68}{100}$, et, dans les cartes de Rennell, à 29 $\frac{3}{4}$ au degré : il seroit d'environ 3734 mètres.

Si on le suppose légèrement altéré, et qu'on le porte à 30 par degré, il vaudra.......................... 3703^{m}, 704.
C'est le double mille du stade de 216000.

Ainsi les mesures itinéraires des Indiens, du moins celles qui nous sont le mieux connues, se trouvent encore aujourd'hui établies sur les bases qui avoient réglé les mesures de toute l'antiquité.

IL EN EST de même chez les Chinois et les Japonois, quoique leurs mesures aient aussi varié à différentes époques.

Selon le P. Martini et le P. Noël, la mesure itinéraire, ou le *Lì* le plus généralement employé par les Chinois, est contenu 90000 fois dans la circonférence de la terre, ou 250 fois dans le degré.

Martin. Martinii Novus Atlas Sinensis, Præfat. pag. 16, 17.
Noël, Observationes mathemat. et physicæ in India et China factæ, pag. 104.

La longueur de ce lì est donc de 444^{m}, 444; et, d'après mon Tableau général, il représenteroit, ou le diaule du stade de 180000, ou trois stades de 270000. C'est dans les élémens qui composent ce lì, qu'il faut chercher auquel de ces stades il doit être rapporté ; et l'on va voir que c'est à celui de 270000.

Les divisions et les multiples de ce lì, donnés par le P. Martini, sont les mesures suivantes ; j'y ajoute leurs valeurs :

SYSTÈME MÉTRIQUE DES CHINOIS,
ÉTABLI SUR LE LÌ DE 90000 À LA CIRCONFÉRENCE DE LA TERRE.

	Mètr.
Lì, ou GRAIN de mil	0, 000206.
FÊN, = 10 lì	0, 002058.
THSÚN ou DOIGT, = 10 fên. *C'est le grand doigt du stade de 270000.*	0, 020576.
TCHHÎ ou COUDÉE, = 10 thsún	0, 205761.
PÓU ou PAS, = 6 tchhî. *C'est le pas double du stade de 270000.*	1, 234568.
TCHANG ou PERCHE, = 10 tchhî	2, 057613.
LÌ, = 360 póu. *C'est 3 stades de 270000.*	444, 444444.
PÔU, = 10 lì. *C'est la parasange de 30 stades de 270000.*	4444, 444444.
THSAN, = 8 pôu, ou 80 lì. *C'est 240 stades, ou 8 parasanges de 30 stades de 270000.*	35555, 555555.

Ce système métrique paroît avoir été introduit dans la Chine par l'empereur Wou-wang, de la dynastie des Tcheou. Ce souverain a commencé à régner l'an 1122 avant l'ère chrétienne, et il est mort en 1115. Antérieurement à cette époque, les mesures chinoises étoient d'un quart plus grandes; et il fallut ensuite 125 lì nouveaux pour représenter 100 lì anciens (1).

La différence des longueurs, étant de 4 à 5, fait connoître que le lì employé avant l'époque de Wou-wang répondoit à $555^{m},555$, et qu'il étoit contenu 72000 fois dans le périmètre de la terre, ou 200 fois dans le degré.

Cette ancienne mesure itinéraire n'a pas cessé d'être connue dans la Chine et dans quelques contrées environnantes, quoique le lì de 250 au degré y soit d'un usage plus habituel.

Dans les détails d'un voyage fait en 1712, par un prince mongol, depuis Pékin jusqu'à Tobolsk, les distances données en lì sont évaluées par le P. Gaubil à 10 lì pour une lieue de 20 au degré, c'est-à-dire en lì de 200 au degré; tandis qu'en publiant le journal des mandarins chinois qui ont été à Lassa, le même auteur prévient que les lì y sont comptés à 250 au degré de l'équateur.

Gaubil, Observations mathémat. &c. tom. I, pag. 150-165; tom. II, pag. 77.

Id. tom. I, pag. 142.

Mais il y a plus; lorsque l'empereur Khang-hi fit lever par les

(1) Le P. Noël *(pag. 105)* dit, au contraire, que *100 lì modernes valent 125 lì anciens*, et il cite en preuve le grand Dictionnaire *Tching tseu thoung*. C'est une méprise: M. Abel-Rémusat, professeur de chinois au Collége royal de France, a bien voulu, à ma prière, consulter les deux éditions de ce dictionnaire qui existent à la Bibliothèque du Roi, et il y a trouvé que *100 lì anciens répondoient à 125 lì modernes*. Le texte porte : *Kou-tche, pe lì tang kin pe eul chi ou lì.* La traduction littérale est : *Veteres centum lì conveniunt nunc centum viginti-quinque lì.*

les Jésuites, au commencement du siècle dernier, la carte de la Chine, il ordonna que toutes les distances seroient comptées en lì de 200 au degré, chaque lì composé de 180 toises ou cannes, et chaque canne de dix des pieds que l'on employoit pour les bâtimens et les ouvrages du palais. Au moyen de ces renseignemens donnés par le P. Régis (1), on trouve, pour ces mesures, les valeurs suivantes :

SYSTÈME MÉTRIQUE DES CHINOIS,

ÉTABLI SUR LE LÌ DE 72000 À LA CIRCONFÉRENCE DE LA TERRE.

	Mètr.
PIED du palais...................................... *C'est le pied du stade de 216000.*	0, 308642.
PAS, = 6 pieds...................................... *C'est l'orgyie du stade de 216000.*	1, 851852.
CANNE, = 10 pieds.................................. *C'est la calame du stade de 216000.*	3, 086420.
LÌ, = 180 cannes, ou 300 pas, ou 1800 pieds.............. *C'est 3 stades olympiques, ou de 216000.*	555, 555555.

LE P. GAUBIL nous apprend que, vers l'an 721 de l'ère chrétienne, un astronome nommé Y-hang fit faire des observations dans plusieurs villes de la Chine, de la

Hist. de l'Astronomie chinoise, pag. 77.

(1) Note du P. Régis, insérée par le P. du Halde dans la préface de sa Description de la Chine, *pag. xliij, xliv.* — Voyez aussi l'Histoire de l'Astronomie chinoise du P. Gaubil, *pag. 77,* et ses Observations &c., *pag. 142.*

Cochinchine, du Tonkin, &c., et qu'après avoir fait mesurer les distances de ces villes, il conclut que 351 lì et 80 pas répondoient sur la terre à un degré de latitude.

Pour apprécier cette évaluation, il faut se rappeler que les Chinois divisoient et divisent encore le cercle en 365 degrés $\frac{1}{4}$: ainsi ce degré est à celui de 360 dans la proportion de 1440 à 1461; et sa valeur, comparée à celle de notre degré moyen de 111111^{m}, 11111, se trouve réduite à 109514^{m}, 031485.

De plus, à l'époque d'Y-hang, le lì étant de 360 pas, les 351 lì et 80 pas de cet astronome représentent 126440 pas; alors, divisant par cette somme la valeur du degré chinois, on a pour celle du pas 0^{m}, 866134, qui, multipliée par 360, donne, pour le lì déterminé par Y-hang, 311^{m}, 808240.

Maintenant, si l'on veut savoir quels peuvent être le mérite et l'authenticité de l'opération de cet astronome, il faut diviser la valeur du degré moyen par les 126440 pas qu'il assigne au degré chinois : on aura, pour la valeur du pas dans le degré moyen, 0^{m}, 878765 $\frac{1}{2}$; et ce nombre, multiplié par 360, formera un lì de 316^{m}, 355580, qui, à un mètre près, se trouve être le diaule du stade de 252000.

Voyez *le Tabl. génér. col. IX, 2.*

Ces rapprochemens n'indiqueroient-ils pas qu'Y-hang, ayant eu connoissance de cette ancienne mesure égyptienne, aura cherché à se l'approprier en l'adaptant au degré chinois par une opération inverse de celle que je viens de présenter ?

LES JAPONOIS ont adopté le lì moderne des Chinois de 90000 à la circonférence de la terre (1), ou de 444^{m}, 444. Kœmpfer et d'autres voyageurs avoient déjà remarqué que le mille itinéraire au Japon étoit de 25 au degré. Ce mille vaut donc 4444^{m}, 444 : c'est la parasange de 30 stades de 270000, et le pôu des Chinois, composé de dix des lì précédens.

Kæmpfer, Hist. du Japon, tom. II, liv. V, chap. 7, pag. 164.

Suprà, pag. 151.

LES PEUPLES de l'Asie ne sont pas les seuls qui, à travers les siècles et les révolutions, ont su conserver dans leur intégrité quelques-uns des types originaux qui avoient été puisés jadis dans la source commune à toutes les autres mesures.

SI L'ON PASSE chez les nations modernes de l'Europe, on trouve :

En Norwège, la lieue de 10 au degré, ou de....... 11111^{m}, 111.
C'est la parasange de 60 stades de 216000.

En Suède, la lieue d'*un peu plus de 10 $\frac{2}{5}$ au degré* (lisez 10 $\frac{5}{12}$), = ... 10666, 667.
C'est la parasange de 60 stades de 225000.

En Pologne, en Lithuanie, la lieue commune de 20 au degré, = ... 5555, 555.
C'est la parasange de 30 stades de 216000.

En Prusse, en Bavière, en Saxe, en Silésie, en Souabe, en Scanie, la lieue de 15 au degré, = ... 7407, 407.
C'est la parasange de 40 stades de 216000.

Voyez *le Traité des mesures itinéraires de d'Anville.*

(1) Wa Kan tsan tsaï tsou ye, *tom. II, pag. 1* ; ou *Description figurée de l'univers [du ciel, de la terre et de l'homme]*, en japonois et en chinois. C'est une Encyclopédie en cent cinq volumes, outre les Tables, et un volume d'introduction.

En Allemagne, la lieue germanique de 12 ½ au degré, =.	8888m, 889.
C'est la parasange de 60 stades de 270000.	
Dans le Piémont, le mille de 50 au degré, = ...	2222 , 222
C'est le mille de 10 stades de 180000.	
Dans le Milanais et les États de Venise, le mille de *66 à 67 au degré* (lisez 66 ⅔), = ...	1666 , 667.
C'est le mille de 10 stades de 240000.	
En Espagne, la lieue commune de 17 ½ au degré, ou de 4 milles, =..............................	6349 , 206.
C'est la parasange de 4 milles ou de 40 stades de 252000.	
Autre lieue de 3 milles, =..................	4761 , 905.
C'est la parasange de 3 milles ou de 30 stades de 252000.	
Le mille ordinaire, le quart de la lieue de 17 ½ au degré, =............................	1587 , 302.
C'est le mille de 10 stades de 252000.	
En France, la lieue commune de 25 au degré, =...	4444 , 444.
C'est la parasange de 30 stades de 270000.	
La lieue marine de 20 au degré, =...........	5555 , 555.
C'est la parasange de 30 stades de 216000.	
Le mille marin, ou le mille géographique, de 60 au degré, =..........................	1851 , 852.
C'est le mille de 10 stades olympiques, ou de 216000.	

Il seroit facile de multiplier ces exemples ; mais je crois avoir réuni, dans mes deux Mémoires, plus de témoignages qu'il n'en faut pour montrer que les bases de tous les systèmes métriques linéaires que j'ai pu découvrir, soit chez les Grecs et les Romains, soit chez les Germains, les Gaulois, les Arméniens, les Syriens, les Hébreux, les Égyptiens, les Arabes, les Perses, les In-

diens, les Chinois, les Japonois, se rattachent à la mesure de la terre, à un seul type primitif diversement modifié, et toujours conservé avec exactitude dans les variations qu'il a éprouvées. Cette unité de module peut seule expliquer la liaison, les rapports constans que présentent les différentes mesures anciennes, quand on cherche à les comparer, à les combiner entre elles; et c'est en les rapprochant toutes, que les développemens d'une théorie très-simple m'ont conduit à des résultats confirmés à-la-fois par les observations astronomiques, par des monumens qui existent encore, par de nombreuses applications des anciennes mesures itinéraires, enfin par l'emploi de ces mêmes mesures, continué jusqu'aujourd'hui chez différens peuples et dans de vastes contrées, depuis les confins occidentaux de l'Europe jusqu'aux extrémités orientales de l'Asie.

TABLEAU GÉNÉRAL.

Doigts duodécimaux.		Doigts décim.	Grands doigts.	DÉNOMINATION DES MESURES.	STADES PRIMITIFS. I. CIRCONFÉRENCE de la Terre, 400000 stades. Degré, 1111 $\frac{1}{9}$.	II. CIRCONFÉRENCE de la Terre, 300000 stades. Degré, 833 $\frac{1}{3}$.	II[I]. CIRCON[FÉRENCE] de la [Terre], 360[000] sta[des]. Degré,
					Mètr.	Mètr.	Mètr.
1	1	.....	.....	Doigt duodécimal	0, 010417	0, 013889	0,
1 $\frac{1}{5}$	.....	1	.....	Doigt décimal	0, 012500	0, 016667	0,
1 $\frac{1}{3}$	.....	1 $\frac{1}{9}$	1	Grand doigt, Once, Pouce	0, 013889	0, 018518	0,
2	.....	.....	.....	Condyle	0, 020833	0, 027778	0,
4	.....	.....	.....	Palme	0, 041667	0, 055555	0,
8	.....	.....	.....	Dichas	0, 083333	0, 111111	0,
	10	.....	.....	*(Demi-pygon)*	0, 104167	0, 138889	0,
12	.....	10	.....	Spithame, *800 au stade*	0, 125000	0, 166667	0,
16	.....	.....	12	Pied, *600 au stade*	0, 166667	0, 222222	0,
18	.....	.....	.....	Pygme	0, 187500	0, 250000	0,
	20	.....	.....	Pygon	0, 208333	0, 277778	0,
24	.....	20	.....	Coudée commune, *400 au stade*	0, 250000	0, 333333	0,
32	.....	.....	24	Grande coudée, *300 au stade*	0, 333333	0, 444444	0,
	40	.....	.....	Pas simple, *240 au stade*	0, 416667	0, 555555	0,
48	.....	40	36	Double coudée commune ou Verge, *200*	0, 500000	0, 666667	0,
72	.....	.....	.....	Xylon	0, 750000	1, 000000	0,
	80	.....	60	Pas double, *120 au stade*	0, 833333	1, 111111	0,
96	.....	80	72	Orgyie, *100 au stade*	1, 000000	1, 333333	1,
	160	.....	120	Calame ou Acæne, *60 au stade*	1, 666667	2, 222222	1,
960	.....	800	720	Amma, *10 au stade*	10, 000000	13, 333333	11,
	1600	.....	1200	Plèthre, *6 au stade*	16, 666667	22, 222222	18,
9600	.....	8000	7200	STADE	100, 000000	133, 333333	111,
19200	.....	16000	14400	Diaule	200, 000000	266, 666667	222,
96000	.....	80000	72000	Mille, *de 10 stades*	1000, 000000	1333, 333333	1111,
				Schœnes ou Parasanges de.... 30 stades, ou 3 milles	3000, 000000	4000, 000000	3333,
				Schœnes ou Parasanges de.... 40 stades, ou 4 milles	4000, 000000	5333, 333333	4444,
				Schœnes ou Parasanges de.... 60 stades, ou 6 milles	6000, 000000	8000, 000000	6666,

STADES SECONDAIRES.			STADES TERTIAIRES.			
IV.	V.	VI.	VII.	VIII.	IX.	
					1.	2.
CIRCONFÉRENCE de la Terre, 240000 stades.	CIRCONFÉRENCE de la Terre, 180000 stades.	CIRCONFÉRENCE de la Terre, 216000 stades.	CIRCONFÉRENCE de la Terre, 270000 stades.	CIRCONFÉRENCE de la Terre, 225000 stades.	CIRCONFÉRENCE de la Terre, 250000 stades.	CIRCONFÉRENCE de la Terre, 252000 stades.
Degré, 666 $\frac{2}{3}$.	Degré, 500.	Degré, 600.	Degré, 750.	Degré, 625.	Degré, 694 $\frac{4}{9}$.	Degré, 700.
Métr.	Métr.	Métr.	Métr.	Métr.	Métr.	Métr.
0, 017361	0, 023148	0, 019290	0, 015432	0, 018518	0, 016667	0, 016534
0, 020833	0, 027778	0, 023148	0, 018518	0, 022222	0, 020000	0, 019841
0, 023148	0, 030864	0, 025720	0, 020576	0, 024691	0, 022222	0, 022046
0, 034722	0, 046296	0, 038580	0, 030864	0, 037037	0, 033333	0, 033069
0, 069444	0, 092593	0, 077160	0, 061728	0, 074074	0, 066667	0, 066138
0, 138889	0, 185185	0, 154321	0, 123457	0, 148148	0, 133333	0, 132275
0, 173611	0, 231481	0, 192901	0, 154321	0, 185185	0, 166667	0, 165344
0, 208333	0, 277778	0, 231481	0, 185185	0, 222222	0, 200000	0, 198413
0, 277778	0, 370370	0, 308642	0, 246914	0, 296296	0, 266667	0, 264550
0, 312500	0, 416667	0, 347222	0, 277778	0, 333333	0, 300000	0, 297619
0, 347222	0, 462963	0, 385802	0, 308642	0, 370370	0, 333333	0, 330688
0, 416667	0, 555555	0, 462963	0, 370370	0, 444444	0, 400000	0, 396825
0, 555555	0, 740741	0, 617284	0, 493827	0, 592593	0, 533333	0, 529101
0, 694444	0, 925926	0, 771605	0, 617284	0, 740741	0, 666667	0, 661376
0, 833333	1, 111111	0, 925926	0, 740741	0, 888889	0, 800000	0, 793651
1, 250000	1, 666667	1, 388889	1, 111111	1, 333333	1, 200000	1, 190476
1, 388889	1, 851852	1, 543210	1, 234568	1, 481481	1, 333333	1, 322751
1, 666667	2, 222222	1, 851852	1, 481481	1, 777778	1, 600000	1, 587302
2, 777778	3, 703704	3, 086420	2, 469136	2, 962963	2, 666667	2, 645503
16, 666667	22, 222222	18, 518518	14, 814815	17, 777778	16, 000000	15, 873016
27, 777778	37, 037037	30, 864197	24, 691358	29, 629630	26, 666667	26, 455026
166, 666667	222, 222222	185, 185185	148, 148148	177, 777778	160, 000000	158, 730159
[illegible]33, 333333	444, 444444	370, 370370	296, 296296	355, 555555	320, 000000	317, 460317
[illegible]66, 666667	2222, 222222	1851, 851852	1481, 481481	1777, 777778	1600, 000000	1587, 301587
[illegible]00, 000000	6666, 666667	5555, 555555	4444, 444444	5333, 333333	4800, 000000	4761, 904762
[illegible]66, 666667	8888, 888889	7407, 407407	5925, 925926	7111, 111111	6400, 000000	6349, 206349
[illegible]00, 000000	13333, 333333	11111, 111111	8888, 888889	10666, 666667	9600, 000000	9523, 809524

APPENDICE AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

DEPUIS l'impression de mon Mémoire, quelques personnes m'ont témoigné des doutes sur l'un des moyens que j'ai employés pour faire voir que les mesures itinéraires et les mesures usuelles des peuples de l'antiquité offroient constamment des parties aliquotes de la circonférence de la terre, et qu'elles se rattachoient toutes à une seule et même détermination de l'étendue de cette circonférence.

Le moyen que l'on me conteste est celui de la division du cercle en 300 degrés, parce que, dit-on, cette division n'est clairement énoncée nulle part. J'avois pensé que dans un sujet d'érudition, lorsqu'on ne trouve chez les anciens aucun guide, aucun renseignement qui puisse conduire à une découverte que l'on entrevoit, on pouvoit chercher à suppléer au silence des auteurs par un moyen plausible; et quand ce moyen est semblable à ceux que l'on admet sans objection, je ne vois pas par quel motif on le rejetteroit.

Nos astronomes et nos géographes divisent aujourd'hui le cercle en 360 et en 400 degrés; et l'on ne doute plus que les anciens n'aient employé ces deux divisions : pourquoi n'en auroient-ils pas imaginé d'autres, s'ils y avoient été conduits par quelques usages, ou seulement par quelques idées particulières?

Lib. I, III-VI, passim. PTOLÉMÉE, dans son Almageste, divise le cercle en 360 et

et en 720 parties; et par le soin qu'il prend très-souvent d'exprimer les résultats de ses combinaisons dans ces deux modes de graduation, n'annonce-t-il pas que, de son temps, tous deux étoient en usage, et qu'aucun des deux n'étoit généralement adopté? En effet, jusque vers cette époque, les astronomes d'Alexandrie avoient conservé l'ancienne habitude de diviser arbitrairement le cercle en parties plus ou moins grandes, selon le besoin qu'ils en avoient.

Ératosthène disoit avoir observé que la distance des deux tropiques, ou la double obliquité de l'écliptique, étoit de *onze quatre-vingt-troisièmes* de la circonférence d'un méridien. *Apud Ptolem. Almagest. lib. I, cap. XI.*

Il disoit aussi que la différence en latitude, entre Syéné et Alexandrie, étoit de la *cinquantième partie* du cercle. *Ap. Cleomed. lib. I, cap. X, pag. 55.*

Posidonius vouloit que le parallèle de Rhodes fût éloigné de celui d'Alexandrie de la *quarante-huitième partie* du cercle. *Ap. Cleomed. pag. 51.*

Strabon parle d'une division de l'équateur en *soixante parties*. *Lib. I, pag. 113.*

Et l'on rencontre, dans les ouvrages des anciens, des expressions qui annoncent clairement que, chez eux, la division du cercle varioit au gré des astronomes et des géomètres.

Je crois donc ne m'être pas écarté des règles de la très-grande probabilité, en admettant chez les anciens les trois divisions du cercle en 400, en 360 et en 300 degrés. Si cependant cette opinion paroissoit encore hasardée, je pourrois abandonner la dernière de ces gradua-

tions, et, par un moyen simple et uniforme, extraire tous les stades, des deux seules divisions du cercle en 400 et en 360 degrés. Voici comment:

Suprà, pag. 51.

En évaluant à 4000 myriamètres la circonférence de la terre, j'ai dit que le degré de 400 à cette circonférence étoit de 100000 mètres, et que la dixième partie de la minute centésimale, ou la millième partie de ce degré, donnoit 100 mètres pour la valeur du stade de 400000.

Si à cette valeur vous ajoutez un tiers, vous aurez 133^{m}, $_{333}$, qui donnent le stade de 300000.

Et si vous augmentez d'un tiers ce dernier stade, vous trouverez 177^{m}, $_{778}$, ou le stade de 225000.

Suprà, pag. 52.

IL EN SERA de même pour le degré de 360, dont la valeur est de 111111^{m}, $_{111}$; sa millième partie est de 111^{m}, $_{111}$, et c'est le stade de 360000.

Ajoutez-y un tiers, et vous aurez 148^{m}, $_{148}$, ou le stade de 270000.

Suprà, pag. 53.

J'AI MONTRÉ aussi que le changement de la minute centésimale des deux degrés précédens en minute sexagésimale avoit produit de nouveaux stades qui, au lieu d'être la millième partie du degré terrestre, en ont été la six-centième partie.

Alors, la six-centième partie du degré de 400, ou des 100000 mètres qu'il renferme, a produit un stade de 166^{m}, $_{667}$, qui est celui de 240000.

Et si l'on y ajoute un tiers, on aura 222^{m}, $_{222}$, ou le stade de 180000.

ENFIN, la six-centième partie du degré de 360, ou de 111111^{m}, 111, a composé le stade de 185^{m}, 185, ou de 216000; et je ne trouve point que les anciens aient cherché à augmenter celui-ci.

ON DEMANDERA, sans doute, ce qui peut avoir conduit des peuples différens à suivre, avec tant de régularité, une même méthode pour augmenter, toujours d'un tiers, les mesures qui leur avoient été transmises. Je crois qu'il faut en chercher la raison dans le choix qu'ils ont fait, parmi les types élémentaires qui leur étoient déjà connus, de celui dont les multiples devoient composer dorénavant toutes leurs nouvelles mesures.

Le doigt, dit Julien d'Ascalon, *est la première des mesures, comme l'unité est le premier des nombres.* Mais j'observe que les anciens ont connu et employé deux sortes de doigts, le *doigt simple* ou ordinaire, et le *grand doigt* ou le *pouce*, auquel ils donnoient un tiers de plus qu'au premier. Ils ont aussi connu deux coudées, la *coudée commune* de 24 doigts, et la *grande coudée* de 24 pouces ou de 32 doigts, qui avoit par conséquent un tiers de plus que la précédente.

Apud Harmenopul. lib. II, titul. 4.

Dioscorid. lib. IV, c. LXXXIX. Plin. lib. XV, cap. XXVI; lib. XXVII, c. 49.

Cette proportion étant la même que celle qui vient de faire sortir, des stades de 400000, de 240000, de 360000, ceux de *300000*, de *180000*, de *270000*, et du stade de 300000 celui de *225000* montre que ces quatre *nouveaux stades* ont été formés en substituant un nombre égal de *pouces*, ou de *grands doigts*, au nombre des *doigts simples* qui régloient la valeur de toutes les mesures dont les quatre autres stades plus anciens se composoient.

Deux exemples vont justifier cette assertion.

Suprà pag. 158. Dans mon Tableau général, le doigt duodécimal, ou le *doigt simple* du stade de 400000, vaut $0^m, 010417$, et 9600 de ces doigts donnent au stade dont je parle, 100 mètres.

Prenez le *grand doigt* ou le *pouce* du même stade, qui est de $0^m, 013889$, multipliez-le neuf mille six cents fois, et vous aurez $133^m, 333$, ou le stade de 300000, d'un tiers plus grand que celui de 400000.

Si l'on veut employer les coudées, on verra que 24 *doigts simples* forment la *coudée commune* de $0^m, 250$, et 400 de ces coudées, le stade de 100 mètres; comme 24 *grands doigts* donnent la *grande coudée* de $0^m, 333$, qui, multipliés par 400, produisent également les $133^m, 333$ du stade de 300000; et ainsi des autres.

D'APRÈS ces aperçus, on pourroit peut-être classer les divers stades autrement que je ne l'ai fait dans la première partie de mon Mémoire. Mais ces changemens n'en apporteroient aucun dans la valeur des mesures que j'ai déterminées; ils ne feroient même que montrer, sous un aspect un peu différent, leur commune extraction d'un seul module primitif; et ces nouvelles combinaisons des élémens dont je m'étois servi, me semblent confirmer encore les résultats que j'avois obtenus.

Pag. 114 de ce volume, ligne 10, au lieu de, Le pied romain est...ou de 3 palmes 1 $\frac{1}{7}$;
Lisez, Le pied romain est....ou de 3 palmes $\frac{1}{7}$;

MÉMOIRE

SUR

LA POPULATION DE L'ATTIQUE,

Pendant l'intervalle de temps compris entre le commencement de la guerre du Péloponnèse et la bataille de Chéronée.

PAR M. LETRONNE.

EXPOSÉ.

IL est indispensable de connoître la population d'un pays, quand on veut saisir complétement tous les détails de son histoire, suivre le développement de son industrie et de son commerce, et découvrir, dans l'équilibre ou dans la disproportion de ses ressources et de ses efforts, quelques-unes des causes de sa prospérité ou de sa décadence. Privés de ces renseignemens précieux, nous ne pourrions avoir que des idées vagues sur une foule de faits importans; et quelques-uns de ceux qui intéressent le plus l'histoire de la société, resteroient sans explication satisfaisante. Lu le 7 Juin 1816.

Malheureusement les historiens et les philosophes de l'antiquité ne nous offrent, à cet égard, que des notions insuffisantes ou tout-à-fait suspectes. Les premiers, plus

occupés d'intéresser que d'instruire, ont trop souvent mieux aimé peindre des tableaux d'un effet harmonieux ou brillant, que remonter péniblement, par des observations sur les ressources respectives des peuples, jusqu'aux secrètes et véritables causes des événemens. D'un autre côté, les philosophes et les moralistes anciens se sont moins attachés à nous transmettre fidèlement les observations qu'ils avoient faites et les renseignemens qu'ils avoient recueillis, qu'à choisir parmi ces renseignemens ceux qui s'accordoient le mieux avec leurs idées sur l'existence et l'organisation d'un état social purement imaginaire.

Il se peut cependant que le petit nombre et l'insuffisance des notions de ce genre tiennent encore à une autre cause. La statistique, qui expose l'état des productions, des consommations, des ressources d'un État, à une époque donnée, est une science toute nouvelle. Sans doute les gouvernemens anciens ont dû s'occuper de tous ces objets, puisqu'il est impossible d'imaginer que les contributions et les levées d'hommes ne fussent pas réglées sur un cadastre et des recensemens faits avec quelque exactitude : mais les résultats de ces opérations indispensables ont été assez constamment renfermés dans le secret de l'administration et pour son usage particulier, excepté peut-être dans les états républicains de la Grèce, où le peuple assistoit et prenoit part aux délibérations publiques. C'est ainsi qu'à Athènes, par exemple, on voit, d'après l'entretien de Socrate et de Glaucon, que tous les citoyens pouvoient se procurer des renseignemens sur la population, les finances, le commerce, enfin sur tout ce qui constituoit la statistique du pays ; ce qui sup-

Xenoph. Mem. III, 6.

pose, outre la facilité de s'en instruire dans les discussions de l'*agora*, la liberté de compulser les registres publics. Mais il paroît que cette liberté, de même que le droit d'assister à l'assemblée, n'étoit accordée qu'aux citoyens. On peut donc regarder comme un fait extrêmement probable, qu'aucun peuple de l'antiquité n'a laissé pénétrer au-dehors le secret de ses forces et de ses ressources, avec cette noble confiance dont les gouvernemens modernes font profession, et qui peut seule donner lieu à la multitude de comparaisons et de rapprochemens nécessaires pour préparer les élémens d'une science.

Aussi, quand même les écrivains de l'antiquité auroient été moins spéculatifs et plus généralement doués de cet esprit de recherche qui leur a souvent manqué, il est douteux qu'ils eussent pu parvenir à rassembler des données exactes sur la population des pays dont ils faisoient l'histoire. On ne doit donc pas être surpris de ce que les notions qu'ils nous ont conservées sont rares, parfois peu vraisemblables, et presque toujours très-incertaines; car elles se bornent le plus souvent à quelques renseignemens vagues sur le nombre des combattans qui se sont trouvés à telle ou telle bataille. Encore ces renseignemens sont-ils d'autant plus suspects, que chaque peuple, vainqueur ou vaincu, exagéroit toujours le nombre de ses ennemis: vainqueur, pour relever l'éclat de sa victoire; vaincu, pour diminuer la honte de sa défaite.

Dans une si grande incertitude, on ne sauroit donc s'étonner de voir les critiques modernes résoudre de deux manières opposées, mais également probables, la question de savoir si la terre étoit autrefois plus peuplée que de nos

jours. Isaac Vossius[a], dont tout le monde connoît les extravagans calculs; Montesquieu[b], dans l'*Esprit des lois*, et sur-tout dans les *Lettres Persanes;* Wallace[c], de la société d'Édimbourg, ont soutenu cette opinion. L'illustre historien David Hume[d], dans un de ses ingénieux *Essais politiques*, a pris, avec un grand avantage, la défense des temps modernes. Peut-être, à raison de l'incertitude d'une foule de données dont on est obligé de se servir, est-il impossible de la traiter dans son ensemble.

Sans prétendre soumettre la question en général à un nouvel examen, j'ai cru utile d'en examiner une partie; et cette partie, quoique circonscrite en apparence, n'en est pas une des moins importantes, parce qu'elle a pour objet un pays célèbre que la réunion des circonstances les plus heureuses a placé presque seul hors de cette sphère d'incertitude dans laquelle tous les autres sont renfermés. Ce pays est l'Attique : son étendue, déterminée de tous côtés par la mer et par une chaîne de montagnes élevées, n'a varié dans aucun temps; habité par le peuple le plus policé du monde ancien, il a produit les historiens les plus exacts et les orateurs les plus éloquens, dont les écrits fournissent une multitude de détails précieux sur son gouvernement, sa population, son commerce et ses richesses.

Une contrée placée si favorablement ne pouvoit être oubliée dans les recherches, soit générales, soit partielles, qu'on a faites sur la population des anciens temps; mais une lecture attentive des auteurs Attiques m'a persuadé qu'on n'avoit pas tiré un assez grand parti des documens qu'ils contiennent, et que la population de cette

contrée,

[a] *Vossii (Is.) Observat. var. p.* 65-68. *Lond.* 1685.

[b] *Montesq. Esprit des lois, liv.* XXIII, *c.* XVII *et* XXIII; *Lettres Persanes, lett.* CXII.

[c] *Dissert. hist. et polit. sur la pop. des temps anciens*, in-8.°, 1769, *trad. Fr.*

[d] *Essays and treatises on several subjects: London*, 1784: IX.th *Essay*.

contrée, à l'époque de sa plus grande splendeur, n'avoit pas été suffisamment établie. Je vais rappeler sommairement les faits sur lesquels on s'est appuyé jusqu'ici.

Les habitans de l'Attique se divisoient, comme on sait, en trois classes: *C. Barthélemy, Voyage du jeune Anach. c. VI.*

1.° Les Athéniens proprement dits, les seuls qui eussent le droit de prendre part au gouvernement;

2.° Les *métèques* [μέτοικοι], ou étrangers domiciliés à Athènes avec leurs familles (ils étoient protégés par le gouvernement, sans y participer); *Sainte-Croix, sur les métèques, Acad. des inscr. tom. XLVIII.*

3.° Les esclaves, distingués en deux sortes, les uns Grecs d'origine, les autres étrangers. Les premiers étoient ceux que le sort des armes avoit privés de la liberté; les seconds étoient achetés dans la Thrace et dans les autres pays habités par les barbares.

Le témoignage le plus circonstancié sur le nombre des individus compris dans chacune de ces classes, est celui de Ctésiclès, auteur inconnu, cité par Athénée : il nous apprend que, dans un dénombrement fait par ordre de Démétrius de Phalère, on trouva vingt-un mille citoyens, dix mille métèques, et quatre cent mille esclaves. *Ctesicles, ap. Athen. lib. VI, pag. 272, D.*

D'après ce témoignage, dont il ne suspecte en rien l'exactitude, Wallace, multipliant par 4 le nombre de 31,000 hommes libres, établit que l'Attique contenoit, *Wallace, pag. 65.*

1.° D'hommes libres	124,000.
2.° D'esclaves	400,000.
TOTAL	524,000.

Mais, comme si cette population n'étoit pas déjà assez

considérable, il pense qu'on peut multiplier par 6 le nombre des citoyens et des métèques, et il en résulte,

1.° Pour les hommes libres...........	186,000.
2.° Pour les esclaves, toujours........	400,000.
TOTAL........	586,000.

Pag. 443.

Hume, dans son XI.ᵉ Essai, discute en deux pages ce qui a rapport à l'Attique, et se déclare contre le témoignage d'Athénée. Il retranche un zéro au nombre 400,000, et le réduit à 40,000 (1). Cette correction est tout-à-fait arbitraire; ce profond écrivain apporte quelques raisons qui font entrevoir que le nombre est exagéré, sans prouver que l'erreur soit telle qu'il le prétend.

Ensuite il multiplie le nombre des citoyens métèques par 4, de même que Wallace, et il trouve que le nombre des hommes libres s'élevoit à........... 124,000.

Supposant ensuite (contre les principes qu'il a lui-même posés) que ces esclaves formoient des familles, de même que les hommes libres, il admet qu'il y avoit parmi eux autant de femmes et d'enfans; il multiplie le nombre de 40,000, que donne Athénée, également par 4, et fait monter les esclaves en tout à.. 160,000.

TOTAL de la population de l'Attique.... 284,000.

Mais il est évident que ses calculs n'ont absolument

(1) Rollin, avant Hume, avoit fait le même retranchement. (*Hist. anc.* liv. X, chap. I, art. 2, §. 2.)

rien de fondé. 1.° Hume s'est trompé, comme Wallace, en croyant qu'il faut multiplier par 4 le nombre des citoyens, pour avoir la population totale, ainsi que je le ferai voir bientôt. 2.° Tout s'oppose à l'idée que les esclaves étoient autant de chefs de famille : Hume a lui-même avancé, ce que je prouverai par la suite, que les femmes et les enfans devoient être en très-petit nombre. Ainsi, d'une part, la correction qu'il fait au passage d'Athénée est arbitraire; et, de l'autre, la manière dont il conclut la totalité des esclaves, de ce nombre ainsi corrigé, n'est pas moins arbitraire que la correction elle-même.

Cet ingénieux et profond écrivain est, je pense, le seul qui ait mis en doute le témoignage d'Athénée. Bonamy, dans son Mémoire sur Démétrius de Phalère[a]; Barthélemy[b], dont l'ouvrage ne comportoit pas une discussion à cet égard; de Pauw, dans ses Recherches sur les Grecs; M. Lévesque[c], qui, dans ses Études sur la Grèce, s'est contenté de rappeler légèrement ce fait, &c. tous ont adopté ce témoignage.

[a] *Académie des inscr. t. VIII, pag. 170.*
[b] *Voyag. du jeune Anach. ch. VI.*
[c] *Tom. IV pag. 409.*

Avant ces trois derniers auteurs, M. de Sainte-Croix l'avoit également adopté, dans une dissertation spéciale sur ce sujet[d]. Cette dissertation, beaucoup plus étendue que tout ce qui avoit été écrit sur cette matière, repose entièrement, quant au nombre des esclaves, sur le passage d'Athénée. L'auteur, en s'attachant à cette autorité unique, a développé les idées de Wallace, contre celles de Hume, que Wallace avoit déjà essayé de réfuter.

[d] *Mém. de l'Académie des inscrip. tom. XLVIII.*

Examen critiq. du discours de M. Hume; à la suite de la dissert. de Wallace, pag. 330 et suiv.

M. de Sainte-Croix, admettant que chacun des vingt-un mille citoyens étoit chef de famille, en multiplie le nombre

par 4 plus $\frac{1}{9}$, selon une règle qu'il se fait à lui même, et conclut que les Athéniens de tout âge et des deux sexes s'élevoient à . . . . 94,500 indiv.

Il fait la même supposition pour les métèques, et il en trouve en conséquence. . . . 45,000.

TOTAL des hommes libres. . . . . 139,500.

ou cent quarante mille.

Il admet également que le nombre des quatre cent mille esclaves ne comprend que les individus des deux sexes en état de travailler, et, ajoutant un cinquième pour les enfans et les vieillards caducs, il en trouve en tout. . . . . 500,000.

TOTAL de la population de l'Attique. . 639,500.

ou six cent quarante mille ames.

Sainte-Croix, Acad. des inscr, tom. XLVIII, pag. 157-165.

On doit remarquer que jusqu'ici le nombre des individus libres, admis par les différens critiques, ne diffère pas sensiblement : c'est cent vingt-quatre mille, selon Wallace et Hume, et cent quarante mille, selon M. de Sainte-Croix. Le nombre que je substituerai plus bas, n'en sera pas non plus très-éloigné. La différence importante, radicale, consiste dans celui des esclaves.

D'après le passage d'Athénée, ce nombre devoit être beaucoup plus fort que ne l'ont supposé Wallace et M. de Sainte-Croix, qui suivent sans restriction le témoignage de cet auteur. Or, du moment qu'on s'appuie de ce témoignage, il faut en admettre toutes les conséquences immédiates. Athénée ne comprend pas dans ce nombre *tous les esclaves* de l'Attique; il dit formellement, et c'est

à quoi personne n'a fait attention, que ces quatre cent mille esclaves étoient *ceux qu'on occupoit au travail des mines* (1); et comme on sait que les travaux de l'agriculture et de l'industrie étoient exécutés par les esclaves, c'est accorder beaucoup si l'on admet que les mines aient employé plus des deux tiers de tous les esclaves de l'Attique. Cette considération porteroit à six cent mille au moins le nombre de ceux qui étoient en état de travailler, dans le cas même où l'on supposeroit, ce qui est cependant bien peu probable, que les femmes fussent aussi occupées à l'exploitation des mines; ajoutant donc un cinquième pour les enfans et les vieillards, on auroit au moins sept cent vingt mille esclaves; la population totale s'éleveroit donc à huit cent cinquante-neuf mille cinq cents ou huit cent soixante mille ames: voilà ce qu'il faut conclure du passage d'Athénée.

L'Attique forme une presqu'île entourée par la mer, et séparée de la Béotie par la chaîne du Cithéron. Sa superficie, selon les calculs de M. Barbié du Bocage, est de soixante-seize lieues carrées; et avec Salamine, de quatre-vingts lieues carrées à peu près. C'est seulement environ trois fois plus que le département de la Seine, qui n'a que vingt-quatre lieues carrées. Les huit cent soixante mille ames réparties sur cette surface donnent dix mille sept cent cinquante ou près de onze mille habitans par lieue carrée. *Apud Sainte-Croix, p. 147.*

Mais remarquons que l'Attique n'est pas une de ces contrées dont le sol, fertile dans toutes ses parties, se

(1) *Αἱ πολλαὶ δὲ αὗται Ἀττικαὶ μυριάδες τῶν οἰκετῶν δεδεμέναι εἰργάζοντο τὰ μέταλλα* (p. 272, E).

prête avantageusement à tous les genres de culture. C'est un pays sec comme la Provence, sablonneux et stérile en beaucoup d'endroits, selon le témoignage des anciens eux-mêmes, et nulle part très-fertile. Il est traversé en tout sens par plusieurs chaînes de montagnes : au nord, le Cithéron le sépare de la Béotie, et ses collines descendent bien avant dans la plaine : le Parnès et le Brilessus sont au nord-est; le Corydalus, au nord-ouest : le Pentélique, le mont Hymette, en occupent le centre; et le mont Laurium le termine au sud. Dans une pareille contrée, il faut retrancher de la surface habitable et cultivable environ un quart : n'en retranchons qu'un sixième; les quatre-vingts lieues carrées seront réduites à soixante-six; et, comme la population est de huit cent soixante mille ames, on a treize mille individus par lieue carrée, et c'est treize fois la population moyenne de la France.

Xenoph. περὶ πόρων, 1, 5. Thucyd. 1, 2; ibi Duker.

Herbin, Stat. génér. de la France, tom. I.er, pag. 120.

Au reste, ce rapprochement prouve seulement combien est élevée la proportion de 13,000 individus par lieue carrée : mais je ne prétends point du tout en conclure qu'elle soit d'une impossibilité physique. A considérer le fait en théorie, on ne peut fixer de limite à la population relative, parce qu'elle doit être toujours en raison des ressources : ainsi la question revient, en dernière analyse, à savoir quels sont les moyens que possède un pays pour entretenir ses habitans. Je n'ai donc voulu montrer autre chose, sinon que la population de l'Attique, telle qu'il faut la conclure du passage d'Athénée, s'éloigne de tous les exemples les plus favorables qui soient à notre disposition, et faire voir par-là combien il importe de s'assurer de l'existence d'un phénomène dont rien n'approche dans l'Europe moderne,

avant de se livrer à des recherches, peut-être inutiles, sur les causes qui en expliqueroient la possibilité.

Voyons d'abord sur quelle garantie repose un tel fait : cette garantie est le témoignage d'un compilateur du troisième siècle, d'Athénée, qui cite un auteur inconnu.

A la vérité, ce qui milite en faveur de son témoignage, c'est que le nombre des citoyens et des métèques cadre assez bien avec ce que nous apprennent d'autres écrivains ; et l'on a pu voir, dans cet accord, un motif suffisant pour ajouter également foi à ce que le même auteur dit des esclaves.

Cependant, lorsqu'on lit avec quelque attention la déclamation tout entière qu'Athénée met en cette occasion dans la bouche de ses interlocuteurs, on aperçoit des exagérations si extravagantes, qu'on ne peut se dispenser d'y reconnoître un parti pris d'augmenter à l'excès le nombre des esclaves.

Il prétend, d'après Timée, qu'il y avoit, dans la seule ville de Corinthe, quatre cent soixante mille esclaves, ou un septième de plus que dans l'Attique.

L'exagération est bien plus sensible dans ce qu'il rapporte de la seconde révolte des esclaves en Sicile, qui eut lieu vers 135 avant J. C. : il y périt, selon lui, plus *d'un million d'esclaves ;* ce qui est déjà fort difficile à croire. Mais on doit retrancher au moins les neuf dixièmes de ce nombre exorbitant ; car, selon Diodore de Sicile, les esclaves révoltés en cette circonstance ne s'élevèrent pas à plus de deux cent mille, et l'on ne sauroit supposer qu'il ait péri plus de la moitié des rebelles. *Diod. Sic. Eclog. lib.* XXXVI, *p. 528, lin. 24.*

A l'époque de cette révolte en Sicile, il y en eut une dans

l'Attique. Athénée, en s'appuyant du témoignage de Posidonius, prétend que vingt mille esclaves, dans les mines, égorgèrent leurs gardiens, s'emparèrent de la forteresse de Sunium, et ravagèrent pendant long-temps le pays. Le fait est vrai ; mais on ne risque rien de retrancher les dix-neuf vingtièmes des esclaves révoltés. Diodore de Sicile rapporte que le nombre ne fut pas de plus de *mille;* et cela est très-conforme à la vraisemblance, parce qu'à cette époque les mines étoient presque entièrement épuisées, comme je le dirai plus bas. Ainsi Athénée est à peu près convaincu d'avoir exagéré le nombre qu'il a trouvé dans Posidonius.

Mais ce qui passe toute croyance, c'est le fait relatif à l'île d'Égine, et pour lequel il ose s'appuyer de l'imposante autorité d'Aristote. On y comptoit, dit-il, quatre cent soixante-dix mille esclaves, ou soixante-dix mille de plus que dans l'Attique ; ce qui suppose une population d'au moins sept cent mille ames réparties sur le terrain montagneux, rocailleux et infertile (1) d'un état qui n'a pas plus de quatre lieues carrées de surface : c'est cent quatre-vingt mille habitans par lieue carrée ; c'est-à-dire que la population y auroit été aussi pressée que dans Paris. Voilà, pour cette fois, une absurdité palpable, qui ne peut être attribuée ni à Aristote ni à aucun homme de sens ; mais, comme si ce nombre n'étoit pas déjà assez merveilleux, un des interlocuteurs reprend qu'à Rome il y avoit bien plus d'esclaves encore. « *Chaque*

(1) Voyez comme Démosthène parle de cette île : Πῶς γὰρ οὐκ αἰσχρόν, Αἰγινήτας μὲν τουτουί, νῆσον οἰκοῦντας ἔτω μικράν, καὶ οὐδὲν ἔχοντας, ἐφ' ᾧ μέγα ἂν φρονῆσαι εἰκὸς ἦν, κ. τ. λ. (Demosth. *contra Aristocrat. p. 690, l. 27.*)

» *Romain,*

» *Romain,* dit Laurentius, en possède autant : beaucoup » en ont dix mille, vingt mille et davantage ; non pas, » comme le riche Nicias, pour s'en faire un revenu, » mais, la plupart, pour avoir un nombreux cortége (1). » Ailleurs, si l'on en croit un autre convive, Alcibiade, ayant remporté le prix du char aux jeux Olympiques, donna un repas à toute la Grèce assemblée pour la célébration des jeux (2). On s'étonne peu de ces exagérations quand on connoît la manière d'Athénée : on sait qu'assez ordinairement un de ses interlocuteurs avance une proposition paradoxale qu'il soutient à tort ou à raison ; un autre l'attaque et renchérit encore, au moyen d'assertions les moins croyables ; et, dans ce cas, les citations d'auteurs graves ne lui manquent jamais.

Les rapprochemens que je viens de faire, en montrant combien Athénée a par-tout exagéré le nombre des esclaves, doivent nous tenir en défiance sur le témoignage qu'il allègue relativement à ceux de l'Attique : car, s'il n'a pas craint de citer évidemment à faux des auteurs tels qu'Aristote et Posidonius, on ne voit pas pourquoi il se seroit fait scrupule d'en user de même avec un auteur aussi peu connu que Ctésiclès.

Il est étonnant qu'aucun de ceux qui ont parlé de la population de l'Attique n'ait fait ces rapprochemens, et ne se soit convaincu du peu de confiance que mérite

(1) Athen. *VI, pag. 272, E.* Πρὸς ταῦτα ἀπαντήσας ὁ Λαρήνσιος. Ἀλλὰ Ῥωμαίων ἕκαστος πλείστους ὅσους κεκτημένος οἰκέτας· καὶ γὰρ μυρίους καὶ δισμυρίους, καὶ ἔτι πλείους δὲ πάμπολλοι κέκτηνται· οὐκ ἐπὶ προσόδοις δὲ, ὥσπερ ὁ τῶν Ἑλλήνων ζάπλουτος Νικίας· ἀλλ' οἱ πλείους τῶν Ῥωμαίων συμπροϊόντας ἔχουσι τοὺς πλείστους.

(2) Athen. *I, 5, p. 3, E.* Ἀλκιβιάδης δὲ Ὀλύμπια νικήσας ἅρματι πρῶτος καὶ δεύτερος καὶ τέταρτος, θύσας Ὀλυμπίῳ Διῒ, τὴν πανήγυριν ἅπασαν εἱστίασε.

Athénée sur cette matière. Ces rapprochemens nous indiquent assez qu'il ne suffit pas de changer, de modifier ou même de corriger le passage; il faut abandonner tout-à-fait un témoignage aussi suspect sur le nombre des esclaves, et recourir particulièrement aux auteurs Attiques, dont l'autorité en cette occasion doit l'emporter sur celle de tous les autres. J'espère prouver que tous ces écrivains fournissent les argumens les plus forts contre l'existence d'un nombre si prodigieux d'esclaves dans l'Attique ; en sorte que l'assertion du compilateur reste seule et sans appui, avec toute son invraisemblance.

Dans une question du genre de celle-ci, où il s'agit d'un objet variable par sa nature et soumis à des oscillations continuelles, je dois embrasser un intervalle assez grand. Je choisirai la période pendant laquelle la nation Athénienne s'est élevée au plus haut point de splendeur, et où, conséquemment, sa population a été le plus nombreuse : je la renfermerai donc entre les premières années de la guerre du Péloponnèse et la bataille de Chéronée. Ce Mémoire comprendra deux parties : dans la première, j'établirai la population des hommes libres ; dans la seconde, j'établirai celle des esclaves, et je ferai voir par les circonstances de l'histoire intérieure d'Athènes, que la population totale n'a jamais pu y être beaucoup au-delà du terme que j'aurai fixé.

PREMIÈRE PARTIE.

NOMBRE DES INDIVIDUS LIBRES.

§. I.er *Athéniens.*

J'AI déjà eu occasion de remarquer que les résultats auxquels les différens critiques sont arrivés, relativement à la population de la classe libre, ne diffèrent pas sensiblement entre eux, parce que les données sur lesquelles ils les ont établis sont peu nombreuses et assez claires. Celui que je présenterai ici, appuyé de quelques rapprochemens nouveaux, offrira quelques différences.

Les Athéniens étoient enrôlés dans la milice à dix-huit ans; ils servoient deux ans dans l'intérieur du pays: à vingt ans révolus, ils prêtoient serment dans la chapelle d'Aglaure, et ils commençoient dès-lors à jouir de tous les droits de citoyen.

D'après cela, on conçoit que quand les auteurs Attiques évaluent le nombre des citoyens, il ne s'agit pas seulement des hommes en état de porter les armes, ou des chefs de famille, ainsi que l'ont supposé Wallace, Hume et M. de Sainte-Croix: ce nombre comprend nécessairement tous les individus qui ont vingt ans ou plus. Pour avoir la totalité des individus mâles, il faut recourir aux tables

de population qui indiquent la proportion de la quantité d'individus entre un âge donné, par rapport à la population totale. Si l'on objectoit que la loi de population a pu être un peu différente dans l'Attique, on répondroit que cette différence, quand elle iroit à un dixième, ce qui est considérable, n'affecteroit pas très-sensiblement le résultat, parce qu'on n'opère que sur un petit nombre d'individus, et que d'ailleurs, dans des calculs de ce genre, on ne peut prétendre qu'à des approximations. On compensera facilement le déficit présumé, en laissant toujours une certaine latitude en plus.

Laplace, Essai sur les probabilités; introd. pag. LV.

La population mâle une fois connue, on en conclura aisément celle des personnes du sexe. Des observations faites en diverses parties de l'Europe ont prouvé que le nombre des hommes est par-tout plus considérable que celui des femmes, dans le rapport de 22 à 21. Pour ne pas risquer de se trouver au-delà, on n'a qu'à supposer égal le nombre des personnes des deux sexes, et doubler celui des mâles.

Cela posé, cherchons le nombre des citoyens dans l'intervalle de temps que j'embrasse.

Siebelis, in Philochori fragment. pag. 51.

Sous l'archontat de Léotychide, en 442 avant J. C., le roi d'Égypte fit présent aux Athéniens de quarante mille médimnes de blé. Lorsqu'il fut question d'en faire la répartition, les Athéniens, qui ne manquoient jamais de bonnes raisons pour se tourmenter les uns les autres, firent des recherches sur l'origine et la naissance d'un grand nombre d'entre eux, et trouvèrent le moyen de les exclure (1) du

(1) Plut. *in Pericl.* §. 37. Au lieu de ἐπράθησαν, je lis, avec deux manuscrits, ἐφάνησαν, ou, avec M. Coray, ἀπεκρίθησαν.

partage, sous prétexte qu'ils n'avoient pas [illegible] galement sur le rôle des citoyens. Selon [illegible] Athéniens exclus furent moins de cinq mille; [illegible] se trouvèrent au nombre de quatorze mille deux [illegible] rante (1) : la totalité montoit donc à environ dix-neuf [illegible] C'est ce qui résulte du témoignage précis de Philoch[illegible], dont l'autorité est ici très-grande : il compte qu'il y eut [illegible] cette occasion quatre mille sept cent soixante Athéniens exclus, et quatorze mille deux cent quarante qui participèrent à la distribution ; total, dix-neuf mille.

Le même nombre se retrouve encore à une époque qui ne peut être fort éloignée de celle de la bataille de Chéronée. Au témoignage de l'auteur des Vies des Orateurs, attribuées à Plutarque, le démagogue Lycurgue fit confisquer les biens de Diphilus, qui montoient à cent soixante talens : répartition faite entre les citoyens, il revint cinquante drachmes à chacun d'eux. Or, comme cinquante drachmes sont comprises dix-neuf mille deux cents fois dans cent soixante talens, valant neuf cent soixante mille drachmes, il s'ensuit que les Athéniens étoient alors au nombre d'environ dix-neuf mille.

Pseudo-Plut. in Lycurg. p. 354, tom. IX.

Cf. Taylor ad Demosth. in Apparat. crit. t. I, pag. 833, ed. Reiske.

Ce calcul est confirmé par Démosthène, contre Aristogiton. Cet orateur dit que *tous les Athéniens sont près de vingt mille :* Εἰσὶν ὁμοῦ δισμύριοι οἱ πάντες Ἀθηναῖοι (2). On sent que ces expressions, *près de vingt mille,* employées

Pag. 785, 23.

(1) Le texte porte, μύριοι καὶ τετρακισχίλιοι καὶ τεσσαράκοντα. Il faut lire, avec Meursius *(Fort. Att. p. 26, A. Opp. t. I)*, μύριοι καὶ τετρακισχίλιοι καὶ διακόσιοι καὶ τεσσαράκοντα, comme dans Philochorus.

(2) Ὁμοῦ signifie ἐγγύς, selon tous les anciens grammairiens. *Conf. Vales. ad Harpocr.* voce Ὁμοῦ; *Lamb. Bos. Animadv.* c. IV et VIII; *Hemsterh. ad Lucian.* t. I, p. 443; *Sturz*, *Lexic. Xenoph.* I, p. 286, &c.

dans un mouvement oratoire, reviennent aux dix-neuf mille que j'ai trouvés plus haut. La même approximation se retrouve encore au vers 716 des *Guêpes* d'Aristophane.

Ainsi, dans l'intervalle de temps écoulé depuis Périclès jusqu'à Démosthène, le nombre des citoyens avoit très-peu varié.

Prenons donc la moyenne entre dix-neuf mille et vingt mille, c'est-à-dire dix-neuf mille cinq cents, et appliquons à cette moyenne les tables dressées par M. Duvillard. Elles établissent que les individus au-dessous de vingt ans sont à ceux qui ont passé cet âge : : 2 : 3, ou plus exactement : : 4018 : 5981. Il s'ensuit qu'à Athènes les premiers étoient au nombre de douze mille neuf cents; ce qui, joint aux dix-neuf mille deux cents, porte la population mâle de tout âge à trente-deux mille six cents.

Un rapprochement tiré de Thucydide m'a paru confirmer d'une manière satisfaisante ce calcul, dont les bases ne peuvent offrir qu'une incertitude assez légère. Dans la seconde année de la guerre du Péloponnèse, les Lacédémoniens et leurs alliés, sous la conduite d'Archidamus, firent leur première invasion dans l'Attique. Périclès, pour rassurer les Athéniens, leur expose en détail toutes leurs ressources : il dit, entre autres choses, que les forces de la république montent à treize mille hoplites, douze cents cavaliers, seize cents archers; en tout, quinze mille huit cents hommes, sans compter les vieillards, les jeunes gens qui n'avoient point l'âge, et tous les météques hoplites.

Thucyd. II, 13.

Mais, parmi ces quinze mille huit cents hommes, il

faut en retrancher un certain nombre qui n'étoient point Athéniens.

1.° Il faut retrancher six cents archers Scythes, que les Athéniens avoient dès-lors à leur solde. *Æschin. de fals. legat. pag. 57, l. 19 - 26.*

2.° Quelques chapitres plus bas, Thucydide parle d'un engagement de la cavalerie Thessalienne contre les Lacédémoniens; et il observe, à cette occasion, qu'en conséquence d'une alliance entre la Thessalie et Athènes, sept villes de la Thessalie avoient envoyé des troupes commandées en chef par Polymède, Aristonoüs et Ménon, outre les commandans particuliers pour les troupes de chaque ville. En évaluant le total des troupes des sept villes à mille hommes, on est certain d'être en-deçà plutôt qu'au-delà de la vérité; c'est donc un total de seize cents hommes à retrancher de quinze mille huit cents : il reste quatorze mille deux cents hommes de troupes *Athéniennes*. *Thucyd. II, 22.*

On doit se rappeler maintenant que ces quatorze mille deux cents soldats ne comprenoient que les individus entre vingt et cinquante ans, puisque les plus âgés et les plus jeunes furent exclus. Or la loi de population établit que les hommes entre vingt et cinquante ans sont à la totalité des individus mâles, dans le rapport de 42 à 100, ou un peu plus que les deux cinquièmes. Il en résulte que cette totalité devoit être à Athènes de $\frac{14200 \times 100}{42} = 33,800$; et ce nombre est bien peu éloigné de celui de 32,600 que j'ai trouvé ci-dessus par des moyens tout différens : on peut même dire que, comme la quantité variable des Thessaliens est sans doute trop foible à mille, les probabilités sont pour un résultat encore plus approché du nombre 32,600.

Cet accord, auquel j'ai été conduit par l'application des tables dressées en France, tend à montrer que la loi de population n'étoit pas très-différente dans l'Attique ; mais il établit sur-tout, avec une sorte de certitude, que les Athéniens mâles de tout âge, pendant l'intervalle de temps que j'ai choisi, ont été au nombre de trente-deux à trente-trois mille.

Ce résultat explique le passage des *Concionatrices* V. 1124. d'Aristophane, où la servante dit à son maître « qu'il » est le plus heureux des hommes, puisque seul entre » les *πολῖται*, qui sont plus de trente mille, il n'a pas en- » core dîné. »

Τίς γὰρ γένοιτ' ἂν μᾶλλον ὀλβιώτερος,
Ὅστις, πολιτῶν πλεῖον ἢ τρισμυρίων
Ὄντων τὸ πλῆθος, οὐ δεδείπνηκας μόνος.

V. 716. Dans *les Guêpes*, le poète fait entendre que les citoyens, en se servant de la même expression (*πολῖται*), sont au nombre d'environ vingt mille. Il est donc évident que, dans le premier passage, les trente mille citoyens, et plus, sont les Athéniens de tout âge, que le poète a réunis pour rendre l'opposition plus frappante.

Herod. V, 97. La même explication convient à un passage d'Hérodote qu'on a cru altéré : c'est celui où l'historien rapporte qu'Aristagoras de Milet parvint à persuader aux Athéniens de se déclarer contre les Perses. Il ajoute qu'Aristagoras, qui n'avoit pu entraîner qu'un seul homme, savoir, Cléomède roi de Sparte, vint à bout de trois myriades d'Athéniens. Valckenaer trouvoit ce nombre exagéré. M. Larcher dit : Tom. IV, pag. 333. « Est-ce une faute de copiste, ou bien Athènes étoit-elle » plus peuplée avant la guerre des Perses ? Je le croirois » volontiers. »

» volontiers. » M. de Sainte-Croix s'est approché davantage de la solution, selon moi, en disant : « Peut-être Hérodote n'a-t-il ainsi multiplié les citoyens d'Athènes que » pour mieux mettre en opposition leur condescendance » avec la résistance du seul Cléomède, ressource oratoire » qui n'est pas sans exemple chez les anciens historiens. » Je me rangerai de ce sentiment, sauf une modification essentielle; c'est que le nombre 30,000 n'est point une exagération sans motif. Il y a ici, comme dans le vers d'Aristophane, une figure qui transporte à tous les individus mâles ce qui ne convient qu'aux seuls Athéniens investis du droit de voter. C'est par une figure semblable que nous disons tous les jours, en parlant de la France, *le vœu de trente millions d'hommes.*

Sainte-Croix, pag. 156.

La place où se trouvent ces deux indications, et les circonstances qui les accompagnent, prouvent que l'historien et le poète n'ont voulu donner qu'une approximation : ainsi ces textes n'empêchent pas de croire que la population ne soit restée la même entre l'époque d'Hérodote et celle d'Aristophane, c'est-à-dire, pendant un siècle; et cela n'est pas plus étonnant que de la voir se soutenir pendant le siècle suivant, malgré la peste, les guerres continuelles et les nombreuses colonies fondées par les Athéniens après la guerre des Perses.

On ne peut expliquer que la population ait été stationnaire au milieu de tant de causes de diminution, qu'en admettant qu'il y ait eu plusieurs fusions des métèques avec les citoyens, semblables à celle qui eut lieu sous Callias, la troisième année de la XCIII.e olympiade, vers la fin de la guerre du Péloponnèse. C'est ce qui arrivoit

Diod. Sic. lib. XIII, §. 97.

principalement en temps de guerre, où l'on avoit plus besoin de ces étrangers; et l'on sait que le droit de cité étoit la plus grande récompense des services qu'en de telles circonstances ils rendoient à la république. Mais ce qui est fort remarquable, c'est que, malgré ces fréquentes incorporations, le nombre des citoyens soit resté constamment d'environ dix-neuf mille. Ceci n'a pu avoir lieu, ce me semble, que dans le cas où ce nombre auroit été fixé par une loi de l'État; loi qui paroît, du reste, avoir fait la base des gouvernemens de la Grèce, et particulièrement des gouvernemens républicains. Il s'ensuivroit que l'opinion émise par Platon et Aristote, sur la nécessité de limiter le nombre des citoyens dans les républiques, n'appartient pas à ces philosophes, mais qu'ils l'avoient puisée dans quelque réglement particulier, qui nous est inconnu. Il est vraisemblable que ce réglement fut établi par quelqu'un des anciens législateurs qui avoient bien réfléchi sur la nature et les inconvéniens des gouvernemens démocratiques, où il est d'autant plus difficile de gouverner que le peuple est plus nombreux. Mais, comme la restriction qui paroissoit nécessaire au maintien de la tranquillité publique, auroit opposé des obstacles au développement de l'industrie et du commerce, on y remédia en permettant aux étrangers de venir s'établir dans l'Attique, avec la condition de participer aux avantages du pays, mais de rester étranger au gouvernement. Tel est, selon moi, l'esprit de la *métécie* qu'on trouve établie presque par-tout dans la Grèce, à Athènes, à Égine, à Thèbes, en Crète, &c.

Plat. Rep. IV, p. 423. Arist. Polit. VII, 4, 5.

De Pauw, t. I, p. 158.

Demosth. contr. Aristocr. p. 691. Diod. Sic. lib. XVII, §. 11. Herodot. IV, 151, 6.

Lorsqu'une guerre prolongée, une colonie, ou tout

autre événement, avoit diminué le nombre des citoyens, c'étoit dans les rangs des métèques qu'on choisissoit les individus qui devoient remplir le vide ; et c'est ainsi que la population Athénienne dut se conserver long-temps au même niveau, jusqu'à ce que le réglement qu'on avoit exactement suivi, fût tombé en désuétude.

C'est ce qui paroît être arrivé pendant le règne d'Alexandre. Dans la seconde année de la CXIV.e olympiade, un an après la mort d'Alexandre, quinze ans après la bataille de Chéronée, Antipater, pour mettre fin aux troubles continuels causés par une populace inquiète et turbulente, exclut du droit de citoyen tous ceux qui ne possédoient pas au-dessus de deux mille drachmes. Selon Plutarque, douze mille deux cents personnes en furent privées, et, selon Diodore, neuf mille le conservèrent. Total des citoyens, vingt-un mille deux cents: c'est environ deux mille de plus qu'avant la bataille de Chéronée. Ces douze mille deux cents personnes bannies d'Athènes se retirèrent en Macédoine; et cinq ans après elles revinrent à Athènes, sous la protection d'Alexandre fils de Polysperchon. Il n'y a donc rien que de très-vraisemblable dans le résultat du dénombrement fait par Démétrius de Phalère, la première année de la CXVIII.e olympiade, où l'on trouva vingt-un mille citoyens, selon Ctésiclès. En partant de ce nombre, on obtient par le calcul trente-cinq mille individus mâles, ou deux à trois mille de plus qu'auparavant.

In Phocion. pag. 754, D.

Diod. Sic. lib. XVIII, §. 18.

Diod. Sic. lib. XVIII, §. 66.

Mais, pendant l'intervalle de temps que j'embrasse et qui finit à la bataille de Chéronée, le nombre des citoyens fut d'environ dix-neuf mille ; celui de tous les mâles, de trente-deux mille six cents à trente-trois mille ;

et la population totale *Athénienne*, de soixante-sept mille ou de soixante-dix mille ames.

§. II. *Des Métèques.*

Il y a peu d'espoir d'arriver à connoître le nombre des métèques avec autant de certitude que celui des citoyens ; car, à l'exception du passage d'Athénée, il n'existe aucun témoignage positif à cet égard. Voici toutefois un rapprochement qui doit nous conduire assez près de la vérité.

On a vu que Thucydide évalue les forces de la république à quatorze mille deux cents hommes *tirés d'entre les citoyens :* il ajoute que les forts de l'Attique et les murailles d'Athènes étoient gardés par un corps de seize mille personnes, composé des très-jeunes gens [τῶν νεωτάτων], des hommes âgés [τῶν πρεσβυτάτων], et des hoplites métèques.

Thucydid. II, 13.

J'ai dit que ces Athéniens devoient être au-dessous de vingt ans et au-dessus de cinquante ; et comme le service qu'on exigeoit d'eux étoit en grande partie de pure surveillance, il est très-probable que, dans une circonstance aussi critique, on avoit pris les hommes de quinze à vingt ans et de cinquante-cinq à soixante-dix. Les jeunes gens de dix-huit à vingt, et ceux des métèques sur lesquels on pouvoit le plus compter, formoient la garnison des forteresses. Les jeunes gens de quinze à dix-huit, les vieillards les plus avancés en âge, et le reste des métèques, veilloient à la garde des murailles de la ville. Les individus compris dans les intervalles fixés sont les 0.2678 du tout, ou un peu plus du quart: les 0.2678 de 33,000 équivalent à 8840; il

reste donc pour le nombre des hoplites métèques environ 7200. M. de Sainte-Croix a remarqué, dans son Mémoire, que les métèques étoient enrôlés de préférence parmi les hoplites. On peut donc admettre que la proportion entre le nombre des hoplites et la population mâle étoit la même que pour les citoyens. Or, sur dix-neuf mille cinq cents Athéniens, on comptoit, selon Thucydide, treize mille hoplites ; et comme 13000 : 19500 :: 7200 : 10800, il s'ensuit que le nombre des métèques mâles entre vingt et soixante ans étoit de onze mille ; celui des individus mâles de tout âge, de vingt mille ; et la population totale des métèques, de quarante mille environ, au commencement de la guerre du Péloponnèse. *Pag. 197.*

Ce nombre paroît avoir diminué par la suite. J'ai déjà montré que, lors des changemens arrivés sous Antipater, on avoit compté vingt-un mille citoyens, nombre qui se retrouva sous Démétrius de Phalère, peu de temps après. Dans le recensement fait par ce dernier, on trouva dix mille métèques ; ce nombre existoit également dès le temps d'Antipater : c'est du moins ce que je conclus d'un passage de Diodore.

Cet historien dit, en effet, que, lors de l'exclusion des personnes qui ne possédoient pas plus de deux mille drachmes, il s'en trouva vingt-deux mille dans ce cas, et seulement neuf mille riches au-delà de la somme fixée. Au lieu de *vingt-deux mille*, Plutarque dit *douze mille*; ce qui est très-exact.

Bonamy et Wesseling ont voulu lire également *douze mille* dans le texte de Diodore. Je crois que la leçon *vingt-deux mille* doit rester, parce que, selon toute appa- *Acad. des inscr. tom. VIII pag. 170.*

rence, c'est une erreur de l'historien lui-même. Remarquez que neuf mille et vingt-deux mille font précisément les trente-un mille, tant citoyens que métèques, qui se sont trouvés dans le dénombrement de Démétrius de Phalère. Sous Antipater, on avoit compté vingt-un mille citoyens: ainsi il reste également dix mille pour les métèques. Je pense donc que Diodore, sachant, d'une part, que le nombre des Athéniens qui ne furent point exclus, étoit de neuf mille, et, de l'autre, que le nombre total des hommes libres alloit à trente-un mille, n'aura pas fait attention que dans ce dernier étoient également compris les métèques : il n'aura fait que soustraire neuf mille de trente-un mille, et il aura trouvé vingt-deux mille pour celui des personnes exclues du gouvernement.

Il résulte de là que du temps d'Antipater et de Démétrius il y avoit également vingt-un mille citoyens et dix mille métèques. Mais, avant la bataille de Chéronée, nous avons trouvé dix-neuf mille cinq cents Athéniens, et onze mille métèques; conséquemment, *plus* de métèques et *moins* d'Athéniens. On ne doit donc pas négliger d'observer que les variations ou la stabilité de la population de ces deux classes paroissent se suivre et se correspondre assez constamment. Si l'une est stationnaire, l'autre l'est également; quand l'une augmente, l'autre diminue : de manière qu'au milieu des oscillations dont chacune d'elles a dû être affectée, le nombre total des hommes libres semble être resté à peu près le même depuis la guerre des Perses jusqu'à l'époque de Démétrius de Phalère, au-delà de laquelle il n'est plus possible d'en suivre la marche et les mouvemens.

On voit donc que la population libre de l'Attique entre

les années 430 et 340 avant J. C. se composoit ainsi (1) :

1.° Athéniens de tout âge et des deux sexes.	70,000.
2.° Métèques de tout âge et des deux sexes.	40,000.
TOTAL................	110,000.

(1) Un critique anonyme qui a rendu compte, dans le *Museum criticum* (tom. I, p. 542), de l'ouvrage de M. Douglas sur la Grèce moderne, en relevant des erreurs palpables de cet auteur relativement à la population de l'Attique, tombe lui-même dans une erreur que je dois faire remarquer. Il ajoute au nombre d'hommes qui résulte du texte précis de Thucycide, le nombre présumé nécessaire pour former l'équipage des 300 trirèmes en état de tenir la mer [πλωίμους] dont parle cet historien dans la même occasion. Toutefois, comme ce nombre de 300 trirèmes lui paroît trop considérable, il le réduit à 130; et, calculant l'équipage sur le pied de 150 hommes, il en conclut 19,500 hommes pour les 130 galères, ce qui, joint au reste des troupes, forme un total de 51,300 hommes. Ce nombre, multiplié par 3 (pour avoir celui des femmes et des vieillards), donne une population totale de 153,900 individus Athéniens de tout âge et des deux sexes.

Ces calculs n'ont aucune base. Puisqu'on vouloit faire un tel usage du passage de Thucydide, pourquoi réduire arbitrairement à 130 le nombre de 300 galères ! Dans l'hypothèse adoptée, l'équipage des 300 vaisseaux auroit été de 45,000 hommes; ce qui auroit porté la force militaire des Athéniens à 77,400 hommes.

Mais Thucydide n'a voulu parler que des bâtimens *tout équipés*, tout prêts à recevoir les hoplites qu'on voudroit y faire monter. Combien il est peu probable qu'en énumérant avec soin, comme il le fait, toutes les forces de la république, les hoplites, les jeunes gens, les vieillards, les archers, les cavaliers, cet historien n'eût pas parlé des troupes de mer, s'il les avoit comptées à part ! Ces troupes, en effet, n'étoient autre chose que les troupes de terre elles-mêmes, réparties en très-petite quantité sur les vaisseaux Athéniens. La majeure partie de l'équipage étoit formée par les alliés. En veut-on une preuve entre mille ! on la trouve un peu plus bas, au chap. XXIII, où Thucydide témoigne que les Athéniens, assiégés par les Lacédémoniens, envoyèrent cependant une expédition navale sur les côtes du Péloponnèse : elle se composoit de 100 trirèmes montées de 1000 hoplites Athéniens et de 400 archers ; c'est 10 hoplites et 4 archers par trirème, pris parmi les troupes dont l'historien a donné plus haut l'énumération.

SECONDE PARTIE.

DES ESCLAVES.

SECTION PREMIÈRE.

Détermination de leur nombre.

ME voici arrivé au point le plus difficile de la question.

On se rappelle que, d'après le passage d'Athénée, les esclaves de tout âge et des deux sexes devoient être au nombre de plus de sept cent mille. Je laisserai de côté, d'après les motifs établis ci-dessus, le témoignage si suspect de ce compilateur, et je m'en rapporterai uniquement à celui des auteurs Attiques.

Il existe, dans le Traité des revenus par Xénophon, un passage qui me paroît d'un très-grand poids, quoiqu'on n'en ait point encore fait usage dans la question qui m'occupe.

« Si l'on exécute le plan que je me propose, dit cet » écrivain judicieux, le seul changement qui en résultera, » c'est qu'à l'exemple des particuliers qui, en achetant des » esclaves, se procurent un revenu perpétuel, l'État en » achetera aussi pour son compte, jusqu'à ce qu'il y en ait » trois contre un Athénien. » Οὕτω καὶ ἡ πόλις κτῷτο δημόσια ἀνδράποδα, ἕως γίγνοιτο τρία ἑκάστῳ Ἀθηναίων.

Xenoph. περὶ πόρων, IV, 17.

Ce passage offre deux difficultés, qu'il faut lever avant de pouvoir en tirer un sens clair et positif.

D'abord,

D'abord, qu'est-ce que Xénophon entend ici par *Athéniens!* comprend-il sous ce mot toute la population libre, ou bien n'entend-il parler que des Athéniens proprement dits, à l'exclusion des métèques? et, dans ce dernier cas, a-t-il eu en vue seulement les citoyens, ou comprend-il aussi les femmes et les enfans?

M. de Sainte-Croix, dans son Mémoire sur les métèques, a remarqué, d'après un passage de Théophraste, que les auteurs Attiques ne les ont jamais appelés *Athéniens*. Cette remarque trouve son application à chaque page de ces auteurs : cela est prouvé sur-tout par les expressions, *tous les Athéniens* [ἅπαντες Ἀθηναῖοι], qui reviennent souvent dans leurs écrits, et qui ne signifient jamais que *les Athéniens à l'exclusion des métèques*. Tel est ce texte déjà cité de Démosthène : Εἰσὶν ὁμοῦ δισμύριοι οἱ πάντες Ἀθηναῖοι. On le voit encore dans ce passage d'Andocide, Ἡρέθησαν δέκα ἄνδρες ἐξ ἁπάντων Ἀθηναίων πρέσβεις περὶ εἰρήνης αὐτοκράτορες, et dans cette loi d'Aristide, citée par Plutarque, Κοινὴν εἶναι τὴν πολίτειαν καὶ τοὺς ἄρχοντας ἐξ Ἀθηναίων ἁπάντων. Au Traité des revenus, Xénophon dit, πολλοὶ δ' Ἀθηναῖοί τε καὶ ξένοι, et par ξένοι il entend les métèques. La même observation peut s'appliquer à ce passage des Helléniques : Θρασύλλος δὲ ἐξαγαγὼν Ἀθηναίους, καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς ἐν τῇ πόλει κατοικοῦντας : tournure qu'on retrouve dans ce décret de Lycurgue, μηδένι ἐξεῖναι Ἀθηναίων, μηδὲ τῶν οἰκούντων Ἀθήνησι. Au lieu du mot ξένοι, ou de la périphrase qu'offrent les deux textes précédens, Thucydide, dans les mêmes circonstances, ne manque jamais d'indiquer nominativement les *métèques* comme n'étant point compris parmi les *Athéniens*. Ainsi,

Acad. des inscr. tom. XLVIII, pag. 182.

De sign. pluv. ventor. &c. pag. 416.

Andocid. περὶ εἰρήν. p. 24, 12.

Ap. Sam. Petit, Legg. Att. p. 239.

Xenoph. περὶ πόρων, IV, 22.

Id. *Hellen. I, 1, 33.*

Apud Pseud. Plutarch. in Lycurg. tom. IX, pag. 348.

Thucyd. II, 31. Ἀθηναῖοι πανδημεὶ, αὐτοὶ καὶ οἱ μέτοικοι ἐσέβαλον ἐς τὴν Μεγαρίδα : ailleurs, Ἀθηναῖοι — ἐσβάντες αὐτοί τε καὶ οἱ μέτοικοι : ou bien, Ὁ δὲ Ἱπποκράτης, ἀναστήσας Ἀθηναίους πανδημεὶ, αὐτοὺς καὶ τοὺς μετοίκους καὶ ξένων ὅσοι παρῆσαν κ. τ. λ. Philochorus, autre écrivain Attique, donne le même sens au mot Ἀθηναῖος, lorsqu'il dit, dans le texte rapporté plus haut, qu'il revint cinq médimnes à chaque Athénien, ἑκάστῳ Ἀθηναίῳ, passage tout-à-fait semblable à celui de Xénophon où nous lisons ἑκάστῳ Ἀθηναίων: or, dans le passage de Philochorus, il n'est question que des *citoyens*, dont nous avons vu que le nombre étoit de dix-neuf à vingt mille.

Id. III, 16.

Id. IV, 90.

Ces exemples, que je pourrois multiplier, suffisent pour démontrer non-seulement que par Ἀθηναῖοι les auteurs Attiques n'entendoient point les métèques, mais encore qu'ils ne désignoient que les dix-neuf à vingt mille citoyens, c'est-à-dire, les individus au-dessus de vingt ans et inscrits sur les rôles, les seuls qui comptassent réellement dans la république (1).

Il est donc certain que par le mot Ἀθηναῖοι (dans le membre de phrase ἑκάστῳ Ἀθηναίων) Xénophon n'a voulu parler, comme tous les autres auteurs, que des dix-neuf à vingt mille citoyens ; et quand il conseille à la république d'acheter des esclaves, jusqu'à ce qu'il y en

(1) C'est par suite de cet usage des Attiques, que les autres écrivains donnent au mot Ἀθηναῖοι la même acception. Ainsi Libanius, dans ce texte, ἐν τοίνυν, τίς οὐκ οἶδεν, ὡς Ἀθηναίων δισμυρίων ὄντων (*Declamat.* XVI, p. 444, C). Lorsqu'Athénée dit que le poète Ion, après avoir remporté le prix de la tragédie, fit présent *à chaque Athénien* [ἑκάστῳ τῶν Ἀθηναίων] d'une cruche de vin de Chio (pag. 3, F), il ne veut évidemment parler que des citoyens. Il en est de même d'Harpocration, qui donne aux mots πάντες Ἀθηναῖοι le même sens que les auteurs Attiques (*voce* Πεντακισχιλίους μεδίμνους).

ait *trois contre un Athénien,* c'est comme s'il disoit, « jusqu'à » ce qu'il y en ait environ soixante mille. »

La seconde difficulté consiste à savoir si Xénophon conseille d'acheter soixante mille esclaves en sus de ceux qui se trouvoient dejà dans l'État, ce qui ne nous apprendroit rien sur le nombre de ces derniers, ou s'il veut dire que la quantité à acheter, jointe à celle qui existoit dans le pays, doit compléter le rapport de trois à un dont il parle. Dans ce dernier cas, il faudroit conclure que les esclaves de l'Attique étoient au nombre d'environ soixante mille, moins la quantité que Xénophon vouloit y ajouter.

Il me semble que l'auteur prend lui-même le soin de lever l'incertitude par ces paroles qu'on lit une page plus loin : « Que si l'État se procure d'abord douze cents es- » claves, avec le produit qu'il en retirera il pourra, en » cinq ou six ans, en avoir plus de six mille.......Et » lorsque le nombre de dix mille sera complété, on se » sera procuré un revenu de cent talens. » Ὅταν δέ γε μύρια ἀναπληρωθῇ, ἑκατὸν τάλαντα ἡ πρόσοδος ἔσται. Ici Xénophon s'arrête, et il est évident que le nombre de dix mille esclaves complète l'achat qu'il conseille à la république de faire. Or il vouloit qu'on en achetât jusqu'à ce qu'il y en eût soixante mille, ou trois contre un Athénien ; nous voyons que le nombre à acheter est de dix mille : donc, à l'époque où Xénophon a écrit le Traité des revenus, les esclaves de l'Attique ne s'élevoient pas au-delà de cinquante mille.

Xen. περὶ πορ. IV, 23, 24.

Mais il est clair que, dans ce nombre, Xénophon n'a voulu parler que des individus d'un âge fait, capables de supporter les travaux dont ils étoient chargés. Il est clair

également qu'il ne parloit que des esclaves du sexe masculin, les seuls qui soient désignés toutes les fois qu'il est question d'en tirer profit. D'après ces données, cherchons quel peut avoir été le total de la population esclave; et pour y parvenir, il est nécessaire de fixer les idées sur des faits peu connus.

Les femmes et les enfans esclaves n'étoient point en grand nombre dans l'Attique, comme on le voit par les plaidoyers des orateurs et par les testamens que nous a conservés Diogène de Laërte.

En effet, il ne paroît pas qu'il y eût des femmes parmi les cinquante-deux esclaves employés dans les fabriques de Démosthène[a]. Timarque, au rapport d'Eschine, ne possédoit qu'une femme sur douze esclaves[b]. Dans le testament de Théophraste, sur quatorze esclaves, on ne trouve pas une femme[c]. Parmi les seize esclaves dont le testament de Lycon fait mention, on ne voit que deux femmes et un enfant[d], et il semble certain que le service des femmes se bornoit à l'intérieur des maisons et particulièrement des gynécées; elles étoient étrangères aux travaux de l'agriculture, des fabriques et sur-tout des mines : aussi Démosthène considère-t-il comme une marque de richesse et de grande magnificence la possession de beaucoup d'esclaves femelles (1); et, vu le peu d'utilité dont elles étoient aux propriétaires, on a tout lieu de présumer que l'État en achetoit rarement, et que celles que possédoit l'Attique, étoient nées dans

[a] *Dem. contr. Aphob.*

[b] *Æschin. contr. Timarch. pag. 14, l. 3 sq.*

[c] *Diog. Laërt. V, 57 et seq.*

[d] Id. *V, 70 et seq.*

(1) Οὐ δὴ δεῖ τὰ τοιαῦτα ἑκάστοτε τιμᾶν οὐδὲ θαυμάζειν ὑμᾶς, οὐδὲ τὴν φιλοτιμίαν ἐκ τούτων κρίνειν, εἴ τις οἰκοδομεῖ λαμπρῶς, ἢ ΘΕΡΑΠΑΙΝΑΣ κέκτηται πολλάς.... ἀλλ' ὅς κ. τ. λ. Demosth. *contra Mid.* pag. 566, 8.

l'esclavage, ou avoient été privées de la liberté à la suite de quelques guerres, selon l'usage dont l'histoire offre plusieurs exemples.

Thucyd. III, 36, 68; IV, 48; V, 32, 116, fin.

Le petit nombre des femmes et des enfans esclaves une fois constaté par des rapprochemens qui ne laissent, ce me semble, aucun doute, nous trouverons l'explication d'un fait important qu'il convient de signaler ici. Il est certain que la population des esclaves étoit toujours rétrograde dans l'Attique, et probablement aussi dans plusieurs autres parties de la Grèce. Ce qui le prouve, c'est que, malgré l'accroissement de leur nombre, résultat nécessaire des ventes d'hommes à la suite des batailles ou des prises de villes, on fut toujours obligé d'en faire venir des contrées barbares. Si les femmes avoient été à peu près aussi nombreuses que les hommes, la population esclave se seroit non-seulement soutenue, mais augmentée rapidement, à cause de l'exemption de service à la guerre; et les Athéniens, au lieu d'être dans la nécessité continuelle de recruter des esclaves par divers moyens, auroient été forcés souvent d'en former des espèces de colonies.

Deux passages de Démosthène, dont l'un a été cité et commenté par Samuel Petit, montrent que le mariage n'étoit permis aux esclaves qu'après leur affranchissement; et, quoique Solon leur eût permis d'avoir commerce avec des femmes, il est certain, d'après Xénophon, que les maîtres mettoient obstacle à la réunion des deux sexes, ou du moins ne la toléroient qu'en faveur de ceux dont ils étoient contens ou dont l'affection leur étoit connue.

Contra Everg. p. 1155, l. 27; et p. 1161, l. 15.
Legg. Attic. p. 449, ed. 1665.
Plutarch. Moral. p. 751, B.
Xenoph. Œconom. IX, 5.

Cet éloignement que les Athéniens montrèrent pour

encourager la multiplication des esclaves, s'explique très-facilement. Il n'est pas même besoin de recourir à cette maxime, générale parmi les planteurs des colonies, qu'un esclave coûte beaucoup plus quand il a été élevé à la maison, que si on l'achète tout élevé.

Hume's Essay, pag. 406-408. Wilberforce's Letter on the abolit. of the slave trade, pag. 118. Lond. 1807.

En effet, dans les républiques Grecques, tout reposoit sur les citoyens et les métèques; seuls ils supportoient les charges de la guerre. Si parfois on enrôloit avec eux les esclaves, ce n'étoit que dans des occasions fort périlleuses; et la liberté devenoit aussitôt la récompense de leurs services: mais ces cas étoient d'autant plus rares, qu'ils pouvoient compromettre davantage la dignité de citoyen. Dès-lors on voit que la population libre étoit soumise à une foule de causes de dépérissement dont celle des esclaves se trouvoit exempte. Pour maintenir l'équilibre, il importoit d'empêcher leur trop grande multiplication. Sans cela, comme le nombre des hommes libres auroit diminué par l'effet des guerres, des expéditions maritimes, &c., tandis que celui des esclaves auroit éprouvé un accroissement continuel, il est clair que ceux-ci, liés de plus en plus les uns aux autres, et portés par l'intérêt de famille à se protéger mutuellement, auroient formé des associations d'abord partielles, bientôt plus étendues, et auroient fini immanquablement par renverser la constitution de l'État. Ce résultat étoit tellement inévitable, qu'il n'est pas étonnant que les législateurs l'aient prévu. Pour s'en garantir, ils durent limiter le nombre des femmes esclaves, et en même temps mettre des obstacles à l'union des deux sexes. Alors le vide que la mortalité faisoit dans les rangs des esclaves, se remplissoit soit au moyen

des prisonniers de guerre, dont on étoit toujours maître d'arrêter ou de borner l'introduction, soit par les achats d'esclaves étrangers; et l'on n'avoit pas à craindre que le nombre de ceux-ci s'élevât jamais de manière à compromettre la sûreté publique, puisqu'ils se trouvoient ainsi réduits à la condition d'une marchandise dont la demande est toujours proportionnée au besoin qui rend cette marchandise nécessaire.

D'après cette observation, je pense qu'il faut bien se garder de considérer, comme l'a fait Hume, chaque esclave en âge de travailler comme un *chef de famille*, ayant une femme et deux enfans. Il est évident que, si l'on double le nombre 50,000 qui résulte du texte de Xénophon, pour avoir les femmes, enfans et vieillards, on atteindra le *maximum* de la population esclave. En admettant que le total des esclaves de tout âge et des deux sexes montoit à environ cent dix ou cent vingt mille, je me crois plutôt au-delà qu'en-deçà de la vérité.

Ainsi, d'une part, les esclaves mâles en âge de travailler étoient au nombre de cinquante à soixante mille, c'est-à-dire, trois contre un *citoyen Athénien*, ou deux contre un individu libre, Athénien ou métèque; de l'autre, la population esclave de tout âge et des deux sexes étoit à peu près égale à la population totale des individus libres. Il y avoit donc dans l'Attique, proportionnellement, *dix fois* plus d'esclaves qu'il n'y a de domestiques dans nos grandes villes, où le rapport est à peu près de 1 à 10.

Cette proportion répond, sans l'excéder, à l'idée que l'on pourroit se faire, d'après les seules probabilités, du nombre des esclaves. Avant d'administrer les preuves

que ce nombre n'a jamais pu être plus considérable, je dois examiner un passage de Xénophon dont on pourroit être tenté de tirer un résultat contraire. Cet auteur s'exprime ainsi dans le Traité des revenus : « Ce qui » m'étonne le plus dans l'État, c'est qu'il voie un grand » nombre de particuliers s'enrichir, et qu'il ne cherche » pas à les imiter. Parmi ceux qui jadis s'occupèrent » de cet objet, nous avons entendu parler de Nicias » fils de Nicérate, qui possédoit dans les mines d'argent » mille esclaves qu'il louoit à Sosias le Thrace, avec la » condition qu'on lui paieroit une obole net pour chaque » homme par jour, et qu'on lui rendroit toujours le » même nombre d'hommes. Hipponicus en possédoit six » cents qu'il louoit aux mêmes conditions, et dont il tiroit » une mine par jour..... Mais pourquoi rappeler d'an- » ciens exemples, puisqu'à présent nous avons dans les » mines beaucoup d'esclaves loués de la même manière ? »

Xenophon. περὶ πόρων, IV, 14.

On pourroit conclure de ce passage que, si des particuliers ont possédé mille, six cents, trois cents esclaves, il n'est pas étonnant qu'il y en ait eu cinq ou six cent mille dans tout le pays.

Mais, quand on lit avec attention les auteurs Attiques, on s'aperçoit facilement que, dans le système économique d'Athènes, et probablement de toute la Grèce, les esclaves n'étoient considérés que comme une marchandise sur laquelle on spéculoit de même que sur toute autre. On employoit des capitaux en esclaves, aussi bien qu'en terres, denrées, bestiaux ; et l'on tâchoit de tirer de cette marchandise le meilleur parti possible. Des particuliers n'avoient ni terres, ni fabriques, ni mines ; mais ils possédoient

sédoient beaucoup d'esclaves qu'ils louoient à tant par jour: d'autres avoient des fabriques, des terres, et peu d'esclaves ; ils trouvoient plus de profit à se faire louer pendant un temps ceux qui leur étoient nécessaires. C'est ainsi que nous voyons des citoyens assez riches engager des esclaves à loyer, *μισθωτοὶ* [a] ou *ἀνδράποδα μισθοφοροῦντα* [b], seulement pour la moisson, ou pour des travaux agricoles [c]. Il en étoit de même d'un grand nombre de propriétaires de mines, soit métèques, soit Athéniens : beaucoup d'entre eux ne possédoient pas d'esclaves, comme le prouvent le passage de Xénophon rapporté ci-dessus, et d'autres encore (1). Il résulte de plusieurs plaidoyers d'Isée que des particuliers dans l'aisance n'en possédoient pas un seul. Cela est très-évident sur-tout par le plaidoyer pour la succession d'Agnias, riche de plus de huit talens. Dans l'énumération de ses biens, on trouve une terre, soixante moutons, cent chèvres, un cheval, &c. ; mais il n'y est point question d'esclaves : ainsi Agnias n'avoit que des esclaves à loyer; tandis que, dans la succession beaucoup moins riche de Ciron, on trouve comptés des esclaves dont le maître tiroit profit, *ἀνδράποδα μισθοφοροῦντα.*

[a] *Theophr. Charact. IV, XXII.*
[b] *Isæus, p. 72, l. 40. Xenoph. R. A. I, 17.*
[c] *Demosth. contr. Nicostrat. pag. 2153, l. 14.*

Isæus, p. 292, 293.

Idem, p. 72, l. 40.

On voit donc que, chez les Athéniens, les esclaves se trouvoient répartis, non pas en raison de la fortune des particuliers, mais d'après la direction qu'il plaisoit à chacun de donner à ses capitaux.

Ainsi l'on n'a pas lieu d'être surpris de ce que Nicias et Hipponicus possédoient, l'un mille, l'autre six cents esclaves. On sait que les richesses de Nicias étoient célèbres dans toute la Grèce, et qu'Hipponicus est appelé

(1) Xenoph. *(περὶ προσόδ. IV, 4) : οἱ κεκτημένοι ἐν τοῖς μετάλλοις ἀνδράποδα.*

Isocrat. de Big. §. 13. Andocid. περὶ μυστηρίων, pag. 17, lin. 16.

par Isocrate et par Andocide *le plus riche des Grecs*. De ces deux exemples on ne peut donc rien conclure, sinon que Nicias et Hipponicus s'étoient faits *loueurs d'esclaves*, comme on est ailleurs *loueur de chevaux* (1). Ce métier, sans avoir à Athènes rien de déshonorant, étoit fort lucratif. Il paroît en effet que le prix des esclaves manouvriers étoit de deux cents ou deux cent cinquante drachmes : prenons ce dernier comme taux moyen, pour qu'on ne nous soupçonne point d'abaisser le prix des esclaves; ajoutons-y l'intérêt à dix pour cent, parce que le capital est viager: une tête d'esclave représentoit donc deux cent soixante-quinze drachmes, ou seize cent cinquante oboles. Les divers calculs de Xénophon prouvent que le locataire de l'esclave payoit également l'obole au propriétaire tous les jours de l'année indistinctement (2) : le produit net par an des seize cent cinquante oboles est donc de trois cent soixante oboles; c'est vingt-deux pour cent du capital. Ce profit est considérable : car l'intérêt moyen de l'argent n'étoit que d'environ douze pour cent; celui de l'usure

Demosth. contra Spoudium, pag. 1030, l. 11. Id. contra Nicostrat. p. 1246, l. 7.

(1) D'après Aristophane (*Nub.* v. 24 et 1227), un cheval coûtoit *12 mines*. Je retrouve la même évaluation en rapprochant deux textes de Démosthène et de Lysias. Selon le premier (*contr. Aphob.* pag. 816, 9; 822, 4, sq.), Mériade avoit emprunté 40 mines au père de Démosthène, et lui avoit donné en nantissement vingt esclaves : c'est 2 mines par tête. On voit dans Lysias (pag. 306, tom. V, *Orat. Gr.*) qu'un cheval est donné en gage pour 12 mines: c'est six fois plus. Il en résulte qu'à Athènes un cheval valoit généralement cinq ou six hommes, 12 mines ou $\frac{1}{5}$ de talent, c'est-à-dire, 916 fr., qui représentent, dans le numéraire actuel, 3600 francs. Ce prix considérable prouve combien les chevaux étoient rares dans l'Attique; ce qui explique pourquoi la cavalerie Athénienne étoit si peu nombreuse (*conf.* Larcher *sur Hérodote*, t. IV, p. 328).

(2) Il dit, en effet, que six mille esclaves, loués à une obole par jour, produisent par an 60 talens (IV, 24), et dix mille esclaves, 100 talens :

montoit à seize, et, au plus haut, à vingt-deux pour cent. A raison de deux cent soixante-quinze drachmes par tête d'esclave, Nicias possédoit donc un capital de deux cent soixante-quinze mille drachmes, ou de quarante-six talens, qui lui rapportoient plus de dix talens. Ce profit étoit d'autant mieux assuré, que le locataire, au témoignage de Xénophon, étoit tenu de rendre au propriétaire le même nombre d'esclaves qu'il en avoit reçu, en sorte que les morts et les maladies se trouvoient à sa charge. Cet arrangement étoit du moins un bien, dans cet horrible trafic de l'espèce humaine, parce que le locataire se trouvoit forcé de ne point accabler de travail ces malheureux esclaves, de les soigner autant que l'auroit fait le propriétaire, c'est-à-dire, de les bien nourrir, et d'appeler les médecins dans leurs maladies. *Xenoph. Memor. II, 4, 3; 10, 1.*

Le passage de Xénophon s'explique donc parfaitement, ce me semble; et l'on n'en peut nullement conclure que le nombre des esclaves s'élevât au-dessus du terme que j'ai fixé.

or 60 talens valent 2,160,000 oboles; ce nombre, divisé par les 360 jours de l'année, donne 6000, et de même 100 talens ou .... $\frac{3,600,000}{360}$ = 10,000. Ainsi l'obole étoit payée pour tous les jours de l'année, sans distinction des jours de fête et de repos.

SECTION SECONDE.

Preuves que le nombre des Esclaves n'a pas excédé 100,000 ou 120,000.

DANS la section précédente, j'ai fixé le nombre des esclaves dans l'Attique, d'après un passage de Xénophon : je vais maintenant rapprocher ce résultat des divers points relatifs à l'histoire intérieure de l'Attique, et montrer qu'ils sont inexplicables si l'on admet le texte d'Athénée, et qu'au contraire ils s'expliquent avec la plus grande facilité d'après celui de Xénophon, dont l'autorité est d'ailleurs d'un si grand poids dans cette question.

§. I.er *Invasions de l'Attique par les Lacédémoniens, et Révoltes des Esclaves.*

D'APRÈS le système de l'esclavage admis en Grèce, il est assez difficile d'expliquer comment on empêchoit les désertions des esclaves. Ces désertions devoient être d'autant plus fréquentes, qu'une grande partie des esclaves se composoit de *Grecs* pris à la guerre, et vendus selon un droit reconnu comme légitime, et même parmi les philosophes les plus éclairés (1): ces esclaves avoient donc peu de chemin à faire et de difficultés à franchir, pour regagner leur patrie et recouvrer leur liberté. Il me paroît que, pour remédier à cet inconvénient commun à toute

(1) Xenoph. *Mem. II, 2, 1.* Socrate y reconnoît qu'il est *juste de réduire les ennemis en esclavage.* Ὥσπερ τὸ ἀνδραποδίζεσθαι τοὺς μὲν φίλους ἄδικον εἶναι δοκεῖ, τοὺς δὲ πολεμίους ΔΙΚΑΙΟΝ, οὕτω κ. τ. λ.

la Grèce, les différens États s'engageoient mutuellement, en temps de paix, à arrêter les esclaves déserteurs. C'est ce que je conclus, 1.° d'un passage de Thucydide où les Athéniens représentent comme un des plus grands griefs qu'ils eussent contre les Mégariens, celui de donner asile à leurs esclaves fugitifs (1); 2.° d'un article du traité conclu entre les Lacédémoniens et les Athéniens, la neuvième année de la guerre du Péloponnèse, par lequel les parties contractantes s'engagent à ne point recevoir les esclaves déserteurs, *pendant toute la durée de la trève* (2). Il résulte de cette clause, que, *hors le temps de trève*, cet article important cessoit d'être mis à exécution. Les esclaves, en tout considérés comme des bestiaux, étoient, pendant la guerre, recherchés par l'ennemi, pris et vendus, ainsi que le reste du butin: on encourageoit leur défection par l'espérance de leur liberté, ou tout au moins d'une condition meilleure; et il paroît en effet que les esclaves Grecs appartenant à la nation qui faisoit la guerre, étoient alors mis en liberté.

Thucyd, I, 55; VIII, 41, 62. Xenoph. Hell. I, 6, 15; III, 2, 3; IV, 5, 8. 6, 6, &c.

D'après cet état de choses, on conçoit que, lors d'une invasion étrangère, les esclaves devoient être renfermés avec soin dans l'intérieur des villes et des forteresses; sinon, une grande partie se seroit échappée à l'ennemi. Mais, en ce cas, comment contenir ces esclaves dans les forteresses, s'ils avoient été quinze ou seize contre un homme libre! Appliquons à l'Attique les réflexions précédentes.

Thucyd. VI, 91.

(1) Thucyd: *I, 139: καὶ ἀνδραπόδων ὑποδοχὴν ἀφισταμένων.*

(2) Thucyd. *IV, 118: τοὺς δὲ αὐτομόλους μὴ δέχεσθαι, ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ, μήτε ἐλεύθερον, μήτε δοῦλον.*

Pendant l'intervalle de temps que j'embrasse, et qui est le plus haut période de la grandeur Athénienne, il n'est fait mention d'aucune révolte parmi les esclaves. Or on sent que, si l'Attique avoit possédé cinq à six cent mille esclaves d'un âge fait, c'est-à-dire, vingt contre un homme libre (en ne comptant que les hommes libres en état de porter les armes), il y auroit eu parmi eux des révoltes fréquentes et terribles, dont on ne peut concevoir comment les Athéniens auroient pu triompher, principalement lors de chacune des six invasions que les Lacédémoniens firent dans l'Attique.

Thucyd. III, 26. La seconde de ces invasions fut désastreuse, à cause de la longue durée du séjour de l'ennemi. Les Athéniens, décimés par un peste affreuse, laissoient les Lacédémoniens parcourir librement l'Attique, la ravager dans toutes ses parties, et pénétrer jusqu'au mont *Laurium*, où étoient

Id. II, 55. les mines. Que devinrent en cette circonstance les quatre cent mille esclaves qui, selon Athénée, travailloient aux mines ? ils restèrent apparemment fort tranquilles, supportèrent tous leurs maux avec patience, et restèrent de leur plein gré dans l'esclavage, malgré les sollicitations d'Archidamus, *empressé*, dit Thucydide, *à favoriser la défection des esclaves* (1), qui faisoient le fondement de la

(1) Thucyd. *VI, 91 :* Οἷς τε γὰρ ἡ χώρα κατεσκεύασαι, τὰ πολλὰ πρὸς ὑμᾶς, τὰ μὲν ληφθέντα, τὰ δ' αὐτόματα ἥξει. Dans cette phrase, τὰ μὲν ληφθέντα (κτήματα) désigne les *effets*; τὰ δ' αὐτόματα, les *esclaves*. Le verbe κατασκευάζειν s'applique ici à-la-fois aux effets et aux esclaves. C'est ainsi que le mot κατασκευὴ paroît comprendre ailleurs les *femmes*, les *enfans* et les *esclaves* : Ἐσεκομίζοντο δὲ ἐκ τῶν ἀγρῶν παῖδας καὶ γυναῖκας καὶ τὴν ἌΛΛΗΝ κατασκευήν (Thucyd. *II, 14*). Et ailleurs: Διεκομίζοντο...... παῖδας καὶ γυναῖκας καὶ τὴν περιοῦσαν κατασκευήν (*id.* 1, 89). Le mot περιοῦσα paroît synonyme de ἄλλη.

richesse d'Athènes. J'en dois dire autant de la quatrième invasion, qui fut presque aussi désastreuse que la seconde. *Thucyd. III, 26.*

On pourroit dire, à la vérité, que les esclaves furent renfermés dans la ville même d'Athènes, à l'époque de ces invasions. Cette objection pourroit être fondée sur les deux faits suivans : 1.° lorsqu'Archidamus entra dans l'Attique, Thucydide nous peint les habitans de la campagne se retirant dans l'enceinte des murs, avec leurs femmes, leurs enfans et leurs effets; 2.° après la bataille de Chéronée, les habitans de la campagne se réfugièrent dans Athènes, emportant tout avec eux, *en sorte*, dit l'orateur Démade, *que le pays fut enfermé dans la ville, et qu'elle ressembloit à une étable* (1). De ces deux faits on pourroit donc être tenté de conclure qu'une grande partie des esclaves fut renfermée dans la ville, lors de l'invasion. Mais, indépendamment de la difficulté de rassembler pendant si long-temps une population de cinq à six cent mille ames dans une ville dont la surface totale, y compris toutes les dépendances, n'étoit que la septième partie de Paris, il existe un texte formel qui prouve qu'en cas d'invasion les esclaves n'étoient point renfermés dans la ville. *Id. II, 14.*

« Je prétends, dit Xénophon, que, pendant la guerre, » il sera possible de ne point abandonner les mines. Nous » avons près des mines la forteresse d'Anaphlyste, sur » la mer au midi, et celle de Thorique, sur la mer du » côté du nord; elles ne sont éloignées l'une de l'autre » que d'environ soixante stades. Si, à égale distance de *Xenoph. περὶ πόρων, IV, 43, 45.*

(1) Ἡ χώρα κατεκλείσθη εἰς τὴν πόλιν. Ici le mot χώρα désigne, non toute l'Attique, mais la *campagne* d'Athènes, ainsi qu'on l'a déjà remarqué pour une foule de passages analogues (Demad. *Fragm.* inter *Orat. Gr.* t. IV, p. 17).

» chacune d'elles, nous en construisons une troisième sur » la montagne la plus élevée, tous les travailleurs pour- » ront se réunir de toutes les forteresses dans une seule, » et, à la moindre attaque, chacun se retirera en lieu de » sûreté. » Ce passage prouve que, lors des invasions étrangères, les esclaves des mines ne se retiroient point dans Athènes, mais dans les forteresses d'Anaphlyste et de Thorique. Xénophon propose d'en construire une troisième, où *tous* ces esclaves pourroient être renfermés à-la-fois. Ce passage concourt donc, avec l'autre texte du même auteur discuté plus haut, à prouver que les esclaves des mines étoient peu nombreux. S'il y en eût eu quatre cent mille, comme le veut Athénée, concevra-t-on qu'ils aient pu être renfermés dans deux misérables fortins, tels que Thorique et Anaphlyste, et sur-tout dans le *fort unique* où Xénophon propose de les réunir? Quelle puissance pouvoit les contraindre à se renfermer dans ces forts? Quelles forces eussent été nécessaires pour les y maintenir, en présence d'armées ennemies qui les encourageoient à la révolte!

On est conduit à un résultat semblable par le décret de Callisthène de Phalère, rendu après la bataille de Chéronée.

Demosth. de Coron. pag. 238, l. 15.

Il y est dit que « tous les Athéniens doivent promptement » quitter la campagne, avec tout ce qu'ils possèdent: » ceux qui demeurent près d'Athènes, à la distance de » cent vingt stades, se retireront dans la ville ou au » Pirée; les autres iront dans *Eleusis, Phylé, Aphidna,* » *Rhamnus* et *Sunium*. » De ces cinq lieux, les quatre premiers sont tous au nord d'Athènes; il n'y a pour le midi que la seule forteresse de *Sunium*. Il falloit donc que *tous les habitans* de la partie méridionale pussent tenir, avec les

esclaves

esclaves et les bestiaux, dans cette forteresse unique : car il paroît bien que les forts de Thorique et d'Anaphlyste étoient alors ou en mauvais état ou démantelés ; autrement le décret en auroit fait mention.

Il me semble que, sous peine de tomber dans des invraisemblances tout-à-fait inexplicables, on ne peut admettre que les esclaves occupés aux mines du *Laurium* fussent plus de dix à douze mille, ou excédassent le cinquième de tous ceux de l'Attique, nombre qui suffit et au-delà pour expliquer la production des mines de l'Attique, comme je le dirai tout-à-l'heure.

Aux cinq et six cent mille esclaves substituons le nombre conclu du texte de Xénophon, et tous ces faits vont s'expliquer sans peine.

1.° Sur les soixante mille esclaves, douze mille environ étoient employés aux mines.

2.° Sur les quarante-huit mille restans, les trois quarts, ou trente-six mille environ, habitoient la ville, le Pirée, le *pedion* dans un rayon de cent vingt stades : à l'approche du danger, comme nous l'apprennent Thucydide, Démosthène, Lysias, Démade, les habitans de la plaine, avec leurs esclaves, leurs bestiaux, et ce qu'ils avoient de plus précieux, se renfermoient dans la ville, qui sembloit alors, selon l'expression de Démade, transformée en une étable.

Thucyd. Demosth. Demad. locis citatis.

Lysias contra Leocrat. tom. IV, pag. 147.

3.° Il ne reste donc plus qu'environ douze mille esclaves, dispersés dans la partie septentrionale de l'Attique, et qui se renfermoient, avec leurs maîtres, dans *Eleusis*, *Phylé*, *Aphidna* et *Rhamnus*.

Voilà comment on peut concevoir que l'Attique, dans les circonstances critiques d'une invasion, pouvoit con-

server ses esclaves, sur lesquels se fondoit une partie de ses richesses; sauf les désertions partielles, qu'il étoit impossible d'arrêter entièrement.

Thucyd. II, 57.

Une désertion considérable eut lieu lors de la sixième et dernière invasion des Lacédémoniens, dans la dix-neuvième année de la guerre du Péloponnèse. A peine le printemps étoit-il commencé, dit Thucydide, que les Lacédémoniens entrèrent dans l'Attique avec leurs alliés. Les expressions de l'historien font suffisamment entendre que l'invasion fut subite et imprévue. Aussi les Athéniens n'eurent pas le temps de faire rentrer leurs bestiaux, qui tombèrent tous au pouvoir de l'ennemi; en outre, vingt mille esclaves, ouvriers pour la plupart, désertèrent et furent perdus pour les Athéniens. Cette dernière perte fut immense : on en juge par ces paroles de Xénophon, écrites cinquante-cinq ans après cet événement : « Invoquons le témoignage de ceux qui se souviennent, si toutefois il en existe encore, du profit que la république tiroit de ses esclaves avant la guerre de Décélie. » Et ici Xénophon fait évidemment allusion à la perte des vingt mille esclaves.

Id. VII, 19.

Id. VII, 27.

Xenoph. περὶ πόρων, IV, 25.

Dans la supposition des cinq à six cent mille esclaves en état de travailler, ces vingt mille déserteurs en auroient été seulement la vingt-cinquième ou trentième partie. Étoit-ce donc là une perte si considérable, pour que Xénophon, cinquante-cinq ans après, regrettât encore la prospérité dont jouissoit la république avant cette foible désertion? Mais souvenons-nous, au contraire, que, d'après les textes du même Xénophon, les esclaves en état de travailler n'étoient qu'au nombre de cinquante à soixante

mille; et nous concevrons alors comment la perte du tiers de ces esclaves, la plupart ouvriers, a pu faire à la république une blessure aussi profonde et aussi durable.

L'examen des faits relatifs à l'histoire intérieure de l'Attique prouve donc invinciblement que les esclaves n'étoient pas plus nombreux que ne le donne à entendre Xénophon. Si l'on s'attache à ce témoignage, tout s'explique, tout devient probable; dès le moment qu'on s'en écarte, on tombe dans des invraisemblances souvent voisines de l'absurdité.

J'en vais donner d'autres preuves en examinant le produit des mines et la consommation du blé.

§. II. *Du Produit des Mines d'argent.*

POUR se faire une idée des frais d'exploitation de ces mines et arriver à une évaluation probable de leur produit, on peut prendre comme terme de comparaison la spéculation du Thrace Sosias, auquel Nicias louoit mille esclaves. Nous supposerons que les charges ont dû être les mêmes pour tous les autres entrepreneurs.

	Oboles
1.° Il payoit une obole par jour au propriétaire pendant toute l'année, sans distinction des jours de fête et de repos; ci, pour l'année...........................	360,000.
2.° Il s'engageoit, ainsi que tous les locataires d'esclaves, à représenter toujours le même nombre : les morts et les frais de maladies étoient à son compte. En évaluant	
A reporter......................	360,000.

	Oboles.
De l'autre part.	360,000.
à 3 pour o/o du capital la perte causée par les maladies et les morts dans des lieux si malsains, au dire de Xénophon, on ne peut être qu'en-deçà de la perte réelle, qui est de 5 pour o/o dans nos colonies : c'est pour les mille esclaves environ.	50,000.
3.° On ne peut compter moins d'une obole par jour, pour la nourriture d'un homme occupé à de si rudes travaux; il est même très-vraisemblable que Sosias n'en étoit pas quitte à si bon marché; ci.	360,000.
4.° Enfin l'on ne peut compter moins de 25 pour o/o de toutes les dépenses, pour faire face à la redevance annuelle du 24.e du produit net, à l'achat des combustibles et des substances nécessaires pour l'affinage, à l'entretien des outils et ateliers; ci environ	200,000.
	970,000,

Xenoph. Memor. III, 6, 12.

Hume's Essay, pag. 407.

ou environ 162,000 drachmes.

Voilà les dépenses de Sosias évaluées au plus bas. Maintenant quel peut avoir été son bénéfice?

Dans les fabriques de Démosthène, trente-trois esclaves rapportoient de produit net 3000 drachmes par an; c'est 90 drachmes par esclave : vingt autres esclaves du plus bas prix en rapportoient chacun 60 : terme moyen, 75 drachmes. Dans la fabrique de Timarque, les uns rapportoient 3 oboles par jour, ou 150 drachmes par an (seulement de 300 jours de travail) ; d'autres,

simples corroyeurs, rapportoient 2 oboles par jour ou 100 drachmes par an : terme moyen, 125 drachmes; terme moyen entre les quatre produits, 100 drachmes.

Il n'est pas possible de supposer que l'exploitation des mines rapportât à l'entrepreneur moins que ce terme moyen : en sorte qu'en mettant le produit net du travail de l'esclave mineur à 100 drachmes par an, on trouve qu'il faut ajouter 100,000 drachmes à la somme précédente pour avoir le produit *brut* d'une mine exploitée par mille esclaves; il montoit donc à 262,000 drachmes, ou 1147 kilogrammes, ce qui équivaut à 4666 marcs. Le travail annuel d'un esclave devoit donc extraire de la mine, et amener à l'état de pureté nécessaire à la circulation, 4 marcs $\frac{2}{3}$, et c'est le *minimum* de la production. Nos mines rapportent trois fois et demie davantage, puisque celle de Himmelsfurst en Saxe, exploitée par sept cents ouvriers, produit 10,000 marcs, ou 14 $\frac{2}{7}$ marcs par homme. Ainsi je puis encore être certain d'être plutôt en-deçà qu'au-delà de la vérité.

D'Aubuisson, tom. III, pag. 6-145.

Humboldt, Essai polit. sur la Nouv. Espagne, tom. II, p. 537.

Rappelons-nous que, selon Athénée, les mines occupoient quatre cent mille esclaves : à 4 $\frac{2}{3}$ marcs d'argent par esclave, ils devoient tirer, par an, de la mine 1,866,000 marcs. Quelques rapprochemens prouveront l'extravagance d'un tel résultat. Selon M. de Humboldt, les fameuses mines d'argent du Potosi n'ont produit, année commune, entre 1779 et 1789, que 406,750 de nos marcs : ce seroit seulement le *quart* du produit des mines de l'Attique. Le produit total des mines du Mexique, depuis le commencement du dix-huitième siècle, n'a été que de 600,000 marcs, tant d'or que d'argent. Toutes les

Humboldt, tom. II, pag. 622.

Id. pag. 499.

mines du nouveau monde ne produisent annuellement, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, que 3,250,000 marcs; c'est moins que le double des mines de l'Attique. Enfin, selon M. Héron de Villefosse, on ne tire annuellement de toutes les mines d'argent de l'Europe que 215,000 marcs, ou le huitième du produit des mines de la seule Attique. Il faut remarquer que ces calculs sont établis sur le *minimum* du travail de l'esclave : si les mines de l'Attique avoient rapporté si peu, il est fort douteux que les Athéniens eussent attaché tant de prix à cette exploitation, dont tous les auteurs Attiques s'accordent à vanter les immenses profits. On peut admettre, sans aucune exagération, que ces mines si riches rapportoient au moins autant que rapportent de nos jours les mines d'Himmelsfurst en Saxe, lesquelles fournissent à raison de 14 marcs $\frac{2}{7}$ par tête d'ouvrier : ainsi il faudroit multiplier tous les nombres précédens par 3 $\frac{1}{16}$.

Héron de Villefosse, ap. Humboldt, p. 634.

Hâtons-nous de quitter cette région de merveilles, et laissons-nous guider encore une fois par l'analogie et par l'autorité de Xénophon. J'ai déjà dit que, sur les cinquante ou soixante mille esclaves de l'Attique, on ne pouvoit guère en supposer plus de dix à douze mille occupés du travail des mines : à raison de 14 $\frac{2}{7}$ marcs par tête, on trouve que ces mines devoient fournir 171,400 marcs tous les ans, ou environ les trois quarts de tout ce qu'on exploite maintenant dans les mines de l'Europe entière.

§. III. *De la Consommation des Grains dans l'Attique.*

La dernière épreuve à laquelle je dois soumettre le

résultat que j'ai obtenu, sera celle de la consommation des grains.

Le médimne ou boisseau Attique contenoit, à peu de chose près, 3 boisseaux $\frac{1}{2}$ de Paris : on le divisoit en 48 chénices.

Le blé du Pont, qui faisoit la majeure partie de la consommation d'Athènes, étoit fort léger, selon Théophraste, puisque les athlètes, qui ne consommoient par jour que 1 chénice $\frac{1}{2}$ en Béotie, en consommoient 2 $\frac{1}{2}$ quand ils demeuroient à Athènes : on pourroit conclure de ce passage que le blé de l'Attique pesoit $\frac{2}{5}$ de moins que celui de Béotie. Le *maximum* du poids du blé est de 22 livres par boisseau : il s'ensuivroit qu'en prenant le blé de Béotie pour le plus lourd possible, le boisseau de blé dans l'Attique ne devoit peser que 13 livres; et le médimne, 46 livres : mais portons-le à 50 livres, pour nous maintenir au taux le plus vraisemblable; le poids de la chénice sera de 16 onces $\frac{2}{3}$, que nous éleverons à 17 onces en nombre rond.

Theophrast. Hist. plant. lib. VIII, c. 4, t. II, pag. 333, edit. Stackhouse.

Lors du siége de Sphactérie, les Lacédémoniens obtinrent de faire passer à leurs soldats deux chénices de farine par jour. On peut d'autant moins douter que ce fût la ration journalière du soldat, que les Athéniens veilloient à ce qu'on ne leur fît point passer d'autres vivres, pour empêcher qu'ils ne pussent amasser des provisions.

Thucyd. IV, 16.

Idem, IV, 26.

Les prisonniers Athéniens, dans les carrières de Syracuse, mouroient de faim avec une demi-chénice par jour.

Id. VIII, 87.

D'après ces deux exemples, il paroît que la chénice étoit regardée en Grèce comme la mesure journalière de la consommation par tête. Hérodote l'indique positive-

Herodot. VII, 187.

[a] *Diog. Laërt. lib. VIII, §. 18.* Conf. *Suid. v.* Πυθαγόρου τὰ σύμβολα. *Hesychius, voce* Χοίνικες.

[b] *Athen. lib. III, pag. 98, E.*

[c] *Plutarch. Sympos. lib. VII, pag. 704; de lib. educ. p. 12.*

Athen. lib. X, pag. 452, E.

Eustath. ad Odyss. p. 1854, l. 9.

Plutarch. Sympos. p. 643.

ment en parlant de l'armée de Xerxès : c'est pourquoi elle est appelée par Diogène de Laërte[a], ἡμερήσιος τροφή, ce qui revient au mot ἡμερότροφίς par lequel Alexarchus, dans Athénée[b], désigne la chénice, et c'est ainsi qu'on explique l'adage de Pythagore[c], Ἐπὶ χοίνικος μὴ καθίζειν, *ne pas s'en reposer sur une chénice*, c'est-à-dire, *songer au lendemain.* Dans une inscription très-fruste trouvée à Ilium, il est question d'une *chénice* et de deux oboles données par jour, soit à des soldats, soit à des ouvriers. C'est pourquoi des soldats mangeant à la même table sont appelés ὁμοχοίνικες.

En comptant pour la nourriture une *chénice* par jour, on a par an 7 médimnes $\frac{3}{5}$, lesquels pèsent 380 livres. En France, suivant M. Dupré de Saint-Maur, il faut compter 3 setiers environ ou 700 livres de grains par tête : il s'ensuivroit que la consommation du blé n'étoit chez les Grecs que les quatre septièmes de celle qui se fait chez nous.

Quoi qu'il en soit, comme nous avons à comprendre dans le calcul qui nous occupe ici, les femmes et les enfans, la *chénice* seroit une mesure trop forte : n'en prenons que les trois quarts, ou 12 onces environ.

Ces préliminaires posés, voyons quelle est la quantité de grains consommée dans l'Attique.

Aucune nation, dit Démosthène, ne consomme autant de blés étrangers que les Athéniens (1). Cet orateur nous apprend ensuite qu'ils en tiroient annuellement 400,000 médimnes du Bosphore : il ajoute que cette quantité est

(1) Demosth. *cont. Leptin. p. 466,* 32 : Ἴστε δὲ γὰρ δήπου τοῦθ', ὅτι πλείστῳ τῶν ἁπάντων ἀνθρώπων ἡμεῖς ἐπεισάκτῳ σίτῳ χρώμεθα.

égale

égale à celle que l'on tiroit de tous les autres marchés ensemble (1). Il s'ensuit que le blé importé montoit à 800,000 médimnes, valant 38,400,000 chénices; cette quantité, à $\frac{3}{4}$ de chénice par jour, a dû fournir la nourriture annuelle à cent quarante mille individus.

Maintenant il faudroit y joindre la quantité de grains produite par le sol de l'Attique; mais comment parvenir à la connoître? Tout ce que nous en savons, c'est que l'Attique est un pays sablonneux et sec, peu propre à la culture des grains. Vers l'an 170 avant J. C., des députés Athéniens déclarèrent à Rome que l'Attique n'en produisoit pas assez pour nourrir les gens de la campagne; et cependant, à cette époque, la population devoit être déjà bien diminuée. Avec son indépendance, cet état avoit perdu une grande partie de ses ressources. Ses mines, dont le produit diminuoit déjà au temps de Xénophon, devoient, à l'époque dont parle Tite-Live, commencer à rapporter peu, et occupoient nécessairement un petit nombre d'esclaves, puisque, cent quarante ans après, elles étoient totalement épuisées. Ainsi, dans la révolte des esclaves des mines, qui eut lieu vers ce même temps, en 135 avant J. C., nous ne voyons figurer que mille esclaves environ.

Tit.-Liv. lib. XLIII, cap. 6.

Xenoph. Mem. III, 6, 12.

Suprà, p. 176.

Plus tard, et quand Athènes, presque sans ressource, sans mines d'argent, n'attiroit plus les regards que par les souvenirs de sa gloire passée et par les facilités qu'elle

(1) Πρὸς τοίνυν ἅπαντα τὸν ἐκ τῶν ἄλλων ἐμπορείων ἀφικνούμενον, ὁ ἐκ τοῦ Πόντου σῖτος εἰσπλέων ἐστίν (466, 24). Wallace imagine qu'il ne s'agit que du blé venu par mer; mais le grec ne dit point cela. Ἐμπόριον s'entend aussi bien d'un marché de terre que d'un port; ainsi: Ἐμπόριον κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν. (Thucyd. *I*, *13*.)

offroit à la culture des lettres, l'Attique ne cessa point d'avoir recours aux blés étrangers pour entretenir sa population affoiblie. Selon Philostrate, elle en faisoit venir, entre autres contrées, de la Thessalie ; et telle étoit, à cet égard, l'urgence de ses besoins, que Constantin, au témoignage de l'empereur Julien, ne crut pouvoir mieux reconnoître le titre de *stratége* que les Athéniens venoient de lui conférer, qu'en leur envoyant par an un nombre considérable de médimnes de blé. Enfin, lorsque l'empereur Constance, se trouvant à Athènes, offrit à Proérésius de lui donner ce qu'il demanderoit, celui-ci demanda des îles nombreuses et considérables, afin d'en tirer un tribut en blé pour Athènes (1) : nouvelle et forte preuve que l'Attique ne pouvoit produire assez de grains pour nourrir ses habitans, bien que le nombre en fût si diminué.

Philostr. Vit. soph. p. 526.

Julian. in laud. Constant. orat. pag. 8, D.

À l'époque dont parle Tite-Live, et dans l'état de dégradation où étoit l'Attique, c'est ne rien hasarder que d'avancer que l'Attique avoit dû perdre au moins un tiers de sa population, et qu'il ne devoit lui rester que cent quarante mille habitans environ, dont au moins cinquante mille dans la ville : restent pour la campagne quatre-vingt-dix mille habitans, auxquels le sol ne pouvoit fournir une nourriture suffisante.

Il est digne de remarque qu'on arrive à peu près à ce résultat par un rapprochement qui mérite quelque attention.

Pag. 1040, l. 15. Dans le plaidoyer de Démosthène contre Phénippe, il est fait mention d'une terre qui avoit 40 stades de tour,

(1) Eunap. *in Proæres. p. 123, sive p. 90 ed. Boissonad.* : ᾔτησε νήσους οὐκ ὀλίγας, οὐδὲ μικράς, εἰς ἐπαγωγὴν φόρου καὶ σιτηρέσιον ταῖς Ἀθήναις.

c'est-à-dire, presque autant que la ville propre d'Athènes. En considérant cette terre comme un carré de 10 stades de côté, on auroit 100 stades de surface; mais la superficie peut avoir été moindre. Représentons cette terre par un parallélogramme de 15 stades dans un sens, et de 5 dans l'autre; la surface sera de 75 stades carrés: c'est, je crois, l'estimation la plus foible qu'on en puisse faire. La surface cultivable et habitable de l'Attique n'est que de 66 lieues carrées ou de 44,000 stades: ainsi la propriété de Phénippe en étoit la cinq cent quatre-vingt-sixième partie. Cette terre, cultivée avec soin, ne produisoit que du blé et du vin; il n'y avoit point d'oliviers, lesquels formoient, comme on sait, la production principale de l'Attique. La terre de Phénippe me semble donc dans la condition la plus favorable pour servir de point de comparaison; en sorte que, si, raisonnant par analogie, on juge de la production en grains de tout le pays par celle de cette propriété, on pourra être certain de ne point obtenir un résultat trop fort.

Or cette propriété, nous dit Démosthène, produit 1000 médimnes de grains: ce seroit donc sur le pied de 586,000 médimnes ou environ 600,000 pour toute l'Attique; et cette quantité, d'après l'évaluation ci-dessus proposée, suffisoit à nourrir cent mille ames à peu près: ce qui s'éloigne bien peu des quatre-vingt-dix mille qui résulteroient du passage de Tite-Live. Tel est donc le *maximum* de population que l'Attique pouvoit nourrir en *grains.* Joignant donc ces cent mille avec les cent quarante mille que pouvoit nourrir la quantité des blés *importés,* nous trouvons, pour la population totale de l'Attique, deux cent *Pag. 1045, l. 5.*

quarante mille habitans. C'est environ vingt mille de plus que nous n'avons indiqué plus haut ; mais il faut faire attention que nous n'avons pu comprendre les étrangers, attirés par la curiosité, ou par des affaires, soit commerciales, soit litigieuses, dans une ville où se jugeoient tous les procès des peuples alliés. Ces étrangers ont bien pu être au nombre de quinze à vingt mille : ainsi le rapprochement tiré de la consommation des grains nous amène bien près du nombre fixé par des moyens si différens.

CONCLUSION.

Les habitans de l'Attique, de tout âge et de toute condition, depuis le commencement de la guerre du Péloponnèse jusqu'à la bataille de Chéronée, ont été au nombre de deux cent dix mille à deux cent vingt mille individus ; ce qui fait trois mille habitans par lieue carrée. Ils étoient divisés ainsi qu'il suit :

Athéniens proprement dits	70,000.
Métèques	40,000.
Esclaves	110,000.
Total	220,000.

Sans compter les étrangers non inscrits sur les rôles, et dont le nombre a pu s'élever à vingt mille et plus.

ÉCLAIRCISSEMENS

SUR

LES FONCTIONS DES MAGISTRATS

APPELÉS

MNÉMONS, HIÉROMNÉMONS, PROMNÉMONS,

ET SUR LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE AMPHICTYONIQUE.

PAR M. LETRONNE.

Lu le 8 Novembre 1816.

Il existe dans la langue Grecque un grand nombre de mots dont il est maintenant très-difficile de déterminer le sens : ce sont principalement ceux qui se rapportent, soit à des usages dont il ne reste plus de traces, soit à des fonctions civiles, religieuses ou militaires, dont la nature n'est pas clairement indiquée par les témoignages des auteurs anciens.

Cette difficulté est d'autant plus grande, qu'outre le défaut de renseignemens positifs, l'étymologie elle-même est d'un foible secours, parce que ces mots ont été pris souvent par excellence ou par extension, dans une acception détournée de celle qu'indique leur formation grammaticale ; en sorte que, si l'on se contentoit du sens indiqué

par leur étymologie seule, on pourroit avoir une idée très-inexacte de leur signification véritable.

D'un autre côté, dans les différens États de la Grèce, on ne se servoit pas toujours des mêmes noms pour désigner des dignités civiles et religieuses de même nature : ainsi, par exemple, les magistratures suprêmes, dans la plupart des villes Grecques autonomes, étoient désignées sous des noms très-différens les uns des autres. Athènes, Délos, Delphes[a], &c. avoient des *archontes* ou gouvernans ; Héraclée d'Italie[b], Lacédémone, Messène[c], des *éphores* ou surveillans ; les villes de Crète[d], des *cosmes* ou ordonnateurs, dont la fonction, nous disent Aristote[e] et Strabon[f], répondoit à celle des éphores ; Éphèse[g], Pergame[h], et d'autres villes de l'Asie mineure, avoient des *prytanes ;* il y avoit à Téos, à Amycles et en Cephallénie, des *æsymnites*[i] ; en Sicile, des *proagores ;* en Acarnanie, des *promnémons*, comme je le dirai plus bas.

Il paroît qu'une diversité à peu près semblable existoit pour les noms des ministres de la religion ; on trouve que des dignitaires exerçant des fonctions du même genre, dans le collége des prêtres de divinités différentes, portoient des noms qui n'avoient entre eux qu'une très-foible ressemblance. Il en résulte un grand embarras dans l'explication des termes de ce genre ; car on est exposé, si l'on ne consulte que la grammaire, à chercher des différences entre des mots que l'usage avoit rendus synonymes, ou à regarder comme synonymes d'autres mots entre lesquels l'usage avoit établi des nuances très-marquées. Ainsi, par exemple, qui ne seroit tenté de mettre une différence entre les mots ἱεροδιδάσκαλοι, ἱερονόμοι, ἱεροφύλακες, ἱερο-

[a] Corsini, Fast. Attic. II, pag. 439 ; III, pag. 302. Infrà, p. 246.
[b] Mazochi, ad Tab. Heracl. p. 205.
[c] Polyb. lib. IV, 4, 3 ; 31, 2.
[d] Van-Dal. dissertat. IX, 2.
[e] Aristot. Polit. II, 10.
[f] Strab. l. X, pag. 482, 484.
[g] Corsini, Fast. Attic. II, pag. 447.
[h] Id. II, pag. 457.
[i] Chishull, Ant. Asiat. p. 98.

φάνται, *ἱερομνήμονες*? et cependant il faut bien que ces mots fussent devenus à peu près synonymes, puisque Denys d'Halicarnasse les regarde comme presque également propres à rendre le *pontifices* des Latins (1).

Ces considérations montrent combien il est difficile de connoître le vrai sens de ces mots : autant il est facile d'en donner une explication conjecturale qui ne s'applique à aucun cas particulier, autant il l'est peu d'en suivre les diverses significations à travers toutes les circonstances qui les accompagnent dans les textes anciens.

Quand même l'explication de ces mots n'auroit pour résultat que d'en fixer précisément le sens, et d'éclaircir les passages où ils se trouvent, elle ne paroîtroit point sans utilité aux yeux du critique qui ne dédaigne pas de glaner, après la moisson, dans les champs de l'antiquité; mais elle acquerra une certaine importance, si elle peut servir en outre à éclaircir des usages ou quelque point d'histoire.

Il m'a paru que les noms de magistratures dont je vais m'occuper, sont en général dans ce cas ; et c'est même l'intérêt historique qui s'attache à l'un d'eux, qui m'a engagé à me livrer aux recherches que je soumets à l'Académie.

Les deux premiers de ces mots, savoir, *mnémon* et *hiéromnémon*, se rencontrent dans plusieurs auteurs anciens : mais ils s'y trouvent environnés de circonstances si différentes, et les explications qu'en ont données les scho-

(1) Περὶ δὲ τῶν ἱερέων τῶνδε, εἴτε βούλεταί τις αὐτοὺς ἱεροδιδασκάλους καλεῖν, εἴτε ἱερονόμους, εἴτε ἱεροφύλακας, εἴτε, ὡς ἡμεῖς ἀξιοῦμεν, ἱεροφάντας, οὐχ ἁμαρτήσεται τοῦ ἀληθοῦς. (Dion. Halic. *Ant. Rom. p. 133, l. 7, ed. Sylb.*)

liastes et les lexicographes, sont en apparence si contradictoires, que l'abondance même des renseignemens est un obstacle à ce qu'on puisse s'en faire une idée nette et arrêtée.

Commentatio ad inscript. Actiac. ad calcem collect. Holsten. Epistol.

Le contraire a lieu pour le dernier nom, celui de *promnémon*; car, excepté l'inscription d'*Actium*, rapportée par M. Poucqueville, et complétement expliquée par M. Boissonade, aucun monument connu n'en offre de trace.

Avant de me livrer aux recherches qui doivent faire connoître le genre de magistratures désigné par ces mots, il convient d'en fixer l'étymologie, afin de déterminer exactement jusqu'à quel point l'usage en avoit conservé ou détourné le sens primitif et grammatical.

Je diviserai donc cette dissertation en trois sections:

La première aura pour objet l'étymologie de ces mots;

La seconde traitera de la nature des fonctions qu'ils servoient à désigner;

Dans la troisième, je réunirai tout ce que j'ai pu recueillir sur les hiéromnémons que les États de la Grèce envoyoient à l'assemblée des amphictyons, et en général sur la composition de cette assemblée célèbre. Je n'ai pas besoin de prévenir qu'à cet égard je ne m'attacherai qu'aux points qui restent encore ou inconnus ou incertains.

PREMIÈRE

PREMIÈRE SECTION.

De l'Étymologie des mots Mnémons, Hiéromnémons, Promnémons.

CES recherches étymologiques auront principalement pour objet de montrer que le radical μνήμων n'est en aucune manière dérivé de μνῆμα, *monument, offrande*, et, conséquemment, qu'il n'a rien de commun en lui-même avec l'idée de *gardien des monumens dans les temples*, ainsi que l'avoit pensé un membre de l'Académie : c'est ce qu'il importe de bien établir ; sinon tous les textes n'offriroient qu'une discordance continuelle, et il seroit impossible d'y rien comprendre.

On trouve dans ces trois termes les trois espèces de formation que présentent les substantifs, ou adjectifs pris substantivement, qui indiquent en grec qu'une personne est chargée d'un emploi quelconque. En pareil cas, ou le mot est simple, comme *mnémon*, ou il est composé, soit avec une préposition, comme *promnémons*, soit sans préposition, comme *hiéromnémons*.

Les mots simples sont toujours des adjectifs immédiatement dérivés du verbe qui exprime la nature de la fonction : ainsi ἄρχων est formé de ἄρχω ; ἁρμοστής, de ἁρμόζω ; θύτης, de θύω ; πράκτωρ, de πράσσω ; λογιστής, de λογίζω, &c.

Il résulte de cette loi constante que μνήμων est, de toute nécessité, un adjectif verbal dérivé immédiatement de μνάω, dont le sens propre est celui de *faire souvenir*, en sorte que ce mot doit signifier, par son étymologie, celui *qui fait souvenir, qui mentionne, qui prend note*, et,

par extension, *qui fait attention, qui veille sur;* et l'on va voir qu'en effet il présente le double sens de *notarius, tabularius, scriba*, et celui de *curator, inspector.*

Hom. Odyss. l. VIII, p. 163.

Homère emploie l'adjectif *μνήμων* tout seul, précédé de son régime ou attribut, dans le vers de l'Odyssée où il donne au commandant d'un navire l'épithète de *φόρτου μνήμων.*

Le pseudo-Didyme explique ces deux mots par *ἐπιμελούμενος τῶν φορτίων, ἢ μνημονεύων ἕκαστον, πόσου ἦν ἄξιον*, c'est-à-dire, « qui a soin de la cargaison, ou qui tient note » de la valeur de chaque objet. »

Eustath. ad Odyss. p. 1590, l. 3.

Eustathe les interprète à peu près en ce sens : *Φόρτου μνήμων, ὁ γραμματεὺς, ἤτοι ἀποσημάντωρ διὰ γραμμάτων, ἢ καὶ ἄλλως λογιστὴς, ἐπιμελητής*, c'est-à-dire, « celui qui » enregistre, qui indique par écrit ; autrement, l'énumé» rateur, le curateur [de la cargaison]. »

Etymol. magn. p. 589, l. 6. Zonar. Lexic. col. 1364.

Le Grand Étymologiste et le Lexique de Zonaras les expliquent par *προεστὼς, καὶ ἐπιμέλειαν ποιούμενος φόρτου*, c'est-à-dire, « le préposé, celui qui a soin de la cargaison. »

On voit clairement par le texte même d'Homère, et par les explications de ses scholiastes, que le mot *μνήμων* est l'adjectif verbal de *μνάω*, et emporte, comme son étymologie seule me l'avoit fait supposer, le double sens de *λογιστὴς* ou *γραμματεὺς* et de *ἐπιμελητής, curator;* mais, sur-tout, qu'il n'a aucun rapport avec l'idée de *monument* ou d'*offrande.* Or cette observation est importante, parce qu'il s'ensuit qu'à moins que l'antécédent *ἱερόν*, ou quelque autre mot semblable, ne vienne y ajouter l'idée de *sacré*, ce mot pourra s'entendre aussi bien d'une dignité civile que d'une dignité religieuse ; et c'est précisément le cas

du *mnémon* dont parle Aristote, dans un passage que je citerai tout-à-l'heure, et du *promnémon* de l'inscription d'Actium.

Le sens du radical *mnémon* une fois déterminé, nous conduit directement à celui des deux autres.

En effet, dans *promnémon*, on trouve ce radical précédé de la préposition *πρό*, qui ne fait autre chose qu'y ajouter une idée de prééminence ou de supériorité : or, comme le radical présente le double sens de *scriba* et de *curator*, le composé sera naturellement susceptible de ceux de *præscriba*, de *præcurator* (qu'on me passe ces termes), et désignera une dignité assez considérable, qui pourra appartenir à l'ordre civil, puisque le composé *promnémon* n'a par lui-même aucun rapport avec la religion. On remarquera que, de cette manière, il se trouve formé selon l'usage propre aux termes indiquant une dignité, et composé de deux mots, dont l'un est une préposition : or, dans ce cas, le radical est toujours un adjectif verbal. Tels sont, pour nous borner aux mots où se trouve la même préposition, πρόβουλος, πρόδικος, πρόεδρος, προάγορος, πρόμαντις, &c. dans lesquels le πρὸ ajoute aux adjectifs verbaux précisément la même nuance que dans προμνήμων.

Le sens étymologique de *hiéromnémon* ne paroîtra pas moins évident, puisque c'est tout simplement l'idée de *sacré* jointe à l'adjectif verbal μνήμων : or c'est ainsi que, par une règle également constante, se forment tous les mots de ce genre : ils présentent toujours, dans l'un des deux termes, l'objet ; dans l'autre, l'exercice de la fonction. Tels sont, en nous bornant encore aux mots analogues à celui qui nous occupe, ἱεροδιδάσκαλος, c'est-à-dire ἱερῶν

διδάσκων ; ἱερογραμματεύς (1), c'est-à-dire ἱερὰ γράφων; ἱεροκήρυξ, ἱεροθύτης, ἱεροθέτης, ἱερονίκης, ἱεροποιός, ἱερόσκοπος, ἱερόσυλος, ἱεροφάντης, ἱεροφόρος, ἱερονόμος, ἱεροκόμος: en sorte que ἱερομνήμων, pris uniquement dans la formation grammaticale, et indépendamment des autorités historiques qui seront rassemblées plus bas, doit être décomposé, comme le φόρτου μνήμων d'Homère, en ἱερῶν πραγμάτων μνήμων, et est susceptible de deux sens, savoir: 1.° de τῶν ἱερῶν πραγμάτων λογιστής ou γραμματεύς, et, conséquemment, de ἱερογραμματεύς ; 2.° de τῶν ἱερῶν ἐπιμελητής, c'est-à-dire *sacrorum curator*, ou, plus clairement, *religionis curam gerens* : or ces deux acceptions vont s'appliquer à tous les exemples.

Je dois, avant d'entrer dans les détails, montrer, par quelques rapprochemens, que le sens général du mot *hiéromnémon* est tel que je viens de le dire.

Denys d'Halicarnasse, qui écrivoit à une époque où les pratiques et la hiérarchie du paganisme n'avoient subi aucun changement essentiel, devoit bien connoître la signification des mots Grecs relatifs à la religion par lesquels il traduisoit les mots Latins correspondans : or, en deux endroits de ses Antiquités Romaines, il emploie le mot ἱερομνήμονες, pour rendre le *pontifices* des Romains (2).

(1) Ou simplement ἱεροὺς γραμματεῖς, ce qui revient au même ; on le trouve ainsi décomposé dans Élien (*Histor. anim. XI, 10*), Lucien (*Macrob. 4*), &c.

(2) Ἡ μέντοι βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἀπὸ τῶν κοινῶν ἐψηφίσατο χρημάτων τέμενός τε ὠνηθὲν καθιερῶσθαι τῇ θεῷ καὶ ἐν αὐτῷ ναὸν καὶ βωμὸν, ὡς ἂν οἱ ἱερομνήμονες ἐξηγῶνται συντελεσθῆναι, θυσίας τε προσάγεσθαι δημοτελεῖ. (Dionys. Halic. *Antiq. Rom. VIII, p. 525, 12, sq. ed. Sylb.*) — Ἔπειτα τὸν δῆμον ἐκάλεσαν ἐπὶ τὴν λοχῖτιν ἐκκλησίαν ἱερομνημόνων τε καὶ οἰωνιστῶν, καὶ τῶν ἄλλων ἱερέων παρόντων καὶ τὰ θεῖα, ὡς νόμος, ἐξηγησαμένων, ἀνέδωκαν τοῖς λοχαγοῖς τὰς ψήφους. (Id. *X, p. 681, l. 13.*)

Il en est de même d'un passage de Strabon, que les textes de Denys d'Halicarnasse servent à expliquer. Au cinquième livre, cet auteur raconte que, chaque année, par l'ordre des *hiéromnémons*, on célébroit les sacrifices *amburbium* sur tous les points qui marquoient la limite du territoire romain (1). Il est évident que ces *hiéromnémons* par l'ordre desquels on célébroit des sacrifices, ne peuvent être que les *pontifes* : or on sait que la fonction des pontifes à Rome étoit, non de garder les temples et les offrandes qu'ils renfermoient, mais de veiller à tout ce qui concernoit le culte, à l'observance des rites, au maintien des usages religieux; c'étoient les inspecteurs, les curateurs, les conservateurs de la religion, *sacrorum curatores* (2); ce qui est précisément l'un des deux sens que présente le mot *ἱερομνήμων*. Le choix que Denys d'Halicarnasse et Strabon ont fait de ce mot en cette occasion, confirme à-la-fois l'étymologie et l'explication grammaticale que j'en avois données.

(1) *Οἵ θ' ἱερομνήμονες θυσίαν ἐπιτελοῦσιν, ἐνταῦθά τε, καὶ ἐν ἄλλοις τόποις πλείοσιν, ὡς ὁρίοις, αὐθημερὸν, ἣν καλοῦσιν Ἀμβαρουαλίαν.* (Strab. *Geogr. V, p. 230.*) Je donne à ἐπιτελεῖν un sens transitif.

(2) *Sacrorum curator* est dans Muratori, *CLXXVI, 3.*

SECONDE SECTION.

Des Fonctions attribuées aux Mnémons, aux Promnémons et aux Hiéromnémons.

---

§. I.er *Des Mnémons.*

L'ANTIQUITÉ ne m'a paru offrir que deux espèces de *mnémons*, les uns civils, les autres religieux.

Les premiers sont mentionnés par Aristote dans ce passage de la *Politique* où, après avoir parlé de différentes magistratures civiles, il continue en ces termes :

« Il existe une autre espèce de fonctionnaires près » desquels il faut aller faire enregistrer les contrats des » particuliers et les sentences des tribunaux ; ce sont en- » core eux qui se chargent des accusations, des citations » par-devant les juges : quoique ces diverses attributions » n'en composent réellement qu'une seule, cependant on » les partage quelquefois entre plusieurs officiers, que » l'on désigne sous les noms de *hiéromnémons*, *épistates*, » *mnémons*, ou sous d'autres semblables (1). »

Ce passage important nous montre les mots *mnémons* et *hiéromnémons* employés pour désigner des officiers dont la fonction répond à celle des *notaires*, *avoués*, *greffiers*. Il sembleroit au premier abord que ces deux expressions

(1) Ἑτέρα δὲ ἀρχὴ πρὸς ἣν ἀναγράφεσθαι δεῖ τά τε ἴδια συμβόλαια καὶ τὰς κρίσεις ἐκ τῶν δικαστηρίων· παρὰ δὲ τοῖς αὐτοῖς τούτοις καὶ τὰς γραφὰς τῶν δικῶν γίνεσθαι δεῖ καὶ τὰς εἰσαγωγάς. Ἐνιαχοῦ μὲν οὖν μερίζουσι καὶ ταύτην εἰς πλείους. Ἔστι δὲ μία κυρία πάντων· καλοῦνται δὲ ἱερομνήμονες, καὶ ἐπιστάται, καὶ μνήμονες, καὶ τούτοις ἄλλα ὀνόματα σύνεγγυς. (Arist. *Polit. VI, 5, 4, ed. Schneider.*)

ont été employées par Aristote comme synonymes; et c'est probablement à une fausse interprétation de ce passage que nous devons un article d'Hésychius et une scholie (1) où le sens des deux mots est confondu; mais la différence qui existe entre l'un et l'autre, est suffisamment indiquée par l'ensemble du texte d'Aristote.

Comme ce philosophe dit que l'office public dont il parle se divisoit entre plusieurs fonctionnaires, on peut en conclure que chacun de ces fonctionnaires étoit chargé en particulier d'une des attributions de cet office. Il est donc très-probable, d'après l'étymologie et l'ensemble du texte, que les *mnémons* étoient chargés des affaires entre les personnes de l'ordre civil; tandis que tout ce qui concernoit les procès relatifs à la religion ou à ses ministres, étoit du ressort des *hiéromnémons*. Je reviendrai sur ces derniers par la suite : quant à présent, pour m'en tenir aux *mnémons* d'Aristote, on voit clairement que c'étoient des espèces de *greffiers*, γραμματεῖς; et c'est, comme je l'ai dit, l'un des deux sens que présente l'étymologie de leur nom. *Suprà p. 226.*

Un article d'Hésychius nous apprend qu'on entendoit aussi par *mnémons*, des femmes, probablement des prêtresses, chargées de veiller à l'entretien des victimes : c'est du moins ce qui résulte du texte rétabli; car il est évidem-

(1) Hesych. *voce* Μνάμων. Ἱερομνήμων, ἢ μνήμονες, ἢ τὰς θυσίας ἀπομνημονεύοντες. — Schol. Aristoph. *ad Nub.* *v.* 623 : Ἱερομνήμονες — γραμματεῖς — μνήμονας γὰρ τούτους ἐκάλουν. Au reste, on peut encore expliquer ces deux scholies, en disant que, selon l'usage des Grecs, qui employoient souvent le simple pour le composé, les *hiéromnémons* étoient quelquefois appelés *mnémons*. Cette explication est confirmée par l'autre passage où Hésychius désigne des *prêtresses* sous le même nom.

ment corrompu. Le voici : Μνήμονες, ἀρχὴ γυναικῶν ἐπιτελουμένων τῶν ἱερείων. Il me paroît impossible de donner à cette phrase un sens raisonnable, et même d'en trouver la syntaxe grammaticale. Saumaise l'avoit senti, puisque, dans les prolégomènes de son Commentaire sur Solin, il ajoute un mot, et lit : ἀρχὴ γυναικῶν θυσιῶν ἐπιτελουμένων τῶν ἱερείων. Mais, outre que l'addition de θυσιῶν est gratuite, il n'est pas facile de deviner le sens que Saumaise donnoit à la phrase ainsi rétablie. M. Schneider, dans ses notes sur la *Politique* d'Aristote, se contente de dire, *quæ sana non sunt.* Il est singulier qu'on n'ait pas vu que, pour rendre à ce passage toute son intégrité, il suffit de changer une seule lettre, et de lire ἐπιμελουμένων, au lieu de ἐπιτελουμένων : le sens devient alors, *femmes chargées de prendre soin des victimes ;* et l'on doit se rappeler en effet que μνήμων a précisément le sens de ἐπιμελούμενος, ἐπιμελητής, *curator.*

Salmas. Exercit. Plin. Proleg. p. 2.

Schneid. in Aristot. Polit. p. 386.

§. II. *Des Promnémons.*

J'AI dit que le nom de ces magistrats ne nous est connu que par la seule inscription d'Actium. Ce n'est donc point par des rapprochemens tirés d'auteurs anciens, qu'on peut s'en former une idée juste; il faut recourir à une méthode différente.

Suprà, p. 222.

On a vu que les noms des magistrats exerçant des fonctions analogues ou semblables dans les villes Grecques autonomes n'étoient point par-tout les mêmes, et j'en ai cité des exemples dont j'aurois pu facilement augmenter le nombre : il s'ensuit que, quoique le mot *promnémon* ne paroisse qu'une fois à nos yeux dans l'antiquité, il se peut que

que la dignité qu'il représente soit tout-à-fait semblable à d'autres dont les noms et la nature nous sont connus ; et dès-lors on entrevoit la possibilité de parvenir à fixer le sens de ce mot, au moyen d'un parallèle entre le décret d'Actium et les autres monumens du même genre.

J'ai donc recherché toutes les inscriptions analogues à celle d'Actium ; j'ai examiné les formules qui sont en tête, et je me suis assuré que toutes ces formules sont conçues de la même manière et offrent la même gradation dans les dignités des personnages qui y figurent : comme les noms de ces dignités nous sont connus par des textes d'auteurs anciens, on s'assure que, quoiqu'ils soient différens, leur sens est le même.

Ce fait une fois constaté, j'ai comparé la formule du décret d'Actium avec celle des autres décrets, et ce parallèle m'a mis en état de déterminer par analogie de quelle nature étoit la dignité du *promnémon* en Acarnanie.

Il faut commencer par rappeler la formule de l'inscription d'Actium :

Ἐπ' ἱεραπόλου τῷ Ἀπόλλωνι τῷ Ἀκτίῳ Φιλήμονος,
Προμναμονος δὲ Ἀγεταρόχου Νικία Ἀλυζείου,
Συμπρομναμόνων δὲ Ναυσιμάχου τοῦ Ἀριστοκλέους Ἀστάκου,
Φιλοξένου τοῦ Ἡρακλείτου Φοιτιᾶνος,
Γραμματέος δὲ τᾷ βουλᾷ Προίτου τοῦ Διοπείθεος Ματροπολίτα . . . .
Ἔδοξε τᾷ βουλᾷ καὶ τῷ κοινῷ τῶν Ἀκαρνάνων, κ. τ. λ.

C'est-à-dire :

Philémon étant hiérapole d'Apollon Actiaque,

Agétarochus d'Alyzie, fils de Nicias, étant promnémon,

Nausimaque d'Astacus, fils d'Aristoclès, et Philoxène, fils d'Héraclite de Phœtia, étant sympromnémons,

Prœtus, fils de Diopithe, étant greffier du sénat,

Il a plu au sénat &c.

Ce préambule offre donc successivement, 1.° l'hiérapole, 2.° le promnémon, 3.° les sympromnémons, 4.° le greffier du sénat.

J'ai peu de chose à dire de l'hiérapole, après les éclaircissemens qu'a donnés à ce sujet M. Boissonade[a]. Ce savant a reconnu, d'après plusieurs inscriptions Siciliennes[b], que ce nom désigne un pontife dont la fonction étoit annuelle.

Je me contenterai donc de remarquer que la formule commence, comme toutes les autres inscriptions de ce genre, par le nom du souverain pontife, du *sacrorum curator;* et que le titre de cette dignité varie de ville à ville, autant que celui du magistrat suprême : ainsi les décrets de Smyrne[c] et de Délos[d] commencent par ἐπὶ ἱερέως; ceux de Magnésie[e], par ἐπὶ στεφανηφόρου; ceux d'Éphèse[f], par ἐπὶ ἀρχιερέως ou ἀρχιερέως ἱερατεύοντος ; ceux de Byzance[g], par ἐπὶ ἱερομνάμονος ; ceux de Malte et d'Agrigente, par ἐπὶ ἱεροθύτα ; enfin celui de Géla, par ἐπὶ ἱεραπόλου, comme le décret d'Actium.

On ne sauroit douter que ces divers titres, ἱερεὺς, ἀρχιερεύς, στεφανηφόρος, ἱερομνήμων, ἱεροθύτης, ἱεραπόλος, ne désignassent dans les différentes villes la même dignité: c'étoit incontestablement celle du souverain pontife, dont le nom paroissoit en tête des décrets et des traités. Tous les critiques, et, entre autres, Prideaux, Van-Dale, d'Orville,

a Boisson. Comment. pag. 420.

b Castelli, class. VIII, 3. D'Orvill. Sicula, p. 501. Castelli, class. III, 2. D'Orvill. Sicul. pag. 587.

c Marmor Oxoniens. I.

d Villoison, Acad. des inscript. Mém. tom. XLVII, p. 297.

e Marmor. Oxoniens. I.

f Corsini, Fast. Attic. II, pag. 417.

g Infrà, p. 240.

D'Orvill. Sicula, p. 513.

ont reconnu dans ces pontifes des magistrats *éponymes* (1). Je soupçonne qu'ils étoient choisis parmi les prêtres de la divinité principale adorée dans chaque ville ; cette conjecture, d'ailleurs naturelle, me semble confirmée par l'inscription d'Actium, qui nous montre dans l'hiérapole le grand prêtre d'Apollon Actiaque, dont le culte acquit une nouvelle importance en Acarnanie après la bataille d'Actium.

Pour faire mieux sentir la justesse du parallèle qui va suivre, il étoit utile d'établir l'identité de l'hiérapolat avec les autres dignités religieuses dont on trouve les noms en tête des inscriptions du même genre.

Immédiatement après l'hiérapole, cette inscription offre le titre du *promnémon* et des *sympromnémons*, puis celui du greffier du sénat.

Or il faut remarquer que, dans toutes les inscriptions Grecques qui contiennent des décrets, quand le nom du pontife est suivi de celui d'un autre magistrat, ce dernier est toujours le magistrat suprême, l'archonte de la ville; c'est une règle à laquelle je ne connois point d'exception. Or, dans celle d'Actium, le *promnémon* vient après l'hiérapole : ainsi ce *promnémon* ne peut être également que le premier magistrat, l'archonte des Acarnanes.

Je me contenterai de rapporter trois décrets de trois villes différentes, Athènes, Malte et Agrigente; les deux derniers m'ont paru d'autant plus propres à servir de

(1) Il y a, sur ces prêtres éponymes, un passage curieux de Platon : *Ἀρχιερέα δὲ, ἕνα, κατ' ἐνιαυτὸν, τὸν πρῶτον κριθέντα τῶν γινομένων ἐκείνῳ τῷ ἐνιαυτῷ ἱερέων· καὶ τοὔνομα ἀναγράφειν τούτου κατ' ἐνιαυτὸν, ὅπως ἂν γίγνηται μέτρον ἀριθμοῦ τοῦ χρόνου, ἕως ἂν ἡ πόλις οἰκῆται.* (Plat. *Legg. XII, p. 947, A.*)

points de comparaison, qu'ils contiennent, comme celui d'Actium, la concession des titres de proxènes et de bienfaiteurs.

La première inscription est de Malte, et ainsi conçue :

Gruter, CCCC, 8.
Castelli, pag. 82, &c.

Ἐπὶ ἱεροθύτου Ἰκέτα Ἰκέτου,
Ἀρχόντων δὲ Ἡρέου καὶ Κήτητος,
Ἔδοξε τῇ συγκλήτῳ καὶ τῷ δήμῳ τῶν Μελιταίων, κ. τ. λ.

C'est-à-dire :

Icétas, fils d'Icétas, étant hiérothyte,
Héréus et Cétès étant archontes,
Il a plu au sénat et au peuple des Mélitéens, &c.

Ainsi la principale dignité civile, celle d'archonte, se présente, comme le *promnémon* dans le décret d'Actium, immédiatement après la première dignité religieuse.

Le décret d'Athènes, rapporté par Josèphe, est dans le même cas :

Joseph. Antiq. Jud. XIV, pag. 698, fin.

Ἐπὶ πρυτάνεως καὶ ἱερέως Διονυσίου,
Ἐπὶ Ἀγαθοκλέους ἄρχοντος,
Εὐκλῆς Μενάνδρου Ἀλιμούσιος ἐγραμμάτευσε, κ. τ. λ.

Denys étant prytane et grand prêtre,
Agathocle étant archonte,
Euclès d'Alimûs, fils de Ménandre, étant greffier, &c.

Ici, l'archonte, de même que le promnémon d'Actium, est placé entre le grand prêtre et le greffier.

Voici la troisième inscription, qui est d'Agrigente :

Ἐπὶ ἱεροθύτα Νυμφοδώρου τοῦ Φίλωνος,

Προαγορεῦντος Διοκλέος τοῦ Διοκλέος,
Γραμματεύοντος Ἀδρανίωνος Ἀλεξάνδρου,
Ἔδοξε τᾷ ἁλίᾳ καὶ τᾷ συγκλήτῳ, κ. τ. λ.

Gruter, CCCCI, 1. Corsini, F. A. II, p. 421. Castell. class. VIII, 1.

C'est-à-dire :

Nymphodore, fils de Philon, étant hiérothyte,
Dioclès, fils de Dioclès, étant proagore,
Adranion, fils d'Alexandre, étant greffier,
Il a plu &c.

Cette formule, tout-à-fait analogue à celle du décret d'Actium, nous offre après l'hiérothyte, ou pontife éponyme, le *proagore*, qui tient la même place que l'archonte dans l'inscription de Géla et d'Athènes, que le *promnémon* dans celle d'Actium ; et il est également placé entre le pontife et le greffier.

Dès-lors il me paroît impossible de douter que le *promnémon*, en Acarnanie, ne fût le magistrat dont la dignité correspondoit à celle de *proagore* à Agrigente, et que ce *proagore* ne fût lui-même une espèce d'archonte. Ce que la simple analogie fait soupçonner, est confirmé par des textes précis de Cicéron, qui nous apprennent que le premier magistrat civil de plusieurs villes de Sicile, comme Catane et Tyndaris, portoit le nom de *proagore* (1).

Or, comme il est constant que l'*hiérapole* d'Actium est le souverain pontife éponyme, aussi bien que l'*hiereus*, l'*archiereus*, l'*hiérothyte*, &c. des autres villes, le *promnémon*, dont le nom se montre ensuite, ne sauroit être que le

(1) *Catanam cùm venisset (Verres), oppidum locuples, honestum, copiosum, Dionysiarchum ad se* proagorum, *hoc est, summum magistratum, vocari jubet.* (Cic. *Verr. IV*, §. 23. *Conf.* §§. 39 et 40.)

premier magistrat civil des Acarnanes, ainsi que l'archonte et le proagore de ces mêmes villes ; et l'on a vu, par l'étymologie du mot *promnémon*, que sa signification propre étoit celle de *curateur*, *inspecteur*, *administrateur suprême*.

Quant aux *sympromnémons* qui paroissent en troisième ligne dans le décret, on voit clairement que ce sont les collègues du *promnémon*, qui étoit en quelque sorte le premier archonte. Cette manière de désigner les magistrats dont les fonctions sont semblables, mais dont l'autorité est un peu inférieure à celle d'un autre, n'est point sans exemple en grec ; on la retrouve dans cette inscription de Rhégium :

Πρυτάνις καὶ ἄρχων Σέξτιος Νουμένιος,
Συμπρυτάνεις δὲ Κόϊντος Ὀρτώριος, Βαλβίλλιος, Μάρκος, κ. τ. λ.

D'Orvill. Sicula, p. 560.

Les *symprytanes* sont exactement, comme les *sympromnémons*, les collègues du premier magistrat ; ce sont les πρυτάνεως πάρεδροι, comme les autres sont les προμνάμονος πάρεδροι. On trouve de même dans Eschine, et dans un décret des Athéniens, rapporté par Josèphe, le mot συμπρόεδροι, pour désigner les collègues de celui qui étoit le premier des *proëdres* à Athènes, τῶν προέδρων ἐπιστάτης.

Æschin. Fals. Leg. p. 39, l. 20. Joseph. Antiq. Jud. XIV, 8, pag. 698, fin.

§. III. *Des Hiéromnémons.*

JUSQU'ICI nous ne savons rien de ces magistrats, si ce n'est que leur fonction doit avoir un rapport quelconque avec la religion. On a seulement pu entrevoir qu'il y avoit en Grèce plusieurs espèces d'*hiéromnémons :* je vais maintenant en donner la classification. Comme les lexicographes

et les scholiastes ont tout confondu, selon leur habitude, je m'efforcerai de distinguer, dans les détails qu'ils nous ont transmis, les traits qui conviennent à chaque espèce en particulier.

Je commencerai par les hiéromnémons d'Aristote.

D'après le passage que j'ai rapporté plus haut, on a vu que ce sont de simples greffiers ou notaires, chargés d'enregistrer tous les actes qui avoient un rapport quelconque avec la religion ou ses ministres. Si ces officiers existoient à Athènes, ce qu'Aristote ne dit point, ils devoient dépendre de l'archonte-roi, qui avoit sous sa direction tout ce qui concernoit la religion. *Suprà, pag. 230.*

Il y avoit à Mégare une autre espèce d'hiéromnémons, au témoignage de Plutarque dans ses *Questions symposiaques;* il fait ainsi parler un Mégarien, à propos de l'usage de ne point manger de poisson : « Vous ne parlez » pas de mes concitoyens, et cependant vous m'avez » souvent entendu dire que ceux d'entre les prêtres de » Neptune que nous appelons *hiéromnémons*, ne mangent » jamais de poisson (1). » Voilà tout ce que Plutarque en dit : mais l'observance particulière à laquelle les hiéromnémons paroîtroient avoir été seuls astreints entre les autres prêtres de Neptune, la divinité principale à Mégare, annonce qu'ils étoient liés au sacerdoce par des obligations plus étroites; je soupçonne en conséquence qu'ils étoient chargés de veiller à tout ce qui concernoit la religion. Il est probable qu'ils remplissoient à Mégare le même office que les pontifes à Rome. Selon toute appa-

(1) Ὅτι..... οἱ τοῦ Ποσειδῶνος ἱερεῖς οὓς ἱερομνήμονας καλοῦμεν, κ. τ. λ. (Plutarch. *Sympos. VIII, 8, t. VIII, p. 914, ed. Reiske.*)

rence, ils étoient les dépositaires des archives du temple; et des livres sacrés : cette charge se retrouve encore sous la même désignation dans l'église Grecque, dont la hiérarchie a conservé plusieurs titres empruntés au paganisme. L'*hiéromnémon* des Grecs modernes tient sous sa garde le *contacium* (c'est-à-dire, la légende abrégée de la vie du saint dans chaque église, et le registre des ordinations : ὁ κρατεῖ τὸ κοντάκιον καὶ τὸν κώδικα τῶν χειροτονιῶν, selon la définition de Codinus Curopalatas.

Codinus, de offic. Constant. eccles. pag. 7. B.

On a également lieu de présumer qu'ils étoient les *intendans* ou *administrateurs* des biens sacrés, ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων, fonction clairement indiquée dans une inscription de Thasos, où il est dit que *les théores feront graver le décret dans le temple de Minerve, et que l'hiéromnémon fournira aux frais nécessaires.*

Ap. Choiseul, Voy. pittor. t. II, pag. 165.

La dignité d'*hiéromnémon* étoit à Byzance une des premières de l'État.

Démosthène nous a conservé un décret des Byzantins qui commence par la formule ἐπὶ ἱερομνάμονος Βοσπορίχω. Cette même formule se retrouve dans un autre décret rapporté par Polybe, ἐπὶ Κόθωνος τοῦ Καλλιγείτονος ἱερομνημονοῦντος ἐν Βυζαντίῳ ; et lorsque l'on compare cette formule à celle des autres décrets qui commencent par ἐπὶ ἱερέως, ἀρχιερέως, ἱεροπόλου, ἱεροθύτα, &c. noms qui désignent tous le souverain pontife, on ne peut douter que l'*hiéromnémon* ne fût à peu près chez les Byzantins ce qu'étoit l'archonte-roi à Athènes : c'est en leur qualité de pontifes que ces magistrats plaçoient leur nom en tête de tous les traités d'alliance et de paix, de tous les décrets du gouvernement.

Demosth. de Coron. pag. 255, l. 20, Reiske.

Polyb. VI, 52, 2.

Une

Une médaille de Byzance, moyen bronze, dont le savant P. Corsini a le premier fort bien lu la légende, porte IEPOMNA. AILI. CEOΥHPOC. BΥZANTIOIC : elle atteste que la dignité d'hiéromnémon subsistoit encore sous le règne de *Lucius Verus*, puisque les Byzantins en avoient donné le titre à cet empereur. On peut voir à ce sujet Eckhel et Sestini.

Saggi. di Corton. tom. VII, pag. 40.

Enfin le marbre de Chalcédoine, expliqué par Belley et publié par Caylus, montre que dans cette ville il y avoit un *hiéromnémon* dont le nom, dans les décrets publics, suivoit immédiatement celui du roi ; et l'on ne sauroit douter que la fonction de ce magistrat ne fût la même qu'à Byzance.

Caylus, Recuei d'antiquités, tom. II, pag. 173.

Il résulte de ce paragraphe, que chez les Grecs le mot *hiéromnémon* a désigné,

1.° Une sorte d'officiers ou notaires chargés d'enregistrer les actes relatifs à la religion;

2.° Des prêtres gardiens des archives sacrées;

3.° L'intendant du temple;

4.° Le grand prêtre, dans certaines villes.

Il nous reste à rechercher quelles furent les attributions de l'*hiéromnémon* amphictyonique.

TROISIÈME SECTION.

De l'Hiéromnémon amphictyonique, et, en général, des Députés composant le Conseil des Amphictyons.

HUMPHRYD PRIDEAUX dans ses notes sur les Marbres de Paros, Van-Dale dans sa dissertation *de Consilio amphictyonico*, Charles de Valois dans les Mémoires de l'Académie, M. de Sainte-Croix dans son excellent ouvrage sur les Gouvernemens fédératifs, semblent avoir réuni tout ce qu'il est possible de savoir sur l'*hiéromnémonie amphictyonique :* cependant leurs recherches sont loin d'avoir levé toutes les difficultés relatives à la composition de l'assemblée des amphictyons, aux fonctions et aux prérogatives de chacune des trois classes de députés qui y siégeoient. Cela vient de ce que les textes sont en très-petit nombre, et n'offrent que des renseignemens épars, dont il est difficile de retrouver la liaison; quand on veut les rapprocher les uns des autres, ils paroissent contradictoires, parce que les données intermédiaires qui pourroient faire disparoître la contradiction, semblent manquer. Aussi M. de Sainte-Croix avoue-t-il plusieurs fois l'embarras que lui causent toutes ces difficultés; il se contente, pour tout ce qui regarde les députés, de proposer des conjectures qui lui paroissent à lui-même avoir peu de fondement.

Je vais essayer de lever quelques-unes de ces contradictions, en me servant de plusieurs textes dont on n'avoit point saisi le sens.

Quoique l'hiéromnémonie soit la seule magistrature

dont j'aie à m'occuper, elle est tellement liée aux autres classes des députés amphictyoniques, qu'il m'a fallu, pour établir les fonctions de la première, déterminer aussi celles des autres.

La manière dont étoit composée l'assemblée des amphictyons, n'est nulle part mieux exprimée que dans ce passage d'Eschine :

« Le lendemain, nous nous rendîmes, dès le lever de » l'aurore, au lieu prescrit; de là nous descendîmes dans » la plaine Cirrhéenne, et, après avoir détruit le port et » mis le feu aux maisons, nous nous retirâmes. Nous » n'avions point encore fini, que les Locriens d'Amphissa, » qui habitent à soixante stades de Delphes, s'avancèrent » contre nous en masse, les armes à la main; et si nous » n'eussions en toute hâte regagné la ville de Delphes, » nous courions risque de périr.

» Le jour suivant, Cottyphus, celui qui compte les suf- » frages, convoqua l'assemblée des amphictyons. Or on » appelle *assemblée* la réunion non-seulement des py- » lagores et des hiéromnémons, mais encore de ceux » qui prennent part aux sacrifices et qui consultent l'o- » racle (1). »

L'assemblée, ἐκκλησία, se compose donc de la réunion des pylagores, des hiéromnémons, et d'une troisième classe de députés qu'Eschine ne désigne que par une périphrase, mais qui ne peuvent être que les théores, comme on le verra par la suite.

(1) Ἐκκλησίαν γὰρ ὀνομάζουσιν ὅταν μὴ μόνον τοὺς πυλαγόρους καὶ τοὺς ἱερομνήμονας συγκαλέσωσιν, ἀλλὰ καὶ τοὺς συνθύοντας καὶ χρωμένους τῷ θεῷ. (*Æschin. contr. Ctesiph. p. 71, l. 7 sq.*)

Je m'attacherai principalement aux deux premières classes, parce qu'il y a peu de chose à dire de la troisième.

Le nombre des hiéromnémons et des pylagores est assez facile à déterminer.

On sait par plusieurs passages d'Eschine[a], par un fragment des *Thesmophories* d'Aristophane[b], et par le serment des héliastes dans Démosthène[c], qu'Athènes nommoit au sort un seul hiéromnémon.

Quant aux pylagores, chaque ville, selon le témoignage de Strabon, n'en envoyoit qu'un à l'assemblée : cependant il résulte clairement d'un passage d'Eschine, que le nombre des pylagores Athéniens montoit quelquefois à trois, et il est probable qu'il devoit en être de même des autres peuples qui avoient le droit d'envoyer des députés à l'assemblée des amphictyons. Cette contradiction me semble s'expliquer d'une manière naturelle. On sait, à n'en pouvoir douter, que chaque peuple amphictyonique n'avoit que deux suffrages, dont un pour l'hiéromnémon, l'autre pour les pylagores : on conçoit donc que, quand Athènes ainsi que les autres villes envoyoient à l'assemblée trois pylagores (sans doute dans les occasions où les affaires étoient nombreuses ou importantes), il étoit impossible que chacun des pylagores eût un suffrage particulier ; il est certain au contraire qu'après avoir délibéré à égalité de droit, ils s'arrêtoient à l'opinion qui avoit l'assentiment de deux d'entre eux, et la manifestoient par un suffrage collectif, qui, avec celui de l'hiéromnémon, formoit les deux suffrages accordés à chaque nation. Ainsi, quel que fût le nombre des pylagores, ils ne comptoient que pour *un seul*, et c'est pro-

[a] *Æschin. Fals. Leg. pag. 69, l. 43; p. 70, l. 7; p. 71, l. 25.*

[b] *Apud Brunck. in Aristophan. edit. tom. III, p. 250.*

[c] *Demosth. contra Timocrat. p. 747, l. 3.*

Strab. lib. IX, pag. 420, ἑκάστη δ' ἔπεμπε πυλαγόραν.

Æschin. contra Ctesiph. p. 69, l. 40.

bablement là ce que Strabon a voulu dire ; mais il auroit dû s'exprimer plus clairement.

Avant de rechercher quelles étoient les fonctions particulières à chacune de ces deux classes, j'essaierai d'éclaircir les textes relatifs au rang et aux prérogatives de chacune d'elles dans l'assemblée.

Charles de Valois a fait voir, et tous les savans ont reconnu après lui, que l'assemblée étoit présidée par un *hiéromnémon*, qui comptoit les suffrages et qui convoquoit l'assemblée.

Acad. inscript. Mém. tom. III, pag. 221.

Un texte d'Hésychius et du Grand Étymologiste semble ici faire difficulté : πυλαγόραι, οἱ προεστῶτες τῆς πυλαίας, disent ces lexicographes. Ce sont deux témoignages qu'il ne faut pas mettre de côté, comme l'a fait Charles de Valois ; car ils sont d'accord avec celui d'Eschine, qui, nommant les députés amphictyoniques, place les pylagores en tête et les hiéromnémons à la suite.

Hesychius, voce Πυλαγόραι. Etymolog. magn. eâdem voce.

Suprà, p. 243.

Une difficulté du même genre, mais plus grande encore, est celle que présente le texte de deux décrets amphictyoniques rapportés par Démosthène. Le premier est ainsi conçu : Ἐπὶ ἱερέως Κλειναγόρου, ἐαρινῆς πυλαίας, ἔδοξε τοῖς πυλαγόραις καὶ τοῖς συνέδροις τῶν ἀμφικτυόνων..... c'est-à-dire : « Sous la prêtrise de Clinagoras, l'assemblée » étant celle du printemps, il a plu aux pylagores et aux » synèdres des amphictyons.... » La teneur du second est à peu près la même, excepté qu'après *les synèdres des amphictyons*, on lit, καὶ τῷ κοινῷ τῶν ἀμφικτυόνων (1).

Demosth. de Corona, p. 278, l. 20, Reisk.

Idem, p. 278, l. ult. et 279, l. 1.

(1) Reiske et Harles ont placé également ces mots dans le texte du premier décret ; je pense qu'ils ont eu tort. J'explique plus bas *(pag. 258)* d'où vient cette différence dans le protocole des deux décrets.

Dans ces deux décrets, il n'est nullement question des *hiéromnémons:* or n'est-il pas tout-à-fait extraordinaire que l'une des deux principales classes ne paroisse point, tandis qu'on y trouve nommée la troisième classe des députés qui n'avoient pas droit de suffrage, comme je le dirai bientôt? Les conjectures que fait ici M. de Sainte-Croix, ne me paroissent point satisfaisantes : « Ou les hiéromnémons, » dit-il, n'avoient point de voix, ou ils se retiroient après » avoir fait leur dénonciation, ou enfin ils n'étoient plus » comptés que parmi les pylagores, lorsqu'on se trouvoit » au moment de délibérer. » Il seroit trop long de montrer toutes les raisons qui empêchent d'admettre aucune de ces conjectures: j'aime mieux exposer l'opinion qui m'a paru ressortir naturellement de la comparaison de tous les faits.

Sainte-Croix. Gouv. fédératifs, pag. 36.

Les deux difficultés à lever sont celles-ci:

1.° L'hiéromnémon présidoit l'assemblée, et cependant les pylagores sont qualifiés de *chefs de cette assemblée,* προεστῶτες τῆς πυλαίας.

2.° Les hiéromnémons ne paroissent pour rien dans les délibérations, et cependant c'étoit l'une des deux classes principales.

La solution repose sur un seul fait qu'il s'agit de bien établir : c'est que le corps des hiéromnémons, ainsi que l'hiéromnémon président, sont nommés dans le texte de ces décrets, mais sous un autre nom; ce qui a empêché de les reconnoître.

Je commence par la formule ἐπὶ ἱερέως Κλειναγόρου.

Humphryd Prideaux croit que par ἱερεύς il faut entendre le pontife de Delphes; Van-Dale et Charles de Valois pensent que ce titre désigne l'hiéromnémon : ce dernier

voudroit même corriger le texte, et lire *ἱερομνήμονος* au lieu de *ἱερέως*, correction bien difficile à admettre, parce qu'il faudroit la faire subir à deux passages à-la-fois. Ces deux opinions, quoique contradictoires en apparence, conduisent cependant par leur réunion à la solution de la difficulté. *Acad. inscript. tom. III, pag. 223.*

Celle de Van-Dale et de Charles de Valois est fondée sur d'autres passages, où le décret amphictyonique porte le nom de l'hiéromnémon en charge; et, dans ce cas, on voit que *ἐπὶ ἱερέως* est synonyme de *ἐπὶ ἱερομνήμονος*.

L'opinion d'Humphryd Prideaux est appuyée sur ce que le mot *ἱερέως* ne peut, dit-il, s'appliquer qu'au prêtre de Delphes.

Il est singulier que Prideaux n'ait pas fait le dernier pas, qui l'auroit conduit à une explication complète : il suffisoit d'imaginer que le pontife de Delphes étoit alors hiéromnémon, et présidoit l'assemblée.

En effet, selon les lexicographes Suidas, Photius et Zonaras, tout peuple amphictyonique envoyoit un hiéromnémon à l'assemblée(1), et nous savons que cette assemblée étoit présidée par un de ces hiéromnémons : il est donc naturel d'admettre que chaque peuple avoit à son tour l'honneur de la présidence; aucun texte ne s'y oppose, et cela est entièrement de l'essence de l'assemblée amphictyonique, où, selon le témoignage d'Eschine, les droits de la plus foible nation étoient égaux à ceux de la plus puissante (2). C'est d'ailleurs ce qui résulte d'une inscription rapportée par Cyriaque d'Ancône et reproduite par Gruter,

(1) Ἐξ ἑκάστης πόλεως τῶν τοῦ συνεδρίου μετεχουσῶν.

(2) Ἕκαστον ἔθνος ἰσόψηφον γενόμενον τῷ μεγίστῳ τῶν ἐλαχίστων.

Reinesius, Van-Dale, Marsham, Muratori, Taylor, Corsini, Eckhel, Sestini, &c., gravée sur un *exèdre* à Delphes, et dont le commencement des deux premières lignes subsiste encore. Au temps de Cyriaque d'Ancône, elle étoit entière ; voici comment il l'a donnée :

Dodwell, Tour through Greece, vol. I, p. 182.

Ἐπὶ Ἀρισταγόρα ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς, πυλαίας ἐαρινῆς, ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν, πολεμάρχου Ἀλεξαμένου (1) Δάμωνος.

Cyriac. Ancon. Inscript. p. 202.

C'est-à-dire:

[Cet édifice a été construit] Aristagoras étant archonte à Delphes, l'assemblée étant celle du printemps, les Étoliens exerçant l'hiéromnémonie; Alexamène, fils de Damon, étant polémarque.

M. de Sainte-Croix rapporte cette inscription à la première année de la CLX.e olympiade, 140 ans avant J. C. ; et il en conclut que les Étoliens s'étoient arrogé l'hiéromnémonie à Delphes : cette opinion me paroît fort vraisemblable. J'ajoute que, par les mots Αἰτωλῶν ἱερομνημονούντων, les Étoliens ont probablement fait allusion à la formule consacrée parmi les nations amphictyoniques, et qui consistoit sans doute à indiquer, dans les décrets de chaque année, le nom du peuple dont l'hiéromnémon présidoit l'assemblée ; de même que l'on mettoit dans ces décrets, par exemple, Βοιωτῶν, ou Δωριέων, ou Ἰώνων ἱερομνημονούντων. Ainsi les Étoliens, pendant le temps de leur usurpation, auront voulu, à l'exemple des autres Grecs, employer une formule qui attestoit l'honneur dont ils jouissoient à leur tour.

Sainte-Croix, pag. 68.

(1) Au lieu de Ἀλεξαμένου, M. Dodwell a lu Ἀλεξάνδρου.

Ainsi

Ainsi, dans l'année à laquelle se rapportent les décrets cités par Démosthène, il a pu se faire que ce fût au tour des Delphiens à jouir de l'hiéromnémonie, et que le choix fût tombé sur le pontife du temple.

De cette manière s'expliqueroit naturellement la formule ἐπὶ ἱερέως Κλειναγόρου; et l'on conçoit en effet que l'emploi, par excellence, d'une semblable formule, qui ne pouvoit s'appliquer qu'au pontife de Delphes, rendoit tout-à-fait inutiles les mots Δελφῶν ἱερομνημονούντων, dont on se seroit probablement servi dans tout autre cas, comme on est en droit de le conclure de l'inscription rapportée plus haut.

Cette explication de la formule ἐπὶ ἱερέως fait déjà disparoître une des principales difficultés; car on voit qu'il est réellement question de l'*hiéromnémon* en tête du décret.

Il ne reste plus qu'à savoir pourquoi le corps des hiéromnémons n'y paroît point.

Charles de Valois soupçonnoit que les hiéromnémons y étoient désignés par le mot de *synèdres*. La raison qu'il donne de cette idée est si peu naturelle, qu'elle a empêché M. de Sainte-Croix de l'adopter : en mettant de côté l'explication, et en ne considérant que l'opinion en elle-même, je trouve qu'elle est très-fondée, et, à vrai dire, la seule capable de rendre compte de plusieurs difficultés à-la-fois.

Acad. Inscript. tom. III, pag. 224.

Pour s'en convaincre, il faut rapprocher le texte du décret d'un passage d'Eschine déjà cité. Selon cet auteur, l'assemblée [ἐκκλησία] des amphictyons se composoit, et remarquons bien l'ordre, 1.° des pylagores ; 2.° des hiéromnémons ; 3.° des théores, qu'Eschine désigne ainsi : οἱ συνθύοντες καὶ χρώμενοι τῷ θεῷ.

Maintenant voici le décret : « Il a plu aux pylagores,

» aux synèdres, et au commun des amphictyons, de &c. »
. Il faut observer,

1.° Que les hiéromnémons ne sont point mentionnés dans ce décret;

2.° Que les synèdres du décret correspondent précisément, dans l'ordre, aux hiéromnémons du passage d'Eschine;

3.° Que les expressions τῷ κοινῷ τῶν ἀμφικτυόνων répondent à la troisième classe de députés, savoir, aux théores, qu'Eschine appelle συνθύοντες, c'est-à-dire, *co-sacrifians* (et M. de Sainte-Croix lui-même reconnoît ailleurs les théores dans cette troisième classe);

4.° Qu'en conséquence, si l'on veut faire des synèdres une classe à part, il en résultera quatre classes de députés, ce qui met les deux textes en contradiction l'un avec l'autre;

5.° Que si, au contraire, on admet l'identité des *hiéromnémons* et des *synèdres*, tout s'explique: or il est à remarquer que le mot *synèdres*, qui signifie *ceux qui siégent ensemble* (avec égalité de droit), est entièrement propre à désigner les hiéromnémons, à l'exclusion de la troisième classe, puisque seuls ils jouissoient, avec les pylagores, du droit de suffrage, et qu'en conséquence le mot σύνεδροι ne pouvoit convenir qu'à eux seuls. La seconde classe de députés étoit donc désignée par un double nom, *hiéromnémons* et *synèdres*, comme la troisième l'étoit par trois noms différens, κοινὸν ἀμφικτυόνων, θεωροὶ et συνθύοντες; et ce qui achève de dissiper à cet égard tous les doutes, c'est un passage de Libanius, auquel on n'a point fait attention, et qui est ainsi conçu: Ὁ ἱερομνήμων ἐλέγετο ὁ πεμπόμενος σύνεδρος εἰς τοὺς ἀμφικτύονας ὑπὲρ τῆς πόλεως.

Libanius, ap. Brod. not. ad Æschin. de fals. leg. tom. III, p. 506, Orat. Græc.

On fait ainsi disparoître la seconde difficulté, qui consistoit en ce que les hiéromnémons sembloient n'avoir été pour rien dans les délibérations.

Il s'ensuit que, dans le décret, dans Eschine, Hésychius et le Grand Étymologiste, que par-tout enfin les hiéromnémons, comme je l'ai dit, ne passent qu'après les pylagores, quoique ce fût un hiéromnémon qui présidât l'assemblée. Ce fait nous révèle une disposition remarquable.

D'une part, les pylagores avoient la prééminence sur les hiéromnémons.

De l'autre, c'étoit parmi les *hiéromnémons*, placés au second rang, que l'on choisissoit le président de l'assemblée. Ainsi les avantages étoient compensés : par ce moyen, on ne laissoit aux pylagores qu'une partie de leur prééminence, on empêchoit l'influence trop grande qu'ils auroient pu prendre, et l'on rendoit en même temps hommage au ministère sacré dont les hiéromnémons étoient investis.

Dès-lors il convient de changer la classification des députés donnée par M. de Sainte-Croix : au lieu des pylagores, des hiéromnémons et des synèdres, il faudra dire les *pylagores*, les *hiéromnémons* ou *synèdres*, les *théores* ou *cosacrifians*, le *commun des amphictyons*.

Je vais maintenant déterminer les attributions particulières à chacune de ces trois classes. Pour prouver que ce travail n'est point inutile, et que la matière est encore fort obscure, il me suffira de dire que M. Larcher, même après la publication de l'ouvrage de M. de Sainte-Croix, regardoit encore les fonctions des pylagores comme les *Larch. trad. d'Hérod. t. IV, pag. 272.*

mêmes que celles des hiéromnémons, et cependant elles étoient bien différentes.

M. de Sainte-Croix a distingué les deux attributions de l'assemblée amphictyonique : l'une étoit l'administration du temple et des trésors de Delphes ; et l'autre, le maintien de tout ce qui concernoit le droit public de la Grèce. Elles sont en effet clairement indiquées toutes deux dans le serment que faisoient les membres de l'assemblée.

Or des autorités positives me paroissent établir que cette distinction peut s'appliquer aux fonctions des deux premières classes de députés ; c'est-à-dire, que l'une étoit chargée des affaires politiques, l'autre des affaires religieuses.

Ainsi les pylagores s'occupoient exclusivement de toutes les questions de droit public ; ils récompensoient les services rendus à la Grèce, condamnoient à des amendes les peuples qui violoient le droit des gens. Les auteurs distinguent assez rarement les opérations de chaque classe en particulier, et les représentent en général comme celles de l'assemblée tout entière ; cependant la distinction que j'établis ici ne dérive pas simplement, par voie d'exclusion, de ce que je dirai des hiéromnémons : il existe un passage d'Hérodote, qui me semble à cet égard décisif ; on le trouve à l'endroit où l'historien raconte les poursuites que les amphictyons firent contre Éphialtès, qui avoit indiqué aux Perses le sentier de montagne par lequel ils tournèrent les Grecs aux Thermopyles. Hérodote dit que la tête du perfide

Herod. VII, 213.

fut mise à prix par les *pylagores :* Καὶ οἱ φυγόντι, ὑπὸ τῶν πυλαγόρων, τῶν ἀμφικτυόνων ἐς τὴν πυλαίην συλλεγομένων, ἀργύριον ἐπεκηρύχθη : c'est-à-dire, « Les amphictyons s'étant formés en assemblée générale, les pylagores mirent à prix

» la tête d'Éphialtès, qui s'étoit enfui. » Remarquons cette distinction entre les *amphictyons* et les *pylagores :* l'intention de l'historien est d'autant plus évidente, qu'il pouvoit se contenter de mettre καὶ οἱ φυγόντι, ὑπὸ τῶν ἀμφικτυόνων εἰς τὴν πυλαίαν συλλεγομένων, ἀργύριον ἐπεκηρύχθη. Dans un autre passage, au chapitre suivant, il s'exprime de la même manière : ὅτι οἱ τῶν Ἑλλήνων πυλαγόροι ἐπεκήρυξαν — ἀργύριον — ἐπὶ Ἐπιάλτῃ τῷ Τρηχινίῳ. Ces passages prouvent que, quoiqu'en général les opérations du conseil, quelle qu'en fût la nature, fussent censées émanées de l'assemblée entière, sans distinction de classes, cependant il arrivoit que, dans des circonstances fort importantes, on voyoit paroître isolément la classe, soit des pylagores, soit des hiéromnémons, qui avoit dû particulièrement dénoncer, poursuivre l'affaire, et en presser la décision. *Herod. VII, 214.*

C'est ce qui deviendra évident par les textes que je vais rassembler pour prouver que les hiéromnémons étoient chargés spécialement des affaires religieuses.

Lorsque les amphictyons décidèrent que l'on devoit s'emparer du territoire de Cirrha, regardé comme consacré à Apollon, et que les Locriens d'Amphissa avoient mis en culture, ce furent les hiéromnémons qui proposèrent le décret : τοὺς ἱερομνήμονας πείθει ψηφίσασθαι περιελθεῖν τὴν χώραν. *Demosth. de Corona, p. 277, l. 8.*

En parlant d'un fait analogue, Diodore s'exprime comme Démosthène. Les Phocéens, condamnés à une amende au profit du trésor de Delphes, ne consentoient pas à la payer. Les hiéromnémons, dit cet historien, accusèrent les Phocéens, dans l'assemblée des amphictyons,

et se décidèrent à confisquer leur territoire au profit d'Apollon, si ce peuple persistoit à ne point payer l'amende qu'il devoit au temple (1). On peut citer encore, à ce sujet, une inscription du temps des empereurs, où il est question (autant qu'il est possible d'en juger d'après l'état de la pierre) d'un différend entre les Anticyréens et les Delphiens, relatif à une fixation de limites. On y voit que la décision qui tend à fixer les droits respectifs des deux peuples, l'un avec l'autre, par rapport au terrain sacré, *consecrata regio*, est rendue par les hiéromnémons.

Inscript. apud Dodwell, t. II, pag. 511.

Il résulte de ces passages que les hiéromnémons faisoient, en ce qui concernoit la religion, ce que les pylagores faisoient pour les affaires de droit public, c'est-à-dire, qu'ils dénonçoient les délits, et proposoient les décrets qui en ordonnoient la punition.

Il existe un passage d'Eschine fort curieux, et qui nous amène au même point, en ce qu'il fait voir que, quand l'assemblée jugeoit un décret nécessaire sur une matière religieuse, elle arrêtoit que les hiéromnémons seroient requis de le lui présenter. « Les amphictyons, dit cet » orateur, arrêtent que les hiéromnémons doivent se » rendre à la pylée suivante, et au temps prescrit, en » apportant un décret qui déclare que les Amphissiens » doivent payer la peine des délits dont ils se sont rendus » coupables envers le dieu et les amphictyons (2). »

C'est enfin de cette manière qu'il faut interpréter un

(1) Ὀυκ ἐκτινόντων δ' αὐτῶν τὰ ὀφλήματα, οἱ μὲν ἱερομνήμονες ἐν ἀμφικτύοσι κατηγόρουν τῶν Φωκέων, καὶ τὸ συνέδριον ἠξίουν, ἐὰν μὴ τὰ χρήματα τῷ θεῷ ἀποδῶσιν οἱ Φωκεῖς, καθιερῶσαι τὴν χώραν ἀποστερούντων τὸν θεόν. (Diod. Sic. XVI, 23.)

(2) Τέλος δὲ παντὸς τοῦ λόγου ψηφίζονται ἥκειν τοὺς ἱερομνήμονας πρὸ τῆς ἐπιούσης πυλαίας ἐν ῥητῷ χρόνῳ, ἔχοντας δόγμα,

autre passage du même orateur, dont Charles de Valois me paroît avoir fait une fausse application. « Sous l'archontat de Théophraste, dit Eschine, Diognète d'Anaphlyste étant hiéromnémon, vous choisîtes pour pylagores Midias . . . . , Thrasiclès . . . . . et moi. A peine étions-nous arrivés à Delphes, que l'hiéromnémon tomba malade de la fièvre . . . . ce qui n'empêcha pas les autres amphictyons de s'assembler. Quelques-uns d'entre eux, voulant témoigner leur affection pour Athènes, nous apprirent que les Amphissiens, livrés alors et tout-à-fait dévoués aux Thébains, avoient proposé un décret tendant à faire condamner notre ville à payer cinquante talens, parce que nous avions appendu les boucliers d'or dans le nouveau temple, avant qu'il eût été consacré par les cérémonies d'usage . . . . L'hiéromnémon me fit venir, et me dit qu'il jugeoit à propos que j'entrasse dans le conseil pour prendre la défense d'Athènes (1). » Le sujet sur lequel il convenoit de parler avoit trait à la religion ; conséquemment c'étoit l'hiéromnémon qui devoit prendre la parole : mais la fièvre l'empêchoit de participer aux délibérations ; il fit venir l'un des pylagores, et lui donna l'autorisation de parler pour lui : sans cela, le pylagore n'auroit probablement pas osé empiéter sur les prérogatives de l'hiéromnémonie en se mêlant d'une affaire religieuse qui n'étoit point dans ses attributions.

Æschin. de Fals. Leg. p. 69, l. 40.

καθότι δίκας δώσουσιν οἱ Ἀμφισσεῖς ὑπὲρ ὧν εἰς τὸν θεὸν, καὶ τὴν γῆν τὴν ἱερὰν καὶ τοὺς ἀμφικτύονας ἐξήμαρτον. (Æschin. *de Fals. Leg. p. 71, l. 12.*)

(1) Μεταπεμψάμενος δέ με ὁ ἱερομνήμων ἠξίου εἰσελθεῖν εἰς τὸ συνέδριον, καὶ εἰπεῖν τι πρὸς ἀμφικτύονας ὑπὲρ τῆς πόλεως. (Æschin. *Fals. Leg. pag. 70, l. 6, sq.*)

Ce passage, joint aux précédens, met hors de doute la nature des fonctions des hiéromnémons et des pylagores.

On voit que les hiéromnémons étoient proprement, dans le conseil, les *sacrorum curatores;* et ce titre convient à toutes les attributions données à l'hiéromnémon par les scholiastes : chacun d'eux rappelle une de celles dont ce magistrat suprême réunissoit la totalité.

Schol. Aristoph. ad Nub. v. 623.

Ainsi c'est avec raison que le scholiaste d'Aristophane dit qu'il examinoit les dépenses du temple de Delphes ; que le même scholiaste assure qu'il régloit le temps et l'ordre des sacrifices (1) ; et je ne doute point, quant à moi, qu'il ne fût chargé d'examiner, à chaque session, la gestion des intendans, de garder le temple de Delphes et les objets sacrés qu'il renfermoit : nous savons en effet, par Strabon, que c'étoit là un des devoirs de l'assemblée des amphictyons (2).

Cornel. Nepos, in Eumen. 1, 5.

Une qualification donnée à ces magistrats suprêmes par Hésychius, le Lexique de Timée, Suidas, Zonaras, Photius, a beaucoup embarrassé les critiques : c'est celle de γραμματεῖς ou ἱερογραμματεῖς. M. de Sainte-Croix, qui entend par ces mots les *greffiers de l'assemblée*, trouve cette fonction incompatible avec le caractère des hiéromnémons. Mais il falloit remarquer que, chez les Grecs, le mot γραμματεύς s'entendoit souvent d'une dignité fort importante : on le trouve sur des médailles ; et une inscrip-

(1) Ἐξέπεμπον οἱ Ἀθηναῖοι εἰς Δελφοὺς ἱερομνήμονας οἳ περὶ πυλαγόρου περιεστήκεσαν τῶν ἡμερῶν τοῦ θεοῦ. (Schol. Aristoph. v. 624.)

(2) Καὶ δὴ καὶ τὸ ἀμφικτυονικὸν σύστημα ἐκ τούτου συνετάχθη, περί τε τῶν κοινῶν βουλευσόμενον, καὶ τοῦ ἱεροῦ τὴν ἐπιμέλειαν ἔχον κοινοτέραν· ἅτε καὶ χρημάτων ἀποκειμένων πολλῶν, καὶ ἀναθημάτων, φυλακῆς καὶ ἁγιστείας δεομένων μεγάλης. (Strab. IX, pag. 420.)

tion

tion rapportée par Muratori nous offre un personnage qualifié de γραμματεὺς καὶ ἀσιάρχης. On conçoit, d'après cette seule observation, que les lexicographes ont pu ne pas regarder ce titre comme au-dessous de la dignité de l'hiéromnémonie; mais on peut trouver à cette qualification une origine plus appropriée à l'opinion que nous devons nous faire de l'hiéromnémonie amphictyonique. Je crois que ces lexicographes, ou du moins les auteurs où ils ont puisé, ont prétendu désigner par le mot ἱερογραμματεῖς une haute dignité sacerdotale. Voici de quelle manière. Dès le troisième siècle avant J. C., plusieurs expressions détournées à Alexandrie de leur sens naturel avoient passé dans la langue Grecque ; quelques-unes devoient provenir sur-tout du mélange des usages et des religions; elles devoient se rencontrer souvent sous la plume des grammairiens et des scholiastes, dont un si grand nombre écrivirent à Alexandrie. Or nous savons que les auteurs Alexandrins ont employé le mot ἱερογραμματεὺς ou γραμματεὺς pour désigner l'hiérophante, le grand-prêtre, parce qu'en effet ce titre appartenoit au premier rang dans la hiérarchie Égyptienne. Ainsi Manéthon s'intitule ἀρχιερεὺς καὶ γραμματεὺς τῶν κατ' Αἴγυπτον ἱερῶν ἀδύτων. Josèphe donne également le nom de ἱερογραμματεύς à un grand-prêtre; il en est de même d'Eusèbe de Césarée (1). La raison en est probablement que par ἱερογραμματεύς les Égyptiens entendoient, non-seulement le dépositaire des écritures sacrées, comme on le voit dans Clément d'Alexandrie, mais encore celui qui avoit fait

Murator. Inscr. pag. 184.

Maneth. ad Ptolem. epistol. ap. Syncell. pag. 40, C.

Joseph. contra Apion. I, cap. XXXII.

Clement. Stromat. VI, c. IV, p. 457, ed. Potter.

(1) Ὁ ὀνομασθεὶς παρ' αὐτοῖς (scil. Αἰγυπτίοις) μέγιστος ἱεροφάντης καὶ ἱερογραμματεύς. (Euseb. *Præpar. evang.* p. 41, C.)

une étude approfondie de tout ce que contenoient ces écritures ; et cette connoissance devoit être sur-tout le partage du grand-prêtre : c'est peut-être pour cette raison que Diodore de Sicile donne le titre de *ἱερογραμματεύς* à Hermès Trismégiste (1).

Après avoir expliqué la nature de l'hiéromnémonie amphictyonique, je passe à la troisième et dernière classe des députés : la solution des difficultés que j'ai rencontrées jusqu'ici, me servira pour celles que je dois rencontrer encore.

M. de Sainte-Croix pense qu'ils n'avoient point voix délibérative, et qu'ils ne jouissoient point des mêmes droits que les autres. Cette opinion est vraie dans un sens ; mais elle a besoin d'être modifiée, comme on va le voir.

Il faut se rappeler la formule des deux décrets rapportés plus haut.

Le premier porte :

« Il a plu aux pylagores et aux synèdres (c'est-à-dire, » aux *hiéromnémons*) de . . . »

On lit dans le second :

Suprà, p. 249. « Il a plu aux pylagores, aux synèdres, et au com- » mun des amphictyons (c'est-à-dire, aux *théores*), de . . . »

Ces deux formules annoncent l'existence de deux espèces d'assemblées : l'une composée des pylagores et des hiéromnémons seulement ; l'autre composée en outre des *théores*, qui prenoient part à la délibération, puisque la formule des arrêts rendus portoit, *il a plu aux théores.* Ils avoient donc voix délibérative dans certains cas.

(1) Καθόλου δὲ τοὺς περὶ τὸν Ὄσιριν τοῦτον ἔχοντας ἱερογραμματέα ἅπαντ' αὐτῷ προσανακοινοῦσθαι, καὶ μάλιστα χρῆσθαι τῇ τούτου συμβουλίᾳ. (Diod. Sic. *I*, §. *16*.)

Cette observation, qui résulte de la comparaison des deux formules, se trouve appuyée par le passage d'Eschine cité plus haut : « On dit qu'il y a *assemblée* [ἐκκλησία], » lorsque *non-seulement* les pylagores et les hiéromné- » mons, mais en outre les théores, sont réunis. » De ce passage on infère qu'il y avoit une *réunion* composée *seulement* des pylagores et des hiéromnémons. Ici s'applique une distinction ingénieuse, proposée par Adrien de Valois, et qui ressort tout naturellement des rapprochemens qui précèdent : ce savant distingue l'*ecclésie*, formée de la réunion des trois classes, et le *synedrium*, composé seulement des deux premières. Cette opinion s'appuie encore de la dénomination caractéristique de *synèdres*, donnée aux hiéromnémons, à l'exclusion des théores. *Suprà, p. 243.*

Dès-lors on conçoit que le premier des décrets que je viens de citer, étoit émané d'un *synedrium*, et que le second avoit été rendu par une *ecclésie* ; il ne s'agit plus que de reconnoître en quoi consiste la différence des attributions de ces deux espèces d'assemblées.

Il est d'abord naturel de penser que tous les objets dont les *amphictyons* avoient à s'occuper, n'avoient pas la même importance ; il en étoit sans doute sur lesquels la délibération devoit être tenue plus secrète. Dans ce cas, on conçoit que les théores, dont le nombre non limité devoit être fort considérable, fussent exclus de l'assemblée ; les deux premières classes seules prenoient part à la délibération : il y avoit alors *synedrium*. Dans les autres cas, les théores étoient appelés à délibérer comme les autres, c'est-à-dire que l'*hiéromnémon* président convoquoit l'*ecclésie*. Mais quels étoient ces cas ?

Plutarque nous apprend que les théores qu'Athènes et probablement les autres villes envoyoient à Delphes et à Olympie, étoient chargés de faire aux dieux des sacrifices pour leurs villes respectives : leur ministère étoit donc purement religieux. Ce témoignage est confirmé par les expressions qu'Eschine emploie pour les désigner, συνθύοντες καὶ χρώμενοι τῷ θεῷ. Il s'ensuit que les assemblées où ils étoient admis, devoient avoir uniquement pour objet des questions de police religieuse, pour lesquelles ils étoient compétens, comme les hiéromnémons; et nous voyons, en effet, que, dans la circonstance, où il y eut *ecclésie,* selon Eschine, l'objet de la délibération étoit de prendre une détermination sur le compte des Amphissiens, qui n'avoient pas respecté le terrain consacré à Apollon. Cet exemple nous montre dans quels cas l'*hiéromnémon* convoquoit l'*ecclésie ;* car on a tout lieu de présumer que c'étoit à lui qu'appartenoit le droit de décider laquelle des deux assemblées il étoit convenable de convoquer, dans telle ou telle circonstance.

Cet examen des textes relatifs à la mission des *théores* nous fait reconnoître une disposition remarquable dans l'assemblée des amphictyons, en même temps qu'il achève de déterminer les attributions de chacune des trois classes de députés, avec autant de précision que permet de le faire le petit nombre des renseignemens qui nous restent.

MÉMOIRE

SUR CETTE QUESTION:

Les Anciens ont-ils exécuté une Mesure de la Terre postérieurement à l'établissement de l'École d'Alexandrie?

PAR M. LETRONNE.

« Du moment où l'homme eut reconnu la sphéricité du » globe, sa curiosité dut le porter à en mesurer les dimen- » sions. Les rapports que plusieurs mesures de la plus » haute antiquité ont entre elles et avec la circonférence de » la terre, semblent indiquer non-seulement que, dans » des temps fort anciens, cette mesure a été exactement » connue, mais qu'elle a servi de base à un système » complet de mesures dont on retrouve des vestiges en » Égypte et dans l'Asie. »

Lu le 30 Mai 1817.

Ainsi s'exprime l'auteur de la *Mécanique céleste,* dans ses Leçons à l'école normale. L'Académie a entendu récemment la lecture du Mémoire où M. Gossellin s'est attaché à rassembler les preuves qui lui paroissent établir qu'en effet les systèmes métriques des principaux peuples de l'antiquité étoient fondés sur ces grandes mesures de la terre, lesquelles même, selon lui, doivent se rattacher à une mesure unique, dont elles ne sont que des modifications diverses.

Tom. V, pag. 203 du recueil.

Imprimé dans ce volume, p. 44.

Je ne viéns point reprendre une question dont ce profond géographe a rattaché les ramifications nombreuses à une tige commune : je ne me propose que de soumettre à un examen nouveau quelques-uns des faits positifs qui doivent en constituer les élémens ; et, par exemple, de rechercher et de discuter toutes les circonstances du récit que les auteurs anciens ont fait de certaines opérations, d'où il a paru résulter que les astronomes de l'école d'Alexandrie avoient, à plusieurs reprises, tenté une mesure d'un arc du méridien pour en conclure la grandeur du globe.

L'objet qui fixera principalement mon attention, est la mesure de la terre attribuée à Ératosthène, parce que c'est celle qui nous est connue avec le plus de détails, et qui forme la base des systèmes géographiques d'Ératosthène et d'Hipparque. Cette mesure a été bien souvent discutée par les modernes, depuis Riccioli jusqu'à M. Delambre : ils se sont attachés presque tous à prouver qu'elle avoit dû être prodigieusement inexacte ; et, à cet égard, ils ont eu pleinement raison. De la Nauze, le digne émule de Fréret, et d'Anville, entre autres, ont considéré cette mesure principalement dans son rapport avec la géographie de l'Égypte ; mais, comme on ignoroit alors la position exacte de Syéné et d'Alexandrie, les deux points extrêmes de cette contrée, il étoit difficile que les recherches de ces savans eussent, dès cette époque, une base bien solide.

Mes observations sur cette matière seront entièrement différentes de celles qu'on a faites jusqu'ici : car ce ne sont pas les résultats probables de l'opération d'Ératosthène dont je prétends m'occuper ; à cet égard, il reste trop peu

de choses à dire : c'est l'opération en elle-même, ce sont les élémens dont elle se compose, que j'ai cru devoir soumettre à l'analyse d'une critique rigoureuse, pour tâcher de décider si elle a été réellement exécutée, ou si ce n'est qu'une ancienne mesure, dont Ératosthène et ses successeurs ont fait un usage plus ou moins judicieux. Je me permettrai de le dire ici : en cette question, comme en beaucoup d'autres, on a peut-être admis les faits trop sur parole ; le témoignage de Cléomède, le seul auteur qui nous fournisse les renseignemens dont nous puissions nous servir, a été adopté sans avoir été soumis à un examen suffisant ; et l'on n'a point senti, autant qu'on l'auroit dû, combien il importoit de constater la pureté de la source unique où l'on devoit puiser. Dans l'état actuel de cette question délicate, c'est une discussion sévère de ce témoignage qui peut seule conduire à quelque résultat positif : car, s'il est démontré que Cléomède s'est trompé presque sur tous les points, si l'analyse même de son texte fait voir quelle a été l'origine de son erreur, enfin si la connoissance exacte que nous avons de la position des principaux points de l'Égypte, nous met en état de reconnoître que les philosophes de l'école d'Alexandrie, et, en particulier, Ératosthène, n'ont pu conclure des opérations qu'on leur prête, les mesures qu'on leur attribue, il faudra bien convenir, ou que ces opérations n'ont point été faites, ou que les résultats en ont été supposés ; et, dans les deux cas, que les mesures données comme en étant déduites, ou comme devant s'y rattacher, sont d'une époque antérieure à l'établissement de cette école fameuse.

SECTION PREMIÈRE.

De Cléomède et de son Ouvrage.

J'AI dit que Cléomède est le seul auteur qui nous fournisse des renseignemens précis et détaillés sur la mesure de la terre par Ératosthène : on lui doit encore tout ce qu'on sait d'une autre mesure attribuée à Posidonius, et d'une troisième, dont je parlerai plus bas. C'est donc sur son témoignage unique que reposent les principaux élémens de la question que je vais discuter : il importe, en conséquence, de se faire une idée juste de l'époque à laquelle il a vécu, et du pays où il écrivoit. Il seroit difficile, autrement, de savoir quelles chances d'erreur peut offrir son témoignage. C'est ce dont je vais m'occuper d'abord.

Les biographes ont déjà beaucoup parlé de cet écrivain. M. Delambre est toutefois celui qui a rassemblé à cet égard le plus de renseignemens, dans un très-bon article de la *Biographie universelle* et dans son *Histoire de l'astronomie ancienne.* Je ne répéterai point ce qu'il a dit : je dirai seulement ce que je n'ai trouvé nulle part ailleurs que dans l'ouvrage même de Cléomède ; et encore me bornerai-je à ce qui va directement à mon but. Cléomède, auteur de l'ouvrage intitulé Κυκλικὴ Θεωρία μετεώρων, est un compilateur dont on a ignoré jusqu'ici le pays et l'époque. Les uns, comme Gaspar Peucer et Vossius[a], le font descendre jusqu'en 427 de l'ère chrétienne ; mais ils ne disent point par quelle raison, et il n'est pas facile de le deviner : d'autres, tels que Saxius[b] et Sainte-Croix[c], le

[a] *Vossius, de Scient. mathemat. III, 24, 34.*

Fabric. Bibl. Græc. tom. IV, pag. 38 et sq. ed. Harles.

[b] *Onomast. litt. tom. I, p. 294.*

[c] *Acad. Inscr. Mém. t. XLIX, pag. 405.*

le placent au second siècle de J. C.; j'ignore également sur quelle autorité.

Selon l'opinion la plus généralement adoptée, l'époque de cet écrivain doit remonter jusqu'au siècle d'Auguste. La raison sur laquelle on se fonde pour le placer avant Ptolémée, c'est qu'il n'a point parlé de cet astronome. Cette raison est plus spécieuse que solide : en effet, dans le cas où Cléomède n'auroit jamais été à Alexandrie, il se pourroit fort bien qu'il n'eût point eu connoissance de Ptolémée, quoiqu'il eût vécu long-temps après lui. C'est ainsi que l'auteur du *Poëticon astronomicon,* attribué à Hygin, parle beaucoup d'Ératosthène, et ne dit pas un mot d'Hipparque : en conclura-t-on qu'il a vécu avant cet astronome? La conclusion seroit fausse. De même Proclus, qui a composé un commentaire sur le IV.e livre d'Euclide, donne une liste des principaux mathématiciens; il n'y a point compris Théon de Smyrne, le plus célèbre des commentateurs d'Euclide : dira-t-on aussi que Théon de Smyrne vivoit avant Proclus? En général, cette espèce d'argument négatif a bien peu de force, sur-tout quand on l'applique à des époques antérieures à l'invention de l'imprimerie; car alors les noms et les écrits des hommes les plus distingués se transmettoient quelquefois avec beaucoup de lenteur. Il en est de Cléomède comme de tous ceux qui ont écrit des traités de cosmographie : on peut juger de leur antiquité par celle des faits astronomiques qu'ils rapportent; on est alors sûr qu'ils sont d'une époque postérieure au plus récent de ces faits : voilà tout ce qu'on peut savoir.

Bailly, Astron. mod. Écl. II, §. 21. — Delambre, Hist. de l'Astron. anc. t. I, pag. 218, et art. Cléomède, *Biograph. univ. tom. IX, pag. 54, col. 1.*

Rapport sur l'Euclide de Peyrard, en tête de la nouvelle édit. pag. xxxiv.

Un passage de Cléomède, auquel personne ne me paroît

avoir fait attention, prouve que cet auteur n'est point aussi ancien qu'on l'a cru. Dans un endroit où il veut prouver que la terre n'est qu'un point mathématique par rapport à la sphère des étoiles, Cléomède dit;

Cleomed. l. I, pag. 59.

Il y a deux astres semblables par la grandeur et la couleur, et diamétralement opposés l'un à l'autre : ils occupent le quinzième degré, l'un du Scorpion, l'autre du Taureau, où il fait partie des Hyades.

Δύο εἰσὶν ἀστέρες, καὶ τὴν χροιὰν καὶ τὰ μεγέθη παραπλήσιοι, διαμετροῦντες ἀλλήλοις· ὁ μὲν γὰρ, τοῦ Σκορπίου· ὁ δὲ, τοῦ Ταύρου τὴν πεντεκαιδεκάτην ἐπέχει μοῖραν, μέρος ὢν τῶν Ὑάδων.

Ptol. Almag. pag. 60, tom. II, ed. Halma.

Id. t. II, p. 50.

De ces deux astres, l'un est *Antarès*, placé, selon le catalogue de Ptolémée, à 12° $\frac{1}{3}$ du Scorpion; le second est évidemment celui que les astronomes anciens appeloient λαμπρὸς τῶν Ὑάδων, *la brillante des Hyades*, c'est-à-dire, *Aldébaran*, situé, selon le même catalogue, à 12° 50′ du Taureau. Cléomède en fixe la position au 15.e degré de ces constellations. Prenons le milieu entre 14 et 15 degrés, c'est-à-dire, 14° 30′; nous aurons, pour la différence entre les positions, données par Cléomède et Ptolémée, d'Antarès et d'Aldébaran, 2° 10′ ou seulement 1° 40′. Ce seul fait montre que cet écrivain est nécessairement postérieur à Ptolémée : mais de combien de temps, c'est ce qu'il faut chercher.

Un fait de ce genre peut avoir été connu de deux manières, ou par une observation directe, ou par un calcul déduit du catalogue d'Hipparque.

Dans le premier cas, il suffiroit de remonter jusqu'à l'époque où Aldébaran étoit à 14° 30′ du Taureau, en

partant de la rétrogradation moyenne. En 1786, Aldébaran étoit à 6° 47′ des Gémeaux, c'est-à-dire, à 22° 17′ du point où le place Cléomède. D'après la précession annuelle, qui est de 50″1, l'étoile a dû employer environ 1600 ans à rétrograder de cette quantité. Ce résultat n'est qu'approximatif, parce que je n'y fais point entrer le mouvement propre d'Aldébaran ; mais un calcul plus rigoureux seroit ici tout-à-fait inutile. Si l'on retranche donc 1600 de 1786, on trouve qu'Aldébaran étoit à 14° 30′ du Taureau en l'année 186 de l'ère chrétienne.

Montignot. État des fixes, pag. 170-172.

Dans le second cas, l'époque seroit plus récente encore. Afin qu'on me comprenne bien, je rappellerai qu'Hipparque, en comparant les observations de Timocharis avec les siennes, avoit soupçonné que la précession étoit d'un degré en 100 ans. Les astronomes anciens, marchant avec une entière confiance sur les pas de ce grand observateur, ne paroissent avoir fait pendant long-temps, pour déterminer la position des fixes en longitude, que diviser par 100 le nombre quelconque d'années qu'ils savoient s'être écoulées entre le temps d'Hipparque et le leur, et ajouter la quantité de degrés ou de portions de degré résultant de cette opération, à celle qui étoit marquée dans son catalogue. Ptolémée lui-même, quoiqu'il prétende avoir dressé ce catalogue d'après ses propres observations, n'a pas fait autre chose, d'après l'opinion très-formellement exprimée par M. Delambre, juge compétent en toutes ces matières. Selon ce savant astronome, Ptolémée n'a fait au catalogue d'Hipparque d'autre changement que d'ajouter uniformément, pour la longitude de toutes les étoiles, 2° 40′. Un illustre géomètre

Hipparch. ap. Ptolem. in Almag. II, 7, tom. II, pag. 13.

Delambre, Astronom. théor. et pratique, tom. I, pag. 258. — Hist. de l'astron. anc. tom. II.

prend, à la vérité, la défense de Ptolémée, et cherche à le justifier d'avoir altéré les observations d'Hipparque. Quoi qu'il en soit, on a tout lieu de croire que les cosmographes qui sont venus après l'astronome de Ptolémaïs, ont fait à son égard ce qu'on lui reproche d'avoir fait à l'égard d'Hipparque. Dans cette hypothèse, il faudroit multiplier par 100 la différence de 1° 40′ entre les deux positions d'Aldébaran : il en résulteroit 250 ans pour la différence des époques; c'est-à-dire que le fait d'où nous tirons cette différence, ne sauroit être antérieur à l'an 296 de J. C. Cette dernière méthode est conforme aux habitudes du temps; et le résultat en est peut-être plus voisin de la vérité.

Précis de l'histoire de l'astronomie, p. 50-52.

Si l'on songe que Cléomède, comme je vais le dire, est un compilateur ignorant, incapable d'avoir fait par lui-même aucune observation, et qui d'ailleurs, selon son propre aveu, a pris chez les autres tout ce que contient son livre, on sera convaincu que ce fait astronomique ne sauroit lui appartenir, qu'il l'a tiré de quelque astronome, et conséquemment qu'il a vécu postérieurement à l'époque à laquelle ce fait appartient, c'est-à-dire, à l'an 186, dans le premier cas, et à l'an 296, dans le second. On ne sauroit donc le porter plus haut que le commencement ou le milieu du troisième siècle ; et il me paroît difficile de le faire descendre plus bas que le commencement du quatrième.

Il resteroit à découvrir dans quel pays il florissoit : mais comment y parvenir ? J'ai dit combien il est difficile de connoître l'époque de tous ces compilateurs. En effet, comme ils puisent dans des auteurs de siècles et de pays différens,

il s'ensuit que les faits qu'ils rassemblent n'appartiennent ni au même temps, ni au même pays. C'est ainsi que Géminus semble avoir écrit, tantôt sous le parallèle de Rhodes, tantôt sous celui d'Athènes, tantôt enfin sous celui de l'Hellespont, quand il copie Aratus, qui écrivoit, comme on sait, à la cour d'Antigone. Il en est de même de Cléomède. Une seule chose est certaine, c'est qu'il n'écrivoit point à Alexandrie, et qu'il n'avoit jamais visité cette ville : autrement, comment concevoir qu'il n'auroit eu nulle connoissance de Ptolémée, qui vivoit au moins deux siècles auparavant ? D'autres raisons viennent encore à l'appui. Cléomède cite Ératosthène à l'occasion de la mesure de la terre, mais très-certainement d'après ouï-dire : il n'a jamais eu sous les yeux les ouvrages de ce géographe. Ce qui le prouve, c'est qu'il prétend qu'Ératosthène a fait ses observations à Syéné et à Alexandrie avec le *scaphé*, instrument qui se composoit d'un gnomon élevé au fond d'un hémisphère concave; mais il est impossible, comme l'a fait voir en plusieurs circonstances M. Delambre, qu'Ératosthène, qui avoit à Alexandrie ses grandes armilles, et qui d'ailleurs pouvoit se servir d'un gnomon d'une assez considérable dimension, se soit servi d'un instrument aussi petit que l'étoit le *scaphé*, dont l'usage a toujours dû être borné à la gnomonique. Cette seule circonstance, répétée d'ailleurs par un autre compilateur du cinquième siècle, Marcien Capella, prouve à-la-fois que Cléomède étoit fort ignorant en astronomie ; qu'il a altéré, par suite de cette ignorance, les faits qui lui ont été transmis, ou qu'il n'a pas su voir qu'ils étoient altérés; enfin, qu'il n'a point vu l'ouvrage où Eratosthène avoit décrit son

Geminus, §. 4, p. 2 Uranolog. ibi Petav.

Id. §. 4, p. 8.

Achill. Tat. isag. §. 23, pag. 86, fin.

Hipparch. ad Arat. §. 5, pag. 101.

Infrà, p. 276.

Ricctoli, Almag. nov. X, sect. VI, c. IV.

Delambre, Astron. théor. t. I, pag. 56, &c.

Id. ib. et t. III, pag. 514, et dans la Biographie univ. tom. IX, pag. 55, col. 1.

Mart. Capell. lib. VI, p. 194, ed. Grot.

opération, puisque, bien certainement, il n'y étoit point question du *scaphé.* J'en dirai autant à l'égard d'Hipparque. Cléomède ne le cite qu'une seule fois; encore est-ce d'après le rapport de quelque auteur. « On prétend, dit-il, qu'Hip- » parque a montré que le soleil est 1050 fois plus gros » que la terre. » Τὸν δὲ Ἵππαρχόν φασι, καὶ χιλιοπεντηκονταπλασίονα τῆς γῆς ὄντα αὐτὸν ἐπιδεικνύναι. Il est certain que, si Cléomède avoit vécu ou même avoit voyagé à Alexandrie, il auroit pu consulter les ouvrages d'Ératosthène et d'Hipparque, et sur-tout il n'auroit point ignoré le nom de Ptolémée. On doit conclure de ce silence, qu'il florissoit soit à Constantinople, soit plutôt dans quelque lieu obscur de la Grèce ou de l'Asie mineure, et qu'il n'avoit à sa disposition qu'un très-petit nombre de livres.

Cleomed. p. 53.

Il me reste à dire quelques mots des connoissances astronomiques de Cléomède, et des sources où il a puisé. M. Delambre prononce que son ouvrage n'est qu'un traité élémentaire, composé par un ignorant pour le commun des lecteurs. En effet, Cléomède copie d'autres écrivains; mais le plus souvent il ne comprend pas un mot de ce qu'il leur emprunte. Il est d'ailleurs rempli de contradictions manifestes, dont il ne s'aperçoit pas, selon l'usage ordinaire des compilateurs. Du reste, il ne donne que des *à-peu-près,* quelquefois très-grossiers : c'est ainsi qu'il fait par-tout le diamètre égal au tiers de la circonférence, parce qu'il confond le diamètre dont la longueur est rapportée à la circonférence, avec le diamètre considéré comme égal à deux fois le côté de l'hexagone régulier, dont chacun sous-tend le sixième du cercle. C'est encore ainsi qu'il suppose la révolution périodique de la

Art. Cléomèd. *Biogr. univ. tom. IX, pag. 54, col. 1, &c.*

lune de 27 jours $\frac{1}{2}$; et la révolution synodique, de 30 jours en nombre rond. Les méprises qu'il fait ou qu'il copie sans les apercevoir, sont des plus singulières, comme lorsqu'il prend la mesure de l'arc du méridien compris entre Syéné et Lysimachia, pour prouver la rondeur de la terre (j'en parlerai plus bas), et lorsqu'il imagine que le zodiaque coupe l'équateur à angles droits. On ne peut donc que souscrire au jugement que porte de Cléomède, Jean Pediasimus, son commentateur : « On reconnoît, dit-il, que » Cléomède débite, en beaucoup d'endroits de cet ouvrage, » des choses absurdes, fausses et inintelligibles. » Ἐν ἄλλοις μὲν πολλοῖς κατὰ τὴν σφαιρικὴν ταύτην θεωρίαν, ὁ Κλεομήδης εὑρίσκεται ἄτοπα λέγων, ψευδῆ τε καὶ ἀδιανόητα (1).

Cleomed p. 17. fin.

Delambre, art. Cléomède.

Cet auteur, comme je l'ai déjà dit, paroît avoir eu fort peu de livres sous les yeux : les seuls écrivains dont il cite les noms, sont Aristote, Ératosthène, Hipparque, Épicure et Posidonius. Il ne parle d'Aristote qu'une seule fois, pour réfuter son opinion et celle de la secte péripatéticienne sur le vide ; et tout permet de penser qu'une pareille citation n'est pas de la première main. J'en dirai autant d'Épicure, dont il critique amèrement et à plusieurs reprises quelques idées sur la physique, qui réellement sont absurdes. Il est on ne peut plus vraisemblable que Cléomède, qui étoit un stoïcien outré, a pris toutes ces critiques dans des ouvrages de stoïciens : on sait que ces philosophes ne tarissoient pas quand il s'agissoit de tourner en ridicule l'épicurisme. Quant à Ératosthène et à Hip-

(1) *Comment. in Cleomed. cujus est titulus*, Τοῦ σοφωτάτου χαρτοφύλακος τῆς πρώτης Ἰουστινιανῆς καὶ πάσης Βουλγαρίας τοῦ καὶ ὑπάτου τῶν φιλοσόφων κυρίου Ἰωάννου διακόνου τοῦ Πεδιασίμου Ἐξηγήσεις μερικαὶ εἴς τινα τοῦ Κλεομήδους σαφηνείας δεόμενα. *(In Cod. n.° 2385, fol. 34 r.°, l. 5.)*

parque, j'ai fait voir qu'il n'a point consulté leurs ouvrages. Reste donc Posidonius. Pour ce dernier, Cléomède a bien évidemment connu la plus grande partie de ses écrits; et même, selon toute apparence, les ouvrages de ce philosophe et de quelques-uns de ses disciples étoient à peu près les seuls livres qu'il eût à sa disposition : ce qui me confirme dans l'opinion qu'il habitoit quelque lieu obscur et retiré. Là, tout entier aux objets de son admiration exclusive, il faisoit encore, au troisième ou au quatrième siècle, sa lecture unique des ouvrages des stoïciens; il dédaignoit de s'instruire des vérités qui n'avoient point été découvertes par les philosophes de cette secte, ou tout au moins consignées dans leurs écrits, et proclamées dans leur enseignement. Long-temps après que l'épicurisme eut perdu son crédit et son autorité, Cléomède copioit encore avec respect et soumission les longues diatribes, désormais sans intérêt et sans but, dans lesquelles la gravité stoïcienne s'efforçoit de descendre jusqu'à la plaisanterie; et c'est ce que les sectes religieuses ou philosophiques ont rarement dédaigné de faire quand elles ont trouvé l'occasion de se moquer les unes des autres. Il ne dissimule pas, il dit même formellement, qu'il a pris la plus grande partie de son livre dans les ouvrages de Posidonius : Τὰ πολλὰ τῶν εἰρημένων, dit-il en finissant, ἐκ τῶν Ποσειδωνίου εἴληπται. D'après le titre de Κυκλικὴ Θεωρία μετεώρων que porte sa compilation, je présume qu'il en a puisé la majeure partie dans le traité de Posidonius intitulé Περὶ μετεώρων, dont parle Diogène de Laërte, probablement le même traité que Diogène appelle ailleurs Μετεωρολογικὴ Στοιχείωσις; et remarquons bien ici le mot στοιχείωσις, *élémens*, qui convient

Diog. Laërt. in Zenone, VII, §. 135, 144.

Id. VII, §. 152.

parfaitement

parfaitement bien au plan de Cléomède. Il a dû consulter encore le traité qui avoit pour titre Φυσικὸς Λόγος : ce qui ajoute encore beaucoup de force à cette présomption, c'est un passage de Géminus, conservé par Simplicius dans son commentaire sur les *Physiques* d'Aristote. Ce passage n'est lui-même qu'un fragment des *Météorologiques* de Posidonius, où ce philosophe donne la distinction qui existe entre la physique et l'astronomie : il dit quels sont les objets dont s'occupe cette dernière science ; et ces objets sont précisément tous ceux qu'on trouve traités, selon le même ordre, dans l'ouvrage de Cléomède.

Simpl. in Aristot. Physica, pag. 64 et seq. ed. Ald. Conf. Bake, Reliq. Posidon. pag. 59 et seq.

Diog. Laërt. VII, §. 143, 145, 149, 153, 154.

Il résulte principalement de cette première section les faits suivans, sur lesquels j'insiste de préférence, comme pouvant me servir dans la suite :

1.° Cléomède écrivoit au plus tôt dans le troisième siècle.

2.° Il n'a point été à Alexandrie ; il n'a cité Ératosthène et Hipparque que sur parole, et ne paroît avoir connu aucun ouvrage sorti de l'école d'Alexandrie.

3.° Il ignoroit l'astronomie ; et la plupart des faits qu'il rapporte ont été altérés par lui, ou l'avoient été déjà par les auteurs qu'il a copiés.

SECTION SECONDE.

Faits relatifs à l'opération d'Ératosthène, tirés de Cléomède.

Voici la traduction littérale du passage où Cléomède décrit l'opération qu'il attribue à Ératosthène:

Cleomed. pag. 53-56.

Ératosthène dit que Syéné et Alexandrie sont sous le même méridien . . . .

Ὑπὸ τῷ αὐτῷ κεῖσθαί φησι μεσημβρινῷ Συήνην ὧ καὶ Ἀλεξάνδρειαν . . . .

Il dit de plus, et cela est vrai, que Syéné est située sous le tropique d'été. Aussi, lorsque le soleil est arrivé dans le Cancer, les gnomons des cadrans placés à Syéné ne font point ombre, le jour du solstice, à midi juste, parce que cet astre est verticalement au-dessus. Cet effet a lieu, dit-on, pour un espace de trois cents stades.

Φησὶ τοίνυν, καὶ ἔχει οὕτως, τὴν Συήνην ὑπὸ τῷ θερινῷ τροπικῷ κεῖσθαι κύκλῳ. Ὁπότ' ἂν οὖν ἐν Καρκίνῳ γενόμενος ὁ ἥλιος, καὶ θερινὰς ποιῶν τροπὰς ἀκριβῶς μεσουρανήσῃ, ἄσκιοι γίνονται οἱ τῶν ὡρολογείων γνώμονες ἀναγκαίως, κατὰ κάθετον ἀκριβῆ τοῦ ἡλίου ὑπερκειμένου. Καὶ τοῦτο γίνεσθαι, λόγος, ἐπὶ σταδίους τριακοσίους τὴν διάμετρον.

Mais, à Alexandrie, les gnomons portent ombre dans ce même instant, par la raison que cette ville est plus septentrionale que Syéné.

Ἐν Ἀλεξανδρείᾳ δὲ, τῇ αὐτῇ ὥρᾳ ἀποβάλλουσιν οἱ τῶν ὡρολογείων γνώμονες σκιάν· ἅτε πρὸς ἄρκτῳ μᾶλλον τῆς Συήνης ταύτης τῆς πόλεως κειμένης.

Les deux villes étant sous le même méridien, qui est un grand

Ὑπὸ τῷ (j'ajoute αὐτῷ) μεσημβρινῷ τοίνυν καὶ μεγί-

ςῳ κύκλῳ τῶν πόλεων κειμένων, ἂν περιαγάγωμεν περιφέρειαν ἀπὸ τοῦ ἄκρου τῆς τοῦ γνώμονος σκιᾶς, ἐπὶ τὴν βάσιν αὐτὴν τοῦ γνώμονος τοῦ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ὡρολογείου, αὐτὴ ἡ περιφέρεια γενήσεται τμῆμα τοῦ μεγίστου τῶν ἐν τῇ σκάφῃ κύκλων· ἐπεὶ μεγίστῳ κύκλῳ ὑπόκειται ἡ τοῦ ὡρολογείου σκάφη.

Εἰ οὖν ἑξῆς νοήσαιμεν, εὐθείας διὰ τῆς γῆς ἐκβαλλομένας ἀφ' ἑκατέρου τῶν γνωμόνων, πρὸς τῷ κέντρῳ τῆς γῆς συμπεσοῦνται. Ἐπεὶ οὖν τὸ ἐν τῇ Συήνῃ ὡρολόγειον κατὰ κάθετον ὑπόκειται τῷ ἡλίῳ, ἂν ἐπινοήσωμεν εὐθεῖαν ἀπὸ τοῦ ἡλίου ἥκουσαν ἐπ' ἄκρον τοῦ ὡρολογείου γνώμονα, μία γενήσεται εὐθεῖα ἡ ἀπὸ τοῦ ἡλίου μέχρι τοῦ κέντρου τῆς γῆς ἥκουσα.

Ἐὰν οὖν ἑτέραν εὐθεῖαν νοήσωμεν ἀπὸ τοῦ ἄκρου τῆς σκιᾶς τοῦ γνώμονος, ἐπὶ τὸν ἥλιον, ἀναγομένην ἀπὸ τῆς ἐν Ἀλεξανδρείᾳ σκάφης, αὐτὴ καὶ ἡ προειρημένη εὐθεῖα παράλληλοι γενήσονται, ἀπὸ διαφόρων γε τοῦ ἡλίου μερῶν ἐπὶ διά-

cercle, si nous décrivons un arc, à partir de l'extrémité de l'ombre, jusqu'à la base même du gnomon du cadran à Alexandrie, cet arc sera une portion du plus grand cercle du *scaphé*, puisque le *scaphé* (ou la partie concave de l'instrument) correspond au plus grand cercle céleste.

Donc, si nous imaginons des droites menées à partir de chaque gnomon à travers la terre, elles se rencontreront au centre ; et, puisque le cadran, à Syéné, est précisément au-dessous du soleil, la droite que nous supposons menée du soleil sur la pointe du gnomon, ne fera qu'une même ligne avec celle qui sera menée du gnomon au centre de la terre.

De plus, supposons une autre droite menée au soleil, à partir de l'extrémité de l'ombre du gnomon, du *scaphé* placé à Alexandrie : cette droite et la précédente seront parallèles, étant abaissées de différens points du soleil sur divers points de la

surface terrestre. La droite qui, partant du centre de la terre, vient aboutir au gnomon à Alexandrie, tombe sur ces parallèles; il en résulte des angles alternes internes égaux, formés, l'un, au centre de la terre, par les deux lignes menées des deux gnomons à ce centre, l'autre par l'intersection de la pointe du gnomon à Alexandrie avec la ligne menée au soleil, à partir de l'extrémité de l'ombre projetée par ce même gnomon. L'arc de cercle compris entre l'extrémité de l'ombre et la base du gnomon sera égal à l'arc intercepté entre Syéné et Alexandrie. En effet, ces arcs doivent être semblables, puisqu'ils déterminent l'ouverture d'angles égaux. Donc l'arc de la partie concave du *scaphé* sera au cercle de ce *scaphé* comme l'arc entre Syéné et Alexandrie est au méridien qui passe par ces deux villes. Or il est la cinquantième partie du cercle du *scaphé :* donc la distance de Syéné à Alexandrie est nécessairement la cinquantième partie d'un grand cercle de la terre. Mais cette dis-

φορὰ μέρη τῆς γῆς διήκουσαι. Εἰς ταύτας οὖν παραλλήλους οὔσας ἐμπίπτει εὐθεῖα ἡ ἀπὸ τοῦ κέντρου τῆς γῆς ἐπὶ τὸν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ γνώμονα ἥκουσα, ὥστε τὰς ἐναλλὰξ γωνίας ἴσας ποιεῖν· ὧν ἡ μέν ἐστι πρὸς τῷ κέντρῳ τῆς γῆς κατὰ σύμπτωσιν τῶν εὐθειῶν, αἳ ἀπὸ τῶν ὡρολογίων ἤχθησαν ἐπὶ τὸ κέντρον τῆς γῆς, γινομένη· ἡ δὲ κατὰ σύμπτωσιν ἄκρου τοῦ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ γνώμονος, καὶ τῆς ἀπ' ἄκρας αὐτοῦ τῆς σκιᾶς ἐπὶ τὸν ἥλιον, διὰ τῆς πρὸς αὐτὸν ψαύσεως ἀναχθείσης γεγενημένη. Καὶ ἐπὶ μὲν ταύτης βέβηκε περιφέρεια ἡ ἀπ' ἄκρου τῆς σκιᾶς τοῦ γνώμονος ἐπὶ τὴν βάσιν αὐτοῦ περιαχθεῖσα· ἐπὶ δὲ τῆς πρὸς τῷ κέντρῳ τῆς γῆς, ἡ ἀπὸ Συήνης διήκουσα εἰς Ἀλεξάνδρειαν. Ὅμοιαι τοίνυν αἱ περιφέρειαί εἰσιν ἀλλήλαις αἱ ἐπ' ἴσων γωνιῶν βεβηκυῖαι. Ὃν ἄρα λόγον ἔχει ἡ ἐν τῇ σκάφῃ πρὸς τὸν οἰκεῖον κύκλον, τοῦτον ἔχει τὸν λόγον καὶ ἡ ἀπὸ Συήνης εἰς Ἀλεξάνδρειαν ἥκουσα. Ἡ δέ γε ἐν τῇ σκάφῃ πεντη-

κοστὸν μέρος εὑρίσκεται τοῦ οἰκείου κύκλου· δεῖ οὖν ἀναγκαίως καὶ τὸ ἀπὸ Συήνης εἰς Ἀλεξάνδρειαν διάστημα πεντηκοστὸν εἶναι μέρος τοῦ μεγίστου τῆς γῆς κύκλου. Καί ἐστι τοῦτο σταδίων πεντακισχιλίων· ὁ ἄρα σύμπας κύκλος γίνεται μυριάδων εἴκοσι πέντε. Καὶ ἡ μὲν Ἐρατοσθένης ἔφοδος τοιαύτη.

tance est de cinq mille stades; donc le cercle entier est de vingt-cinq myriades de stades. Telle est la méthode d'Ératosthène.

Ainsi, d'après ces paroles de Cléomède, Ératosthène partoit de ces deux suppositions:

1.° Que Syéné et Alexandrie sont sous le même méridien;

2.° Que Syéné est sous le tropique du Cancer.

C'est à ces deux fausses suppositions qu'il rapporte deux observations de latitude faites au moyen du *scaphé.* Il en résulte, dit-il, que l'arc intercepté entre les deux villes s'est trouvé égal à la 50.e partie du méridien, ou de 7° 12': la distance itinéraire lui étoit donnée de 5000 stades; comme Ératosthène crut devoir multiplier 50 par 5000, il eut 250,000 stades pour la circonférence du méridien.

Cette opération se compose donc,

1.° De deux observations astronomiques plus ou moins exactes, ce qui ne nous importe pas ici;

2.° D'une supposition décidément fausse, car Alexandrie et Syéné ne sont point sous le même méridien;

3.° D'une donnée incertaine, savoir, la distance itinéraire de 5000 stades entre Alexandrie et Syéné : car nous ne voyons pas qu'Ératosthène ait pris aucune peine pour la vérifier, à nous en tenir même aux paroles de Cléomède.

Sans rapporter ici le résultat de toutes les discussions auxquelles a donné lieu le récit de Cléomède, et sans résumer les objections de Riccioli, de Bailly, de d'Anville, &c. ni les explications diverses qu'on a proposées, je me contenterai de dire que le plus léger examen des faits démontre sans réplique qu'il n'a pu résulter de l'opération, telle que la rapporte Cléomède, qu'une mesure extrêmement inexacte.

En effet, Ératosthène s'est considérablement trompé en *supposant* Alexandrie et Syéné sous le même méridien, puisque la différence en longitude est d'environ 3 degrés. Cette erreur en a entraîné une autre ; on a vu qu'il suppose 5000 stades de distance itinéraire entre les deux points : dès-lors cette distance répondoit réellement sur le terrain à un plus long intervalle qu'il ne le pensoit; car il l'a prise dans le sens du méridien, comme représentant un arc de $7° 12'$, tandis qu'en réalité c'est l'hypoténuse d'un triangle rectangle sphérique, dont l'un des côtés avoit $7° 12'$ (en supposant juste l'observation gnomonique), et l'autre, $3°$ environ. Cet intervalle étoit donc de $7° 48'$; savoir, de $36'$ ou de $\frac{3}{5}$ de degré plus grand que l'arc intercepté entre les parallèles de Syéné et d'Alexandrie.

Voilà l'erreur principale qui seroit résultée de l'opération : cette erreur est énorme, et telle, qu'Ératosthène n'auroit pu se faire qu'une idée extrêmement inexacte de la grandeur de la terre. En voici la preuve. A nous en tenir au texte de Cléomède, il est clair que cette opération n'auroit produit d'autre résultat que de faire connoître le rapport qui existoit entre la circonférence du globe et le stade quelconque dans lequel étoit exprimée la distance iti-

néraire de 5000 stades, qu'Ératosthène a prise pour base de son calcul sans la vérifier : il s'ensuit nécessairement que ce stade étoit une mesure itinéraire employée en Égypte ; c'est assez dire qu'on en connoissoit la longueur absolue : dans ce cas, il est évident que la justesse du rapport cherché de ce stade avec le degré dépendoit de l'exactitude des procédés de l'astronome. Or quels procédés ! D'une part, les 5000 stades répondoient, sur le terrain, à un arc de 7° 48', et non de 7° 12' : première erreur. De plus, comme les 5000 stades étoient la mesure d'une distance itinéraire, il faut ajouter au moins $\frac{1}{10}$ pour tous les détours de la vallée du Nil ; ainsi ils représentent 8° 35', et non 7° 12', c'est-à-dire, une distance plus longue d'environ $\frac{1}{5}$: seconde erreur. En admettant donc que cette distance de 5000 stades ait été mesurée exactement, on voit que le stade employé pour cette mesure auroit été de 582 $\frac{1}{2}$ au degré $\left(\frac{5000}{8°\ 35'} = 582\ \frac{1}{2}\right)$, ou d'environ 190 mètres, 188, le degré moyen, en Égypte, étant de 110785 mètres, d'après les tables de M. Delambre. Mais Ératosthène, par suite de toutes ces erreurs, croyoit que ce stade étoit compris 700 fois environ dans un degré ; il se trompoit donc, sur la grandeur absolue du degré, de 22340 mètres, c'est-à-dire, d'un cinquième environ. En outre, on est forcé d'admettre qu'il n'auroit jamais existé de mesure contenue réellement 700 fois dans un degré, puisque ce rapport seroit entièrement fictif, et uniquement le produit des énormes méprises qu'auroit faites Ératosthène.

Mais combien de telles conséquences sont opposées à plusieurs faits avérés ! Non-seulement un stade assez exactement contenu 700 fois dans un degré terrestre existe avec

tous ses élémens dans le système métrique de l'Égypte, fait sur lequel je ne peux pas insister ici (1); mais encore l'évaluation d'un grand nombre de distances géographiques, données par les anciens, principalement dans la basse Égypte, se retrouve exactement exprimée dans ce stade: ce qui prouve qu'un stade de 700 au degré a été reconnu et employé comme mesure usuelle en Égypte, long-temps avant qu'Ératosthène exécutât l'opération qui lui est attribuée. Comment donc ne pas soupçonner dans le récit de cette opération quelque imposture ou quelque méprise, et ne se pas sentir disposé à croire, ou qu'Ératosthène a cherché, mais bien maladroitement, à déguiser un plagiat, en se donnant pour avoir exécuté une mesure faite long-temps avant lui; ou plutôt, que Cléomède, mêlant ensemble des données différentes, les aura confondues par ignorance et par défaut de jugement, et en aura tiré des conséquences entièrement fausses?

Ce qui fait pencher pour cette dernière opinion, indépendamment des preuves qui tout-à-l'heure vont la mettre hors de doute, c'est, en premier lieu, que Cléomède, qui ajoute la circonstance de l'emploi du *scaphé*, laquelle est d'une fausseté évidente, a bien pu ajouter d'autres circonstances beaucoup moins importantes, dont la réunion suffit néanmoins pour dénaturer entièrement l'opération attribuée à Ératosthène; en second lieu, et cet argument, quoique négatif, est cependant assez fort, c'est qu'aucun auteur ancien, entre ceux du moins qui, à n'en pouvoir douter, ont eu sous les yeux les ouvrages

(1) Il est développé dans un ouvrage inédit, intitulé: *Histoire du système métrique Égyptien, depuis les Pharaons jusqu'aux Arabes.*

d'Ératosthène,

d'Ératosthène, ne parle de cette opération. Strabon, qui avoit lu ces écrits, qui les avoit discutés, critiqués, extraits, qui parle en plusieurs occasions de ce stade de 700 au degré, ne dit nulle part qu'il eût été conclu d'une opération faite par Ératosthène ; seulement, dans un endroit, il dit : « Nous supposons, comme Hipparque, que » la grandeur de la terre est de 252,000 stades, mesure » qu'Ératosthène donne aussi. » Ὑποθεμένοις, ὥσπερ ἐκεῖνος (Ἵππαρχος), εἶναι τὸ μέγεθος τῆς γῆς σταδίων εἴκοσι πέντε μυριάδων καὶ δισχιλίων, ὡς καὶ Ἐρατοσθένης ἀποδίδωσιν. Une telle manière de s'exprimer se concevroit-elle dans l'hypothèse où cette mesure auroit été trouvée par Ératosthène lui-même, si Ératosthène eût réellement fait cette opération, dont le résultat, savoir, le stade de 700, a joué un si grand rôle dans toute la géographie ancienne ? c'étoit bien là le cas d'en dire quelques mots. Ptolémée n'en fait mention ni dans l'*Almageste*, ni dans la *Géographie ;* et néanmoins, au chapitre III de ses prolégomènes, il traite de la mesure de la terre. On n'en trouve non plus nul vestige dans les écrits de Théon, son commentateur, de Proclus ni des autres mathématiciens qui ont vécu à Alexandrie, ni dans le passage où Macrobe parle du stade de 700 au degré ; et cependant il cite l'ouvrage d'Ératosthène, Περὶ ἀναμετρήσεως, où cet astronome avoit sans doute expliqué ce qui concernoit l'origine de ce stade. A tout prendre, ce ne sont là que des argumens négatifs, et je ne les donne pas pour autre chose : toutefois ce silence absolu est étrange ; et les difficultés singulières que présente d'ailleurs le récit de Cléomède, laissent bien des doutes dans l'esprit. J'arrive maintenant à la discussion des faits positifs.

Strab. lib. II, pag. 132.

Ptolem. Geogr. I, 3.

SECTION TROISIÈME.

En quoi consiste l'Opération dite d'Ératosthène.

---

§. I.er *Que la distance de cinq mille stades n'est point une mesure géodésique.*

Du milieu de ces difficultés de tous les genres, il sort néanmoins un fait qu'on pourroit difficilement contester, et qui doit par la suite acquérir plus de force : c'est qu'Ératosthène, bien qu'il n'ait pu exécuter l'opération rapportée par Cléomède, est certainement le premier d'entre les Grecs qui ait fait du stade de 700 au degré une application quelconque dans la détermination d'un arc du méridien.

J'ai dit plus haut qu'en dégageant le texte de Cléomède des circonstances étrangères à l'objet principal, on en tire du moins ces deux données : 1.° une observation de latitude à Syéné et à Alexandrie auroit fait connoître à Ératosthène la grandeur de l'arc du méridien entre ces deux lieux; 2.° une distance itinéraire de 5000 stades auroit été censée exister entre les deux villes. De ces deux données, la première semble appartenir à Ératosthène ; la seconde, au contraire, ne seroit qu'un fait connu indépendamment de son opération, et admis par lui comme exact : car, je le répète, on ne voit nulle part qu'Ératosthène ait fait la moindre tentative pour le constater.

Cette distance de 5000 stades, prise dans le sens du méridien, entra dans la distribution des latitudes faite par cet auteur : elle fut adoptée par Hipparque et par Strabon,

qui employoient le même stade qu'Ératosthène, savoir, celui de 700 au degré; elle fut considérée par eux comme étant l'expression de la différence en latitude de Syéné et Alexandrie. Dès-lors, pour savoir la mesure de l'arc du méridien qu'elle représentoit, dans leur opinion, il ne faut que diviser le nombre 5000 par 700, et l'on a 7° 8′ 34″: c'est évidemment l'intervalle qu'ils supposoient exister entre les deux points.

Les observations des modernes mettent en état d'apprécier l'exactitude de cette estimation, et de connoître la nature de cette prétendue mesure itinéraire.

Selon M. Nouet, la latitude d'Alexandrie au Phare est de 31° 13′ 5″; mais, comme les Alexandrins observoient sur la rive méridionale du grand port, où étoit la ville, et non pas au Phare (1), il faut retrancher 1500 mètres ou 48″, ce qui réduit la latitude à....... 31° 12′ 17″.

Latitude de Syéné.................. 24° 5′ 23″.

Différence en latitude....... 7° 6′ 54″.

Selon les Alexandrins, cette différence étoit de.......................... 7° 8′ 34″.

Ils ne se trompoient donc que de...... 1′ 40″.

Encore cette erreur doit-elle être diminuée, parce que le nombre rond 5000 est un peu trop fort, comme on va le voir bientôt.

Chose remarquable ! voilà donc cette mesure de 5000 stades entre deux lieux situés sous des méridiens différens;

(1) *Voyez* mon article sur la traduction de l'Almageste, *Journal des Savans, avril 1818, pag. 201.*

cette mesure, qui, d'après Cléomède, auroit été appliquée avec tant de maladresse et d'inexactitude, et auroit dû conduire si loin de la vérité, la voilà, dis-je, qui se trouve être assez précisément l'expression de l'arc de latitude compris entre ces deux mêmes lieux. Une telle coïncidence, qui ne peut avoir été l'effet du hasard, nous découvre tout-à-coup ce qu'est cette prétendue *distance itinéraire, prise géodésiquement le long du Nil,* comme on l'a cru d'après Cléomède, et nous démontre que c'est tout simplement l'estimation de la différence en latitude des parallèles de Syéné et d'Alexandrie, faite par Ératosthène, dans un stade dont le rapport au degré étoit déjà connu auparavant.

Ce fait positif vient confirmer toutes les présomptions qui s'étoient élevées jusqu'ici; il change l'état de la question, et jette un trait de lumière à travers tous les nuages dont nous étions environnés.

Avant de suivre ce fait dans ses conséquences ultérieures, il convient de rechercher comment les philosophes de l'école d'Alexandrie étoient parvenus à connoître une différence de latitude à la précision de $1' \frac{1}{2}$; car ceci est lié à la discussion de deux des points les plus délicats et certainement les moins approfondis de l'astronomie pratique des anciens : je veux parler de la détermination des latitudes de Syéné et d'Alexandrie, et de l'obliquité de l'écliptique.

§. II. *De la Latitude d'Alexandrie.*

UN fait dont il est impossible de douter, c'est que les Alexandrins n'ont jamais su prendre une latitude *absolue*

avec exactitude, et cela, par la raison que les procédés qu'ils employoient, indépendamment de plusieurs autres causes d'incertitude, ne leur permettoient point de tenir compte de la pénombre : ils ne se sont donc jamais aperçus que leurs instrumens leur donnoient, non pas la distance du centre du soleil au zénith, mais seulement celle du limbe boréal ; en sorte que toutes les latitudes observées par eux doivent être trop foibles de 14′ à 15′. Ce fait résulte de l'examen des latitudes des trois points de l'Égypte dont ils se sont le plus fréquemment servis, et dont ils avoient dû déterminer la position par des observations qui leur étoient propres : ces points sont, Canope, *Heroopolis* et Alexandrie.

Les tables de Ptolémée, selon le texte Grec, portent Canope à la latitude de 31° 5′. Selon M. Nouet, le rocher d'Aboukir est par 31° 19′ 44″ : mais, pour atteindre le milieu des ruines de Canope, il faut, d'après la carte à grand point, retrancher 900 mètres ou ½ minute; il reste donc pour la latitude de Canope, 31° 19′ 14″.
selon les anciens . . . . 31° 5′.

Différence *en moins*, 14′ 14″ : c'est, à environ 1′ près, le demi-diamètre du soleil.

Heroopolis, située au fond du bras occidental de la mer Rouge, est une des positions les plus importantes dans la géographie des Alexandrins : les tables de Ptolémée, selon la version Latine et le manuscrit Coislin, la placent à 29° 50′, position qui se retrouve en deux autres endroits de ces tables où il est question du fond [μυχός] de la mer Rouge ; or ce fond et *Heroopolis* sont deux

points maintenant reconnus pour identiques. Il existe à 2600 mètres au N. E. de Suez, dans l'alignement de l'extrémité du golfe, des ruines d'une ville, qui, d'après sa position géographique, ne sauroient appartenir à aucune autre qu'à *Heroopolis.* La latitude de ces ruines est

de............................	30°	4′	30″.
Celle d'*Heroopolis*, selon Ptolémée, étoit de	29°	50′	
Différence *en moins*.................		14′	50″.

Même quantité que ci-dessus.

Almag. l. V, c. 12, pag. 331, fin.

Enfin Alexandrie est mise par Ptolémée à 31° juste dans sa *Géographie;* mais ce n'est qu'une approximation: dans l'*Almageste,* où il met plus de rigueur, il donne précisément 30° 58′. Or de

Or de.........	31°	12′	17″.
retranchez......................	30	58.	
il reste de différence *en moins*.........		14′	17″,

c'est-à-dire, presque la même quantité que pour les deux autres positions, ou à peu près le demi-diamètre du soleil.

Ces trois faits, rapprochés ici pour la première fois, ce me semble, et auxquels j'en pourrois joindre d'autres, mettent hors de doute l'erreur commise par les Alexandrins dans leurs observations de latitude.

Au reste, Ptolémée, en portant la latitude d'Alexandrie à 31° en nombre rond dans sa *Géographie,* n'a fait que suivre l'exemple d'Ératosthène et d'Hipparque, en ceci comme en bien d'autres choses. En effet, selon ces deux astronomes, le tropique et Syéné étoient à 23° 51′ 20″. Ils mettoient de plus, en nombre rond,

D'autre part..........	23° 51′ 20″.
5000 stades entre Syéné et Alexandrie, ou..........................	7° 8′ 34″.
Latitude d'Alexandrie...........	30° 59′ 54″, ou 31°.

Mais il est probable que ces deux astronomes avoient reconnu, ainsi que Ptolémée, que la latitude d'Alexandrie étoit exactement de 30° 58′; et M. Delambre en donne la raison: « Comme Ptolémée, dit ce savant astronome, adopte » l'obliquité d'Ératosthène, il est naturel de supposer qu'il » a pris aussi la latitude qui se déduisoit de ses observa- » tions, et qui sans doute avoit servi à placer l'armille » équatoriale à la hauteur qu'on croyoit exacte. » *Astronom. anc. t. I, pag. 88.*

Ératosthène et Hipparque devoient donc mettre également entre ces deux points 30° 58′ — 23° 51′ 20″, c'est-à-dire, 7° 6′ 40″, valant 4977,7 stades de 700 au degré. Ce nombre étoit si embarrassant dans la pratique, qu'ils ont dû le porter à 5000, en négligeant $\frac{1}{227}$ dont ils n'avoient que faire. En omettant cette insignifiante fraction, ils avoient juste 21,700 stades pour l'intervalle de l'équateur à Alexandrie.

On voit donc que toute l'école d'Alexandrie s'est accordée, depuis Ératosthène jusqu'à Ptolémée inclusivement, à compter entre Syéné et Alexandrie au moins 7° 6′ 40″, ou 4978 stades, puisque les 5000 stades ne sont qu'un nombre rond; ou tout au plus 7° 8′ 34″, valeur de ces 5000 stades.

J'ai dit que les modernes comptent entre ces deux mêmes lieux.......................... 7° 6′ 54″.

D'autre part	7°	6′	54″.
Les anciens comptoient..............	7°	6′	40″.
L'erreur n'est donc que de............	0°	0′	14″.

ou de $\frac{1}{4}$ de minute, au lieu de 1′ 25″ qui résulte des 7° 8′ 34″.

Cette exactitude est sans doute fort grande: toutefois elle n'a rien d'étonnant, parce que la quantité dont il s'agit est la moyenne entre deux erreurs qui se compensent; on le concevra facilement. Comme les astronomes se trompoient également dans toutes leurs latitudes prises avec le gnomon, on sent qu'en observant aux deux extrémités d'un arc du méridien avec des instrumens semblables, et en répétant les observations un grand nombre de fois, la moyenne des observations en chacun des deux lieux se trouvoit affectée, à peu de chose près, de la même erreur; tellement que, quoique chaque moyenne fût trop foible, et conséquemment inexacte, prise à part, cependant l'arc compris entre les deux points pouvoit être connu avec une assez grande exactitude.

§. III. *De l'Obliquité de l'Écliptique selon les Alexandrins.*

Ptolem. Almag. l, 10, pag. 49.
M. Delambre, Tables du soleil, table V.

On sait qu'Ératosthène supposoit cette obliquité égale aux $\frac{11}{126}$ du méridien, qui valent 23° 51′ 20″. Il se trompoit de 6′ environ; car, au temps de cet astronome, vers le milieu du troisième siècle avant J. C., l'obliquité, d'après la variation séculaire de 50″, ne devoit être que de 23° 45′ 20″: mais, comme il croyoit Syéné sous le tropique, il s'ensuit qu'il plaçoit cette ville 20′ 6″ trop bas.

Hipparque, selon Ptolémée, s'est servi de cette mesure sans y rien changer (ᾧ καὶ ὁ Ἵππαρχος συνεχρήσατο), soit

qu'il

qu'il l'ait vérifiée et qu'il ait trouvé le même résultat, ce qui seroit bien singulier, soit plutôt qu'il l'ait adoptée sans examen ; et cela est d'autant plus probable, que, selon toute apparence, Hipparque n'a jamais mesuré la latitude d'Alexandrie, ainsi que je le ferai voir plus bas. Dans sa géographie, il admet que le tropique est juste à 24° ; mais c'est parce qu'il a voulu avoir un nombre rond, comme M. Gossellin l'a dit, et comme je l'ai moi-même expliqué ailleurs plus en détail, en prouvant que la différence entre le nombre rond 24° et le nombre précis 23° 51′ 20″ a produit celle qu'on remarque dans les latitudes d'Alexandrie selon Ératosthène et selon Hipparque.

Recherches, tom. I, pag. 19. Journal des Savans, avril 1818, pag. 198, 199.

Enfin Ptolémée prétend aussi avoir trouvé la même quantité par des observations de hauteurs solsticiales. De son temps, l'obliquité n'étoit plus que de 23° 41′ 7″: l'intervalle des deux tropiques étoit donc de 47° 22′ 14″. Selon lui, cet intervalle eût été de 47° 42′ 40″ : erreur, environ 20′ ou $\frac{1}{3}$ de degré. Mais en tout ceci que de choses suspectes ! Et d'abord, n'est-il pas bien étrange, selon la remarque de M. Delambre, qu'environ quatre siècles après Ératosthène, Ptolémée trouve *juste* ce qu'avoit trouvé cet astronome ? De telles coïncidences (et Ptolémée en offre bien d'autres exemples) ne sont-elles pas presque impossibles, et conséquemment très-invraisemblables ? Il faut donc convenir, comme l'a déjà pensé M. Delambre, que l'obliquité de 23° 51′ 20″ remonte, en dernière analyse, à Ératosthène.

Astronomie théor. et pratique, tom. III, p. 177, 178, et Notes sur Ptolém. tom. I, p. 24, n. 1.

Voyons par quels moyens on y étoit arrivé. Ptolémée prétend l'avoir trouvée par des hauteurs solsticiales, plusieurs fois répétées : cela est bien difficile à croire.

En effet, au temps de Ptolémée, le tropique étoit, comme je l'ai dit, à 23° 41′ 7″ ; la double obliquité formoit un arc de 47° 22′ 14″ : l'erreur de 20′ seroit tout-à-fait inconcevable. On a vu que cet astronome et ceux qui l'ont précédé, ne se trompoient sur la hauteur solsticiale du soleil en été, à Alexandrie, que de 1 à 2′, outre l'erreur du demi-diamètre, que nous ne devons point compter ici, puisqu'elle se compensoit par l'observation correspondante ; il devoit se tromper de même sur la hauteur solsticiale en hiver : ainsi la double obliquité ne pouvoit être en erreur que de 1 ou 2′, et non pas de 20. Il y a plus même, c'est qu'en admettant comme vrai tout ce que dit Ptolémée, il auroit dû se tromper *en moins;* et la raison est simple : au solstice d'été, le soleil, n'étant alors qu'à 7° 31′ 10″ du zénith d'Alexandrie, n'éprouvoit par la réfraction aucun dérangement sensible ; au contraire, lors du solstice d'hiver, le soleil étoit à 7° 31′ 10″ + 47° 22′ 14″ = 54° 53′ 24″ du zénith ; la réfraction le dérangeoit de 1′ 22″ à peu près, et l'intervalle des tropiques ne devoit plus paroître que de 47° 20′ 52″, et non de 47° 42′ 40″.

Il est donc certain que Ptolémée n'a point trouvé l'obliquité de l'écliptique par des observations qui lui fussent propres, ainsi qu'il le prétend : il n'a pu la prendre que dans les écrits d'Hipparque, lequel la tenoit d'Ératosthène.

Ce que je viens de dire pour prouver que l'obliquité n'avoit pu être découverte par l'observation de hauteurs solsticiales au temps de Ptolémée, peut s'appliquer en grande partie au temps d'Ératosthène ; car, bien qu'alors

la double obliquité fût de 47° 30′ 34″, l'erreur de 12′ est encore trop forte, eu égard à la précision avec laquelle on a vu qu'Ératosthène et les autres savoient prendre des différences en latitude. Cette donnée a dû être fournie par un autre moyen; et ce moyen, le voici:

On sait qu'une opinion généralement répandue dans l'antiquité plaçoit Syéné précisément sous le tropique, c'est-à-dire, à 23° 51′ 20″ de l'équateur; et en ceci, toute l'antiquité se trompoit.

Plutarch. de def. oracul. tom. II, pag. 411, A; tom. VII, p. 618, Reisk.
Pausan. l. I, c. 42.
Id. VIII, 38, p. 679.
Arrian. Indic. XXV, 7.

Au temps d'Ératosthène, l'obliquité étant de 23° 45′ 19″, et Syéné étant, selon Nouet, à 24° 5′ 23″ de l'équateur, il s'ensuit que le tropique se trouvoit à 20′ 4″ du zénith de cette ville; si l'on retranche le demi-diamètre 15′ 45″ (la réfraction et la parallaxe étant nulles au zénith), il reste 4′ 19″ pour la distance du limbe boréal au zénith.

Sans parler du temps d'Hipparque, parce qu'il est trop rapproché de celui d'Ératosthène, nous passerons à Ptolémée. En 130 de l'ère vulgaire, le limbe boréal étoit à 24° 5′ 23″ — 23° 41′ 7″ + 15′ 45″ = 8′ 31″ du zénith de Syéné; alors l'ombre des gnomons devoit être déjà sensible, puisque, sur un gnomon de dix pieds environ, elle auroit été d'à peu près 3¹,581. Si Ptolémée a continué de suivre l'opinion vulgaire, et de dire expressément que les gnomons ne projetoient point d'ombre à Syéné, c'est qu'il n'a point fait d'observation à cet égard.

Tous ces rapprochemens nous amènent à l'idée que, si l'obliquité de 23° 51′ 20″ remonte à Ératosthène, l'opinion qui plaçoit le tropique au zénith de Syéné, remonte

encore plus haut; car il suffit de réfléchir à l'origine probable d'une telle opinion, pour être sûr qu'elle est antérieure à Ératosthène. J'ai dit que, de son temps, le limbe boréal du soleil étoit à 4′ environ du zénith de Syéné; et, d'après la diminution séculaire de l'obliquité, on voit qu'il atteignoit ce zénith vers 790 ans avant J. C. A cette époque, le pied des gnomons à Syéné se trouvoit encore entièrement dans la lumière, et Syéné pouvoit être regardée comme placée verticalement sous le tropique. Mais, à plus forte raison, cette opinion étoit-elle fondée dans les siècles antérieurs, puisqu'en remontant au-delà de 790 on trouve que le centre du soleil n'a atteint le zénith de Syéné que vers 2600 ans avant J. C., et qu'on devroit se reporter à 6000 ans, et peut-être plus loin encore, avant d'arriver à une époque où les gnomons auroient fait sensiblement ombre de l'autre côté. Il est donc évident que, depuis l'origine probable de la société en Égypte jusqu'en 790 avant notre ère, Syéné n'a point cessé d'être sous le tropique, ou tout au moins au-dessous d'une portion quelconque du disque solaire. C'est pendant ce long intervalle que les gnomons n'ont point fait ombre à Syéné le jour du solstice. A partir de cette époque, le soleil s'est éloigné insensiblement du zénith; d'abord de 1′, en 630; puis de 2′, en 520; puis de 3′, en 400; puis enfin de 4′, vers le temps d'Ératosthène. Mais, dans les quatre siècles qui précédèrent cet astronome, et même de son temps, d'aussi foibles déviations pouvoient-elles suffire pour faire douter d'une opinion qui avoit pour elle la sanction du temps? Quand même les gnomons auroient été dans un plan bien vertical, on conçoit que, pour peu que leur face eût eu d'inclinaison, elle

Arrian. Indic. XXV, 7.

auroit absorbé l'ombre ; car on trouve qu'un gnomon de cinquante pieds n'auroit fait qu'une ombre de 8^{l} : ceux dont on pouvoit se servir à Syéné pour les usages ordinaires de la vie, en les supposant d'un pied de haut, n'auroient fait alors qu'une ombre de 0^{l},167 ou de 0^{m},00024. Si, au-lieu de gnomons, on se servoit réellement de ce puits vertical dont Strabon, Pline et Arrien ont parlé, il ne pouvoit non plus fournir une raison propre à ébranler l'opinion ancienne : supposons que ce puits eût cinquante pieds de profondeur, et que ses parois fussent bien verticales ; la paroi australe auroit projeté sur le fond une ombre de 8 lignes seulement ; le reste eût été en pleine lumière, et la réverbération de la paroi boréale eût fait paroître éclairée toute la circonférence du puits.

Strab. l. XVII, pag. 817. Plin. lib. II, cap. LXXIII. Arrian. Indic. XXV, §. 7.

Il est donc évident qu'au temps même d'Ératosthène on n'avoit point de raison suffisante pour renoncer à l'antique opinion sur la position de Syéné. Comment auroit-on pu douter d'un fait reconnu pendant un si grand nombre de siècles, consacré sans doute par la religion, et qu'on devoit croire immuable !

Ainsi, bien loin que ce soit Ératosthène qui ait le premier répandu cette opinion en Égypte, il n'a fait que s'y conformer en l'introduisant comme élément principal dans toutes les opérations qu'il a exécutées. Quoi qu'en ait dit Bailly en s'appuyant sur des passages vagues ou mal interprétés, la variation de l'obliquité de l'écliptique a été inconnue aux anciens; ils ont toujours cru que Syéné étoit précisément sous le tropique. L'antiquité est formelle à cet égard. Il est vrai qu'un passage de Plutarque a paru à Casaubon indiquer, chez les anciens, l'opinion que le

tropique avoit éprouvé un déplacement d'où il résultoit que les gnomons commençoient à faire ombre à Syéné lors du solstice; et ce passage, s'il présentoit un pareil sens, seroit d'une importance extrême : mais j'ai fait voir que ce grand critique, en s'arrêtant à une phrase isolée, n'a pas vu que l'ensemble du texte de Plutarque présente l'idée précisément contraire.

Trad. de Strabon, tom. V, pag. 426, not. 2.

Je remarque que la latitude de Syéné selon les anciens est, comme celle d'Alexandrie et d'autres villes, la vraie latitude, moins le demi-diamètre du soleil, ou plutôt moins 14′ environ, conformément à l'erreur que j'ai signalée plus haut.

Car Syéné est, selon Nouet, à	24°	5′	23″.
Elle est, selon Ératosthène et les autres, à	23°	51′	20″.
La différence *en moins* est de	0°	14′	3″.

Suprà, p. 285 et 286.

C'est la même que j'ai remarquée pour les latitudes de Canope, d'Alexandrie et d'*Heroopolis;* et, comme l'obliquité de l'écliptique étoit supposée égale à la latitude de Syéné, selon l'antique préjugé, il s'ensuit que cette obliquité doit se trouver de même équivalente à la vraie latitude de Syéné, moins le demi-diamètre. Comment tout cela est-il arrivé ? ce qui vient d'être dit l'explique.

Ératosthène trouvoit qu'à Alexandrie, au moment du solstice d'été, le soleil étoit éloigné du zénith, d'un arc du méridien, qui répond à 7° 6′ 40″, ou à 7° 8′ 34″ de notre graduation : mais cette observation n'étoit pas suffisante pour déterminer la latitude d'Alexandrie, ou la distance de cette ville à l'équateur; il falloit connoître encore

l'arc de la plus grande déclinaison du soleil, c'est-à-dire, l'obliquité de l'écliptique. Or il y avoit deux moyens à prendre pour y parvenir : le premier étoit d'observer à Alexandrie les distances méridiennes du soleil au zénith dans les deux solstices, en prenant la moitié de la différence ; et ce moyen si simple a dû être employé : toutefois ce n'est pas celui dont on a jugé à propos de suivre le résultat ; la preuve en est, qu'au lieu d'une erreur de 2 ou 3′ *en moins*, dont il étoit susceptible, il en a été commis une de 12′ *en plus*. Le second étoit de prendre la latitude de Syéné; mais, pour avoir une ombre appréciable, il falloit choisir, soit l'un des deux équinoxes, soit le solstice d'hiver. Vitruve, qui dit un mot de l'observation gnomonique d'Ératosthène, ne parle que de l'équinoxe : *Si autem animadverterint orbis terræ circuitionem per solis cursum et gnomonis æquinoctialis umbras est inclinatione cœli &c.* D'après ce passage, on a lieu de croire que des deux momens de l'année ce fut l'équinoxe qu'on choisit pour l'opération. Comme Syéné passoit pour être sous le tropique, la distance méridienne du soleil au zénith de cette ville donnoit celle du tropique à l'équateur. Mais, en prenant la latitude de Syéné, on devoit se tromper comme pour toutes les autres latitudes ; c'est-à-dire qu'au lieu de trouver la hauteur méridienne de 24° 5′, ou à peu près, on devoit la trouver de 23° 50 à 51′ : et en effet, telles étoient précisément, et l'obliquité de l'écliptique, et la latitude de Syéné, selon Ératosthène. Ajoutant donc 23° 51′ 20″ avec 7° 8′ 34″, distance méridienne du soleil à Alexandrie, on eut 31° pour la latitude de cette ville. Ce résultat, obtenu par des observations gnomoniques, fut employé lorsqu'il s'agit de

Delambre, notes sur l'Almag. p. 23.

placer les grandes armilles : elles se trouvoient, dit M. Delambre, affectées, dès l'origine, de la même erreur, et ne purent plus servir à la rectifier ; voilà pourquoi, dans la suite, les astronomes, quoiqu'ils n'employassent plus le gnomon, ne s'aperçurent jamais qu'ils faisoient la hauteur du pôle, à Alexandrie, de $\frac{1}{4}$ de degré trop foible.

Hipparque ne fit qu'adopter ces diverses quantités ; car, outre qu'il seroit étrange qu'il eût trouvé précisément les mêmes résultats en recommençant l'opération, on a tout lieu de douter qu'il ait été en position de le faire. M. Delambre a très-bien prouvé qu'Hipparque, observant à Rhodes, n'a jamais fait un long séjour à Alexandrie, et n'a point eu le loisir de se livrer à des observations solsticiales répétées, comme cela eût été nécessaire pour obtenir un résultat d'une certaine précision ; et je ferai voir, plus bas, qu'il connoissoit la latitude d'Alexandrie de 31° avant d'avoir été en Égypte. Quant à Ptolémée, ce résultat, qu'il prétend avoir tiré de ses propres observations, étant identique avec la mesure de l'obliquité donnée par Ératosthène, malgré toutes les causes qui devoient nécessairement en fournir une différente, il est hors de doute qu'il a simplement copié cet astronome. Tout au plus pourroit-on dire, avec M. Delambre, que Ptolémée aura essayé de vérifier grossièrement la mesure, afin d'avoir quelque droit de prétendre à la découverte d'une obliquité connue long-temps avant lui.

Connoissance des temps pour l'an XVI, pag. 224.
Astronomie théorique, &c. t. III, pag. 181.

C'est ainsi que l'examen rigoureux des faits conduit à expliquer pourquoi l'école d'Alexandrie a cru que l'obliquité étoit de 23° 51′ 20″ ; pourquoi elle l'a supposée égale à la latitude de Syéné ; d'où vient que cette obliquité et cette

latitude

latitude ne sont autre chose que la vraie latitude de Syéné, diminuée du demi-diamètre du soleil; enfin comment l'arc du méridien compris entre Syéné et Alexandrie a été mesuré si exactement, bien que la position absolue de chacun des deux points fût imparfaitement déterminée.

Le tableau suivant présentera le fait dans toute son évidence :

	LATITUDES SELON LES		DIFFÉRENCE.
	ANCIENS,	MODERNES.	
Alexandrie......	30° 58'.	31° 12' 17".	— 0° 14' 17".
Syéné.........	23° 51' 20".	24° 5' 23".	— 0° 14' 3".
Arc intercepté...	7° 6' 40".	7° 6' 54".	— 0° 0' 14".
En stades de 700.	4978.	4980 $\frac{1}{2}$.	

§. VI. *Le Stade dont Ératosthène a fait usage, étoit-il censé contenu 250,000 ou 252,000 fois dans la circonférence du méridien ?*

J'AI maintenant tous les élémens qui peuvent me mettre en état de décider cette question. Quoique d'un intérêt secondaire en apparence, elle importe au fond du sujet plus qu'on ne le penseroit d'abord, en ce qu'elle se rattache à la mesure de l'arc du méridien compris, selon Ératosthène, entre les parallèles de Syéné et d'Alexandrie.

Il est certain que Cléomède est le seul auteur qui porte le nombre des stades à 250,000. Toute l'antiquité s'accorde au contraire sur le nombre plus précis 252,000 : c'est l'opinion d'Hipparque dans le commentaire sur Aratus ; de Strabon, qui avoit tant étudié les écrits d'Ératosthène : c'est

celle de Géminus, de Vitruve, de Pline, de Censorin, de Marcien Capella (1), d'Achilles Tatius (2) : enfin, et cela est décisif, on a la certitude qu'Ératosthène et Hipparque n'ont employé que ce rapport dans l'usage qu'ils ont fait de ce stade pour l'estimation de toutes leurs latitudes.

Voilà donc Cléomède tout seul en opposition avec le témoignage unanime des autres écrivains de l'antiquité, parmi lesquels on compte Ératosthène et Hipparque eux-mêmes.

Il paroissoit bien difficile de mettre en balance le témoignage isolé de Cléomède avec de si graves autorités; cependant l'opinion où l'on étoit que Cléomède nous a conservé intacts les détails de l'opération d'Ératosthène, faisoit penser que lui tout seul donnoit le vrai rapport du stade censé conclu de cette opération. Je ne vois même que M. Gossellin qui, dans sa *Géographie des Grecs analysée,* se soit écarté de l'opinion commune, et n'ait point tenu compte du passage de Cléomède.

Pour tout concilier, on supposoit, avec beaucoup de vraisemblance, que le résultat réellement trouvé par Ératosthène étoit le rapport de 1 à 250,000 entre le stade et le méridien, mais que cet astronome avoit légèrement altéré ce rapport primitif, et porté le nombre à 252,000,

(1) *Voyez* les citations dans M. Gossellin, *Géographie des Grecs analysée, pag. 7.*

(2) Achill. Tatius, *Isagog. §. 29, pag. 89.* La trace de cette mesure de 252,000 stades se trouve encore dans la prétendue lettre de Dionysiodore, lequel donnoit 42,000 stades au rayon de la terre, et 84,000 au diamètre. Le texte de Pline *(lib. II, pag. 109)* est précis. Il est singulier que ni Riccioli *(Almag. nov. II, 7, schol. 9)*, ni Bailly *(Astron. mod. I, 25)*, n'aient vu que ces nombres provenoient du rapport de 6 à 1 (Geminus, *§. 13, pag. 30*) entre le rayon et la circonférence, et qu'en multipliant 42,000 par 6 on avoit 252,000 stades.

afin de se procurer juste 700 stades pour un degré, au lieu que la 360.e partie de 250,000 est 694, nombre fort embarrassant dans la pratique.

Quoique cette explication ait été adoptée généralement, je me permettrai de la combattre. D'abord, je crois avoir complétement prouvé que Cléomède ne mérite point en tout ceci la confiance qu'on lui avoit accordée : on n'a donc plus les mêmes raisons pour opposer son témoignage à celui d'Ératosthène lui-même. En second lieu, dire que cet astronome a voulu se procurer un nombre rond de stades pour chaque degré, c'est faire une hypothèse gratuite ; car j'ai prouvé, dans un Mémoire lu à l'Académie, que la division du cercle en 360 parties étoit, sinon inconnue des Grecs au temps d'Ératosthène, du moins très-rarement employée par eux, et que cet astronome, en particulier, ne s'en est jamais servi. Ce fait, établi sur des données positives, détruit l'explication proposée; car ne seroit-il pas étrange de supposer qu'Ératosthène eût altéré le rapport du stade à la circonférence, uniquement pour l'accommoder à une division du cercle que peut-être il n'a pas connue, mais dont, bien certainement, il n'a jamais fait usage?

Ces considérations nous replacent dans le vrai point de vue pour juger le fait qui nous occupe : en le dégageant donc de toute hypothèse et de toute prévention, il se réduit en dernière analyse à ceci : *Cléomède est, à cet égard, en opposition formelle avec tous les auteurs.*

Dès-lors, au lieu de persister à prendre le texte de Cléomède pour base unique, il est naturel de rechercher si ce texte n'offriroit pas la preuve que Cléomède lui-même a

altéré le rapport réel, au moyen d'un de ces *à-peu-près* dont il se contente si souvent.

Rappelons les paroles de Cléomède, déjà citées plus haut : « L'arc de la partie concave du *scaphé* sera au cercle » de ce *scaphé* comme l'arc compris entre Syéné et Alexan- » drie sera au méridien qui passe par ces deux villes. Or » cet arc est la 50.e partie du cercle du *scaphé:* donc la » distance de Syéné à Alexandrie est nécessairement la » 50.e partie d'un grand cercle de la terre. Mais la dis- » tance itinéraire est de 5000 stades : donc le cercle » entier sera de 250,000 stades. »

Dans ce raisonnement, la première proposition est incontestablement vraie en théorie : la conséquence repose sur cette proposition et sur deux autres données intermédiaires, dont l'une est que l'arc intercepté égale la 50.e partie du méridien ; l'autre, que le nombre de 5000 stades exprime l'intervalle des deux villes : de ces deux données la dernière est sûre, puisqu'elle est fournie également par l'ensemble des systèmes géographiques d'Ératosthène et d'Hipparque ; l'autre seule est douteuse, attendu qu'elle est appuyée sur le témoignage unique de Cléomède. Or on conçoit que si cet auteur n'avoit donné qu'une approximation, au lieu d'un nombre exact, la conséquence qu'il en a tirée se sentiroit de cette approximation. C'est précisément ce qui a lieu.

Cléomède prétend qu'Ératosthène croyoit que l'arc intercepté étoit égal à la 50.e partie du méridien; ce qui représente 7° 12'. Mais j'ai montré qu'Ératosthène, qui mettoit Alexandrie à 30° 58', ou à 31° au plus, et Syéné à 23° 51' 20" de l'équateur, n'a jamais compté entre les

deux villes plus de 7° 8′ 34″, valeur de 5000 stades, c'est-à-dire, au plus $\frac{10}{504}$, et non $\frac{10}{500}$, du méridien. Il est donc évident que Cléomède, selon son usage, a légèrement altéré une fraction très-compliquée, en donnant seulement $\frac{1}{50}$, et que les 250,000 stades qu'il a conclus en multipliant 5000 par 50, au lieu de multiplier 5000 par 50^4, ne sont également qu'une approximation, et non pas, comme on l'avoit cru, le rapport exact de la circonférence du globe avec le stade dit d'Ératosthène.

Ce résultat est d'une certitude telle, qu'il peut paroître assez inutile de montrer qu'une circonstance tirée du texte même de Cléomède semble le confirmer encore : je la rapporterai toutefois, parce qu'elle est curieuse.

J'ai dit, et M. Delambre l'avoit observé avant moi, que Cléomède, comme la plupart des compilateurs, se contredit fréquemment. En voici un nouvel exemple, en attendant ceux que je rapporterai bientôt.

Dans le cours de son livre, Cléomède a plusieurs fois occasion de rappeler cette mesure de 250,000 stades, sans faire de nouveau mention d'Ératosthène. En un seul endroit, il rappelle le nom de cet astronome; et voici comment il s'exprime, d'après toutes les éditions antérieures à celle de Balfour : Ἐπεὶ οὖν ἡ γῆ πέντε καὶ εἴκοσι μυριάδων καὶ σταδίων ΤΕΣΣΑΡΑΚΟΝΤΑ κατὰ τὴν Ἐρατοσθένους ἔφοδον, κ. τ. λ. « Donc, puisque la terre a vingt-cinq my- » riades de stades, et quarante, selon la méthode d'Éra- » tosthène, &c. » Balfour, ne sachant que faire du mot τεσσαράκοντα [quarante], l'a retranché de son édition (1).

Cleomed. I, cap. VIII, p. 43; II, cap. I, pag. 74, 83.

Id. II, p. 80.

Paris. 1539, Antuerp. 1553, Basil. 1561.

Cod. 2403, fol. 10 recto, lin. 33.

(1) M. Bake, dans son excellente édition de Cléomède, publiée depuis peu, n'a fait aucune observation sur ce passage; il s'est contenté de

Il ne m'a pas été difficile de deviner d'où pouvoit venir cette leçon, et j'ai consulté les manuscrits pour m'assurer de ma conjecture. Ces deux mots manquent dans tous les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, excepté dans un seul, qui est du XIII.ᵉ siècle, et le plus ancien de tous; on y lit : Ἐπεὶ οὖν ἡ γῆ πέντε καὶ εἴκοσι μυριάδων καὶ σταδίων μ̄. Cette leçon μʹ [40] ne signifie rien ; mais, quand on réfléchit que, dans les manuscrits antérieurs au XIV.ᵉ siècle, le μ̄ et le β̄ sont tellement semblables entre eux, que le sens seul peut décider le lecteur, on conçoit que, toutes les fois que cette lettre s'est présentée aux copistes isolément et dégagée de toute circonstance qui pouvoit déterminer leur choix, il n'y a pas eu de raison pour qu'ils lussent plutôt μ̄ que β̄, et réciproquement; d'où il résulte que le μ̄, dans notre manuscrit du XIII.ᵉ siècle, peut provenir tout aussi bien d'un β̄ qui étoit dans le manuscrit original, puisque le choix du copiste a dû être tout-à-fait arbitraire : il est facile de voir, d'après cela, que le passage revient à πέντε καὶ εἴκοσι μυριάδων καὶ σταδίων βʹ, c'est-à-dire δισχιλίων, ce qui signifie vingt-cinq myriades et deux mille, ou 252,000 stades. Les copistes postérieurs ne comprenant pas le β̄, dont on avoit fait arbitrairement παρεσχόντα, ont supprimé cette lettre; mais la leçon du plus ancien manuscrit et de toutes les anciennes éditions est d'autant moins à dédaigner, qu'elle n'est point de la nature de celles que les copistes ajoutent au texte. Elle prouveroit que Cléomède n'ignoroit pas qu'Ératosthène comptoit 252,000 stades à la circonférence du globe ;

Cleomed. p. 80, fin.

reproduire la note et d'adopter la leçon de Balfour. Il cite deux manuscrits qui portent ἢ παρεσχόντα *(p. 99 de son édition)*.

et que, si, en décrivant sa prétendue opération, il s'est arrêté au nombre 250,000, c'est parce qu'il l'a conclu de la fraction approchée $\frac{1}{50}$ et du nombre de 5000 stades.

Mais, quoi qu'il en soit de cette leçon et de l'induction qu'on est en droit d'en tirer, il n'est pas moins certain, par l'analyse même du texte de Cléomède, comparée à l'opinion bien connue d'Ératosthène,

1.° Que Cléomède est le seul auteur qui parle d'un stade contenu 250,000 fois dans le contour du méridien;

2.° Que ce nombre est uniquement le produit de la multiplication que Cléomède a faite du nombre 5000 par $50 = 7^\circ\ 12'$;

3.° Que le nombre 252,000, le seul dont Ératosthène, Hipparque et Strabon ont fait exclusivement usage, n'a souffert aucune altération, et est bien le nombre primitif.

Une conséquence naturelle des faits présentés dans cette dernière section, c'est que l'école d'Alexandrie n'a jamais possédé, à proprement parler, une mesure de l'obliquité de l'écliptique, puisque le nombre de $23^\circ\ 51'\ 20''$, qui a toujours passé pour en être l'expression depuis Ératosthène jusqu'à Ptolémée et plus tard encore, n'étoit que la latitude de Syéné, d'après la fausse supposition que cette ville étoit précisément sous le tropique.

Pour trouver l'obliquité qui résulte de l'observation gnomonique d'Ératosthène, il ne faut donc partir ni de cette mesure de l'obliquité, ni de celle de l'arc de $7^\circ\ 12'$ donnée par Cléomède, entre Syéné et Alexandrie, parce qu'elle est fausse : on doit prendre les résultats de l'observation, en les corrigeant des erreurs probables.

Ératosthène avoit trouvé à Alexandrie la distance méridienne du soleil lors du solstice d'été, de. 7° 6′ 40″.

En la corrigeant du demi-diamètre et de la réfraction moins la parallaxe.... 15′ 58″,

il reste pour l'arc compris.......... 7° 22′ 38″.

Cet arc, retranché de la vraie latitude d'Alexandrie.................... 31° 12′ 17″,

donne pour l'obliquité.............. 23° 49′ 39″;

ce qui est, à 19″ près, la quantité fournie par l'observation de Pythéas cent ans auparavant, selon le calcul de M. de la Place. Cette différence tient, sans doute, en partie à quelque erreur d'observation sur la distance méridienne du soleil; du moins est-il assez remarquable, d'après les recherches de l'illustre géomètre, que les observations avant l'ère chrétienne donnent toujours un excès quelconque sur les quantités déduites de la théorie.

Connoissance des temps, année 1811, p. 437.

Il n'est pas difficile maintenant de déterminer en quoi a consisté l'opération d'Ératosthène, et de s'assurer qu'elle ne constitue point une mesure de la terre, puisqu'il auroit fallu pour cela que cet astronome eût pris une mesure astronomique d'un arc du méridien et une mesure géodésique de ce même arc, tandis que de ces deux choses il n'en a fait qu'une : car,

1.° Il a mesuré la distance méridienne du soleil à Alexandrie lors du solstice, et l'a trouvée de 7° 6′ 40″.

2.° Il a mesuré lui-même, ou fait mesurer par d'autres, la distance méridienne du soleil à Syéné, le jour de l'équinoxe : il en a conclu l'obliquité de l'écliptique d'après les idées reçues sur la position de Syéné; il l'a trouvée égale aux $\frac{11}{126}$ du méridien = 23° 51′ $\frac{1}{3}$.

3.°

3.° Il a donc obtenu, pour la latitude d'Alexandrie, environ 30° 58′.

4.° Ensuite, traduisant cet arc de 7° 6′ 40″ dans un nombre de stades censés contenus 700 fois dans un degré, il a obtenu pour la distance des deux zéniths, en nombre rond, 5000 stades; et voilà comment cette mesure se trouve être maintenant, à une demi-minute près, l'expression de l'arc du méridien compris entre les deux points : ce qui seroit de toute impossibilité, si l'opération eût été faite comme Cléomède l'a rapportée. Il s'ensuit donc qu'Ératosthène n'a point conclu le module du stade de 252,000 à la circonférence, de la prétendue mesure itinéraire de 5000 stades, mais qu'au contraire cette mesure est la conséquence des données qu'il a mises en œuvre : savoir, une différence en latitude observée, et un rapport connu entre un stade réel et la grandeur de la terre.

Il a donc opéré, pour connoître l'intervalle de Syéné et d'Alexandrie, comme il l'a fait pour celui d'Alexandrie et de Rhodes. Strabon rapporte que cet astronome avoit trouvé, par des observations gnomoniques (*διὰ τῶν σκιοθηρικῶν γνωμόνων*), que l'arc compris entre Alexandrie et Rhodes étoit égal à 3750 stades (1), lesquels valent, à 700 par degré, 5° 21′ 24″; ce qui est à très-peu près l'arc de latitude compris réellement entre les lieux. Il est de toute évidence que l'observation gnomonique n'a pu lui donner autre chose, sinon le rapport de l'ombre à son gnomon : Ératosthène a dû ensuite, au moyen du calcul, ou, si l'on veut, d'une opération graphique faite avec soin, chercher

(1) *Αὐτὸς δὲ διὰ τῶν σκιοθηρικῶν γνωμόνων ἀνευρεῖν τρισχιλίους ἑπτακοσίους πεντήκοντα.* (Strab. *lib. II, pag. 126.*)

quelle étoit la grandeur d'un angle dont le sinus étoit au rayon dans le rapport qu'il trouvoit entre l'ombre et le gnomon ; et c'est après avoir connu la grandeur de cet angle qu'il l'a convertie en 3750 stades, en faisant cette proportion : La circonférence est à l'angle trouvé comme 252,000 est à x ; c'est-à-dire qu'il a fait nécessairement la même opération qui l'avoit conduit à évaluer à 5000 stades les $\frac{10}{504}$ du méridien, mesure de l'arc compris entre Syéné et Alexandrie. Dans les deux cas, il a procédé comme quelqu'un qui, trouvant la différence de latitude entre Paris et Marseille de 5° 12′ 30″, la traduiroit en 130 lieues de 25 au degré, selon l'usage ordinaire des géographes Français : opération qui suppose nécessairement l'existence antérieure de cette espèce de lieue.

Sans pousser plus loin cette conséquence, qui peut, dès à présent, être regardée comme rigoureuse, je terminerai ici ce que j'avois à dire de la mesure d'Ératosthène. Je me contente d'avoir, par l'analyse des données qui s'y rattachent, déplacé le point de la question, en prouvant que ce qu'on avoit pris pour un principe n'est réellement qu'une conséquence, et d'avoir montré qu'Ératosthène a fait seulement l'une des deux opérations nécessaires pour constituer une mesure d'un arc du méridien.

Je vais poursuivre l'analyse de deux autres textes de Cléomède relatifs à la mesure de la terre, et qui méritent également un examen très-attentif.

SECTION QUATRIÈME.

De la Mesure de la Terre estimée à 300,000 stades, et qu'on a cru retrouver dans Cléomède.

Il est assez remarquable que l'erreur faite par Cléomède, ou par celui qu'il a copié, en expliquant l'opération d'Ératosthène, se retrouve dans une autre opération, à laquelle, très-certainement, il n'a rien compris.

Je dois commencer par rappeler que la mesure de 300,000 stades, dont il va être question, est donnée par Archimède dans l'Arénaire : ainsi elle n'appartient ni à Ératosthène, ni à ceux qui l'ont suivi. J'ai fait voir aussi, dans un Mémoire lu à l'Académie, que cette mesure vient des Chaldéens, comme il résulte d'un passage d'Achilles Tatius, et qu'Archimède en a dû prendre la connoissance dans un écrit d'Aristarque de Samos, qu'il a cité. Après ces renseignemens préliminaires, qui établissent déjà que cette mesure ne sauroit être attribuée à l'école d'Alexandrie, je passe au texte de Cléomède, où il n'est nullement question d'une mesure de la terre, comme on s'est accordé à le croire.

Καὶ μὴν εἰ πλατεῖ καὶ ἐπιπέδῳ ἐκέχρητο τῷ σχήματι ἡ γῆ, δέκα μυριάδων ἡ ὅλη ἂν τοῦ κόσμου διάμετρος ἦν.

Τοῖς μὲν γὰρ ἐν Λυσιμαχίᾳ, κατὰ κορυφὴν ἐστὶ ἡ τοῦ Δράκοντος κεφαλή· τ δὲ ἐν Συήνῃ

Si la terre étoit plate, dit-il, il s'ensuivroit que le diamètre de tout l'univers n'auroit que 100,000 stades. En voici la raison : la tête du Dragon est au zénith de Lysimachia ; le Cancer atteint celui de Syéné. On s'est

Cleomed. pag. 42 et 43.

assuré par des observations gnomoniques, que l'arc intercepté entre Syéné et Lysimachia est égal à la 15.e partie du méridien.

Or la 15.e partie du cercle est la 5.e du diamètre. Si donc, en supposant la terre plate, nous abaissons deux verticales à partir de chacune des extrémités de l'arc céleste, qui se terminent au Dragon et au Cancer, elles tomberont à Syéné et à Lysimachia. L'intervalle de ces deux verticales sera de 20,000 stades, parce que telle est la distance qui sépare Syéné de Lysimachia. Puisque cet intervalle équivaut à la 5.e partie du diamètre, le diamètre du méridien aura donc (20,000× 5) 100,000 stades; le monde ayant 100,000 stades de diamètre, le plus grand cercle en aura 300,000.

Or la terre, qui n'est qu'un point relativement au monde, a

τόπων, ὑπέρκειται ὁ Καρκῖνος· τοῦ δὲ διὰ Λυσιμαχίας καὶ Συήνης ἥκοντος μεσημβρινοῦ, πεντεκαιδέκατον μέρος ἐστὶν, ἡ ἀπὸ τοῦ Δράκοντος μέχρι Καρκίνου περιφέρεια, ὥς γε διὰ τῶν σκιοθηρικῶν δείκνυται. Τὸ δὲ τοῦ ὅλου κύκλου πεντεκαιδέκατον, πέμπτον τῆς διαμέτρου γίνεται. Ἂν τοίνυν ἐπίπεδον ὑποθέμενοι τὴν γῆν, καθέτους ἐπ' αὐτὴν ἀγάγωμεν, ἀπὸ τῶν ἄκρων τῆς περιφερείας, τῆς ἀπὸ τοῦ Δράκοντος ἐπὶ Καρκῖνον ἡκούσης, ἐφάψονται τῆς διαμέτρου, ἣ διαμετρεῖ τὸν διὰ Συήνης καὶ Λυσιμαχίας μεσημβρινόν. Ἔσται οὖν τὸ μεταξὺ τῶν καθέτων μυριάδων δυό. Δὶς μύριοι γὰρ ἀπὸ Συήνης εἰς Λυσιμαχίαν στάδιοι. Ἐπεὶ οὖν πέμπτον τῆς ὅλης διαμέτρου τοῦτο τὸ διάστημα, δέκα μυριάδων ἡ ὅλη τοῦ μεσημβρινοῦ διάμετρος γενήσεται. Δέκα δὲ μυριάδων τὴν διάμετρον ἔχων ὁ κόσμος, τὸν μέγιστον ἕξει κύκλον μυριάδων τριάκοντα. Πρὸς ὃν ἡ γῆ μὲν στιγμαία οὖσα, πέντε καὶ εἴκοσι μυριά-

δων σταδίων ἐστί. Ὁ δὲ ἥλιος ταύτης πολυπλασίων ἐστὶν, ἐλάχιστον μέρος τοῦ οὐρανοῦ ὑπάρχων. Πῶς οὖν οὐχὶ καὶ ἀπὸ τούτων φανερὸν, ὅτι μὴ οἷόν τ' ἐπίπεδον εἶναι τὴν γῆν;

250,000 stades de circonférence; et le soleil, beaucoup plus gros qu'elle, n'occupe qu'une très-petite partie du ciel; n'est-il pas évident, d'après cela: que la terre ne peut être une surface plane!

On voit que, dans ce passage, les 300,000 stades, loin d'exprimer une mesure de la terre, ne sont que la conséquence d'un raisonnement que fait Cléomède (ou qu'il a trouvé quelque part), afin de pousser à l'absurde les gens qui soutenoient que la terre est plate ; et pour cela il pose des prémisses qu'il regarde comme prouvées: car voici son raisonnement, présenté sous une forme plus claire : « Syéné est placée sous le tropique, et Lysimachia sous le Dragon : si la terre étoit plate, les deux » verticales abaissées des deux zéniths seroient des parallèles ; or, les deux villes étant éloignées l'une de l'autre » de 20,000 stades, et leurs zéniths étant séparés par un » arc de 24°, ou de la quinzième partie de la circonfé» rence, il est clair que l'éloignement du Dragon et du » Cancer, dans le ciel, seroit également de 20,000 stades: » il en résulte que la circonférence du ciel seroit de 20,000 » stades × 15 = 300,000 stades ; mais cela ne sauroit » être, puisque la terre, qui n'est qu'un point dans le ciel, » a 250,000 stades de tour à elle seule. »

D'après cela, il est certain que la seule mesure de la terre dont il soit ici question, est celle de 250,000 stades ; l'autre, celle de 300,000, n'exprime que la grandeur qu'il faudroit supposer au *ciel*, dans le cas où la terre seroit

plate, les données indiquées par Cléomède étant d'ailleurs supposées exactes. C'est un nombre amené par le hasard : car de toutes ces données il n'en est qu'une seule de juste; encore en a-t-on fait un usage étrange. Ces données, les voici :

1.° Lysimachia et Syéné sont situées sous le même méridien; 2.° la tête du Dragon est au zénith de la première de ces deux villes; 3.° le Cancer est au zénith de la deuxième; 4.° le Cancer et la tête du Dragon sont éloignés l'un de l'autre de la quinzième partie de la circonférence, ou de 24° ; 5.° Lysimachia et Syéné sont à 20,000 stades l'une de l'autre. Examinons toutes ces données l'une après l'autre: nous verrons,

1.° Que Lysimachia et Syéné ne sont pas sous le même méridien ; l'écart de longitude est de plus de 6 degrés: mais cette erreur appartient encore à Ératosthène et à Hipparque, qui plaçoient sous le même méridien Syéné, Alexandrie et l'Hellespont.

Gossellin, Géograph. des Grecs analysée, tabl. III.

2.° Que la tête du Dragon n'est pas au zénith de Lysimachia. Cléomède ne s'aperçoit pas qu'il est en contradiction avec lui-même, puisqu'il a dit ailleurs, d'après Aratus, que, pour le climat de la Grèce, la tête du Dragon limite le cercle arctique (1) en touchant à l'horizon, ce qui est très-juste ; car, au temps d'Aratus, γ' du Dragon avoit 51° 48′ 40″ de déclinaison boréale: cette étoile ne se couchoit donc point pour les lieux situés à 38° 11′ 20″, ni même pour ceux dont la latitude n'étoit

Arati Phænomena, v. 61 sq. ibi Buhle.

(1) Καὶ ἂν τοῦτον τὸν τρόπον ἀπὸ μεσημβρίας πρὸς ἄρκτον ἰὼν, εἰς τὸ Ἑλληνικὸν τῆς γῆς ἀφίκηται κλίμα... ἐφάψεται αὐτοῦ τοῦ ὁρίζοντος ἡ τοῦ Δράκοντος κεφαλή. (Cleomed. *pag.* 22.)

que de 37° 28′, à cause de la réfraction ; et c'est sans doute pour cela qu'Hipparque ne l'a placée, dans son commentaire sur Aratus, qu'à 37° du pôle. Quand Cléomède dit ensuite que γ′ du Dragon passe au zénith de Lysimachia, il tombe dans une évidente contradiction, et fait une lourde bévue ; il faudroit pour cela que la latitude de Lysimachia fût de 51° environ.

Hipparch. ad Arat. 1, §. 6, pag. 102 Uranolog.

3.° L'intervalle entre γ′ du Dragon et le Cancer, c'est-à-dire, le tropique, n'est point de 24°, ou de la quinzième partie de la circonférence, comme il le prétend : cet intervalle est de 27° 57′ 20″, ou de 28°, en partant de l'obliquité supposée de 23° 51′ 20″.

4.° Enfin la distance de Syéné à Lysimachia est, non pas de 24°, mais de 16° 40′ environ. Elle n'est pas non plus de 20,000 stades ; Cléomède se contredit encore : dans un autre endroit, il met 10,000 stades entre l'Hellespont et Alexandrie (1) ; en ajoutant 5000 stades pour la distance de Syéné à Alexandrie, on a 15,000 stades, et non pas 20,000, entre Syéné et l'Hellespont.

Y a-t-il rien de plus étrange que l'assemblage de tant de données fausses et contradictoires ? J'ai dit qu'une seule de ces données est exacte ; c'est la prétendue mesure itinéraire de 20,000 stades entre Lysimachia et Syéné, villes supposées placées, l'une sous le Cancer, l'autre sous la tête du Dragon. On voit encore ici une trace des idées d'Ératosthène.

L'étoile γ′ du Dragon avoit, comme je l'ai dit, 51° 48′ 40″ de déclinaison boréale. Cette étoile s'élevoit donc au

(1) Ἐπὶ οὖν πεντακισχίλιοί εἰσιν ἀπὸ Ἀλεξανδρείας εἰς Ῥόδον, κἀκεῖθεν ἄλλοι πεντακισχίλιοι εἰς Ἑλλήσποντον. (Cleomed. *pag. 96, init.*)

zénith d'un lieu situé vers 51° 48′ 40″ de latitude, conséquemment situé à 28° environ de Syéné. Cet arc étoit évalué à 20,000 stades : or 20,000 stades de 700 au degré représentent 28° 34′; ou bien 28° valent 19,600 de ces stades; en nombre rond, 20,000 stades.

Il résulte de ce rapprochement, que les 20,000 stades de Cléomède (ou plus exactement 19,600) ne sont autre chose que la traduction en stades de 700, de l'arc de latitude compris entre le tropique et le zénith de 51° 48′ de latitude.

C'est cette traduction que Cléomède, ou plutôt le cosmologue qu'il a copié, prend pour une *distance itinéraire:* erreur analogue à celle qu'il a faite en parlant de la mesure d'Ératosthène.

Au reste, les conclusions que je tire de l'examen du second passage de Cléomède, se réduisent à ceci : 1.° il n'y est nullement question d'une mesure de la terre, comme on l'avoit cru ; 2.° le nombre de 300,000 stades, dont parle ici Cléomède, n'a rien de commun avec la mesure dont parle Archimède avant Ératosthène, que les Chaldéens connoissoient, qui a été employée par les anciens dans des évalutions de distances auxquelles Ératosthène lui-même n'a rien compris. Conséquemment, cette mesure, comme la précédente, n'est point le résultat d'opérations quelconques qui auroient été faites dans l'école d'Alexandrie.

SECTION CINQUIÈME.

Des deux Mesures de la Terre attribuées à Posidonius.

Ces deux mesures nous sont connues, l'une par Cléomède, l'autre par Strabon. Voici comment s'exprime le premier :

Cleomed. p. 51 et 52.

Φησὶν (Ποσειδώνιος) ὑπὸ τῷ αὐτῷ μεσημβρινῷ κεῖσθαι Ῥόδον καὶ Ἀλεξάνδρειαν.... Καὶ τὸ διάστημα τὸ μεταξὺ τῶν πόλεων, πεντακισχιλίων σταδίων εἶναι δοκεῖ· καὶ ὑποκείσθω οὕτως ἔχειν. Εἰσὶ δὲ καὶ πάντες οἱ μεσημβρινοὶ τῶν μεγίστων ἐν κόσμῳ κύκλων, εἰς δύο ἴσα τέμνοντες αὐτὸν, καὶ διὰ τῶν πόλων αὐτοῦ γραφόμενοι.

Posidonius dit que Rhodes et Alexandrie sont placées sous le même méridien. L'intervalle des deux villes *passe* pour être de 5000 stades ; supposons que cela soit ainsi. Les méridiens sont de grands cercles, puisque, décrits par les pôles du monde, ils le coupent en deux parties égales.

Τούτων τοίνυν οὕτως ἔχειν ὑποκειμένων, ἑξῆς ὁ Ποσειδώνιος ἴσον ὄντα τὸν ζωδιακὸν τοῖς μεσημβρινοῖς, ἐπεὶ καὶ αὐτὸς εἰς δύο ἴσα τέμνει τὸν κόσμον, εἰς ὀκτὼ καὶ τεσσαράκοντα μέρη διαιρεῖ, ἕκαστον τῶν δωδεκατημορίων αὐτοῦ εἰς τέσσαρα τέμνων.

Cela posé, Posidonius divise ensuite le zodiaque en 48 parties, dont 4 dans chaque signe : or le zodiaque est égal au méridien, puisqu'il partage aussi le monde en deux parts égales.

Ἂν τοίνυν καὶ ὁ διὰ Ῥόδου καὶ Ἀλεξανδρείας μεσημβρινὸς, εἰς τὰ αὐτὰ τῷ ζωδιακῷ

Si donc on divise le méridien qui passe par Syéné et Alexandrie en 48 parties, comme le

zodiaque, chacune sera égale à celles qui divisent ce dernier cercle.

Posidonius continue. Il dit que Canope est une étoile très-brillante, située au midi, vers le timon du vaisseau Argo ; que ce n'est qu'à Rhodes que l'on commence à l'apercevoir : elle s'y montre à l'horizon, et se couche tout aussitôt, emportée par la révolution du monde.

Lorsqu'après avoir navigué, à partir de Rhodes, l'espace de 5000 stades, on est arrivé à Alexandrie, on trouve que l'étoile de Canope, parvenue juste au milieu du ciel, s'élève au-dessus de l'horizon, du quart d'un signe ou de la quarante-huitième partie du zodiaque. Nécessairement l'arc du méridien céleste, correspondant à la distance des deux villes, est aussi la quarante-huitième partie de ce même méridien ; car cet arc est la mesure de l'intervalle qui existe entre l'horizon de Rhodes et celui d'Alexandrie.

τεσσαράκοντα καὶ ὀκτὼ μέρη διαιρεθῇ, ἴσα γίνεται αὐτοῦ τὰ τμήματα τοῖς προειρημένοις τοῦ ζῳδιακοῦ τμήμασιν.

Ἑξῆς φησὶν ὁ Ποσειδώνιος ὅτι Κάνωβος καλούμενος ἀστὴρ λαμπρότατός ἐστι πρὸς μεσημβρίαν, ὡς ἐπὶ τῷ πηδαλίῳ τῆς Ἀργοῦς. . . . . ἀρχὴν τοῦ ὁρᾶσθαι ἐν Ῥόδῳ λαμβάνει, καὶ ὀφθεὶς ἐπὶ τοῦ ὁρίζοντος, εὐθέως κατὰ τὴν στροφὴν τοῦ κόσμου καταδύεται (1)·

Ὁπόταν δὲ τοὺς ἀπὸ Ῥόδου εἰς Ἀλεξάνδρειαν πεντακισχιλίους σταδίους διαπλεύσαντες, ἐν Ἀλεξανδρείᾳ γενώμεθα, εὑρίσκεται ὁ ἀστὴρ οὕτως ὕψος ἀπέχων τοῦ ὁρίζοντος, ἐπειδὰν ἀκριβῶς μεσουρανήσῃ, τέταρτον ζῳδίου, ὅ ἐστι τεσσαρακοστὸν ὄγδοον τοῦ ζῳδιακοῦ. Ἀνάγκη τοίνυν καὶ τὸ ὑπερκείμενον τοῦ αὐτοῦ μεσημβρινοῦ τμῆμα τοῦ διαστήματος, τοῦ μεταξὺ Ῥόδου καὶ Ἀλεξανδρείας, τεσσαρακοστὸν καὶ ὄγδοον μέρος αὐτοῦ εἶναι· διὰ τὸ, τοῦτο

(1) Καὶ τὸν Κάνωβον μήκιστα φαίνεσθαι, βραχεῖαν μὲν ὑπὲρ τὸν ὁρίζοντα ποιοῦντα περίοδον τοῖς ἐν τῷ τρίτῳ κλίματι· τοῖς δὲ ἐν Ῥόδῳ παραξέοντα τὸν ὁρίζοντα, καθάπερ λέγει Ποσειδώνιος. (Proclus, *in Timæum, p. 277, ed Basil.*)

καὶ τὸν ὁρίζοντα τὸν Ῥοδίων, τοῦ ὁρίζοντος τὸν Ἀλεξανδρέων ἀφίστασθαι.

Ἐπεὶ οὖν τούτῳ τμήματι τὸ ὑποκείμενον τῆς γῆς μέρος, πεντακισχιλίων σταδίων εἶναι δοκεῖ. . . . Καὶ οὕτως ὁ μέγιστος κύκλος τῆς γῆς εὑρίσκεται μυριάδων τεσσάρων καὶ εἴκοσιν, ἐὰν ὦσιν οἱ ἀπὸ Ῥόδου πεντακισχίλιοι· εἰ δὲ μή, πρὸς λόγον τοῦ διαστήματος.

Or, puisque l'arc correspondant du méridien terrestre *passe* pour être de 5000 stades, le plus grand cercle de la terre sera de 240,000 stades, si toutefois la distance est bien de 5000 stades; sinon la circonférence sera proportionnée à cette distance, quelle qu'elle soit.

D'après ces détails, il seroit évident que le stade de 240,000 à la circonférence a été conclu par Posidonius d'une combinaison dont il étoit l'auteur : dès-lors ce stade ne sauroit être plus ancien que cet auteur. Cependant M. Gossellin a fait voir que trois des principales mesures de l'Inde, selon Patrocle, sont exprimées dans ce module. *Recherches, III, pag. 181 à 183.*

Et, comme il est impossible qu'un stade employé deux cent trente ans avant Posidonius soit de l'invention de ce philosophe, il est naturel de douter du récit de Cléomède. *Gossellin, Mesures itinéraires, p. 21; — et dans ce vol. pag. 64.*

Il est assez remarquable que parmi les faits rapportés par ce compilateur on ne trouve qu'une notion juste, combinée avec plusieurs données que Posidonius savoit être fausses.

Il suppose, d'après Cléomède, que la différence entre les parallèles de Rhodes et d'Alexandrie est de la quarante-huitième partie du méridien, ou de 7° 30'; tandis que la différence réelle n'est que de 5° 16', ou de la soixante-

huitième partie du cercle entier. Les latitudes de Rhodes et d'Alexandrie étoient alors parfaitement connues par les travaux d'Ératosthène et d'Hipparque : il est donc impossible que Posidonius, qui vivoit à Rhodes, ait cru l'intervalle en latitude des deux lieux plus grand de 2° $\frac{1}{4}$ qu'il ne l'est réellement. Sur quoi Posidonius établissoit-il cette opinion? sur ce que l'étoile de Canope paroissoit à Rhodes précisément dans l'horizon, et s'élevoit à Alexandrie de la quarante-huitième partie du méridien : or cette donnée est fort exacte. L'étoile de Canope avoit, du temps de Posidonius, 51° 18′ de déclinaison australe; elle étoit donc visible jusqu'à 38° 42′ de latitude nord : ainsi sa hauteur vraie, au méridien d'Alexandrie, étoit de (38° 42′ — 31° 12′) 7° 30′; en y ajoutant la réfraction, on a, pour la hauteur apparente de Canope, 7° 36′ 40″. Posidonius la supposoit de 7° 30′; détermination assez juste, et d'autant plus remarquable, qu'elle donnoit la position de l'étoile, corrigée de la réfraction : mais c'est sans doute un pur effet du hasard, puisque les anciens, avant Ptolémée, ne paroissent jamais avoir soupçonné l'effet de la réfraction sur la hauteur des astres. Cette détermination est plus ancienne que Posidonius : non-seulement elle existe dans Géminus, qui vivoit quelque temps auparavant, mais on la trouve dans le commentaire d'Hipparque sur Aratus. Cet astronome dit que l'étoile de Canope est à 38° 30′ du pôle austral, et qu'elle étoit très-visible à Athènes et sur-tout à Rhodes. Or, si de 38° 30′ vous retranchez la latitude d'Alexandrie selon les anciens, savoir, 31°, vous aurez, pour la hauteur de Canope au méridien de cette ville, juste 7° 30′ : d'où l'on voit clairement que cette observation,

Gemin. §. 2, pag. 8.

Petav. Uranolog. auctar. II, cap. 11, p. 39, col. 2.

Hipp. in Arat. 1, §. 26, p. 116 Uranolog.

dans le commentaire d'Hipparque, n'est autre chose que le résultat de l'addition de 31°, latitude d'Alexandrie, avec 7° 30′, hauteur vraie de Canope au parallèle de cette ville. Mais, comme on s'accorde à dire que le commentaire sur Aratus est de la jeunesse d'Hipparque, et qu'il fut rédigé avant que cet astronome vînt s'établir à Rhodes et se rendît à Alexandrie, il s'ensuit que ces deux données, savoir, la hauteur de Canope, de 7° 30′, et la latitude d'Alexandrie, sont des déterminations plus anciennes qu'Hipparque, et remontent, soit à Ératosthène, soit à quelque autre astronome. Cette conséquence, à laquelle il paroît difficile de se soustraire, nous amène encore une fois, par une route différente, mais sûre, à l'idée qui a déjà résulté des faits rapportés précédemment, c'est-à-dire qu'Hipparque, qui a fait extrêmement peu d'observations à Alexandrie, n'a point observé la latitude de cette ville, et s'est conformé, sur ce point comme sur la mesure de l'obliquité, à l'opinion reçue long-temps avant lui.

Quoi qu'il en soit, on voit que des deux données sur lesquelles repose le calcul qu'on attribue à Posidonius, l'une est assez juste, savoir, la hauteur de Canope à Alexandrie; l'autre est fausse, savoir, la hauteur de la même étoile à Rhodes. En effet, la ville de Rhodes est à 36° 26′ de latitude; Canope s'élevoit donc à l'horizon de cette ville de 2° 50′, ou d'environ 3°, et elle devoit rester sur l'horizon plus de quatre heures. Mais à qui persuadera-t-on que Posidonius, qui séjournoit et observoit à Rhodes, ait cru, comme le prétend Cléomède, que la hauteur de Canope y étoit nulle, et que cette étoile ne restoit sur l'horizon qu'un instant? c'est néanmoins cette donnée, dont le philosophe

stoïcien devoit connoître toute la fausseté, qui constitue la base principale du calcul que lui attribue Cléomède. Faites-y le moindre changement, et le résultat ne sera plus le même : on ne trouvera plus, pour la circonférence du globe, 240,000 stades, c'est-à-dire le produit de 5000 par 48.

Dès-lors il n'y a plus que trois suppositions à former sur l'origine de cette donnée, fondement unique du calcul: ou c'est une erreur, ou c'est un mensonge, ou c'est une hypothèse que Posidonius a faite sans prétendre tromper personne.

1.° Ce n'est point une *erreur*, puisqu'il est de toute impossibilité que Posidonius ait vu l'étoile de Canope juste à l'horizon de Rhodes, et qu'il ait cru que son apparition n'étoit qu'instantanée, comme le dit Cléomède, tandis que cette étoile s'élevoit réellement à une hauteur égale à cinq fois le diamètre du soleil, et restoit visible pendant quatre heures vingt minutes ou quatre heures et demie, à cause de la réfraction.

2.° Ce seroit donc un *mensonge*, à l'aide duquel il auroit arrangé les faits de manière à retrouver une ancienne mesure de la terre, dont il se seroit attribué faussement l'honneur : mais cette idée répugne au caractère de Posidonius, stoïcien outré.

Cicer. Tuscul. Quæstion. III, §. 61.

3.° Reste donc la troisième supposition : plusieurs faits vont établir que c'est la seule vraie.

Il faut rappeler ici, 1.° que, selon Ératosthène, cité par Strabon, on connoissoit trois estimations de la distance d'Alexandrie à Rhodes : deux nautiques, c'est-à-dire, reposant sur l'estime des marins, et conséquemment fort

incertaines ; l'une de 4000, l'autre de 5000 stades. Cette dernière est précisément celle dont s'est servi Posidonius ; et, d'après les paroles de Cléomède, ce philosophe savoit bien que c'étoit une évaluation donnée par les marins. La troisième, celle de 3750 stades, résultoit d'observations gnomoniques faites à Rhodes, et dont Ératosthène avoit conclu un arc de $5^\circ\ 21'\ 17''$, traduit par lui dans un nombre de 3750 stades, de même qu'il avoit traduit en stades l'arc de latitude entre Alexandrie et Syéné.

2.° Que Posidonius, selon Strabon, supposoit à la circonférence du globe 180,000 stades ; ce qui est bien différent des 240,000 stades qui résultent de l'opération décrite par Cléomède. M. Gossellin a fait voir que l'une et l'autre proviennent de la combinaison de la même donnée astronomique avec les deux mesures itinéraires de 5000 et de 3750 stades : cette donnée est, comme on l'a vu, que l'arc intercepté entre Alexandrie et Rhodes est de $\frac{1}{48}$ du méridien $= 7^\circ\ 30'$. Si l'on prend les 5000 stades de distance itinéraire, la circonférence devient $5000 \times 48 = 240{,}000$ stades : si l'on prend, au contraire, celle de 3750 stades, on a, pour la circonférence, $3750 \times 48 = 180{,}000$ stades.

En combinant donc Strabon avec Cléomède, on voit que Posidonius, par le seul changement de la mesure de l'intervalle terrestre, étoit arrivé à deux déterminations de la grandeur de la terre, très-différentes l'une de l'autre. Mais ce seroit supposer Posidonius bien ignorant et bien mauvais raisonneur, que de croire qu'il ait pu faire le moindre fond sur deux résultats contradictoires, variables avec les mesures hypothétiques d'où ils étoient conclus, et

fondés sur un fait astronomique qu'il savoit être inexact. Ce qui contribue encore à le prouver, ce sont les expressions mêmes de Cléomède, qui annoncent par-tout le doute et l'incertitude. « L'intervalle des deux villes *passe,* » dit-il, pour être de 5000 stades: *supposons* que cela soit » ainsi. Alors &c. » Dans un autre endroit : « Puisque la » distance *passe* pour être de 5000 stades. » Enfin, en terminant, il dit: « Le grand cercle sera donc de 240,000 » stades, *si toutefois il y a bien réellement* 5000 stades jus- » qu'à Rhodes; autrement la circonférence du grand cercle » sera proportionnée à la distance quelconque qui sépare » Rhodes d'Alexandrie. »

Si Cléomède, qui n'avoit point d'idées à lui, et qui, dans toutes ces matières, ne voyoit que par les yeux des autres, a employé de semblables tournures, c'est que les résultats qu'il rapporte étoient présentés sous forme d'hypothèse par Posidonius. D'après les expressions dont il se sert, on voit clairement que Posidonius donnoit tout cela comme des suppositions, d'où résultoit une conséquence hypothétique, variable selon la mesure itinéraire qu'on vouloit employer: choisissoit-on celle de 5000 stades, on avoit 240,000 stades pour la circonférence ; prenoit-on celle de 3750, on avoit 180,000 stades.

En pesant donc bien ces trois faits, 1.° Posidonius s'est servi d'une donnée astronomique qu'il savoit fausse ; 2.° il a employé deux mesures itinéraires, qu'il donne pour incertaines et hypothétiques ; 3.° il a trouvé par ce moyen deux mesures de la terre, dont l'une se retrouve dans des évaluations de distances données par des auteurs plus anciens que ce philosophe, et l'autre a été employée exclu-

sivement

sivement par le géographe Marin de Tyr, comme une mesure généralement placée parmi les plus exactes; et Marin en auroit jugé autrement, si elle ne lui avoit été connue que par la prétendue opération de Posidonius: en pesant, dis-je, ces trois faits, on est conduit à penser que Posidonius n'a point du tout prétendu donner deux mesures de la terre; qu'il a voulu simplement expliquer le moyen de connoître la grandeur de la terre; et qu'il a pris des exemples hypothétiques, afin de rendre son explication plus claire : de sorte qu'en conservant toutes les données que nous a transmises Cléomède, sans en saisir ni l'esprit ni l'ensemble, en y intercalant les idées intermédiaires qui servoient à les lier, d'après la nature même de ces données, on voit que Posidonius a dû présenter ainsi son explication : « Pour se faire une idée de » la grandeur de la terre, il faudroit mesurer un arc du » méridien, et multiplier cet arc autant de fois qu'il seroit » contenu dans le cercle entier; et c'est ainsi qu'on a trouvé » deux mesures de la terre, dont il est souvent question; » l'une donne au globe 240,000 stades de tour; l'autre » lui en donne 180,000. Montrons comment on pourroit » arriver au même résultat par diverses hypothèses. L'étoile » de Canope s'élève de $\frac{1}{48}$ de la circonférence à l'horizon » d'Alexandrie : SUPPOSONS, CE QUI N'EST PAS VRAI, MAIS » PEU IMPORTE, qu'elle soit juste dans l'horizon à Rhodes; » nous en conclurons qu'il y a $\frac{1}{48}$ du méridien compris » entre les deux villes. Maintenant, la distance itinéraire » de ces villes est, selon les uns, de 5000 stades; selon » d'autres, de 4000 ; selon Ératosthène, de 3750 : PRE- » NONS PAR HYPOTHÈSE la première et la dernière ; mul-

» tiplions l'une et l'autre par le même nombre 48, et nous
» aurons 240,000 et 180,000 stades : mais il est clair que
» ces nombres seroient différens, si nous changions les
» données HYPOTHÉTIQUES que NOUS AVONS CHOISIES. »

Telle est la manière dont Posidonius a dû, selon nous, présenter ses idées. Si l'on se refusoit à admettre notre explication, qui présente l'avantage de rendre raison de tous les faits, sans compromettre le caractère de Posidonius, cela ne feroit rien au fond de la question : car on seroit alors contraint de revenir à la deuxième supposition, et de dire que ce philosophe a exprès arrangé le fait astronomique pour s'attribuer l'honneur de la mesure ; et, dans l'un comme dans l'autre cas, il faudra bien admettre que les deux mesures de 240,000 et de 180,000 stades sont d'une époque antérieure à cet arrangement, quel qu'ait été le motif de Posidonius.

DANS le cours du Mémoire, j'ai présenté le résultat de chaque section en particulier : il ne me reste donc plus qu'à présenter les conclusions générales qui se tirent de l'ensemble. Les anciens nous ont conservé le souvenir de cinq estimations de la grandeur de la terre, explicitement indiquées : 1.° celle de 400,000 stades, transmise par Aristote ; 2.° celle de 300,000 stades, dont parle Archimède, et que les Chaldéens connoissoient (ces deux premières n'ont évidemment rien de commun avec l'école d'Alexandrie) ; 3.° la mesure de 252,000 stades, attribuée à Ératosthène, mais qui existoit avant lui ; 4.° celles de 240,000 et de 180,000 stades attribuées à Posidonius, et dont il faut porter le même jugement.

D'une autre part, il est prouvé que, depuis l'établissement de l'école d'Alexandrie, on n'a rien fait qui ressemble à une mesure d'un arc du méridien, laquelle se compose nécessairement de deux opérations, l'une astronomique, l'autre géodésique ; car Ératosthène n'a fait que l'une des deux, et Posidonius n'a fait ni l'une ni l'autre.

Les diverses déterminations de la grandeur de la terre, justes ou non, ce qui n'importe en rien à la question que je traite, sont donc plus anciennes que cette école fameuse : elle en a adopté quelques-unes dans le développement de divers systèmes géographiques, mais sans prendre aucun soin pour en vérifier l'exactitude. Or, comme une opinion *quelconque* sur la grandeur de la terre suppose nécessairement aussi une opération *quelconque* qui lui sert de fondement, il est clair qu'antérieurement à l'école d'Alexandrie il avoit été fait une ou plusieurs tentatives, plus ou moins heureuses, soit en Asie, soit en Égypte, pour connoître la grandeur du globe.

MÉMOIRE
SUR LES ORIGINES
DES
PLUS ANCIENNES VILLES DE L'ESPAGNE.

PAR M.r L. PETIT-RADEL.

Lu le 26 Juin 1812.

LA domination des Carthaginois et des Romains a-t-elle anéanti tout moyen de reconnoître distinctement les origines des villes fondées par les Ibères ou par les Celtes, prédécesseurs des Carthaginois dans la possession de l'Espagne ? et cette contrée n'auroit-elle conservé d'autres traces de ces origines que les dénominations générales de *Celtique*, d'*Ibérie* et de *Celtibérie*, dont la première ne se lit plus qu'à l'extrémité occidentale de cette contrée, dans nos cartes de géographie ancienne ?

Andres de Poça, De la antiqua lengua &c. de las Espagnas. En Bilbao, 1587. Hervaz, Catalogo de las lenguas de las naciones conoscidas &c. Madrid, 1804. Fabroni, Derivatione e coltura degli antichi abitatori d'Italia. Firenze, 1803: aliiq. recentiores.

On pourroit croire, en effet, que toute autre marque distinctive des établissemens des Celtes et des Ibères seroit abolie sur ces cartes, quand on voit que, dans les recherches qui ont précédé ou suivi celles-ci, les savans n'ont tiré de tant d'anciens noms comparés que des inductions vagues ou purement étymologiques, et qu'ils ont négligé tous de relever les rapports historiques que ces noms, considérés séparément, doivent avoir eus avec les deux peuples qui ont été les auteurs d'une civilisation antérieure aux con-

quêtes des Carthaginois et des Romains. On s'est égaré surtout en cherchant ce que pouvoient signifier les noms de lieux, quand il ne s'agissoit que de constater littéralement les homonymies, et de remonter par d'autres moyens à leur origine distincte.

Je ne me suis pas dissimulé qu'une tentative en ce genre est difficile : car à quel caractère croira-t-on pouvoir distinguer les établissemens des Celtes en Espagne d'avec ceux des Ibères? et comment ces caractères peuvent-ils indiquer les contrées originaires de ces deux peuples? On n'en a point encore assigné qui ressortent de l'histoire, et j'ai cru en rencontrer quelques-uns de ce genre dans l'examen des dénominations locales, et particulièrement dans le rapport de leurs homonymies avec le petit nombre de témoignages historiques qui me paroissent devoir en diriger les conséquences.

Strabon donne l'exemple de ce moyen de prouver les origines, et justifie l'usage que les modernes peuvent en faire, parce que, de son temps comme du nôtre, il étoit reconnu que les colonies avoient la coutume de transporter sur les terres les plus éloignées les noms des régions, des fleuves, des peuples et des villes d'où elles étoient parties. N'avons-nous pas de même aussi couvert les côtes du nouveau monde de dénominations locales des diverses régions de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre?

Strabo, lib. IX, pag. 423, 425, 427, 432, 434; lib. XIII, p. 590.

Appuyé de l'autorité de Strabon et des exemples les plus modernes, je vais commencer par l'examen des noms des villes Celtiques, et par discuter le caractère particulier qui dévoile leur origine Thrace ou Illyrienne. J'indiquerai ensuite les autres moyens de distinguer l'origine Italique

d'un grand nombre d'anciennes villes de l'Ibérie proprement dite. Mais, avant de me livrer à ces deux branches de recherches, je dois les commencer chacune en rassemblant les vestiges interrompus des plus anciennes histoires, dont j'ai, je crois, assez justifié ailleurs l'authenticité, et tâcher d'y découvrir les deux époques du passage des deux principales colonies qui ont apporté ces noms de lieux dans nos contrées. Tels sont l'objet et les deux divisions de ce Mémoire.

Acad. des inscript. tom. V, pag. 144 et suiv. du nouveau Recueil.

PREMIÈRE SECTION.

Origines Celtiques.

La carte de l'ancienne Espagne, dégagée de tout ce qui ne paroît point appartenir aux premiers temps historiques de cette contrée, présente un grand nombre de dénominations dans lesquelles tout lecteur attentif peut reconnoître, à des caractères plus ou moins apparens, quelles ont été les cités ou les villes fondées par les Celtes, et comment elles se distinguent de celles qui paroissent avoir eu pour auteurs d'autres peuples d'origine plus immédiatement Grecque.

N'ayant jamais été cités parmi les navigateurs, les Celtes ne doivent être arrivés en Espagne que par terre. Strabon indique dans la Gaule Narbonnaise celui de leurs anciens chefs-lieux qu'il fait considérer comme l'origine du nom de *Celtique*, que les Grecs étendirent sur toute la Gaule. Il fait aussi remarquer d'autres Celtes dont le mélange avec les Thraces et les Illyriens nous explique comment la langue Celtique a dû garder un caractère de

Strab. lib. IV, pag. 177, 178.

Id. lib. VII, pag. 304.

conformité avec celle des Thraces, dans les dénominations génériques de leurs villes. C'étoient là sans doute les Celtes de l'Adriatique, qui députèrent des ambassadeurs à Alexandre-le-Grand, et qui, probablement, n'étoient qu'une division des autres Celtes qui habitoient la Thesprotie sous le nom de Κέλαιθοι, suivant Rhianus de Bénée, et auxquels auront appartenu les Κελτοὶ voisins des *Chaones*, suivant Antoninus Liberalis.

Strab. lib. IV, pag. 302.

Ap. Stephan. Byz. hoc verb.

Fabul. IV.

L'accord d'un des deux passages de Strabon que je viens de citer, et du fragment de généalogie que je rapporterai bientôt, montre que la Thrace est la région originaire de toutes les divisions des Celtes, dont l'une parvint très-anciennement jusqu'au cap *Domes-ness* de la Courlande. Ce cap est d'autant plus judicieusement considéré, par un de nos savans confrères, comme le promontoire Celtique dont parle Pline, qu'au commencement du XVI.e siècle encore, un historien de ce pays y faisoit remarquer les usages païens d'une tribu barbare qui prenoit le nom de *Celthini*. J'ai cru devoir consigner ici cette remarque importante, et cependant échappée dans les recherches nombreuses qui ont été faites sur les antiquités Celtiques.

M. Gossellin, Géogr. syst. et positive des anciens, t. IV, pag. 115, ibiq. tabul. XI.

Matthiæ à Michow Sarmatia, inter Polonicar. rer. Script. t. I, pag. 143.

Quand on voit Hérodote assigner pour situation aux Celtes de son temps les environs du lac de Constance, alors nommé *lacus Brigantinus*, et en même temps l'extrémité des côtes occidentales de l'Europe, ce qui indique l'Espagne, on conçoit aussi comment une division de ces peuples partant de l'Illyrie aura pu fixer sa première demeure en Italie, passer de là dans la Gaule Narbonnaise, et fonder ensuite, à l'entrée de l'Espagne supérieure, les

Lib. II, cap. XXXIII.

Id. lib. IV, cap. XLIX.

colonies Celtiques qui se seront propagées sur ses côtes septentrionales et occidentales.

Strab. lib. I, pag. 61; XIII, pag. 586.

Festus, en nous conservant l'origine Illyrienne des *Peligni,* Strabon, en parlant des migrations lointaines des *Treri,* nous disposent à concevoir la direction de celles qui auront fait arriver, sous différens noms spéciaux, plusieurs peuples Thraces dans nos contrées, et peut-être en Italie ces *Treri* mêmes, si l'on en jugeoit d'après le nom du fleuve *Trerus,* qui se réunit au *Liris* après avoir reçu la rivière de *la Cosa*. Parmi les migrations ultérieures de ces peuples, on doit en remarquer une dont la date est assez positivement déterminée dans l'histoire.

Idem, lib. V, pag. 237.

Plin. Hist. nat. lib. III, p. 171, edit. Harduin.

Les Ombriens, nation des plus anciennes et des plus considérables, étoient un peuple Gaulois, c'est-à-dire, Celtique, suivant la nomenclature usitée chez les Grecs. Ayant passé en Italie à une époque inconnue, ce peuple étoit en guerre contre les Aborigènes ses voisins, dès l'arrivée de la seconde colonie Pélasgique, qui eut lieu vers la huitième génération avant la guerre de Troie. Il dut donc exister une liaison nécessaire de causes et d'effets entre la migration des Ombriens chassés de leur territoire par les Pélasges, et les progrès par lesquels ces mêmes Pélasges, après avoir pris toutes leurs bourgades et *Cortona* leur capitale, parvinrent aux rivages occidentaux de l'Ombrie d'alors, pour y fonder, entre autres, *Saturnia,* dont les remparts primitifs subsistent encore, ainsi que ceux de *Cosa,* sous les mêmes noms. Que sera donc devenu le peuple expulsé?

Dionys. Halic. Antiq. Roman. lib. I, pag. 18.

Id. ibid. p. 15.

Plin. lib. III, pag. 171.

Aucune autre migration d'un peuple Celte ne se trouvant datée dans l'histoire, il doit paroître que ceux qu'on n'avoit surnommés *Ombriens* que par épithète, furent aussi

le

le même peuple qui s'étoit établi sur le territoire de Narbonne sous la dénomination spéciale d'*Umbranici*, et le même, par conséquent, que les Grecs dont parle Strabon, désignèrent dans la suite sous le simple nom générique de *Celtes*, puisque deux traditions différentes ont fait coïncider au même territoire deux noms qui s'identifient par leur rapport. Il est donc très-vraisemblable que les colonies de ces Celtes, parties de ce premier chef-lieu connu, et pénétrant dans les terres, auront laissé par toutes les Gaules, l'Espagne, l'Angleterre, ces témoignages plus ou moins uniformes de nomenclature locale, qui rappellent encore leur origine et leur langue Thrace, et qui nous sont restés, pour ainsi dire, comme les monumens de notre plus ancienne topographie.

Dans l'énumération des peuples qui entrèrent les premiers en Espagne, Varron nomme successivement les Ibères, les *Persæ*, les Phéniciens, les Celtes, les Carthaginois. On ne sait si Varron a voulu observer l'ordre exact des temps dans cette énumération. L'origine des Ibères et des *Persæ* est l'objet d'une opinion qu'il n'est pas encore à propos de produire : les Phéniciens ont dû commercer de tout temps avec *Gades;* et leur origine est d'ailleurs si bien connue, que je dois ici me borner à développer celle des Celtes, qu'Appien fait remonter à la Thrace par le témoignage d'un fragment des généalogies royales de cette contrée, que cet auteur nous a conservé.

Apud Plin. lib. III, pag. 137.

Illyric. §. 2.

L'Illyrie, dit-il, reçut son nom d'Illyrius, fils de Polyphème, Cyclope, et de Galatée, qui avoient eu deux autres fils, Celta et Gala. Appien ajoute que ces trois conducteurs de colonies étoient partis d'une région qu'on

appeloit *Sicélie*, et qu'ils donnèrent leurs noms aux Illyriens, aux Galates et aux Celtes. Ammien Marcellin confirme indirectement cette généalogie, en citant une tradition analogue à la précédente, et qu'on lisoit dans les Extraits de Timagène, auteur estimé pour avoir rassemblé avec discernement beaucoup de traditions éparses dans les anciennes histoires. Ces faits sont d'accord avec d'autres exemples de la plus haute antiquité.

Lib. XV, p. 51, ed. Vales.

La région appelée *Sicélie* par Appien ne peut avoir été la Sicile de nos temps : car il faudroit alors comprendre les Celtes parmi les anciens peuples navigateurs; ce que ne permet pas le silence absolu de l'antiquité, qui ne leur attribue aucun trajet de mer. Il faut donc que la région d'où partirent les trois conducteurs de colonies dont Appien parle, ait été cette partie de l'Illyrie où Ptolémée plaçoit un peuple nommé *Siculiotæ*. C'est de là, suivant la judicieuse conjecture de Fréret, qu'étoient partis les Sicules qui se fixèrent d'abord en Italie, et qui, s'étant ensuite transportés dans l'île de *Trinacria*, lui imposèrent le nom de *Sicile* qu'elle a toujours gardé.

Cl. Ptolem. Geogr. pag. 59, ed. Mercat.

Acad. des inscript. t. XVIII, Hist. pag. 75.

Les Ombriens ayant été obligés de passer aussi d'Italie sur d'autres terres à l'époque de la huitième génération avant la guerre de Troie, s'il est probable qu'ils se soient fixés d'abord dans la Gaule Narbonnaise, et qu'ils aient étendu de là, comme je l'ai dit, leurs colonies sur toute la côte septentrionale de l'Espagne, leur origine Thrace étant prouvée par celle du conducteur des premiers Celtes cités, c'est donc dans leurs rapports avec la langue Thrace que l'on doit chercher à discerner quelles sont les dénominations Celtiques des villes de l'Espagne.

Il est d'abord très-vraisemblable que l'uniformité qui règne dans l'affixe terminal des noms de la plupart des villes des régions Celtiques de cette contrée, appartient à la période ancienne des colonies successives qu'elle a reçues; car, à l'exception de *Segobriga*, ville de la Celtibérie, dont le nom paroît indiquer la réunion effectuée des Celtes et des Ibères, toutes les villes dont le nom est terminé par l'affixe *briga*, sont rangées suivant la direction naturelle du progrès des colonies Celtiques, et aucune autre que *Segobriga* ne se trouve dans la région maritime qui constitue l'Ibérie proprement dite, d'après le témoignage des auteurs qui l'étendent depuis la pointe orientale des Pyrénées jusqu'à *Gades*. *Ptolem. pag. 42.*

L'uniformité qui règne dans ces affixes nominaux, est nécessairement très-ancienne en Espagne, puisque *Nertobriga* étoit citée par Appien comme une ville bien fortifiée, avant que les Romains en eussent fait le siége. Que pouvoit donc signifier l'affixe *briga*, sinon ce que les Thraces, dont on a vu que les Celtes n'étoient qu'une division, avoient coutume d'exprimer par *bria*, affixe semblable qu'ils ajoutoient aux noms de leurs villes, ainsi que l'attestent Nicolas de Damas et Strabon ? Les Daces, suivant un même usage, terminoient leurs noms de ville en *dava*; les exemples en sont très-nombreux dans les Tables de Ptolémée, et il paroît que l'invasion de ce peuple a fait disparoître les dénominations terminées en *bria*, qui ne sont plus restées marquées, dans nos cartes, que sur les rivages du Pont-Euxin et de la Propontide.

Appian. Hispan. lib. VI, §. 48.

Apud Steph. Byz. verb. Μεσημβρία.

Strab. l. VIII, pag. 319.

Ptolem. lib. III, cap. VIII; X.

Il étoit bien reconnu des savans que *briga* signifioit *ville*, lorsque Cluvier prétendit que cet affixe ne pouvoit *Ant. Germ. lib. I, c. VII.*

signifier qu'un pont, parce que, disoit-il, les mots *bridge* et *bruck* n'ont point d'autre sens dans les langues Anglaise et Germanique. C'est d'après cette opinion, adoptée par Wesseling, que se fixent communément, mais à tort, les interprétations du mot *briga* dans les cas particuliers où il peut être utile d'avoir égard au sens de cet affixe en matière d'antiquités topographiques. On ne peut disconvenir que les mots comparés par Cluvier, lorsqu'il veut établir sa règle prétendue, n'aient entre eux une très-grande analogie; mais on auroit bien plutôt remarqué l'erreur de ce savant, si l'on avoit observé sur la carte de l'Espagne que la situation de plusieurs villes dont le nom est terminé par l'affixe *briga*, ne peut s'accorder avec la circonstance locale de l'existence d'une sorte d'édifice, d'ailleurs très-peu connue des plus anciens peuples.

Antonini Augusti Itinerarium, ed. Wesselingio, p. 202, 360, adnot.

La fausseté du principe avancé par Cluvier se décèle d'abord dans l'examen du nom de la ville d'*Hierabriga*. Il est évident qu'il s'agit ici d'une ville sacrée, et non pas d'un pont sacré; car la situation d'*Hierabriga* est marquée, dans la carte de d'Anville, à cinq lieues du Tage et de toute autre rivière. La ville de *Nertobriga* fournit un autre exemple de l'incohérence du même système, puisque, dans ses rapports apparens avec la langue Grecque, ce nom n'auroit pu signifier autre chose que *ville basse*, et par conséquent n'exprimer qu'une circonstance relative de position: or, si l'affixe terminal n'avoit eu d'autre signification que celle de *pont*, quel sens raisonnable pourroit-on attribuer au composé d'un nom qui ne devroit être traduit que par cette expression, *le pont d'en bas!*

Ibid. pag. 421.

Ptolem. pag. 36, 42.

Pour opposer ces exemples à la règle tirée des étymo-

logies Germaniques, j'ai comparé les meilleurs renseignemens; mais, craignant d'être trompé par des cartes où toutes les rivières n'auroient pas été marquées, j'ai consulté des savans du pays, et il résulte de leur témoignage que plusieurs villes dont le nom appartient à la discussion actuelle, sont éloignées de toute rivière. Telles sont *Lacobriga*, aujourd'hui *Lagos*, en Algarve; *Conimbriga*, aujourd'hui Condeixa; *Cetobriga*, aujourd'hui Cesimbra[a]; *Abobriga*[b], Villa de Conde; *Arcobriga*[c], Val de l'Aula. Ces villes sont situées, pour la plupart, dans les sables maritimes; et *Nertobriga*, qu'on croit avoir été la Mertola actuelle, dominoit une hauteur tellement éloignée des eaux courantes, que les habitans n'ont que des puits pour toute ressource. Enfin *Langobriga*, dont Plutarque nommoit les habitans Λαγγοβρίτας, étoit tellement éloignée des rivières, que cet auteur ne parle que des ruisseaux des environs de cette ville.

Ptolem. pag. 41. Antonin. Itiner. pag. 421.

[a] Aloïsius Resendius, Antiquit. Lusitan. lib. IV.

[b] Plin. lib. III, pag. 227.

[c] Antonin. Itiner. pag. 437.

Plutarch. in Sertorio, §. 13, ed. Reiske.

Ces exemples font voir combien Cluvier se hasardoit en avançant qu'il n'avoit embrassé cette opinion comme un principe, que parce que tous les lieux dont le nom se terminoit en *briga*, étoient situés sur les bords des fleuves. Cette opinion est encore d'autant plus mal fondée, qu'il n'existe en Espagne aucun pont antique dont la construction puisse être réputée plus ancienne que les conquêtes des Romains; et cependant les noms terminés en *briga* datent, comme on l'a vu par l'exemple de *Nertobriga*, des temps antérieurs à ces conquêtes. Ajoutez sur-tout qu'aucune des villes Espagnoles où l'on remarque des ponts Romains, ne se trouve comprise dans la liste nombreuse des noms terminés par l'affixe *briga*, et que la situation d'aucune

Cluver. Germ. ant. l. I, c. VII, pag. 51.

des villes actuellement dénommées *ponte* ou *puente* n'occupe l'emplacement non contesté des anciennes que l'affixe *briga* faisoit autrefois distinguer.

Comment donc se pourroit-il faire que de tant de lieux dont le nom se seroit complété par le mot *pont*, il ne s'en retrouve pas un seul qui ait retenu cette signification traduite en espagnol ou en portugais, et que l'élément principal de l'affixe *briga* ait néanmoins subsisté, comme dans *Cesimbra*, &c.? Le témoignage des faits doit donc ici l'emporter sur l'analogie apparente que l'affixe comparé peut avoir avec les étymologies Germaniques, et sur-tout lorsque Cluvier avoue, comme bien reconnu de son temps, que *briga* et *bria* ne signifient qu'une seule et même chose. En parlant de *Cetobriga*, Resendius, antiquaire Portugais, cité avec estime par Ortelius, s'exprimoit ainsi : *Causa nominis à* cetis *et* briga *orta est;* briga *siquidem veteri Hispanorum linguâ* urbem *significat, ut* Arabriga, Conimbriga, Cetobriga, Lacobriga, *et multæ aliæ.* C'étoit aussi le sentiment de Jérôme Surita dans ses notes sur l'Itinéraire d'Antonin[a], de Balthasar de Echave[b], et de Fernao de Oliveyra[c], auteur d'une Histoire inédite du Portugal. Les lexiques Portugais décident tous dans le même sens; et, dès la fin du IV.e siècle de notre ère, Festus s'en expliquoit ainsi : *Lacobriga, nomen compositum à* lacu *et* briga, *Hispaniæ oppido.* On sait qu'il faut lire *hispanicè oppidum*, conformément à la remarque judicieuse de Wesseling.

Strabon a donc fixé la seule règle à suivre pour toutes les interprétations de ce genre, en disant que les Thraces avoient coutume de terminer leurs noms de ville par l'affixe *bria;* et il en cite pour exemples, *Selymbria, Mesembria,*

Germ. ant. l. I, c. VII, pag. 49.

Ant. Lusit. lib. IV, pag. 209.

[a] *Pag. 380.*

[b] *De la antigued. de la ling. Cantabra. En Mexico, 1607.*

[c] *Mss. Bibl. Reg. n.° 10022, fol. 11.*

De signif. verb. l. X, verb. Lacobriga.

Antonin. Itiner. pag. 449.

Lib. VII, pag. 319.

Poltyobria, c'est-à-dire, ainsi que l'explique ce géographe, villes de Selym, de Mesem, de Poltys.

On pourroit observer ici que le *gamma* n'entre pas dans l'orthographe des noms des villes Thraces que Strabon a citées; mais je remarquerois, à mon tour, que Nicolas de Damas, auteur non moins ancien, supprimoit aussi le *gamma* en parlant d'une ville de la Bétique, et qu'il nommoit *Brutobria* celle que les gens du pays auront appelée *Brutobriga*. Les exemples de suppressions semblables étoient communs dans le dialecte Ionien, où l'on écrivoit αἶα au lieu de γαῖα, pour dire *terre;* et même, pour l'euphonie seulement, on supprimoit le *lambda*, suivant la remarque d'Étienne de Byzance et l'exemple qu'il en rapporte. Il est donc à croire que Ptolémée, à qui nous devons la connoissance du plus grand nombre des villes distinctement Celtiques de l'Espagne, n'aura conservé la lettre gutturale dans leur affixe terminal qu'à raison de ce qu'il aura copié ce mot tel qu'il se lisoit dans les cartes; et il résulte d'ailleurs de ses tables, comparées avec d'autres documens géographiques, que les deux terminaisons, diverses en apparence, furent indifféremment employées par les anciens.

Steph. Byz. v. Μεσημβρία.

Id. eod. verb.

Ptolémée cite en effet *Flavia Lambris*, ville de la Callaïcie, que Méla nomme *Lambriaca;* il cite encore *Lacobriga*, ville des *Vaccæi*, que l'Itinéraire d'Antonin comprend sous le nom de *Lacobria*, suivant le manuscrit portant cette leçon, qu'aura consulté Mercator. La ville d'Amiens est nommée *Samarobriga* dans l'Itinéraire cité par Ortelius, *Samarobriva* dans les Tables de Ptolémée, et *Samarobria* dans un manuscrit de l'Itinéraire cité par Cluvier.

Pag. 40.

Pompon. Mela, lib. III, cap. I.

Ptolem. pag. 41.

Id. pag. 45.

Id. pag. 49.

Cluver. Germ. ant. l. I, c. VII, pag. 50.

Enfin ne supprimons-nous pas nous-mêmes le *gamma*, en appelant *Briançon* la même ville que Ptolémée nomme *Brigantia!* Il est donc évident que ces différences ne dépendent que de celles des dialectes, et que *briga*, *briva*, *bria*, et même *brica*, signifioient constamment *ville*, *cité*, *château fort*. La synonymie de ces quatre affixes avertit de plus qu'on peut soupçonner l'existence cachée de beaucoup d'origines Thraces dans les noms modernes de plusieurs lieux des Gaules et de la Grande-Bretagne.

Pag. 64.

On a dû remarquer déjà que l'affixe *briga* se trouve précédé assez souvent d'un mot Grec; et cela n'a rien de surprenant, vu le rapport de ces noms avec les idiomes de la Thrace, et d'après le fait même de l'origine éloignée des *Celtici* d'Espagne. Je n'en citerai d'autres exemples que les noms des *Allobryges*[a], d'*Amallobriga*[b], d'*Arcobriga*[c], de *Monobriga*[d], d'*Hierabriga*[e], *Talabriga*[f], *Turobriga*[g], *Nertobriga*[h]. L'élément même de *briga*, βρῖ, est grec, et équivaloit à βελαρὸς dans Hésiode cité par Strabon[i].

Les origines Thraces de la plupart des villes de la Celtique Espagnole se déduisent encore d'une tradition qu'Élien[k] avoit trouvée dans un ouvrage d'Aristote, et suivant laquelle les colonnes d'Hercule s'appeloient *colonnes de Briarée*, avant qu'on eût substitué à ce nom celui d'Hercule après les exploits de ce héros. Eustathe[l] ajoute, suivant une autre tradition, que ces mêmes colonnes avoient porté plus anciennement encore le nom de Saturne. Cette tradition est appuyée d'ailleurs; et d'abord, un fragment de Sanchoniaton nous apprend qu'Uranus, père de Saturne, passoit pour le premier auteur de l'invention mécanique de ces énormes pierres posées en équilibre, et qui

[a] *Ptolem. pag. 51, marg.*
[b] *Antonin. Itiner. pag. 425.*
[c] *Ptolem. p. 42, 47.*
[d] *Inscript. antiq. ab Ortelio citat. v.* Monobrica.
[e] *Anton. Itiner. pag. 419.*
[f] *Ibid. p. 421.*
[g] *Plin. lib. III, pag. 140.*
[h] *Ptolem. p. 36.*
[i] *Lib. VIII, p. 364.*
[k] *Ælian. Hist. var. l. V, c. III.*
[l] *Ad Dionys. Perieg. vers. 64.*

Ap. Euseb. Præparat. evang. l. I, cap. X, pag. 37.

qui étoient connues dans l'antiquité sous le nom de *bætyles*. Strabon confirme bien l'opinion de cette origine reculée, en disant qu'Artémidore avoit observé au-delà du *Bætis* des monumens de pierres tournantes, et du genre, sans doute, de ceux dont l'invention étoit attribuée au père de Saturne. On en connoît un semblable et qui existe encore en Angleterre, sous le nom de *Pender-stone*. Il seroit donc difficile de taxer, avec justice, de mythologie purement imaginaire, des traditions auxquelles des monumens aussi bien caractérisés, et éclairés peut-être ici pour la première fois, rendent encore aujourd'hui témoignage.

Lib. III, p. 138.

J. Norden, Cornwal. p. 74.

Cf. *Strab. Traduct. Franc. tom. I, pag. 385, not. 5.*

L'origine Thrace des colonies qui durent donner le nom de *Briarée* aux colonnes de *Gades*, est dévoilée dans les traditions qui désignoient ce héros comme Cyclope de nation; et l'auteur *De Mirabilibus* citoit, comme existant en Thrace, un peuple de Cyclopes que, dans un dialecte différent, d'autres auront nommé Κύχρωπες. Ils étoient d'excellens artistes, suivant l'auteur, Éphore peut-être, que le scholiaste d'Euripide aura consulté touchant la migration de ce peuple dans la Curétide. Le scholiaste rapporte que ce fut à la suite d'une guerre civile qui partagea cette nation en deux partis, dont l'un continua de demeurer dans la Thrace sous le nom qu'il tenoit de Cyclops, ancien roi de la contrée. On sait que les Pélasges tenoient aussi le leur de Pélasgus. Il n'y a donc rien d'incroyable dans l'opinion qui feroit parvenir jusqu'au fond de l'Espagne un ancien conducteur de colonies Thraces, quand, sur-tout, nous lisons dans Strabon que cette contrée comprenoit un peuple à qui le nom de *fondateur*, κτιστής, étoit donné par excellence.

Demetrius Calatianus, apud Schol. Theocrit. ad idyll. I.

5. 131, ed. Beckm.

Cf. *ejusd. adnot. pag. 269.*

In Orest. v. 963.

Lib. VII, pag. 296.

On peut donc croire qu'à une époque bien plus ancienne que les exploits d'Hercule, des colonies de peuples Thraces seront parties des contrées voisines de la Macédoine, dont l'auteur *De Mirabilibus* parle à l'endroit cité plus haut et dont un canton étoit nommé *Brianium;* que de l'Illyrie, dans laquelle le scholiaste d'Apollonius de Rhodes place des Briges, ces peuples seront parvenus sur les bords du lac *Brigantinus*, où ils auront établi les cités de *Brigantium* et de *Brigobanne;* qu'un de leurs détachemens se sera établi entre le Rhône et l'Isère sous le nom d'*Allobroges*, que Polybe nomme *Allobryges*, et que ce peuple, ainsi que les *Umbranici* de la Gaule Narbonnaise, cités par Pline, aura pénétré en Espagne par les passages des Pyrénées.

Ad Argonaut. IV, 1002.

Polyb. ed. Schweigh. l. III, §. 49.

Lib. III, pag. 148.

Les établissemens successifs de ces Briges nous seront alors marqués, le long de la côte septentrionale de l'Espagne, par toutes les villes dont la terminaison nominale est analogue à leur nom générique : en conséquence, ils auront fondé toutes celles dont la dénomination se termine par l'affixe *briga*, et qui sont rangées sur toute la ligne qui contourne l'Espagne, à partir des sources de l'Èbre jusqu'au cap Sacré. C'est ainsi, je crois, que, parvenus aux colonnes de Saturne, ils leur auront donné le nom de *Briarée*. Si l'on peut en juger d'après la dénomination du mont *Silurus* en Bétique, c'est de là que seroient partis ces *Siluri* de l'Angleterre que Tacite fait considérer comme une colonie d'Ibères. Ce fait paroît du moins appuyé par la conformité des monumens de pierres mobiles qu'Artémidore avoit observés dans la Bétique, et si près des colonnes de Saturne, fils de l'inventeur de ce genre étonnant de mécanique, et dont j'ai cité plus haut un exemple encore

Avieni Ora marit. v. 433.

Agricol. cap. XI.

Apud Strab. lib. III, pag. 138.

existant au comté de Cornouailles. Ajoutez à l'appui de ces rapprochemens, que le nom des *Brigantes* de l'Angleterre est semblable à celui de *Brigantium*, promontoire qui regarde les îles Britanniques; que le nom de la capitale des *Brigantes*, *Eboracum*, est le premier élément du nom d'*Eburobritium* de la Bétique; et qu'enfin l'affixe qui se joint à ce dernier est le *briga* des Celtes, ou le *bria* des Thraces.

Ptol. pag. 34.

Antiq. inscript. à Varierio citat.

Il est vrai que toutes ces analogies seroient décréditées d'avance aux yeux de ceux qui demanderoient, comme Cluvier et Berkelius, ce que la Thrace et l'Espagne pouvoient avoir eu de commun. Mais je crois que la probabilité de ces rapports se confirme encore assez clairement par l'identité du plus ancien nom de la Thrace et du plus ancien nom du fleuve *Bætis*.

Cluver. Germ. ant. lib. 1, c. 11.

Berkel. ad Stephan. Byzant. verb. Βρουτοβρία, *adnot. 30.*

Un passage d'Arrien apprend que cette contrée avoit eu pour premier nom *Perke;* et dans un auteur qu'il ne nomme pas, Étienne de Byzance avoit lu que le plus ancien nom du *Bætis* avoit été *Perkes*. L'Itinéraire d'Antonin confirme bien cette ancienne tradition, en indiquant entre le *Bætis* et l'*Ana* une ville dont le nom étoit *Percej-Ana*; Velasquez en cite une médaille. Ces faits comparés nous expliquent ce qu'étoient probablement les *Persæ* que Varron nomme parmi les plus anciens peuples Espagnols, et que Salluste, sur la foi des anciennes traditions conservées dans les archives Carthaginoises, fait passer en Afrique après la mort d'Hercule, dont ils avoient partagé les exploits en Espagne.

Apud Eustath. in Dionys. Perieg. vers. 323.

Voc. Βαῖτις.

Pag. 432.

Ensayo sobre los alphabetos, &c. pag. 121; tabul. XVI, n.° 1.

Bell. Jugurth. §. 18.

Il ne me reste plus qu'à exposer la partie de mes recherches qui concerne les Ibères, et qui prouvera, j'ose l'espérer, que les côtes méridionales de leur région ont été

très-anciennement occupées par des peuples partis des plus célèbres villes Pélasgiques et Tyrrhéniennes de l'Italie.

SECONDE SECTION.

Origines Ibériennes.

L'EXAMEN le plus attentif des cartes de l'ancienne Gaule ne fait remarquer dans son intérieur aucune ville homonyme de celles de la partie de l'Ibérie que je vais comparer. Il s'en trouve seulement quelques-unes aux frontières de l'Aquitaine et de l'Espagne ; ce qu'expliquent aisément le mélange probablement très-ancien de quelques peuples limitrophes, et la raison pour laquelle les *Aquitani* du temps de S. Jérôme se vantoient d'avoir une origine Grecque. Si l'on conclut, avec moi, d'après ces observations, que les côtes de l'Ibérie furent anciennement envahies par des peuples navigateurs, il doit s'ensuivre que, de tous les rivages de la Méditerranée, celui qui reproduit des noms semblables à ceux de la côte de l'Ibérie, aura été peuplé par des colonies probablement de même origine que celles de cette partie de l'Espagne. Il reste seulement à savoir de quel côté doivent se trouver les métropoles immédiates et le point de départ.

Commentar. ad Galat. lib. II, cap. III, Proleg.

La décision de ce doute appartient aux mêmes traditions anciennes qui nous ont conservé l'époque de la fuite des Ombriens à l'arrivée des Pélasges sur leurs terres, et l'époque de la fuite de ces mêmes Pélasges lorsqu'ils furent contraints de se réfugier à leur tour sur d'autres terres. Il faut donc examiner d'abord quelles furent, entre les peuples des deux rivages opposés, les relations plus anciennes que l'époque de cette dernière fuite. Cet examen est ici d'au-

tant plus important, qu'il peut changer en conséquences historiques des résultats qui pourroient être d'avance taxés de rapports purement systématiques.

La plupart des anciennes migrations ne sont considérées comme des courses vagabondes que par ceux qui n'ont pas étudié leurs causes, leur direction, et leurs rapports avec les autres parties de l'histoire ancienne. Or la fertilité des régions occidentales de l'Espagne, la richesse de ses anciennes mines, la facilité du trajet des mers qui la séparent de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie, durent exciter de tout temps l'ambition et la rivalité des peuples navigateurs de toutes les côtes de la Méditerranée.

Comment, en effet, pourroit-on supposer que des nations aussi célèbres, à raison de leurs expéditions lointaines, que le furent les Pélasges et les Tyrrhéniens, n'auroient pris aucune part à cette rivalité? Dans quel dessein des Pélasges Thessaliens auroient-ils traversé l'Épire, l'Adriatique, et pris possession de l'Ombrie, pour venir fonder des villes fortifiées, et aujourd'hui bien reconnues pour telles, sur les bords de la Méditerranée, et à proximité du port encore appelé aujourd'hui du nom d'Hercule, *Porto-Ercole!* Pourquoi, deux siècles plus tard, les Tyrrhéniens, qui avoient passé directement de l'Asie mineure en Italie, seroient-ils venus fonder *Populonium*, la seule ville qu'ils eussent bâtie sur le rivage, si de telles entreprises n'avoient eu pour objet ultérieur les productions de l'Espagne?

Strab. lib. V, pag. 219.

Id. ibid. pag. 223.

Ces questions ne peuvent être éclaircies que par la comparaison des faits que les débris de l'histoire ont conservés, relativement aux alliances qu'un intérêt commun a dû former entre ces peuples.

Antiq. Rom. l. I, pag. 16.

Denys d'Halicarnasse rapporte, d'après les anciennes histoires, qu'après avoir chassé les Ombriens de leurs villes et de tout leur territoire maritime, les Pélasges y fondèrent, entre autres, *Saturnia,* et *Agylla* nommée depuis *Cære,* et qu'après y avoir joui de beaucoup de prospérité pendant cinq générations, ces colonies éprouvèrent de grandes calamités territoriales, qui causèrent entre elles des dissensions politiques. Alors, pour se délivrer d'une jeunesse inquiète et turbulente, ces colonies recoururent à des migrations qui, sous le titre de jeunesse consacrée, transportoient sur d'autres terres un excès de population que la stérilité accidentelle de ces côtes ne permettoit plus de nourrir. Cette stérilité fut telle, suivant les anciennes histoires analysées par Denys d'Halicarnasse, que les villes Pélasgiques, réduites à un très-petit nombre d'habitans, furent occupées par les Tyrrhéniens nouvellement arrivés des côtes de l'Asie mineure, et, ce qui est très-remarquable, en ce qu'on voit coïncider à la même époque des faits de même nature, les Tyrrhéniens étoient partis de ces côtes d'Asie à cause d'une stérilité semblable.

Id. ibid. p. 19. — Id. ibid. p. 20. — Id. ibid. p. 21. — Strab. lib. V, pag. 219.

Il est dit aussi dans l'histoire qu'une partie des Pélasges émigrés de la côte d'Italie se dirigea vers la Grèce, où ils bâtirent le mur Pélasgique d'Athènes, et que l'autre se dirigea vers des contrées barbares. Les historiens ont fixé l'époque de la décadence de ces Pélasges en Italie à la deuxième génération qui précéda la guerre de Troie.

Ant. Rom. p. 22. — Id. ibid. p. 20.

En indiquant ainsi généralement, et par opposition avec la Grèce, les régions barbares vers lesquelles les Pélasges de la côte de *Cære* et de *Cosa* s'étoient réfugiés, de quelle autre contrée étrangère aux Hellènes les histo-

riens ont-ils voulu parler, si ce n'est des côtes de l'Ibérie et dans toute l'extension qu'Eschyle[a] et Strabon[b] leur donnoient, c'est-à-dire, les terres situées entre l'embouchure du Rhône et *Gades!* Philistus de Syracuse[c] assignoit à la quatre-vingtième année avant la guerre de Troie une émigration de Ligures, qui avoit été causée par l'invasion des Ombriens et des Pélasges; et cette date coïncide parfaitement avec la deuxième génération avant la guerre de Troie, que Denys d'Halicarnasse assigne à la décadence et aux migrations de ces Pélasges vers les terres barbares. Or, en indiquant des Ligures chassés par des Pélasges et des Ombriens réunis, ce trait d'histoire ne marque-t-il pas le point de cette côte opposée d'où les Ligures avoient chassé antérieurement les Sicaniens, et les régions barbares vers lesquelles les Pélasges dirigèrent leur migration? Leur alliance avec les Ombriens, suivant le même Philistus de Syracuse, désigne assez clairement les *Umbranici* du territoire de Narbonne : car, il faut bien le remarquer, il n'existoit plus d'Ombriens voisins des Pélasges de *Cære* en Italie; Pline dit formellement qu'ils en avoient été chassés. Ainsi la direction de cette migration Pélasgique, que Denys d'Halicarnasse n'avoit indiquée d'abord que vaguement, seroit positivement déterminée par la seule indication des Ligures et probablement du territoire même qu'ils avoient usurpé en Espagne sur les Sicaniens.

Il est d'ailleurs essentiel de remarquer aussi qu'à l'époque assignée à ces migrations les Tyrrhéniens s'étoient déjà incorporé les Pélasges déchus de leur ancienne prospérité, qui étoient demeurés en Italie, et qu'ainsi réunis ces deux peuples étoient devenus maîtres de toute la côte qui va

[a] *Apud. Plin. lib. XXXVI, pag. 769.*

[b] *Lib. III, pag. 166.*

[c] *Apud Dion. Halicarn. Antiq. Rom. lib. I, pag. 18, lin. 19.*

Id. ibid. p. 20, lin. 41.

Thucydid. lib. VI, §. 5.

Lib. III, p. 159.

Strab. lib. V, pag. 251.

fournir l'un des deux points de comparaison. Elle s'étendoit depuis *Pisa* jusqu'à *Marcina*, ville Tyrrhénienne et voisine de *Pæstum*, ville Pélasgique ; et comme il est formellement dit que les Tyrrhéniens occupèrent, avec les Pélasges, *Pompeia*, originairement fondée par les Osques, il devient par-là même très-vraisemblable que ces trois peuples contribuèrent aux colonies parties de la côte de l'Italie pour aller se réunir aux Ombriens vers les côtes de la Ligurie, où les appeloient, sans doute, d'anciens rapports avec la colonie Pélasgique d'Arcadiens qui avoit fondé, un siècle auparavant, une ville célèbre sur les côtes de l'Espagne.

Id. ibid. p. 245.

Pour saisir plus complétement ces rapports ; il faut comparer ce qu'ont dit les auteurs relativement aux fondations des villes de *Saturnia*, de *Cora*, d'*Ardea*, de Sagonte, et l'on verra sous quel nouveau point de vue les migrations Pélasgiques et Tyrrhéniennes peuvent servir à recomposer quelques pages de l'histoire.

Cap. VII.

L'auteur ancien de la Vie d'Homère, attribuée à Hérodote, n'aura pas fait naviguer Mélésigène vers la Tyrrhénie et l'Ibérie, sans qu'il ait été avoué de son temps qu'au siècle même d'Homère les Grecs aient pratiqué les côtes d'Espagne. Aussi étoit-il reconnu, suivant Strabon, que la ville de *Rhoda*, aujourd'hui Rozes, avoit été fondée au pied des Pyrénées orientales bien auparavant l'institution des olympiades ; mais la fondation Grecque de Sagonte étoit encore plus ancienne, et d'une époque bien mieux déterminée.

Lib. XIV, pag. 654.

Cette fondation est attestée par les historiens les plus célèbres; Tite-Live[a], Strabon[b], Bocchus et Pline[c], Silius Italicus[d], Appien[e]. Les circonstances mêmes en étoient marquées;

[a] *Tit. Liv. lib. XXI, cap. VII.*
[b] *Strab. l. III, pag. 159.*
[c] *Plin. l. XVI, pag. 37.*
[d] *Silius Italic. lib. I, vers. 288.*
[e] *Appian. Hispan. §. 7.*

marquées; car on savoit que les habitans d'Ardée étoient partis de la côte d'Italie pour se joindre à la colonie naissante, et seconder les Zacynthiens qui l'avoient inaugurée. On connoissoit jusqu'à la généalogie du héros dont elle portoit le nom. Corn. Bocchus, historien Latin cité par Pline, avoit vu à Sagonte, dans un temple de Diane qu'Annibal avoit épargné par respect, une chapelle construite en bois de genièvre, qui subsistoit encore au temps de cet auteur, et qui avoit été apportée et construite par les Zacynthiens fondateurs, deux cents ans avant la guerre de Troie. Silius Italicus ajoute à toutes ces circonstances, que l'on conservoit aussi dans ce temple les dieux pénates d'Ardée.

Tit.-Liv. loco laud.; Sil. Ital. I, vers. 291.

Loco laudato.

Pausanias rapporte que Zacynthus, fils de Dardanus, partit de *Psophis* pour aller fonder, dans l'île appelée depuis *Zacynthus*, une ville homonyme de la métropole d'où il étoit arrivé. Appuyé sur le témoignage des monumens que les Arcadiens avoient conservés de la suite de leurs rois, Pausanias ajoute que le héros Psophis descendoit de Nyctime, fils de Lycaon, à la septième génération : or il résulte des tableaux de généalogies que j'ai discutés ailleurs pour coordonner les synchronismes de cette haute période de l'histoire, que, comme fils de Dardanus, fondateur de la ville de Cora, celui de Zacynthe et peut-être aussi de Sagonte, car c'est le même nom, devoit être antérieur de six générations à la guerre de Troie; ce qui équivaut juste aux deux cents ans que Bocchus comptoit entre cette guerre et la fondation de Sagonte. Il résulte encore des généalogies comparées, que ce dut être dans la génération qui précéda l'époque de la fondation de cette ville, que les Pélasges de la seconde expédition en Italie

Arcad. lib. XXIV, p. 645.

Ibid. pag. 644.

Mémoire lu à l'Académie, le 6 octobre 1820.

fondèrent, sur la côte dont ils avoient chassé les Ombriens, les villes de *Saturnia*, de *Cære* et de *Cosa*, sans doute, suivant les textes confrontés de Denys d'Halicarnasse et de Strabon.

Ant. Rom. l. I, pag. 16. Strab. lib. V, p. 225 et 226.

Il règne donc le plus grand accord dans le concours de tous ces faits; et, quand le témoignage de Bocchus, et les calculs comparés des généalogies extraites des monumens que Pausanias dit avoir connus, présentent séparément des résultats parfaitement semblables, il devient bien certain que la date assignée en années par Pline n'a pu être tirée que des documens les plus authentiques, et probablement des archives de Sagonte.

En considérant des témoignages aussi complets d'authenticité, pourra-t-on encore hésiter sur la certitude des rapports continuels qui durent exister entre la colonie Arcadienne de cette ville Espagnole, les Arcadiens de Cora, et les Argiens fondateurs d'Ardée, ville maritime du territoire de Cora, qui avoient contribué aux premiers progrès de la colonie de Sagonte? La consanguinité de ces peuples avec les Thessaliens, fondateurs de *Cære*, de *Saturnia* et de *Cosa*, sur la même côte, et Arcadiens d'origine ultérieure, suivant les témoignages combinés d'Éphore et de Denys d'Halicarnasse, auroit-elle pu exister sans des rapports habituels avec Sagonte et les côtes Ibériennes de l'Espagne? et, indépendamment du fait et de l'époque à laquelle nous avons vu que les Pélasges chassèrent de là les Liguriens, ces Pélasges ne durent-ils pas préférer à toute autre, dans leur migration, cette côte d'Espagne où une colonie de même origine et de même langue florissoit déjà depuis si long-temps à l'époque de leur départ?

Apud Strab. lib. V, p. 320. Ant. Rom. l. II, pag. 14, lin. 12.

L'importance que Sagonte avoit acquise dès sa naissance, se vérifie encore, de nos jours, au seul aspect de ses remparts primitifs. On y reconnoît un caractère de haute antiquité, en voyant leur construction massive et rude, surmontée des ouvrages réguliers des Romains. Ces remparts sont aujourd'hui bien caractérisés par les recherches nouvelles qui ont démontré leur parfaite conformité avec la description que, par hasard, Tite-Live a donnée de leur construction inusitée de son temps. Il faisoit reconnoître dès-lors leur haute antiquité à cela seul que les blocs n'en étoient ni taillés, *cæmenta*, ni consolidés avec du ciment, *nec calce durata*, et que les interstices des blocs étoient garnis d'argile, *sed interlita luto structuræ ANTIQUÆ genere*. Or la fidélité de cette description a été vérifiée tout récemment par nos soins. *Lib. XXI, c. II.*

Les remparts de Tarragone ont présenté les mêmes détails, avec des différences qu'il seroit superflu d'expliquer ici en termes techniques. Il résulte, d'après l'examen des portes terminées par des architraves rectilignes, comme celles de toutes les plus anciennes villes Grecques, et de la construction primitive, qui est surmontée par des ouvrages Romains, que les Scipions n'ont pas fondé primitivement Tarragone, comme l'ont avancé Pline et Solin; mais qu'ils ont seulement réduit à moitié et restauré cette partie de son enceinte originaire dont les ruines se prolongent beaucoup plus loin vers la mer. Ces monumens témoignent donc décidément en faveur de l'origine Tyrrhénienne qui leur est clairement attribuée par ce vers d'Ausone: *Plin. lib. III, pag. 141. C. Jul. Solin. Polyhist. cap. XXIII.*

> *Cæsareæ Augustæque domûs Tyrrhenica propter*
> *Tarraco.*

Auson. Urb. XII, vers. 6.

La même origine n'est-elle pas encore confirmée dans ce vers d'une inscription Latine,

Gruter. Inscript. pag. DCXC, 5.

Stagna sub Oceani Tagus et Tyrrhenica Iberus!

Id. ibid. CCCCXCIX, 10.

Ant. Rom. l. 1, pag. 21.

Enfin, lorsqu'une autre inscription réunit et soumet Tarragone aux *Cosetani*, TARRACO URBS COSITANORUM, n'en résulte-t-il pas une conséquence éloignée, mais favorable au témoignage rendu par Denys d'Halicarnasse à l'alliance originaire des Pélasges et des Tyrrhéniens, dans les migrations de ces peuples vers les contrées barbares?

Plin. l. XXXIV, pag. 643.

[a] Ant. Rom. l. 1, pag. 36.
[b] Varro, de ling. Latin. lib. VI, pag. 70.
[c] Suidas, verb. Λαῦνοι.

La région d'Italie que je dois comparer maintenant avec l'Ibérie, comprend les côtes de l'Étrurie et de l'ancien Latium, c'est-à-dire, les cantons habités autrefois par les Tyrrhéniens, les Pélasges, les Volsques, les Ausones, les Osques, ou, plus généralement, tout ce que Pline a compris sous la dénomination de *Latini veteres*, Denys d'Halicarnasse[a] sous celle de Πρίσκοι, Ennius et Varron[b] sous celle de *Casci*, qui a la même signification, et dont Suidas aura parlé, d'après quelque ancien auteur[c], sous la dénomination de Κέττοι, qui paroît exprimer le nom des Latins habitans de la ville de *Setia*, forteresse Pélasgique et voisine de *Norba*, d'une égale antiquité.

[a] Plin. lib. III, pag. 172.
[b] Id. ibid. p. 71.
[c] Ant. Rom. l. 1, pag. 16.
[d] Ptol. pag. 65.
[e] Plin. pag. 158.
[f] Plutarch. in Pompeio, 5. 6.

Après le peuple *Ombri*, on trouve, à plus ou moins de distance de cette côte, les *Vettonenses*[a], les *Spoletini*[b], les villes de *Cortona*[c], d'*Hispellum*[d] et de *Tuder*, ou *Turde*, par métathèse, selon les variantes des manuscrits de Ptolémée. Suivent les sources du fleuve *Metaurus*[e], et, au voisinage d'Ancône, la ville d'*Auximum*[f]. Cette nomenclature, rapprochée du récit de Denys d'Halicarnasse, indique bien les villes des Ombriens dont les Pélasges s'emparèrent avant

d'avoir pris leur capitale *Cortona*, et fondé les villes maritimes dont l'origine leur est attribuée.

Sur le rivage d'Étrurie, plus ou moins avant dans les terres, on trouve un fleuve qui porte encore actuellement le nom d'*Osa*, et que Ptolémée nomme *Ossa*, comme il écrivoit *Cossæ* pour *Cosa*, qui succède sur le même rivage, avec son annexe *Subcosa*[a]. On trouve ensuite *Visentium*, *Tarquinium*, *Volsinium*. Tite-Live[b] attribuoit à ce territoire une ville nommée *Contenebra*. Immédiatement après, on trouve *Graviscæ*[c], le fleuve *Minius*[d], dont le nom s'est conservé jusqu'à nous dans celui de *Mignone*; les *Cærites* et leur ville *Cære*[e]; le fleuve *Tiberis*.

Pag. 61.

[a] *Fulv. Ursin. ex lapid. antiq.*
[b] *Lib. VI, c. IV.*
[c] *Ptol. pag. 61.*
[d] *Virgil. Æneïd. lib. X, vers. 183.*
[e] *Plin. lib. III, pag. 150.*

Tout ce littoral étoit célèbre chez les anciens, parce qu'il réunissoit des monumens d'une origine Pélasgique bien reconnue. Strabon y nomme la *villa* de Malæotus, roi Pélasge, et Virgile a chanté l'origine Pélasgique du *Castrum Inui*, consacré au dieu Pan sur ce rivage. Son enceinte, ruinée au temps de Rutilius, conservoit encore intacte une porte sur laquelle on voyoit sculptée en relief l'image du dieu Pan, et dont la description, donnée par le poète navigateur, m'a fourni les moyens d'attribuer la même antiquité au bas-relief représentant un Pan ὑποσκοπὸς, qui subsiste encore sur un des blocs du mur Pélasgique de la porte d'Alatri, ville des Herniques.

Lib. V, p. 225.

Æneïd. VI, vers. 775.

Itiner. lib. I, vers. 228.

Mémoire lu à l'Académie des inscript. le 23 février 1821.

Au-delà du Tibre, on citoit une forêt nommée *lucus Jovis Indigetis*[a]. Les *Volcæ*, plus éloignés de la mer, avoient les villes de *Corbio*, *Norba*, *Setia*[b]; *Antium* étoit leur port[c]. Succédoit le territoire des *Ausones*, des *Aurunci*, des *Osci*[d], qui comprenoit les villes d'*Ausona*, *Suessa*, *Vescia*[e]; enfin le fleuve *Clanius*[f], nommé ensuite *Liris*.

[a] *Antiq. Rom. lib. I, pag. 52. Tit.-Liv. l. II, cap. XXXIX.*
[b] *Plin. lib. III, pag. 157.*
[c] *Id. ibid.*
[d] *Tit.-Liv. l. IX, cap. XXV.*
[e] *Id. lib. VIII, cap. XI.*
[f] *Virgil. Georg. II, v. 225.*

Pour compléter ces moyens de comparaison, on remarquera la ville des *Tutienses*, dont Pline disoit qu'il ne restoit plus de vestiges, et d'autres anciennes et détruites, que Varron citoit sous les noms de *Palatium* ou *Pallantium*, *Bathia*, *Tribola*. Voilà les principales villes dont l'origine remonte incontestablement aux temps les plus reculés de l'histoire d'Italie, et dont j'ai reconnu par moi-même la plupart des monumens. Aucun indice historique ne peut en faire attribuer la fondation aux Romains, puisque Varron l'attribuoit aux Pélasges.

Lib. III, pag. 157.

Apud Dionys. Ant. Rom. l. I, pag. 11, 12.

On va retrouver tous ces noms légèrement modifiés quelquefois, suivant la différence des idiomes. Dans les cartes de l'ancienne Espagne, ils sont groupés, pour ainsi dire, le long du cours de l'Èbre et de la chaîne des Pyrénées; ce qui favorise l'idée du rapport immédiat de cette région avec la côte Tyrrhénienne de l'Italie. Plusieurs de ces noms se retrouvent dans la Bétique; mais, dans cette situation, ils ne sont point accompagnés du nom de peuple qu'on voit souvent réuni à celui de la ville, sur les bords de l'Èbre et au pied des Pyrénées. La raison de cette différence seroit-elle que les villes de la Bétique n'auroient été que les colonies des autres villes des bords de l'Èbre, et que celles-ci, comme chefs-lieux, auroient réuni à celui de la ville le nom générique du peuple?

En gardant, pour les confronter avec ceux d'Italie, l'ordre que j'ai suivi dans la première énumération de ces noms, je trouve d'abord en Celtibérie les *Cortonenses*[a]. Les *Vettones*[b], que partageoit le cours du Tage, reproduisent le nom du peuple Italique *Vettonenses*, comme *Spoletinum*[c] celui de *Spoletium*, et comme les *Turditani*[d] reproduisent le nom de

[a] *Plin. lib. III, pag. 143.*

[b] *Strab. lib. III, pag. 162.*

[c] *Ptolem. p. 36.*

[d] *Id. ibid.*

Turde, ville d'Ombrie. Les *Ausetani*[a] d'Espagne, dont la principale ville étoit *Ausa*[b], répètent, à la différence près de la diphthongue, le nom du fleuve *Osa*, qui débouche sur le point de la côte anciennement nommé *Télamon*. Les *Cosetani*, limitrophes en Espagne des *Ausetani*, portoient le même nom que les Pélasges fondateurs de *Cosa* sur la côte Pélasgique d'Italie. On retrouve dans le *Visentio* des *Pelendones* le *Visentium* des bords du lac de Bolsena ; et *Veluca* des mêmes *Pelendones*, dont le nom s'est conservé, sous celui de *Volca*, dans les archives de la ville Espagnole qui correspond à la même situation, représente les *Vulci*, voisins des *Cosetani* de l'Italie. L'ancien nom de Tarragone, *Taraco*, retrace la *Tarcunia* de la côte Tyrrhénienne. Nous avons vu qu'il existoit sur son territoire une ville nommée *Contenebra* par Tite-Live ; et Ptolémée nomme au voisinage de Tarragone le promontoire et la ville de *Tenebrium*, avec le *portus Tenebra*.

Ptol. pag. 39. — *Id. p. 42.* — *Strab. lib. III, pag. 159.* — *Ptolem. p. 39.*

Les *Graviscæ* de la côte Tyrrhénienne de l'Italie se retrouvent, sous le nom de *Gravii*, sur la côte occidentale d'Espagne, où Justin faisoit aborder Teucer, fils de *Télamon*, dont le port des *Graviscæ* d'Italie portoit le nom. Ceux d'Espagne étoient voisins d'une *Antium* qui fut l'ancien nom de Falvatiera. Chez les *Callaïci* couloit le fleuve *Metarus*, qui rappelle le *Metaurus* des Celtes Ombriens d'Italie. A la différence près de quelques lettres, les *Cærites* d'Italie et leur ville *Cære* se retrouvent, sur le revers méridional des Pyrénées, dans le nom des *Cerretani* et de leur ville *Scerræ*, que d'Anville marque sur sa carte, et qui est, je crois, la *Ceressus* ou l'*Ascerris* de Ptolémée. Suivent les *Occitani*, dont la capitale *Vicus* étoit plus anciennement

Plin. lib. IV, pag. 227. — *Lib. XLIV, cap. III.* — *Hervaz, Catalogo de las leng. tom. V, pag. 55.* — *Ptol. pag. 38.* — *Valer. Max. lib. VII, c. IV.* — *Strab. lib. III, pag. 162.* — *Pag. 44.*

[a] *Plin. lib. III, pag. 141.*
[b] *Ptol. pag. 144.*

Joan. Margarini inter Hisp. illustr. Scriptores, t. I, pag. 23.

nommée *Ausonia;* ces noms retracent clairement les *Ausonii* de la Campanie et leur ville *Ausona.*

Ptol. p. 39.

Les *Indigetes* de la côte du Latium, c'est-à-dire, les habitans des environs du *lucus Jovis Indigetis,* semblent reparoître, sous le nom simple d'*Indigetes,* entre les *Cerretani* et les *Cosetani;* enfin les *Castellani* paroissent avoir été les habitans du *Castrum* dont Virgile et Rutilius attribuoient la fondation aux Pélasges, les plus voisins sans doute, et par conséquent ceux de *Cosa* et de *Cære.* Je confirmerai plus loin ce rapprochement par des raisons que je crois assez prépondérantes pour obvier au doute que pourroit causer ici la trop grande généralité de la synonymie de *Castrum* et de *Castellani.*

Lib. XXXIX, cap. XLII. — *Ptolem. p. 44.* — *Id. pag. 38.* — *Ptol. pag. 36.* — *Strab. lib. III, pag. 161.* — *Plin. lib. III, pag. 142.* — *Ptol. pag. 36.* — *Plin. edit. Rom. 1469.* — *Flor. Epitom. lib. III, c. XXII.*

Tite-Live indiquoit au revers méridional des Pyrénées l'homonyme de cette *Corbio* des Volsques du Latium, qui fut le sujet d'un ancien triomphe inscrit aux fastes Romains. La *Setia* des mêmes Volsques se retrouvoit, avec une *Cascantum,* chez les *Vascones,* comme leur *Norba* chez les *Lusitani.* Les *Aurunci* de la Campanie se reconnoissent en Bétique sous le nom d'*Arrucci,* comme les *Osci* dans le nom d'*Osca;* comme la *Vescia* Campanienne, dans le nom des *Vescitani,* voisins de l'Èbre; dans ceux de la *Vescis* des *Turduli,* de la *Vescia* des *Turdetani;* peut-être encore, si cette leçon doit être préférée, dans la *Vesciveca* que la précieuse édition *princeps* de Pline, qu'Hardouin n'a pas connue, attribue aux *Astures* d'Espagne, nom qui retrace l'*Astur* des rivages du Latium. *Tutia,* ville disparue des marais Pontins, reparoît en Celtibérie, suivant Florus, avec *Orcia,* dont un petit lieu (1) de la

(1) Santi, *Viaggio di Montamiata,* tom. I.er, pag. 339.

Toscane

Toscane porte le nom. Ce dernier est d'ailleurs fortifié de murs antiques et d'une construction qui paroît avoir le caractère de celle des Étrusques.

Au voisinage de la *Tutia* Espagnole étoient *Auxima* et *Osca*, dont la première est homonyme de l'*Auximum* d'Italie, et la seconde porte le nom des *Osci*. La ville actuelle de *Sanguessa*, *Suessa* dans les archives citées par Ortelius, c'est-à-dire, l'ancienne *Suestasium*, se trouve jointe aux *Suessitani*, dont Tite-Live a fixé le territoire sur le revers méridional des Pyrénées. La *Trebula* Campanienne, ou plutôt la *Tribola* plus ancienne des aborigènes de la Sabine, est retracée par le nom de la ville de *Tribola* qu'Appien assigne à la Turdétanie, et près de laquelle étoient les deux autres nommées *Arrucci vetus* et *Arrucci novum*, marquées dans la carte de d'Anville, et qui rappellent les *Aurunci*. Suivant Valère-Maxime, une ville située sur le fleuve *Ana* portoit le nom de *Bathia* : c'est le même que celui d'une des plus anciennes villes Pélasgiques de la Sabine. Enfin le nom de *Pallantia*, de la même origine et de la même antiquité, existoit chez les *Vaccæi* en Espagne.

Florus, loco suprà laud.

Lexic. verbo Suessitani.

Lib. XXXIX, cap. XLI.

Hispan. l. VI, §. 62.

Lib. III, c. VII.

Appian. Hispan. lib. VI, §. 55.

En examinant les noms de tous ces peuples, on pourra observer, que dans cette contrée, la situation de plusieurs étoit proche de ceux qu'ils avoient eus aussi pour voisins en Italie. C'est ce qu'on peut vérifier sur les noms des *Ausetani*, des *Cerretani*, des *Cosetani*, placés au revers des Pyrénées, et plus haut, des *Vescitani*, d'*Osca*, dont les colonies détachées ne pouvoient être éloignées l'une de l'autre dans la Bétique. Les *Gravii*, qui s'étoient établis chez les *Callaïci*, bien loin des peuples passés en Espagne et qu'ils

avoient eus pour voisins en Italie, étoient au moins limitrophes d'une *Antium*[a] et d'un peuple *Teiburi*[b], qui sont deux noms du Latium. Ils avoient donné au fleuve d'Espagne sur les bords duquel ils s'étoient fixés, le même nom de *Minius* que portoit un fleuve de leur côte en Italie. Enfin un même affixe indiquoit, en Espagne comme en Italie, une situation relative dans les noms de *Cosa* et de *Succosa*.

a *Hervaz, Catalog. loco laud.*
b *Ortelius, hoc verbo.*
Ptol. pag. 38.
Id. pag. 44.

J'ai annoncé plus haut que j'expliquerois les raisons qui me font considérer les *Castellani* de la pointe orientale des Pyrénées comme le même peuple qui, voisin des *Cerretani* en Italie, habitoit le *Castrum Inui* consacré au dieu Pan. A défaut de l'autorité positive des anciens auteurs, j'ai consulté des cartes manuscrites et très-détaillées de cette frontière, que Louis XVI fit lever dès la première année de son règne; et voici les résultats que j'en ai recueillis. Sur le territoire qui correspond précisément à la situation des anciens peuples *Cerretani* et *Castellani*, le lieu appelé de nos jours *Castiglione* n'est séparé de Rozes, l'ancienne *Rhoda*, que par un étang situé au pied d'une colline qui porte le nom de *Pan*. Il en est fait mention, sous le nom de *Panizar*, dans l'histoire moderne, où il est rapporté que Pierre d'Aragon s'y retrancha en 1287.

État du Roussillon, présenté au Roi en 1774, tab. 2, 4, mss. Bibl. Mazar.
Marca Hispanica, Gesta comitum Barcinonensium, cap. XXVIII, pag. 558 et seq.

On ne peut guère supposer d'autre origine au nom de cette colline, que la pratique très-ancienne du culte de Pan sur le lieu même; et comme on a déterré tout près, sur le terrain de Castiglione, une inscription Romaine portant le nom de *Castulo*, il est par-là bien prouvé que ce territoire étoit celui des *Castellani*, cités par Ptolémée, et il devient bien probable que ce peuple, voisin des *Cerretani*, que

les autorités classiques attribuent à ce territoire, étoit le même que celui d'Italie qui tiroit son nom du *Castrum Inui*, où le culte de Pan étoit exercé de toute antiquité.

C'est probablement à dater des premiers temps de ce culte transporté en Espagne, que ce pays aura été connu des anciens sous le nom de *Pania*, suivant la leçon reçue dans le texte d'Étienne de Byzance d'après la remarque de Berkelius. Sosthène de Cnide, dans son XIII.ᵉ livre des *Ibériques*, en assignoit pour cause les exploits de Dionysus et de Pan, qu'il étendoit jusqu'en Ibérie; mais, à l'appui des observations que j'ai précédemment confrontées, je crois devoir préférer l'indication comprise dans les deux leçons de ce vers de Silius Italicus:

Ad Stephan. Byz. Ἰσπανία.

Inter Plutarch. oper. lib. de Flumin. tom. X, p. 774, ed. Reisk.

Lib. I, v. 669.

Ultra Pyrenen Laurentia numina vexit. — *Edit. obviæ.*

Ultra Pyrenen Laurentia nomina duxi. — *Edit. Roman. 1471, et edit. Ernesti.*

En effet, quelque leçon qu'on adopte, il ne peut rester que l'alternative de supposer, ou que le poète historien et scrutateur de l'antiquité a voulu faire allusion à la migration en Espagne des dieux du Latium, ou qu'il avoit comparé les rapports des homonymies locales des deux contrées, ainsi que je les ai présentés dans ce Mémoire.

Je ne dissimulerai point l'objection, en apparence bien fondée, qu'on peut faire en prétendant que tous ces noms ne seroient passés en Espagne qu'à la suite des colonies Romaines; mais les dates des faits et des auteurs qui ont cité ces villes, vont résoudre cette difficulté.

Ératosthène, qui florissoit quarante-un ans avant la première entrée des Romains en Espagne, citoit la ville de Tarragone; ce qui prouve de nouveau que les Scipions

Strab. lib. III, pag. 159.

ne l'ont pas fondée. Quand Polybe écrivit l'histoire, les Romains ne faisoient encore la guerre que dans la partie méridionale de l'Espagne, et ils étoient encore bien loin d'avoir acquis assez de consistance dans le pays pour s'occuper à bâtir des villes : or Polybe citoit, au revers des Pyrénées, des *Ausetani*, que Tite-Live cite aussi pour le même fait; et Casaubon aura été guidé par cela dans la correction du texte où ce nom est altéré. Le même savant auroit pu trouver dans l'autre nom, également corrompu, les *Cerretani*, dont il n'a pas proposé la leçon, non plus que le savant et dernier éditeur de Polybe. Je conjecture qu'il y faut lire Καιρετανοὺς, au lieu d'Αἰρηνοσίους que porte le texte corrompu, et de Λαρνησίους proposé par Gronovius.

Lib. III, §. 35, edit. Schweigh. Lipsiæ, 1789.

Tit.-Liv. lib. XXI, c. XXIII.

Lib. III, pag. 158.

En parlant des *Cerretani*, Strabon les fait considérer comme un peuple Espagnol, et non comme une de ces colonies Romaines qu'il fait ailleurs soigneusement distinguer. Quand il dit que les Romains ont employé deux cents ans à faire la guerre, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il ne prétend pas donner à entendre qu'ils aient employé leurs troupes à fonder, *ab solo*, suivant la langue des inscriptions, des murs de villes sur des lieux où il n'en existoit pas. Leur première colonie établie en Espagne, *Gracchuris*, avoit substitué ce nom à celui d'*Illurcis* que portoit une plus ancienne ville. On sait d'ailleurs, et Velleïus Paterculus l'atteste, que la première de toutes les colonies que les Romains aient envoyées hors d'Italie, étoit celle de Carthage en Afrique, et qu'en Espagne les colonies Romaines ne se multiplièrent que vers le temps d'Auguste.

Festus, de composit. verborum, verbo Illurcis.

Lib. II, §. 15.

Silius Italicus est reconnu trop exact pour qu'on puisse supposer qu'il ait exagéré l'antiquité des peuples et des

villes qu'il nomme, relativement à des faits antérieurs à l'établissement des Romains en Espagne. Il citoit les *Gravii* comme un des peuples qui existoient dans cette contrée avant qu'Annibal eût passé l'Èbre. A l'époque à laquelle le poëte suppose que les Pyrénées furent franchies par Hercule, il fait trouver les *Cerretani* sur son passage, et fait intervenir les *Vectones* à celui d'Annibal, qui ravagea le territoire des *Volcæ*, dont l'homonyme existoit en Italie. La guerre de Viriathe appartient à l'an 146 avant notre ère, et la ville de *Tribola* est nommée dans la relation qu'Appien a faite de cette guerre. *Pallantia* figure dans celle de Numance, qui eut lieu vers l'an 136 avant notre ère, et bien avant que la première colonie Romaine ait été envoyée hors d'Italie. Enfin l'*Osca* Espagnole existoit vers la même époque, puisque Sertorius y avoit fondé des études Grecques et Latines.

Sil. Ital. lib. I, v. 225.

Id. lib. III, v. 357.

Ibid. v. 378.

Ibid. v. 445.

Hispan. loco laudato.

Plutarch. in Sertor. tom. III, pag. 533.

Ces exemples prouvent donc que la concordance des homonymies locales de l'ancien Latium et de l'Espagne ne doit pas son origine aux colonies Romaines, mais qu'il faut, pour l'expliquer, se reporter aux plus anciens temps de l'Italie, et particulièrement en ce qui concerne la côte Étrusque et Pélasgique. Autrement, comment seroit-il arrivé que l'ancien état de l'Ibérie, dressé par M. Agrippa, copié par Pline, et les tables de Ptolémée, n'auroient répété sur la côte méridionale de l'Espagne que des villes nommées sur celle du plus ancien Latium? Pourquoi Pline auroit-il désigné dix-huit peuples sous la dénomination de *Latini veteres!* et à quelle cause ce titre remonteroit-il, si ce n'est à celle de la commune origine Atcadienne de Sagonte et de Rome? C'est ce que Silius

Lib. XXXIV, pag. 643.

entendoit sans doute, lorsqu'il disoit, en parlant des députés de Sagonte :

Lib. I, v. 608. *Hinc consanguineæ subeunt jam mœnia Romæ.*

Les Ardéates, d'ailleurs, qui avoient concouru à la fondation de Sagonte, étoient compris de droit au nombre de ces *Latini veteres*, à l'occasion desquels Tite-Live fait parler Tarquin en ces termes : *Posse quidem se vetusto jure agere, quòd, cùm omnes Latini ab Alba oriundi sint, in eo fœdere teneantur quo ab Tullo res omnis Albana cum colonis suis in Romanum cesserit imperium.* Ainsi, lorsque Sagonte avoit recours à Rome pour pacifier des troubles qui s'étoient élevés dans son sein bien avant l'envoi des colonies Romaines, ce ne pouvoit être qu'en vertu du droit d'anciens Latins dont elle jouissoit dès-lors, et des principes du traité rapporté par Polybe, où il est question, relativement à la date de cinq cent neuf ans avant notre ère, de Latins établis hors de la domination Romaine ; ce qui ne pouvoit s'entendre, je crois, à cette époque, que de peuples anciennement passés en Espagne et dont l'origine Latine étoit dès-lors reconnue.

Tit.-Liv. lib. I, cap. LI.

Lib. III, §. 22.

Je n'ignore pas combien il peut paroître hasardeux de tenter, ainsi que je l'ai fait dans ce Mémoire, de restituer à l'histoire des rapports qu'elle n'a positivement établis nulle part ; mais il faut cependant que quelque auteur ancien ait parlé de l'origine Italique des Ibères, puisque S. Jérôme, après avoir rapporté les noms de quelques anciens conducteurs de colonies, s'exprimoit ainsi : *Thubal Iberi, qui et Hispani, licèt quidam Italos auspicentur.* Il est très-probable qu'il aura voulu indiquer ici Servius,

Quæstiones Hebraicæ in Genesim, edit. Veronens. 1735, vol. II, cap. I, pag. 312.

commentateur de Virgile, et dont on prétend ... disciple : Servius lisoit les Origines, aujourd'hui ... que Caton avoit écrites.

Quelques observations encore sur les noms ... pographiques indiqueront peut-être les traces de l'ancienne origine Grecque à laquelle les Aquitains prétendoient ... noms Pélasgiques des Pyrénées Espagnoles se retrouvent en Aquitaine, soit littéralement, soit modifiés par une syllabe initiale, dans les dénominations locales de *Cosa*[a], *Cossio*[b], *Cocosa*[c], *Losa*, *Segosa*, *Ausci*[d], *Oscineïum*[e]. J'en induirois que les *Cosetani* et les *Ausetani* d'Espagne auroient envoyé des colonies en Aquitaine, et qu'*Osca*, *Vescia*, *Escua*, en Turdétanie, ne seroient, de même, que des noms transportés par des colonies parties des sources de l'Èbre, où se retrouvent ces mêmes noms, entre lesquels on distingue celui d'*Osca*, synonyme des appellatifs *Ausci* et *Oscineïum* d'Aquitaine, que le nom local d'*Esquies* représente.

Les savans qui admettent difficilement les inductions tirées des indices couverts du voile de la plus haute antiquité, réfléchiront, sans doute, sur les faits suivans que rapporte l'antiquaire Basque, Andres de Poça. On lit dans son ouvrage sur les *Antiquités de la langue et des peuples de l'Espagne*, imprimé à Bilbao en 1587, que les seigneurs de Biscaye juroient encore alors de garder les coutumes et les priviléges du pays, un pied chaussé et l'autre nu; que le roi Ferdinand-le-Catholique, ainsi que ses prédécesseurs, fit ce serment dans ce même costume, et que le nom de la ville où cet acte public avoit lieu, se nommoit *Guernica*. Andres de Poça n'hésite point de considérer l'origine de cette coutume comme Pélasgique, et de citer à l'appui

... Anton. ... 24.
[c] Anton. ... ner. pag. 456.
[d] Plin. lib. ... pag. 226.
[e] Itin. Hieros. pag. 550.

de son opinion ces deux vers où Virgile s'exprime ainsi, en parlant des Herniques :

Æneid. VII, vers. 689.

> ....*Vestigia nuda sinistri*
> *Instituere pedis; crudus tegit altera pero.*

On lit encore dans l'ouvrage de M. Hervaz, que le *Guipuscoa* comprend une montagne appelée *Hernia*, dont les habitans s'appellent *Hernicoa;* et l'on sait que le mot *herna* signifioit *montagne* en langue Sabine. Je ne ferai aucune réflexion sur ces rapports; mais j'ajouterai, pour terminer ce Mémoire, quelques faits qui prouvent combien certaines coutumes anciennes sont durables chez les peuples modernes.

Festus, verbo Hernici. *Servius ad Æneid. lib. VII, vers. 683.*

Les Hongrois, nation bien reconnue pour Scythique d'origine, sont cités comme ayant coutume d'attacher à leur bonnet de guerre autant de lames d'or qu'ils tuent d'ennemis dans les combats. Nous lisons dans les fragmens de Nicolas de Damas, que les *Sindi,* peuple Scythe et voisin des Palus Mæotides, avoient l'usage d'inhumer avec leurs guerriers autant de poissons qu'ils avoient tué d'ennemis dans les guerres. Lorsqu'en 1436 Joseph Barbaro fut envoyé en Perse, le fragment cité de Nicolas de Damas n'étoit pas découvert : ainsi l'ambassadeur Vénitien a vérifié, sans le savoir, le fait avancé par l'auteur Grec, lorsque, faisant fouiller un tombeau de la région des *Sindi,* il y trouva renfermés dans une urne de pierre beaucoup de squelettes de poissons dont il ne pouvoit s'expliquer le rit funéraire. Henri de Valois n'a fait aucune remarque sur ces rapports.

Beneton de Peyrins, Traité des marques nationales, p. 15.

Henr. Valesii Excerpta ex Polyb. &c. p. 526.

Raccolto di Ramusio, tom. II, pag. 93.

Nota. Consultez l'ouvrage écrit en allemand par M. Guillaume de Humboldt, sous le titre d'*Examen des recherches faites sur les premiers habitans de l'Espagne, &c.* Berlin, 1821.

MÉMOIRE

SUR

LA SITUATION DES *RAUDII CAMPI*,

OÙ MARIUS DÉFIT LES CIMBRES,

ET SUR LA ROUTE

SUIVIE PAR CES PEUPLES POUR SE RENDRE EN ITALIE.

PAR M. WALCKENAER.

LA victoire que Marius remporta sur les Cimbres en Italie, est un des événemens les plus importans de l'histoire ancienne. C'en étoit fait de l'empire Romain, si ces barbares eussent été vainqueurs : la civilisation eût été retardée pendant neuf ou dix siècles, comme elle le fut quatre cents ans après par la même cause; et, ainsi que le dit Quintilien, le monde entier eût parlé cimbre au lieu de parler latin. Lu le 17 Janvier 1817.

On s'est divisé sur le lieu de cette célèbre bataille, et sur la route qu'ont tenue les Cimbres pour pénétrer en Italie. Personne, que je sache, n'a fait de cela l'objet d'une dissertation spéciale : celle-ci, qui sera courte, est destinée à éclaircir ce point d'histoire.

Panvini, Pighius, Sigonius, Maffei, veulent que cette bataille ait été livrée près de Vérone; d'Anville, près de Milan; Cluvier, et, d'après lui, Cellarius, entre Verceil, Novare et Lomello; enfin un poète ancien, Claudien, la place plus à l'ouest, sur les bords du Tanaro, dans les environs de *Pollentia:* de sorte que l'incertitude, relativement à la position de ce champ de carnage, s'étend presque sur toute la largeur de l'Italie septentrionale et dans la partie de l'Italie qui a le plus de largeur.

Cependant je ne connois aucun auteur moderne qui se soit laissé induire en erreur par l'assertion de Claudien : elle étoit trop directement contraire à celle de tous les historiens, et l'on s'aperçoit facilement que le poète a choisi l'opinion la plus favorable au desir qu'il avoit de flatter Stilicon. Je dirai néanmoins ce qui pouvoit accréditer cette erreur au temps de Claudien, et pourquoi quelques modernes se sont égarés dans l'examen d'un problème historique dont la solution paroissoit peu difficile.

Il ne reste rien de la partie des ouvrages de Tite-Live où il étoit question de cette bataille, et l'on n'en trouve le récit détaillé que dans Plutarque. Cet écrivain, dont la lecture a tant d'attrait, a cependant mérité de grands reproches. Rarement il cherche à concilier entre eux les nombreux écrivains qu'il met à contribution; il les copie alternativement, et souvent avec si peu d'attention pour le fond des faits et l'exactitude des détails, qu'il contredit quelquefois d'après un auteur ce qu'il a avancé d'après un autre. Mais, pour le sujet qui nous occupe, Plutarque mérite toute confiance, parce qu'il écrivoit, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, d'après

les mémoires de Sylla, alors lieutenant dans l'armée de Marius, et présent à cette bataille. Plutarque nous dit qu'elle fut livrée dans la plaine de Verceil, περὶ Βερκέλλας.

D'un autre côté, Velleïus Paterculus, Florus, Aurelius Victor, disent que ce fut dans les *Campi Raudii*: ces *Campi Raudii* étoient donc près de Verceil, et il ne falloit pas les chercher ailleurs.

Effectivement, à l'orient de Verceil, précisément du côté d'où venoient les barbares, dans le district de Biandrate, sont les champs et les prés qui portent encore aujourd'hui les noms de *Campi* ou *Prati di Ro* ou *di Rau;* et, ce que personne, je crois, n'a encore remarqué, ces champs sont traversés par trois petites rivières qui se nomment toutes *Rauggia;* savoir, *Raugia Birago*, *Roggia Rizza*, *Raugia Busca*. C'est donc dans ces vastes plaines, en tirant vers le Pô, que s'est livrée cette célèbre bataille. Ces plaines sont très-unies : elles ont vingt milles de longueur; ce qui répond bien à la description de Plutarque et au *patentissimus campus* de Florus.

M. Durandi étoit trop instruit dans la topographie antique de son pays pour ne pas faire quelques-uns de ces rapprochemens qui avoient été déjà indiqués en partie par Cluvier ; mais ce sont ces indications mêmes qui ont fait tomber M. Durandi dans une erreur bien grave, et bien surprenante de la part d'un homme ordinairement si rempli de sagacité. Il veut que, hors le seul Plutarque, tous les anciens qui ont parlé de cet événement se soient trompés lorsqu'ils ont avancé que les Cimbres étoient descendus par les *Alpes Tridentines*, ou le col de Trente, *Durandi, Alpi Graje.*

et avoient traversé l'Adige, parce que les *Campi Raudii*, dans le lieu où nous les plaçons et où les place aussi M. Durandi, sont loin de ce fleuve et de cette partie des Alpes.

Florus dit que les Cimbres se laissèrent amollir par le climat et les délices de la *Vénétie;* et comme, dans le système de M. Durandi, les Cimbres n'ont pas dû passer par la *Vénétie*, il trouve cette idée de Florus romanesque, et son récit contraire à l'histoire. Il veut que l'*Atiso* de Plutarque ne soit pas le même que l'*Athesis* de Florus et des autres historiens ; et, au lieu de rapporter le nom de ce fleuve à l'*Adige*, il en fait l'application à une petite rivière obscure qui coule sur les hauts sommets des Alpes, et qui se rend, après un cours très-borné, dans le lac Majeur : mais cette rivière se nomme, sur nos cartes, *Toce*, nom que M. Durandi change, avec le secours d'un article, en celui de *l'Atos*, ou *l'Atoxo*, ou *l'Atoce*, sans pouvoir, malgré toutes ces transmutations, le rendre encore bien semblable au nom antique *Atiso*. C'est d'après ces idées que M. Durandi conclut que les Cimbres sont descendus par le Simplon et la vallée d'Ossola, voisins des *Campi Raudii*, et non par les *Alpes Tridentines*, qui en sont, à la vérité, fort éloignées. Il faut donc prouver que le récit de Plutarque s'accorde parfaitement avec celui de Florus et des autres historiens, et que M. Durandi a eu tort de les contredire. Pour cela, nous n'aurons qu'à citer les passages où se trouvent consignées les principales circonstances de cette bataille, à en bien déterminer le sens, et à montrer clairement la liaison qu'ils ont entre eux.

« Les barbares, dit Plutarque, se divisèrent en deux

» armées pour passer en Italie : l'une, qui étoit celle des » Cimbres, alla par le pays des *Noriques,* afin de forcer le » passage que défendoit Catulus ; et l'autre, qui étoit » celle des Teutons et des Ambrons, passa par la *Li-* » *gurie,* le long de la mer, contre Marius.

» Catulus, qui avoit ordre de faire tête aux Cimbres, » jugea qu'il ne falloit pas perdre de temps à garder les » passages des montagnes pour empêcher les barbares » de pénétrer. Il se retira donc en arrière des Alpes, dans » l'intérieur de l'Italie, et il se couvrit de la rivière *Atiso,* » sur laquelle il bâtit un pont. »

On voit déjà l'opinion de M. Durandi renversée dès les premiers mots : les Cimbres étant dans la Norique, leur plus court chemin étoit de descendre par les vallées de l'*Adige* ou les *Alpes Tridentines.* Dans l'impuissance de défendre les défilés des Alpes, Catulus voulut empêcher les barbares de passer l'*Adige :* il se fortifia donc sur les bords de ce fleuve. Alors les Cimbres se répandirent dans la *Vénétie,* qu'il avoit abandonnée, et la dévastèrent. L'*Atiso* de Plutarque est donc la même rivière que l'*Athesis* des auteurs Latins, c'est-à-dire, l'*Adige.* Si l'*Atiso* de Plutarque étoit *la Toce* et non pas l'*Adige,* Catulus et son armée se seroient trouvés, non pas au-dedans de l'Italie, mais dans les Alpes ; non pas en arrière des Alpes, mais près de leurs sommets les plus élevés, près des cimes du Saint-Gothard. Enfin l'auteur n'auroit pas dit que Catulus ne voulut pas perdre le temps à garder les passages des Alpes ; car il est évident qu'il n'auroit fait gravir les sommets des montagnes à son armée que pour en garder les passages.

Catulus, après s'être fortifié derrière l'*Adige*, reste dans ses positions. Les barbares entreprennent de le contraindre à les abandonner : pour y parvenir, ils obstruent le cours du fleuve, en abattant presque toute une forêt. Cette description, qui est la même dans Plutarque et dans Florus, ne convient nullement à une rivière comme *la Toce*, mais s'applique parfaitement à un grand fleuve comme l'*Adige*.

Les Romains s'effraient ; le fort sur l'*Atiso* est pris.

« Alors, dit Plutarque, les barbares, trouvant le pays » ouvert et sans défense, se répandirent çà et là, et le » saccagèrent : c'est pourquoi l'on ordonna à Marius de » se rendre à Rome pour leur faire tête. »

Je ne sais par quelles raisons M. Durandi s'est imaginé que les Cimbres se rendirent en trois jours sur le champ de bataille, après avoir passé l'*Atiso*. Nous ne lisons rien de semblable dans Plutarque, ni dans aucun autre auteur ; nous voyons au contraire l'armée Romaine battre en retraite, et les barbares se répandre dans un pays où ils desiroient s'établir, sans qu'il y ait aucun temps spécifié : et même Plutarque nous dit ensuite qu'à cette occasion on rappela Marius à Rome ; que ce consul assembla le sénat et le peuple, et les harangua sur ce qu'il avoit à faire ; qu'enfin il donna des ordres pour le retour de son armée.

« Cette armée, dit Plutarque, étoit encore dans la Gaule, » au-delà des monts : aussitôt qu'elle fut arrivée, Marius » passa avec elle le Pô, pour empêcher les barbares d'en» dommager l'Italie qui est en-deçà du Pô. »

Mais, dira-t-on, si les barbares venoient de la *Vénétie* et avoient passé l'*Adige*, pourquoi donc se dirigeoient-

ils du côté de Verceil, au lieu de traverser le Pô, et d'aller, avant l'arrivée de Marius, droit à Rome en marchant sur Modène *[Mutina]* !

Plutarque a pris soin de nous en donner la raison. « Quant aux barbares, dit-il, ils différoient toujours à » livrer bataille, parce qu'ils attendoient les *Teutons*; et » ils s'étonnoient beaucoup de leur retard. »

L'historien parle ici de l'autre armée, composée de Cimbres, d'Ambrons et de Teutons, qui avoit fait son irruption dans la Gaule Transalpine, et que Marius avoit défaite près d'Aix. Tous ces peuples barbares, tant ceux qui avoient fait leur irruption dans les Gaules, que ceux qui étoient descendus en Italie, se croyant certains de la victoire, étoient convenus entre eux qu'aussitôt après avoir triomphé des armées qu'on avoit envoyées pour s'opposer à leur passage, ils feroient leur jonction et s'avanceroient ensuite sur Rome avec leurs forces réunies. On ne peut disconvenir que ce plan ne fût parfaitement bien conçu, puisque, par ce moyen, les barbares contraignoient les Romains à diviser leurs forces ; qu'après avoir triomphé de chaque armée Romaine séparément, ils ne pouvoient plus être inquiétés sur leur arrière-garde, et qu'ils se trouvoient, malgré les combats sanglans qu'ils avoient livrés dans le cœur de l'Italie, avoir une armée plus forte qu'au moment de leur irruption. Mais la première condition dans toutes les combinaisons de la guerre, c'est de vaincre. L'armée des Cimbres qui avoit fait son irruption dans la Gaule Transalpine, avoit été vaincue ; et celle qui étoit descendue par les *Alpes Tridentines* et qui avoit passé l'*Adige*, ignoroit cette défaite : c'est par cette raison qu'elle

s'avançoit du côté de Verceil, dans l'espérance d'opérer sa jonction avec l'armée de ses compatriotes, qu'elle présumoit devoir descendre par les *Alpes Grecques* ou les *Alpes Cottiennes*.

Lorsque les Cimbres d'Italie surent que la puissante armée des Gaules avoit été détruite, ils suspendirent leur marche et devinrent moins menaçans : car les plus braves même ne sont arrogans que tant qu'ils croient être les plus forts.

Les Cimbres envoyèrent donc alors des ambassadeurs à Marius pour lui demander des terres à cultiver. Marius leur fit une réponse insultante, et, pour qu'ils ne doutassent point du carnage de leurs compatriotes des Gaules, il montra à leurs ambassadeurs les rois des Teutons liés et enchaînés.

« Alors, dit Plutarque, Béorix, roi des Cimbres, en-
» voya défier Marius, et convenir du jour et du lieu de
» la bataille, afin de décider qui resteroit le maître du
» pays (1).

» A quoi, continue Plutarque, Marius répondit que ce
» n'étoit pas l'usage des Romains de prendre conseil de
» leurs ennemis pour savoir quand et dans quel lieu ils
» devoient livrer bataille, mais que néanmoins il vouloit
» bien donner aux Cimbres cette satisfaction.

» On convint donc mutuellement que ce seroit le
» troisième jour suivant, dans la *plaine de Verceil :* cette

(1) Remarquons, en passant, que, plus de cinq siècles après, Clovis, originaire de la même contrée que ces Cimbres, fit exactement le même défi et la même demande à Syagrius, qui, dans les Gaules, commandoit, pour les Romains, aux tristes restes de la seconde Belgique.

» plaine

» plaine convenoit aux Romains pour leur cavalerie, et » aux barbares pour déployer facilement leurs nombreux » bataillons. Les deux partis se montrèrent fidèles à la » convention, et parurent en bataille rangée. »

On voit clairement que les trois jours dont il est ici question doivent être comptés depuis le jour de la convention entre les deux généraux, et non pas depuis le passage de l'*Adige*, comme le veut M. Durandi ; et, quoique j'aie été obligé d'abréger ce récit et de le donner par extrait, on s'aperçoit qu'il est clair, raisonné, et tel enfin qu'on devoit l'attendre d'un militaire aussi instruit que Sylla, dans les mémoires duquel Plutarque a puisé, et qu'il cite.

M. Durandi prétend qu'il ne s'étoit pas écoulé assez de temps entre l'époque du passage des Alpes par les barbares et le jour de la bataille, pour qu'ils pussent s'amollir dans la *Vénétie*, ainsi que l'avance Florus. Je remarquerai d'abord qu'il n'en est pas d'une armée bien disciplinée chez les peuples civilisés, comme de troupes de barbares tels qu'étoient les Cimbres : il ne faut que quelques jours de résidence dans un pays riche et abondant, pour que de tels hommes se livrent à la débauche et à une folle confiance ; alors on voit aussitôt la discipline se relâcher, et leur fureur guerrière s'amortir. D'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà dit, Plutarque ne nous donne pas l'époque précise du passage des Cimbres en Italie ; et nous voyons, dans son récit, qu'il a dû s'écouler un temps assez long depuis le moment où Catulus se fortifia sur l'*Adige*, jusqu'à celui où Marius, pour le joindre, fit revenir son armée des Gaules.

Tit.-Liv. Sommaire du livre LXVIII, t. VI, pag. 93.
Velléius Paterculus, lib. II, c. XII, n.° 5, t. I, pag. 109 (t. II, pag. 732, notes).
Florus, lib. III, cap. III, tom. II, pag. 449 et 451.
Aurelius Victor, De viris illustribus, cap. LXVII, pag. 254.
Orosius, lib. V, cap. XVI.
Eutrop. lib. V.

Je crois avoir suffisamment justifié Florus du reproche d'écrivain romanesque que lui fait M. Durandi ; je crois avoir prouvé que Plutarque s'accorde avec tous les autres historiens : par conséquent, on peut regarder, suivant moi, comme un fait démontré, que les Cimbres descendirent en Italie par les *Alpes Tridentines*, ou le col de Trente; qu'ils s'avancèrent ensuite à l'ouest vers la *Gaule Transalpine*, pour tâcher de rejoindre l'armée de leurs compatriotes, qui avoient fait une irruption dans cette dernière contrée, et qu'ils furent défaits dans la plaine dite *Campi di Ro* ou de *Raudja*, entre Novare et Verceil, entre Biandrate, au nord, et Kandia, près de Cozzo, au sud; enfin au nord du Pô, et à peu de distance des rives de ce fleuve.

D'après ce que nous avons dit, il n'est pas difficile de découvrir la cause de l'erreur de ceux qui, avec Sigonius et Maffei, veulent que cette bataille se soit livrée dans les environs de Vérone et dans la *Vénétie;* ils ne s'attachoient qu'au seul récit de Florus, qui dit que les Cimbres descendirent en Italie par les *Alpes Tridentines*, et qu'ils se laissèrent amollir par les douceurs du climat de la *Vénétie* (1). D'après ce passage seul, et sans faire attention au besoin qu'avoient ces barbares de marcher à la rencontre de leurs compatriotes, ils vouloient trouver dans la *Vénétie* un lieu que le récit de Plutarque, la suite des événemens et la marche des armées, démontroient devoir être beaucoup plus à l'ouest.

(1) *Cimbri per hyemem, quæ altiùs Alpes levat, Tridentinis jugis in Italiam provoluti ruinâ descenderant.... sed in Venetiis, quo ferè tractu Italia mollissima est, ipsâ soli cœlique clementiâ robur elanguit.* (Florus, l. III, cap. III.)

C'est par la même raison aussi, et parce qu'il n'a pas bien compris tous les mouvemens des armées pendant cette célèbre campagne, que M. Durandi, ne s'attachant qu'à une circonstance du récit de Plutarque, et ayant bien déterminé le lieu de la bataille, veut faire descendre les Cimbres des sommets des Alpes qui sont au nord de la *Vénétie;* ce qui est contraire aux récits de tous les historiens, et particulièrement à celui de Plutarque.

D'Anville trouva, sur ce point de géographie, les opinions des savans divisées : d'une part, considérant que la Vénétie étoit trop loin de la ville de Verceil, aux environs de laquelle Plutarque plaçoit cette bataille ; que, d'un autre côté, Verceil paroissoit bien loin des *Alpes Tridentines*, d'où Florus faisoit descendre les Cimbres, il crut devoir adopter une opinion mixte, et il plaça les *Campi Raudii* près de Milan. Il a étayé son opinion du nom d'un petit hameau nommé *Rho*, qui est près de cette ville.

D'Anville, Géograph. anc.

Une rencontre de nom semblable pouvoit avoir donné naissance à l'erreur ou à la supposition du poète Claudien. Un peu à l'est des ruines de l'ancienne *Pollentia*, ou du castel moderne de *Pollenzo*, entre ce lieu et *Alba*, est le lieu nommé *Rodi*, qui est fort ancien : il est fait mention de ce lieu, sous le nom de *Raudium*, dans un diplome de l'an 1014. Nous lisons dans la Chronique de *Novalese*, que cette terre fut donnée, dans le X.[e] siècle, à l'abbaye de Brême, avec celles de *Serralunga*, *Verdunum*, *Grezam* et *Grinzan*. L'empereur Conrad, dans le diplome dont nous venons de parler, confirme cette donation, et s'exprime en ces termes : *Cellam unam in honorem S. Stephani*

Lib. V, cap. XXXIII. Citée par Durandi, Piemonte Cispadano antico, pag. 197.

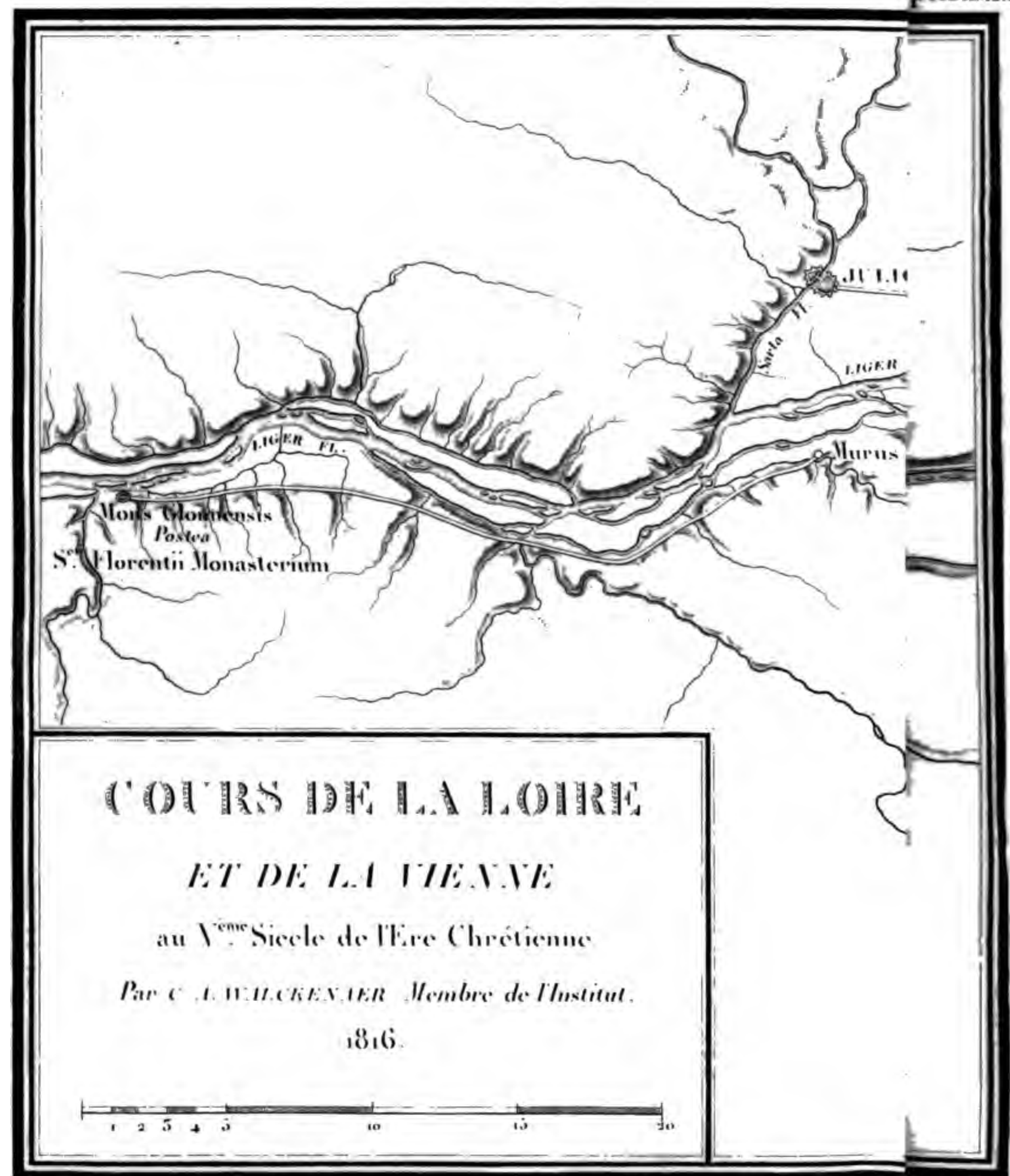
sacratam cum castro quod vocatur Raudum, *et aliud nomine* Verdunum, *&c., usque ad pratum quod dicitur* Struxea.

Ne peut-on pas conjecturer que ce lieu nommé *Raudum* ou *Raudium*, où fut livrée la bataille de Stilicon contre les Gètes, aura, par l'identité du nom, causé l'erreur de Claudien ; ou que ce poète aura supposé, à dessein, que les *Raudii Campi* de Marius étoient les mêmes que les *Raudii Campi* de Stilicon, afin de rattacher aux actions de celui qu'il vouloit célébrer, et un grand nom, et de grands souvenirs ?



Gravé par Chamouin

ptions.T.6.P



Gravé par Chamouin.

lemand

MÉMOIRE
SUR LES CHANGEMENS
QUI SE SONT OPÉRÉS
DANS LE COURS DE LA LOIRE,
ENTRE TOURS ET ANGERS,

Et sur la Position du lieu nommé Murus *dans les Actes de la vie de S. Florent.*

PAR M. WALCKENAER.

MÉNAGE, se promenant en Anjou, sur les bords de la Loire, avec Hadrien de Valois, fit observer à ce savant (qui travailloit alors à sa Notice des Gaules) que *la Vienne* couloit autrefois jusqu'à Saumur, où elle se réunissoit à la Loire ; et il chercha à prouver historiquement ce point de géographie, en citant ces trois vers du poème de Guillaume le Breton : Lu le 17 Novembre 1815.

Quique suos posuit muros prope flumina Salmur,
Mixtus ubi Ligeri fluvio regnante Vigenna
Amittit nomen ferrugineumque colorem.

Valois, dans sa Notice, au mot *Condate Turonum*, n'oublie pas de rapporter les trois vers de Guillaume le Breton : il combat l'opinion qu'ils semblent autoriser, et il soutient,

au contraire, que le confluent de la Loire et de la Vienne a toujours été où il est aujourd'hui, c'est-à-dire, à Candes, qui est le *Condate Turonum*, ou le *Condata-vicus* de Sulpice-Sévère, de Grégoire de Tours, et des autres auteurs du moyen âge. Valois rapporte, comme décisif à cet égard, un passage de Grégoire de Tours, que nous aurons occasion de citer et d'expliquer dans ce Mémoire, et il en tire une conséquence qu'il exprime en ces termes : *Quare falluntur hauddubiè qui, veteribus tabulis nescio quibus freti, Vingennæ et Ligeris confluentes olim ad Salmurum fuisse, et Salmurum ipsum ad Vingennæ ripam exstitisse contendunt.*

Pag. 229. Ménage, qui, dans son *Histoire de Sablé*, nous a rapporté la conversation qu'il avoit eue avec Valois sur ce sujet, fortifie dans cet ouvrage son opinion par de nouvelles preuves. Cette opinion a depuis été celle de La Sauvagère, de Robin, de M. Bodin, qui a publié en 1812 des recherches intéressantes sur Saumur, et enfin de tous ceux qui ont écrit dans le pays et qui ont été à portée d'examiner l'aspect des lieux, quoique plusieurs aient ignoré les recherches de Ménage, ou ne les aient point citées : tandis qu'au contraire Delisle, d'Anville, et les autres géographes qui les ont suivis, n'en ont tenu aucun compte; et, adoptant le sentiment de Valois, ils ont tracé sur leurs cartes de la Gaule les cours de la Loire et de la Vienne tels qu'ils existent aujourd'hui. Soumettons ceci à un nouvel examen : essayons de prouver que, si les géographes n'avoient pas entièrement tort de ne point céder aux raisons des antiquaires du pays, ceux-ci étoient encore mieux fondés à ne point se rendre aux décisions des géographes.

En effet, les antiquaires du pays soutenoient que la Loire avoit changé son cours, sans expliquer comment ce changement avoit eu lieu, et il étoit bien difficile aux géographes d'admettre le changement de lit d'un grand fleuve sur une longueur de quarante mille toises. D'un autre côté, des débris d'amphithéâtres Romains trouvés à Doué, le camp Romain découvert près de Chènehutte, ont égaré les antiquaires dans leurs recherches, et ils ont voulu placer au midi de la Loire, et bien loin de sa véritable position, une station Romaine nommée *Robrica*, qui se trouvoit au nord de la Loire, sur la route de *Cæsarodunum* [Tours] à *Juliomagus* [Angers], route dont il reste encore des vestiges. Cette faute étoit d'autant plus grave, que les mesures des itinéraires Romains donnés par la Table, relativement à la station de *Robrica*, sont très-exactes, et que M. d'Anville avoit très-bien déterminé cette position, quoiqu'il se fût égaré avec Valois, relativement au véritable cours de la Loire dans les temps antiques.

Enfin les auteurs du pays, en adoptant la conjecture de Valois, relativement à la position du lieu nommé *Murus* dans les Actes de la vie de S. Florent, se mettoient dans l'impossibilité d'expliquer d'une manière satisfaisante un passage de la Vie de ce saint; et ils fournissoient ainsi aux géographes une objection qu'il étoit impossible de résoudre.

Je commencerai par tracer l'histoire des changemens qui se sont opérés relativement au cours de la Loire, et j'expliquerai aussi les causes qui les ont produits. Je passerai ensuite aux preuves détaillées des faits que j'aurai

avancés; ce qui me donnera occasion d'éclaircir les points de géographie ancienne et du moyen âge qui se rattachent le mieux à mon sujet, et dont quelques-uns jettent un nouveau jour sur certains événemens de notre histoire, et nous montrent l'origine de plusieurs lieux encore existans.

Si l'on considère le cours des rivières de l'Indre et du Cher, qui se jettent dans la Loire à l'ouest de Tours, on verra qu'elles ne s'y versent pas par une seule embouchure, mais qu'elles communiquent leurs eaux au fleuve principal par plusieurs bras, qu'elles s'enlacent en quelque sorte avec lui en formant diverses îles : celles qu'entoure le Cher sont sur-tout très-considérables, et les deux plus grandes prennent les noms d'*île de Brethemont* et d'*île de Berthenay.* Avant les travaux qui ont, à l'ouest de ces îles, restreint dans un seul lit les cours de la Loire et des rivières qui se joignent à ce fleuve, ce cours, depuis Saint-Patrice jusqu'à Candes, étoit celui de l'Indre; la Loire passoit au pied du coteau où se trouvent Restigné et Bourgueil; et la rivière qui depuis a pris le nom de *Lane,* marque aujourd'hui l'ancien *thalweg* ou le profond du fleuve. La Vienne, après avoir reçu à Candes les eaux de l'Indre, de la Loire et du Cher réunis, en continuant son cours, avoit à Candes une première communication directe avec la Loire, et elle formoit une première grande île, où se trouvent actuellement Varenne, Chouzé et Chapelle-Blanche. Cependant la Vienne, en continuant à couler vers l'ouest, recevoit le Thouet près de Saumur; et la Vienne se joignoit aussi à la Loire par plusieurs bras dont des marais nous montrent

encore

encore aujourd'hui la trace. La Loire couloit alors dans le lit actuel de *l'Authion*, mot qui, dans le langage du pays, signifie *marais;* elle recevoit, près de Longué, la petite rivière de Latan. Ces îles ainsi formées par l'Indre et la Loire, et sur-tout par la Vienne et la Loire, étoient trop considérables pour n'être point cultivées; elles faisoient partie d'un canton particulier fort célèbre, et dont il est souvent fait mention dans l'histoire du moyen âge, sous le nom de *Vallica* ou *Vallagia,* qui, dans nos temps modernes, a conservé le nom de *vallée d'Anjou.*

Mais, dans tous les temps, la Loire a été assujettie à des débordemens considérables. « La Loire, dit Coquille, » fait grand dommage par son inconstance; car, étant » sablonneuse, et ses rives étant de terre légère, elle » change souvent son cours et son profond, jetant grande » quantité de sable ès lieux où souloit être le profond, » et faisant profond les lieux où souloit être le sable. » Nos annales ont souvent occasion de rappeler les désastres que ce fleuve a faits à différentes époques, et un capitulaire de Louis-le-Débonnaire nous apprend que dès-lors on s'occupoit de grands travaux pour les prévenir : il ordonnoit que l'on fît choix, pour cet objet, d'un homme habile et expérimenté, *ut bonus missus de aggeribus juxta Ligerim faciendis eidem operi præponatur.*

Histoire de Nivernois.

Ménage, Histoire de Sablé, pag. 231.

Capitularia regum Francorum, ed. Stephan. Baluz. tom. I, pag. 698.

Les habitans de la vallée furent donc obligés de construire des digues et des levées pour se défendre contre les invasions des fleuves qui arrosoient leurs possessions; mais, à l'ouest de Bourgueil ou *Burgulium*, divers motifs portoient ces habitans à diriger principalement leurs efforts contre les cours d'eau qui entouroient au midi les grandes

îles qui formoient pour eux d'importantes possessions, depuis Candes jusqu'à Angers. En effet, c'étoient l'Indre, la Vienne et le Thouet, réunis dans le cours méridional, qui augmentoient le plus la masse des eaux et contribuoient le plus aux inondations; il étoit donc nécessaire de les contenir. Du côté du nord, la Loire ne recevoit en quelque sorte que des ruisseaux, et pas une seule rivière considérable. A cette raison physique s'en joignoit une toute politique: les comtes d'Anjou, possesseurs de *la vallée*, et souvent en guerre avec les comtes de Saumur et de Poitou, avoient un grand intérêt à fortifier le bras méridional des rivières qui entouroient les îles de cette vallée, et qui formoient la limite de leurs possessions de ce côté. Ils construisirent des forts et des châteaux le long des rivages de la Vienne et de l'Indre; ils donnoient de grands encouragemens à ceux qui s'établissoient sur les levées. Un d'eux, Henri II, roi d'Angleterre, en 1160, alla même jusqu'à exempter d'impôts et du service militaire ceux qui résidoient sur les jetées, et il ordonna des travaux considérables pour contenir le fleuve. C'est de cette époque que datent les grands changemens qui se firent alors dans le cours de la Loire.

Néanmoins, dans le XIV.ᵉ siècle, depuis l'an 1328 jusqu'à l'an 1350, il s'en fit encore de plus considérables, et ce sont ceux-là qui ont déterminé l'état actuel. A cette époque, Philippe de Valois réunit l'Anjou à la couronne. Ce roi fit abattre la forêt de Beaufort, et ordonna l'ouverture des tranchées nécessaires pour l'écoulement des eaux; les marais entre la levée nouvellement faite et l'Authion furent desséchés. Une maladie contagieuse ayant régné en

même temps à Baugé, à Mouliherne, un peu au nord de Beaufort, et dans d'autres lieux voisins, beaucoup d'habitans émigrèrent dans la vallée, et s'en trouvèrent bien. Elle se couvrit d'habitations, et l'on n'épargna plus rien pour protéger des richesses agricoles qui s'augmentoient chaque jour. On bâtit deux rangs de pilotis réunis par de fortes pièces de charpente. Cette construction a duré près de quatre cents ans, puisque ce n'est qu'à la fin du XVII.[e] siècle que l'on a commencé à substituer à ces murs des empatemens en forme de glacis, auxquels on travailloit encore en 1740 et en 1744.

On voit, d'après cet exposé, ce qu'une longue suite de travaux, toujours dirigés dans le même but, a dû produire. Peu à peu l'Indre et la Vienne, contenus par de fortes digues, n'ont plus versé leurs eaux dans la vallée; les bras par où ces rivières communiquoient avec la Loire, au nord, ont disparu; et le cours qui s'appeloit *la Loire*, ne recevant plus les eaux de l'Indre et de la Vienne réunis, s'est affoibli, jusqu'à ce qu'enfin la communication même de ce cours septentrional avec le cours méridional a été coupée près de Saint-Patrice : alors les rivières de Loire et de Latan ont continué de couler dans l'ancien lit de la Loire, et ont formé l'Authion; les eaux de la Loire se sont écoulées dans le lit formé par l'Indre et la Vienne, qui, se trouvant alors non-seulement le cours le plus considérable, mais même le seul, a dû prendre le nom de *Loire*. La Vienne alors a perdu son nom à Candes, et s'est réunie dans cet endroit à la Loire. Ensuite, la levée, fortifiée d'un mur, étant devenue un chemin public, l'ancienne voie Romaine s'est détériorée entre Tours et

Voyez *Bodin, Recherches historiques sur Saumur, chap.* XLI, *pag.* 350.

Angers; la route qui formoit la communication entre ces deux villes, fut transportée plus au midi, décrivit un plus grand circuit, et suivit l'ancien cours de *la Vienne,* désormais nommée *Loire.*

Ce résumé historique, lorsqu'on a devant les yeux un levé topographique de ce pays, suffit pour démontrer ce que nous avançons ici sur les changemens de cours et de dénominations qu'ont éprouvés la Loire et la Vienne: mais nous allons l'appuyer par des preuves encore plus positives.

Candes *[Condate],* au confluent de la Vienne et de la Loire, s'étend davantage sur les rives de ce dernier fleuve, et cette ville est réputée située sur la Loire. A la fin du IV.e siècle, ce lieu passoit pour être situé sur la Vienne. En effet, nous lisons dans Grégoire de Tours que, S. Martin de Tours étant mort à *Condate* [Candes], les Tourangeaux et les Poitevins *[Turonici* et *Pictavi]* se disputèrent son corps. Les *Turonici,* s'étant emparés de *Condate,* placèrent le corps du saint dans un bateau, et descendirent la Vienne, dit l'historien; ils entrèrent ensuite dans la Loire, et remontèrent jusqu'à Tours. *Igitur Turonici adprehensam corporis glebam, positamque in navi, cum omni populo, per Vingennam fluvium descendunt; ingressique Ligeris alveum, ad urbem Turonicam cum magnis laudibus psallentioque dirigunt copioso* (1). Il est évident que les Tourangeaux descendirent dans la Loire par le bras de la Vienne qui, vis-à-vis Candes, conduisoit dans ce fleuve, et qui, aujourd'hui considérablement affoibli, n'est plus qu'un petit ruisseau nommé *le Biet,* qui communique avec un

S. Gregorii episcopi Turon. Historia Francorum, lib. I, cap. XLII.
Hist. de Fr. tom. II, p. 152 et 153.

(1) La date de cet événement est de l'an 395.

autre ruisseau nommé *le Lane*, foible reste du magnifique fleuve qu'il représente. Ce passage de Grégoire de Tours est celui-là même dont Hadrien de Valois s'autorise pour prononcer le jugement que nous avons rapporté plus haut. Il est bien difficile de comprendre quelque chose à son raisonnement; car ce passage démontre bien certainement que, dans le IV.ᵉ siècle, la Vienne conservoit son nom à Candes.

La Vienne conservoit encore son nom à Saumur vers le milieu de ce même siècle, puisqu'une histoire manuscrite de S. Florent, citée par La Sauvagère (1), d'accord en cela avec la chronique du monastère et d'autres monumens de temps postérieurs, que nous citerons, fait mention du château de Saumur situé sur la Vienne.

La Sauvagère, Recherches historiques, &c. pag. 106.

La Vienne, dans le X.ᵉ siècle, conservoit son nom à Saint-Martin de Saint-Maur, à cinq lieues ou dix mille toises à l'ouest de Saumur, puisqu'un titre de l'an 1090, rapporté par Ménage, nous apprend que Foulques comte d'Anjou restitua, en 950, aux moines du monastère de Saint-Maur, une île entre la Loire et la Vienne. *Reddidit ipsis insulam inter Ligerim fluvium et Vigennam. Quatenus monasterio ipsorum insulam non longè ab eodem loco inter Ligerim fluvium et Vigennam existentem redderem, ac proprio munere redditam corroborarem.* Ainsi donc Saint-Martin de Saint-Maur étoit situé sur la Vienne, et non sur la Loire, comme aujourd'hui.

D'un autre côté, nous avons des preuves que, même encore dans le XI.ᵉ siècle, la Loire couloit dans la direction de l'Authion. En effet, il existe un titre concernant la

(1) Il cite le *folio* 58 de la Vie manuscrite.

Ménage, Histoire de Sablé, pag. 234.

La Sauvagère, Recherches historiques et critiq. pag. 100.

fondation d'un prieuré, du temps de Geoffroi Martel, comte d'Anjou, de l'an 1040, où il est parlé du bourg de *Mazé* comme étant situé sur la Loire : *Item ex altera ripa ejus fluminis Ligeris ecclesiam Masiaci in honorem S. Petri.* Le bourg de Mazé, situé sur les bords de l'Authion et à près de trois mille toises de la Loire actuelle, étoit donc sur les bords mêmes de la Loire, et à près de trois mille toises de la Vienne d'alors.

Les détails de la guerre entre Foulques comte d'Anjou, et Gelduin, commandant de Saumur, en 1025, prouvent aussi invinciblement que la Loire couloit alors dans le lit actuel de l'Authion ; et il est d'autant plus nécessaire de donner quelque développement à cette preuve, qu'elle n'a été aperçue par aucun de ceux qui, d'après l'aspect des lieux, ont su discerner quel étoit l'ancien cours de la Loire.

Je tire le récit que je vais faire, de l'Histoire du monastère de Saint-Florent près de Saumur, écrite dans le XIIe siècle par un moine anonyme, et insérée dans le tome V de la collection de D. Martène, col. 1113, et dans le tome X, pag. 265, de la collection des Historiens de France.

Gelduin, jeune Danois, auquel Eudes II avoit confié le commandement du château de Saumur, s'étoit rendu redoutable à Foulques comte d'Anjou par ses incursions répétées. Foulques lève une armée considérable, et marche sur Saumur. Gelduin envoie demander une trève à Foulques : celui-ci l'accorde ; mais, craignant que cette demande ne cachât quelque ruse, il fit construire, près de l'endroit nommé *Clementinum*, un lieu nommé *Trevas :* telle est l'ori-

gine du lieu nommé *Trèves*, qui existe encore aujourd'hui sur la rive méridionale de la Loire actuelle, et vis-à-vis *Saint-Clément*, qui est le *Clementinum* ou *Clementiniacum locum* de l'historien du monastère de Saint-Florent (1). Cet historien a soin de nous instruire en même temps que, sous les anciens rois de France, la région Angevine et Neustrienne étoit limitrophe de la viguerie de Saumur. *Nam, à priscis Franciæ regum temporibus, Andegavam atque Neustriam regionem liberè tenentium à castro Salmuro, politissimam dominationem vulgariter* Vicariam *dictam terminabat Gegina vicus.* Par-là nous apprenons que le ruisseau ou le torrent assez large qui est près de Saint-Vétérin de Genne, le *Gegina vicus* de l'historien de Saint-Florent, formoit la limite du Saumurois et de l'Anjou. Ce torrent est tracé sur la carte de Cassini; mais on a oublié d'écrire son nom : il ne se trouve ni dans le volumineux vocabulaire de d'Expilly, ni dans celui de Prudhomme; mais Guillaume Delisle ne l'a point oublié sur sa carte spéciale : il nous apprend que ce ruisseau se nomme *Avor.* Ceci justifie l'observation que nous avons faite ci-dessus, que, sous les rapports politiques et guerriers, la partie du fleuve qui entouroit la vallée au midi, avoit plus d'im-

(1) Il est remarquable que Trèves et Saint-Clément ne sont qu'à mille toises au nord de Chênehutte, où les Romains avoient construit une station et un camp. (*Voyez* La Sauvagère, *Recherches sur un camp Romain,* dans le *Recueil de dissertations ou recherches historiques et critiques,* de 87 à 126. Bodin, *Recherches sur la ville de Saumur,* chap. VI, pag. 61, et pl. 2, et pag. 42.) On a trouvé aussi des vestiges de construction Romaine près de l'église de Saint-Vétérin (tom. I, pag. 41). Il est question de *Choziacum*, de *Sancti-Martini* et de *Sancti-Lamberti-de-Platea* dans les titres du XI.ᵉ siècle (La Sauvagère, pag. 103). Il cite le cartulaire violet de l'église cathédrale d'Angers, *fol. 898.*

portance que celle qui arrosoit sa partie septentrionale. Mais continuons le récit des expéditions de Foulques.

Ce comte, cinq ans après la trève dont il vient d'être question, avoit construit, du côté de Tours, un fort sur le sommet du Mont-Budel (1). Odo, comte de Tours, en fit le siége. Foulques marcha contre lui. Odo appela à son secours les habitans de Saumur et de Chinon. Foulques, parvenu avec son armée *ad villam Brenoldem*, qui est *Brain-sur-Allonne*, apprend que Saumur est dégarni de troupes; alors il se décide sur-le-champ à retourner sur ses pas, et, dit l'historien, traversant à gué la Loire et la Vienne, il assiége inopinément le château de Saumur, le livre aux flammes, et enlève le corps de S. Florent.

Collection des Hist. de France, tom. X, p. 265.

Cùmque Fulco jam villam Brenoldem attigisset, obvium quemdam habuit qui Francos multipliciores et multò numerosiores numeravit. Tum Fulco, Salmurum vacuum esse solum cogitans, retrogressum dirigit, Ligerique ac Vigennâ transvadatis, cum gravi exercitu insperatè castellum obsidens vi accepit, et à castro ruinam incendii funditus perpessuro reverendam patris Florentis glebam extraxit.

Pour que Foulques, qui se trouvoit à Brain-sur-Allonne, et qui, n'ayant aucun obstacle à redouter, marchoit droit sur Saumur, eût la Loire et la Vienne à traverser, il falloit,

(1) Valois, dans sa Notice des Gaules, au mot *Sicera*, traduit *Mont-Budel* par *Membrole* ou *Montbrole;* mais Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, pag. 228, réfute très-bien cette opinion. Ménage dit que, dans une ancienne version Française des Gestes des comtes d'Anjou, *Mons-Budelli* est traduit par *Mont-Fureau.* On ne sait pas où étoit ce lieu. Maan, dans la Vie de Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours, l'a appelé *Burellum.* M. Carreau, dit Ménage, prétend que c'est Mont-Boyau, terre qui appartenoit aux chanoines de Tours, et qui étoit située dans le lieu appelé *Pont-de-la-Motte.*

ainsi

ainsi que nous l'avons démontré; que l'Authion fût la Loire, et que le bras de rivière qui se trouvoit devant Saumur, se nommât *la Vienne,* et non *la Loire,* comme aujourd'hui.

Nous avons donné des preuves multipliées que *la Loire* couloit autrefois dans le lit de *l'Authion,* et que *la Loire* actuelle, à l'ouest de Candes, portoit jusque près d'Angers le nom de *Vienne;* il s'agit actuellement de suivre ces changemens de dénomination à travers les siècles.

J'ai dit précédemment qu'après l'ordonnance rendue en 1160 (1) par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, les travaux pour contenir cette partie du cours du fleuve alors nommé *Vienne* et qui depuis a pris le nom de *Loire,* se multiplièrent: cependant les levées qui furent faites alors, n'étoient point par-tout praticables vers la fin du XIII.e siècle, puisque Guillaume Le Maire, nommé alors à l'évêché d'Angers, en allant faire confirmer son élection à Tours, passa par Brion et Bourgueil, c'est-à-dire, par l'ancienne route, ou la voie Romaine, dont il reste encore des vestiges. Cependant, dès le XII.e siècle, les vers de Guillaume le Breton que nous avons déjà cités, démontrent que la Vienne perdoit son nom à Saumur: par conséquent, toute la partie du cours de la Vienne qui se trouvoit à l'ouest de Saumur, étoit assez considérable pour prendre le nom de *Loire.* Jean, moine de Marmoutier, qui a écrit une chronique des comtes d'Anjou *[ex gestis consulum Andegavensium]* vers le milieu du XII.e siècle, dit, en parlant du Thouet, que cette rivière coule entre

Ci-dessus, pag. 373.

Collection des Hist. de France, tom. X, p. 248, ex gestis consulum Andegavensium, et tom. XII, p. 267.

(1) Le texte de cette charte importante se trouve dans l'*Histoire de Sablé,* pag. 376.

le château de Saumur et l'abbaye de Saint-Florent, et se décharge dans la Loire. *Secundò juravit quòd comitatus durabat ab occidente à fluvio Toëdo nomine, qui inter Salmurum castrum et abbatiam Sancti Florentii affluit, et sic in Ligerim affluit.* Nous voyons, par ce passage, que l'embouchure du Thouet n'a éprouvé aucun changement, et que M. Bodin a tort de supposer des sinuosités à ce fleuve pour représenter son état ancien; il ne faut, pour expliquer cet état, que rendre le nom de *Vienne* à cette partie du cours de la Loire où il se jette.

Bodin, Rech. sur Saumur, t. I, pag. 341, chap. XXXIV, pl. 1.

Mais, si toute la partie du cours de ce fleuve qui est à l'ouest de Saumur, a, de bonne heure et dès le XII.ᵉ siècle, pris le nom de *Loire* qu'il porte aujourd'hui, l'autre partie qui, à l'est de Saumur, se nomme aujourd'hui *Loire,* a, pendant bien plus long-temps, conservé jusqu'à cette ville le nom de *Vienne.* Ainsi, au XIII.ᵉ siècle, du temps de S. Louis, la Vienne conservoit encore son nom jusqu'à Saumur, puisqu'un titre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur fait mention d'un pré situé en *Offart* sur la Vienne: or l'île qui porte le nom d'*Offart,* aboutit au bout des ponts des faubourgs de Saumur. Enfin l'usage de conserver à la Vienne son nom jusqu'à Saumur subsista long-temps après que le bras nord de la Loire, où elle se réunissoit avec ce fleuve, eut disparu, et eut été détourné et desséché. Un nommé *Bourneau,* dans un livre imprimé à Saumur en 1618, intitulé *le Déluge de Saumur,* dit[a] : « La Vienne entre en Loire à Candes, et ne perd » son nom qu'au-dessous de Saumur[b]. » Ménage, dans son *Histoire de Sablé,* imprimée en 1683, nous dit que, de son temps, les mariniers de la Loire, en parlant du cours de

Voyez *La Sauvagère, Recherch. pag. 107; et Ménage, Hist. de Sablé, p. 232.*

[a] *Pag. 98.*

[b] *Bodin, Rech. historiques pag. 425.*

ce fleuve entre Candes et Saumur, l'appellent encore *la rivière de Vienne.*

Il semble que nous devrions terminer ici cette discussion, et qu'il n'y a plus aucun doute sur l'objet que nous nous sommes proposé d'éclaircir : cependant il reste encore une grande difficulté à résoudre, et qui jusqu'ici est restée sans réponse. L'auteur de la Vie de S. Florent rapporte que ce pieux ermite reçut, vers l'an 370, d'un ange, l'ordre de se fixer dans la grotte de *Mont-Glonne,* où l'on a depuis bâti *Saint-Florent-le-Vieil,* au sud-ouest d'Angers. S. Florent avoit coutume d'aller visiter tous les ans l'évêque de Tours, depuis si célèbre sous le nom de *S. Martin.* Dans un de ces voyages, l'ermite Florent fit un miracle fameux en détruisant un serpent, la terreur de la ville de *Murus,* située sur la Loire. *Florentius venit ad locum qui vulgò vocatur* Murus, *super fluvium Ligeris situm; iter autem agens, venit ad flumen Vigennam, ad locum qui dicitur* Condata. Valois est, je crois, le premier qui ait avancé que ce lieu nommé *Murus* dans les Actes de la vie de S. Florent étoit Saumur ou *Salmurus;* et cette conjecture a été adoptée universellement par les historiens d'Anjou, et de Saumur en particulier. Mais si, dans le IV.e siècle, *Murus* étoit le même lieu que *Salmurus,* puisqu'il est dit, dans l'historien cité plus haut, que ce dernier lieu étoit situé sur la Loire *(super fluvium Ligeris situm),* il n'est donc pas vrai que tout le cours actuel de la Loire, à l'ouest de Candes, se nommât *la Vienne,* ainsi que j'ai prétendu le prouver par les monumens de siècle en siècle que j'ai rapportés. Ménage ne sait comment répondre à ce passage, et il s'embarrasse dans ses raisonnemens pour

Vita S. Florentii abbatis, cap. VIII, Hadriani Notitia Galliarum, p. 497.

Ménage, Hist. de Sablé, p. 230.

démontrer que Saumur pouvoit être à-la-fois situé sur la Vienne et sur la Loire. Il y avoit cependant une réponse facile et péremptoire à faire à cette objection. La voici : L'identité du lieu nommé *Murus* et de la ville de *Salmurus* est non-seulement une assertion dénuée de preuve, mais on peut démontrer qu'elle est fausse.

Les Actes mêmes de la vie de S. Florent nous font voir que *Murus* n'est point *Salmurus;* et ils nous apprennent aussi que ce lieu, dès son origine, fut réputé situé sur la Vienne et non sur la Loire; ce qui confirme tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

Enfin le lieu nommé *Murus* se retrouve encore aujourd'hui, avec le nom qu'il portoit du temps du saint, dans celui qui est nommé *Murs* au midi d'Angers, et qui, dans tous les temps, a été situé sur la Loire, ainsi que l'indique la Vie du saint. Ce lieu est nommé *Meurs* dans le grand Dictionnaire de la France de d'Expilly, et dans plusieurs ouvrages. En effet, le lieu nommé *Murus*, étant mentionné dans les Actes de la vie de S. Florent, existoit au temps de ce saint, c'est-à-dire, au IV.e siècle, et il n'est question de Saumur dans aucun monument antérieur à la fin du VI.e siècle, ou même au commencement du VII.e siècle. Dans aucun monument *Salmurum castrum* ou *Salmurus* ne se trouve nommé *Murus*, et l'on ne cite pas même une seule variante qui puisse autoriser cette dénomination (1). On sait, au contraire, que Saumur a dû sa première origine à l'abbaye de Saint-Florent, qui étoit à mille toises de cette ville à l'ouest, ainsi qu'au

(1) Dans un des titres de l'abbaye de Saint-Florent, il est dit, suivant Ménage : *Do ad sacrosanctam ecclesiam in honorem beati Florentii*

château nommé *Truncum*, situé près de l'emplacement où se trouve Saumur. Ceux qui se sont occupés de l'histoire de Saumur, n'ont point ignoré ces faits; mais le desir de reculer autant que possible l'antiquité d'un lieu devenu le plus illustre et le plus remarquable de ce canton, et la manie des étymologies, leur ont fait adopter sans examen la conjecture de Valois, qui veut faire dériver le nom de *Salmurus* de *salvus murus*, et rattacher l'origine de cette ville à celle du lieu nommé *Murus* des Actes de la vie de S. Florent. Il est assez étrange cependant qu'on ne se soit point aperçu que cette conjecture se trouvoit en contradiction non-seulement avec tous les monumens antérieurs au XII.e siècle, mais même avec les Actes de la vie de S. Florent, le seul où l'on trouve qu'il soit fait mention du lieu nommé *Murus*. Il est dit dans ces actes qu'Absalon, moine de Saint-Florent-le-Vieil, chassé de son couvent, ainsi que ses compagnons, par les incursions des Normands, se mit en devoir de transporter ailleurs les reliques de S. Florent. Il s'arrêta dans un lieu qui appartenoit au monastère de Mont-Glonne ou de Saint-Florent. Ce lieu, qui est celui-là même où l'on a construit la nouvelle abbaye de Saint-Florent, avoit à l'est *la Vienne*, et à l'ouest le château nommé *Truncum*. *Habebat autem locus iste ab occidente* (1) *castrum nomine* Truncum; *ab oriente verò memoratum Vigennæ fluvium*. Nous voyons dans ce passage que Saumur n'est pas encore désigné *Ménage, Hist. de Sablé, p. 231.*

constructam prope murum, in loco qui nuncupatur Vadum, *super Toarium flumen*. Ceci prouve seulement que, dans l'endroit nommé *Vadum*, il y avoit un mur ou une digue construite pour retenir les eaux du Thouet dans les inondations. *Voyez* Ménage, *Histoire de Sablé*, liv. VIII, pag. 286.

(1) Plusieurs corrigent ici le texte, et lisent *ab oriente Truncum*: ils se

sous son nom actuel, et que la partie du cours du fleuve qui est à l'est de l'abbaye de Saint-Florent, qu'occupe la ville de Saumur, étoit nommée *Vienne* et non *Loire:* par conséquent, Saumur ne peut être *Murus,* puisque le même auteur dit positivement que ce dernier lieu étoit situé sur la Loire. *Florentius venit ad locum qui vulgò vocatur* Murus, *super fluvium Ligeris situm.* Si, au contraire, nous plaçons *Murus* à *Murs* au midi d'Angers, dans tous les temps sur la Loire et sur le chemin du saint ermite Florent, qui se rendoit, en suivant la rive méridionale du fleuve, à *Condata* [Candes], et que nous nous rappelions en même temps qu'à l'époque où voyageoit ce saint, et même long-temps après, toute cette partie du fleuve dont il suivoit les rives, entre Angers et Candes, se nommoit *Vienne* et non *Loire*, comme aujourd'hui, alors nous comprendrons pourquoi l'auteur de la Vie du saint nous dit qu'après avoir passé *Murus,* le saint arriva sur les bords de la Vienne *[iter autem agens, venit ad flumen Vigennam].* J'ai dit que le lieu *Murs*, sur nos cartes actuelles, étoit aussi appelé *Meurs* dans plusieurs ouvrages et sur d'anciennes cartes; et ceci me donne lieu de penser que si l'identité du lieu *Murus* et *Murs,* au midi d'Angers, a été ignorée de Valois et des savans des XVIIe et XVIIIe siècles, elle étoit connue des moines de l'abbaye de Saint-Florent dans le XVIe siècle. L'antique église de cette abbaye, dont la construction fut terminée en 1041, et qui fut

fondent sur ce que *Truncum* est l'ancien nom de Saumur: cependant c'étoit d'après ce passage que D. Huynes, sans y rien changer, prétendoit que la tour nommée *Truncum* n'étoit pas dans le même emplacement que Saumur; il la plaçoit près de Grosley, qui est à l'ouest de Saint-Florent.

démolie en 1806, renfermoit une grande tenture en tapisserie où l'on avoit représenté S. Florent racontant à l'évêque de Tours le miracle qu'il avoit opéré dans le lieu nommé *Murus*. Au bas de ce tableau on avoit brodé ces quatre vers :

A Saint Martin, en la ville de Tours,
Du vil serpent repairant près de Meur
Fait le récit par parler doux et meur,
Puis au retour le chasse en long détour.

Cette tapisserie, qu'on a depuis transportée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre à Saumur, où on la voit encore, a été achevée en 1524, comme le prouvent les registres de l'abbaye : ainsi donc, à cette époque, les moines de Saint-Florent n'ignoroient pas que le lieu nommé *Murus* n'étoit point *Saumur*, mais étoit *Meurs* ou *Murs*, au midi d'Angers, et à environ dix lieues à l'est de Mont-Glonne ou de Saint-Florent-le-Vieil.

Voyez *Bodin*.

J'ai cru devoir ne rien négliger de tout ce qui pouvoit mettre dans son jour un sujet qui concerne un changement important que les travaux des hommes ont produit dans la géographie naturelle de la France; qui éclaircit plusieurs pages de nos annales, jusqu'ici restées inintelligibles; qui intéresse l'histoire de deux grandes provinces, et sur lequel repose celle d'une ville populeuse, d'un grand nombre de villages et de paroisses, ainsi que l'intelligence des titres mêmes des propriétés de ceux qui les habitent aujourd'hui. Je serai beaucoup plus court sur ce qui concerne la voie Romaine ou l'ancienne route de Tours à Angers.

J'ai dit qu'elle s'étoit détruite, et que la levée construite le long des bords de la Vienne l'avoit remplacée, mais que cependant elle existoit encore au XIII.ᵉ siècle : aussi il en reste des vestiges suffisans pour pouvoir en suivre la trace. Elle filoit le long de la Loire d'alors, comme la route moderne file le long de la Loire actuelle. On la connoissoit du temps de Ménage, qui en fait mention, sous le nom d'*ancienne levée ruinée :* mais M. Bodin est celui qui s'en est occupé avec le plus de zèle et de succès; et c'est en partie d'après ses recherches et celles de La Sauvagère, que nous allons la décrire.

Entre Tours et Saint-Patrice, elle étoit à peu près la même que la route actuelle, parce qu'en effet il ne s'est opéré aucun changement dans cette partie du cours de la Loire; seulement elle passoit par Luines, tandis que la route actuelle laisse Luines un peu au nord. La route ancienne passoit par Langeais, qui est l'*Alingaviensis vicus* de Grégoire de Tours [a]. La route passoit ensuite par *Restigniacus* [Restigné], dont il est fait mention dans une charte de Charles-le-Chauve, en 862. Cette route ancienne étoit après dirigée par un petit lieu nommé *La Chaussée sur Allonne*, dont il est fait mention, en l'an 1000, dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Florent. On suit encore la trace de cette route par Pont de la Tronne, au midi de Longué. Au-delà il en reste des vestiges considérables, et l'on voit qu'elle se dirige du Gué-d'Arcis sur Beaufort, qu'elle passe à la métairie de la Chesnaie, canton de Fourcelles, à la métairie de la Butte ; elle traverse les marais de la Chappe, les marais du bois du Long, la prairie des bois; elle se dirige

dans

[a] *Tom. II, l. x, pag. 384.*

Voyez *La Sauvagère, Recueil de dissertations ou recherches critiques, in-8.º, pag. 108.* — *Spicileg. D. Lucæ d'Achery, t. III, fol. 232.*

La Sauvagère, pag. 109.

D. Bouquet, Historiens de Fr. tom. VIII, pag. 1772.

dans la cour et dans les champs de la métairie de la Touche-Bruneau, et de là elle conduit dans les communaux de Beaufort; au-delà, on la perd vers l'endroit nommé *la Grande-Boire*, à douze cents toises au midi de Beaufort. « C'est ainsi, dit M. Bodin, que je l'ai suivie, en faisant fouiller la terre en trente ou quarante » endroits. » En effet, cet auteur donne un détail très-exact des matériaux dont cette route se compose, et qui prouve indubitablement qu'elle étoit de construction Romaine. Cette voie, ajoute M. Bodin, ne se montre à la surface que vers les métairies de la Butte et de la Touche-Bruneau ; ailleurs elle est couverte de terre et de sable déposés par les inondations successives de la Loire et de l'Authion. Il faut creuser à vingt, à trente, à quarante centimètres [environ un pied], pour la trouver dans les marais et dans les prairies. On peut cependant en suivre la trace en été, en remarquant que l'herbe mûrit plutôt qu'ailleurs sur la ligne qu'elle parcourt.

Bodin, Recherches, sur Saumur, p. 58.

Si l'on mesure l'ancienne voie Romaine en passant par tous les lieux dont nous venons de faire mention, on trouve qu'entre Tours et Angers elle avoit cinquante-trois mille toises de long. La route Romaine tracée par la Table de Peutinger, entre *Cæsarodunum* [Tours] et *Juliomagus* [Angers], compte quarante-six lieues Gauloises, qui valent soixante-neuf milles Romains, ou cinquante-deux mille quatre cent quarante-sept toises. La Table n'indique dans cet intervalle qu'une station nommée *Robrica*, à vingt-neuf lieues Gauloises ou quarante-trois milles et demi Romains de *Cæsarodunum* [Tours], et à dix-sept lieues Gauloises ou vingt-cinq milles et demi Romains

de *Juliomagus* [Angers]. Ces distances placent *Robrica* au lieu nommé *Pont de la Tronne*, au midi de Beaufort; et il est connu que la terminaison *brica*, *briva*, dans les noms de lieu des Gaules, indique soit une ville antique, soit un lieu habité, très-ancien, au passage d'une rivière. Un accord si parfait entre nos cartes modernes et les itinéraires anciens me dispense de toute discussion, et est une réfutation suffisante des erreurs que M. de la Sauvagère, et d'autres auteurs peu familiarisés avec les monumens géographiques, ont commises relativement à cette station de *Robrica.* J'ai déjà dit que d'Anville ne s'y étoit pas trompé : il place aussi *Robrica* aux Ponts près de Longué; seulement il trouve dans la répartition des deux distances une erreur d'un mille, qui n'existe pas. Par-là nous voyons que la carte topographique qu'il avoit sous les yeux, étoit moins parfaite que celle que nous possédons aujourd'hui, et ne lui donnoit pas exactement la position des Ponts-Longué; et, à ce sujet, nous rappellerons les réflexions que fait ce grand géographe dans son *Analyse de l'Italie*, relativement à l'exactitude des itinéraires anciens :

Pag. 9. « C'est ordinairement sans examen (qu'il me soit per- » mis de le dire), et uniquement sur la manière vague » et indéterminée dont nous estimons aujourd'hui les dis- » tances, que l'on juge des mesures itinéraires que l'anti- *Pag. 19.* » quité nous fournit; mais il est constant que les anciens *Pag. 275.* » y mettoient de l'exactitude. On ne peut se dispenser » d'observer en général qu'à proportion de ce que la géo- » graphie acquiert de perfection, sur-tout par rapport » à l'étendue des espaces, on remarque plus de justesse

» dans les itinéraires anciens; et ce n'est point le desir » du géographe, ajoute-t-il, qui fait que les mesures qui » ont leur évaluation propre et spéciale, indépendante de » tout rapport avec la géographie actuelle, se trouvent » néanmoins en correspondance d'autant plus intime avec » les cartes, que celles-ci marquent plus de justesse et » de précision. »

Dans les Mémoires que j'ai déjà lus, j'ai eu occasion de fournir de fréquens exemples de cette vérité; et, dans ceux qu'il me reste à vous lire, vous vous convaincrez, je l'espère, qu'elle est aussi féconde en résultats certains sur les bords de l'Indus et du Gange que sur ceux du Nil, du Tibre ou de la Loire.

MÉMOIRES
SUR
LES RELATIONS POLITIQUES
DES PRINCES CHRÉTIENS,
ET PARTICULIÈREMENT
DES ROIS DE FRANCE,
AVEC LES EMPEREURS MONGOLS.

PAR M. ABEL-RÉMUSAT.

Lu le 13 Septembre 1816.

LES relations politiques que les princes chrétiens, et particulièrement les rois de France, ont eues dans le XIII.e siècle avec les successeurs de Tchinggis-khan, ne sont indiquées qu'en passant par nos historiens. Aucun d'eux ne s'est occupé d'en rechercher les motifs, d'en marquer les circonstances, ou d'en rassembler les monumens. Ceux-ci sont demeurés épars dans des collections peu répandues; plusieurs même, encore inédits, ont été oubliés dans les archives où on les avoit déposés d'abord. Je me propose de déterminer la série des faits qui mirent la plupart des princes de l'Asie occidentale, et même ceux de l'Europe, en rapport avec les Mongols, et d'examiner,

dans ce but, les pièces diplomatiques, en insistant davantage sur celles qui sont inédites et dont j'ai pu me procurer les originaux. C'est en étudiant ces matériaux authentiques qu'on peut espérer de jeter quelque jour sur des négociations maintenant perdues de vue, et dont les effets bien réels, quoique généralement peu appréciés, ont influé d'une manière indirecte, mais très-puissante, sur les progrès de la civilisation Européenne.

Je diviserai en deux mémoires le travail que j'ai entrepris sur ce point d'histoire. Dans le premier, j'examinerai les rapports que les chrétiens ont eus avec le grand empire des Mongols, depuis sa fondation par Tchinggis-khan, jusqu'à sa division sous Khoubilaï [1206-1262]. Dans le second, je traiterai des ambassades que les rois Mongols de Perse et les rois de France se sont réciproquement envoyées, depuis le règne d'Houlagou, jusqu'au temps où ces négociations furent tout-à-fait interrompues par les troubles qui précédèrent et amenèrent le renversement de la puissance Mongole en Occident.

PREMIER MÉMOIRE.

Rapports des Princes chrétiens avec le grand Empire des Mongols, depuis sa fondation sous Tchinggis-khan, jusqu'à sa division sous Khoubilaï.

Les événemens qui rapprochèrent, au XIII.e siècle, des peuples jusque-là séparés par l'étendue entière de notre continent, n'ont point d'exemple dans les annales du genre humain. La grandeur Mongole, qui faillit embrasser le monde entier, fut créée en moins de temps qu'il n'en faut d'ordinaire pour fonder et peupler une seule cité. Jamais plus foibles commencemens ne furent suivis aussi rapidement d'une puissance aussi gigantesque. Le chef d'une tribu que les *Jou-tchi* (1) distinguoient à peine parmi leurs tributaires, résiste avec courage aux attaques de quelques voisins aussi foibles que lui. Il s'essaie, en combattant contre eux, aux coups qu'il va bientôt porter à ses maîtres. Son ardeur infatigable fait de son *orde* le rendez-vous de tout ce que la Tartarie contient d'esprits remuans et belliqueux. Il abaisse ses rivaux, et détruit ses ennemis. Les

(1) Ou *Niu-tchi*. La première syllabe de ce nom s'écrit en chinois avec un caractère qui peut se prononcer indifféremment *niu* ou *jou*; mais la prononciation en est fixée par la transcription qu'on en a faite en lettres Arabes et Mongoles : جورجه *djourdjé*, et ᠴᠣᠷᠴᠣᠭ *tchôrtchog*.

Je remarque que M. Langlès, en cherchant, dans son Alphabet Mantchou, à rapprocher ce nom de *tchôrtchog* de celui des Mandchous, que les Russes nomment *Mandjours*, l'a lu *tchourtchour*, prenant le ᠭ, *g* final, pour un ᠷ, *r*.

sources de l'Onon, du Keroulen et de la Toula, sont le premier théâtre de révolutions qui vont bientôt s'étendre sur toute l'Asie et sur une partie de l'Europe. Enfin, l'an 1206, le prince des Mongols prend, en présence des chefs de cent tribus, le titre de *Tchinggis-khakan,* et il établit le centre de sa domination à Kara-koroum, ancienne ville des Turks *Hoeï-hou,* située entre la Toula, l'Orgon et la Silinga, à peu près sous la même latitude que Paris.

De cette époque date la série non interrompue des conquêtes des Mongols. Chaque année vit ajouter un royaume à leur empire. D'immenses armées, parties de la Mongolie, s'avancèrent en même temps à l'occident et au midi. Les Turks orientaux furent subjugués en 1208. Le Tangout se soumit vers la même époque. Tout le nord de la Chine, qui formoit les états des *Altoun-khan,* fut envahi, et Pe-king, ville des *Jou-tchi* dans le *Liao-toung,* pris d'assaut en 1215. Des ambassadeurs Mongols ayant été massacrés dans le Kharisme, Tchinggis s'avança contre ce puissant royaume avec sept cent mille hommes. Tout l'Occident fut menacé. Après avoir ravagé les principales villes du Kharisme, Touli, fils de Tchinggis, pénétra dans le Khorasan. En 1221, deux généraux Tartares, *Sabada-bahadour* et *Tchoupe-nouyan,* reçurent ordre d'aller faire la conquête de la Médie. Prenant ensuite leur route par le Caucase, ils attaquèrent en passant les Géorgiens, sur lesquels ils ne remportèrent que des avantages peu décisifs. C'est dans cette circonstance que les chrétiens virent les Mongols pour la première fois, et combattirent contre eux.

De toutes les contrées d'Orient qui étoient restées

soumises à des princes chrétiens, la Géorgie étoit alors la plus puissante. Défendue par sa situation au milieu des montagnes, elle n'avoit jamais vu interrompre la série de ses rois. Les généraux des khalifes n'y avoient fait que des incursions momentanées, ou des établissemens précaires. Les Seldjoucides exercèrent sur la Géorgie un pouvoir plus direct et plus durable. Mais, à la fin du XI.e siècle et au commencement du XII.e, David II, surnommé *le Réparateur*, sut profiter de la division qui régnoit entre les princes Turks, reprit Téflis, sa capitale, qu'ils avoient occupée, et les poursuivit jusqu'à l'Araxe. Ses successeurs accrurent encore sa puissance, et comptèrent au nombre de leurs vassaux tous les princes Arméniens au nord de l'Araxe, qu'ils avoient délivrés du joug des musulmans. La famille d'Iwané ou Jean, connétable de Géorgie, qui possédoit la plus grande partie du pays situé entre le Kour et l'Araxe, les princes de Schamkor, de Khatchen, et beaucoup d'autres, reconnoissoient la suzeraineté des rois de Géorgie, qui se trouvoient ainsi, au XIII.e siècle, dominer depuis les bords de la mer Noire, entre Trébizonde et la Crimée, jusqu'aux passages de Derbend, et au confluent de l'Araxe et du Kour, c'est-à-dire, sur la Colchide, la Mingrélie, le pays des Abkhas, la Géorgie proprement dite, et l'Arménie septentrionale, sans compter plusieurs autres petits cantons limitrophes.

Une telle nation, aguerrie et enorgueillie par les avantages qu'elle avoit remportés sur les musulmans, n'avoit pu rester indifférente aux expéditions des Francs en Syrie; et si la distance des lieux l'avoit empêchée d'y prendre une part active, il ne s'en étoit pas moins établi, entre

les

les Géorgiens et les Francs, des relations d'amitié, fruit ordinaire de la communauté de croyance et d'intérêts. Au rapport de Sanut, quand la nouvelle de la prise de Damiette fut connue des Géorgiens, ils écrivirent aux vainqueurs pour les féliciter, leur reprochant en même temps de n'avoir pas encore réduit Damas ou quelque autre place d'importance. Leurs dispositions étoient bien connues des papes, qui avoient appelé George Lascha, roi de Géorgie, à concourir avec les autres princes chrétiens à la délivrance de la Terre-sainte; et ce prince se préparoit à se rendre à l'invitation du pontife, quand les Tartares, fondant sur ses états, l'obligèrent de songer à sa propre défense. Dans cette circonstance, la Géorgie se trouva former, si j'ose ainsi parler, les avant-postes de la chrétienté. L'attaque dirigée contre elle, ses efforts pour y résister, les précautions qu'elle dut prendre pour s'en préserver à l'avenir, tout cela dut intéresser les Francs d'Orient et même les Occidentaux. Nous verrons par la suite que ce fut là, en effet, la première cause des négociations que les Tartares entamèrent avec les princes chrétiens.

Liv. III, part. XI, pag. 209.

Roussoudan, devenue reine de Géorgie par la mort de son frère George, avoit vu, depuis quelques années, approcher et grossir l'orage : elle fut la première à en donner avis au pape Honorius III par une lettre qui nous a été conservée. D'après le récit d'un historien Arménien (1), les Mongols, par une ruse dont les Géorgiens avoient été dupes, s'étoient présentés comme chrétiens, menant

Oder. Raynald sub ann. 1224.

(1) Les extraits des historiens Arméniens dont j'ai fait usage pour toute la première partie de ce Mémoire, ont été tirés, à ma prière, de l'ouvrage de Michel Tchamtcheań, moine de Saint-Lazare, par M. Saint-

avec eux des prêtres qu'ils avoient pris dans les pays où ils avoient passé, et portant devant leurs bataillons la croix pour étendard. Les historiens de Pologne rapportent aussi qu'à la bataille de Waldstadt les Mongols portoient un grand étendard sur lequel étoit la figure de la lettre X: *maximum vexillum in quo depicta erat Græca littera* X. Il est assez probable que les Tartares n'avoient sur leurs étendards ni la croix, ni la lettre X, mais peut-être quelque signe analogue, qui fut la source de l'erreur des Géorgiens. Quoi qu'il en soit, trompés par ces apparences, les Géorgiens s'étoient laissé surprendre, et avoient perdu six mille hommes. « Mais, dit la reine dans sa lettre » au pape, dès que nous nous sommes aperçus qu'ils » n'étoient pas véritablement chrétiens, nous nous sommes » levés contre eux, nous en avons tué vingt mille, nous » avons fait beaucoup de prisonniers et mis le reste en » déroute. » Roussoudan ajoute qu'elle vient d'apprendre que l'empereur doit, *par ordre du pape*, passer en Syrie. Elle s'en réjouit, et annonce qu'elle enverra à son secours le connétable Jean avec toutes ses troupes, et un grand nombre de personnages distingués de son royaume qui ont pris la croix et n'attendent que des ordres pour voler à la défense du saint-sépulcre. Cette lettre fut

Martin. Plusieurs des faits qui y sont rapportés, ont trouvé place, depuis la composition de ce Mémoire, dans les notes sur l'*Histoire des Orpélians*, tom. II des *Mémoires sur l'Arménie*, pag. 260 et suiv.

Les auteurs que le compilateur Arménien a suivis pour le XIII.e et le XIV.e siècle, sont, Vartan de Gandsak, mort vers 1280; Giragos et Malachia, écrivains de la même époque; et Vahram, historien du XIV.e siècle. Tout ce qui concerne les Orbéliens est pris de *Stephanus Synensis*, c'est-à-dire, plus exactement, d'Étienne archevêque de Siounie.

apportée au pape par David, évêque d'Ani. La mort du roi George, qui y est rappelée comme un événement récent, en fixe la date vers l'an 1224, au moment où les Mongols, traversant les défilés du Caucase, passoient dans le Kaptchak pour y attendre Touchi, fils de Tchinggis, qui étoit chargé d'en faire la conquête.

Comme l'apparition des Tartares n'avoit été que passagère en Géorgie, et que la reine annonçoit qu'on avoit repoussé leur attaque, on fit alors peu d'attention à une nouvelle qui ne sembloit pas être d'une grande importance. D'ailleurs Tchinggis avoit tourné ses regards vers un autre point de ses immenses conquêtes. Sa mort vint ensuite changer, pour un moment, la direction des événemens, et les chrétiens eurent encore quelque temps pour respirer. Cependant il semble que les Géorgiens se tinrent en garde contre une nouvelle invasion, dont ils se savoient menacés, puisque Roussoudan n'envoya pas en Syrie le secours qu'elle avoit promis au souverain pontife.

Mais, quand Ogodaï, successeur de Tchinggis, eut achevé de soumettre les *Joù-tchi*, et réuni à l'empire Mongol toute la partie de la Chine qui s'étend jusqu'au grand fleuve *Kiang*, il leva une armée de quinze cent mille hommes, destinée à agir en même temps aux deux extrémités de l'Asie, en Corée, et au-delà de la mer Caspienne. Ainsi, comme l'observe Deguignes, la paix qui régnoit en apparence dans le fond de l'Orient, devint funeste à l'Europe. Batou, fils de Touchi, fut nommé le principal chef de cette formidable expédition, pour laquelle on lui associa plusieurs autres généraux et princes du sang de Tchinggis. L'armée des Mongols, après avoir

Hist. des Huns, tom. III, p. 95.

soumis les Coumans et les Bulgares, entra dans le pays des Baschkirs, et pénétra en Russie, où elle prit Moscou et les principales villes des gouvernemens actuels de Vladimir et de Jeroslaw. Les grands ducs de Russie devinrent alors tributaires du grand khan.

En même temps, une autre armée de Mongols, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans, s'avança vers la Géorgie et l'Arménie, sous la conduite de Tcharmagan et de dix-sept autres généraux (1), parmi lesquels on remarque Batchou, depuis célèbre en Europe sous le nom de *Bayothnoï*, à cause de ses rapports avec le pape. D'après les lois établies par Tchinggis, ils avoient ordre de bien traiter les princes et les peuples qui se soumettroient, qui livreroient leurs villes et consentiroient à payer le tribut. Les autres étoient abandonnés à la fureur du soldat; les habitans des villes étoient massacrés sans distinction d'âge ni de sexe, et souvent les animaux mêmes n'étoient pas épargnés. Dans ces premiers momens, aucune négociation n'étoit possible avec les Tartares; il falloit reconnoître leur empire ou mourir. Le danger de la résistance étoit attesté par les innombrables pyramides d'ossemens humains qu'ils élevoient à la place des villes ruinées, et que, bien long-temps après, nos voyageurs contemploient avec effroi, en parcourant les régions, devenues désertes, qui leur avoient servi de passage.

(1) Les Arméniens nomment les deux principaux, *Penal-nouyan* et *Moular-nouyan*. Les quinze autres sont, *Gadagan*, *Tchakhata*, *Toukhata*, *Sonitha*, *Dchola*, *Asouthou*, *Batchou*, *Thonthou*, *Khoutthou*, *Asar* ou *Arslan*, *Okhota*, *Khoya*, *Khourgoumdji*, *Khounan* et *Karabouga*.

C'est ainsi qu'en 1235 et 1236 les Mongols brûlèrent et ravagèrent beaucoup de villes de l'Albanie, de la Géorgie et de la grande Arménie. Les princes épouvantés et la plus grande partie des habitans se réfugièrent dans les montagnes. La reine Roussoudan se retira dans une forteresse inexpugnable (1). Deux ans après, Dchola, frère de Tcharmagan, entra dans le pays d'Artsakh, et prit le fort de Khatchen. Dchalal, neveu de Jean, connétable de Géorgie, qui en étoit prince, se réfugia dans le fort de Khalakh, devant Kandsasar. Les Mongols lui envoyèrent des messagers pour l'engager à se soumettre. Dchalal, voyant que la résistance étoit inutile, se rendit aux Mongols, leur prêta serment de fidélité, et s'engagea à leur payer un tribut et à les servir à la guerre. Pour cimenter cette alliance, le prince Géorgien donna sa fille *Rhouzan* à *Poughan*, fils du général Tartare. C'est là, si je ne me trompe, le premier traité qui ait été conclu entre les Tartares et les chrétiens.

L'exemple de Dchalal ne tarda pas à être suivi par d'autres princes de ces contrées. Les Mongols ayant pénétré en Géorgie, pris Téflis et beaucoup d'autres villes, Avag, fils du connétable Jean, s'enferma d'abord dans le fort de Gayen; mais, quand il s'y vit assiégé par le général Mongol *Toukhata*, il se hâta de faire ses soumissions, et vint, avec Grégoire son neveu, trouver Tcharmagan. Vahram, prince de Schamkor, et Éligoum, de la famille des Orbéliens, se soumirent pareillement en 1239. La même année, Tcharmagan vint, accompagné de ses nouveaux auxiliaires, Avag et Vahram, mettre le siége

(1) Cette forteresse se nommoit *Ousaneth*.

devant la ville d'Ani, qui fut prise, et dont tous les habitans furent passés au fil de l'épée : première et terrible condition de l'alliance avec les Tartares, par laquelle leurs vassaux étoient contraints de contribuer avec eux à la ruine de leurs concitoyens ; car le prince d'Ani, Schahanschah, cousin d'Avag, étoit dans l'armée des Tartares. Ceux-ci revinrent ensuite passer l'hiver dans la plaine de Moughan, lieu où ils avoient coutume de prendre leurs quartiers. Ils y menèrent avec eux le prince Avag, et Kara-bouga fut nommé gouverneur des pays conquis. L'année suivante, Avag se rendit, avec sa sœur Thamtha, à la cour d'Ogodaï, qui les reçut fort bien, et leur donna même une lettre pour que Tcharmagan leur rendît leurs états, et traitât de même les autres princes Arméniens. Cet exemple encouragea depuis beaucoup de princes de l'Occident à faire le voyage de Kara-koroum, et à demander au khakan lui-même la réparation des injustices de ses généraux. Plusieurs obtinrent, en effet, par ce moyen, la restitution de leurs états; et l'orde impériale devint, comme Rome autrefois, le tribunal suprême où se jugeoient les réclamations des rois.

Hist. Armen. Sanut, l. III, part. X, c. IX, pag. 210.

Le génie altier de Roussoudan ne lui avoit pas permis de suivre l'exemple de ses vassaux : au lieu de se rendre aux Tartares, elle ne cessoit d'écrire en Occident pour demander des secours. Une de ses lettres nous a été conservée ; elle est adressée à Grégoire IX. La reine demande au pontife une armée chrétienne pour repousser les attaques des Mongols, et, afin d'intéresser davantage le pape, elle fait profession d'une soumission entière à l'église Romaine. Mais cette démarche, dictée par la crainte, ne lui valut, de

la part du pape, que de vains complimens sur son retour à la foi catholique. La lettre de Grégoire n'apporta que de foibles consolations à Roussoudan. La suite fit voir que cette princesse attachoit peu de prix aux secours spirituels de l'Église, et que l'espoir d'en obtenir de plus efficaces avoit été le seul motif de sa soumission (1).

Lettre de Grégoire IX à Roussoudan, dans Oder. Raynaldi, à l'année 1224.

Dans le Nord, les Mongols s'annonçoient d'une manière encore plus alarmante pour les chrétiens. En 1240, Batou s'empara de Kiew, puis de Kaminieck, et envoya un de ses généraux faire une invasion en Pologne. L'armée de ce dernier, divisée elle-même en plusieurs corps, passa la Vistule, s'avança jusqu'à Cracovie, prit et brûla cette ville célèbre, fit un butin immense, et jeta l'alarme dans tous les pays voisins. Par-tout les habitans fuyoient, abandonnant les villes et brûlant les villages. Les troupes de la Pologne, de la Moravie et de la Silésie, placées à Waldstadt, à un mille en avant de Lignitz, perdirent une grande bataille, à l'issue de laquelle les Tartares rejoignirent Batou en Hongrie. Ce prince, avec cinq cent mille hommes, avoit battu le comte palatin de Saxe, et, parcourant librement tout le pays, y avoit mis tout à feu et à sang (2).

Script. rerum Lusaticarum, t. I, pag. 228.

Le roi de Bohème, Venceslas, écrivit alors à tous les princes ses voisins pour leur demander du secours, et le palatin de Saxe adressa à son beau-père, le duc de Brabant, une lettre dans laquelle il peint avec les plus vives couleurs les ravages exercés par les Tartares dans les pays

(1) Elle renonça au christianisme, et se fit musulmane. (Aboulfaradje, *Chron.* pag. 515.)

(2) La bataille eut lieu le 9 avril 1241.

voisins de ses états ; il prie avec instance son beau-père de lui envoyer promptement des troupes, parce qu'il a été informé qu'aux prochaines fêtes de Pâques (1241) les Tartares doivent entrer en Bohème : sa lettre fut envoyée par le duc de Brabant à l'évêque de Paris.

Pour juger de l'importance qu'on dut attacher aux premières négociations avec les Mongols, il est bon de rechercher dans les histoires du temps les traces de l'effroi qu'ils inspiroient. Mathieu Pâris rapporte qu'aux effrayantes nouvelles annoncées par le palatin de Saxe, la reine Blanche ne put cacher ses craintes à S. Louis. « Que faut-il faire, » dit-elle, dans de si tristes conjonctures ? Quels bruits » sinistres se sont répandus sur nos frontières ? L'impé- » tueuse irruption de ces Tartares semble nous menacer » d'une ruine totale, nous et notre sainte église. » Le roi lui répondit d'une voix altérée par la douleur, et pourtant fortifiée par quelque chose de divin : « Ma mère, soyons » soutenus par cette consolation qui nous vient du ciel : » s'ils arrivent, ces *Tartares*, ou nous les ferons rentrer » dans le *Tartare* d'où ils sont sortis, ou bien ils nous en- » verront nous-mêmes jouir dans le ciel du bonheur » promis aux élus (1). »

Le jeu de mots qu'on prête ici à S. Louis, se retrouve dans presque tous les écrits de cette époque ; et c'est peut-être là, pour le dire en passant, la véritable cause de l'altération que les Occidentaux ont apportée au nom des

(1) *Quo audito, rex voce flebili, sed non sine divino spiramine, respondit: « Erigat nos, mater, cœleste solatium, » quia, si perveniant ipsi, vel nos ipsos » quos vocamus* Tartaros, *ad suas tartareas sedes unde exierunt retrudemus, vel ipsi nos omnes ad cœlum » subvehent.* » (Matth. Paris. Londini, 1571, pag. 747.)

Tatars.

Tatars. On trouve ces peuples nommés *Tatari* dans les chroniques Russes, *Tattari* dans *Christophorus Manlius*, et *Tatari* ou *Tattari* dans une lettre d'Ives de Narbonne à Giraud, archevêque de Bordeaux : mais, en général, on les voit désignés sous le nom de *Tartares* dès les premiers momens de leur apparition; et *Tartari, imò Tartarei*, comme les appeloit l'empereur Frédéric, est une expression qui prit faveur. En effet, l'opinion s'étoit assez généralement répandue, que les Mongols étoient des démons envoyés pour châtier les hommes, ou, du moins, qu'ils avoient commerce avec les démons; et ce dernier sentiment s'étoit accrédité par les feux et les tourbillons de fumée qu'ils avoient, disoit-on, l'art d'exciter dans les batailles (1). En conséquence, on chercha par-tout à éloigner ce fléau par des prières solennelles, par des jeûnes généraux. On déploya l'étendard de la croix, et tous les peuples furent appelés à se réunir pour la défense du nom chrétien.

Chron. de Nicon, ad ann. 1225, seq. S.t-Pétersb. 1768, p. 349, l. III, dans les Script. rerum Lusat. *t. I, p. 228.*

Matth. Paris. pag. 820.

Epistola Frideric. imper. ad regem Edwardum et alios reges christ.

Cependant les envoyés des Tartares étoient venus par deux fois sommer le roi de Hongrie de se soumettre à leur merci. Du nombre de ces envoyés étoit un Anglais qui, banni à perpétuité d'Angleterre, avoit voyagé en Asie, et y avoit été pris par les Tartares pour leur servir d'interprète. Cet homme annonça vainement à Bela les malheurs

Epist. Ivonis Narbonensis, ap. Matth. Paris. p. 820.

(1) On a coutume d'expliquer ce fait, généralement rapporté par les historiens, en supposant que les Tartares allumoient les herbes sèches et les broussailles des forêts, comme le font les habitans de la Nouvelle-Hollande. Mais, dans ce cas, il eût été facile aux chrétiens de reconnoître la cause de ces incendies. Il est plus probable qu'il s'agit là de pièces d'artillerie et de poudres inflammables, dont il est certain, par l'histoire Chinoise, que les Mongols se servoient à cette époque.

auxquels il s'exposoit par sa résistance. Ce prince s'ol à vouloir arrêter le torrent sur ses frontières, et, comble de malheur, il ne prit pas, en refusant hom aux Mongols, les précautions que cette conduite re nécessaires. Au milieu du mois de mars 1241, les tares mirent en fuite le peu de troupes qu'on avoit pu opposer. Sur le récit de leurs ravages, le pape s'emp d'écrire à Bela pour le consoler et l'encourager à comb vaillamment. En même temps il ordonna une crois et accorda à ceux qui s'armeroient, les mêmes indulg qu'obtenoient ceux qui entreprenoient le voyage Terre-sainte; genre de secours très-puissant alors à de l'esprit du temps, mais qui produisit peu d'effet en circonstance, tant étoit grande la terreur qu'imprim nom des Tartares. Grégoire IX écrivit encore aux a rois chrétiens, aux princes, comtes, magistrats, au chevêques et aux évêques, ordonnant à ces dernie prêcher la croisade, de donner des indulgences, de ver des censures ecclésiastiques; en un mot, d'empl tous les moyens possibles pour animer les peupl prendre les armes et à repousser les Tartares.

Epist. Frider. imper. ibid.

Oder. Raynaud. sub ann. 1221.

Bela, fuyant toujours devant les Mongols, s'étoit r en Dalmatie, puis dans une île de la mer Adriatiqu seul lieu où il pût trouver un asile. C'est là que Grég lui adressa encore une lettre pour lui exprimer le qu'il avoit de le secourir : « desir tel, dit le pontife, » si l'empereur Frédéric consentoit à prendre un vérit » esprit de pénitence, il le recevroit dans le sein de l'Ég » pour pouvoir donner à la Hongrie des secours plus » caces. » Malheureusement pour ce royaume, la mésir

ligence du pape et de l'empereur, loin de s'apaiser, devint plus forte que jamais. Les partisans du premier reprochoient à Frédéric les calamités qui affligeoient les chrétiens. Quelques-uns alloient même jusqu'à l'accuser d'avoir appelé les Tartares en Europe. D'autres, moins aveuglés par la haine, le blâmoient seulement de ce qu'au lieu de marcher en personne contre les Mongols, il se contentoit d'exhorter dans ses lettres les princes chrétiens à prendre les armes. Il est vrai qu'il s'exprimoit, à ce sujet, en des termes si recherchés et avec une telle affectation d'éloquence, qu'il justifioit jusqu'à un certain point le reproche que lui adressoit Grégoire : *Jactatis inanibus verborum lenociniis oratorem quàm rapto contra Tartaros exercitu christianum imperatorem agere malebat.* Cependant d'autres auteurs veulent qu'il ait, en effet, levé une armée contre les Tartares, et que la Hongrie lui ait dû sa délivrance; mais il est certain que la crainte seule de la famine chassa les Tartares de ce royaume, qu'ils avoient changé en un vaste désert.

Matth. Paris. pag. 831 et 832.

Au reste, il ne paroît pas qu'à cette époque on ait entamé aucune négociation avec les Tartares en Occident. Par-tout où ils portoient leurs armes, ils se faisoient précéder d'envoyés qui sommoient les princes et les peuples de se soumettre au grand khan. Un refus attiroit infailliblement une invasion et les désastres qui en étoient la suite. Si l'on prenoit le parti de la soumission, il falloit que le prince devenu tributaire se rendît à Kara-koroum, pour y faire hommage au khakan. Une proposition de cette espèce fut faite à l'empereur Frédéric, au nom du roi des Tartares. On lui demanda qu'il rendît hommage pour ses

états, lui offrant, en récompense, telle charge qu'il voudroit choisir à la cour du khakan. C'étoit, dans les idées Chinoises, qui dominoient chez les Tartares, une offre honorable et proportionnée à la dignité du premier des princes chrétiens. Frédéric la reçut en plaisantant, et dit aux envoyés qu'en effet il se connoissoit assez bien en oiseaux de proie pour avoir l'office de fauconnier (1). La retraite spontanée des Mongols empêcha cette affaire d'avoir aucune suite.

En Orient, la tranquillité qu'une prompte soumission avoit procurée aux chrétiens, fut troublée par la mort du grand général Tcharmagan (2). L'espèce d'anarchie dans laquelle tombèrent les armées Mongoles en l'absence d'un chef suprême, causa des maux infinis aux contrées où elles se trouvoient. Les moindres commandans se croyoient tout permis. Un petit officier, nommé *Dchodchbouga*, étant allé visiter le prince Avag, trouva que celui-ci ne se hâtoit pas assez en venant au-devant de lui, et s'oublia jusqu'à le frapper de son étrier. Les domestiques d'Avag, indignés, se jetèrent sur *Dchodchbouga*, et le maltraitèrent, malgré les efforts que fit leur maître pour les en empêcher. Cette petite affaire pouvoit avoir de grandes conséquences. L'officier Mongol rassembla un nombre considérable de ses compatriotes, et revint sur ses pas pour se venger; mais Avag prit la fuite, et se retira près de Roussoudan, dans la place forte où cette reine se tenoit renfermée. Vainement les

(1) *Rex Tartarorum imperatori Friderico mandavit ut sibi in hoc consuleret, quatenùs officium aliquod in sua curia eligeret, et de se terram teneret. Ad quod respondisse imperator fertur, quòd satis scit de avibus, et bene erit falconārius.* (Chron. Alberic. *in Scriptor. histor. Germ.* tom. II, pag. 567.)

(2) Elle arriva en 1240.

généraux Mongols, affligés de ce qui s'étoit passé, firent punir *Dchodchbouga*, et écrivirent au prince Géorgien pour l'inviter à revenir chez lui : celui-ci, se fiant peu à leurs promesses, aima mieux envoyer de nouveaux messagers au grand khan, pour lui faire connoître toute l'affaire. Il vint alors un *yarlik,* ou ordre suprême, adressé aux généraux Mongols, pour leur enjoindre de bien traiter Avag et les autres princes Arméniens et Géorgiens, de ne rien exiger d'eux par force, mais de recevoir seulement les tributs qui leur étoient imposés.

Cet ordre procura un peu de repos, non-seulement à Avag, mais encore à la reine de Géorgie, qui, par l'entremise de ce dernier, avoit aussi fait la paix avec les Tartares, sans néanmoins sortir de son asile. Les chrétiens avoient pourtant beaucoup à souffrir des instigations des Persans musulmans, qui poussoient les Tartares à les persécuter; les choses en vinrent même au point, que les Syriens, les Arméniens et les Albaniens avoient à peine la liberté de faire ouvertement leurs pratiques de religion. Ainsi les musulmans furent les premiers à donner l'idée de ces luttes sanglantes où les Tartares, instrumens aveugles et indifférens, tourmentoient un parti sans prendre intérêt à l'autre. Nous verrons par la suite que l'exemple des musulmans fut plus d'une fois suivi par les chrétiens.

Il y avoit alors à la cour du grand khan un docteur Syrien, nommé *Siméon*, homme instruit et zélé, qui étoit allé prêcher l'évangile aux extrémités de l'Asie. Son mérite lui avoit ouvert un accès près d'Ogodaï, qui le nommoit *Ata* [*père,* en turc]; les autres le nommoient *Rabban* [*maître*, en syrien]. Informé de tout ce que souffroient

les chrétiens d'Arménie, d'Albanie et de Géorgie, il saisit une occasion favorable pour en parler au khakan, et lui représenta que les persécutions exercées contre des sujets fidèles, qui ne lui avoient jamais opposé de résistance, qui le servoient avec zèle et payoient exactement les tributs, tournoient à la honte plutôt qu'à la gloire de son empire. Ces remontrances furent bien reçues du khakan, qui envoya, en 1241, Siméon lui-même en Arménie, comme administrateur chargé de tout ce qui concernoit les chrétiens, avec des patentes pour le faire reconnoître des généraux qui occupoient ces contrées. Son arrivée mit fin aux souffrances des chrétiens : le libre exercice de la religion fut rétabli dans tous les pays soumis aux Mongols ; beaucoup de ceux-ci se convertirent, et reçurent le baptême. De là vint l'opinion qui se répandit assez généralement dans le Levant, que les Tartares avoient embrassé le christianisme, et que leurs chefs étoient baptisés.

D'après un ordre venu de Kara-koroum, les généraux Mongols s'assemblèrent, et choisirent, pour remplacer Tcharmagan, l'un d'entre eux, nommé *Batchou-nouyan*. Celui-ci réunit des troupes, y joignit, comme auxiliaires, des Arméniens, des Géorgiens et des Syriens, et marcha contre le sultan d'Iconium. Il le battit, prit Arzroum, Sébaste, Césarée, et plusieurs autres villes. La mère, la femme et la fille du sultan se réfugièrent près d'Hayton, roi de la petite Arménie. Celui-ci, qui voyoit les Mongols s'approcher de ses états, commença à craindre pour lui-même. Il avoit sous les yeux l'exemple des princes ses compatriotes à qui leur soumission valoit tous les jours de nouvelles grâces. Thamtha, sœur d'Ayag, venoit d'obte-

nir, par la protection de l'impératrice des Mongols, qu'on lui rendît la ville de Khelath, qui lui appartenoit, comme faisant partie de l'héritage de Malek-Aschraf, son mari. D'autres veulent que le roi d'Arménie ait saisi cette occasion de se délivrer du joug du sultan d'Iconium (1). Quoi qu'il en soit, il résolut de se soumettre aux Mongols, et, au commencement du printemps de l'an 1244, il leur envoya des ambassadeurs avec des présens, se reconnoissant tributaire du grand khan. Ses envoyés allèrent d'abord trouver le prince Arménien Dchalal, et ce fut par son entremise qu'ils furent présentés à Batchou, à Eltina, veuve de Tcharmagan, et aux autres généraux Mongols. Mais la première chose qu'on exigea d'Hayton, fut qu'il livrât la mère et la femme de Ghayath-eddin, sultan d'Iconium. Les ambassadeurs revinrent donc près de leur maître, accompagnés d'envoyés Tartares pour recevoir les princesses. Hayton, malgré sa répugnance, se vit forcé à les abandonner (2). Il fit de grands présens aux Tartares, leur en remit encore pour ceux qui les avoient envoyés, et députa de nouveaux ambassadeurs à Batchou. Ce prince les reçut avec joie, et conclut avec eux un traité d'alliance. Il les garda près de lui pendant l'hiver, et les renvoya au printemps à Hayton.

(1) Le roi d'Ermenie, pour li delivrer du servage au soudane du Coine, en ala au roi des Tartarins, et se mist en leur servage pour avoir leur aide, et amena si grant foison de gens d'armes, que il ot pooir de combattre au soudane du Coyne. Et dura grant piece la bataille, et li tuerent les Tartarins tant de sa gent que l'en n'oy puis nouvelles de li. (Joinville, éd. du Louvre, pag. 31.)

(2) *Simul ac legati venerunt, tradita est in manus Tatarorum. Quod quidem factum injustum odio et vituperio dignum visum est omnibus nobilibus et ignobilibus.* (Bar-Hebr. *Chron.* pag. 521.)

Les Mongols, maîtres de la Géorgie, de l'Albanie et de l'Arménie, voulurent y joindre la Syrie, où ils étoient appelés par les vœux des chrétiens, empressés de voir briser le joug des musulmans. Vers la fin de l'été (1244), Batchou envoya par deux fois différens députés au prince d'Antioche, et le fit menacer de la plus terrible vengeance, s'il ne s'empressoit de remplir trois ordres qu'il lui signifioit : le premier étoit d'abattre les murailles de ses villes et de ses châteaux ; le second, de lui faire passer la totalité des revenus de sa principauté en or et en argent ; et le troisième, de faire choix de trois mille jeunes filles, et de les envoyer au camp des Tartares (1). A de si cruelles propositions, Boémond protesta d'abord qu'il aimoit mieux mourir que de remplir une seule des conditions qu'on vouloit lui imposer (2). Les envoyés Tartares se retirèrent en faisant beaucoup de menaces. Mais, l'année suivante (1245), quand il eut appris la soumission du roi d'Arménie et la marche triomphante des Mongols dans la Mésopotamie, sa résolution fut ébranlée, et il se soumit au tribut, ainsi que plusieurs autres princes chrétiens et musulmans.

Math. Paris. pag. 937.

(1) *Eodem anno, æstate declinante, præcipuus rex Tartarorum significavit bis per diversos nuncios principi Antiochiæ, ut tria sibi compleret mandata; sin autem, solus gladius cruentatus ultionem exerceret : primum, ut humiliaret muros civitatum suarum ac castrorum ; secundum, ut mitteret ei redditum totum auri et argenti ex principatu suo provenientem ; tertium, ut tria millia virginum ei destinaret.* (Matth. Paris. pag. 876.)

(2) *Quod cùm princeps intellexisset, ab imo trahens suspiria, ait : « Vixit » Dominus et vivunt sancti ejus, quia » nunquam alicui mandatorum suorum consentiam. Opto potiùs ut res » agatur pro capitibus, et de vultu Domini judicium horum prodeat. » Et sic nuncii comminantes ad dominum suorum sunt reversi.* (Id. ibid.)

L'un

L'un des premiers résultats de cette expédition de Batchou fut la prise de Khelath, que, d'après l'ordre du grand khan, on remit à la princesse Thamtha. Les Mongols se rendirent ensuite maîtres d'Amid, de Nisibe, d'Édesse, et de beaucoup d'autres places de la Mésopotamie. Un auteur du temps va jusqu'à dire qu'ils s'emparèrent de Jérusalem, et qu'ils remirent cette ville entre les mains des chrétiens, qui s'étoient unis à eux par l'entremise du roi d'Arménie (1). Je n'ai pas besoin de réfuter cette assertion évidemment erronée. L'expédition s'étant faite en été, les Tartares, peu accoutumés aux grandes chaleurs, perdirent beaucoup d'hommes et de chevaux, et se trouvèrent tellement affoiblis, qu'ils furent forcés de se retirer. Mais ils avoient semé une grande terreur sur leur route; les habitans s'enfuyoient à leur approche, et laissoient leurs villes désertes. Au seul nom des Tartares, comme autrefois à la vue des Euménides d'Eschyle, les femmes enceintes avortoient de frayeur (2). Par-tout, sur leur passage, ils massacroient les habitans de tout âge et des deux sexes, n'épargnant que les chrétiens, à cause de leur alliance avec les princes d'Arménie (3).

Ainsi cette expédition, qui, d'abord, avoit paru devoir ajouter aux maux des chrétiens, devint au contraire la

(1) Tartres... occuperent toute la Turquie à la cité de Gazam, et pristrent Iherusalem, et la rendirent aux chretiens qui aus Tartars s'estoient alliez par procuracion du roi d'Ermenie. (*Peregrinacion du frere Bieult*, manusc. fr. n.° 8932, fol. 281 *verso*.)

(2) Toutes les gens de Orient en ourent si grant paour et si grant hide, que le seul nom des Tartres, et la hideur de les oyr nommer par les villes et les chasteaulx, faisoit les dames enchaintes abortir de peur et de hide. (*Peregrinacion, ubi suprà.*)

(3) Tout meinent à l'espée, fors seulement les chrestiens qui avec eux s'estoient alliez, comme dessus est dit. (*Id. ibid.*)

source des négociations qu'ils entamèrent avec les Tartares. Avant d'arriver aux Francs, les Tartares avoient à combattre les restes des Seldjoucides d'Iconium, les rois de la race de Saladin, et les autres princes musulmans, avec lesquels les Francs étoient aussi en guerre. Les Francs et les Mongols étoient donc alliés naturels, et devoient unir leurs efforts contre les musulmans. A cet intérêt commun dont on se hâta de se prévaloir, les papes tentèrent d'en ajouter un autre, celui de la religion : ils députèrent vers les généraux Mongols, des missionnaires chargés de leur faire connoître la foi. L'entreprise étoit grande, et présentoit pourtant quelques chances de succès. Le bruit s'étoit répandu que les Tartares avoient parmi eux un grand nombre de chrétiens. La fable du Prêtre Jean, fondée sur les récits mal interprétés des Syriens qui voyageoient dans la Tartarie, étoit alors en faveur en Europe. D'ailleurs, les Mongols ne reconnoissoient pas Mahomet, et poursuivoient avec acharnement les musulmans : c'en étoit assez, dans ces siècles peu éclairés, pour être regardé comme ayant fait un grand pas vers le christianisme. Enfin les Tartares avoient d'abord été pris pour des magiciens ou des démons incarnés, quand ils avoient attaqué les chrétiens de Pologne et de Hongrie ; peu s'en fallut qu'on ne les crût tout-à-fait convertis, quand on vit qu'ils faisoient la guerre aux Turks et aux Sarrasins.

Les idées religieuses des Mongols étoient telles, à cette époque, qu'on pouvoit les souhaiter pour favoriser leur conversion. On savoit qu'admettant un dieu unique et tout-puissant, qu'ils nommoient *Tagri* [le ciel], ils n'ajoutoient à cette idée fondamentale aucune notion accessoire

bien précise, et presque point de pratiques superstitieuses (1). Tchinggis, en leur donnant des lois, s'étoit, à dessein, contenté d'établir dans leur esprit la base de toute législation, laissant au temps et aux localités à y ajouter ce que les circonstances rendroient nécessaire. Il semble qu'il craignît qu'une croyance exclusive n'apportât obstacle à ses conquêtes, qu'une croyance simple, et, pour ainsi dire, abstraite, pouvoit au contraire rendre plus faciles. En effet, les Mongols, indifférens à toutes les religions, étoient préparés à les adopter toutes également, et pouvoient se faire de leur conversion un titre aux yeux des peuples qu'ils avoient soumis. Par-tout où les successeurs de Tchinggis ont établi des souverainetés, ils ont pris le culte dominant : ils sont devenus bouddhistes à la Chine, musulmans en Perse. En Allemagne ou en Italie, ils eussent sans doute embrassé le christianisme, et, une seconde fois, l'Europe eût désarmé et policé par la religion les barbares qu'elle n'eût pas su repousser par les armes.

Innocent IV résolut donc d'envoyer à-la-fois vers Batou, général de l'armée du nord, qui campoit alors sur les bords du Wolga, et vers Batchou, qui commandoit en

(1) C'est ce que témoigne Pierre archevêque de Russie, chez Mathieu Pàris, p. 875. — *Tartari unum Deum colunt, factorem omnium bonorum, et pœnarum in hoc mundo datorem.* (Mar. Sanut. l. III, part. XIII, c. 9, p. 240.) — En maniere de vivre et de créance, different-il de toutes autres nations du monde; car il ne se vantent point d'avoir loy baillie de Dieu, comme plusieurs autres nations mentent, mais croient un Dieu, et ce bien tenument et bien simplement, par ne sçay quel mouvement de nature, que nature leur monstre, que, sur toutes choses du monde, est une chose souveraine qui est Dieu. (*Peregrinacion de frère Bieult*, fol. 276 *verso*. Voy. aussi Rubruquis, Plan-carpin, Marc-Pol, et autres.)

Perse et en Arménie. Il choisit pour la première ambassade Laurent de Portugal, Jean du Plan-carpin et Benoît, tous trois frères de l'ordre de Saint-François, et il leur recommanda fortement de prendre sur les coutumes des Tartares toutes les informations qu'il leur seroit possible (1). Il envoya en Perse quatre religieux de l'ordre des frères prêcheurs, Ascelin, Simon de Saint-Quentin, Alexandre et Albert, auxquels se joignirent en route Guichard de Crémone et André de Lonjumel. Il chargea ces deux ambassadeurs de deux lettres écrites de Lyon, le 5 mars 1245.

Comme les circonstances de leur voyage nous sont bien connues par les relations que nous en ont laissées Jean du Plan-carpin et Simon de Saint-Quentin, nous n'en placerons ici qu'un résumé rapide, seulement pour ne pas laisser de lacune dans l'histoire de ces négociations, et pour qu'on puisse prendre une juste idée de l'esprit général dans lequel elles furent entreprises. Les deux lettres du pape n'ont rien de remarquable. La première ne contient guère que des exhortations aux Tartares pour les engager à embrasser le christianisme, un exposé de la foi, et particulièrement de la puissance du souverain pontife sur terre, et la recommandation des hommes prudens et éclairés qu'il leur envoie (2). Dans l'autre, le

Oder. Rayn. an. 1245, XVI.

(1) Lour enjonist, en remission de lour pechies, que il enquesissent diligaument de l'estre et dou coustumes des Tartaires, selon leur pooir. (*Chron. de France*, man. de la Bibl. roy. n.° 939, fol. 384 *recto.*)

(2) *Verùm, quia, humanæ conditionis renitente naturâ, uno eodemque tempore diversis locis præsentialiter adesse nequimus, ne ullatenùs negligere videamur absentes, ad eos viros providos et discretos transmittimus vice nostrâ, &c.*

pape emploie tour-à-tour la prière, le reproche, et même les menaces; il cherche à apaiser, à attendrir et en même temps à intimider les Tartares, et leur demande de lui faire savoir la cause qui les anime à détruire toutes les autres nations.

Les dominicains arrivèrent, au mois d'août 124[illegible]u campement de *Batchou-nouyan,* que, dans leur orthographe irrégulière, les écrivains du temps appellent, tantôt *Bachon*, et tantôt *Bayothnoï.* Par le récit naïf qu'ils nous ont laissé de la réception qui leur fut faite, on voit que cette première négociation offrit de grands dangers, et pensa même coûter la vie à ceux qui s'en étoient chargés. Les Tartares furent très-surpris quand Ascelin leur dit qu'il étoit ambassadeur du pape, le plus grand de tous les hommes en dignité. Ils lui demandèrent s'il ne savoit pas que le khakan étoit *fils du ciel,* titre Chinois qui veut dire empereur, et que nos historiens ont rendu par *fils de Dieu.* Ils parurent très-choqués quand Ascelin répondit que le pape ne savoit ce que c'étoit que le khakan. Leur étonnement redoubla quand ils virent que, contre l'usage constant des ambassadeurs en Asie, ceux-ci n'apportoient aucun présent (1), et, sur-tout, quand les reli-

Vincent. Bellov. Specul. histor. l. XXXII, c. XX.

(1) Au sujet des présens que les Mongols exigeoient des ambassadeurs qui venoient à eux, on rapporte l'anecdote suivante: « Ung Françoys » vint au grand caan des Tartres, » et li empereur lui demanda quel » chose cilx lui avoit apportée. Ly » Françoys respondy, et dist: *Sire, je* » *ne vous ai riens apporté, car je ne* » *savoie mie vostre grant puissance.* » *Comment,* dist l'empereur, *lez oy-* » *seaulx qui voulent par les paiz ne te* » *dirent-il riens de nostre puissance,* » *quand tu entras en ce pays!* Ly » Françoys respondy: *Sire,* dit-il, » *peust bien estre que il me dirent;* » *mais je n'entendy point leur parole.* » Et par ainsi fut l'empereur apaissé.» (*Peregrin. de Fr. Bieult,* fol. 276 *recto.*)

gieux refusèrent de se prosterner devant Batchou, sorte d'hommage que ce général avoit droit d'exiger, comme lieutenant du *fils du ciel.* Mais ils entrèrent en fureur, quand, après en avoir délibéré entre eux, les frères se furent offerts à rendre à Batchou les honneurs qu'on demandoit, sous la condition qu'il se feroit chrétien. On les accabla d'injures à cette proposition ; Batchou voulut les faire mettre à mort. Quelques-uns de ses officiers ouvrirent l'affreux avis d'écorcher le chef de l'ambassade, de remplir sa peau de paille, et de la renvoyer au pape par ses compagnons (1); mais la plus ancienne des femmes de Batchou, et l'officier chargé des affaires des ambassades, s'opposèrent à cet acte de barbarie, en représentant au prince qu'on pourroit exercer des représailles sur ses propres envoyés, et que le khakan avoit déjà manifesté son mécontentement de ce que, dans une occasion semblable, on avoit arraché le cœur à un ambassadeur (2). Batchou con-

Voy. d'Ascelin, ch. III; et dans Vincent de Beauvais, ubi suprà.

(1) Auchun i ot qui disent que il ne looient pas que on les ochesist tous, mais ly principaux messagers l'apostolle fust eschorchies, et la piau fust emplie de paille et envoyée à l'apostolle par ses compaignons. *(Chron.* man. franç. n.° 939, fol. 393 *recto.)*

(2) Une des six femes Bayonoy, ki estoit li plus anchyene des autres, et uns ki avoit la cure des messages qui venoient à court, se tenoient contre ces sentenses. La dame dist à Bayonoy : *Se tu fais ochirre ces messagiers, tu averas la haine de tous chiaus qui orront dire que tu averas fait tel cruauté. Et par che perdras-tu les grans dons et les grans presens que on te seut envoyer de diverses terres, et des tiens messagers te fera au contretel.* Et cil qui avoit la cure des messagers, dist à Bayonoy : *Te souvient-il comment Cham fut iadis courechiez à moi pour un message que tu me fesis ochirre que je li esrachai le cuer dou ventre, et puis le pendi à mon poitral et portai par l'ost. Saiches, se tu me commandes ces messages à ochire, je ne le ferai pas, ains m'en irai plustost que je porai à Cham et t'ancuserai coume faus et desloial des œures ke tu veuls faire.* Par ces parolles fut Bayonoy rafrenes, &c. *(Ibid. verso.)*

sentit donc à les laisser vivre : mais il vouloit qu'ils se rendissent à la cour du grand khan ; ce qu'Ascelin refusa absolument.

Dans les pourparlers qui eurent lieu à cette occasion, les Tartares s'informèrent adroitement si les Francs avoient de nouveau passé en Syrie ; car ils les connoissoient déjà de réputation. Leur bravoure, la supériorité de leurs armes et de leur discipline, la continuité des guerres qu'ils faisoient aux Turks et aux Arabes, les avoient depuis long-temps rendus redoutables en Turquie, en Égypte et en Syrie. Il se faisoit peu d'expéditions dans ces contrées où les Francs ne se trouvassent comme auxiliaires. Ala-eddin, sultan d'Iconium, en avoit à sa solde, ainsi que son fils Ghayath-eddin. *Bar-Hebr. Chron. p. 513.*

Il se trouva dans la ville d'Arzendjan, quand elle fut prise par les Mongols, deux Francs qui augmentèrent, par une bravoure portée jusqu'à l'extravagance, la haute idée que les Tartares s'étoient formée des gens de leur pays (1), et Guillaume de Nangis fait remonter à ce siége *Id. pag. 518, 519.*

(1) *Contigit autem ut in illa civitate capti essent duo Franci christiani. Cùmque tenerentur captivi, quidam Tartarorum, qui audierant quòd Franci fortes bellatores essent, suggesserunt cæteris majoribus, ut illi duo pugnarent inter se, quia modum pugnandi eorum libenter aspicerent, congaudentes utique eorum interfectioni, sicut putabant, manibus ipsorum faciendæ. Itaque, de communi majorum assensu, armaturis et equis, prout fieri melius potuit, competenter præparatis, non in se ipsos, ut Tartari putabant, sed in Tartaros illicò irruerunt. Primò quidem lanceis, posteà gladiis eos percutientes, ex ipsis XXV occiderunt, et alios XXX graviter vulneratos, antequam à Tartaris interfecti fuissent, reliquerunt. Propter quod extunc timuerunt Francos Tartari.* (Guill. de Nangiaco, *Gesta S. Ludovici*, in collect. Andr. Duchesne, tom. V. pag. 340.)

Vincent de Beauvais nomme ces deux Francs, *Guillerin de Brindes* et *Raymond de Gascogne.* (Vincent. Bellovac. *Specul. histor.* lib. XXXI, cap. CXLI.)

la cause de la crainte que les Francs, suivant lui, inspiroient aux Mongols. Il est au moins certain que ces derniers défendirent à tous leurs tributaires de prendre à l'avenir des Francs dans leurs armées. Il n'est donc pas surprenant qu'ils se soient informés avec curiosité, d'Ascelin et de ses compagnons, de ce qui concernoit leurs compatriotes.

Specul. histor. lib. XXX, cap. LXXXVII.

Après de longs délais, dont la principale cause étoit, suivant l'aveu même des religieux, le mépris que les Tartares avoient pour eux, les lettres du pape ayant été traduites en persan par les interprètes Turks et Grecs, puis du persan en tartare par ceux de Batchou, on se prépara à les renvoyer. Ogoda, général Mongol, qui venoit prendre le commandement de la Géorgie, arriva sur ces entrefaites, et remit à Batchou de nouveaux ordres du grand khan pour tous les lieux de sa domination. Les Tartares envoyèrent au pape une *expédition* de ces ordres, qu'ils nommoient, suivant les relations du temps, *lettres de Dieu ;* c'est l'expression Chinoise de *lettres du ciel*, par laquelle on désigne, en effet, tous les ordres émanés de l'empereur. La traduction de cette pièce, et celle de la lettre qu'y joignit Batchou, nous ont été conservées par Vincent de Beauvais, et je ne désespère pas qu'on n'en puisse un jour retrouver les originaux. Le ton d'arrogance et de mépris qu'on y remarque, est le véritable cachet de leur authenticité. Le khakan y parle en maître du monde, et traite de rebelles dignes de mort les princes qui méconnoîtront ses ordres. Ces idées sont encore la base du droit public des Chinois, qui, ne reconnoissant d'autre souverain dans l'univers que le *fils du ciel*, qualifient de révolte

Voyage d'Ascelin. Coll. de Bergeron.

Specul. histor. l. XXXII, c. LI.

révolte toute tentative d'indépendance, et de brigands tous les peuples qui osent faire la guerre à l'empire. Les pièces dont il s'agit offrent encore d'autres particularités évidemment empruntées du style de la chancellerie Chinoise, et qu'il est aisé de reconnoître à travers les altérations que les traducteurs leur ont fait subir. C'est là le moyen de critique dont j'ai fait usage, à défaut des originaux, pour rectifier les traductions que je donnerai, à la suite de ces Mémoires, dans le recueil des lettres adressées aux princes chrétiens par les Mongols.

Il est un fait qui ne résulte pas bien clairement du récit de Simon de Saint-Quentin, tel que nous l'a transmis Vincent de Beauvais : c'est l'envoi d'ambassadeurs Tartares, qui accompagnèrent, à leur retour en Europe, Ascelin et ses compagnons. Batchou avoit d'abord désigné des ambassadeurs pour aller avec les religieux : mais il changea d'avis en apprenant la prochaine arrivée d'Ogoda, envoyé par le khakan. On fit pourtant ensuite préparer les ambassadeurs pour être les porteurs des lettres de Batchou (1), et, quelque temps après, les Tartares accordèrent enfin aux religieux la permission *de s'en aller avec les leurs;* Batchou lui-même, en terminant sa lettre, dit qu'il la remet à deux messagers nommés *Ay-bek* et *Sargis*. Mais, comme le récit du frère Simon est tronqué, et qu'il n'y a aucun détail sur le retour de ses compagnons, il faut recourir à d'autres sources pour y suppléer. Un historien nous apprend que, dans l'été de 1248, époque du retour d'Ascelin, deux envoyés des Tartares vinrent trou- *Matth. Paris. pag. 1001.*

(1) Adaerrains furent lettres faites pour porter à l'apostoile et *message ordene pour aler avec les freres*, et leur doña on congie de raler.

ver le pape, de la part de leur prince : il n'y a guère de doute que ces envoyés ne fussent ceux que Batchou avoit choisis pour porter sa réponse aux lettres du pape. La lettre qu'ils présentèrent avoit été traduite trois fois, de langages inconnus en d'autres plus connus, à mesure que les ambassadeurs approchoient de nos contrées occidentales. Le pape les reçut avec les marques de la plus haute distinction ; il leur donna des robes d'écarlate ornées de fourrures précieuses, et souvent il s'entretenoit avec eux par interprètes : mais le sujet de leur venue demeura un mystère, même pour les clercs, les notaires et les familiers les plus intimes. On remarqua seulement que, dans les fréquentes entrevues que le pontife avoit avec eux, il leur faisoit en secret des présens considérables en or et en argent, et l'on imagina que la lettre dont ils étoient chargés avoit pour objet une expédition contre Vatace, empereur de Nicée, que le pape avoit en aversion, comme schismatique et allié de l'empereur Frédéric (1). Mais on ne sera guère satisfait d'une pareille conjecture, si l'on remarque

(1) *Eâdem æstate* (1248) *venerunt duo nuncii Tartarorum, à principe eorum ad dominum papam destinati. Causa autem nuncii eorum adeò cunctos latuit in curia, ut nec clericis, notariis, nec aliis licèt familiaribus, claruit patefactum. Charta autem eorum quam papæ detulerunt, ter fuit de idiomate ignoto ad notius translata, prout nuncii partibus occidentalibus appropinquaverunt. Suspicabatur autem à multis, per quædam argumentorum indicia, quòd in charta continebatur propositum et consilium Tartarorum fuisse movere bellum in proximo contra Battacium generum Frederici, Græcum schismaticum, et Romanæ curiæ inobedientem ; quod domino papæ non credebatur displicuisse. Dedit enim eis vestes pretiosissimas quas* robas *vulgariter appellamus, de scarleto prælecto ; cum penulis et fururiis de pellibus variis citimorum, et libenter confabulabatur ac favorabiliter et crebrò per interpretes cum eisdem, et munera contulit in auro et argento clanculò pretiosa.* (Matth. Paris. pag. 1001.)

qu'à cette époque les Tartares n'avoient rien à démêler avec le prince de Nicée, l'un des plus éloignés et des moins redoutables de tous ceux qu'ils pouvoient avoir à combattre en Asie, et que, s'ils avoient voulu l'attaquer, ils n'auroient pas eu besoin de venir si loin chercher des alliés. Ce ne fut que plus tard que le secours des Francs leur parut nécessaire ; et la manière dont ils venoient tout récemment encore de traiter les envoyés d'Innocent, prouvoit qu'ils n'avoient pas besoin de ce secours, ou qu'ils ne croyoient pas le pape en état de le leur procurer. Il me paroît bien plus naturel d'imaginer que ces envoyés arrivés avec Ascelin, ou peu de temps après lui, venoient, conformément aux ordres du khakan, sommer le pape de se soumettre, et lui imposer un tribut. Le silence absolu qu'on garda sur leur mission, leurs fréquentes entrevues avec Innocent, les présens qu'il leur fit en secret, me semblent autant de circonstances qui favorisent cette supposition ; et les lettres qu'ils apportèrent, si on les retrouvoit, la changeroient peut-être en démonstration.

Nous devons maintenant revenir sur nos pas, et rappeler les principales circonstances de l'ambassade de Laurent de Portugal, en abrégeant, comme nous l'avons fait pour celle d'Ascelin, le récit qu'en a laissé l'un des ambassadeurs. Ceux-ci trouvèrent Batou sur les bords du Wolga, et lui remirent les lettres du souverain pontife. Quand elles eurent été traduites en esclavon, en tartare et en arabe, et que le prince Mongol en eut pris connoissance, les envoyés eurent ordre de se rendre à la cour. Ils partirent du campement de Batou le jour de Pâques 1246,

et mirent quatre mois pour arriver à l'orde impériale, nommée par les Mongols *Sira Ordou*, ou la tente jaune. Ils assistèrent à l'inauguration de Gayouk, où se trouvoient aussi quatre mille ambassadeurs, deux rois de Géorgie, Jeroslaw, duc de Sousdal, et une foule d'émirs de la Perse, de la Transoxane, de l'Irak, &c. Après les cérémonies auxquelles cet événement donna lieu, les envoyés du pape furent admis avec les autres à l'audience de Gayouk. On les fit venir deux autres fois en présence du grand khan, et, au mois de novembre 1247, on leur remit, pour le pape, des lettres dont on eut soin de leur dicter le contenu par la bouche des interprètes. Ils les rapportèrent en trois langues, en tartare, en latin, et en langue Sarrasine, c'est-à-dire en arabe ou en persan.

cf. Pelli in R.C Vol. 23 1922-1

Plan-carpin n'a point inséré les lettres de Gayouk dans la relation de son voyage; mais, par la manière dont il parle de ce prince, on a lieu de croire que sa réponse ne fut pas conforme aux vues d'Innocent. Suivant Aboulfaradje, Gayouk, à son avénement, s'étoit répandu en violentes menaces contre les Géorgiens, contre les Francs et contre le khalife. Selon d'autres, les envoyés du pape demandèrent au khan pourquoi ses armées ravageoient le monde, et il leur répondit que Dieu avoit ordonné à lui et à ses aïeux de punir les nations criminelles; et, comme ils ajoutèrent que le pontife desiroit savoir si le khakan étoit chrétien, il leur dit que Dieu le savoit, et que, si le pape vouloit le savoir, il n'avoit qu'à venir l'apprendre (1). On avoit, en effet, annoncé aux reli-

Chron. Bar-Hebr. pag. 525.

Epist. constab. Armen. ad regem Cypri, in d'Achery Spicileg. veterum aliquot script. tom. III, pag. 624.

Vinc. Bellov. lib. XXXII, cap. XCII.

Chron. de S. Denis, règne de S. Louis, chap. XLIV.

(1) *Super hoc quod mandavit utrùm esset christianus, respondit quòd Deus sciebat, et si, dominus papa vellet scire, veniret, et videret et sciret.*

gieux que Gayouk avoit embrassé le christianisme ; le bruit de cette conversion s'étoit répandu, et Aboulfaradje la donne comme un fait positif. Tous nos auteurs s'accordent à dire que la célèbre Tourakina, mère de Gayouk, qui étoit née chez les Kéraïtes, professoit la religion chrétienne. Les ambassadeurs du pape étoient arrivés avec l'idée que le khakan protégeoit les chrétiens : mais ils ne tardèrent pas, dit Plan-carpin, à s'apercevoir que cet empereur, avec tous ses vassaux, avoit levé son étendard contre l'église Romaine et contre tous les rois et princes chrétiens. Son dessein étoit, en effet, de porter ses armes dans l'Occident, et la mort seule l'empêcha de le mettre à exécution. On eût vu alors que l'attachement prétendu de Gayouk au christianisme n'auroit exercé aucune influence sur sa politique. Au reste, les successeurs de Tchinggis n'avoient point encore de système religieux bien arrêté. Ils n'en eurent point jusqu'au temps de Khoubilaï, qui adopta le bouddhisme, et le fit embrasser à ses sujets. Il n'y avoit donc pas lieu d'être surpris si les chrétiens étoient bien venus près de Gayouk. Ce prince, comme depuis Mangou son successeur faisoit sans doute le même accueil aux musulmans et aux lamas. C'est là un effet ordinaire de l'indifférence absolue qu'on a, dans ces contrées, pour les dogmes de toute espèce. On voit encore tous les jours les empereurs Mandchous faire, comme patriarches de la secte des lettrés, les cérémonies civiles au ciel, à la terre et à Confucius, adresser des prières aux esprits qu'honorent les *Tao-sse*, et adorer Bouddha incarné dans la personne des lamas supérieurs, sans trouver aucune opposition dans ces trois cultes contradictoires.

Chron. p. 525.

Guill. de Nang. in Gest. S. Ludov.

Cantipratens. lib. II, cap. LI, n.° 14.

Vinc. Bellov. lib. XXXII, cap. XCIII.

Epist. Odonis ad Innocentium, in d'Achery Spicileg. ubi suprà.

Le mauvais succès de ces premières négociations n'empêcha point les musulmans d'en concevoir beaucoup d'ombrage. Il étoit d'un haut intérêt pour eux de prévenir une alliance qui eût pu leur devenir fatale, si les ennemis qu'ils avoient à l'Orient avoient combiné leurs efforts avec ceux qui les attaquoient en Occident : aussi commencèrent-ils de bonne heure à entraver la marche des ambassadeurs, sans trop chercher à cacher leurs motifs à ceux qui les envoyoient (1). Le pape avoit adressé à différens princes mahométans des frères prê-

Od. Rayn. ann. 1247. LVII. cheurs pour les engager à embrasser le christianisme. Ceux de ces missionnaires qui avoient été à la cour de Malek-el-Mansour-Ibrahim, prince d'Émesse, demandèrent à passer de là chez les Tartares. Le prince s'y opposa pour plusieurs raisons, dont la principale, dit-il, étoit la certitude que ces religieux ne vouloient aller trouver les Mongols que pour les animer contre les mu-

Id. LXV. Innoc. Epist. l. IV, ep. cur. 115. sulmans. Il ajoute un fait dont il est permis de douter ; c'est que, des envoyés Tartares étant venus, cette année même (1246), à la cour du grand sultan, c'est-à-dire, de Saleh l'Ayoubite, sultan d'Égypte, pour se soumettre à lui, et lui demander la paix, ce grand prince ne les avoit pas laissé approcher de sa PORTE, et ne leur avoit pas même accordé la grâce qu'ils demandoient, de pou-

Id. LXVII. voir baiser la poussière de ses pieds. A travers cette jactance, on aperçoit trop à découvert l'intention d'Ibrahim,

(1) Le gouverneur d'Arsanga, qui étoit musulman, disoit, selon Rubruquis, *avoir exprès commandement de ne donner aucuns vivres ni provisions à ceux qui venoient des parties de France, ny aux ambassadeurs du roy d'Armenie et de Vastac.* (Rubruq. ch. XLIX.)

qui ne représente les Tartares comme un ennemi méprisable que pour dégoûter les Francs de leur alliance : mais ceux-ci étoient trop bien instruits de l'état des choses pour se laisser tromper par un artifice aussi grossier.

Vers cette époque, il s'étoit passé en Géorgie des événemens qui nous font connoître toute l'étendue de l'influence politique des Mongols en Occident, et que nous devons d'autant moins passer sous silence, que nous y trouverons les moyens d'expliquer et même de rectifier certaines parties du récit de Plan-carpin. Nous avons vu que la reine Roussoudan, réfugiée dans une des forteresses de son royaume, s'obstinoit à n'en point sortir, et refusoit absolument de se livrer aux mains des Mongols. Vainement Batchou renouvela ses instances pour l'engager à venir le trouver, et lui envoya même des présens pour la disposer à l'obéissance. Dans le même temps, Batou, dont les conquêtes touchoient au nord de la Géorgie, comme celles de Batchou la bornoient au midi, lui fit, de son côté, faire des offres avantageuses. Roussoudan, s'imaginant que le bruit de sa beauté étoit le véritable motif de l'empressement que lui témoignoient les généraux Tartares, persista dans ses refus, et ne voulut aller trouver ni Batchou ni Batou ; mais elle leur envoya des ambassadeurs, et consentit même, par l'entremise d'Avag, à remettre à Batou son fils David comme otage.

Batchou et les autres généraux de l'armée du midi, irrités de cette conduite, voulurent se venger de Roussoudan en élisant un autre roi de Géorgie. Ils jetèrent les yeux sur un prince aussi nommé *David*, neveu de la

reine, fils naturel de George Lascha, et légitime héritier de la couronne. Roussoudan avoit éloigné ce David, et l'avoit même livré au sultan d'Iconium, qui le retenoit prisonnier à Césarée. Batchou chargea Vahram, prince de Schamkor, d'aller en Asie mineure chercher le jeune prince; et, quand celui-ci fut arrivé, le général Mongol l'envoya au khakan, en ayant soin de faire valoir ses droits. Batou, l'ayant appris, fit partir pour Kara-koroum l'autre David, fils de Roussoudan, et écrivit à l'empereur pour que son protégé fût préféré à David fils de George. Ces deux princes étoient en Tartarie au moment du couronnement de Gayouk, et Plan-carpin dit les y avoir vus. Mais ce voyageur se trompe en les faisant tous deux fils du roi de Géorgie, l'un légitime et l'autre bâtard. Aboulfaradje paroît avoir commis la même erreur, quoiqu'il s'énonce moins positivement (1). Il est certain que les deux princes David étoient cousins, et non pas frères: mais cette méprise n'a rien d'étonnant, à de si grandes distances, et de la part de gens qui n'entendoient pas la langue des peuples au milieu desquels ils se trouvoient.

Plan-carpin, c. XV.
Id. c. VII.

David fils de George étant arrivé le premier avec les recommandations de Batchou, le khakan le nomma roi de Géorgie. Quand ensuite le fils de Roussoudan fit valoir près de l'empereur l'appui de Batou, Gayouk lui accorda aussi le titre de roi, mais en réglant qu'il demeureroit subordonné au premier, et qu'il régneroit dans la forteresse d'Ousaneth. David fils de George fut conduit à Medzkhita, sacré dans cette ville sacerdotale par les

(1) *Ex Iberia David major cum Davide minori.....* (Bar.-Hebr. *Chron.* pag. 245.)

soins

soins de Vahram, et prit, par reconnoissance, le titre de *Vahramoul.* La plupart des princes Arméniens et Géorgiens s'attachèrent à lui. Dans le même temps, Roussoudan, toujours en butte aux persécutions des Tartares, mit fin à leurs importunités en s'empoisonnant. Avant de mourir, elle laissa au prince Avag la tutèle de son fils David. Telles sont les circonstances qui placèrent, pour un demi-siècle, la Géorgie sous la domination de deux rois, au grand détriment des peuples, qui furent accablés de vexations et de tributs. Deguignes, qui a dit un mot de ce partage, n'en a point connu les causes, et l'on ne trouve non plus rien de bien satisfaisant à ce sujet dans les chroniques Géorgiennes extraites par Güldenstædt et M. Klaproth, ni dans celles de l'archimandrite Eugénius (1). On vient de voir qu'on doit en rapporter l'origine aux intrigues et à la mésintelligence des généraux des deux principaux corps d'armée Tartares qui pesoient en ce moment sur l'Occident.

Hist. des Huns, tom. I, p. 437.

Reisen. durch Russland, tom. I, pag. 332.

Reise in den Kaukasus und nach Georgien, tom. II, p. 185.

Deguignes nomme encore, parmi les princes chrétiens qui assistèrent au couronnement de Gayouk, le connétable d'Arménie, et, en cela, il a suivi Aboulfaradje, mais en le réformant : car cet auteur nomme, parmi ceux qui furent présens à cette cérémonie, Hayton, roi de Cilicie; et il est certain que ce prince ne se rendit en Tartarie que sous le règne de Mangou, et après le retour de son frère le connétable, qui fut

Hist. des Huns, tom. III, p. 113.

Chron. p 524.

(1) *An der Theilung aber war die Zarin selbst schuld; denn ganz Grusien theilte sie in zwey Fürstenthümer. Das eine erhielt* David Soslan *ihr Neffe, und das andere ihr Sohn* David Narin. (Georgien, oder historisches Gemälde von Grusien, von Fr. Schmidt; *Riga, 1804; pag. 29.*)

Hayt. Histor. Or. c. XXIII.

quatre ans entiers dans son voyage. L'auteur de l'*Histoire des Huns* auroit plus complétement encore rétabli la vérité historique, s'il eût fait attention à la lettre écrite au roi de Chypre par le connétable lui-même, de Saurequant [Samarkand], ville située, dit-il, à une égale distance du lieu d'où il est parti, et de celui où il doit aller trouver le grand khan (1). Si donc cette lettre, comme il n'est pas possible d'en douter, a été écrite par le connétable quand il se rendoit près de Gayouk, comme il y parle de la réception faite par le khan aux ambassadeurs du pape, il est certain qu'il ne s'étoit pas rencontré avec ces derniers. Le silence de Plan-carpin confirmeroit, s'il en étoit besoin, cette observation, qui s'accorde d'ailleurs très-bien avec les motifs connus du voyage de Sempad.

A la mort d'Ogodaï, on avoit envoyé de Tartarie, pour percevoir les tributs de l'Arménie et de la Géorgie, un homme fort dur, nommé *Argoun*, qui avoit pour adjoint Kara-bouga. Celui-ci persécuta cruellement les princes chrétiens, fit mettre en prison Dchalal, prince de Khatchen, et dévasta la plus grande partie de ses possessions, parce que Dchalal ne pouvoit payer les sommes énormes qu'on exigeoit de lui. Kara-bouga vouloit traiter de même Avag : mais celui-ci, d'après le conseil même des autres généraux Tartares, eut toujours soin de s'environner d'un corps considérable de troupes ; ce qui fit qu'on n'osa pas l'attaquer. Néanmoins ces

(1) ...*Conduxit me Jesus-Christus ad quamdam villam quæ vocatur* Sauretrat.....*et modò dicitur nobis quòd sumus ad medium arrepti itineris terræ Chan, hoc est majoris domini Tartarorum.*

vexations exercées sur les princes Arméniens, et la soumission presque entière des états des Seldjoucides, déterminèrent Hayton à envoyer son frère Sempad, connétable d'Arménie, à la cour du khakan. Sempad partit peu de temps après qu'on eut appris la nouvelle de l'inauguration de Gayouk. Il étoit chargé de demander à ce prince la restitution de quelques villes qui avoient été enlevées aux Arméniens par le sultan d'Iconium. Après avoir obtenu un ordre de Gayouk, Sempad revint près de Batchou pour le faire mettre à exécution. Le général Mongol le reçut avec honneur, et s'empressa de le satisfaire.

Nous arrivons au temps où les relations des Francs avec les Mongols devinrent plus fréquentes, et où ceux-ci commencèrent à entrer dans les vues des premiers. L'expédition de S. Louis en Égypte est l'époque et la cause de cette révolution dans les idées des Tartares. Dès le commencement de l'an 1247, au moment où le roi de France tenoit une assemblée des grands du royaume et se préparoit à son départ, il étoit arrivé un ordre du roi des Tartares, qui lui enjoignoit de se reconnoître son sujet. Dans sa lettre, le Tartare disoit insolemment que lui et les siens étoient ceux dont il est écrit, que *le Seigneur a livré la terre à leur domination*. S. Louis ne fit pas grande attention à cette affaire, et en abandonna les suites à la disposition divine (1). Je n'ai qu'un seul historien pour

(1) *Eodem anno* (1247), *circa quadragesimam, dominus rex Francorum, parliamento magno... acceperat quoque, ut dicebatur, mandatum regis Tartarorum, ut ei foret subjectus, qui ore temerario atque profano se in epistola sua asserit immortalem, et se suosque affirmat esse eos de quibus scriptum est, quòd* terram dedit Dominus filiis hominum; *quod tamen*

garant de ce fait, qui, d'après les idées des Tartares, n'a rien d'invraisemblable. Si on le trouvoit confirmé par quelque autre écrivain contemporain, on pourroit attribuer ce message plein d'arrogance au général Batchou-nouyan, et il ne faudroit pas s'embarrasser du ton si différent que nous remarquerons bientôt dans les lettres qui vinrent l'année suivante à S. Louis, de la part d'Ilchi-khataï, quand même on les attribueroit effectivement à ce général, qui, cette année même, remplaça Batchou dans le commandement des armées du midi.

Bibl. Or. au mot Eslâm.

Suivant d'Herbelot, les musulmans regardent l'année 613 de l'hégire comme leur ayant été fatale, à cause de la prise de Damiette par les Francs, et de l'invasion de la Perse par les armées de Tchinggis-khan. C'en étoit fait de l'islamisme, disent-ils, si ces deux puissances ennemies eussent combiné leurs efforts. L'état de l'Asie, en 1248, eût été peut-être encore plus favorable aux chrétiens. La guerre cruelle que les Tartares faisoient depuis plusieurs années aux sultans d'Iconium, avoit tellement affoibli ceux-ci, qu'on croyoit que, si le roi de France les eût attaqués directement, au lieu de s'exposer aux dangers que lui présentoit l'Égypte, le pays des Turks lui auroit offert une conquête facile (1). C'est l'opinion d'un contemporain. Mais, s'il est permis, après six

dominus rex Francorum dispositioni divinæ relinquens, &c. (Matth Paris. pag. 963.)

(1) *Turci verò, postquam à Tartaris fuerunt vastati eisque subjecti, adeò illorum jugo depressi sunt ac debilitati, ut, licèt adhuc essent in numero multi, tamen quasi nulli fuerunt in vigore; unde à multis creditur quòd, si rex Franciæ Ludovicus, mare transiens, recto tramite venisset in Turquiam, liberè et absque ulla contradictione reddidissent ei terram: nam et Ægypti terra, quam primò aggressus*

siècles, de hasarder une conjecture en pareille matière; je doute que les affaires des chrétiens en eussent tiré de solides avantages. Sans doute on peut croire que les Tartares auroient d'abord aidé S. Louis dans cette conquête : mais son succès même eût rapproché deux peuples belliqueux, que, suivant la remarque d'Hayton (1), une nation intermédiaire à combattre pouvoit seule rendre amis. Au lieu des relations amicales que leur éloignement fit naître entre les Francs et les Mongols, une prompte guerre eût infailliblement éclaté, dans un moment où ceux-ci, disposant des forces du monde entier, ne pouvoient encore éprouver nulle part une véritable résistance; et elle eût probablement attiré leurs armes en Europe. Les états des musulmans semblèrent donc comme une barrière opposée aux Tartares pour briser leurs premiers efforts; et peut-être est-il heureux qu'on n'ait pas réussi à lever, comme on le desiroit, un obstacle dont on ne pouvoit alors apprécier l'utilité.

Il n'y avoit pas long-temps que S. Louis étoit arrivé dans l'île de Chypre, quand il y vint des ambassadeurs qui se disoient envoyés par Ilchi-khataï, commandant Mongol de la Perse et de l'Arménie. Nous savons, par Aboulfaradje, que ce général fut chargé par Gayouk du gouvernement de la Turquie, de la Géorgie, de l'Irak, de la Syrie et de la Cilicie (2) : mais presque *Hayt. Histor. Or. c. 11.*

est, est multùm periculosa. (Guill. de Nang. in collect. Andr. Duchesne, tom. V, pag. 340.)

(1) *Inter Christianos et Tartaros concors amicitia per utrorumque distantiam servaretur.* (Hist. Or. c. LX.)

(2) *Rumæam, Iberiam, Assyriam, Syriam et Ciliciam commisit duci cuidam nomine* Ilchichatai. (Chron. pag. 525.)

tous nos historiens se sont mépris sur son titre, et lui ont donné celui de *roi des Tartares*. La chronique de Saint-Denis le nomme *roi des Tarses*, par une corruption qui peut venir du nom de *Tarsa*, qui désigne le pays des Ouïgours, mais à laquelle il ne faut peut-être pas chercher d'autre cause que l'habitude qu'on avoit, dans ce temps, d'altérer et de défigurer tous les noms étrangers.

Joinville; Eudes, év. de Tusculum.

Hayt. Histor. Or. c. 11.

Quant aux ambassadeurs, Deguignes s'est fortement prononcé contre eux. Il les traite d'imposteurs qui apportèrent à S. Louis des lettres supposées. Mosheim en juge plus favorablement : il pense que ces ambassadeurs racontèrent beaucoup de choses fabuleuses par rapport au grand khan ; mais il croit qu'ils étoient envoyés par Ilchi-khataï (1). Il est évident, sans qu'il en convienne, que Deguignes se fonde uniquement sur la lettre de Mangou-khan à S. Louis, où ce prince désavoue la mission dont il s'agit; témoignage imposant, mais susceptible, comme nous le verrons bientôt, d'une interprétation moins désavantageuse à l'ambassade. Pour Mosheim, il suit, en cette occasion, le système qui l'a dirigé dans tout son ouvrage, et qui consiste à accueillir avec empressement, et quelquefois même avec légéreté, tout ce qui semble indiquer chez les Tartares la moindre inclination au christianisme. Ce qu'il ajoute ici, que les personnes envoyées par S. Louis en Tartarie confirmèrent la vérité de la mission des Tartares, est avancé

Hist. des Huns, tom. III, p. 126.

(1) *Multa eum de magno chano fuisse ementitum facilè credimus ; sed legatum ducis Erchaltay reverâ fuisse, ipsi quos Ludovicus in Tartariam misit, legati retulêre.* (Hist. Tartar. ecclesiast. pag. 52.)

sans preuve, et peu conforme à ce que nous apprenons par leur récit même. Nous ne pouvons donc nous en rapporter ici, ni à Deguignes, ni à Mosheim; mais nous devons examiner les témoignages des contemporains, pour savoir à quoi nous en tenir sur l'ambassade dont il s'agit.

Joinville n'entre pas dans de grands détails sur les envoyés Tartares; mais il n'élève aucun doute sur leur mission. Il dit que ces ambassadeurs vinrent de la part du grand roi des Tartares, pour annoncer au roi de France que leur maître étoit prêt à l'aider dans la conquête de la Terre-sainte et de Jérusalem. S. Louis, dit-il, reçut les ambassadeurs avec beaucoup de bonté, et fit partir les siens avec eux (1).

Un autre témoin oculaire, Odon ou Eudes, évêque de Tusculum et légat apostolique, fixe le débarquement des ambassadeurs au 19 décembre 1248. Suivant lui, ils arrivèrent à Nicosie le samedi avant Noël, et le lendemain ils présentèrent au roi des lettres écrites en langue Persane et en caractères Arabes. Le roi se les fit interpréter, et le légat en rapporte le contenu d'après la traduction qui en fut faite en cette occasion. *Epist. Odon. ad. Innocent.*

Vincent de Beauvais et Guillaume de Nangis racontent à peu près la même chose, mais en ajoutant une particularité digne de remarque: c'est que le principal ambassadeur, qui se nommoit *David*, fut reconnu par le frère *Spec. histor. lib. XXXII, cap. XC.* *Ubi suprà, pag. 347.*

(1) En ce point que le roi sejournoit en Cypre, envoia le grand roi des Tartarins ses messagers a li, et li manda que il estoit prest de li aidier a conquerre la Terre sainte, et de delivrer Iherusalem de la main aus Sarrazins. Le roy reçut moult debonnairement ses messagers, et li renvoia les siens. . . .&c. (*Hist. de S. Louis*, éd. du Louvre, pag. 29.)

André de Lonjumel, qui l'avoit vu chez les Tartares, quand il accompagna Ascelin. Une troisième chronique dit de plus que ce David *etoit grant sires entre les Tartaires ;* et une quatrième, conforme, dans la plus grande partie de ce récit, à Vincent de Beauvais, que ce fut le frère André lui-même qui traduisit d'arabe en latin les lettres que S. Louis fit passer en France à la reine Blanche sa mère (1).

Chron. ms. Biblioth. du Roi, n.° 939, p. 396 recto.

Outre la lettre du roi des Tartares, qui se retrouve avec de légères différences dans la chronique de Saint-Denis et dans d'autres chroniques imprimées ou manuscrites, l'évêque Odon nous a conservé, sur l'entretien que S. Louis eut avec les envoyés, des détails curieux, et qui peuvent contribuer à fixer notre opinion. Le roi demanda d'abord comment leur maître avoit eu connoissance de son arrivée. Ils répondirent que le sultan de Moussoul avoit fait passer à Ilchi-khataï des lettres qu'il avoit reçues du sultan de Babylone, c'est-à-dire, du roi d'Égypte, par lesquelles ce prince annonçoit l'arrivée du roi des Francs, en ajoutant faussement que lui, sultan d'Égypte, avoit pris au roi de France soixante vaisseaux, qu'il avoit emmenés dans son royaume. Mais Ilchi-khataï, apprenant le prochain débarquement des Francs, avoit envoyé des ambassadeurs à leur prince, pour lui annoncer que l'intention des Tartares étoit d'attaquer, l'été suivant, le khalife de Bagdad, et pour le prier d'agir dans

(1) Le roy Loys quant il ot receu les lettres qui estoient en arabic escriptes, si les fit mettre en latin par frere Andrieu, et les envoya en France, scelées de son contrescel, à la royne Blanche sa mere. *(Chron. man. n.° 9648, fol. 20 verso.)*

le

le même temps contre les Égyptiens, afin de les empêcher de fournir des secours au khalife. La lettre dont S. Louis avoit vu la traduction, présentoit le grand khan comme zélé converti, disposé à tout faire en faveur des chrétiens. Le roi s'informa des circonstances qui l'avoient déterminé à embrasser la foi : les envoyés répondirent que Gayouk étoit fils d'une mère chrétienne, et que c'étoit d'après ses exhortations, et celles d'un saint évêque nommé *Malassias,* qu'il avoit reçu le baptême le jour de l'Épiphanie, avec dix-huit fils de rois et beaucoup d'autres seigneurs de sa cour. Ils convinrent pourtant que, parmi les Tartares, il y en avoit encore beaucoup qui n'étoient point baptisés : mais ils assurèrent qu'Ilchi-khataï l'étoit depuis plusieurs années, ajoutant qu'il avoit beaucoup de pouvoir, quoiqu'il ne fût pas du sang royal. S. Louis leur ayant demandé les motifs des mauvais traitemens que Batchou avoit fait souffrir aux ambassadeurs du saint-siége, ils lui dirent que Batchou n'étoit point chrétien, mais païen, et entouré de conseillers musulmans ; mais que sa puissance étoit beaucoup réduite, parce qu'il venoit d'être mis sous la dépendance d'Ilchi-khataï. Telle est la substance des réponses que firent les ambassadeurs : elles présentent un tissu singulier de faussetés insignes et de particularités dignes de confiance et dont il est bien difficile que des imposteurs aient eu connoissance.

Maintenant il se présente plusieurs questions. L'ambassade d'Ilchi-khataï n'étoit-elle, comme l'avance Deguignes, qu'une entreprise hardie de quelques aventuriers ? ou venoit-elle réellement trouver le roi de France

de la part du commandant Mongol de l'Arménie ? Dans cette dernière supposition, la lettre dont elle étoit chargée, peut-elle être regardée comme une pièce authentique ? Doit-on enfin ajouter quelque foi à cette conversion du grand khan, des rois ses tributaires, d'Ilchikhataï lui-même ? ou tout cela ne fut-il, de la part des ambassadeurs, qu'un amas de fables et d'exagérations, dans la vue d'obtenir d'un prince chrétien un accueil plus favorable ? Voilà les principaux points sur lesquels nous avons à prononcer.

Ceux qui veulent ne voir dans cette ambassade que la fraude de quelques imposteurs, peuvent alléguer la lettre même qu'elle avoit apportée. Le style, en effet, en est bien différent de l'orgueilleux laconisme qu'affectoient les Tartares. On y trouve des formules remplies de respect et d'humilité, et telles que le plus puissant roi de la terre ne les eût pas obtenues à cette époque du plus petit commandant Tartare. On peut encore objecter qu'elle ne contient presque rien de ce qui pouvoit intéresser les Mongols, tandis qu'elle insiste sur des objets dont à peine ils pouvoient avoir connoissance, tels que la distinction des sectes chrétiennes, des Latins, des Grecs, des Arméniens, des Nestoriens et des Jacobites. L'invitation qu'on y fait au roi des Francs, de ne mettre aucune différence entre les catholiques Romains et les hérétiques ou schismatiques Orientaux, a bien plutôt l'air de venir de ces schismatiques eux-mêmes, que d'un général qui, en le supposant même converti, ne pouvoit être au fait des dissensions qui déchiroient l'Église, ou n'y devoit pas prendre un grand intérêt.

Tout en défendant l'ambassade elle-même, et en soutenant qu'elle étoit effectivement envoyée par un général Mongol, il est difficile de ne pas abandonner la lettre, qui porte, au moins dans la traduction que nous en avons, un caractère bien prononcé de fausseté et de supposition : à peine y trouve-t-on quelques expressions Tartares et une imitation éloignée du style usité dans ces circonstances. Il faut néanmoins convenir de l'exactitude de quelques-uns des faits qui y sont rappelés, comme de ceux qui sont relatifs aux exemptions accordées aux chrétiens par les Mongols. D'un autre côté, le motif de l'ambassade, exprimé de vive voix à S. Louis, n'offre aucune invraisemblance, et il s'accorde parfaitement bien avec le système politique que devoient naturellement suivre les Mongols par rapport aux Francs et aux musulmans ; système que nous verrons bien manifestement embrassé par eux un peu plus tard. La diversion qu'ils desiroient de la part du roi des Francs, entroit dans leurs vues et dans leurs intérêts. Quant au christianisme prétendu des princes Tartares, ce pouvoit être une fable imaginée par les envoyés pour se faire valoir ; et il ne paroît pas que S. Louis et son conseil en aient été pleinement dupes, puisque le roi mit, parmi les présens qu'il adressa au khan, une chapelle où étoient représentés les principaux mystères du christianisme, *pour veoir,* dit Joinville, *se il les pourroit attraire à nostre creance*, et puisque les frères prêcheurs qui furent envoyés à la cour des princes Mongols, avoient mission *pour eulx monstrer et enseigner comment ils devoient croire*. Enfin le chef de cette ambassade

étoit un homme connu, qu'André de Lonjumel avoit vu chez le général Tartare. Il n'est guère probable que cet homme, qui occupoit un certain rang, eût eu l'effronterie de venir, sans aucune mission, en imposer aux princes des Francs, et risquer, si sa fraude étoit découverte, de ne plus trouver d'asile, ni chez les Francs, après les avoir insultés, ni chez les Mongols, après avoir abusé de leur nom.

Ces contradictions apparentes peuvent se concilier par une supposition très-simple : on peut croire que David et ses compagnons étoient en effet envoyés par Ilchi-khataï, pour concerter avec les Francs des mesures contre les musulmans; mais on ne leur avoit remis aucune pièce écrite, ou bien on s'étoit contenté de leur donner un de ces ordres fastueux que les lieutenans du grand khan devoient faire passer à tous les princes avec qui ils étoient en relation. Une pareille pièce ne promettoit pas un grand succès à leur négociation : les envoyés en forgèrent une autre, où ils glissèrent toutes les assurances qui pouvoient séduire les chrétiens et les prévenir en faveur des Tartares. Nous verrons bientôt le khakan lui-même autoriser formellement une infidélité de ce genre. Les envoyés n'osèrent pourtant pas mettre en écrit la conversion du grand khan, qu'ils se contentèrent de raconter de vive voix. Si les choses s'étoient passées de cette manière, nous ne verrions là qu'un premier exemple de la marche suivie depuis dans toutes les négociations avec les princes Mongols. Les lettres dont les ambassadeurs étoient chargés ne leur paroissant pas propres à leur assurer la bienveillance de

ceux à qui ils étoient adressés, ils les falsifioient, les étendoient, les interprétoient à leur guise. De là vient que les traductions de ces lettres ne sont jamais en rapport avec les originaux, et qu'elles ne contiennent souvent que la substance de ceux-ci, amplifiée, embellie, ornée de tout ce qui paroissoit capable de plaire aux princes Européens. M. de Sacy a déjà fait remarquer cette espèce d'inexactitude volontaire dans la traduction des lettres de Tamerlan à Charles VI. Nous trouverons sa remarque applicable à celles des pièces émanées de la cour Mongole dont on nous a conservé les originaux.

Quoi qu'il en soit, S. Louis voulut répondre à la courtoisie réelle ou prétendue du prince Tartare. Ce fut l'objet de l'ambassade de frère André. Bergeron et Mosheim n'en ont dit qu'un mot en passant, et Deguignes a tout-à-fait négligé d'en parler, plaçant le voyage de Rubruquis immédiatement à la suite de l'affaire des envoyés d'Ilchikhataï. Nous réparerons cette omission en réunissant les détails relatifs à la mission de frère André, tels qu'on les trouve épars dans différens ouvrages. Ce religieux fut établi chef de l'ambassade[a], et on lui adjoignit Jean de Carcassonne, Français de nation[b]; Odon en nomme un troisième, Guillaume[c]. Joinville ne fait mention que de deux frères prêcheurs[d]: Thomas de Cantimpré parle de deux frères prêcheurs et de deux mineurs[e]; et Vincent de Beauvais[f], de trois frères prêcheurs, de deux clercs séculiers et de deux officiers du roi. J. Columna s'accorde avec ce dernier, et ajoute qu'il a connu, dans une extrême vieillesse, l'un de ces clercs, nommé *Robert*, qui avoit fait le voyage de Tartarie, et qui étoit sous-

Traicté des Tartares, in-8.°, pag. 77.
Hist. Tartar. ecclesiast. p. 52.
Hist. des Huns, tom. III, p. 126.

[a] *Vinc. Bellov. l. XXXII, cap. XCIV.*

[b] *Bern. Guid. Vit. Innocentii, in Murat. Script. rer. Ital. t. III, secund. part. p. 591. Amalr. Auger. tom. II, 1.re part. pag. 400.*

[c] *Epist. ad Innocentium, in d'Achery Spicil.*

[d] *Histoire de S. Louis, p. 29.*

[e] *Bonum univers. de apibus, lib. II, c. LIV, n.° 14; Duaci, 1627; p. 525-6.*

[f] *Spec. histor. lib. XXXII, cap. XCIV.*

chantre de l'église de Chartres (1). Les présens que S. Louis envoyoit aux Tartares, se composoient, outre la chapelle d'écarlate qu'on lui avoit dit devoir être très-agréable au khakan, de tous les ornemens nécessaires au culte divin, d'un morceau de bois de la vraie croix pour le grand khan, et d'un autre pour Ilchi-khataï. Le roi y joignit des lettres qui avoient pour objet, suivant les uns (2), d'inviter le khan, jusque-là païen, à suivre l'exemple de sa mère et de son aïeul, et à embrasser la foi. Suivant d'autres, elles supposoient sa conversion déjà opérée, et l'exhortoient, ainsi qu'Ilchi-khataï, à persévérer dans leur amour pour celui qui, par sa grâce, les avoit appelés à la connoissance de son nom (3). Aux lettres du roi, le légat joignit les siennes : il écrivit au khakan, à sa belle-mère, à Ilchi-khataï, et aux évêques qui se trouvoient près d'eux, leur annonçant que la sainte église Romaine les recevroit volontiers comme des fils bien-aimés, et apprendroit avec joie leur

Vinc. Bellov. ubi suprà.

(1) *Adjuncti fuerunt duo clerici sæculares, quorum unum adhuc viventem ego vidi, ætate valdè jam decrepitum, qui erat subcantor in ecclesia Carnutensi,* Robertus *nomine.* (Mare historiarum, man. lat. n.° 4915, fol. max. *f. 412.*)

(2) *Audivit (Ludovicus) quòd rex Tartarorum matrem christianam haberet, et, licèt filius gentilis esset, christianæ tamen fidei diligeret sectatores... Sperans ergo pius rex Franciæ quòd regem Tartarorum, causâ matris, aut avi gratiâ, movere posset ad christianæ fidei pietatem, misit ad eum duos fratres, &c.* (Thom. Cantiprat. ubi suprà.) — *Misit... ut invitaret eum ad fidem Christi, quoniam credebatur quòd dictus rex ad fidem nostram suum animum inclinabat.* (Amalr. Auger. et Bern. Guid. apud Murator. ubi suprà.)

(3) *Misit tam eidem regi quàm Erchalthay per nuncios suos cum litteris ad utrumque directis, hortantibus ut eum qui, per gratiam suam, ad cognitionem sui nominis eos vocaverat, debitâ veneratione colerent, et in ejus amore jugiter permanerent.* (Spec. hist. ubi suprà.)

conversion à la foi catholique, pourvu qu'ils gardassent avec fermeté des sentimens orthodoxes, qu'ils reconnussent Rome pour la mère de toutes les églises, et le vicaire de Jésus-Christ pour son chef, à qui doivent obéir tous ceux qui font profession du christianisme. Munis de ces lettres, dont on ne peut se dissimuler que le contenu ne dût étonner beaucoup la cour de Kara-koroum, les frères partirent de Nicosie avec les envoyés Tartares, le 27 janvier 1248.

L'ambassade traversa la Perse, apparemment pour s'entendre avec Ilchi-khataï; et ce fut sans doute après avoir vu ce général, que frère André écrivit à S. Louis une lettre dont le roi envoya la copie en France, avec la traduction de celle d'Ilchi-khataï (1). Il est fâcheux que cette lettre ne se soit pas retrouvée; car son contenu leveroit tous les doutes qui peuvent nous rester sur la négociation de David. Du campement d'Ilchi-khataï, les frères se rendirent à la cour Mongole, où ils arrivèrent vers la fin de 1248, ou au commencement de 1249. Gayouk, qui venoit de mourir, n'étoit pas encore remplacé, et ce fut la régente, Ogoul-gaïmisch, qui reçut les envoyés. Cette princesse et son fils, ayant vu les présens du roi, reçurent les frères avec distinction, et leur remirent d'autres présens, parmi lesquels se trouvoit, conformément aux usages Chinois, une pièce de drap de soie. La reine y joignit des lettres; mais, peu

Vinc. Bellov. ubi suprà.
Odon. Epist. ad Innocent.
Rubruquis, c. XXXV.

Bern. Guid. loc. cit.

Rubruquis, c. XLVI.

(1) *Non multò post ad eumdem regem litteras misit (fr. Andreas), quarum transcriptum dictus rex matri suæ reginæ Blanchæ in Franciam, unà cum transcripto litterarum Erchalthay, transmisit.* (Vinc. Bellovac. lib. XXXII, cap. XCIV.)

au fait de ce qui se passoit dans la partie occidentale de l'empire qu'elle régissoit, elle ne put rien décider relativement à la paix ou à la guerre. Les envoyés furent ensuite congédiés avec honneur, mais sans avoir rien obtenu d'effectif par rapport au but principal de leur voyage, c'est-à-dire, à la conversion des princes Mongols (1).

Id. ibid.

Histoire de S. Louis, pag. 102-3.

Suivant Joinville, « quant le grant roy des Tartarins » ot receu les messages et les presens, il envoia querre par » asseurement plusieurs roys qui n'estoient pas encore » venus à sa merci, et leur fist tendre la chapelle, et » leur dit en tel maniere : *Seigneurs, le roy de France est* » *venu en notre sujestion, et veзci le treu que il nous envoie.* » *Et se vous ne venez en nostre merci, nous l'envoyerons querre* » *pour vous confondre.* » L'historien de S. Louis ajoute que la peur du roi de France engagea effectivement plusieurs princes à se soumettre au roi des Tartares (2). Il rapporte ensuite une lettre écrite à S. Louis, par laquelle le khan demande à ce monarque de lui envoyer un tribut annuel en or et en argent, le menaçant, en cas de refus, de *le mettre à l'épée*, comme il a fait pour plusieurs autres rois, et de *detruire luy et sa gent.* « Et sachiez », dit en finissant Joinville, « que il (S. Louis) se repenti fort » quant il y envoya. »

Joinville est le seul écrivain qui raconte de cette ma-

(1) Bern. Guid. loc. cit. *Cùm pervenissent dicti fratres cum multis laboribus ad caput exercitûs Tartarorum, invenerunt esse defunctum. Verumtamen regina et filius ejus, visis et acceptis exenniis ecclesiasticis, honoraverunt nuncios, et munera et exennia tribuerunt; sicque remissi regressi sunt cum honore, nullo tamen effectu alio subsecuto, qui principaliter quærebatur.*

(2) Assez en y ot de ceulz qui pour la poour du roy de France se mistrent en la merci de celi roy.

nière

nière l'ambassade de frère André, et qui nous fasse connoître la réponse dont ce religieux fut chargé. Il y a dans son récit une inexactitude et un anachronisme faciles à relever. Le roi des Tartares, Gayouk, mourut à la troisième lune de l'an 1248, c'est-à-dire, au mois d'avril. André ne partit de Chypre qu'à la fin de janvier de la même année, et demeura certainement plus de trois mois en route, sur-tout s'il s'arrêta, comme on a tout lieu de le penser, au campement d'Ilchi-khataï. Tous les auteurs s'accordent d'ailleurs à dire que les religieux, à leur arrivée à l'orde, trouvèrent l'empereur mort. Mais on peut supposer qu'*Ogoul-gaïmisch*, ou le prince *Chi-lieï-men* [Schiramoun], auquel, sous la régence, il ne manqua que le titre d'empereur, tinrent le langage que Joinville prête ici au roi des Tartares. A cela près, le récit de l'historien n'offre aucune invraisemblance, et s'accorde au contraire fort bien avec ce que nous voyons encore aujourd'hui chez les Chinois. S. Louis envoie un ambassadeur, donc il se reconnoît tributaire; ses présens sont un *treu*, par lequel il témoigne sa soumission aux Tartares. Telle a toujours été, telle sera toujours la manière de raisonner à la cour d'un *fils du ciel*, et les Mongols n'en avoient certainement pas d'autre. La lettre pleine de menaces que l'historien de S. Louis nous donne pour celle du khan, est en effet conçue dans le style accoutumé de l'orde de Kara-koroum, et elle contribue à donner au récit de Joinville un grand air de vérité.

Les ambassadeurs revinrent, deux ans après leur départ, trouver le roi dans la ville d'Acre, où il étoit alors. Ce prince, malgré le déplaisir que lui avoit causé la

Joinville, lieu cité.

mauvaise interprétation donnée par les Tartares à sa première démarche, résolut de faire une seconde tentative. Il choisit un moine franciscain appelé *Guillaume Ruysbroek*, et plus connu sous le nom de *Rubruquis*. Celui-ci partit de Constantinople le 7 mai 1253, accompagné d'un autre moine nommé *Barthélemi de Crémone*, et de quelques autres personnes, avec de nouveaux présens pour les princes Tartares. Nous trouvons dans le récit de Joinville rapporté ci-dessus, l'explication de certaines particularités du voyage de Rubruquis, dont, sans ce secours, il seroit difficile de se rendre raison. Cet ambassadeur raconte que, prêchant à Constantinople dans l'église de Sainte-Sophie, il avoit eu grand soin d'assurer qu'il n'étoit envoyé, ni par le roi de France, ni par aucun autre souverain, mais qu'il alloit, selon les statuts de son ordre, prêcher l'évangile aux infidèles, et c'est-là l'idée que, dans tout son voyage, il s'efforça de donner de sa mission. Arrivé à Soldaya, il trouva que des marchands de Constantinople, qui s'y étoient rendus avant lui, avoient, malgré ses précautions, annoncé son arrivée avec sa qualité d'ambassadeur. Il tâcha, par un langage ambigu, de faire prendre le change aux principaux de la ville sur l'objet de sa venue. En entrant sur les terres des Mongols, la première question qu'on lui adressa fut pour savoir s'il alloit trouver les princes Tartares de son propre mouvement, ou s'il y étoit envoyé par quelqu'un : sur quoi Rubruquis évita de s'expliquer catégoriquement. « Je répondis », écrit-il à S. Louis, « que personne ne » m'avoit contraint d'y aller, et que je n'y fusse pas venu » si je n'eusse voulu ; tellement que c'étoit de moi-même,

Rubruquis, c. 1.

Id. ibid.

» et de la volonté et permission de mon supérieur : *car* » *je me gardai bien de dire que je fusse envoyé par votre ma-* » *jesté.* » Par ce passage et par quelques autres de la relation de Rubruquis, il est clair que S. Louis ne vouloit pas avouer la nouvelle négociation qu'il faisoit entreprendre, de peur que les Tartares ne la prissent, comme celle de frère André, pour un témoignage de sa soumission au grand khan. On voit que la narration de Joinville et celle de Rubruquis s'expliquent ici l'une par l'autre, et que nous n'avons pas été mal fondés à admettre l'authenticité de la lettre rapportée par le premier. *Id. c. XI.*

La relation du voyage de Rubruquis, que lui-même composa pour le roi de France, et qui a été publiée dans différens recueils, nous dispense d'entrer dans aucun détail : seulement, pour ne pas interrompre la série des événemens, nous rappellerons en peu de mots la route que suivirent les envoyés, et le résultat de leurs négociations. De Soldaya ils passèrent dans les steppes qui séparent le Dnieper du Tanaïs : là ils trouvèrent un khan nommé *Scacatay*, peut-être *Tchakhataï*, pour qui l'empereur de Constantinople leur avoit donné des lettres de recommandation. Ils traversèrent ensuite le Tanaïs pour aller au campement de Sartak, fils de Batou, à trois journées en deçà du Wolga. Ils remirent à ce prince des lettres du roi de France, traduites en arabe et en syriac. Le bruit s'étoit répandu dans l'Occident que Sartak étoit chrétien : les missionnaires s'assurèrent par eux-mêmes qu'il n'en étoit rien. Prenant le nom de *chrétien* pour celui d'un peuple, les Tartares répondirent avec chaleur à leurs questions que leur maître n'étoit pas Chrétien, mais *Rubruq. chap. XVII.*

Mongol, et défendirent aux envoyés de donner à Sartak cette qualification. Ce fait, dont Mosheim convient, ne l'empêche pas de croire à la conversion du fils de Batou : nous verrons bientôt que les raisons sur lesquelles il se fonde, ne sauroient satisfaire une personne moins prévenue que cet auteur, et moins disposée à trouver des chrétiens dans toute la Tartarie.

Rubruquis et ses compagnons vinrent ensuite trouver Batou, dont l'*oulous* ou le campement étoit alors sur les bords du Wolga. A l'audience où ils lui furent présentés, Batou s'informa du nom du roi de France, et de la raison qui l'avoit fait sortir de ses états avec une armée. Du reste, il ne voulut pas prendre sur lui d'accorder la permission que demandoit S. Louis pour Rubruquis et ses compagnons, de demeurer en Tartarie pour y prêcher la foi. Rubruquis se vit donc obligé de faire le voyage de Kara-koroum, où il parvint, après mille fatigues, le 27 décembre 1252. Il faut lire dans sa relation le détail des audiences qu'il eut de Mangou-khan (1). La lettre que ce prince écrivit à S. Louis, par le ton orgueilleux et menaçant dans lequel elle est écrite, ne dément point le caractère Mongol. C'est un ordre que Mangou envoie à Louis, roi de France, à tous les seigneurs et peuples du pays des Francs. Le khakan y désavoue la mission de David, faite avant son règne, et à une distance qui

Id. c. XXI.

Id. c. XLVIII.

(1) Dans un endroit de sa relation, Rubruquis raconte qu'un interprète de Mangou s'informa avec soin de ce qui regardoit la France, et s'il y avoit beaucoup de bœufs, de moutons et de chevaux. Il sembloit, dit-il, qu'ils fussent tout prêts d'y venir, et d'emmener tout. Plusieurs fois je fus contraint de dissimuler ma colère et mon indignation (Rubruq. chap. XXXI.)

ne lui permettoit pas d'en apprécier les motifs. Il semble même qu'il regrette la bonne réception faite par la régente Ogoul-gaïmisch à frère André. Il s'emporte en injures en parlant de cette princesse, contre laquelle il nourrissoit beaucoup de ressentiment, parce qu'elle s'étoit opposée à son avénement, et il annulle tout ce qu'elle a pu faire et dire relativement aux affaires de l'État.

Ainsi congédié, Rubruquis partit de la cour de Mangou, et mit plus de deux mois à revenir au campement de Batou. Ce prince le fit venir en sa présence, et ordonna qu'on lui interprétât les ordres du khakan : car celui-ci lui avoit mandé d'y ajouter, d'y ôter ou d'y changer tout ce que bon lui sembleroit; sorte de liberté que l'immensité des états Mongols rendoit nécessaire, et qu'on ne doit pas perdre de vue en examinant les pièces relatives à ces négociations. Rubruquis revint par le Caucase, l'Arménie, et la Syrie, où il croyoit trouver encore S. Louis, et ce fut de la ville d'Acre qu'il lui adressa la relation de son voyage, à laquelle il joignit sans doute la lettre de Mangou, écrite, suivant Rubruquis, en langue Mongole et en caractères Ouïgours. Cette lettre importante ne s'est pas retrouvée dans les archives, où il étoit naturel de la croire déposée. *Id. c. XXVII.*

Pendant son séjour à Kara-koroum, Rubruquis y vit les ambassadeurs de Vatace, empereur de Nicée : il ne fait point connoître l'objet de leur voyage, et nous ne trouvons aucun éclaircissement à ce sujet chez les historiens de Constantinople. On est surpris du silence que gardent ces écrivains au sujet des Tartares, qui ne laissoient pourtant pas d'avoir de fréquens rapports avec les

princes dont ils nous ont transmis la vie : à peine en trouve-t-on chez eux de loin à loin quelque mention, et le plus souvent pour des faits moins importans que l'envoi d'ambassadeurs au fond de la Tartarie.

Pendant que Rubruquis parcouroit ainsi toute l'Asie pour s'assurer par ses yeux de ce qu'on devoit penser de la conversion des princes Tartares, un prêtre nommé *Jean*, prenant le titre de chapelain du prince Sartak, vint trouver le pape, et lui annoncer que son maître venoit de se faire baptiser. Jean avoit été pris en route par Conrad, et retenu prisonnier en Sicile jusqu'à la mort de ce prince, c'est à-dire, jusqu'en 1254. Il s'échappa alors de sa prison, et se rendit à Rome, où il fut accueilli avec joie par Innocent. Quoique l'on eût pu élever quelques doutes sur la qualité que prenoit cet envoyé, tout ce qu'il possédoit, et les lettres mêmes du général Tartare, lui ayant été enlevés pendant sa captivité, le pape n'approfondit pas cette affaire, et crut facilement ce qu'il desiroit avec ardeur. Il s'empressa de répondre à Sartak par une lettre où il s'épuise en complimens et en exhortations. C'est par cette lettre seulement que nous avons connoissance de l'ambassade de Jean. Cela suffit à Mosheim pour en reconnoître l'authenticité. Pour nous, qui ne trouvons pas ici les mêmes motifs de politique qui nous ont paru rendre raison de la négociation d'Ilchikhataï, nous ne fermons pas les yeux sur les difficultés que nous paroît présenter celle-ci.

La lettre d'Innocent IV qui répond à l'ambassade de Jean, est datée du 29 septembre 1254. Quelque courte qu'ait pu être sa captivité, et quelque diligence

qu'il ait faite dans son voyage, on ne peut guère supposer qu'il se soit écoulé moins de dix mois entre son départ du campement de Sartak, à trois journées du Wolga, et son arrivée à Rome. Il seroit donc parti au plus tard vers la fin de 1253. Il n'y avoit pas alors cinq mois que Rubruquis avoit quitté Sartak, ce prince nouvellement converti, qui ne savoit pas même ce que signifioit le nom de *chrétien*, et qui le prenoit pour une insulte. Au mois d'août 1254, à l'époque précise où Jean venoit à Rome, ou étoit sur le point d'y arriver, Rubruquis, revenant de Kara-koroum, rencontra Sartak qui s'y rendoit. Il eut occasion de vérifier de nouveau si ce prince avoit embrassé la foi; il avoit commission expresse de faire cet examen. C'est pourtant ce voyageur véridique qui déclare, dans sa relation à S. Louis, qu'il ne sait si Sartak est chrétien ou non, mais qu'il lui semble bien plutôt que ce prince se moque des chrétiens et les méprise. Qu'on juge donc s'il est vraisemblable que ce général ait eu un chapelain, qu'il l'ait envoyé au pape, et qu'il ait reconnu la suprématie du vicaire de Jésus-Christ sur terre. Concluons que le chapelain Jean, arrivant à Rome sans aucune lettre de celui qui l'avoit député, n'ayant que lui-même pour garantir le fait extraordinaire qu'il annonçoit, auroit pu, à plus juste titre que le Syrien David, être pris pour un imposteur, si l'on eût été mieux informé des affaires des Tartares, ou si, dès cette époque, on eût connu le résultat du long voyage de Rubruquis.

Rubruq. c. xx.

On auroit peine à déterminer sur quel fondement reposoit cette fable de la conversion de Sartak; mais il est certain qu'elle avoit cours chez les chrétiens Orientaux,

qui pourroient bien, au reste, en avoir été les auteurs. Les Arméniens racontent que Sartak avoit été nourri par des Russes, qu'il étoit baptisé, et vivoit chrétiennement. Suivant ces auteurs, Batou ne s'opposa point à la conduite de son fils, qui favorisa beaucoup le christianisme, et défendit même d'imposer des tributs sur les églises. Ce qui paroît certain, c'est qu'il accorda sa protection à Dchalal et aux autres princes Arméniens et Géorgiens, et qu'elle épargna beaucoup de vexations à ceux qui étoient restés soumis à Batchou.

Thesaur. epist. Lacroz. t. III, pag. 12.

Cf. Saint-Martin, Mémoires sur l'Arménie, tom. II, p. 129, et les notes sur le chap. VII d'Étienne, pag. 276 et suiv.

Le voyage de Sempad l'Orbélien à la cour de Mangou n'est pas un événement d'une grande importance; mais, comme il se trouve indiqué dans l'extrait que nous a donné La Croze de l'*Histoire des Orbéliens* d'Étienne archevêque de Siounie (1), il ne sera pas inutile d'en marquer ici l'objet en peu de mots. Il y avoit un petit prince Arménien, du pays même de Siounie, qui se nommoit *David*, et qui habitoit dans un canton (2) non encore soumis aux Mongols. Batchou fit prisonnier ce David, qui vint à bout, quelques jours après, de s'échapper avec plusieurs des siens. Il se réfugia chez un seigneur, vassal du prince des Orbéliens (3), n'ayant pour tout trésor qu'une pierre précieuse d'une valeur inestimable et un morceau de bois de la vraie croix. Il vint à mourir peu de temps après, et Sempad réclama la pierre précieuse pour en faire un présent à Batchou : mais celui-ci chargea Sempad de la porter au khakan. Mangou combla de faveurs le prince

(1) M. Klaproth a réimprimé ce morceau dans son *Archiv. für Asiatische Litteratur, Geschichte und Sprachkunde*, pag. 114 et suiv.

(2) Le canton d'Apant.

(3) Il se nommoit *Tangregoul.*

Orbélien,

Orbélien, lui accorda le titre d'*entchou*, qu'on croit une corruption du mot *edchan*, seigneur en mongol, et lui donna à son retour un *yarlik*, ou ordre par écrit, adressé au général Batchou, pour conférer à Sempad la souveraineté de quelques cantons du pays de Siounie. *Thesaur. epist. pag. 13. Mém. sur l'Arménie, tom. II, pag. 137.*

Quand Rubruquis avoit quitté la cour de Mangou, on y annonçoit l'arrivée prochaine du roi d'Arménie. En effet, dès que ce prince avoit appris la mort de Gayouk et l'avénement de Mangou, il avoit formé le projet de se rendre à Kara-koroum. Il s'étoit d'abord adressé à Batou pour lui demander sa médiation, et il avoit chargé un prêtre nommé *Basile* d'aller traiter cette affaire. Batou étoit d'avis qu'Hayton partît sans différer; mais celui-ci, également effrayé de la longueur du voyage et de l'état où il lui falloit laisser son royaume, avoit peine à se décider. Sur ces entrefaites, Mangou ordonna qu'on fît la description générale de l'empire et le dénombrement des individus sujets au tribut : les femmes, les vieillards, les enfans au-dessous de dix ans, et les prêtres de toute religion, en étoient exempts. Celui qui fut chargé de la partie de cette grande opération relative à l'Arménie, étoit ce même Argoun déjà célèbre par les vexations sans nombre qu'il avoit exercées sur les chrétiens d'Orient. Son approche décida Hayton à partir sans délai, pour essayer de faire affranchir ses états du tribut. Il laissa le pouvoir entre les mains de Constantin, son frère, et de ses fils Léon et Théodore, et traversa déguisé le pays du sultan d'Iconium. Les personnes de sa suite étoient parties séparément : elles le rejoignirent près de Batchou. Du campement de ce général, il se rendit à celui de Batou, qui le reçut fort *Rubruq. chap. XLII.* 1253. 1254. *Aboulfaradje, pag. 535.*

bien, et lui donna une escorte pour l'accompagner à la cour du grand roi.

Si l'on s'en rapportoit au récit du moine Hayton, l'arrivée du roi son parent à la cour Mongole auroit causé la plus grande joie au khakan, et ce prince se seroit empressé d'acquiescer à sept demandes, dont la première étoit que l'empereur et toute sa nation se convertissent et se fissent baptiser (1). Les six autres, toutes faites dans l'intérêt unique d'Hayton, ne durent pas sembler moins indiscrètes aux Mongols, et une seule eût suffi pour attirer le plus terrible châtiment sur la tête du téméraire qui auroit osé en faire la proposition au khakan. Toutes furent, au contraire, accueillies avec bonté et accordées sans difficulté, si l'on en croit le moine Arménien. C'est pourtant sur cette partie de sa narration, la moins digne de confiance, parce qu'elle porte l'empreinte la plus marquée de l'esprit d'exagération qui a guidé l'auteur, c'est sur cet

(1) *Rex itaque septem petitiones cum deliberatione formavit. Primò enim rogavit ut imperator cum gente sua converteretur ad fidem Christi, sectis aliis omnibus derelictis, et se facerent baptizari. Secundò petiit quòd pax et amicitia perpetua inter christianos et Tartaros firmaretur. Tertiò requisivit quòd, in omnibus terris quas Tartari acquisiverant et quas acquirerent, omnes ecclesiæ christianorum et clerici illarum, sive laïci, sive religiosi, ab omni servitute et datia essent liberi et exempti. Quartò requisivit ut Terram-Sanctam et sanctum sepulcrum Dñi de manibus Sarracenorum auferret et restitueret christianis; quintò, ut intenderet ad destructionem caliphi de Baldach, qui erat caput et doctor sectæ perfidi Mahometi. Sextò requisivit ut sibi concederetur privilegium speciale, quòd, à quibuscumque Tartaris, præcipuè regni Armeniæ propinquioribus, auxilium imploraret, sibi dare omni morâ postpositâ tenerentur. Septimò requisivit quòd omnes terræ jurisdictionis regni Armeniæ quas Sarraceni occupaverant, et in manus Tartarorum postmodum redierant, regi Armeniæ restituerentur: illas omnes quas rex acquirere posset contra Sarracenos illos, haberet et teneret pacificè et quietè.* (Hist. Orient. cap. XXIII.)

unique témoignage si suspect que se fonde Mosheim pour faire de Mangou-khan un chrétien zélé. Il est vrai qu'il augmente l'autorité du religieux, quand il en fait un témoin oculaire, auquel, dit-il, on ne peut sans injustice refuser d'ajouter foi (1). Mais c'est ici une nouvelle méprise de sa part, puisqu'Hayton déclare lui-même qu'il n'a vu les événemens qu'il raconte qu'à partir du règne d'Abaga, et qu'il doit la connoissance des faits antérieurs à son oncle, chargé de les écrire par le roi Hayton (2). *Hist. eccles. Tartar. p. 54.*

Au reste, je ne prétends ici que réduire à une juste valeur l'idée exagérée qu'Hayton a voulu nous donner de l'influence de ses compatriotes à la cour des Mongols, et nullement révoquer en doute les avantages réels que le roi d'Arménie tira de son voyage. Il est certain que Mangou lui accorda le titre de prince, sous la condition que lui et ses successeurs seroient fidèles sujets des Tartares. Il lui donna aussi une patente pour l'affranchissement des églises et la réduction des tributs qui pesoient sur les Arméniens orientaux. Les lettres du khakan dont il étoit porteur, lui valurent à son retour une réception très-honorable de la part de Batchou, qui lui donna une escorte

(1) *Sed, quum oculato testi, nisi apertè malus aut stultus sit, nemo bonus fidem habere recuset, neque nos Haythoni testimonium in dubium vocare audemus, qui Mangu-chani ad Christum conversionem tanquam rem certissimam narrat, cui ipse interfuerit.* (Mosh. pag. 55.)

(2) *A Mango-can verò usque ad mortem Haoloni, ea quæ narrat et scribit, scivit et audivit per dominum avunculum suum, quod* (leg. *quem*) *dominum Haythonum regem* (leg. *d.nus Haythonus rex*) *Armeniæ rescribere fecit, qui præsens fuit illis temporibus.... Ab initio quidem Abaga-can usque ad finem tertiæ partis hujus libri, ubi finem capiunt historiæ Tartarorum, scivit ipse tanquam ille qui præsens fuit.* (Hist. Orient. c. XLVI.)

pour l'accompagner dans ses états (1). Beaucoup de princes et d'évêques Arméniens vinrent lui faire leur cour; et le reconnurent pour leur souverain. Depuis ce temps, les Mongols n'eurent pas de vassaux plus fidèles, les Francs d'alliés plus zélés, et les musulmans d'ennemis plus acharnés, que les rois d'Arménie. Ces princes ne cessèrent, pendant un demi-siècle, d'employer tous leurs efforts à ménager des alliances entre les Tartares et les Occidentaux, à solliciter des secours près des papes et des autres souverains de l'Europe, à leur offrir la coopération des Mongols, à provoquer enfin des croisades, qu'ils souhaitoient plus ardemment que les pontifes eux-mêmes : aussi les voit-on, à cette époque, prendre part à toutes les affaires du temps, et servir de principal intermédiaire entre les Tartares et les chrétiens.

Comme cet intermédiaire manquoit en Europe, il ne faut pas s'étonner si les relations qu'on y avoit avec les Mongols, conservoient le caractère d'hostilité qu'elles avoient eu d'abord : ceux mêmes d'entre les princes chrétiens qui s'étoient vus forcés de se soumettre à eux, étoient enveloppés dans l'horreur qu'on avoit pour les Tartares; et, pendant qu'on cherchoit à profiter des alliances que les princes du Midi avoient su se ménager avec les généraux Mongols, on considéroit comme déserteurs du nom chrétien ceux du Nord, qui n'avoient certainement pas eu, en contractant celles qui les lioient à Batou, d'autres vues que de sauver à leurs peuples les malheurs d'une

(1) Hayton fut absent pendant un an et quatre mois, selon Giragos et Vartan; pendant deux ans et demi, suivant l'historien Hayton; pendant trois ans et demi, selon Aboulfaradje; et pendant quatre ans, selon Vahram.

lutte inégale et sans espoir. C'est que, dans le Nord, les corps de troupes auxiliaires que les Mongols exigeoient de leurs tributaires, ne trouvant point de musulmans à combattre, devoient infailliblement tourner leurs armes contre leurs compatriotes. Ainsi, en 1254, la Livonie, la Prusse et l'Esthonie ayant paru menacées, le pape voulut garantir d'une invasion ces contrées, où l'établissement du christianisme avoit été si difficile et avoit coûté tant de sang. Pour cet objet, il écrivit aux évêques du pays, et leur enjoignit de prêcher une croisade contre les Tartares et leurs *complices*, et par ces mots il entendoit les Russes, dont les troupes faisoient partie de l'armée de Batou.

L'éloignement des Occidentaux pour les alliances avec les Tartares du Kaptchak se montre bien plus fortement encore dans une lettre d'Alexandre IV à Bela, roi de Hongrie, à l'occasion d'une proposition qui avoit été faite à ce dernier par Bereke, successeur de Batou. Des ambassadeurs étoient venus de la part de ce khan, pour offrir à Bela une alliance qui seroit scellée par le mariage de leurs enfans. Le fils du roi devoit, en conséquence de cette union, marcher avec le quart des Hongrois, comme auxiliaire des Mongols, et recevoir le cinquième de tout le butin qui seroit fait dans la guerre. A ces conditions, la Hongrie devoit être exempte de tout tribut, et les Tartares promettoient de respecter ses frontières. Mais ces offres étoient accompagnées des menaces, en cas de refus, d'une guerre cruelle, et de la destruction entière de la Hongrie. Bela, qui, à la première irruption des Mongols, n'avoit su faire que de trop foibles efforts pour

Oder. Raynald. ann. 1274, n.° XXVIII.

cela le roi d'Arménie. C'est de cette manière que l'historien Hayton présente l'expédition de 1255, expédition dont le résultat fut de fonder un empire pour l'un des petits-fils de Tchinggis, et d'établir en Perse un centre de gouvernement à peu près indépendant de celui du khakan. Houlagou il-khan arriva dans l'Occident avec soixante-dix mille cavaliers : dès son entrée en Médie, il envoya à Batchou et aux autres généraux qui commandoient en Arménie et en Géorgie, l'ordre de se porter plus loin avec leurs familles. Ce déplacement obligea Batchou à entrer sur les terres du sultan d'Iconium, qui fut forcé de se retirer dans une île avec ses enfans. Ce fut lors de cette expédition, pour ainsi dire, involontaire, que les Tartares proposèrent aux Templiers et aux Hospitaliers de se soumettre à eux. Ceux-ci rejetèrent cette demande avec indignation. Pour Hayton, effrayé de l'approche des Tartares, il se hâta d'envoyer des présens à Batchou pour l'empêcher d'entrer sur ses terres. Le général Mongol, pour lui en témoigner sa reconnoissance, écrivit au grand khan et à Houlagou en faveur du roi d'Arménie : démarche superflue, si ce prince eût été dès-lors si bien dans les bonnes grâces de Mangou.

Matth. Paris. pag. 1278.

Pour Houlagou, les premières années de son séjour en Perse furent signalées par la destruction des Ismaéliens et de quelques autres états musulmans de l'Irak et de la Perse méridionale. Les princes Géorgiens et Arméniens surent se ménager près de lui la même faveur dont ils avoient joui sous les généraux qui l'avoient précédé. Il combla de distinctions David Vahramoul et les autres chrétiens, en considération de sa femme Doghouz-Kha-

toun,

toun, qui étoit, disoit-on, chrétienne nestorienne. Il avoit même fait dresser dans son *oulous* de la plaine de Moughan un oratoire, où les Arméniens, les Géorgiens et les Syriens faisoient leurs pratiques de religion. Les princes qui résidoient le plus habituellement près de lui, étoient Zacharie, fils de Schahan-schah; Sempad l'Orbélien, fils d'Eligoum; Sevad et Taliatin, de la famille des Pacratides.

Enfin ce que tous les chrétiens d'Orient souhaitoient si ardemment, arriva en 1258. Houlagou prit Bagdad, et mit fin à la puissance des khalifes. Il entra ensuite dans la Mésopotamie, s'empara de Merdin, de Harran, passa l'Euphrate, et se rendit maître d'Alep et de Damas. Toutes les fois que les Tartares approchoient des états d'Hayton, ce roi, qui eût dû avoir tant de confiance dans les bonnes dispositions des princes Mongols à son égard, n'en prenoit pas moins de précautions pour les empêcher d'entrer en Cilicie. Il s'empressa donc, ainsi que le patriarche Constantin, d'envoyer à Houlagou des députés chargés de lui offrir des présens considérables. Le prince les reçut avec bonté, et manda au roi d'Arménie de venir avec une armée pour l'aider à conquérir la Terre-sainte. Effectivement, les Arméniens unis aux Mongols occupèrent momentanément le royaume de Syrie. La mort de Mangou-khan ayant obligé Houlagou de s'éloigner, il chargea de la conquête de Jérusalem un général nommé *Koui-bouga*, qui passoit pour avoir une grande affection pour les chrétiens : mais, le neveu de ce général ayant été tué dans une rixe par les habitans de Sidon, Koui-bouga se hâta de le venger, et il s'empara de la ville,

qu'il démantela. La bonne intelligence qui avoit subsisté jusque-là entre les chrétiens et les Mongols, fit place à une animosité et à une défiance réciproques (1).

Les bonnes dispositions d'Houlagou en faveur de la religion, dispositions exagérées sans doute par les Arméniens, comme tous les autres faits du même genre; la résolution qu'on lui attribuoit de recevoir le baptême, furent annoncées à la cour de Rome par un Hongrois nommé *Jean*, qui se donna pour envoyé d'Houlagou. Il demandoit, de la part de ce prince, un prêtre recommandable par sa science et la pureté de sa vie, qui pût venir en Perse mettre le sceau à la conversion du gouverneur d'Occident. Malgré la confiance que ces sortes de nouvelles inspiroient d'ordinaire, l'expérience avoit appris à ne pas trop compter sur la véracité de ceux qui les apportoient; et, comme l'envoyé n'avoit point de lettres d'Houlagou, ni d'autre signe qui constatât sa mission, tout en écrivant au prince Tartare pour le complimenter, Alexandre IV chargea le patriarche de Jérusalem de vérifier le fait sur lequel portoient ses félicitations. Dans sa lettre à Houlagou, le pape recommande ce patriarche, comme étant l'un des personnages les plus recommandables de l'Église, et celui qu'il a choisi pour s'assurer des véritables intentions du prince; et il prie ce dernier de les lui faire promptement connoître, afin de pouvoir agir en conséquence.

Hier. Surita, lib. II, p. 148.

Oder. Rayn. l. XXIX, 1260.

Il étoit effectivement bien urgent de savoir à quoi s'en tenir sur les intentions des Tartares : la barrière qui les

(1) *Nunquam tamen postea de christianis Syriæ Tartari fiduciam habuerunt, neque christiani Tartaris sunt confisi.* (Hayt. cap. XXX.)

séparoit des croisés, venoit d'être rompue. Alep, Damas, la Syrie presque entière, leur étoient soumises. La prise de Sidon, amenée par la querelle qu'on avoit eue avec Koui-bouga, étoit jusqu'alors le seul mal réel que les Mongols eussent fait aux Francs : mais elle sembloit annoncer à ceux-ci qu'ils alloient avoir à repousser eux-mêmes les armes qu'ils avoient voulu diriger contre les Sarrasins ; et le rapprochement que la destruction tant souhaitée des musulmans alloit opérer, ne paroissoit plus si desirable. Les habitans d'Acre se hâtèrent de couper tous les jardins autour de leur ville. De tous côtés on écrivit en Europe, et on envoya des députés pour demander du secours aux rois d'Occident. Le bruit s'étoit répandu qu'Antioche et Tripoli étoient tombées entre les mains des Tartares. Un envoyé vint jusqu'en Angleterre, et y provoqua un concile où l'on engagea les peuples à faire des prières, à garder des jeûnes, et à mériter par leurs larmes l'éloignement du fléau qui sembloit menacer de nouveau la chrétienté. D'après les nouvelles que le pape lui transmit, S. Louis tint à Paris une assemblée d'évêques et de seigneurs, pour aviser aux moyens de prévenir les malheurs qui paroissoient imminens. Il y fut décidé qu'on augmenteroit le nombre des prières, qu'on feroit des processions, que les blasphémateurs seroient punis, qu'on retrancheroit toute superfluité dans les repas, que pendant deux ans on ne donneroit point de tournois, et qu'il seroit défendu de s'exercer à aucun jeu, si ce n'est à tirer de l'arc et de l'arbalète. L'année suivante (1261), le pape renouvela ses exhortations, et tâcha de soulever tous les princes chrétiens, non-seulement contre les Tar-

tares de Perse et de Syrie, mais encore contre ceux qui menaçoient la Hongrie, en conséquence du refus de traiter que le saint-siége avoit suggéré au roi Bela. Les pays les plus reculés de l'Europe eurent à fournir un contingent en hommes et en argent. Des envoyés de l'archevêque de Drontheim vinrent, en 1262, annoncer au pape que celui de la Norvége étoit prêt. En les renvoyant, Urbain IV leur remit, pour l'archevêque et pour les évêques de Bergen, des Orcades et de Stavanger, une lettre où il les engage à ne rien relâcher des soins qu'ils ont pris jusque-là, les secours qu'on attend d'eux devenant de jour en jour plus nécessaires.

Mais, pendant ces préparatifs, il se passoit des événemens qui alloient les rendre inutiles, ou, du moins, en changer l'objet. Les Tartares fuyoient à leur tour devant les Égyptiens. C'étoit, dans ces contrées, une chose inouie qu'une victoire remportée sur les Mongols : aussi celle que le sultan d'Égypte obtint contre Koui-bouga suffit-elle pour ranimer les espérances des musulmans. Elle eut des suites fâcheuses pour les chrétiens de Syrie et d'Arménie. Au reste, il n'étoit pas étonnant que les Tartares commençassent à s'affoiblir : leurs armées ne se recrutoient plus sur la face presque entière de l'ancien continent. Le démembrement de l'empire étoit consommé : ses divisions formoient encore des états puissans, mais désormais soumis aux chances ordinaires de la guerre et de la politique. Aussi verrons-nous bientôt ces mêmes Tartares qui daignoient à peine recevoir les ambassadeurs des autres peuples, et qui ne leur laissoient que l'alternative de la soumission ou de la destruction, descendre à faire

eux-mêmes les premières avances aux princes chrétiens, et sur-tout à nos rois, qu'on étoit accoutumé, dans l'Orient, à regarder comme les plus puissans de tous.

Des deux royaumes Mongols qui se formèrent vers cette époque dans des régions rapprochées de l'Europe, il n'y a que celui de Perse qui, à cause des croisades, ait conservé quelque communauté d'intérêts avec la France. Le Kaptchak continua bien d'avoir avec les Russes, les Hongrois et les Polonais, des rapports fréquens qui mériteroient d'être étudiés séparément; mais nous devons laisser le soin de tracer les détails de ces négociations particulières à des personnes plus à portée que nous d'en rechercher les monumens originaux, et nous nous bornerons, dans un second Mémoire, à examiner les relations diplomatiques des successeurs d'Houlagou sur le trône de Perse avec les papes, les rois de France, et les princes des autres états dont l'histoire a une connexion plus étroite avec celle de notre patrie.

MÉMOIRE

SUR

UNE CORRESPONDANCE INÉDITE DE TAMERLAN AVEC CHARLES VI.

PAR M. LE BARON SILVESTRE DE SACY.

Lu le 3 Avril 1812.

M. DE FLASSAN, dans son *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie Française*, a donné une courte notice d'une correspondance qui eut lieu, en 1403, entre Timour, que nous nommons communément *Tamerlan*, et le roi de France Charles VI. M. de Flassan a fait connoître, autant qu'il étoit nécessaire pour son objet, la lettre de l'empereur Mogol, écrite peu de temps après la victoire remportée par ce conquérant sur Bajazet, ainsi que la réponse de Charles VI; et il a eu soin d'avertir que les originaux de cette correspondance existoient au Trésor des chartres. Cette indication ayant piqué ma curiosité, j'ai pris communication de ces originaux, et ils m'ont paru mériter d'être l'objet d'un travail particulier. Quoique les recherches auxquelles ces monumens historiques ont donné lieu, ne soient pas d'une grande importance, j'espère cependant qu'elles ne paroîtront pas entièrement superflues.

Je commencerai par décrire les pièces originales de cette correspondance.

La première, écrite sur une feuille de papier longue et étroite, est en langue Persane ; elle ne contient que quatorze lignes d'écriture. Du côté où commencent les lignes, on a laissé une marge d'un peu plus du quart de la largeur du papier. Le papier est assez épais et sans aucune marque de fabrique ; il n'est décoré d'aucun ornement. Les noms de Tamerlan qui forment la première ligne, et les mots qui désignent le roi de France et qui sont écrits sur la marge de la seconde ligne, paroissent avoir été tracés en encre rouge, et ensuite en encre d'or. A la fin de la seconde ligne est un renvoi de la forme d'un *v*, aussi tracé en encre rouge et en or, qui indique que c'est là qu'il faut rapporter les noms de Tamerlan, qui occupent par honneur la première ligne. Ces détails peuvent sembler minutieux; mais ils sont essentiels, parce qu'ils montrent que l'empereur Mogol se formoit une très-petite idée du roi de France : autrement il auroit employé un papier plus grand et parsemé d'ornemens d'or ; il auroit laissé une marge plus large, et un grand espace vide au haut de la lettre; enfin il n'auroit pas mis son nom au haut de la lettre, au-dessus de celui du roi. Mirkhond, racontant la vie du khalife Mamoun, rapporte que, l'empereur Grec lui ayant demandé la paix, il n'acquiesça point à cette demande, et il ajoute : « On dit que son refus vint de ce » que l'empereur Grec, dans sa lettre, avoit écrit son » propre nom plus haut que celui du khalife. » A l'extrémité de la dernière ligne de la lettre est le cachet de Tamerlan : il est de la grandeur d'une pièce d'un franc. Au dos, tout au bas du papier, est l'empreinte d'un autre cachet un peu plus petit. On lit sur le bord du papier,

et au dos, ces mots en caractères gothiques, *la lr̄e du Tamburlan*, avec le chiffre romain *vj*, et d'une écriture moderne, *IX*, *Turcico char.*

La seconde pièce, qui contient deux lettres, l'une de Tamerlan, l'autre de Mirza Miranschah, l'un des fils de Tamerlan, toutes deux écrites en latin, est un parchemin carré, de onze pouces huit lignes de long sur une égale largeur. On lit en haut, sur la marge, et d'une écriture très-moderne, *mai 1403 :* mais cette pièce est ainsi cotée au dos, en caractères gothiques : *VII. copia lr̄e Themur bey Kurancan Sosumus misse domino nostro regi mense maji anno Domini m.° quadringentesimo tertio.*

La troisième pièce, écrite sur un parchemin haut seulement de sept pouces six lignes et large de dix pouces dix lignes, est intitulée sur la marge : *15 juin 1403. Copie de la lettre envoyée par le roi Charles VI à Themur bey, dit Cambullant.* Cet intitulé est très-moderne, et il y a une faute dans le dernier mot. Au dos, on lit en caractères gothiques : *Copia lr̄e misse p̄ dūm nr̄um reḡe Themirbeo dcō Tambullant, anno dn̄i m.° cccc.° iij.° VIII* (1).

Après cette description matérielle des pièces dont il s'agit, je vais les transcrire ici en entier, afin qu'on entende mieux ce que je devrai en dire par la suite. Je joindrai à la lettre Persane de Tamerlan une traduction littérale.

Je traduirai cette lettre en latin, afin de pouvoir être plus littéral, et pour que les lecteurs soient plus à portée

(1) Ces trois lettres sont les seules pièces relatives à cette négociation, qu'indique l'inventaire du Trésor des chartres, conservé à la Bibliothèque du Roi, et dont j'ai pris la communication.

de

de comparer la lettre Persane avec la prétendue traduction Latine présentée au roi Charles VI.

امیر کبیر تمر کوران زید عمره

ملك ری دفرنسا

صد هزار سلام وارزومندی ازین محب خود قبول فرماید
با جهان ارزمندی بسیار بعد از تبلیغ ادعیه بر رای عالی
آن امیر کبیر را نموده می شود که که فری فرنسکس تعلیم ده
بدین طرف رسید ومکاتب ملکان را آورد ونیك نامی
وعظمت وبزرکواری آن امیر کبیر را عرضه کرد عظیم شادمان
شدیم ونیز تقریر کرد که با لشکر انبوه روانه شد بیاری باری
تعالی ودشمنان ما را وشما را قهر وزبون کرد من بعد فری جوان
مار حسیا سلطانیه بخدمت فرستاده شد وی بخدمت تقریر
کند هرچه واقع شد اکنون توقع از آن امیر کبیر داریم
که دایما مکاتیب همایون فرستاده شود وسلامتی آن امیر
کبیر باز نماید تا سلی خاطر حاصل آید دیکر می باید که
بازرکانان شمارا بدین طرف فرستاده شود که ایچنانکه
ایشانرا معزز ومکرم سازیم ونیز بازرکانان ما بدان طرف
رجوع سازند ایشانرا نیز معزز ومکرم سازند وبر ایشان کسی
زور وزیادتی نکند زیرا دنیا ببازرکانان ابادانست رسالت چه

ابرام نايم دولت باد در كامراني بسيار سال والسلام تحرر في
غرة محرم المكرم سنة خمس وثمانماية الهجرية

Emirus magnus Temir Courän, augeatur vita ejus!

Centies mille salutationum et votorum ab hoc suo amico accipere velit rex REDIFRANSA, *cum multis hujus mundi desideriis (i. e. votis ad hujusce mundi felicitatem pertinentibus). Votis oblatis, notum fiat menti excelsæ hujus magni emiri, quod quo tempore frater Franciscus prædicator (i. e. è fratrum prædicatorum familia) ad has partes venit, litterasque regias attulit, et exposuit bonam famam, magnitudinem et potentiam hujus magni emiri; vehementer gavisi sumus. Nobis quoque narravit quod (hic emirus) cum magno exercitu profectus fuerit, adjuvante Creatore excelso, et hostes nostros vestrosque vicerit et profligaverit. Postea frater Joannes,* MAR HASIA *(i. e. episcopus) Sultaniensis, ad vos missus fuit: ipse vobis exponet quæcumque evenerunt. Nunc autem ab illo magno emiro speramus, ipsum nobis indesinenter litteras augustas missurum, et de sua salute nos certiores facturum, ut inde solatium nostræ menti obveniat. Oportet præterea mercatores vestros ad has partes mitti, ut quemadmodum illis honorem haberi et reverentiam curabimus, ita quoque mercatores nostri ad illas partes commeent, et illis honor ac reverentia habeatur, nec quisquam vim aut augmentum (i. e. gravamen ultra id quod solvere tenentur) eis faciat, quia mundus per mercatores prosperatur. At quid juvat litteris me longioribus uti? Celsitudo (vestra) per multos annos felicitate utatur! Vale.*

Scripta est (hæc epistola) initio mensis moharram venerandi, anno octingentesimo quinto hegiræ.

Il est nécessaire de faire quelques observations sur divers endroits de cette lettre.

1.° Si le nom de Timour ou Tamerlan y est écrit *Témir*, cela ne doit point surprendre. En effet, Ebn-Arabschah, dans son *Histoire de Tamerlan*, après avoir dit que le nom

de ce prince s'écrit et se prononce ordinairement *Timour*, observe que quelques-uns écrivent et prononcent *Témour*; et d'autres, *Témir lenk*, sans qu'on puisse leur reprocher en cela aucune faute ; il ajoute qu'en langue Turque *témir* veut dire *du fer*. On écrit, il est vrai, communément en turc دمير, *démir*; mais on voit dans le Dictionnaire de Meninski, que quelques Tartares écrivent ce mot par un ت, et prononcent تمر, *timur*. Ruy Gonçales de Clavijo, chambellan du roi Henri III, qui avoit été envoyé en ambassade vers Tamerlan, et qui a écrit la relation de cette ambassade, publiée en 1582 par Gonçalo Argote de Molina à Séville, dit positivement que *Tamur-bec* est un nom composé de *tamur*, fer, et *bec*, seigneur ; mais il en conclut mal-à-propos que *Tamur-bec* veut dire *seigneur du fer* (1).

2.° Au nom de *Témir* est ajouté le mot *couran*, كوران : c'est une faute de celui qui a mis cette lettre par écrit ; il devoit écrire كوركان, *courcan*. Dans les lettres Latines, on lit effectivement *curancan*. Ebn-Arabschah, que j'ai deja cité, dit : « Lorsque Timour se fut rendu maître » du Mawaralnahr et eut pris le dessus sur ses égaux, » il épousa les filles des rois, et l'on ajouta à ses titres

(1) *E otrosi el Tamurbec es su nombre proprio este, e non Tamorlan, come lo nos llamamos, ca Tamurbec quiere dezir en su propria lengua* señor de fierro; *ca por señor dizen ellos* bec, *e por fierro* tamur, *e Tamerlan es bien contrallo del su señor, ca es nombre que le llaman Endennesto; porque Tamorlan quiere dezir tollido, come lo qual ello era tollido de la mano derecha, e de los dedos pequeños de la mano derecha, de heridas que le fueron dadas, robando carneros una noche.*

Voy. Historia del gran Tamorlan, e Itinerario y Enarracion del viage y Relacion de la embaxada que Ruy Gonçales de Clavijo le hizo, por mandado del muy poderoso señor rey Don Henrique el tercero de Castilla. *En Sevilla, 1582; fol. 27 recto.*

aucun rapport avec celui de la lettre dont il s'agit. Mais j'anticipe ici sur des réflexions qui trouveront leur place dans la suite de ce Mémoire. Je passe maintenant aux lettres Latines, que je vais transcrire ici fidèlement, et sans même en corriger la ponctuation. La première, qui est écrite au nom de Tîmour, porte l'intitulé suivant :

Hæc est copia sive sententia litteræ magnifici domini Themurbey, quam misit serenissimo regi Franciæ, translata de persico in latinum.

Après cet intitulé vient la traduction, ainsi conçue :

Themur Kurankan Sosumus. Serenissimo ac victoriosissimo, et amico Altissimi, utilissimo mundo, victoriosissimo bellorum magnorum, MELICH et SOLTHAN, Francorum regi ac multarum aliarum nationum, salutem et pacem dico. Optamus statum vestrum audire semper in bonum, sicut de veris amicis; sicut nomen vestrum diffusum est usque ad longinquas partes, et famam inter omnes reges, audivimus per fratrem Johannem, archiepiscopum totius Orientis, qui aliàs etiam missus ab aliquibus Francis ad me, et consimiliter per fratrem Franciscum Ssathru, de extensione dominii vestri in multis partibus, et specialiter in hiis (sic), *ut nuper audivimus dum essemus in Turchia, et plus, et de utilitate mercatorum et omnium aliorum, de magnificentia, potentia et ordine in curia vestra non modicùm lætati sumus, et quæ audivimus de inimicitiæ vestrorum cum Thurco Baazato, licèt in lege et in fide sit mecum, tamen quia non servavit pactum meum et cum meis amicis, ideo disposuimus destruere ipsum; et inducti per dictos fratres et per promissiones vestrorum subditorum, contra ipsum inimicum vestrum et nostrum ad partes Thurchiæ accessimus, et, Deo juvante, ipsum Baazitum et totam patriam suam in brevi annichilavimus; et, ut consuetudo est magnorum principum et amicorum intimare facta magnalia ita, quare ad vestram magnificentiam dictum Johannem archiepiscopum destinavimus, ut statum et conditiones nostras et cetera quæ gesta sunt in partibus istis, et circa inimicum vestrum,*

ܡܳܪܝ ; il a passé dans le langage Arabe des chrétiens, qui l'écrivent et le prononcent مار, *mar*. Quant à حَسِّيَا, c'est le mot Syriaque ܚܣܝܐ, dont le sens propre est *pius, sanctus,* mais qui d'adjectif est devenu nom dans le langage ecclésiastique, et veut dire *évêque,* comme Michaëlis l'a fort bien observé dans son édition du Dictionnaire Syriaque de Castell. La langue Syriaque ayant toujours été la langue ecclésiastique des chrétiens Orientaux de la Perse, de l'Inde et de la Chine, on ne doit point s'étonner de trouver ici une dénomination originairement Syriaque. Le siége catholique de Sultaniyèh étoit archiépiscopal, comme on le verra par la suite ; mais la dénomination Syriaque employée ici, ne désignant pas par elle-même un grade déterminé de la hiérarchie, n'en convient pas moins au prélat dont il s'agit.

5.° La lettre est datée du 1.er de moharram de l'an de l'hégire 805, ce qui revient au 1.er août 1403.

6.° Il y a dans le style de cette lettre quelques négligences, et l'on y remarque plusieurs fautes d'orthographe, comme كوران pour كوركـــان, ارزمنـــدى pour ارزومندى (1), مكاتب pour مكاتيـب, ملكان pour ملكانه, &c. D'ailleurs, il est peut-être sans exemple que le plus petit prince de l'Orient écrive une lettre d'un style aussi simple, pour ne rien dire de plus, et dénué de tout ornement. Nous connoissons quelques lettres de Tamerlan et de son fils Schahrokh, et leur style n'a assurément

(1) Peut-être est-ce ارجمنـــدى qu'on a voulu écrire; ce qui signifieroit *gloria, existimatio, decus.*

multa faceremus sicut et fecimus, quia per inductionem ipsorum potentissima potentia nostra fuit excitata contra inimicum nostrum et vestrum, et ipsum debellavimus et destruximus, et adhuc faciemus ut audietis, et de hoc gratias Deo agimus, et petimus ut amor inter vos et nos augmentetur. Et genitor noster, videns fidelitatem dicti archiepiscopi ad nos et ad vos, ipsum ad vos destinavit, ut, quasi omnia noscens, vos informabit tam de potentiâ invictissima quàm de gestis et factis, et etiam de utilitate istarum partium. De mercatoribus autem volumus quòd securè transeant ad nos, sicut et nunc sunt securi, et quòd nostri apud vos et vestri apud nos sint securi; et si inter nos est differentia fidei, tamen in hoc mundo amorem salvare debemus propter utilitatem multorum et specialiter mercatorum. Cetera gesta facta dicenda dicet dictus archiepiscopus, et ideo ipsum tanquam fide dignum exaudite, et propter labores suos multiplices ipsum honorate sicut et nos facimus. Datum prope Sebastum, mense ut suprà, anno Machumeti octingentesimo quinto.

Les deux lettres que l'on vient de lire exigent diverses observations, que nous abrégerons autant qu'il sera possible.

1.° Le mot *curancan* qu'on lit dans l'une et dans l'autre après les noms de Timour et du mirza Miranschah, n'est autre que le mot *courcan*, dont nous avons déjà donné l'interprétation. Nous ne croyons point qu'aucun écrivain Oriental donne ce titre ou surnom au mirza Miranschah, ou à aucun autre prince de la race de Timour. Comme nous n'avons pas l'original de la lettre de Miranschah, nous ne pouvons point vérifier la fidélité de la traduction.

2.° Le mot *sosumus*, qui suit *curancan* dans l'une et l'autre lettre, seroit une énigme inexplicable, si nous n'en trouvions la solution dans le Voyage de Chardin. Nous aurions d'autant moins deviné ce que c'est que ce mot, qu'il ne se lit point dans l'original Persan de la lettre de

Timour.

Timour. Chardin a publié la traduction figurée du passeport ou patente qu'il avoit reçu du roi de Perse Abbas II. Dans cette pièce, au-dessous du sceau ou *nischan*, نشان, et à la suite du *togra*, طغرا, ou paraphe du roi, se trouvent des mots que Chardin a rendus par ceux-ci : *commande absolument.* Ce voyageur fait à cette occasion l'observation suivante : « Tout ce paraphe est en lettres de couleur, » excepté les mots qui signifient *seigneur du monde*, et » ceux que j'ai traduits *commande absolument*, qui sont » en lettres d'or. Le terme que j'ai traduit *seigneur du monde*, » est *Sakeb-Keranat* [lisez *Saheb*, صاحب قرانات], qui » signifie littéralement *seigneur des conjonctions favorables*, » dans le même sens que nous dirions *le maître de la for-* » *tune* (1) : car *Keranat* signifie *la conjonction de plusieurs pla-* » *nètes en un des signes du zodiaque*... Ces mots *(commande* » *absolument)*, qui sont *zelsziouzoumis*, sont de l'ancien » turc, encore en usage en la petite Tartarie : ils signifient » proprement *mes paroles* ou *je parle.* C'est Tamerlan qui » commença de mettre ces mots en ses patentes, que » les rois de Perse ont retenus. » Les mots *zelsziouzoumis*, ou, comme on lit dans l'édition de 1711, en deux mots, *zels ziouzoumis*, sont extrêmement corrompus, comme la plupart des mots Arabes, Persans et Turcs insérés par Chardin dans sa relation ; mais la traduction qu'il en donne peut aider à les rétablir. M. Langlès a substitué à ceux-ci *seuzemi* : ce qui n'est pas exact; car, pour dire *mes paroles*, on

Voy. en Perse, édit. de Paris, 1811, tom. II, pag. 99.

(1) Ebn-Arabschah semble donner une autre acception à l'expression صاحب قران. (*Vit. et Res gest. Tim. arab. et lat. ed. Manger*, t. II, pag. 786.)

Edit. in-8.° t. II, pag. 173.

diroit en turc *seuzlerum*, سوزلرم, et pour *je parle*, سويلرم, *seujlerum :* mais, si à *mes paroles* on substitue *notre parole*, on aura *seuzumuz*, سوزمز; ce qui est précisément le *sosumus* de nos lettres Latines. Celui qui les a traduites ou rédigées savoit qu'il étoit d'usage de mettre ce mot à la tête des commandemens royaux (1). Soit qu'il en ait ignoré le sens (ce qui peut être, ce mot n'étant point Persan, mais Turc), soit qu'il n'ait pas jugé à propos de le traduire, il l'a conservé en original (2).

3.° Chacun a dû remarquer qu'il y a bien peu de rapport entre l'original Persan de la lettre de Timour et la prétendue traduction Latine ; que dans cette dernière, par exemple, le roi de France est traité avec beaucoup plus d'honneur, l'archevêque Jean recommandé d'une manière spéciale, la victoire sur Bajazet annoncée très-expressément, toutes choses qui ne se trouvent pas dans l'original Persan : mais entre ces différences générales il y en a une qu'on pourroit ne pas remarquer, et qui est cependant bien essentielle ; c'est que le roi de France est qualifié dans la traduction des titres de *melik*, ملك, et *solthan*, سلطان, c'est à dire *roi* et *sultan*. Le premier de ces titres

(1) Cette coutume vient de Djenghiz-khan ; car Ebn-Arabschah, dans son كتاب فاكهة الخلفاء ومفاكهة الظرفاء (Man. Arab. de la Biblioth. du Roi, n.° 1511, fol. 218 *recto*), dit que Djenghiz-khan avoit coutume, au commencement de ses lettres et de ses diplômes, d'écrire simplement son nom en cette manière : جنكيز خان كلامي, c'est-à-dire, *Djenghiz-khan, ma parole,* ou *paroles de Djinghiz-khan*. Puis il écrivoit à la ligne d'au-dessous, en commençant au milieu de la ligne : *à un tel, qu'il fasse telle ou telle chose.*

(2) Ce traducteur semble avoir cru que *Courancan* et *Sosumus* étoient des noms communs à Tamerlan et aux princes de sa maison. Le mot *seuzumuz* étant Turc, et non Persan, il est peu surprenant que le traducteur en ignorât la signification.

ne fait aucune difficulté; il est donné au roi dans l'original, au commencement de la lettre, quoique par-tout ailleurs ce monarque ne soit désigné que par la dénomination de *grand émir*, امیر کبیر : mais quant au second titre, celui de *sultan*, les musulmans ne l'accordent pas volontiers aux princes chrétiens, et j'ai beaucoup de peine à croire que Tamerlan s'en fût servi à l'égard d'un prince Européen; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne se trouve point dans l'original.

Voy. *la Chrestomath. Ar. tom. III, pag. 314 et suiv.*

4.° La qualité d'archevêque de tout l'Orient, *archiepiscopum totius Orientis*, donnée à l'archevêque de Sultaniyèh, n'a aucun fondement dans l'original de la lettre, où ce prélat n'a ni la dénomination de *catholicus*, جاثلیق, ou مفریان, ni même celle de *matran*, مطران, que portent beaucoup d'évêques des principaux siéges. Elle n'en a pas plus dans les bulles d'érection du siége archiépiscopal de Sultaniyèh, ni dans celles d'institution des prélats nommés à cet archevêché, comme on le verra par la suite (1).

5.° Suivant la traduction, Tamerlan, en priant le roi de France d'ajouter foi à ce qui lui sera dit par l'archevêque Jean, ajoute cette exception, *excepto in causis fidei.* Cette restriction ridicule a bien pu venir dans l'esprit d'un

(1) On peut conjecturer que les archevêques de Sultaniyèh se trouvoient autorisés à prendre ce titre pompeux, par l'importance de la ville où ils avoient leur résidence, et qui étoit alors le rendez-vous de tout le commerce de l'Asie, et une capitale très-florissante, comme on peut s'en convaincre par la description brillante qu'en fait Clavijo, témoin oculaire.

Il est bien peu vraisemblable, pour le dire en passant, que Tamerlan ait saccagé cette ville, comme l'ont avancé quelques écrivains. Voyez le *Voyage de Chardin,* édit. de Paris, 1811, tom. II, pag. 380.

moine; mais Tamerlan ou son ministre ne l'auroit jamais imaginée.

6.° La lettre de Miranschah n'est point adressée particulièrement au roi de France; elle l'est en général aux états chrétiens des Francs, *magnificis regibus, principibus, communitatibus et dominis Francorum sive Xpanorum.* C'est peut-être la raison pour laquelle nous n'en avons point l'original. L'archevêque Jean, qui devoit sans doute le présenter à divers princes ou républiques, a pu le garder par-devers lui. On voit par cette lettre que Jean avoit déjà été envoyé à Venise et à Gènes par l'empereur Mogol. Charles VI ne répondit qu'à la seule lettre de Tamerlan.

7.° Dans la traduction, la lettre de Tamerlan est datée des environs de Sébaste : l'original ne fait aucune mention du lieu où elle a été écrite; et si elle est effectivement du premier jour de l'année 805, il est bien difficile de croire qu'elle ait été écrite de Sébaste; car, à cette époque, Tamerlan devoit être près d'Ancyre, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

8.° La lettre de Tamerlan est datée dans la traduction, comme dans l'original, du 1.er moharram 805, c'est-à-dire, neuf jours seulement après la victoire remportée sur Bajazet à Ancyre, ainsi que je l'établirai dans un instant; mais, quant à celle de Miranschah, la date n'en est pas aussi certaine. On lit dans le cours de la lettre, *quia ista scriptura in mense zucarnan scripta fuit;* et à la fin, *datum prope Sebastum, mense ut suprà, anno Machumeti octingentesimo quinto.* Le mot *zucarnan* est le nom défiguré d'un mois Arabe; ce ne peut être que ذو قعده, *zou-kaadah*, ou, comme disent les Arabes, ذو القعدة, *dhou'lkaadah;* car il n'y a aucun

autre mois dont le nom ait le moindre rapport avec le mot *zucarnan*. Le mois de dhou'lkaadah étant l'avant-dernier de l'année Arabe, il seroit naturel d'en conclure que la lettre de Miranschah a été écrite vers la fin de l'an 805, entre le 22 mai et le 21 juin 1403. Mais c'est ce qu'on ne peut admettre, la réponse de Charles VI étant du 15 juin 1403. Il faut donc en conclure que le mois de dhou'l-kaadah dont il est question dans la lettre de Miranschah, appartient à l'an de l'hégire 804, et répond au mois de juin 1402, et que si le traducteur a mis à la fin de la lettre *mense ut suprà*, il a eu en vue la date de la lettre de Tamerlan, en sorte qu'on doit entendre par-là le mois de moharram 805, août 1402.

Tant d'inexactitudes et de difficultés réunies pourroient inspirer des doutes sur l'authenticité de ces lettres. Pour nous mettre en état d'en porter un jugement, examinons dans quelles circonstances elles ont dû être écrites, et, pour cela, voyons quelle étoit la position de Tamerlan le premier jour de l'an 805 de l'hégire; ce qui pouvoit le porter à établir une correspondance amicale avec le roi de France ou d'autres princes Européens; ce que c'est que Jean archevêque de Sultaniyèh; enfin si les lettres de Tamerlan et de Miranschah ne présentent point quelque anachronisme qui puisse dévoiler une surprise faite à Charles VI et à sa cour: car il n'est pas possible de douter que les lettres dont il s'agit n'aient été présentées à ce prince, et, suivant toute apparence, au mois de mai 1403. Sa réponse, que je donnerai à la fin de ce Mémoire, est du 15 juin 1403.

Observons d'abord que plusieurs écrivains qui ont

parlé de cette correspondance, l'ont fait d'une manière fort peu exacte (1).

Hist. de France, tom. XII, pag. 355

M. de Villaret s'exprime ainsi, après avoir parlé de la défaite, de la captivité et de la mort de Bajazet : « Tamer-» lan put alors se regarder comme vainqueur des trois » parties connues de l'univers, et justifier, en quelque » sorte, l'emblème des trois globes qu'il avoit pris pour » devise. Avant que de marcher contre Bajazet, il avoit » écrit au roi de France. On conserve encore dans le » Trésor des chartres les lettres originales du conquérant » Tartare et du prince Miranxa, son fils. Il proposoit une » alliance offensive et défensive avec la France contre le » Turc, leur ennemi commun. Ces lettres contenoient » de plus un projet de commerce entre les sujets des » deux empires ; ce qui prouve que ce prince étoit en » même temps politique et guerrier. Le roi ne répondit » que vers la fin de l'année 1403, et les envoyés char-» gés de porter cette réponse n'arrivèrent que peu de » temps avant la mort de Tamerlan, arrivée en 1405 ; » ce qui empêcha la suite de ces négociations éloignées. »

Il y a ici presque autant d'erreurs que de mots. La date des lettres de Tamerlan est postérieure à la bataille d'Ancyre. Charles VI répondit le 15 juin 1403 ; il remit cette réponse à l'archevêque qui avoit apporté les lettres de l'empereur Mogol, comme on le voit par sa réponse, calquée, pour ainsi dire, sur la lettre de Tamerlan ; et il n'y eut ni ambassadeurs envoyés pour la présenter, ni

(1) Je réserve pour la fin de ce Mémoire un passage de l'*Histoire de Charles VI*, traduite et publiée par Le Laboureur, passage dans lequel il est question de cette correspondance.

aucune négociation de politique et de commerce entamée à cette occasion.

M. de Flassan, qui a vu et extrait les pièces Latines de cette correspondance, a cependant commis une erreur assez grave : il appelle l'archevêque de Sultaniyèh, qu'il qualifie d'*archevêque de tout l'Orient*, comme il l'a lu dans ces lettres, *Joseph*, tandis qu'il est constamment appelé *Johannes*.

On n'aura pas de peine à croire que Tamerlan avoit entendu parler de la bravoure des dix mille Français qui, sous la conduite du comte de Nevers, étoient allés grossir l'armée avec laquelle Sigismond, roi de Hongrie, s'opposoit aux progrès de Bajazet, et qui avoient vendu si chèrement leur vie à la trop fameuse journée de Nicopolis, à la suite de laquelle le monarque Ottoman souilla, par le massacre des prisonniers, la gloire dont il venoit de se couvrir (1). Les missionnaires Européens qui habitoient ou fréquentoient diverses parties de ses états, n'auront pas manqué de lui vanter la puissance du roi de France, et ils peuvent s'être prévalus de l'inimitié commune des princes de l'Europe et des Mogols contre les Turcs, pour s'assurer quelque considération. C'est à cela que l'on peut rapporter ces expressions de la lettre originale de Tamerlan : « Le même frère prêcheur nous a raconté comment ce » grand émir s'est mis en marche avec une nombreuse » armée, assisté du secours du Créateur, et a vaincu et » défait nos ennemis et les vôtres »; quoique, dans la vérité, ces prétendus avantages fussent une défaite san-

(1) La Chronique de Froissart contient un récit très-détaillé et très-intéressant de cette malheureuse expédition et de ses suites.

glante, qui coûta à la France des sommes considérables et dix mille hommes, au nombre desquels il y avoit, suivant les historiens, plus de mille chevaliers ou écuyers. Que, dans ces circonstances et à l'instigation des missionnaires, Tamerlan, à qui les mêmes missionnaires avoient déjà présenté des lettres du roi de France, se soit porté à charger l'un d'eux d'une lettre pour ce prince, soit avant, soit après la bataille d'Ancyre, cela n'a rien en soi que de très-vraisemblable. Voyons maintenant si les lettres dont il est question sont antérieures ou postérieures à la défaite de Bajazet, et commençons par fixer, s'il est possible, la date de ce fameux événement.

M. Langlès, qui a placé à la tête de sa traduction Française des Instituts politiques et militaires de Tamerlan, une vie de ce prince, dit dans une note, page 88 : « Timour étoit âgé de soixante-six ans lorsqu'il livra, près » d'Ancyre, cette fameuse bataille contre Bayazed, le » vendredi 16 juin 1402 de Jésus-Christ [hégire, 19 » de zoulcadé 804], selon Chériffeddin, et le samedi » 29 juillet 1402 [27 zoulhajah 804], selon Arabchah, » qui se trompe certainement en mettant *quatrième jour* » [le mercredi], au lieu du *jour du sabbat* [le samedi]. L'é» diteur peut avoir lu *youm erraba*, au lieu de *youm essaba*. » Les calculs certains d'après lesquels nous avons opéré, » nous ont découvert cette erreur (1). »

Suivant les tables de Greaves, l'an 805 de l'hégire a dû

(1) Tout ceci n'est conforme ni au texte de Schéref-eddin, ni aux calculs chronologiques.

Le mercredi se nomme en arabe *yaum elarbaa*, يوم الاربعا, et non pas *youm erraba*; et le samedi s'appelle *yaum elsabt*, يوم السبت, et non pas *youm essaba*.

commencer

commencer le lundi 31 juillet 1402, et, l'année 804 étant bissextile, le mois de *zou'lhiddjeh* ou *dhou'lhiddjah* de cette année a dû être de trente jours. Ainsi le 1.er de dhou'lhiddjah 804 a concouru avec le samedi 1.er juillet 1402, et par conséquent le 27 du même mois Arabe a dû tomber au jeudi 27 de juillet. Dans la même hypothèse, le 19 de *zou'lcadèh* ou *dhou'lkaadah*, mois de trente jours, coïncide avec le lundi 19 juin 1402. Si l'on aime mieux suivre le calcul des auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, l'année 805 de l'hégire commençant le 1.er août 1402, le 1.er de dhou'lhiddjah concourra avec le dimanche 2 juillet, et le 27 du même mois Arabe avec le vendredi 28 juillet. Suivant le même système, le 19 de dhou'lkaadah coïncidera avec le mardi 20 juin. Je suppose ici qu'on doive suivre à la rigueur les calculs chronologiques, question que j'examinerai plus loin.

Voyons maintenant ce que peuvent nous apprendre les historiens. Dans l'*Histoire de Charles VI* traduite et publiée par Le Laboureur, on voit que, vers la fête de la Toussaint 1402, l'empereur Manuel Paléologue, qui étoit pour lors à Paris, y apprit par quelques chrétiens délivrés de l'esclavage des Turcs la défaite et la prise de Bajazet par Tamerlan, que l'auteur original nomme *Cambellan*. Ces chrétiens revenus de Turquie furent ouïs au conseil du roi, après qu'on eut pris d'eux le serment qu'ils raconteroient ces faits sans exagération. Ils dirent, entre autres choses, qu'à la prise de la ville de Verouse, c'est-à-dire, de Brousse, Tamerlan avoit délivré tous les esclaves chrétiens. Ce récit est précieux; mais il ne sauroit servir à fixer la date de la bataille d'Ancyre.

Livre XXII, chap. VI.

Chap. XVI.

Enguerrand de Monstrelet, dans sa chronique, raconte l'expédition de Tamerlan contre Bajazet, qu'il nomme *Basacq*, ainsi que la défaite et la captivité de ce prince, mais sans aucune date. Juvénal des Ursins, qui d'ailleurs est beaucoup plus court, ne donne non plus aucune date.

Hist. de Charles VI, pag. 151.

Ducas n'en donne pas davantage. Il dit seulement que, Bajazet étant prisonnier à Ancyre, le soleil étoit dans le signe du lion, et demeuroit neuf heures sous la terre.

Duc. Hist. Byzant.

Le protovestiaire Phrantzès est bien plus précis : il détermine au 28 juillet de l'an du monde 6910 [1402 de Jésus-Christ] la date de la bataille entre Bajazet et Tamerlan, ainsi que l'a bien observé Boulliaud dans ses notes sur Ducas. Ce savant, qui croyoit que cet événement devoit être de l'année 1401, n'a pas oublié cependant de faire remarquer que Léunclavius, en assignant un vendredi pour époque à cette bataille, sembloit confirmer le récit de Phrantzès.

Ibid. pag 232.

Démétrius Cantimir, dans son *Histoire de l'empire Ottoman*, bien loin de donner la date précise de la bataille d'Ancyre, se trompe même sur le lieu où elle se donna, qu'il place dans les environs de Brousse.

M. Deguignes garde pareillement un silence absolu sur cette date dans son *Histoire des Huns*. On peut croire qu'il n'a agi ainsi que parce qu'il a trouvé trop difficile de concilier les dates que lui fournissoient les écrivains Orientaux qu'il avoit consultés.

Liv. XX, t. IV, pag. 66.

Les auteurs de l'*Histoire universelle* assignent pour date à cette bataille le 19 de dhou'lkaadah 804 [1.er juillet 1402]. Ils ont suivi, comme on le verra tout-à-l'heure,

Tom. XVIII, pag. 112; et tom. XXII, p. 440.

Petis de la Croix, qui, dans sa traduction de l'*Histoire de Timur-bec* par Schéref-eddin, a indiqué cette date, date erronée sous tous les rapports.

Fraser, dans la *Vie de Nadir-schah,* a adopté pour date le 18 juillet, vraisemblablement d'après l'historien Arabe de Tamerlan, mal entendu, comme je le ferai voir.

Benting, auteur des notes jointes à l'*Histoire généalogique des Tartares* d'Abou'lgazi, s'est déterminé, j'ignore d'après quelles autorités, pour le 28 juillet 1402.

Passons aux historiens Orientaux, Arabes, Persans et Turcs.

Mirkhond, Khondémir son fils, en deux endroits, et Saad-eddin, historien Turc, dans le *Tadj-ettawarikh,* fixent la bataille d'Ancyre au vendredi 19 de dhou'lhiddjah 804 (1). Dans les Tables chronologiques de Hadji-Khalfa, on lit *le 9 dhou'lhiddjah;* mais il est vraisemblable que c'est une faute de copiste ou d'impression, et que Hadji-Khalfa avoit écrit تاسع عشر, *le 19.* Schéref-eddin Ali Yezdi auroit assigné pour date à cet événement, si l'on s'en rapportoit à son traducteur Petis de la Croix, *le vendredi 19 de dhou'lkaadah;* et ce jour répondroit, toujours suivant Petis de la Croix, au 1.er juillet 1412. Mais, d'abord, ce rapport est faux et renferme un anachronisme de dix ans; en second lieu, le texte de Schéref-eddin porte *le vendredi 19 de dhou'lhiddjah,* ainsi que je le vois dans un manuscrit de cet ouvrage qui m'appartient,

(1) Bratutti, dans sa traduction abrégée de cet historien, porte la même date; Léunclavius se contente de dire, *die quodam veneris.*

Man. Pers. de la Biblioth. du Roi, n.º 70; autre, n.º 71, fol. 356 verso.

et dans quelques autres. Je me persuade que c'est cet historien qui a servi de guide à Mirkhond, Khondémir, Saad-eddin et Hadji-Khalfa.

D'un autre côté, Ahmed-ben-Arabschah, historien Arabe de Tamerlan, dit que la bataille d'Ancyre se donna *le mercredi 27 de dhou'lhiddjah 804, qui répondoit au 28 de tammouz* ou juillet. Le traducteur, M. Manger, a traduit, il est vrai, *namque erat decimus octavus thamuzi*, quoique le texte porte لانه كان ثامن عشرى تموز; mais c'est qu'il n'a pas connu cette forme des numératifs de dixaines depuis 20, عشرين, jusqu'à 90, تسعين, qui, étant mis en rapport d'annexion, perdent, comme les pluriels masculins réguliers, leur ن final (1). La même faute a été commise par le traducteur ou plutôt l'abréviateur Turc d'Ebn-Arabschah. Il est bon de remarquer qu'on ne peut pas douter que le mois dont il s'agit ne soit celui de dhou'l-hiddjah, ذو الحجة, parce que, dans l'auteur Arabe, ce nom rime avec محجة. Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* se sont donc trompés en disant que cette bataille fut donnée, selon les historiens Arabes, le 29 de dhou'lkaadah [30 juin 1402], et suivant les Grecs, le 28 juillet.

Vit. et Res gest. Timuri, tom. II, pag. 255.

Trois autres historiens Arabes d'Égypte, que j'ai encore consultés, Makrizi[a], Abou'lmahasin ben-Tagri-birdi[b],

[a] *Man. Ar. de la Bibl. du Roi, n.º 674.*

[b] *Man. Arabe, n.º 666.*

(1) Voyez ma *Grammaire Arabe*, tom. I, n.º 744, pag. 313, et tom. II, n.º 447, pag. 256. On en trouve beaucoup d'exemples dans les écrivains modernes. Ebn-Arabschah en fournit un autre exemple, tom. I, pag. 312, liv. X, dans ces mots, ثاني عشريه, qui signifient nécessairement *le 22 de ce mois*, quoique M. Manger ait traduit, *ejusdem mensis duodecimo*. Je doute que les écrivains Arabes des premiers siècles de l'hégire aient jamais admis cette forme.

et le kadhi Bedr-eddin Mahmoud Aïntabi, placent la bataille d'Ancyre au 5 de moharram 805. Mais ces mêmes historiens commettent d'autres erreurs graves dans la suite et les dates des divers événemens de cette expédition de Tamerlan ; ce qui semble prouver que les nouvelles parvenues en Égypte étoient peu exactes. Il peut paroître étonnant que Makrizi, contemporain de ces événemens, ait été si mal informé. Il dit que cette bataille eut lieu le dimanche 5 de moharram ; n'auroit-il point confondu, par méprise, le jour où l'on reçut la nouvelle de la bataille au Caire, avec la date même de l'événement ? C'est, selon toute apparence, d'après Makrizi qu'Abou'lmahasin assigne la même date à la bataille d'Ancyre ; et cependant il avoit dit, un peu plus haut, en racontant l'histoire du règne du sultan Melic-el-naser Zéïn-eddin Abou'lsaadèh Faradje, fils de Barkouk : *Man. Arabe, n.° 684.*

« Abou-Yézid [Bajazet] fut fait prisonnier à un mille » environ de la ville d'Ancyre, le mercredi 27 dhou'lhid- » djah 805, après que la plus grande partie de son armée » eut péri de soif ; car on étoit alors au vingt-huitième » jour du mois *epiphi* des Coptes, qui est le *tammouz* de » l'année des Grecs (1). »

Abou'lmahasin a évidemment copié ici Ebn-Arabschah ; mais il a commis une erreur grave en faisant concourir exactement le mois *epiphi* de l'année des Coptes avec le mois *tammouz* ou juillet de l'année des Grecs, ou plutôt

(1) واخذ ابو يزيد بن عثمان قبضا باليد على نحو ميل من مدينة انقورة في يوم الاربعا سابع عشرين ذى الحجة سنة اربع وثمان مائة بعد ان قتل غالب عسكره بالعطش فان الوقت كان ثامن عشرين ابيب بالقبطى وهو تموز بالرومى

des Syriens, tandis qu'*epiphi* commence le 25 juin et finit le 24 juillet.

De toutes les diverses opinions que je viens de rapporter relativement à la date de la bataille d'Ancyre, deux seulement me paroissent être de quelque poids et mériter un examen sérieux : celle de Schéref-eddin, qui est *le vendredi 19 de dhou'lhiddjah 804*, et celle d'Ahmed ben-Arabschah, *le mercredi 27 de dhou'lhiddjah 804, correspondant au 28 juillet.* Pour la première de ces dates, il n'y a qu'un seul moyen de vérification ; c'est de voir si le 19 de dhou'lhiddjah 804 répond à un vendredi. Pour la seconde, il y a deux moyens de la vérifier : la coïncidence du 27 dhou'lhiddjah avec le 28 juillet et avec un mercredi.

Les chronologistes sont, comme on le sait, divisés d'opinion sur le commencement de l'ère de l'hégire. Les uns font partir cette ère du jeudi 15 juillet 622 ; les autres, du vendredi 16 du même mois. Greaves a adopté la première opinion ; la seconde a été préférée par les auteurs de *l'Art de vérifier les dates.* Suivant Greaves, l'an 804 de l'hégire a dû commencer un mercredi, d'où il suit que le mois de dhou'lhiddjah a commencé un samedi, et que le 19 de ce mois étoit un mercredi, et le 27 un jeudi. Selon *l'Art de vérifier les dates,* l'an 804 a dû commencer un jeudi, et, par conséquent, le mois de dhou'lhiddjah a commencé un dimanche; le 19 a donc été un jeudi, et le 27 un vendredi. Sur ce pied, les deux dates sont également vicieuses. Dans le système de Greaves, le 19 et le 27 de dhou'lhiddjah 804 correspondent aux 19 et 27 juillet 1402 ; dans l'autre système, les mêmes jours

de dhou'lhiddjah répondent aux 20 et 28 juillet 1402. Ebn-Arabschah paroît avoir suivi effectivement ce dernier calcul : car il fait concourir le 13 de *moharram 804 avec un mardi;* ce qui semble prouver qu'il commence l'année 805 par un mardi, comme *l'Art de vérifier les dates*, et s'éloigne de Greaves, qui commence l'an 804 par un mercredi et l'an 805 par un lundi.

Vit. et Res gest. Tim. tom. II, pag. 166.

D'après cela, on pourroit se croire autorisé à penser qu'Ebn-Arabschah ne s'est mépris que sur le jour de la semaine, qui étoit un vendredi, et non pas, comme il le dit, un mercredi; et qu'au contraire Schéref-eddin, qui se seroit trompé relativement au quantième du mois, nous auroit conservé la vraie tradition, quant au jour de la semaine.

On concluroit de tout cela, avec assez de vraisemblance, que la vraie date de la bataille d'Ancyre est le vendredi 27 de dhou'lhiddjah 804, ou 28 juillet 1402.

Dans les calculs que je viens de faire pour vérifier cette date, j'ai supposé que, dans l'usage, les musulmans faisoient exactement leurs mois alternativement de trente et de vingt-neuf jours, et qu'ils rendoient régulièrement intercalaires les années du cycle de trente ans auxquelles les calendriers perpétuels assignent l'intercalation : ce sont, comme on sait, les années 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 et 29. Mais je dois avouer que ces suppositions me semblent démenties par l'expérience. Les rapports que les historiens Orientaux établissent entre les quantièmes des mois et les jours de la semaine, se trouvent si souvent en contradiction avec les tables ou calendriers perpétuels, que je me crois autorisé à penser que les musulmans s'écartent

très-fréquemment de la règle pour les intercalations et pour la fixation des mois de vingt-neuf et de trente jours. Je pourrois confirmer cela par une multitude d'exemples pris de divers auteurs, mais sur-tout de Makrizi, dans la dernière partie de son *Histoire des sultans d'Égypte :* car, dans cette portion de son ouvrage, où il rend compte, dans un détail minutieux, de ce qui s'est passé de son temps, il indique presque toujours la férie par laquelle ont commencé chaque année et chaque mois, et il n'est point rare que ces indications ne s'accordent ni avec le système de Greaves, ni avec celui des auteurs de *l'Art de vérifier les dates.*

Ceci peut s'appliquer précisément à la date que nous cherchons. Le mois de dhou'lhiddjah 804 auroit dû commencer, selon Greaves, un samedi, et selon *l'Art de vérifier les dates,* un dimanche. Il y a beaucoup d'apparence cependant qu'il n'a commencé que le lundi. Cela résulte, 1.° d'un passage de Schéref-eddin, qui dit expressément qu'il naquit un fils à Schahrokh *le 24 de ramadhan, jour du vendredi ;* 2.° du calcul de Makrizi, qui, à la vérité, a omis de marquer la férie par laquelle a commencé le mois de dhou'lhiddjah, mais qui y supplée en disant que le mois précédent dhou'lkaadah avoit commencé un samedi : car, en consultant les tables, on verra que, le 24 ramadhan étant un vendredi, et le 1.er dhou'lkaadah un samedi, le 1.er de dhou'lhiddjah a dû être un samedi, et le 19 un vendredi. Alors il faudroit rejeter tout-à-fait la date donnée par Ebn-Arabschah; et je dois faire valoir ici une autre preuve qui vient à l'appui de la date donnée par Schéref-eddin. Ce même historien dit, quelques pages plus loin, que le prince Miranschah se trouvoit devant Smyrne

le

le samedi 6 de djoumada 1.er 805. Le mois de djoumada 1.er avoit donc commencé par un lundi; ce qui suppose que le commencement de l'année, ou le 1.er moharram 805, avoit été un mardi. Cela est conforme à *l'Art de vérifier les dates.* Makrizi dit, il est vrai, que le 1.er jour de 805 fut un mercredi; mais il se contredit en disant, peu de lignes après, que le 19 du même mois fut un samedi. Il faut donc s'en rapporter à cette dernière coïncidence, et en conclure que l'année 805 commença le mardi 1.er août 1402. Le 19 de dhou'lhiddjah 804 ayant été un vendredi, il faut nécessairement admettre que l'année 804, qui, étant la vingt-quatrième du cycle de trente ans, auroit dû être intercalaire, ne le fut pas, et que dhou'lhiddjah 804 n'eut que vingt-neuf jours.

J'ai déjà observé que beaucoup d'exemples pareils portent à croire que l'on s'écarte souvent, dans l'usage, de la règle qui détermine les années intercalaires; et il est presque impossible qu'il y ait, à cet égard, une règle bien fixe, l'observation du jeûne du ramadhan, dont le commencement et la fin se règlent par l'observation de la nouvelle lune distinctement aperçue, et non par le calcul, exigeant une certaine latitude, inconciliable avec la précision des calculs. Il est fâcheux que cette matière n'ait point été l'objet des recherches de quelques-uns des voyageurs qui ont parcouru les contrées musulmanes (1).

D'après les motifs que je viens d'exposer, malgré l'au-

(1) Il y avoit long-temps que j'avois été frappé de cette discordance fréquente entre les jours de la semaine et les quantièmes des mois, dans les dates que nous offrent les écrivains Orientaux. J'avois même communiqué cette difficulté à quelques personnes qui habitent le Levant, sans en avoir obtenu aucune réponse. Je hasardai, pour la première fois, ces

torité de Phrantzès, qui, au surplus, ne parle que par ouï-dire, je crois devoir abandonner tout-à-fait Ebn-Arabschah, et fixer la date de la bataille d'Ancyre au vendredi 19 de dhou'lhiddjah 804 [21 juillet 1402], avec Schéref-eddin, contemporain et témoin oculaire des événemens qu'il nous a transmis.

En admettant cette date, on a peine à concevoir que, dix ou douze jours seulement après cette bataille, Tamerlan se soit occupé d'expédier l'archevêque Jean avec une lettre pour le roi de France. Mais ce qui est sur-tout inconcevable, et qui ne peut être, à la vérité, opposé qu'aux lettres Latines, c'est qu'il ait daté ces lettres des environs de Sébaste, ville qu'il avoit déjà quittée plusieurs jours avant la bataille d'Ancyre. Mirkhond, d'accord en cela avec Schéref-eddin, nous apprend que Tamerlan employa six jours à se rendre de Sébaste à Césarée; qu'il passa quelques jours dans cette ville, et qu'il fit ensuite trois autres jours de marche, et arriva le quatrième jour à Kirschéhir, ville située en avant d'Ancyre (1). Il avoit donc quitté Sébaste long-temps avant le 1.er de moharram 805. Il est certain aussi que Tamerlan, maître de la personne de

doutes dans ce Mémoire. Je me trouve aujourd'hui éclairé sur cet objet par une savante dissertation de M. Navoni, insérée dans le tome IV des *Mines de l'Orient*, et par un mémoire de M. Ideler sur le même sujet. (Voyez le *Journal des Savans*, décembre 1816.) Toutefois je n'ai voulu rien changer à la manière dont je m'étois exprimé ici.

(1) موکب خجسته بشش منزل از سیواس بقیصریه رفت وجناح عدل واحسان بر رعیّت آن مملکت کسترانید چند روز آنجا توقف نمود......از قیصریه بجانب انکوریه عنان عزیمت معطوف ساخت وسه منزل قطع نموده روز چهارم نواحی قرشهر بمضرب خیام لشکر بهرام قهر کشت

Bajazet, ne retourna point à Sébaste : il vint d'abord à Ancyre, d'où il envoya des détachemens à Brousse et en diverses parties de la Natolie. D'Ancyre, où, suivant l'historien Ducas, une tentative fut faite par un des fils de Bajazet pour tirer ce malheureux prince de sa captivité, Tamerlan se rendit, en six jours, à Sourihissar, et de là, en deux jours, à Kioutahièh, où il séjourna un mois entier. Smyrne enfin fut le terme de ses exploits dans la Natolie. Ainsi la marche de Tamerlan, après la journée d'Ancyre, l'éloigna toujours de Sébaste; et, soit qu'on fixe la date de la bataille d'Ancyre, avec Ebn-Arabschah, au 28 juillet, soit qu'avec nous on l'avance au 21 du même mois, on ne sauroit admettre qu'il se soit trouvé à Sébaste au 1.er août suivant, et qu'il ait écrit de là à Charles VI. *Hist. de Timur-bec, tom. IV, pag. 23.*

Il faut donc absolument reconnoître que le traducteur ou plutôt le rédacteur de la lettre Latine de Tamerlan, et de celle de Miranschah, a été peu fidèle à la vérité en datant ces lettres des environs de Sébaste; car Miranschah n'étoit pas plus auprès de Sébaste que Tamerlan au commencement de l'an 805. Ce mirza commandoit l'aile droite des Mogols à la bataille d'Ancyre; et nous le retrouvons encore, le samedi 6 de djoumada 1.er 805, ou 2 décembre 1402, au siége de Smyrne. *Hist. de Timur-bec, t. IV, p. 8.* *Ibid. pag. 49.*

Il est hors de doute, au surplus, que l'auteur des lettres Latines ne les a écrites qu'après la bataille d'Ancyre, puisqu'il y parle expressément de la grande victoire remportée sur Bajazet. *Potentia nostra fuit excitata contra inimicum nostrum et vestrum, et ipsum debellavimus et destruximus*, est-il dit dans la lettre écrite au nom du mirza Miranschah;

et dans celle qui est censée écrite par Tamerlan, on lit: *Et inducti per dictos fratres et per promissiones vestrorum subditorum, contra ipsum inimicum vestrum et nostrum ad partes Turchiæ accessimus, et, Deo juvante, ipsum Baazitum et totam patriam suam in brevi annichilavimus.* Dans la lettre Persane, au contraire, il n'y a rien de précis; on y trouve seulement ces mots : *Ipse vobis exponet quæcumque evenerunt.* Or il n'est pas vraisemblable que Tamerlan, après une victoire aussi complète que celle qu'il remporta sur Bajazet, se soit exprimé d'une manière aussi succincte. Si l'on fait bien attention à cette circonstance, et si l'on réfléchit d'ailleurs que dans la lettre Persane on a omis de faire mention du lieu d'où elle a été écrite, on n'aura peut-être pas de répugnance à croire qu'elle a pu être antidatée, si toutefois, comme je le pense, elle est authentique.

J'ai déjà dit que Tamerlan pouvoit avoir un motif politique de rechercher l'amitié des puissances Européennes, sur-tout avant que sa victoire sur Bajazet eût assuré le succès de son expédition. Gonçales de Clavijo dit positivement que, les ambassades réciproques de Bajazet et de Tamerlan n'ayant eu aucun résultat, l'empereur Grec de Constantinople et les Génois de Péra envoyèrent dire à Tamerlan que, s'il en venoit à faire la guerre au prince Turc, ils pourroient l'aider beaucoup et d'hommes et de galères; ce qui se feroit en cette manière: qu'ils armeroient en peu de temps certaines galères pour empêcher que les Turcs qui étoient dans la Grèce, ne passassent dans la Turquie, afin que par-là il eût meilleur parti du Turc. Ils promettoient, en outre, de l'aider d'une somme

d'argent (1). Le même auteur ajoute, il est vrai, que l'empereur Grec ni les Génois ne tinrent point leur parole, et qu'au contraire ils laissèrent passer les Turcs de Grèce dans la Natolie, et ensuite transportèrent sur leurs fustes, de la Natolie à l'autre rive, les fuyards que poursuivoient les armées victorieuses de Tamerlan : ce qui fut cause, dit-il, que Tamerlan conçut pour les chrétiens de la mauvaise volonté ; disposition dont les chrétiens de sa domination se trouvèrent mal (2). Mais ceci ne put avoir lieu que par la suite, et non avant la victoire d'Ancyre, ni même dans les premiers jours qui la suivirent.

Ce fut précisément à la suite de cette victoire que Tamerlan, renvoyant à Henri III, roi d'Espagne, les ambassadeurs Payo de Soto-Mayor et Hernan Sanchez de Paraçuelos, qui avoient assisté à la bataille, ordonna, aussitôt, dit Gonçales de Clavijo, que la bataille eut été décidée à son avantage, d'envoyer au roi de Castille un ambassadeur et des lettres avec des présens (3). L'ambassa-

(1) *E en este mismo tiempo el emperador de la gran ciudad de Constantinopla e los Genoveses de Pera ambiaron dezir al Tamurbec, que si el batalla avia de aver con el Turco, que ellos le podian muy bien servir e ayudar con mucha gente e galeas, e seria en esta manera que ellos armarian en breve tiempo ciertas galeas, para defender que los Turcos que estavan en la Grecia, que non passassen en la Torquia; por que el podiesse mejor con el Turco. E otrosi que le darian en servicio cierta quantita de plata.* (Histor. del gran Tamorlan, *fol. 26 verso.*)

(2) *El emperador de Constantinopla e los Genoveses de la ciudad de Pera, en lugar de tener lo que con el Tamurbec avian puesto, dexaron passar los Turcos de la Grecia en la Turquia, e desque fuera vencido aqueste Turco, passavan ellos mismos a los Turcos con sus fustas, de la Torquia en la Grecia, de los que venian fuyendo, e por esta occasion tenia mala voluntad el Tamurbec a los christianos, de que se fallaron mal los de su tierra.* (Ibid.)

(3) *En la qual batalla se acaescieron Payo de Soto-Mayor e Hernan Sanchez de Paraçuelos......de los*

deur étoit un seigneur Djagataï ou Mogol, nommé *Mohammed Hadji.* Ils ne tardèrent pas beaucoup à se rendre en Espagne, puisque l'ambassade Espagnole qui accompagna à son retour Mohammed Hadji, et qui étoit composée de frère Alfon Paëz de Santa-Maria, Ruy Gonçales de Clavijo et Gomez de Salazar, partit de Cadix le 21 mai 1403.

Quoique Tamerlan n'eût point été prévenu par une ambassade du roi de France, il paroît cependant, par la lettre Persane même que nous examinons, et où l'on n'auroit pas mis ce fait s'il n'eût été constant, qu'il avoit reçu précédemment des lettres du roi ; car on y lit ceci: *eo tempore quo frater Franciscus prædicator ad has partes venit, litterasque regias attulit.* Peut-être les lettres dont il s'agit n'étoient-elles que des lettres de recommandation données aux missionnaires ; mais c'en étoit assez, dans les dispositions où étoit Tamerlan en entrant dans la Natolie, pour que ces mêmes missionnaires, profitant adroitement des circonstances, obtinssent de lui une lettre pour le roi de France.

Nous devons maintenant examiner si l'histoire ecclésiastique des églises de l'Orient réunies à l'église de Rome nous fait connoître, pour l'an 1403, un archevêque de

quales dichos Payo e Hernan Sanchez ovo noticia el gran señor Tamurbec y.....desque la batalla fue vencida, ordeno de le embiar un embaxador, e sus letras, y cierto presente, por poner su amorio. Con el qual embaxador fue un cavallero Chacatay, que avia nombre Mahomat Aleagi, con el qual embio sus dones y presente, y sus letras ben solemnas. (Ibid. *fol. 1, recto et verso.*)

Je suppose que Clavijo a écrit *el qual embaxador fue*, et non *con el qual*, &c. *Aleagi*, que j'ai changé en *Alhadji* [le pélerin], est peut-être le mot *altchi*, ايلچى, qui veut dire *ambassadeur.*

Sultaniyèh nommé *Jean;* si, antérieurement à celui-ci, nous pourrons découvrir un missionnaire de l'ordre des Dominicains, ou frères prêcheurs, nommé *François,* qui ait exercé son ministère dans ces mêmes contrées; enfin, si nous trouverons quelque trace de la mission de frère François Ssathru.

Les recherches du P. Le Quien, par rapport à la suite des prélats qui ont occupé le siége catholique de Sultaniyèh, nous ont été fort utiles, mais principalement en ce qu'elles nous ont indiqué les auteurs et les pièces originales que nous devions consulter: car, du reste, la chronologie des évêques de Sultaniyèh, pour l'époque qui nous occupe, y est tellement embarrassée de difficultés, qu'on ne sauroit, avec ce seul guide, suivre une marche assurée. Je vais indiquer sommairement les titres qui établissent la véritable suite de ces prélats; je commencerai à l'époque où le siége de Sultaniyèh fut érigé en archevêché.

Cette érection fut faite par une constitution du souverain pontife Jean XXII, du 1.er mai 1318; et, par cette même constitution, le pape nomma au siége de cette église *Francus Perusinus [Franci de Perusino]*, religieux de l'ordre des frères prêcheurs. Je vais citer les mots essentiels de cette constitution: *Propter quod*, y est-il dit, *villam Soltaniensem in eisdem partibus constitutam..... in civitatem metropolitanam duximus erigendam; ac.....te, ordinis prædicatorum professorem, ecclesiæ dictæ civitatis in archiepiscopum præficimus et pastorem* (1). Une autre constitution du même

(1) *Bullar. ord. fr. prædicat. aut. F. Th. Ripoll, edit. à P. F. Antonino Bremond*, tom. II, pag. 137; *Or. christ.* tom. III, col. 1361. Fontana, dans son *Sacrum Theatrum Dominicanorum, Romæ*, 1666,

pape, du 1.er août de la même année 1318, détermine les jours où le frère *Francus*, archevêque de Sultaniyèh, et ses successeurs, pourront faire usage du *pallium*. Le frère *Francus* ne conserva pas long-temps le gouvernement de cette église; car nous trouvons une nouvelle constitution, donnée pareillement par Jean XXII, le 1.er juin 1323, qui autorise cet archevêque à porter les ornemens pontificaux, à l'exception du *pallium*, quoique, y est-il dit, il ait donné sa démission de son archevêché.

Bullar. &c. p. 144.

Ibid. pag. 156.

Le même jour, le pape promut à ce siége vacant un autre religieux du même ordre, nommé *Guillelmus Adæ*.

Or. christ. tom. III, col. 1364.

Par une autre constitution du 14 février 1330, le même souverain pontife accorde le *pallium* au frère *Johannes de Core*, qu'il avoit précédemment nommé archevêque de Sultaniyèh : *Te, de fratrum nostrorum consilio, Soltaniensi ecclesiæ in imperio Persidis constitutæ, tunc vacanti, providimus, præficientes te illi in archiepiscopum et pastorem.....prout in nostris litteris inde confectis pleniùs continetur.* Je n'ai trouvé nulle part ni la constitution rappelée dans celle-ci, ni sa date.

Bullar. &c. pag. 190.
Or. christ. tom. III, col. 1365.

La première constitution que nous trouvions, où il soit fait mention de l'archevêché de Sultaniyèh, après celle que nous venons de citer, est du 31 juillet 1346. Cette

Bullar. &c. pag. 230.

pag. 100, parle de l'érection du siége de Sultaniyèh en archevêché, mais d'une manière peu exacte; il écrit *Solidiensis*, ou *Soldinensis*, au lieu de *Soltaniensis*, déclare n'avoir pu trouver le nom du frère prêcheur qui fut pourvu de ce siége par la constitution de Jean XXII, et ajoute que le pape lui conféra le *pallium*. Cependant, un peu plus haut, il avoit, sans le savoir, fait mention de ce prélat sous le nom de *Franciscus de Perusio, Soldarensis archiepiscopus.* Enfin, plus loin, pag. 102, il parle encore de la nomination faite par Jean XXII, d'un frère prêcheur, dont il ignore le nom, à l'archevêché de Sultaniyèh, *archiepiscopum Sultaniensem, &c.*

constitution,

constitution, adressée par Clément VI à l'*archevêque de Sultaniyèh et à ses suffragans*, les commet pour informer des erreurs du frère Pontius, archevêque de Séleucie, erreurs par lui consignées dans une postille sur l'Évangile de S. Jean, qu'il avoit composée et traduite en langue Arménienne. L'archevêque qui occupoit alors le siége de Sultaniyèh, n'est point indiqué par son nom dans cette constitution. L'auteur du Bullaire des frères prêcheurs observe, dans l'*Appendix* au pontificat de Clément VI, que ce doit être le frère Antoine, auteur d'un livre contre les Mahométans, et dont parle Galanus dans l'ouvrage intitulé *Conciliatio ecclesiæ Armenæ cum Romana*.

Bullar. &c. pag. 237.
Or. christ. tom. III, col. 1366.

Tom. I, cap. XXX, n.° 60, pag. 528.

Le P. Le Quien place ensuite à l'an 1393 un archevêque de Sultaniyèh qu'il nomme *Boniface*, et il s'appuie de l'autorité de Wadding. Comme Wadding ne cite aucune pièce, et qu'il se contente de dire qu'en cette année *Antonius Petri de Malliano*, frère mineur, fut nommé, le 3 juin 1393, évêque de *Verna [in sede Vernensi]*, à la place de Boniface, qui avoit été transféré au siége d'une église qu'il nomme *ecclesia Soldanensis* (1), on peut douter s'il s'agit effectivement là de l'archevêché de Sultaniyèh, et si le Boniface dont il parle appartenoit à l'ordre des frères prêcheurs, auquel la métropole de Sultaniyèh, ainsi que les siéges épiscopaux qui en dépendoient, paroissent avoir été spé-

(1) J'ignore quelle est cette église. J'avois d'abord pensé que ce pouvoit être Varna, qu'on croit être la même que *Dionysiopolis* ou *Tiberiopolis*, ville de la Mœsie inférieure; mais le P. Le Quien donne la suite des évêques de cette ville, à l'époque dont il s'agit, et leurs noms n'ont rien de commun avec ceux de *Boniface* et d'*Antonius Petri de Malliano* (*Or. christ.* tom. III, col. 1121). Peut-être faut-il lire *in sede Verisiensi*. Voyez *ibid.* col. 1101.

cialement affectés par la constitution de Jean XXII, suivant Odéric Raynald.

Bullar. magn. tom. XV, ad annum 1318, n.is 5 et 6.
Oriens christ. tom. III, col. 1363.

Quoi qu'il en soit de cette question, qui est peu importante pour notre objet, passons à une époque plus rapprochée de celle qui nous occupe, au 26 août 1398.

A cette époque, le pape Boniface IX transféra, du siége épiscopal de Nakhschiwan à l'archevêché de Sultaniyèh, le frère Jean, de l'ordre des frères prêcheurs. C'est ce qui résulte d'une constitution datée du 13 des calendes de novembre, de l'an XI du pontificat de Boniface IX [20 octobre 1400], par laquelle ce pape nomme *Stephanus Petri de Seghes*, de l'ordre des frères mineurs, à l'évêché de Nakhschiwan, vacant par la promotion, faite deux ans auparavant, de Jean, qui en étoit évêque, au siége métropolitain de Sultaniyèh. Il faut rapporter les termes de cette constitution.

Bullar. ord. fratr. prædicat. tom. II, pag. 460, in Append. ad pontificat. Bonif. IX.

Dudum siquidem, Johanne episcopo Nachuanense, regimini Nachuanensis ecclesiæ præsidente, nos cupientes ipsi ecclesiæ, dum vacaret, per apostolicæ sedis providentiam, utilem et idoneam præsidere personam, provisionem ipsius ecclesiæ ordinationi et dispositioni nostræ eâ vice duximus specialiter reservandam..... Postmodum verò, dictâ Nachuanensi ecclesiâ ex eo pastoris solatio destitutâ, quòd nos tunc septem calend. septem., pontificatûs nostri anno nono (1), *venerabilem fratrem nostrum Johannem Soltaniensem, tunc episcopum Nachuanensem, à vinculo quo ipsi ecclesiæ Nachuanensi, cui tunc præerat, tenebatur........ absolventes, ipsum ad Soltaniensem ecclesiam, tunc pastore carentem, auctoritate nostrâ duximus transferendum, præficiendo eum dictæ ecclesiæ Soltaniensi in episcopum et pastorem.*

Le pape ajoute qu'il avoit d'abord nommé à l'évêché

(1) 26 août 1398.

vacant de Nakhschiwan *Franciscus de Taurisio*, de l'ordre des frères prêcheurs, qui s'étoit fait consacrer hors de la cour de Rome; mais que, ledit François n'ayant pas pris dans l'année ses lettres de provision, comme il y étoit tenu, sa nomination est devenue nulle, et qu'en conséquence il nomme à ce siége vacant ledit *Stephanus Petri de Seghes.*

Il est à remarquer que, dans cette constitution, en parlant de la promotion de Jean à l'archevêché de Sultaniyèh, le pape dit, *præficiendo eum dictæ ecclesiæ in episcopum,* et non *in archiepiscopum,* comme il devoit le faire, et comme on le lit dans une autre constitution de 1402, que nous citerons tout-à-l'heure. Je soupçonne que c'est une faute de l'éditeur; car il n'est guère possible de douter qu'il ne s'agisse effectivement ici de l'église de Sultaniyèh.

Le même souverain pontife accorda à Jean archevêque de Sultaniyèh, dont il est ici question, le 11 décembre 1400, un privilége, comme on le voit dans Fontana, cité par le P. Le Quien.

Oriens christ. tom. III, col. 1366.

Ce même Jean étoit encore archevêque de Sultaniyèh au mois de juillet 1402, comme nous l'apprenons d'une autre constitution du même Boniface IX, du 26 de ce mois.

Celle-ci a encore pour objet la nomination à l'évêché de Nakhschiwan, et il y a lieu de penser que *Stephanus Petri de Seghes* avoit refusé, ou avoit été empêché par quelque motif qui ne nous est pas connu, de prendre possession de ce siége. On peut encore supposer qu'il étoit mort avant d'avoir pu être sacré. Peut-être, le siége de Nakhschiwan étant ordinairement dévolu à des frères

Concil. eccl. Arm. &c. t. I.

prêcheurs, comme le dit Galanus, la nomination de *Stephanus Petri de Seghes*, qui étoit de l'ordre des frères mineurs, donna-t-elle lieu à quelques réclamations qui déterminèrent le souverain pontife à faire une nouvelle nomination. Cette conjecture me paroît d'autant plus vraisemblable, que l'on conçoit alors pourquoi, dans la constitution du 26 juillet 1402, par laquelle *Jean Lycenes de Bruges*, de l'ordre des frères prêcheurs, est promu à l'évêché de Nakhschiwan, le pape dit simplement que le siége de cette église étoit vacant par la promotion de Jean à l'archevêché de Sultaniyèh, sans faire aucune mention des nominations faites depuis cette vacance, de *Franciscus de Taurisio* et de *Stephanus Petri de Seghes*. Voici les termes de la dernière constitution dont il est ici question :

Bullar. ord. fratr. prædic. tom. II, p. 450.

Sanè ecclesiâ Nachuanensi ex eo vacante, quòd nos nuper venerabilem fratrem nostrum Johannem archiepiscopum Soltaniensem, tunc episcopum Nachuanensem, à vinculo quo ipsi ecclesiæ Nachuanensi, cui tunc præerat, tenebatur, de fratrum nostrorum consilio et apostolicæ potestatis plenitudine, absolventes, ipsum ad ecclesiam Soltaniensem, tunc pastore carentem, duximus auctoritate apostolicâ transferendum, præficiendo ipsum eidem ecclesiæ Soltaniensi in archiepiscopum et pastorem, nos ad provisionem ipsius ecclesiæ Nachuanensis celerem et felicem, &c. Datum Romæ, apud Sanctum-Petrum, VII cal. aug., pontificatûs nostri anno tertio decimo.

On pourroit être étonné que le pape, en parlant de la nomination de Jean à l'archevêché de Sultaniyèh, dise, *nuper . . . . . transferendum duximus*, cette promotion étant de l'an 1398, et la constitution dont il s'agit de 1402; mais, outre que l'on ne peut rien conclure de bien positif

de ce mot *nuper*, on peut supposer que le même motif qui a fait supprimer la mention des nominations de *Franciscus de Taurisio* et de *Stephanus Petri de Seghes*, a aussi suggéré cette expression.

Jean, frère prêcheur, transféré en 1398 de l'évêché de Nakhschiwan au siége métropolitain de Sultaniyèh, et dont il est fait mention, comme occupant actuellement ce siége, dans les constitutions que j'ai rapportées des 20 octobre 1400 et 26 juillet 1402, est certainement celui qui apporta en France les lettres de Tamerlan. Il paroît qu'il mourut archevêque de Sultaniyèh en l'année 1423. C'est ce qui [illegible]lte d'une constitution de Martin V, du 12 décembre [illegible]3, par laquelle Jean, de l'ordre des frères prêcheurs unis, déjà élu par lesdits frères prêcheurs à l'archevêché de Sultaniyèh, à la place d'un autre Jean mort archevêque de la même ville, est nommé audit archevêché. Les frères prêcheurs unis dont il est parlé dans cette constitution, étoient des moines Arméniens de l'ordre de S. Basile, qui, étant rentrés en communion avec l'église Romaine, s'étoient affiliés à l'ordre des frères prêcheurs. On peut voir dans Galanus l'histoire de cette réunion. Ces religieux prétendoient avoir le droit d'élire aux évêchés, à la charge que les sujets élus se rendroient à Rome pour y obtenir la confirmation de leur élection et s'y faire sacrer. Je vais rapporter les termes de cette constitution :

Conciliat. eccles. Arm. &c. tom. I, p. 513 & seq.

Ibid. pag. 528.

Bullar. ord. fratr. prædicat. tom. II, p. 628.

Oriens christ. tom. III, col. 1368.

Quum itaque, sicut fide dignis percepimus relatibus, ecclesia Soltaniensis, cui bonæ memoriæ Johannes archiepiscopus Soltaniensis, dum viveret, præsidebat, per ejusdem obitum, &c. . . ad te, ordinis FF. prædicatorum unitorum professorem, in sacerdotio constitutum, quem, ut

asseris, nonnulli ex dictis fratribus, asserentes, juxta quædam privilegia apostolica desuper concessa, eis licere, post hujusmodi obitum in archiepiscopum Soltaniensem duxerunt eligendum, ... direximus oculos mentis nostræ, ... teque illi præfecimus in archiepiscopum.

Observons, en passant, que le siége de Nakhschiwan étoit devenu suffragant de celui de Sultaniyèh par une constitution du 14 novembre 1419.

Jean, nommé archevêque de Sultaniyèh le 12 décembre 1423, étant mort, eut pour successeur, comme nous l'apprenons par une constitution de Martin V, du 14 décembre 1425, *Thomas de Abaraner*, Arménien, de l'ordre des frères prêcheurs unis.

Dans la suite que nous venons de donner des archevêques de Sultaniyéh, il ne se trouve que trois prélats du nom de *Jean*, savoir : *Johannes de Core*, ou Jean I.er, nommé en 1330; Jean II, nommé en 1398, venu en France en 1403; et son successeur immédiat, Jean III, *Or. christ. tom. III, col. 1367.* nommé en 1423. Le P. Le Quien en compte cinq, parce qu'il fait deux personnages différens de Jean II, qui a succédé à Boniface en 1398, et de Jean, successeur au même siége de *William Beleets*, nommé, dit-il, le 5 février 1403, par Boniface IX. En second lieu, il place, sous le nom *Ibid.* de *Jean IV*, et cela d'après l'autorité de Wadding, Jean Grenlaw, frère mineur, nommé le 12 des calendes d'octobre [20 septembre 1401], après la mort de Boniface.

Je me crois suffisamment autorisé à rejeter ces deux noms, *W. Beleets* ou *Belets*, et *Jean Grenlaw*, de la liste des archevêques de Sultaniyèh, et voici mes motifs:

Sacr. Theatr. Dominican. pag. 297, tit. 556. Fontana fait mention de *Will. Beleets*, d'après les manuscrits de Bzovius, en ces termes: *Willelmus Beles, ordinis*

prædicatorum de Anglia, episcopus Soltaviensis, nonis febr. à Bonifacio IX, an. 24, qui fuit, ajoute Fontana, *salutis nostræ 1403.* Cette constitution de Boniface IX se trouve dans le Bullaire des frères prêcheurs. Le pape y dit que le siége de l'église de Sultaniyèh est vacant, parce que Nicolas, évêque de Ferrare, qu'il avoit transféré à Sultaniyèh, n'a pas pris ses bulles dans le temps requis, et qu'en conséquence, étant nécessaire de pourvoir au siége de cette ville, il y nomme pour évêque ledit Willelm Belets, Anglais, frère prêcheur : *Teque illi præfecimus in episcopum et pastorem.* Ughelli, dans son *Italia sacra*, fait mention de *Nicolaus Robertus*, promu à l'évêché de Ferrare en 1392, et transféré en 1401, par Boniface IX, *ad ecclesiam Boltamiensem.*

Bullar. ord. fratr. prædicat. tom. II, pag. 454.

Tom. II, col. 548, edit. poster.

La constitution rapportée par l'auteur du Bullaire des frères prêcheurs, étant de l'an XIV du pontificat de Boniface IX, des nones de février, ce qui répond au 5 février 1403, il est de toute impossibilité de la concilier avec ce qui résulte des constitutions que nous avons citées, des 26 août 1398, 20 octobre 1400, 26 juillet 1402 et 12 décembre 1423, à moins qu'on ne suppose que Jean, nommé archevêque de Sultaniyèh en 1398, désigné avec la même qualité dans les constitutions des 20 octobre 1400 et 26 juillet 1402, et dans les lettres de Tamerlan, du 1.er moharram 805, ou 2 août 1402, avoit donné sa démission, à son arrivée en Europe, à la fin de 1402, ou au commencement de 1403 ; que le pape avoit alors nommé à sa place Nicolas Robert, évêque de Ferrare, et ensuite, le 5 février 1403, *Willelmus Belets*; qu'à celui-ci avoit succédé, à une époque qui nous est inconnue, un frère

prêcheur nommé *Jean*, qui seroit, en ce cas, Jean III, et qu'enfin, celui-ci étant mort, un autre religieux de l'ordre des frères prêcheurs unis, qu'il faudroit désigner par le nom de *Jean IV*, auroit été pourvu de l'archevêché de Sultaniyèh par la constitution du 12 décembre 1423.

Pour admettre cette solution, il faut supposer que la démission de Jean II et la nomination de Nicolas Robert sont postérieures au 1.er août 1402; ce qui n'est pas cependant, si, comme l'assure Ughelli, Nicolas Robert a été transféré de Ferrare à Sultaniyèh en 1401 : et il faut convenir que la vraisemblance est ici en faveur d'Ughelli; car, sans doute, Nicolas Robert avoit un an de délai pour prendre ses bulles, et, la nomination de *Willelmus Belets* étant du 5 février 1403, on doit croire que celle de Nicolas Robert étoit du commencement de 1402, ou de la fin de 1401.

Il y a une autre observation essentielle à faire, quoique par elle seule elle ne soit pas décisive : c'est que dans la constitution par laquelle est nommé *Willelmus Belets*, on lit, *teque illi præficimus in episcopum*, et non pas *in archiepiscopum*. L'éditeur du Bullaire des frères prêcheurs a bien mis dans le titre de cette constitution *F. Willelmus Belets archiepiscopus Sultaniensis creatur*, et il répète la même chose dans l'*Appendix* au pontificat de Boniface IX : mais cela n'est d'aucune autorité.

Si l'on pèse bien ces difficultés, et si l'on fait attention qu'il y a peu d'accord entre les auteurs que j'ai cités, sur le nom du siége épiscopal où fut transféré Nicolas Robert, évêque de Ferrare, et duquel fut pourvu par la suite *Willelmus Belets*, Ughelli écrivant *Boltamiensem*, Fontana,

Soltaviensis,

Soltaviensis, et l'éditeur du Bullaire des frères prêcheurs, *Soltaniensi*, on ne sera pas éloigné de croire qu'il y a ici une méprise, et qu'il s'agit, dans cette constitution, non du siége métropolitain de Sultaniyèh, mais du siége épiscopal de quelque autre église, peut-être de celui de Soldaya, dont on a déjà vu le nom confondu avec celui de Sultaniyèh (1). Je persiste donc à croire qu'il faut rayer Nicolas Robert et *Willelmus Belets* de la liste des archevêques de Sultaniyèh, et que Jean II, promu à cet archevêché en 1398, l'occupa jusqu'en 1423.

Quant à Jean Grenlaw, nommé, suivant Wadding, à l'archevêché de Sultaniyèh, le 12 des calendes d'octobre [20 septembre 1401], pour remplacer Boniface, qui étoit mort, si on l'admettoit, il faudroit encore placer un Boniface et Jean de Grenlaw parmi les archevêques de Sultaniyèh, et cela à une époque où nous trouvons ce siége occupé par Jean II. L'église dont Wadding parle en disant *Soltaniensem in Media episcopum*, ne peut donc point être Sultaniyèh. Wadding ne rapportant aucun titre, il est difficile de juger en quoi consiste son erreur; mais il suffit d'observer que, Jean Grenlaw étant un frère mineur, et Wadding ne lui donnant que le titre d'évêque,

(1) Fontana, dans le *Sacrum Theatrum Dominicanorum*, pag. 297, tit. 555, commet une erreur pareille, en parlant d'un frère prêcheur, nommé *Augustin*, que le pape Eugène IV promut, en 1432, à l'évêché de Soldaya. Il l'appelle *Soldarensis* ou *Soldanensis episcopus;* et ce qui prouve qu'il s'agit effectivement de Soldaya, c'est qu'il ajoute *in provincia Cembaliensi*, ce qui signifie certainement *dans la province de Cembalo.* Or Cembalo étoit un établissement des Génois de Caffa, sur la mer Noire. *Voyez* cette constitution d'Eugène IV dans l'*Oriens christ.* t. III, col. 1107.

il n'a point été en possession du siége de Sultaniyèh, qui étoit métropolitain, et occupé par des frères prêcheurs.

De toute cette discussion, que j'ai abrégée autant que je l'ai pu, mais qui étoit nécessaire, je conclus que Jean archevêque de Sultaniyèh, porteur de la lettre de Tamerlan, est Jean II, promu à cet archevêché en 1398, et qui paroît l'avoir occupé jusqu'en 1423. Il étoit de l'ordre des frères prêcheurs, et cela est conforme à ce que dit l'auteur de l'*Histoire de Charles VI* traduite et publiée par Le Laboureur, sous la date de 1403 : « Certain évêque des » parties de l'Orient, de l'ordre des frères prêcheurs, vint » cette année devers le Roi, de la part de Tamerlan, roi » des Tartares, &c. »

Liv. XXIII, chap. XIII, t. I, pag. 480.

Dans la lettre Persane, il est fait mention d'un frère prêcheur, nommé *François*, qui est venu dans l'Orient, et y a apporté, avec des lettres du roi de France, des nouvelles de la grandeur et de la puissance de ce monarque, ainsi que de l'expédition contre les Turcs, et des succès remportés par les Français. S'il s'agit là, comme il est très-vraisemblable, des dix mille Français envoyés au secours de Sigismond, l'arrivée de ce religieux dans les états de Tamerlan doit être au plus tôt de 1396. La lettre ajoute qu'après cela a été envoyé le frère Jean, archevêque de Sultaniyèh. Jean ayant été nommé à ce siége en 1398, l'ordre des événemens paroît bien observé.

Il est naturel de croire que le frère *François Ssathru*, nommé dans les deux lettres Latines, est le même que le religieux nommé simplement *François* dans la lettre Persane. La chose néanmoins n'est pas sans difficulté; car il semble, par les termes dans lesquels sont conçues les deux lettres

Latines, et sur-tout celle de Miranschah, que les renseignemens transmis en Perse par le frère François Ssathru sont postérieurs à ceux qu'avoit procurés l'arrivée de l'archevêque Jean. *Audivimus*, dit Tamerlan, *per fratrem Johannem, archiepiscopum totius Orientis, qui aliàs etiam missus ab aliquibus Francis ad me, et consimiliter per fratrem Franciscum Ssathru.* Dans la lettre de Miranschah, on lit: *Causa hujus fuit informatio Johannis archiepiscopi totius Orientis, quia ipsum priùs misi cum nostris litteris ad duas vestras civitates famosissimas Januam et Venetias, et inde portavit in multas et gratas informationes de vestris magnificentiis. Interim verò venit frater Franciscus Ssathru, et gratanter susceptus à vobis.*

On devroit, ce semble, conclure de là que Tamerlan avoit reçu les informations dont il s'agit, d'abord par l'archevêque Jean, et ensuite par le frère François Ssathru; mais je pense que le traducteur ou plutôt l'auteur des lettres Latines n'est autre que l'archevêque Jean lui-même, et qu'ayant voulu se donner vis-à-vis du roi de France le mérite d'avoir le premier vanté sa puissance auprès de Tamerlan, il a rédigé ces lettres de manière à faire entendre qu'avant même l'arrivée du frère François Ssathru, qui avoit apporté des lettres du roi, il avoit rendu compte à Tamerlan de la puissance de ce prince, et cela au retour d'un voyage qu'il avoit fait à Venise et à Gènes. Il est même possible que la chose fût vraie, et que Jean, antérieurement à l'année 1398, où il fut nommé archevêque de Sultaniyèh, eût fait un voyage à Venise et à Gènes, et qu'au retour de ce voyage il eût appris à Tamerlan les secours donnés à Sigismond, et la soumission de Gènes, ville très-renommée dans l'Orient, à la couronne de France.

La lettre Persane, au contraire, ne fait mention de l'archevêque qu'après la mission de François Ssathru, parce qu'elle ne parle que du voyage fait par Jean en Europe pour être sacré à Rome, voyage qui doit être, au plus tôt, de 1398.

Il paroît, et par la lettre Persane et par la lettre Latine de Miranschah, que François Ssathru avoit eu une mission de Tamerlan auprès de quelques puissances Européennes. Le traducteur fait dire à Miranschah, *venit frater Franciscus Ssathru, et gratanter susceptus à vobis;* et Tamerlan dit positivement, *eo tempore quo frater Franciscus prædicator ad has partes venit, et litteras regias attulit.* Quoique Jean ait, comme je le conjecture, fait parler à sa fantaisie Tamerlan et Miranschah, il n'a pas dû leur faire dire des choses évidemment fausses, et dont la fausseté eût été facile à reconnoître.

Au surplus, je n'ai trouvé nulle part aucun renseignement sur le frère François Ssathru. La manière dont son nom est écrit pourroit faire croire que c'étoit un étranger, peut-être quelque religieux Arménien. Le nom de *François* n'étoit pas, je crois, usité parmi les Arméniens; mais il pouvoit l'avoir pris en entrant en religion.

Il nous reste un point important à examiner : c'est le cachet apposé au bas de la lettre Persane, et qui doit être celui de Tamerlan. Ruy Gonçales de Clavijo, dans sa relation que nous avons déjà citée, dit : « Les armes de » Tamerlan sont trois ronds en forme d'œufs, faits en » cette manière, °o° . Cela signifie qu'il étoit le maître des » trois parties du monde. Il faisoit mettre cet emblème » sur la monnoie et sur toutes les choses qu'il faisoit; il

» avoit pareillement ces trois œufs ronds sur ses sceaux, » et il obligeoit aussi tous les princes ses tributaires à les » mettre sur la monnoie de leurs états (1). »

Ebn-Arabschah, dans sa *Vie de Tamerlan*, confirme le rapport de Clavijo, et y ajoute quelque chose de fort important. « La légende de son sceau, dit-il, étoit *Rasti resti*, » c'est-à-dire, *tu as été véridique, tu as été sauvé;* la marque » que portoient ses bêtes de service, et l'empreinte de son » coin sur ses monnoies d'or et d'argent, étoient trois » ronds en cette forme, ₒ°ₒ (2). » La seule différence entre ces deux écrivains, c'est que le triangle formé par les trois ronds est présenté par Clavijo la pointe en bas, et par Ebn-Arabschah, la pointe en haut.

Le cachet apposé à la lettre Persane est conforme à ce qu'on vient de lire. Quoique l'empreinte en soit très-

(1) *E las (armas) que el Tamurbec tiene; son tres redondos assi como oes hechas desta guisa,* ₒ°ₒ. *E esto significa que era señor de la tres partes del mundo, e esta devisa mandava el fazer en la moneda, e en todas sus cosas que el fazia..... Otrosi estas tres como oes redondos tenia el señor en sus sellos, e mandava otrosi que los que atrebutava los poseyessen en la monedade sus tierras.* (Hist. del gran Tamorl. *fol. 42 recto.*)

(2) وكان نقش خاتمه راستى رستى يعنى صدقت نجوت وموسم دوابّه وسرّة سكّته على الدرهم والدينار ثلث حلق هكذا ₒ°ₒ

(*Vit. et Res gest. Tim.* tom. II, p. 782.) M. Manger a eu tort de traduire ainsi la légende: *Veritas salus.* Ebn-Arabschah, en la traduisant lui-même du persan en arabe, ne permet pas de douter qu'il n'y donnât le sens que nous avons exprimé. Peut-être cependant, dans l'intention de Tamerlan, le sens étoit-il *veritas salus.* En effet, Schéref-eddin, dans l'*Histoire de Tamerlan*, dit: « La fourberie, a dit le poète, peut avoir d'abord » quelque éclat; mais, à la fin, elle » fait rougir son maître: c'est pour» quoi Timour, qui étoit ennemi » de la ruse, avoit pris pour la de» vise de son cachet, ces mots: *Le » salut consiste dans la droiture.* » Le traducteur, Petis de la Croix, ajoute en note: « Cachet de Timur, » *Rasti, rusti.* » (*Hist. de Timur-bec*, tom. III, pag. 153.)

imparfaite, on y reconnoît tout d'un coup les trois ronds posés en triangle, et deux mots Persans, qui, par eux-mêmes, seroient peu lisibles, à cause de l'imperfection de l'empreinte, mais qu'on juge parfaitement avoir dû être RASTI RESTI, d'après le témoignage d'Ebn-Arabschah. Il y a seulement une figure en forme de 3, qui paroît être le *teschdid*, ou signe de réduplication de l'écriture Arabe, et dont on ne sait trop que faire. Seroit-ce un simple ornement? La gravure de ce cachet paroît fort grossière, et ne donne pas une grande idée des talens des graveurs que Tamerlan avoit à son service pour graver sur le verre et sur les métaux, et dont Ebn-Arabschah nous a conservé les noms.

Vit. et Res gest. Tim. tom. II, pag. 876.

L'interprétation donnée par Clavijo aux trois ronds disposés en triangle, qui formoient les armes de Tamerlan, et qui, selon cet écrivain, signifioient qu'il étoit le seigneur des trois parties du monde, me paroît entièrement dénuée de fondement. Les Orientaux ne sont point dans l'usage de diviser la terre ou l'ancien monde en trois parties, comme nous le faisons; et si quelques géographes modernes de l'Orient ont adopté cette division, c'est une imitation récente de l'usage des Européens. Pour exprimer la totalité du monde habité, ils disent *les sept climats*, ou *l'orient et le couchant*, ou enfin *le quart habité*, الربع المسكون (et non, comme l'ont rendu quelques traducteurs, *les quatre parties du monde habitable*). Cette expression est fondée, comme le dit Abou'lféda dans les prolégomènes de sa Géographie, sur ce que, la terre étant divisée en quatre parties par l'intersection de l'équateur et du méridien, il n'y a qu'une de ces quatre parties qui soit

Büsching's Magazin für die neue Hist. und Geogr. tom. IV, pag. 128.

habitée, les trois autres étant inconnues, et, pour la plus grande partie, occupées par les eaux (1).

J'ai déjà observé qu'on voit aussi l'empreinte d'un cachet au dos de la lettre, et que ce cachet doit être celui du premier ministre de Tamerlan; mais on n'en peut rien dire de plus, cette empreinte n'offrant aucun trait qu'on puisse saisir.

De tous les détails dans lesquels je suis entré, on doit conclure, ce me semble,

1.° Que la lettre Persane adressée par Tamerlan au roi de France est authentique, mais que, vraisemblablement, elle a été écrite moins du propre mouvement de ce prince Mogol et dans des vues politiques qu'à la sollicitation des missionnaires, et pour se prêter à leur desir, et particulièrement à la demande de Jean archevêque de Sultaniyèh;

2.° Que cette lettre, quoique datée du 1.er de moharram 805, et par conséquent d'une époque postérieure de quelques jours à la bataille d'Ancyre, paroît avoir été réellement écrite avant cette bataille, ou du moins en vertu d'un ordre donné par Tamerlan, avant qu'il quittât Sébaste;

3.° Que Tamerlan mettoit très-peu d'importance à cette mission, et ne considéroit, sans doute, le roi de France que comme une puissance d'un ordre très-inférieur;

4.° Que la lettre Latine, qui n'est censée être que la traduction de l'original Persan, a été rédigée d'une manière

(1) S'il falloit nécessairement donner une interprétation au symbole dont il s'agit, j'aimerois mieux croire qu'il seroit relatif au titre de *Saheb kiran* [Maître de la conjonction], et qu'il indiqueroit un aspect favorable de trois planètes. Le plus sûr est d'avouer notre ignorance à ce sujet.

très-infidèle, et néanmoins par une personne bien au fait des usages de la cour Mogole, et, selon toutes les apparences, par l'archevêque Jean, qui y a mis tout ce qui pouvoit flatter le roi de France, lui assurer personnellement à lui-même plus de considération, et relever l'importance de la mission dont il étoit chargé;

5.° Que le lieu d'où cette lettre est datée, *prope Sebastum,* ce qui est une addition du traducteur, est contraire à la vérité historique, du moins relativement à la date du 1.er de l'année 805;

6.° Que les mêmes reproches doivent vraisemblablement être faits à la traduction Latine de la lettre de Mirza Miranschah, dont il est à croire cependant qu'il existoit un original entre les mains de l'archevêque Jean; original qui ne sera point demeuré déposé avec celui de la lettre de Tamerlan, parce que, la lettre de Miranschah étant adressée, en général, aux souverains et aux républiques de l'Europe, Jean l'aura gardée pour la présenter à quelques autres gouvernemens;

7.° Qu'en conséquence on ne doit point mettre une grande importance à cette correspondance, et que les historiens qui en ont parlé comme d'une véritable ambassade et d'une négociation politique de la part de Tamerlan, ne l'ont point envisagée sous son vrai point de vue.

Pour compléter ce que j'avois à dire sur ce sujet, il ne me reste qu'à faire connoître de quelle manière un auteur contemporain parle de cet événement, et à transcrire la réponse que Charles VI fit à la lettre du conquérant Mogol.

Voici comment s'expriment les auteurs de l'*Histoire de Charles VI* traduite par Le Laboureur à l'année 1403:

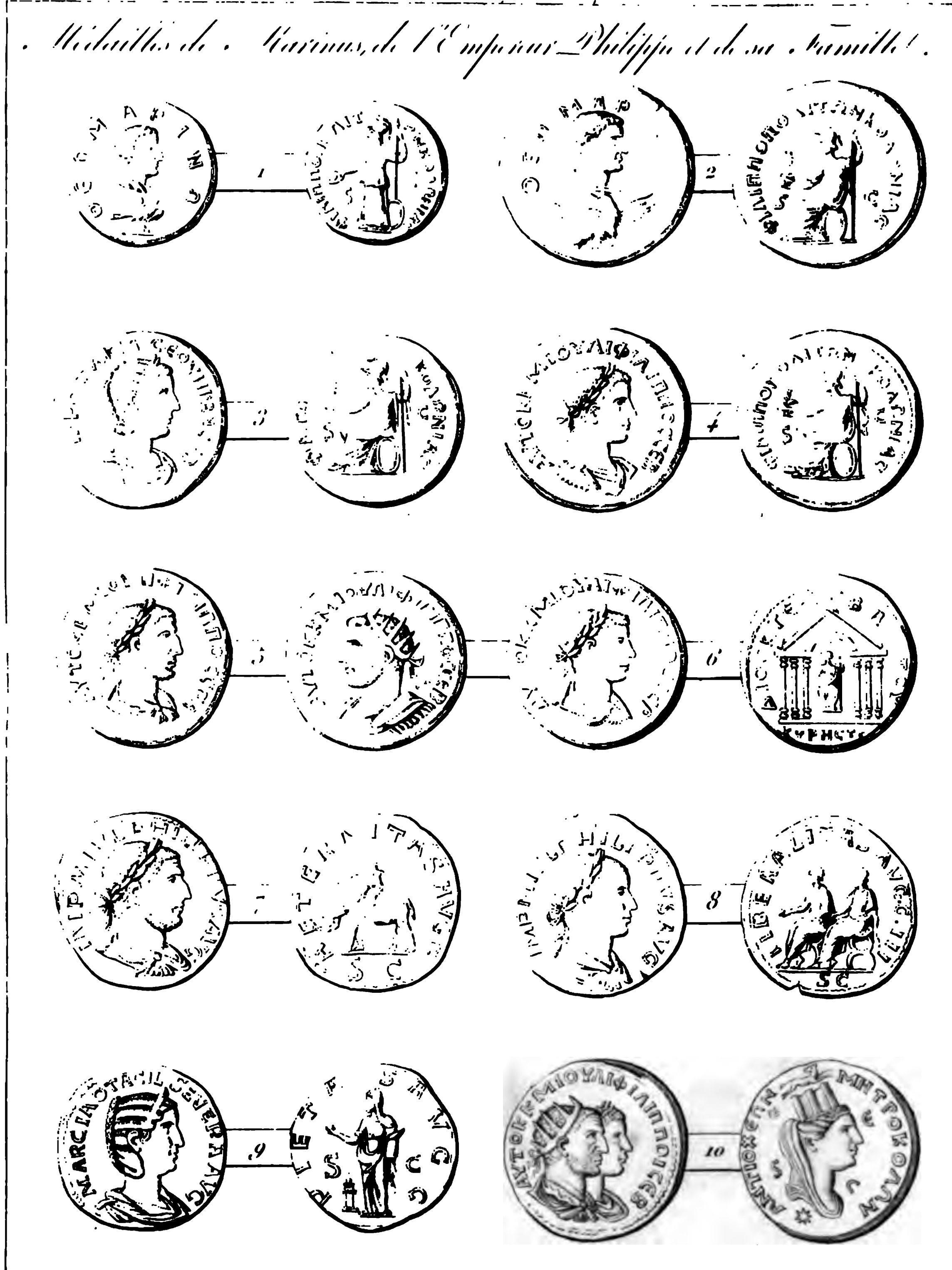
« Certain

« Certain évêque, des parties de l'Orient, de l'ordre » des frères prêcheurs, vint, cette année, devers le roi, » de la part de Tamerlan, roi des Tartares, et lui pré- » senta ses lettres, dont la suscription et l'adresse étoient: » *Au grand Roi de France, et aux plus puissans de la chré-* » *tienté.* Elles contenoient qu'entre tous les princes d'Occi- » dent, il avoit particulièrement ouï faire récit du roi de » France, et que cela lui avoit donné la curiosité de se » faire informer de la magnificence de sa cour, et de la » puissance de son roi. Il n'oublioit pas aussi de se glo- » rifier de la conquête d'une grande partie de l'Orient, » et de la défaite et de la prise de Bajazet, qu'il croyoit » avoir été d'autant plus agréable à Sa Majesté, qu'en qua- » lité de persécuteur du nom chrétien, il devoit être le » plus grand ennemi du roi et de la couronne de France. » Pour conclusion, après l'avoir assuré de son amitié, avec » offre de ses services, il le prioit que, suivant l'exemple » de tout temps pratiqué par ses prédécesseurs, il traitât » favorablement, en leur négoce, les marchands de son » pays qui viendroient trafiquer de toute sorte de mar- » chandises étrangères avec ses sujets. Cet évêque, pro- » posant le même commerce devant le roi et son conseil, » remontra fort prudemment que le royaume tireroit de » grands avantages de cette correspondance, qui fut très- » volontiers accordée, et le député renvoyé avec de beaux » présens. » Observons que Tamerlan n'avoit point envoyé de présens à Charles VI; ce qui prouve combien peu il attachoit d'importance à cette démarche.

La réponse de Charles VI est conçue en ces termes:

Carolus, Dei gratiâ, Francorum rex, serenissimo ac victoriosissimo

principi Themyrbeo, salutem et pacem. Serenissime ac victoriosissime princeps, nec legi nec fidei repugnat, aut est dissonum rationi, quin potiùs utile censendum est, reges ac dominos temporales, etsi credulitate sermoneque discrepent, civilitatis benevolentiâ et amicitiæ nexu invicem fœderari, ubi per id maximè pax atque tranquillitas redundet ad subditos. Et hinc est, serenissime ac victoriosissime princeps, quòd, cùm litteras vestræ celsitudinis per fratrem Johannem archiepiscopum totius Orientis recepimus, quibus nobis salutis eulogium impertiri voluistis, ac de nostri statûs continentia et regni commoditatibus pariter informari, nichilominus intimare victoriam quam, Altissimo concedente, obtinuistis de Baazito, nobis ad complacentiam hoc cessisse noveritis non modicam, præcipuè coadjuncto quòd magnificentiæ vestræ gratum erat mercatores nostros et ceteros Xpanos cum subditis vestris posse commercia de cetero simul contrahere, et mercantias suas sine impedimento mutuò exercere et agere, necnon ad terras et ditiones vestras accessum amodo habere plenarium, veluti tempore bonorum prædecessorum nostrorum, ut verbis vestris utamur, fuit factum; de quo magnas vobis gratias rependimus atque grates, animo libenti consimiliter annuentes, ac vice volentes reciprocâ, ut vestri ad terras et dominia nostra securè venire ac mercari, sicuti nostri in partibus vestris, possint, quemadmodum hæc et alia quàm multa quæ præfatus archiepiscopus audivit cernereque potuit in hoc regno, si libeat, referet vivâ voce; cui in præmissis credere ac recommissum habere, ob merita suæ fidelitatis precumque nostrarum interventu magnificentia vestra velit: quæ nobis de suis successibus ad nostram consolationem rescribat, per quotquot de vestris ad istas regiones continget declinare. Demum vestræ magnificentiæ regraciantes de civilitatibus et amicitiis multis, plurimis Xpanis per majestatem vestram factis et impensis, nos offerentes vestrorum opportunitatibus, ubi casus posceret, ad æqualia vel majora. Datum Parisiis, die junii quindecimo, anno Domini nostri Jhu Xpi millesimo quadringentesimo tertio.


Médailles de Marinus, de l'Empereur Philippe et de sa Famille.
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10



MÉMOIRE
SUR
LES MÉDAILLES DE MARINUS
FRAPPÉES À PHILIPPOPOLIS.

PAR M. TÔCHON D'ANNECI.

LORSQUE des médailles présentent l'effigie d'un prince qui n'a laissé après lui que de foibles souvenirs, on ne peut se défendre de quelque hésitation sur le personnage auquel on doit les attribuer : l'analogie des noms induit souvent l'antiquaire en erreur; souvent le secours qu'il réclame de l'histoire, ne sert qu'à augmenter ses doutes. Obligé alors de recourir aux conjectures, il réunit les monumens, il les compare; il consulte les temps, les lieux, les circonstances, et la critique supplée aux faits: heureux si les conséquences qu'il en tire ne l'écartent pas du but qu'il s'est proposé d'atteindre! Lu le 14 Mars 1817.

Les médailles sur lesquelles nous portons dans ce moment nos recherches, appartiennent à un prince nommé *Marinus;* elles ont été frappées à Philippopolis. En voici la description :

1. ΘΕΩ. ΜΑΡΙΝΩ. Tête nue, à droite, au-dessous de laquelle un aigle éployé (1). Planche, n.° 2.

(1) Séguin et d'autres auteurs ont indiqué une tête chauve; ce qui n'est pas exact. Cette erreur venoit sans doute du peu de conservation de la

R. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. ΚΟΛΩΝΙΑC. S. C. Rome assise, ayant dans la main gauche une haste, et tenant dans la droite un aigle sur lequel sont placées deux petites figures.

Planche, n.° 1. 2. Même légende et même tête.

R. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. ΚΟΛΩΝΙΑC. S. C. Pallas ou Rome debout, tenant de la main droite une patère, de la gauche la haste; à ses pieds un bouclier.

Ces médailles présentent deux difficultés: quel est le Marinus dont elles nous ont conservé les traits? quelle est la province à laquelle elles appartiennent?

Zonare et Zosime sont les seuls qui disent quelques mots de Marinus; ils se bornent à indiquer qu'il fut revêtu de la pourpre par les soldats de la Mésie et de la Pannonie, sous le règne de Philippe, et qu'il périt bientôt après, par les mains de ceux mêmes qui l'avoient élevé au trône. Les antiquaires, ne trouvant dans les auteurs anciens que cette mention d'un Marinus, lui ont attribué les deux médailles que nous venons de décrire; ils ont ensuite imaginé que cet usurpateur s'étoit fait reconnoître dans les provinces voisines, et que c'étoit la ville de Philippopolis de Thrace qui lui avoit décerné ces médailles. Si l'on se bornoit aux simples inductions que l'on peut tirer de la présence d'un tyran nommé *Marinus* dans le voisinage de la Thrace, et du silence des historiens sur d'autres personnages du même nom,

médaille qu'il avoit fait graver; mais nous en avons soigneusement examiné plusieurs exemplaires, et toutes nous présentent la tête nue d'un vieillard, qui nulle part n'est chauve. La même erreur se trouve reproduite dans un ouvrage plus récent; voilà pourquoi nous croyons utile de le faire remarquer.

cette opinion acquerroit un grand degré de vraisemblance: mais ne peut-il pas avoir existé d'autres Marinus ? Les écrivains, qui ne nous disent rien de tant de tyrans dont les médailles très-authentiques attestent l'élévation à l'empire, doivent-ils être nos seuls guides dans ce cas ? N'avons-nous pas vu le P. Chamillart, donnant la description d'une médaille de l'empereur Pacatien, personnage absolument inconnu dans l'histoire, conjecturer judicieusement, d'après le style et le travail, qu'elle appartenoit au temps de Philippe ? et cette conjecture ne s'est-elle pas pleinement confirmée par une nouvelle médaille du même Pacatien, sur laquelle nous lisons l'année de son règne *(Romæ æternæ an. mill. et primo)*, qui coïncide parfaitement avec le règne de Philippe (1) ?

Dissertation du R. P. Chamillart sur plusieurs méd. et pierres gravées de son cabinet, Paris, 1711, in-4.°

Il est assez remarquable que ce soit sur un tyran de la même époque que nous ayons à fixer nos incertitudes. A défaut des historiens, nous nous servirons des moyens qui ont aidé le P. Chamillart à indiquer le temps où avoit régné Pacatien.

Nous ne reconnoissons point le tyran de la Mésie sur les médailles qui ont pour légende, ΘΕΩ. ΜΑΡΙΝΩ.; et, quoique les autorités sur lesquelles on s'appuie pour les donner à Philippopolis de Thrace, paroissent être de quelque poids, nous nous proposons de combattre cette opinion, et nous nous empresserons de restituer à un antiquaire Français le mérite d'avoir justement attribué ces médailles à la ville qui les a fait frapper.

(1) M. Millin nous a donné, sur cette médaille intéressante, une dissertation qu'il est utile de consulter. Voyez *Monumens antiques inédits*, par A. L. Millin, Paris, 1802, t. I, pag. 49.

Jac. Strada est le premier qui nous ait fait connoître des médailles de Marinus. Après lui, Goltzius en indique deux sur lesquelles ce tyran est désigné par les noms de *P. Carvilius*. Plusieurs antiquaires, croyant à l'existence de ces monnoies, ont continué à le nommer ainsi, sans réfléchir que Goltzius a mêlé à ses heureuses découvertes en numismatique beaucoup de monumens apocryphes qui empêchent d'ajouter une foi aveugle à son témoignage. Quoique Marinus soit nommé *Publius Carvilius* dans tous les ouvrages numismatiques; quoique tous les antiquaires, même ceux qui regardent ses médailles comme suspectes, s'obstinent à le désigner ainsi, nous n'avons aucune preuve qu'il ait jamais porté ces noms.

Epitome Thesauri antiquitatum; Lyon, 1553; pag. 131.

Un autre Strada (Octavius) publia ensuite une médaille Grecque de Marinus, semblable à celle que nous avons fait graver ici.

Planche, n.° 1.

On révoqua en doute l'authenticité de cette pièce (1); et Séguin, qui en possédoit une autre, s'empressa de la faire graver pour donner plus de poids à celle qui avoit été décrite par Oct. Strada.

Planche, n.° 2.

L'un et l'autre se bornèrent à attribuer leur médaille à ce chef des révoltés, proclamé Auguste par ses soldats. Après Séguin, ces médailles se sont répandues dans plusieurs cabinets, sans faire naître d'autres conjectures, et elles figurent par-tout comme nous offrant les traits de cet empereur éphémère (2).

(1) *De vitis Impp. et Cæsarum Romanorum, curâ Octavii de Strada*, Francfort, 1615, *in fol.*, pag. 120. La légende y est erronée, et ce fut sans doute par ce motif que la médaille parut suspecte aux antiquaires. Marinus y est nommé *Mapinus*. Strada a cru y voir des lettres Latines; la légende est toute Grecque.

(2) Ce sera particulièrement sur

Pour mieux éclaircir la difficulté, examinons d'abord quelle est l'autorité qui a fait frapper la médaille : il est évident que ce n'est point Marinus, puisqu'il n'y est question que de son apothéose. Il faudroit qu'un fils du tyran, héritier de sa puissance, eût pu lui décerner les honneurs divins. On sait bien que le premier usage que faisoit de son autorité un prince à son avénement au trône, étoit de placer son effigie sur les monnoies : mais, du moment où il faut faire concourir à cet acte une ville éloignée de sa domination, la chose ne semble pas praticable, et l'on devroit commencer par établir, dans ce cas, que Marinus avoit étendu son usurpation dans la province de Thrace, où étoit située Philippopolis, et que son successeur, en lui rendant les honneurs divins, a voulu consacrer le souvenir de ce prince, en plaçant son image sur la monnoie frappée en son nom. Nous avons, au contraire, la certitude qu'il fut mis à mort peu d'instans après qu'il eut été décoré de la pourpre, et nous ne connoissons aucun des siens qui ait hérité de son pouvoir. Cette hypothèse ne peut donc offrir nul degré de vraisemblance.

Nous allons citer ici le texte des historiens qui nous ont conservé quelques mots sur Marinus. Ils suffiront pour justifier nos conjectures.

Ch. XX. Les provinces de l'Orient, accablées sous le poids *Zosime, liv. I.*

celle qui a été publiée par Séguin que porteront toutes nos réflexions, parce que nous croyons qu'elle contribue beaucoup à éclaircir la difficulté, par l'analogie parfaite qu'elle a avec une médaille de l'empereur Philippe, comme nous le dirons plus bas. Voyez *Selecta Numismata antiqua ex museo Petri Seguini*, Paris, 1684, *in-4.°*

des impôts, et ne pouvant souffrir le commandement de Priscus, qu'on leur avoit envoyé, se révoltèrent, et élevèrent à la souveraine puissance Jotapianus : de leur côté, les légions de Mésie et Pannonie élurent Marinus.

Ch. XXI. Philippe, troublé de ces événemens, pria le sénat, ou de venir à son aide dans les circonstances présentes, ou de le déposer, si son gouvernement déplaisoit. Comme personne ne prenoit la parole, Décius, personnage distingué par sa naissance, sa dignité, et par l'éclat de toutes les vertus, lui dit qu'il se tourmentoit en vain ; que ces révoltes, ne pouvant recevoir d'appui de nulle part, se dissiperoient facilement d'elles-mêmes. Ces conjectures, que Décius avoit puisées dans son expérience des affaires, se trouvèrent vérifiées par l'événement : car on parvint, sans beaucoup de peine, à réduire Jotapianus et Marinus (1).

Zonare, l. XII, chap. XIX.

Comme Philippe revenoit à Rome, après avoir terminé la guerre contre les Scythes, un certain Marinus, chef de cohorte, fut proclamé Auguste dans la Mésie par les soldats. Philippe, troublé et inquiet, fit part au sénat de cette sédition, et lui communiqua ses craintes. Décius fut le seul qui prit la parole pour rassurer l'empereur, en lui disant qu'il ne devoit nullement s'en inquiéter, et que Marinus seroit bientôt mis à mort par ses propres soldats, comme un homme incapable de régner ; ce qui arriva ainsi que Décius l'avoit prédit (2).

(1).... Τὰ μὲν κατὰ τὴν ἑῴαν ταῖς τῶν φόρων εἰσπράξεσι, καὶ τῷ Πρίσκον ἄρχειν τῶν ἐκεῖσε καθεσταμένων ἐθνῶν, ἀφόρητον ἅπασιν εἶναι, βαρυνόμενα, καὶ διὰ τοῦτο πρὸς τὸ νεωτερίζειν τραπέντα, τὸν Ἰωταπιανὸν παρήγαγον εἰς τὴν τῶν ὅλων ἀρχήν· τὰ δὲ Μυσῶν τάγματα καὶ Παιόνων, Μαρῖνον.

Συνταραχθέντος δὲ ἐπὶ τούτοις Φιλίππου, καὶ δεομένου τῆς γερουσίας, ἢ συλλαβέσθαι οἱ πρὸς τὰ καθεστῶτα, ἢ γοῦν, εἰ τῇ αὐτοῦ δυσαρεστοῖεν ἀρχῇ, ταύτης ἀφεῖναι, μηδενὸς δὲ τὸ παράπαν ἀποκρινομένου, Δέκιος, καὶ γένει προέχων καὶ ἀξιώματι, προσέτι δὲ καὶ πάσαις διαπρέπων ταῖς ἀρεταῖς, μάτην ἔλεγεν αὐτὸν ἐπὶ τούτοις ἀγωνιᾷν· ῥᾷον γὰρ ἐν ἑαυτοῖς ταῦτα διαφθαρήσεσθαι, τὸ βέβαιον ἔχειν οὐδαμόθεν δυνάμενα· ἐκβάντων δὲ εἰς ἔργον, ὧν ὁ Δέκιος ἐκ τῆς τῶν πραγμάτων ἐτεκμήρατο πείρας, τοῦ Ἰωταπιανοῦ τε καὶ Μαρίνου σὺν οὐ πολλῷ πόνῳ καθαιρεθέντων..... (Zosime, liv. I, ch. XX, pag. 29, édit. de Leipzig, *in-8.°*, 1784.)

(2) Οὕτως δὲ ὁ αὐτοκράτωρ ὁ Φίλιπ-

Ces

Ces passages nous apprennent tout ce que nous savons de Marinus : nous y voyons qu'il fut élevé à l'empire par ses soldats, et bientôt après mis à mort par eux. Il est à croire que les rebelles, apprenant l'arrivée de Trajan Dèce, que l'empereur Philippe, sur l'avis de cette révolte, envoyoit dans la Mésie, se hâtèrent, pour trouver grâce auprès de lui, de se débarrasser de leur idole d'un moment. Les mêmes soldats qui avoient revêtu de la pourpre l'usurpateur Marinus, en décorèrent Trajan Dèce, croyant par-là le rendre, pour ainsi dire, leur complice, et éviter la punition de leur crime.

On a bien senti, en attribuant ces médailles à Marinus de la Mésie, que ce n'étoit pas lui qui les avoit fait frapper; mais on a supposé qu'aussitôt après sa mort les soldats repentans lui avoient décerné ces monumens, ou que Trajan Dèce, pour se faire des partisans parmi les rebelles, l'avoit mis au rang des dieux. On a aussi supposé, et c'est l'opinion de Vaillant, qu'elles avoient pu être frappées par ordre de Philippe lui-même, en reconnoissance des services rendus par Marinus, qui avoit chassé les Scythes de la Thrace. *Séguin, loc. cit.*

Voilà trois raisonnemens qui ne reposent que sur des hypothèses. N'ayant pas à combattre de preuves historiques, nous nous permettrons de proposer aussi nos con-

πος πρὸς Σκύθας ἀράμενος πόλεμον, εἰς Ῥώμην ἐπανῆλθεν. Ἐν δὲ Μυσοῖς Μαρῖνός τις ταξιάρχης ὢν, παρὰ τῶν στρατιωτῶν βασιλεύειν ᾑρέθη. Καὶ διὰ τοῦτο ὁ Φίλιππος τεθορύβητο, καὶ τῇ συγκλήτῳ διειλέχθη περὶ τῆς στάσεως· τῶν ἄλλων δὲ σιωπώντων, ὁ Δέκιος, μὴ δεῖν φροντίζειν, εἶπεν αὐτῷ, περὶ τοῦ Μαρίνου, ὡς παρ' αὐτῶν ἀναιρεθησομένου τῶν στρατιωτῶν, οἷα ἀναξίου τῆς βασιλείας τυγχάνοντος. Ὃ μετ' ὀλίγον κατὰ τὴν ἐκείνου γέγονε πρόῤῥησιν. (Zonare, liv. XII, chap. XIX, pag. 624, Paris, 1686, *in-fol.*)

jectures, et l'on jugera si elles ne suffisent pas pour détruire les allégations contraires.

En jetant un coup-d'œil sur l'histoire de ces temps, il est aisé de se convaincre que jamais Philippe n'a pu avoir la pensée de décerner les honneurs divins à un traître qui vouloit s'emparer de sa puissance. Nous savons, par Zonare et Zosime, que lorsque Philippe apprit la révolte de Marinus, il en fut troublé, et qu'il demanda au sénat de l'aider à repousser ce rebelle. Trajan Dèce, alors sénateur, calma ses inquiétudes en lui annonçant que bientôt les mêmes soldats qui avoient élevé Marinus au trône, l'en feroient descendre. Cet avis rassura l'empereur, qui donna à Trajan Dèce le commandement des troupes de la Mésie et de la Pannonie. Comment penser que Philippe ait pu déifier l'usurpateur contre lequel il envoyoit une armée? Les historiens d'ailleurs annoncent que Marinus fut massacré avant même l'arrivée de Trajan Dèce. Quels services rendus par lui depuis la nouvelle de sa rebellion jusqu'au moment de sa mort, auroient donc pu déterminer Philippe à lui décerner des médailles? Celles dont il est ici question, présentant les lettres S. C., indiquent qu'elles ont été frappées après un sénatus-consulte, et il répugne de croire que Philippe, qui venoit de s'adresser au sénat pour lui demander des secours contre Marinus, ait sollicité un sénatus-consulte pour le déifier. Assez occupé du soin de défendre l'empire contre les tentatives d'un nouveau concurrent, il songea bien plutôt à former une armée pour le faire rentrer dans le devoir. Ce n'étoit plus Marinus qu'il avoit à craindre, mais Trajan Dèce, qui venoit

d'être proclamé Auguste par ces mêmes troupes révoltées.

Considérons encore que Philippe étoit à Rome au moment de l'usurpation de Marinus; que, s'il avoit voulu lui dédier une médaille, il n'avoit pas besoin d'avoir recours à une ville Grecque. Il périt lui-même, peu de temps après, dans la lutte qu'il eut à soutenir contre Trajan Dèce. A quelle époque veut-on qu'il ait pu faire fabriquer ces monumens ?

On ne peut pas supposer que ces médailles soient l'ouvrage de Trajan Dèce. Qui croira qu'ayant quitté Rome pour punir une rebellion, il ne se soit occupé, en arrivant, qu'à la consacrer? Ce n'étoit pas non plus pour se rendre les rebelles favorables, puisque ce ne fut qu'à regret qu'il accepta l'empire : il fallut, dit Zonare (1), tirer l'épée contre lui pour le forcer à y consentir, et il écrivit à Philippe de ne rien craindre; qu'il quitteroit les marques de la dignité impériale dès qu'il seroit de retour à Rome.

Ce ne sont point les soldats repentans qui ont pu décerner ces monumens à Marinus : c'eût été bien mal faire leur cour à Trajan Dèce, qu'ils venoient de pro-

(1) Ὁ δὲ τὴν ἀποστολὴν παρῃτεῖτο, λέγων, μήθ' ἑαυτῷ, μήτε τῷ στέλλοντι, συμφέρειν αὐτὸν ἐκεῖ ἀπελθεῖν. Ὁ δὲ Φίλιππος καὶ ἔτι ἐνέκειτο. Κἀκεῖνος καὶ ἄκων ἀπῄει, καὶ ἀπελθόντα εὐθὺς αὐτὸν οἱ στρατιῶται βασιλέα εὐφήμησαν. Τοῦ δὲ ἀπαναινομένου, τὰ ξίφη σπασάμενοι, δέξασθαι αὐτὸν ἠνάγκασαν τὴν ἀρχήν. Γράφει οὖν ἐκεῖθεν τῷ Φιλίππῳ, μὴ ταραχθῆναι· εἰ γὰρ ἐπισταίη τῇ Ῥώμῃ, ἀποθήσεται τὰ τῆς βασιλείας παράσημα.

« Celui-ci (Décius) voulut refuser » la mission, disant qu'il importoit à » lui-même et à celui qui lui donnoit » cet ordre, qu'il ne se rendît point à » l'armée. Philippe insista, et Décius » partit malgré lui. A peine étoit-il » arrivé, que les soldats le déclarèrent » empereur. Comme il refusoit ce » titre, les soldats, l'epée à la main, le » forcèrent de l'accepter. Il écrivit du » camp à Philippe de se tranquilliser, » et lui dit qu'arrivé à Rome il déposeroit les marques de la royauté. »

clamer empereur, que de déifier à ses yeux le chef qu'ils avoient eux-mêmes massacré. Au reste, le droit de battre monnoie n'appartenoit pas à l'armée, et nous avons déjà remarqué que le S. C. qui se trouve sur le revers de la médaille, indique qu'elle a été frappée par l'autorité du sénat (1).

Quant à Marinus, tyran de la Mésie, non-seulement elle ne lui appartient pas, mais il est douteux qu'il en existe aucune d'authentique de ce tyran. A-t-il même régné le temps nécessaire pour en faire frapper? Peut-être un jour sortira-t-il des marais du Danube quelques pièces qui donneront un démenti à nos conjectures; mais nous ne croyons, quant à présent, à l'existence d'aucun de ces monumens (2).

Nous ne sommes pas non plus portés à accueillir le

(1) Le comte Mezzabarba suppose qu'il seroit possible que Marinus, chargé de défendre Philippopolis contre l'invasion des Scythes, en eût été récompensé, après sa mort, par les habitans, qui auroient voulu reconnoître ce bienfait: supposition purement gratuite, qui n'a pas plus de fondement que les autres. Les Philippopolitains s'étoient donc révoltés contre Philippe, puisqu'ils déifioient un séditieux armé contre lui. Comment d'ailleurs expliquera-t-il les lettres S. C. qui se trouvent sur la médaille! *Voyez* Mezzabarba, *Imp. Rom. Numismata,* édition de Milan, 1730, pag. 351.

Nous ne disons rien des conjectures d'Hardouin, qui a imaginé que Marinus avoit été chargé par Philippe de fonder dans la Thrace la colonie de Philippopolis, &c.

(2) Nous nous dispensons de parler des médailles apocryphes de Marinus; tous les antiquaires les excluent avec raison de la série des monnoies impériales: mais il faut dire deux mots de celle qu'on trouve dans le *Museum Hedervarium,* Vienne, 1814, tom. II, tab. 30, n.° 666, et qui fait partie de la riche collection de M. le comte Wiczay.

Neumann l'avoit déja fait graver dans ses *Numi veteres anecdoti,* part. II, tab. 7, n.° 9; mais il s'en est tenu là, et n'en a pas même donné la description. C'est une médaille, comme on en trouve plusieurs, à demi-barbare, dont la légende est entièrement effacée, sur laquelle on

rêve d'Hardouin, qui forge une chronologie de Pacatien, dont il décrit quelques médailles, et qu'il croit fils de Marinus : il faudroit accorder à ces tyrans un plus long règne que ne permet de leur donner le silence de l'histoire. Quelques écrivains ont prétendu que Pacatien étoit le même que Marinus, ou que ces deux personnages étoient au moins de la même famille, et que les lettres de la légende *Mar. Pacatianus,* qu'on lit sur la médaille publiée par le P. Chamillart, devoient s'expliquer ainsi : *Marinus Pacatianus.* M. Millin, en adoptant cette interprétation, et en réfutant avec raison les étranges conjectures formées par Hardouin sur la famille de Pacatien, est néanmoins enclin à penser, comme lui, que la tête du vieillard déifié, avec la légende ΘΕΩ. ΜΑΡΙΝΩ., pourroit bien être celle de Marinus père de Pacatien.

Hardouin, Opera select. p. 335.

Nous n'avons point de document assez précis pour recevoir ou rejeter entièrement ces conjectures : elles feroient croire que Pacatien a régné en Thrace, en Mésie, en Pannonie et dans les Gaules : comment alors les historiens auroient-ils passé sous silence le règne glorieux d'un prince qui commandoit de la Thrace aux Pyrénées (1)?

Bien que nous soyons d'avis que Philippe n'a point

ne lit rien, mais où l'on peut lire tout ce qu'on veut.

(1) C'est l'opinion de la plupart des antiquaires, que Pacatien a été proclamé Auguste dans les Gaules, parce que ses médailles se trouvent particulièrement dans nos provinces. La médaille décrite par Chamillart a été trouvée près des Pyrénées. On en a découvert, dans le comté de Foix, deux autres, que l'on conserve au cabinet de Toulouse. Celle que M. Millin a publiée avec la légende *Romæ æternæ an. mill. et primo,* a été trouvée près de Langres en Champagne. Eckhel annonce bien, *tom. VII, pag. 339,* qu'on en compte plusieurs dans les cabinets d'Allemagne ; mais il n'indique pas leur origine.

grande différence entre la fabrique des médailles de la Thrace et celles-ci, que nous adjugeons à Philippopolis d'Arabie, ou plutôt de la Trachonite, sur les frontières de l'Arabie, ville fondée près de Bostra par l'empereur Philippe, lorsqu'il parvint à l'empire (1).

P. Seguini Numismata, ad notas, pag. 417 ; et Vaillant, Numismata coloniarum, pag. 274.

Nous croyons que Philippe, après avoir obtenu le consentement du sénat, fit encore rendre un sénatus-consulte pour former sa colonie, et l'on voit effectivement que la médaille en fait mention, quoique la légende soit Grecque. Le S. C. y est exprimé, la ville y est désignée comme

frapper depuis cette époque ; et l'absence totale de ces monumens, depuis Élagabale, semble être une raison pour les refuser à la Thrace. Sur plus de quinze empereurs qui ont régné après lui, Philippe seroit donc le seul qui en auroit vu frapper dans cette ville, sous son règne. La chose est possible, mais elle n'est pas vraisemblable ; et nous ne devons pas négliger les plus légères inductions qui peuvent justifier notre manière de voir. Vaillant cite bien une médaille de Salonine (*Numi Græci*, pag. 187) ; mais on ne sait où elle est maintenant, et Eckhel semble douter de la médaille, qui pourroit bien avoir été mal lue. (*Voyez* Eckhel, tom. II, pag. 45.) Quant au motif qui auroit suspendu la fabrication depuis Élagabale, est-ce que Hardouin auroit raison lorsqu'il attribue cette lacune aux incursions des Scythes, qui, depuis Alexandre Sévère, se sont répandus dans ces contrées, et les ont ravagées ! (*Voyez* Hardouin, *Opera selecta*, p. 180.)

(1) Zonare le dit originaire de Bostra : *Ὥρμητο δ' ἐκ Βόστρων, ὅπου καὶ πόλιν βασιλεύσας ἐπώνυμον ἑαυτῷ ἐδομήσατο, Φιλιππούπολιν ὀνομάσας αὐτήν.* (Zonare, Paris, 1686, pag. 625.) « Il tiroit » son origine de Bostra, dans le terri» toire de laquelle il bâtit une ville » de son nom, qu'il nomma *Philip» popolis.* » Cédrène dit à peu près la même chose, *p. 257, Paris, 1647.*

Voici les termes dont se sert Aurélius Victor, qui nous semble plus exact et plus correct, et qui, en peu de mots, nous apprend beaucoup de choses. Il nous prouve aussi que nous devons entendre, dans Zonare et dans Cédrène, que Philippe étoit originaire du territoire de Bostra plutôt que de la ville de ce nom. *Igitur Marcus Julius Philippus, Arabs Trachonites, sumpto in consortium Philippo filio, rebus ad Orientem compositis, conditoque apud Arabiam Philippopoli oppido, Romam venere.* (Pag. 390, édition d'Amsterdam, 1733.)

colonie : c'étoit sans doute un bourg peu important où Philippe avoit pris naissance, qu'il a voulu agrandir en y appelant des habitans et en lui donnant son nom. Il a consacré cet événement par la médaille dont nous parlons, qui semble elle-même suffire pour éclaircir l'obscurité dont on a voulu couvrir ce point historique. Nous prêtons peut-être trop de crédit à cette médaille : mais il nous semble qu'elle atteste l'existence de la ville et sa fondation, l'existence de la colonie, le sénatus-consulte qui la constitue ; elle nous offre les traits de l'empereur qui lui a donné son nom. Sur le revers, nous voyons Rome, qui y figure comme la fondatrice-mère de la colonie, soutenant les deux figures de l'empereur Philippe et de son fils, au moment où ils viennent d'être élevés à l'empire. Nous croyons enfin voir, dans la médaille qui porte la légende ΘΕΩ. ΜΑΡΙΝΩ., l'effigie du père de Philippe.

C'est la seule manière de rendre raison d'un type commun à deux princes : ce qui se rencontre rarement; car chaque empereur étoit jaloux de retracer sur ses monnoies les événemens les plus importans de son règne. Ici nous remarquons une particularité qui ne peut convenir à deux personnages étrangers l'un à l'autre. La déesse Rome, soutenant un aigle chargé de deux figures, se voit pour la première fois avec ces symboles (1). Ne semble-t-elle pas présenter au monde les effigies des empereurs ? et trouverions-nous ce type également sur les médailles

(1) Ordinairement elle porte la figure de la Victoire. Les exemples en sont trop communs pour que nous ayons besoin de les citer.

de Philippe et de Marinus, si celui-ci ne devoit pas avoir part à la publication du monument (1)?

Cette médaille semble avoir été frappée pour la famille de Philippe, et réunir tous les faits qui pouvoient concourir à son illustration : cela est si vrai, qu'il existe au cabinet du Roi une médaille d'Otacilia Sévéra, femme de l'empereur Philippe, avec le même revers ; ce qui prouve jusqu'à l'évidence que l'histoire de Marinus est liée à celle de Philippe, qui a voulu faire participer son épouse aux honneurs qu'il rendoit à sa famille (2). Planche, n.° 3.

Cette médaille pourroit aussi avoir été un monument de flatterie, de la part des Philippopolitains, pour la famille de Philippe. La légende du côté de la tête de Philippe est au nominatif, suivant l'usage, à l'égard de l'empereur au nom duquel se frappoit la monnoie ; il y est avec ses titres : ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. ΚΑΙCΑΡ. CΕΒΑCΤΟC. Celle de Marinus, ΘΕΩ. ΜΑΡΙΝΩ., est au datif. Celle d'Otacilia Sévéra est à l'accusatif, ΜΑΡ. ΩΤΑΚΙΛ. CΕΟΥΗΡΑΝ., en sous-entendant Φιλιπποπολεῖται τιμῶσι, *les Philippopolitains honorent Otacilia Sévéra :* ce qui sembleroit prouver que c'est une dédicace, et que ce type, commun à tous les personnages de la famille, a été placé au revers des portraits de chacun d'eux, suivant ce qui leur étoit dû, d'après le rang qu'ils occupoient auprès du prince.

(1) Philippe a adopté la même idée dans quelques-unes de ses médailles Romaines ; il a toujours associé son fils aux actes de son pouvoir et de sa bienfaisance. Ces deux princes y figurent ensemble, distribuant au peuple des libéralités. (*Voyez* planche, n.° 8.)

(2) Peut-être même avons-nous aussi des médailles de Philippe fils avec le même type. (*Voyez* nos observations à la fin du Mémoire.)

Il n'est pas sans exemple de voir les empereurs Romains dédier des monumens de ce genre à leurs parens, même lorsque ceux-ci n'avoient point régné. Vitellius nous a laissé des monnoies d'or sur lesquelles on trouve la tête de son père. Trajan a divinisé le sien sur ses médailles. Nous en possédons une qui, jusqu'à présent, est unique : elle est dédiée par les habitans d'Abdère en Thrace à l'empereur Trajan, dont on voit la tête au revers de celle de son père (1). Nous pourrions citer bien d'autres exemples de cette espèce (2). N'est-il pas naturel de penser qu'au moment où Philippe parvient à l'empire, au moment où il élève son pays natal au rang de ville et de colonie, où il donne à son fils âgé de sept ans le titre de César, où il nomme son frère Priscus général des troupes de Syrie, et donne le commandement de la Macédoine à son beau-père Sévérianus (3), où enfin il comble d'honneurs et de biens toute sa famille, il veuille en même temps décerner à son père les honneurs divins, les seuls qu'il pût lui rendre, afin, sans doute, de faire

(1) ΑΥΤΟ. ΤΡΑΙΑΝω. ΚΑΙCΑΡΙ. CΕΒΑCΤω. Tête laurée de Trajan.

ΓΕΡΜΑ. ΔΑΚΙΚ. ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ. Tête nue de Trajan père.

(2) Qu'on ne soit pas surpris si le père de Philippe porte ici le nom de Marinus ; cela vient de l'usage de ces temps, où le fils ne portoit que rarement le nom du père. Nous avons parmi les empereurs Macrinus et Diadumenianus son fils, Maximinus et Maximus, Trebonianus et Volusianus, Valerianus et Gallienus, &c... Philippe fils lui-même a porté le nom de *Saturninus*, ainsi que nous l'apprend l'autre Victor, *in Epitome*, pag. 545, édit. d'Amsterdam, *in-4.°*, 1733.

(3) Καὶ Πρίσκον μὲν, ἀδελφὸν ὄντα, τῶν κατὰ Συρίαν προεστήσατο στρατοπέδων, Σεβηριανῷ δὲ τῷ κηδεστῇ τὰς ἐν Μυσίᾳ καὶ Μακεδονίᾳ δυνάμεις ἐπίστευσε. « Philippe » donna alors le commandement des » troupes de Syrie à son frère Priscus, » et il confia le gouvernement de la » Mésie et de la Macédoine à son » beau-père Sévérianus. » Faut-il entendre que Sévérien étoit gendre ou

oublier la bassesse de son extraction (1), et pour éblouir Rome par ces prestiges qui en ont imposé de tout temps aux hommes, et qui suppléent souvent à la véritable grandeur ?

Ce fut en Mésopotamie que Gordien perdit la vie; ce fut dans ces contrées que Philippe fut reconnu empereur. Il n'avoit point encore paru à Rome avec la pourpre, et ne voulut y arriver qu'après avoir montré qu'il savoit fonder des villes et faire des dieux. Il avoit probablement fait approuver par le sénat ces deux actes de son pouvoir : la déférence que les empereurs avoient pour ce corps, ne les empêchoit pas d'être les maîtres du monde (2).

Voici une autre considération qui nous porte à croire que ces médailles ont été frappées dans le voisinage de la Syrie. Philippe, qui se trouvoit, lors de son élévation au trône, sur les frontières de cette province, a dû nécessairement employer les artistes qui étoient le plus à sa portée. Nous prions les antiquaires d'examiner les médailles de ces temps, frappées dans les contrées voisines, celles d'Antioche, par exemple, celles de Laodicée de Syrie, et sur-tout celles de Cyrrhus : en les comparant avec celles de Philippopolis, non pas du côté du revers, qui est diffé-

beau-père de Philippe! le mot *κηδεστὴς* s'applique à l'un et à l'autre. Le traducteur Latin de Zosime le rend par *gener.* Il est cependant à croire que Sévérianus étoit père d'Otacilia Séléra, femme de Philippe.

(1) *Is Philippus humilissimo ortus loco fuit, patre nobilissimo latronum ductore.* (Aurel. Victor, *Epitome* pag. 546.)

(2) *Voyez* ce que dit Aurélius Victor : *Sumpto in consortium Philippo filio, rebus ad Orientem compositis, conditoque apud Arabiam Philippopoli oppido, Romam venere.* On voit par ces mots que Philippe, avant de partir pour Rome, voulut mettre en ordre ses affaires particulières et celles de l'Empire.

rent dans chacune, mais du côté de la tête de l'empereur, ils verront qu'elles se ressemblent tellement sous le rapport du style, du métal, et de la forme des lettres, qu'on les croiroit, pour ainsi dire, sorties du même coin.

Pourquoi donc Eckhel s'élève-t-il si fortement contre Vaillant, qui ne veut point attribuer ces médailles à la Thrace (1)? Il lui reproche de donner injustement le titre de colonie à Philippopolis d'Arabie, tandis qu'aucun géographe, dit-il, ne la désigne de cette manière; et il en conclut que ces médailles appartiennent à la Thrace.

On croira sans doute qu'Eckhel a découvert que la Philippopolis de cette province étoit colonie; mais il se borne seulement à indiquer qu'il n'y avoit aucune raison pour qu'elle ne le fût pas.

Philippopolis de Thrace étoit déja métropole : elle est décorée de ce titre sur la plupart de ses monnoies. Nous ne voyons pas que l'usage d'être en même temps colonie et métropole, qui étoit assez établi dans les villes de Syrie, ait eu lieu en Thrace. Nous voyons en Syrie Antioche, Laodicée, Damas, Émèse, Césarée, &c., prendre à-la-fois, et du temps de Philippe, les deux qualités. Les exemples que cite Eckhel sont presque tous pris dans ces contrées. On sait parfaitement qu'une ville peut avoir été à-la-fois métropole, ensuite colonie, puis être redevenue métropole; les empereurs accordoient ces faveurs à quelques villes, et les en privoient au moindre

(1) *Philippopolis urbs est gemina,* dit Vaillant, *una Thraciæ.... altera in Arabia.... Thracica quidem metropolis dignitate in nummis insignitur; Arabica verò coloniæ titulum sibi adsumit, quæ Marini consecrationem vulgavit, et non Thracica.* (Vaillant, *Numismata coloniarum*, t. II, p. 274.)

mécontentement : mais toutes ces variations ne s'observent guère sur les médailles de la Thrace (1).

Eckhel s'étaye particulièrement de l'opinion d'Hardouin et de Spanheim, et dit : *Harduinus et post eum alii Philippopolin Thraciæ horum numorum parentem agnoscunt, in quorum sententiam propendet etiam Spanhemius.* Et il finit par cette réflexion : *Ceterùm compertum non habemus quæ causa fuerit Philippopolitis cudendæ Marini nomine monetæ, ejusque etiam consecrandi. Si cui exiles conjecturæ placent, adeat Seguinum et Spanhemium.*

Eckhel, Doctrina numorum veterum, tom. II, pag. 45.

S'il appelle le sentiment de Spanheim des conjectures frivoles, pourquoi s'en sert-il pour appuyer son système ? Pourquoi invoque-t-il le même suffrage d'Hardouin, après

(1) La conséquence que tire Eckhel que ces médailles appartiennent à Marinus, parce que celui-ci a été reconnu Auguste en Mésie, n'est pas exacte. *At verò, cùm constet,* dit-il, *Marinum in Mœsia adclamatum imperatorem, multò magis verisimile, ei post mortem à vicina Thraciæ urbe signatos numos, quàm à remotissimis Arabiæ Philippopolitis, quos tantò minùs credibile est favisse Marino, quoniam Philippum, adversùs quem is conspiravit, urbis suæ conditorem agnovêre.* (Eckhel, *Doctrina num. vet.* II, 44.)

Sans doute il est constant que Marinus a été reconnu empereur par les troupes de Mésie ; et si la médaille étoit Latine, le raisonnement d'Eckhel auroit un grand poids : mais le style de la médaille prouve incontestablement qu'elle est Syrienne. Voilà pourquoi il étoit essentiel de déterminer, avant tout, quelle étoit la province où elle a été frappée : cela, une fois connu, doit écarter l'idée qu'elle a pu appartenir à un prince dont le nom n'est peut-être jamais parvenu dans des contrées aussi éloignées que l'Arabie.

Il est important de remarquer que les médailles dont nous nous occupons sont les seules qui aient été frappées à Philippopolis d'Arabie. Philippe, en fondant cette ville sous son nom, a bien pu, de son vivant, l'illustrer par des médailles ; mais il n'a pas possédé l'empire assez longtemps pour soutenir son ouvrage. Ne voyant plus paroître depuis ce prince aucun monument de ce genre, nous pourrions aisément en conclure que tous ceux qui nous sont connus ont rapport à son règne et éclaircissent son histoire.

Ibid. tom. I, pag. CLVII, in Prolegomenis.
Mém. de l'Académ. des inscript. et belles-lettres, tom. XXXII, pag. 672.

avoir dit de cet auteur, *Ejus opera tædium legentibus propter opinionum licentiam adferunt;* et avoir cité avec complaisance un passage conçu en ces termes, « Les opinions » du P. Hardouin en fait de médailles commencent à » perdre le droit d'être réfutées »?

Nous sommes persuadés que si Eckhel avoit examiné ce point avec un peu plus de sévérité, il auroit rendu justice à la sagacité de Vaillant; car il est plus naturel de croire que Philippe, en fondant une ville de son nom et en y appelant des habitans, ait nommé colonie ce qui étoit réellement une colonie, que de penser qu'il ait donné ce titre à Philippopolis de Thrace, qui étoit déja décorée du titre de métropole.

Nous nous déterminons donc à conclure que les médailles de Marinus et de Philippe appartiennent à l'Arabie ou à la Trachonite, et nous pensons qu'elles ont peut-être été frappées pendant le séjour de Philippe dans ces contrées.

Si nous sommes forcés dans ce moment de nous en tenir à des conjectures sur le personnage qui y est représenté, nous conservons l'espoir que de nouvelles recherches et de nouveaux monumens contribueront un jour à éclaircir ce point historique d'une manière plus précise et plus sûre (1).

Ce n'est pas dans cette circonstance seule qu'ont été confondues les villes homonymes. L'embarras qu'on

(1) Aucun historien, aucun monument, ne nous fait connoître le nom du père de Philippe; nous ne sommes donc point en contradiction avec eux, en le nommant Marinus, d'après les médailles que nous lui attribuons.

éprouve dans la classification de leurs médailles, force d'avoir recours à plusieurs moyens différens pour les distinguer. La fabrique de la médaille, la manière dont se trouve écrit le nom de la ville, les magistratures, le nom des fleuves, des montagnes, qui s'y trouve exprimé, &c., sont les ressources qui nous guident et nous éclairent. Quant à Philippopolis, les historiens eux-mêmes sont tombés dans quelques erreurs qui déjà ont été rectifiées. Jornandès a confondu les deux villes de ce nom, en disant que celle de Thrace avoit été fondée par l'empereur Philippe : *Urbemque nominis sui in Thracia quæ dicebatur* Pulpudena, Philippopolin *reconstruens nominavit.*

Jornandes, De regnorum ac temporum successione; Lugduni Batavorum, 1648, in-12; p. 108.

La Chronique d'Eusèbe dit la même chose dans la traduction de S. Jérôme : *Philippus urbem sui nominis in Thracia constituit.* On sait que cette ville existoit en Thrace sous un nom différemment rapporté par les auteurs; qu'elle fut agrandie par Philippe roi de Macédoine, qui lui donna le sien, qu'elle porte encore de nos jours (1). Si déjà, du temps de S. Jérôme et de Jornandès, il y avoit des incertitudes sur l'établissement de cette cité, on ne doit pas s'étonner de la difficulté d'éclaircir les doutes qui s'élèvent aujourd'hui.

Nous ignorons la position précise de cette ville. Étoitelle située dans la Trachonite ou dans l'Arabie (2)? Quel-

(1) *Oppidum sub Rhodope* Poneropolis *antea, mox à conditore* Philippopolis, *nunc à situ* Trimontium *dicta.* (Pline, liv. IV, ch. II, tom. I, p. 203, édit. d'Hardouin.)

Étienne de Byzance la place en Macédoine, et dit qu'elle fut Φιλίππου τοῦ Ἀμύντου κτίσμα. Ammien-Marcellin la nomme *Eumolpias*, &c.

(2) Aurélius Victor semble nous indiquer qu'on doit la placer dans la Trachonite ; il appelle Philippe *Arabs Trachonites*, et les termes dont il se sert en parlant de la fondation

ques auteurs modernes ont prétendu que c'étoit la ville de Bostra, à laquelle Philippe avoit donné son nom, sans en bâtir une nouvelle; mais la série des médailles impériales de cette métropole de l'Arabie continue presque sans interruption jusqu'à Trajan Dèce. Nous en avons même de Philippe père et de Philippe fils avec la légende, COL. METROPOLIS BOSTRA; ce qui nous donne occasion de faire remarquer qu'elle est appelée ici *métropole,* pour la première fois, sur ses monnoies: cela porte à croire qu'en même temps que Philippe décora sa ville natale du titre de colonie, il voulut accorder à Bostra, dans le territoire de laquelle se trouvoit Philippopolis, une faveur particulière; et, comme elle jouissoit déjà des droits de colonie, il la fit métropole (1). Il est bien certain que Bostra et Philippopolis étoient des villes différentes. La Notice d'Hiéroclès fait mention de l'une et de l'autre, et les actes du concile de Chalcédoine citent les évêques de ces deux villes de la province d'Arabie. Les médailles que nous avons décrites, viendroient à l'appui

de la ville, sont également très-précis : *Conditoque apud Arabiam Philippopoli oppido.* Remarquons qu'il dit *apud Arabiam*, et non *in Arabia.* La Trachonite, située au pied du mont Liban, avoit des limites un peu vagues : on appeloit souvent ses habitans, *les Arabes de la Trachonite.*

(1) Il paroît que c'est Philippe qui institua à Bostra les jeux Dusariens, en l'honneur de *Dusarès,* qui avoit en Arabie le même culte que Bacchus. *Unicuique etiam provinciæ et civitati suus est deus, ut Syriæ Astarte, Arabiæ Dusares.* (Tertull. *Apologet.* c. XXIV.)

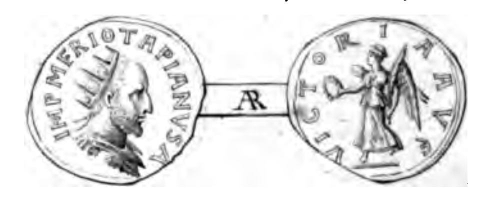
Nous avons fait graver pour ce Mémoire une médaille de Philippe fils, de la colonie de Bostra; elle fait mention des jeux Dusariens. Cette pièce, qui est incontestablement de Philippe fils, qui n'y est nommé que César, sert encore à démontrer plus clairement que, quoique ce prince fût fort jeune, on lui donnoit sur les médailles les traits d'un homme plus âgé.

de

Mém. de l'Acad. des Inscript. Tom. VI. p. 564.



Mém. de l'Acad. des Inscript. Tom. VI. p. 552



de ces preuves, si nous en avions besoin pour fortifier le récit d'Aurélius Victor et des autres historiens qui attestent son origine.

Cellarius, au surplus, a très-bien éclairci ce point; il s'étaye lui-même des médailles de Marinus. Si l'ouvrage d'Eckhel avoit paru avant ce philologue, il l'auroit peut-être induit en erreur; tant est grande la confiance qu'inspirent le mérite et le talent de ce savant antiquaire : car il est bon de savoir que les auteurs qui ont écrit immédiatement après Vaillant, l'ont pris pour guide et ont suivi sa manière de voir, jusqu'à la publication de l'ouvrage d'Eckhel, qui, à son tour, a entraîné dans ses opinions les écrivains qui ont paru après lui. M. Mionnet, à qui nous devons la description des médailles du cabinet du Roi, avoit aussi placé dans la Thrace les médailles de Marinus; mais il n'a pas tardé à reconnoître qu'elles n'appartenoient point à cette province, et qu'elles étoient de fabrique Syrienne.

Cellarius, Notitia orbis antiq. tom. II, p. 696.

Nous n'appauvrissons pas Philippopolis de Thrace en lui enlevant ces médailles; il lui en reste encore un assez grand nombre qui concourent à éclaircir son histoire. Cette restitution tend, au contraire, à enrichir une ville à laquelle, jusqu'ici, l'on ne donnoit aucune monnoie. C'est encore à Philippe qu'elle doit ce bienfait, et c'est par lui qu'elle figure dans la géographie numismatique. S'il est vrai que ce prince ait compté sur ces monumens pour transmettre à la postérité l'acte qui consacroit l'apothéose de son père et l'espèce d'illustration qu'il vouloit donner à sa ville natale, il faut convenir qu'il s'est étrangement mépris; et l'on ne peut s'empêcher d'admirer

jusqu'à quel point les calculs de la vanité humaine se trouvent déjoués, puisque, d'un côté, l'on a donné les médailles de Marinus à un tyran de la Mésie, et que, de l'autre, on a attribué à la Thrace des monnoies frappées en Arabie.

Nous proposons donc de restituer à cette province les médailles suivantes :

MARINUS.

Séguin, Vaillant, Cabinet du Roi.

1. ΘΕΩ. ΜΑΡΙΝΩ. Tête nue, à droite, au-dessous de laquelle un aigle éployé.

R. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. ΚΟΛΩΝΙΑC. S. C. Rome assise sur un bouclier, ayant dans la main droite un aigle sur lequel sont placées deux petites figures, et tenant de la gauche une haste.

Strada, Tiepolo, Sestini (ex Museo Ainslie). Cabinets de MM. Gosselin et Tôchon, à Paris.

2. ΘΕΩ. ΜΑΡΙΝΩ. Tête d'un vieillard, au-dessous de laquelle un aigle éployé.

R. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. ΚΟΛΩΝΙΑC. S. C. Rome debout, tenant de la main droite une patère, et de la gauche une haste ; à ses pieds un bouclier (1).

PHILIPPUS (2).

Vaillant, Tiepolo, Cabinet du Roi à Paris, et cabinet Tôchon.

ΑΥΤΟΚ. Κ. Μ. ΙΟΥΛΙ. ΦΙΛΙΠΠΟC. CEB. Tête de Philippe laurée, à droite.

(1) Vaillant explique en peu de mots le type de cette seconde médaille de Marinus : *Roma, non autem Pallas, uti Seguinus et Mediobarbus volunt, pateram ad sacra Marino facienda gerit.* (Numismata coloniarum, *pag. 274.*)

(2) Toutes les médailles de Philippe, de cette ville de Philippopolis, soit qu'elles appartiennent au fils ou au père, offrent la même légende du côté de la tête comme du côté du revers. On ne peut les distinguer que par la différence dans les traits.

R. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. ΚΟΛΩΝΙΑϹ. S. C. Rome assise sur un bouclier, ayant dans la main droite un aigle sur lequel sont placées deux petites figures, et tenant de la gauche une haste.

OTACILIA.

ΜΑΡ. ΩΤΑΚΙΛ. ϹΕΟΥΗΡΑΝ. ϹΕΒ. Tête d'Otacilia, à droite. *Cabinet du Roi à Paris.*

R. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. ΚΟΛΩΝΙΑϹ. S. C. Même type que ci-dessus.

Nous avions terminé ici notre Mémoire; mais le sujet que nous avons traité, nous engage à faire quelques observations sur les médailles de Philippopolis qui appartiennent à l'empereur Philippe père, et à examiner s'il n'en existe pas qu'on doive attribuer à son fils. Il est quelquefois assez difficile de distinguer celles qui représentent l'effigie de ces deux princes, et l'on pourroit bien les avoir confondues. Vaillant et l'éditeur du cabinet Tiepolo donnent les médailles qu'ils ont publiées au père; mais, Vaillant n'ayant donné que le revers de la sienne, et l'autre s'étant borné à une simple description, nous sommes obligés de nous en rapporter à leur témoignage. M. Mionnet a cru devoir adopter le même système pour les médailles du cabinet du Roi qu'il décrit. Comme nous en possédons nous-mêmes deux avec le même type, et que les unes et les autres sont sous nos yeux, elles peuvent servir à nous éclairer. Nous y remarquons les traits d'un jeune homme plutôt que ceux d'un homme dans la force de l'âge. Si nous consultons les médailles de Syrie, nous y trouvons deux figures bien distinctes. Sur les unes, les traits sont plus pro-

Vaillant, Num. coloniarum, tom. II, pag. 249. Musei Theupoli Numismata; Venise, 1735; tom. I, p. 743.

noncés; le nez plus aquilin a quelque ressemblance avec celui de Marinus. On remarque sur les autres une figure jeune et des traits délicats; les lèvres sont avancées, signe qui caractérise essentiellement l'effigie du jeune prince, que les historiens nous peignent sérieux et ne riant jamais (1). Il semble enfin qu'il existe plus de rapport entre la figure de Philippe fils et celle d'Otacilia Sévéra sa mère, qu'avec celle de son père. Nous convenons néanmoins que Philippe fils, étant mort à douze ans, paroît plus âgé sur plusieurs de ses monnoies : mais cela ne tiendroit-il point au système des empereurs, qui, en créant leurs fils Augustes, ne vouloient pas qu'on leur donnât les traits de l'enfance? Au surplus, les médailles Romaines, où l'on soignoit particulièrement la ressemblance, sont en parfaite harmonie avec celles de Syrie.

Nous en avons fait graver ici des unes et des autres : on y voit une différence remarquable dans les traits de chacun des princes.

Voyez celles de Cyrrhus : attribuerons-nous au même Philippe les médailles gravées aux n.os 4 et 6, et celles qui sont au n.° 5 ?

Nous avons fait voir dans notre Mémoire la parfaite analogie qui existe entre les médailles de cette province

(1) *Adeò severi et tristis animi, ut jam tum à quinquenni ætate nullo prorsus cujusquam commento ad ridendum solvi potuerit, patremque ludis secularibus petulantiùs cachinnantem, quanquam adhuc tener, vultu notaverit aversato.* (Aurel. Victor, *Epitome*, pag. 546.)

Pomponius Lætus, écrivain du XV.e siècle, l'appelle *agelastos* : *Itaque à militibus ipse Veronæ cæsus est, et Romæ filius à prætorianis. Is traditur fuisse* agelastos, *et ludis secularibus ridentem patrem severo vultu inspexisse, velut illum corrigeret. Ambo Philippi vixerunt an. quinque, et immeritò inter divos relati.* (Édition de Jehan Dupré, Paris, 1501.)

et celles de Philippopolis d'Arabie. Si donc la médaille du n.° 6 est du même prince que celle du n.° 4, on conviendra que nous aurions raison de penser que l'une et l'autre appartiennent à Philippe fils plutôt qu'à son père; nous croyons devoir appeler l'attention des antiquaires sur ce point, et les engager à examiner soigneusement les médailles qu'ils possèdent, afin de pouvoir, par la comparaison de plusieurs monumens, établir une règle invariable à laquelle on puisse se rapporter.

---

de Philippe fils; ce qui fait présumer que celle du n.° 4 lui appartient également (1).

N.° 7. Médaille Romaine de Philippe père, parfaitement en harmonie avec celles du n.° 5. Ce qui distingue particulièrement les traits du père de ceux du fils, c'est la forme du nez, qui est plus prononcée; et l'on pourroit se servir avec avantage du rapport qui existe dans ce trait entre Marinus et Philippe père, pour établir entre eux une ressemblance de famille : on remarque aussi que les médailles du père ont constamment une figure plus âgée.

N.° 8. Médaille Romaine de Philippe fils. On y reconnoît une grande analogie, relativement aux traits qui caractérisent la figure, avec les médailles n.os 4 et 6.

N.° 9. Médaille Romaine d'Otacilia Sévéra. On voit par cette pièce que les traits de Philippe fils ont plus de rapport avec les traits de sa mère qu'avec ceux du père.

N.° 10. Médaille d'Antioche de Syrie, où se trouvent les têtes accolées du père et du fils, et où l'on voit plus exactement la différence qui existe dans les traits des deux princes.

(1) On lit sur cette médaille, ΔΙΟС ΚΤΕΒΑΤΟΥ pour ΚΑΤΕΒΑΤΟΥ. Cette altération existe bien réellement sur la médaille qui est dans notre cabinet, et n'est point une faute du graveur de la planche.

NOTICE
SUR UNE MÉDAILLE
DE L'EMPEREUR JOTAPIANUS.

PAR M. TÔCHON D'ANNECI.

Lu le 31 Octobre 1817.

NOUS avons cru faire une chose agréable aux antiquaires, en nous hâtant de publier une médaille importante qui offre les traits d'un tyran presque inconnu dans l'histoire, et tout-à-fait nouveau dans la numismatique. Ce sujet a d'ailleurs quelque liaison avec celui que nous avons traité dans le Mémoire précédent.

L'empereur Philippe, qui, de l'extraction la plus basse, parvint au trône par l'assassinat du jeune Gordien, donna plus qu'aucun autre l'exemple de la rebellion. Le succès dont son entreprise fut couronnée, enhardit d'autres chefs à tenter la même fortune; et c'est là que commence cette foule de tyrans qui désolèrent l'empire Romain depuis ces temps. Outre Marinus, les historiens ou les médailles nous font connoître Jotapianus, Pacatianus, Priscus, Valens, Licinianus, et, après eux, plusieurs qui parurent du temps de Gallien, et qu'on désigne abusivement sous la dénomination des *trente tyrans*. C'est pour eux surtout que les médailles sont d'un grand secours, parce qu'elles fixent leurs véritables noms, rapportés différem-

ment

ment par les auteurs, et qu'elles établissent quelquefois l'époque précise de leur règne. Parmi ceux que nous venons de citer, Pacatianus étoit le seul dont nous eussions des monnoies authentiques : nous y ajoutons aujourd'hui Jotapianus, dont Aurélius Victor et Zosime nous ont conservé le souvenir.

Le premier de ces historiens nous apprend que, pendant le séjour que fit à Rome l'empereur Trajan Dèce avant de partir pour son expédition d'Illyrie, on lui apporta la tête de Jotapianus, qui s'étoit révolté en Syrie. *Et interea ad eum Jotapiani (qui, Alexandri tumens stirpe, per Syriam tentans nova, militum arbitrio occubuerat) ora, uti mos est, inopinatò feruntur*, &c.

Aur. Victor, de Cæsaribus, cap. XIX.

Zosime, en faisant mention de la révolte de Marinus dans la Mésie, nous dit aussi que, vers le même temps, les légions de la Syrie élevèrent à l'empire *Papianus*. Il a paru constant à la plupart des critiques qu'il falloit lire dans Zosime *Jotapianus*, leçon qui, d'ailleurs, se trouve dans quelques manuscrits (1). Nous avons cité,

(1) Leunclavius est le premier qui ait publié l'Histoire de Zosime. Son édition, qui ne contient que la version Latine de cet auteur, parut à Bâle, *in-fol.*, sans date; mais on sait qu'elle est de l'an 1576. Son texte porte (pag. 6) * *Tapianum*, et, au chap. XXI, * *Tapiano;* mais il met en marge, en forme de correction, * *Papianum* et * *Papiano*. Cette correction, qui n'est qu'une nouvelle erreur bien plus grave, a été suivie dans les éditions postérieures, où l'on ne lit que *Papianus*. Mais Reitemeyer, dans la belle édition qu'il a donnée à Leipzig, 1784, *in-8.°*, grec-lat., avec quelques notes de Heyne, a rétabli dans le texte le mot *Jotapianus*, sur la foi de deux manuscrits, et appuyé du témoignage d'Isaac Casaubon. Voici les termes de Reitemeyer, pag. 29 : Παπιανὸν vulg. Sed L. et P. C. Ἰωταπιανὸν, et §. 3, Ταπιανοῦ. *Aurel. Victor Iotapianum sub Decio rebellasse ait. At Casaubono* (ad Script. H. Aug. min. pag. 202) *approbatam codicum lectionem restitui.*

Nous croyons aussi devoir citer les propres expressions de Casaubon:

dans notre Mémoire sur Marinus, le texte de Zosime; il est inutile de le répéter ici.

Voy. *ci-dessus, pag. 528.*

On voit, par le peu de mots que nous ont conservés les anciens, qu'il n'est pas facile d'établir l'histoire de Jotapianus. Zosime se borne à parler de sa rebellion et de sa défaite. Aurélius Victor nous dit quelque chose de plus : mais les termes mêmes dont il se sert font naître une obscurité nouvelle sur l'origine de cet usurpateur, lorsqu'il dit qu'il *se glorifioit d'être issu de la race d'Alexandre;* ce qui peut s'entendre de plusieurs manières. On a généralement pensé jusqu'ici que cela signifioit que Jotapianus appartenoit à la famille d'Alexandre Sévère; mais il ne paroît pas possible qu'Alexandre Sévère ait pu être considéré alors comme la souche d'une famille illustre dont il fût glorieux de descendre. Les mots dont se sert Aurélius Victor, *Alexandri tumens stirpe*, semblent annoncer des prétentions plus élevées. L'empereur Alexandre est ordinairement désigné par le prénom de Sévère. Il étoit le premier ou tout au plus le second de sa race; il ne comptoit avant lui qu'Élagabale son cousin qui eût occupé le trône, à moins qu'on ne le com-

IMP. CÆSAR IOTAPIANUS AUG. *Hic Philippi temporibus imperium in Oriente occupavit : sed, statim oppressus, cum imperio vitam simul amisit : auctor Zosimus, apud quem scribendum cum manu exaratis codicibus,* τὸν Ἰωταπιανὸν παρήγαγον ἐς τὴν τῶν ὅλων ἀρχήν *: et mox* τοῦ Ἰωταπιανοῦ, *non autem* Παπιανὸν *et* Παπιανοῦ. *Aurelius enim Victor lectionem scriptam firmat.* (Isaaci Casauboni in Ælium Spartianum, Julium Capitolinum, &c., Emendationes ac Notæ, *Paris. Drouart, 1603, in-4.°, pag. 447*). C'est donc Casaubon qui a, le premier, rétabli dans Zosime le nom de Jotapien, et notre médaille confirme pleinement aujourd'hui cette heureuse conjecture. Le seul manuscrit qui existe à la Bibliothèque du Roi, et que nous avons sous les yeux, porte effectivement Ἰωταπιανὸν, et, plus bas, au chap. XXI, Ταπιανοῦ.

prenne parmi les Antonins; et alors Jotapianus auroit bien plutôt rattaché son origine à ce nom si cher à l'armée, comme l'avoient fait Caracalla, Élagabale et Diaduménien.

On pourroit donc conjecturer qu'Aurélius Victor a voulu dire que Jotapianus se prétendoit issu d'Alexandre roi de Macédoine; et, dans ce cas, il auroit eu quelque raison de s'enorgueillir. Son nom indique peut-être qu'il descendoit d'une de ces princesses appelées *Jotapé*, dont Josèphe, Dion Cassius et les médailles, nous ont conservé la mémoire. Elles étoient de la famille royale de Commagène, qui prétendoit appartenir aux Séleucides; elles pouvoient donc tenir par quelque ancienne alliance à la race d'Alexandre-le-Grand.

Dion Cassius, liv. XLIX, édit. de Reimar, t. I, pag. 601.
Josèphe, Ant. Jud. liv. XVIII, c. VII.
Haym, Tesoro Britannico, tom. I, p. 108 et suiv.
Eckhel, Doctr. num. vet. t. III, pag. 257.

Nous ne pousserons pas plus loin cette conjecture, qui se trouve autorisée par l'ambiguité qu'on remarque dans le texte d'Aurélius Victor. Ceux qui voudroient plutôt reconnoître, dans le passage de cet auteur, qu'il est question de l'empereur Alexandre Sévère, pourroient s'appuyer aussi sur ce que, ce prince étant né dans la ville d'Arce en Phénicie, il ne seroit pas impossible que Jotapianus, originaire de ces contrées, comme l'indique assez son nom, descendît de la même famille, d'autant plus que *Julia Mæsa*, aïeule d'Alexandre Sévère, *Gessius Marcianus* son père, *Julia Mammæa* sa mère, sont d'origine Syrienne, et que leur famille a pu s'étendre jusqu'à Jotapianus (1).

Quoi qu'il en soit, il paroît certain que cet usurpa-

(1) A ces conjectures on peut en ajouter une troisième, qui n'a de fondement que dans le nom de *Jotapianus* que portoit ce tyran. Nous

teur se revêtit de la pourpre en Syrie : mais se révolta-t-il sous Philippe ou sous Trajan Dèce ? Zosime dit que cette rebellion eut lieu sous le premier de ces empereurs, puisqu'il la place à la même époque que celle de Marinus, et qu'il nous apprend, comme Zonare, que ce tyran fut mis à mort du vivant de Philippe, tandis qu'Aurélius Victor semble nous dire le contraire. Selon lui, ce fut à Trajan Dèce, successeur de Philippe, qu'on apporta à Rome la tête du rebelle ; ce qui feroit supposer que Jotapianus se révolta vers la fin du règne de Philippe, et qu'il fut mis à mort au commencement de celui de Trajan Dèce. Si cet Auguste régna trop peu de temps pour consolider sa puissance, il vécut assez pour la consacrer par des monumens numismatiques. C'étoit le premier soin dont s'occupoient les ambitieux qui parvenoient au trône, et qui croyoient sans doute donner par-là une sanction plus forte à leur élévation.

Cette médaille de Jotapianus est en billon, c'est-à-dire, en argent à bas titre, comme sont toutes les médailles de ce temps; le caractère de la tête est assez bon; le style n'en est pas inférieur à celui des médailles de Philippe et de Trajan Dèce : on y reconnoît à peu près le même travail. Elle a pour légende, d'un côté : IMPMFRIOTAPIANUSA [IMP. M. F. R. IOTAPIANUS. A.] : tête de l'empereur radiée et barbue.

Les trois lettres M F R sont sans doute là pour les ini-

trouvons un autre Alexandre, arrière-petit-fils d'Hérode, roi de Judée, qui obtint de Vespasien un petit royaume dans un canton de la Cilicie, qu'on appeloit *Lesis* ou *Hesis*. Cet Alexandre avoit épousé une fille du roi de Commagène, qui se nommoit *Jotapé*. (Josèphe, *Ant. Jud.* XVIII, 7.)

tiales des prénoms qu'avoit Jotapianus, comme *Marcus Fulvius Rufus,* ou tout autre; car nous n'avons rien qui puisse nous guider dans cette explication. Nous remarquons qu'après le mot JOTAPIANUS il n'y a qu'un A pour indiquer *Augustus,* quoique ce mot soit ordinairement désigné sur les monnoies par les lettres AUG. Le revers est une Victoire tenant de la main droite une couronne et dans la gauche une palme, avec la légende VICTORIA AUG.

Ce type indique une victoire remportée par l'usurpateur sur les troupes du prince légitime, plutôt que sur les ennemis de l'Empire. L'artiste qui a gravé la médaille n'étoit probablement pas Romain; car il s'y trouve une faute que n'auroit sûrement pas faite un graveur qui eût connu la langue Latine. La dernière lettre de la légende, qui devoit être un G, est un *epsilon* bien formé [Є], et tel qu'il étoit en usage à cette époque (1).

La légende VICTORIA AUG. *[Victoria Augusti]* annonce

(1) Les personnes qui n'ont pas vu la médaille, pourroient croire que l'Є n'est point une faute de l'artiste; que la légende est VICTORIA AV., et que l'Є est une lettre isolée, ainsi qu'il s'en trouve sur certaines médailles (particulièrement depuis Philippe), ou comme lettre numérale, ou comme marque monétaire; mais il nous semble ici qu'elle fait partie de la légende. La manière dont elle est placée, ne nous permet pas de former d'autres conjectures. Ces fautes sont assez fréquentes sur les médailles Latines frappées dans les villes Grecques. Le coin de la médaille aura peut-être été gravé par un artiste Grec, qui, ne connoissant pas le G, se sera imaginé qu'il y avoit erreur dans la légende qu'on lui donnoit à graver; erreur qu'il aura voulu corriger lui-même en remplaçant le G par la lettre Grecque qui a le plus de ressemblance avec lui (l'*epsilon* lunaire). Cela paroît au moins vraisemblable : la précipitation avec laquelle ces empereurs d'un moment se hâtoient de produire des monnoies à leur effigie, ne leur laissoit pas le temps de donner de grands soins à leur fabrication.

qu'il vouloit régner seul, et qu'il n'admettoit pas même pour son collègue à l'empire le prince reconnu par le sénat, le prince en possession du trône; autrement il se seroit servi de la formule ordinaire : VICTORIA AUGG. *[Victoria Augustorum]*.

Cette médaille appartient à M. Rousseau, consul général à Bagdad, qui, ayant formé en Syrie une assez riche collection, nous a rapporté l'image d'un tyran dont les monumens étoient entièrement inconnus (1). Elle est d'autant plus précieuse, qu'elle a été trouvée sur les lieux mêmes où Jotapianus, suivant Zosime et Aurélius Victor, s'est emparé du pouvoir. La médaille est belle, d'une conservation parfaite, et d'une authenticité incontestable. Elle peut figurer avec honneur dans l'*Iconographie Grecque et Latine* que l'on doit aux savantes recherches de notre confrère M. Visconti (2).

On a cru long-temps, et c'étoit l'avis de plusieurs antiquaires, que Jotapianus étoit le même que Pacatianus, et que Pacatianus étoit le même que Marinus qui s'étoit révolté dans la Mésie. On s'appuyoit sur ce qu'aucun historien ne parlant de Pacatianus, dont on avoit cependant des médailles, on devoit croire que le nom de *Jotapianus* étoit corrompu dans Aurélius Victor et dans Zosime, et qu'il falloit lire *Pacatianus*. La ressemblance de ces noms paroissoit donner quelque poids à ces conjectures, qui n'ont cependant pas été généralement accueillies.

Voy. *ci dessus, pag. 533.*

Spanheim, De usu et præstantia numismatum antiquorum, t. II, pag. 254 et 261. Eckhel, Doctrina numorum veterum, t. VII, pag. 339.

(1) Outre la médaille de Jotapianus, la collection qu'a formée M. Rousseau, contient plusieurs pièces importantes, parmi lesquelles on distingue une belle suite de médaillons des rois de Syrie, des médailles inédites des rois Parthes, des rois Sassanides, &c.

(2) Cette médaille a été acquise depuis pour la collection du Roi.

La médaille que nous publions détruit toutes celles que l'on a formées, et achève de prouver que ces trois usurpateurs sont trois personnages différens; elle laisse espérer aussi qu'on pourra trouver un jour quelque monument qui attestera le règne de Marinus de la Mésie, comme nous en avons déja qui attestent celui de Pacatianus et de Jotapianus.

On peut consulter ce qui a été écrit à ce sujet par Baudelot de Dairval, Galland, le P. Chamillart, Spanheim, Banduri, Eckhel, &c.

EXAMEN CRITIQUE

DES HISTORIENS

QUI ONT PARLÉ DU DIFFÉRENT SURVENU, L'AN 1141, ENTRE LE ROI LOUIS-LE-JEUNE ET LE PAPE INNOCENT II.

PAR M. BRIAL.

Lu le 13 Décembre 1811.

DEUX choses donnèrent lieu à ce différent, qui dura pendant quatre ans : l'ordination de Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, faite par Innocent, sans le consentement ou contre le gré du roi de France ; et l'excommunication lancée contre Raoul comte de Vermandois, sénéchal de France, pour avoir répudié sa première femme et avoir épousé une sœur de la reine. Il étoit difficile d'écrire sur ces deux événemens, pendant qu'ils se passoient, sans blesser ou le roi ou le pape : aussi, ou les auteurs contemporains n'en parlent pas du tout, ou ce qu'ils en disent est presque insignifiant.

L'abbé Suger, qui a fait l'Histoire des premières années du règne de Louis-le-Jeune, et qui, mieux que tout autre, pouvoit nous instruire des circonstances d'une affaire à laquelle il eut tant de part comme conseiller intime du souverain, connoissant parfaitement les droits du roi et les motifs qui le faisoient agir, ne dit pas un

mot

mot de ce différent. C'est sa méthode de passer sous silence tous les événemens dans lesquels les rois ont eu quelque tort, ou qui ont tourné à leur désavantage. C'est ainsi que, dans l'Histoire de Louis-le-Gros, il ne parle pas du tout des tentatives infructueuses que fit ce prince pour empêcher la dissolution du mariage de Guillaume Cliton, fils de Robert duc de Normandie, avec une fille du comte d'Anjou, mariage qu'il étoit de la politique de la France de maintenir contre les prétentions du roi d'Angleterre, et où il échoua, comme je l'ai expliqué dans un autre Mémoire. C'est par la même raison qu'il ne dit rien non plus du différent qu'eut Louis-le-Gros avec Étienne évêque de Paris et Henri archevêque de Sens, dans lequel ce monarque, séduit par les intrigues de son sénéchal Étienne de Garlande, eut peut-être quelques torts, et fut obligé de céder.

Parmi les auteurs contemporains qui ont parlé du différent de Louis-le-Jeune avec le pape Innocent, il faut compter l'auteur anonyme de la chronique de Morigni près d'Étampes. Il n'en parle, et encore très-succinctement, que pour dire que Macaire, son abbé, neveu d'Alberic, cardinal évêque d'Ostie, fut envoyé à Rome pendant les débats, afin de travailler à un accommodement; qu'avec la protection des cardinaux il obtint plusieurs des demandes du roi, mais qu'il échoua dans la principale, qui étoit la destitution de l'archevêque de Bourges : car il ne parle pas du tout du mariage du comte Raoul avec une sœur de la reine.

Duchesne, Script. Franc. tom IV, pag. 386.

Hérimanne, abbé de Saint-Martin de Tournai, est encore un auteur contemporain; mais celui-ci n'est amené

Spicil. in-fol. tom. II, num. 113.

à parler de ce différent que pour dire que le clergé de Tournai, voulant se soustraire à la juridiction de l'évêque de Noyon, et faire rétablir dans sa ville le siége épiscopal, saisit cette occasion de renouveler sa demande à Rome, parce que l'évêque de Noyon avoit encouru la disgrâce du pape et avoit été frappé d'interdit pour avoir coopéré par son suffrage à la dissolution du premier mariage de son frère le comte de Vermandois; circonstance que le clergé de Tournai croyoit favorable pour obtenir la demande qu'il avoit déjà formée plusieurs fois.

Nous avons ensuite la tourbe des chroniqueurs, qui ne disent guère autre chose si ce n'est qu'en telle année il y eut un différent entre le roi et le pape, entre le comte de Champagne et le roi. Nous ne saurions donc rien ou presque rien sur cette affaire, si l'on ne nous eût conservé les lettres de S. Bernard, partisan déclaré du pape et du comte de Champagne; car on voit, par les lettres mêmes de S. Bernard, que l'abbé Suger, et Joslin, évêque de Soissons, écrivent pour la défense du roi: mais, comme dans ce temps-là on craignoit plus d'offenser le pape que le roi, leurs lettres n'ont pas été conservées. Nous sommes donc réduits à ne connoître cette affaire que par le rapport d'une des parties. Il faut par conséquent nous borner à examiner et discuter les lettres de S. Bernard, pour savoir qui du pape ou du roi étoit le mieux fondé dans ses prétentions. Mais auparavant il faut recueillir les faits et les classer dans l'ordre des temps.

Thibaud comte de Champagne, surnommé *le Grand* ou *l'Ancien*, pour le distinguer de son fils, de même nom,

n'étant encore que comte de Blois et de Chartres, s'étoit toujours montré partisan des rois Normands d'Angleterre, desquels il descendoit par sa mère, et avoit favorisé de tout son pouvoir les projets d'envahissement de Henri I.er sur la France; il avoit même joint ses armes à celles de son oncle contre son suzerain. Parvenu, l'an 1125, au comté de Champagne par la cession que lui fit, en embrassant la religion des Templiers, son oncle paternel le comte Hugues, au préjudice de son propre fils qu'il désavouoit, Thibaud étoit devenu en France une puissance prépondérante. Requis de fournir son contingent à l'armée que le roi levoit, l'an 1141, pour revendiquer les droits de la reine Éléonore sur le comté de Toulouse, Thibaud ne tint aucun compte de la semonce, et vraisemblablement fit manquer l'expédition, qui n'eut aucun résultat. C'est le premier grief du roi contre le comte.

Chron. de Fr. Bouquet, t. XII, pag. 116.

Chron. Turon. ibid. p. 472.

Dans le même temps arriva la brouillerie avec le pape, au sujet de l'élection d'un archevêque à Bourges; et, dans cette contestation, le comte de Champagne eut encore le tort de prendre parti contre son roi. A cette époque, Thibaud faisoit profession d'une piété exemplaire; on ne parloit que de ses bonnes œuvres, de ses aumônes, et du bien qu'il faisoit aux églises et aux monastères. Manquant d'instruction, de l'aveu même de ses panégyristes, et se laissant conduire par des gens plus dévots que publicistes, jusque-là, dit le P. Daniel, que ses ennemis appeloient les moines et les convers ses soldats et son artillerie, il fut aisé de faire entendre à un prince aussi religieux, que se ranger du côté du pape, c'étoit servir la cause de Dieu

et de son église : mais, comme nous le verrons, il fut la victime de son zèle inconsidéré.

Continuons l'examen des faits, et voyons ce qui se passoit à l'élection d'un archevêque de Bourges. Les suffrages furent partagés entre le chancelier de Louis VII, nommé *Cadurque*, et Pierre de la Châtre, cousin du cardinal Haimeric, chancelier de l'église Romaine. Cadurque, selon la chronique de Morigni la plus ancienne autorité que nous ayons, eut l'agrément du roi. Elle ne dit pas que le roi l'eût désigné ou recommandé; elle dit simplement que le roi avoit approuvé ce choix, *assentiente rege*. Guillaume de Nangis ajoute que le roi avoit laissé une entière liberté aux électeurs, ne donnant d'exclusion qu'à Pierre de la Châtre. Cette circonstance n'est appuyée que sur le témoignage d'un auteur postérieur à l'événement de plus de cent ans. Si on veut l'admettre, il faut la rapporter à une autre époque, c'est-à-dire, à l'année suivante, lorsqu'il fut question d'un accommodement, le roi consentant alors, comme je le dirai ci-après, qu'il fût fait une nouvelle élection, mais à l'exclusion de Pierre de la Châtre, qui, ayant méconnu la prérogative royale, méritoit cette exclusion : car, dans la première élection, le roi n'avoit sans doute pas prévu que les suffrages se porteroient sur la Châtre, et rien ne prouve qu'il eût contre lui aucune animosité personnelle.

Spicil. in-fol. t. III, p. 6.

La Châtre, se voyant rejeté par le roi, eut recours à Rome, où il avoit des protecteurs. Sa cause, appuyée du crédit du chancelier Haimeric, fut trouvée bonne. Le pape, de sa pleine autorité, le renvoya à Bourges après l'avoir sacré, et prononça contre Cadurque la privation

de tout bénéfice ecclésiastique. C'est ainsi que raconte la chose l'anonyme de Morigni. Guillaume de Nangis ajoute que le pape accompagna sa décision d'un propos offensant pour le roi, disant que c'étoit un jeune prince qu'il falloit instruire, afin qu'il apprît de bonne heure à ne pas se mêler des affaires de l'église : *Dicente regem puerum instruendum et cohibendum, ne talibus assuescat.* Ce propos indiscret attribué au pape auroit besoin d'un meilleur garant qu'un auteur du XIII.e siècle ; ou du moins il faudroit le rapporter à un temps où la querelle fut plus envenimée. Nangis a rapporté sous une seule année tout ce qu'il savoit sur cette affaire, qui a duré quatre ans.

Quoi qu'il en soit, ce n'étoit pas la première fois que le droit du roi, de confirmer les élections des évêques, étoit contesté à Rome. Conformément aux décrets des papes Grégoire VII, Urbain II et Paschal II, qui défendoient de recevoir l'investiture des mains des laïcs, Raoul-le-Vert avoit été sacré archevêque de Reims, sans avoir rempli envers le roi les devoirs auxquels les archevêques ses prédécesseurs avoient été astreints. Louis-le-Gros s'opposa fortement à ce qu'il entrât en possession de son siége ; et, quoique le pape Paschal eût mis l'interdit sur la ville, Raoul ne put être mis en possession qu'en faisant au roi l'hommage que les constitutions papales avoient défendu. Il est bon de rappeler sur cela la lettre d'Ives de Chartres, dans laquelle il rend compte au pape de ce qui s'étoit passé : « Après bien des instances, *Ivonis ep. 190.*
» dit-il, le roi consentit à remettre à son conseil la dé-
» cision de cette affaire ; mais il n'a pas été possible de

» rien obtenir de la cour, à moins que l'archevêque ne » prêtât entre les mains du roi l'hommage qui faisoit le » sujet de la contestation.» *Sed, reclamante curiâ, plenariam pacem impetrare nequivimus, nisi prædictus metropolitanus per manum et sacramentum eam fidelitatem regi faceret quam prædecessoribus suis regibus Francorum antea fecerant omnes Remenses archiepiscopi et ceteri regni Francorum quamlibet religiosi et sancti episcopi.*

Ce droit, Louis-le-Jeune l'avoit trouvé établi en montant sur le trône. Il avoit été reconnu même par S. Bernard, trois ans avant que le pape Innocent II élevât la contestation relative à l'archevêque de Bourges. L'an 1138, un moine de Cluni avoit été élu canoniquement pour remplir le siége de Langres; il avoit pour lui le vœu du clergé et du peuple, l'assentiment du métropolitain, et il avoit été présenté par ses électeurs mêmes au roi, qui, approuvant tout ce qui avoit été fait à Langres, avoit investi le nouvel évêque des *régales*, au milieu d'une cour solennelle qu'il tenoit au Puy en Velai, sans que personne formât la moindre opposition à un choix si unanime. L'abbé de Clairvaux étoit alors en Italie, ou en chemin pour revenir en France. A son arrivée, il trouva que tout étoit prêt pour la consécration de l'évêque de Langres; ce qui prouve qu'elle n'avoit pas précédé le consentement du roi, et qu'il n'y avoit pas encore de loi ecclésiastique qui prescrivît l'usage contraire. S. Bernard n'approuvoit pas le choix qu'on avoit fait; il réussit d'abord à suspendre le sacre, à l'aide d'une diffamation qu'on se permit contre la personne de celui qui devoit être sacré. Ce moyen n'ayant point réussi au gré de quelques dissidens, et

Petr. Venerab lib. 1, ep. 22.

voyant qu'on alloit consommer l'affaire, qui en effet fut consommée, il fit interjeter appel en cour de Rome, prétendant qu'on lui avoit promis, sous la garantie du pape et du chancelier Haimeric, qu'on ne lui donneroit pour évêque diocésain qu'une personne qui lui fût agréable ; faisant valoir d'ailleurs les services qu'il avoit rendus à l'église de Rome, et les fatigues qu'il venoit d'essuyer pour ramener au pape Innocent les partisans de l'anti-pape Anaclet : sur quoi l'on peut voir les lettres qu'il écrivit au pape, aux cardinaux, et à plusieurs membres du chapitre de Lyon. *Bern. ep. 164, 165, 166, 167, 168.*

Il obtint facilement du pape ce qu'il desiroit; l'évêque de Langres, élu, sacré, installé, fut destitué, et le prieur de Clairvaux, parent de S. Bernard, mis à sa place. Il ne restoit plus qu'à faire revenir le roi sur ses pas, et à lui faire approuver le nouveau choix. L'abbé de Clairvaux se fit fort de vaincre cet obstacle ; il écrivit au monarque une lettre très-soumise, très-respectueuse : il se garda bien de lui contester son droit de confirmation et d'investiture; il s'y prit plus adroitement. Il n'avoit contribué en rien, disoit-il, à l'élection du prieur de son monastère ; il ne pouvoit que gémir de se voir privé de son bras droit, d'un homme qui lui étoit si nécessaire pour le gouvernement de sa maison : mais, résigné à la volonté de Dieu, qui s'étoit manifestée, il n'osoit s'y opposer; il faisoit sans répugnance le sacrifice de tous les avantages qu'il perdoit. « Mais vous, ô roi, opposerez-vous » votre volonté à celle du Tout-puissant, qui est redoutable » même aux rois de la terre? Le commencement de votre » règne a été si heureux! il nous a fait concevoir de si *Bern. ep. 170.*

» hautes espérances ! Sera-t-il dit que nous aurons été » frustrés de tant de biens que nous avons recueillis de » votre bon naturel et de la protection que jusqu'ici vous » avez accordée aux églises ! Si cela arrivoit, je mour- » rois de douleur de voir un roi dont tout le monde dit » du bien et qui en promet encore davantage, s'oppo- » ser aux desseins de la Providence, provoquer la colère » du souverain juge, auprès duquel ont tant de pouvoir » les larmes des peuples privés de pasteurs, les cris des » malheureux et les prières des saints. Non, il n'en » sera pas ainsi : Dieu, dans sa miséricorde, ne permettra » pas que celui qui jusqu'ici a causé tant de joie à son » église, en devienne le fléau : il nous a donné un bon » prince, il nous le conservera tel ; et, s'il manque en- » core quelque chose à sa perfection, il comblera à son » égard la mesure de ses dons. Ce sont, dit-il, les » vœux et les prières que forment pour vous, nuit et » jour, les moines de Clairvaux. Soyez-en bien persuadé, » prince : leur conduite ne se démentira pas, et ils ne » feront jamais rien qui porte atteinte à la dignité et au » bien de votre royaume. »

Après ce début, comme le roi avoit déjà fait espérer une réponse favorable au nouvel élu, s'il pouvoit la faire sans compromettre l'honneur et la dignité du trône, l'abbé de Clairvaux trouvant que cette réponse tardoit trop à venir : « Vous avez raison, dit-il en terminant sa lettre, » de craindre d'avilir la prérogative royale ; mais le pays » de Langres vous appartient, et c'est l'avilir que de » le laisser sans défenseur. » *Terra vestra est, et in hoc planè cognoscimus et dolemus dedecus regni vestri, quod vos*

jure

jure abhorrere mandastis, si non fuerit qui defendat. « Car » enfin, ajoute-t-il, quel préjudice a-t-on porté à la ma- » jesté royale en procédant à une nouvelle élection! Elle » a été faite dans toutes les règles; le sujet élu est votre » fidèle et dévoué serviteur; et il ne seroit pas tel, s'il pré- » tendoit jouir d'une chose qui est à vous, autrement que » par vous. Il n'a pas encore touché à vos propriétés; il n'a » pas mis le pied dans la ville qui lui est destinée; il n'a » encore exercé aucune fonction, quoiqu'il ait été souvent » invité, pressé, sollicité, par le clergé et par le peuple, de » venir au secours des opprimés, et de satisfaire aux desirs » empressés des gens de bien. Cela étant, il est instant, » comme vous le voyez, de prendre sans retard une dé- » termination conforme à votre honneur et à nos be- » soins. Si vous tardez plus long-temps à satisfaire les » justes desirs d'un peuple qui est à vous, vous courrez » risque (ce qu'à Dieu ne plaise!) d'aliéner des cœurs » qui vous sont entièrement dévoués par principe de » religion, et de voir dépérir les *régales* de votre église, » faute de surveillant. »

C'étoit reconnoître bien formellement le droit qu'avoit le roi d'admettre la personne élue, s'il l'agréoit, ou de la rejeter, si elle lui étoit désagréable. Nous verrons bientôt le saint abbé tenir un langage tout différent, et traiter de serment digne d'Hérode celui que Louis-le-Jeune avoit fait de ne jamais souffrir que Pierre de la Châtre fût reconnu comme archevêque de Bourges.

Pendant que S. Bernard supplioit le roi avec tant de modestie de consentir à l'élection faite par l'église de Langres dans la personne de Godefroi son prieur,

Innocent II, de son côté, écrivoit au même prince sur un autre ton, et sur une autre affaire qui n'est pas étrangère au sujet que je traite, quoiqu'elle concerne l'église de Reims : car, dans la lettre précédente, S. Bernard s'intéressoit aussi à l'état déplorable de cette église. Après avoir rappelé au roi qu'il étoit, pour ainsi dire, l'ouvrage de ses mains, parce qu'il l'avoit sacré du vivant du roi son père, le pape lui représente qu'en sa qualité de consécrateur il est autant affligé de le voir commettre des choses répréhensibles, qu'il a de joie d'apprendre qu'il se conduit bien, et que la prospérité couronne son administration.

Baluz. Miscell. tom. V, p. 410.

Entrant aussitôt en matière : « C'est avilir, dit-il, la » dignité royale, de se livrer, comme vous faites, aux » emportemens de la colère, et de proférer dans cet état » des paroles malhonnêtes ou des juremens : vous feriez » mieux de retenir votre langue, et d'examiner sérieu- » sement, avant de parler ou d'agir, quel pourra être » le résultat de vos entreprises. Sachez qu'attaquer la » sainte mère Église Romaine, ou chercher à rabaisser sa » dignité, c'est faire la guerre au ciel et s'attirer l'indi- » gnation du Très-haut. Cependant, comme j'ai pour votre » personne une charité sincère et une affection pater- » nelle, j'accorde la demande que vous me faites ; et, par » compassion pour la célèbre église de Reims, je permets » qu'on procède à l'élection d'un archevêque, à condi- » tion qu'on choisira une personne honnête et qui ne soit » pas déjà pourvue d'un évêché, après toutefois avoir pris » l'avis de plusieurs évêques (qu'il nomme), et à condition » que le roi dissipera les associations appelées *compa-* » *gnies*, qui s'étoient formées à Reims pendant la vacance

» du siége; qu'il rendra à l'église et à la cité les libertés
» ou franchises dont elles jouissoient auparavant, et qu'il
» obligera les habitans à réparer les dommages qu'ils
» avoient causés aux églises et aux ecclésiastiques. »

Cette lettre n'expliquant pas en quoi le roi avoit porté atteinte à la dignité de l'église Romaine, et les historiens ne nous apprenant rien sur ce qui s'étoit passé à Reims pendant la vacance du siége épiscopal, cette lettre, dis-je, pour être entendue, a besoin d'un commentaire. Elle est sans date; mais le pape, en parlant de l'archevêque Renaud, dit que ce prélat étoit mort tout récemment, *nuper defuncti.* Or, Renaud de Martigné étant mort le 13 ou 14 janvier 1138, selon tous les chroniqueurs et selon l'épitaphe du prélat, il s'ensuit que la lettre du pape est de la fin de cette année, ou du commencement de la suivante. C'étoit précisément l'époque à laquelle S. Bernard travailloit à faire agréer par le roi l'élection du prieur de son monastère à l'évêché de Langres. Ainsi les reproches que le pape adresse à Louis-le-Jeune, se rapportent à ce qui se passoit alors ou à Langres ou à Reims, ou peut-être à l'une et à l'autre ville.

Quant à ce qui se passoit à Reims, nous savons qu'après la mort de Renaud de Martigné, le roi établit à Reims une commune à l'instar de celle de Laon, et que les habitans, abusant du privilége, commirent des vexations contre le clergé de la cathédrale, leur seigneur temporel. Le roi essaya de faire cesser le désordre par la voie de la persuasion. Nous avons deux lettres qu'il écrivit au maire et à la commune de Reims. Dans la première, il leur dit : « Vous savez que, lorsqu'à vos instantes prières

Marlot, Hist. Rem. tom. II, pag. 326.

» nous vous avons accordé une commune semblable à
» celle de la ville de Laon, sauf les droits et coutumes
» de l'archevêché et des églises, nous l'avons fait dans
» de bonnes intentions et uniquement pour votre avan-
» tage, mais non au détriment des églises et de nous-
» mêmes, ne prévoyant pas qu'elle tourneroit à notre
» déshonneur. Mais vous, allant au-delà de la concession
» qui vous a été faite, vous prétendez que les droits des
» églises ne sont pas des droits; que les coutumes an-
» ciennes ne sont pas des coutumes; et, sans autre
» explication, vous refusez de les reconnoître. Sur cela,
» nous mandons et ordonnons à votre fidélité et nous
» voulons bien vous prier de ne pas toucher aux droits
» de l'église de Sainte-Marie et des autres églises, et
» sur-tout à ceux de la vénérable et très-sainte église
» de S. Remi; de les laisser jouir en paix des coutumes
» qui existent depuis cent ans; de n'élever sur cela
» aucune contestation, et de vous conduire avec moins
» de dureté envers les églises : sans quoi nous serons
» obligés d'écouter leurs plaintes, et de leur rendre la
» justice à laquelle nous ne devons ni ne pouvons nous
» refuser. »

Marlot, Hist. Rem. t. II, pag. 327.

L'autre lettre porte : « Nous ne pouvons voir sans dou-
» leur que vous vous permettez de faire ce qu'aucune
» autre commune n'a encore fait; que vous ne vous con-
» formez nullement à la commune de Laon, qui vous a
» été donnée pour modèle; que vous faites précisément
» ce que nous vous avons défendu de faire, en incor-
» porant à votre commune les paroisses foraines *[villas*
» *extrinsecas]*, en refusant aux églises les redevances

» coutumières dont elles sont en possession depuis plu-
» sieurs siècles, défendant, au nom et par l'autorité de votre
» commune, aux sujets qui en sont grevés, de les acquit-
» ter. Vous n'épargnez pas même les églises, et sur-tout
» celle de Sainte-Marie, qui est actuellement entre nos
» mains et qui n'a pas d'autre défenseur que nous » (ce qui prouve que le siége épiscopal étoit vacant alors), « leur ôtant entièrement ou diminuant considérablement
» leurs droits, leurs libertés et leurs coutumes; rançon-
» nant les serviteurs des chanoines, qui jouissent de la
» même franchise que leurs maîtres, ou les appréhendant
» au corps, ce qui fait que plusieurs n'osent sortir de
» l'enceinte du cloître. Nous vous avons déjà écrit sur
» cela; et si vous mandons de nouveau de laisser en paix
» les églises, de leur rendre ce que vous leur avez en-
» levé, et de ne pas toucher aux droits, coutumes et
» franchises des chanoines. »

Le roi agissant si foiblement, il est probable qu'à la vue de ces désordres le pape avoit jeté l'interdit sur cette ville; car sans cela l'on a de la peine à expliquer pourquoi l'on avoit besoin de la permission du pape pour élire un archevêque. Le siége étant vacant, c'étoit le droit commun de s'assembler, avec la permission du souverain, pour le remplir; et nous ne voyons pas qu'il fût nécessaire de demander cette permission au pape toutes les fois qu'il y avoit une élection à faire. Il y avoit donc quelque raison particulière qui empêchoit qu'on ne procédât à l'élection d'un archevêque; et cette raison, on ne peut la trouver que dans la supposition d'un interdit jeté sur la ville. On lit en effet, dans le Nécrologe de Saint- *Marlot, Hist. Rem. tom. II, pag. 327.*

Symphorien, que cette église eut besoin d'être réconciliée, ayant été profanée par un prêtre que des factieux de la commune avoient contraint d'y célébrer la messe; ce qui prouve qu'il y eut un interdit jeté sur la ville, soit par le chapitre, soit par le pape, et que c'est cela qui empêchoit l'élection d'un archevêque.

Mais enfin le roi, voulant mettre un terme aux maux qui désoloient cette ville, eut besoin du crédit de S. Bernard auprès du pape pour faire lever l'interdit. Le saint homme écrivit la lettre 318, conçue en ces termes :

Bern. ep. 318. « Saint Père, l'église de Reims tombe en ruine : cette » illustre cité est couverte d'opprobres ; elle crie à tous » les passans qu'il n'y a point de douleur pareille à la » sienne. Elle est assaillie en dehors par des combattans, » et en dedans tout est dans la terreur et la conster- » nation. Que dis-je? on se bat même dans l'intérieur » de la ville ; ses propres enfans font la guerre à leur » mère, et il n'y a point de chef de famille qui puisse » les contenir. Elle ne voit au monde que le pape Inno- » cent capable d'essuyer ses larmes. Pourquoi tardez-vous » donc de venir à son secours? Jusques à quand souffrirez- » vous qu'elle soit foulée aux pieds? Je vous annonce que » le roi s'est radouci, et que son indignation est passée. » Que reste-t-il à faire, si ce n'est que la main aposto- » lique veuille bien appliquer des calmans aux plaies de » cette église? L'essentiel seroit, je crois, de hâter le » moment de l'élection d'un archevêque, dont l'autorité » peut seule réprimer la fureur du peuple, qui, sans cela, » achevera de ruiner ce qui n'est pas détruit. Cela étant » fait, j'ai une ferme confiance que nous obtiendrons ce

» qui reste à faire. » Qu'entendoit-il par ces derniers mots ! La suite de cet examen nous le découvrira.

Le pape, dans la lettre rapportée plus haut et qui a donné lieu à ces détails, accorda ce qu'on demandoit : il permit de procéder à l'élection d'un archevêque, aux conditions portées dans sa lettre, dont l'une étoit que le roi retireroit aux habitans la charte de commune, qui effectivement ne se trouve nulle part ; et S. Bernard obtint non-seulement pour son prieur l'évêché de Langres, mais il fut choisi lui-même pour remplir le siége de Reims. Il refusa modestement une dignité que le roi le pressoit d'accepter, comme il en avoit refusé tant d'autres : nous avons la lettre qu'il écrivit pour motiver son refus. *Marten. Ampl. Collect. tom. I, col. 739.*

Il est donc vrai que, dans cette occasion, le roi, par des considérations particulières, se départit un peu de ses droits, soit relativement à l'établissement des communes, soit en ce qui concerne la confirmation des élections. Mais ce qui prouve que ni lui ni son conseil n'entendirent pas renoncer à la prérogative royale, c'est que, deux ans après, il la maintint fortement dans l'affaire de l'archevêque de Bourges, qui donna lieu à une contestation bien plus sérieuse que celle de l'église de Langres.

S'il est vrai, comme on n'en peut douter, que de tout temps les princes chrétiens ont eu le droit d'admettre ou de rejeter les sujets qui leur étoient présentés pour remplir les prélatures de l'église, il semble que l'exercice de ce droit devoit précéder et non suivre la consécration. Ce n'est pas lorsque l'affaire étoit consommée, que le prince pouvoit, sans inconvénient, rejeter un sujet. Innocent II entreprit de renverser cet ordre naturel. Après avoir

triomphé de tous ses concurrens à la papauté, et jouissant paisiblement de la chaire de S. Pierre, il assembla, l'an 1139, un concile général au palais de Latran. Dans le discours d'ouverture, il avança cette étrange maxime: « Vous savez que Rome est la capitale du monde, et que » c'est un droit du pontife Romain de conférer les hon- » neurs ecclésiastiques comme des fiefs dépendans de lui, » et qu'on ne les tient pas légalement sans sa permission. » *Nostis quia Roma caput est mundi, et quia à Romani pontificis licentia ecclesiastici honoris celsitudo quasi feodalis juris consuetudine suscipitur, et sine ejus permissione legaliter non tenetur.* Cette maxime ne fut pourtant pas convertie en décret; on se contenta de renouveler un ancien canon fait pendant la querelle des investitures, portant défense de recevoir des mains des laïcs des prévôtés, des prébendes et autres bénéfices ecclésiastiques; car, ajouta-t-on, selon les décrets des saints Pères, les laïcs, quelque religieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des biens des églises.

Labbe, Concil. t. X, col. 1010.

Il n'est point parlé, dans ce décret, des hautes prélatures, des évêchés ni des abbayes; mais l'événement prouvera bientôt qu'elles y étoient comprises, et *à fortiori.* La circonstance de la jeunesse du roi parut un moment favorable pour mettre ce décret à exécution en France; les ordres furent donnés implicitement ou explicitement, et les métropolitains les plus recommandables par leur science furent les premiers à donner l'exemple de la soumission.

Dès le mois de janvier 1141, Geofroi de Loroux, archevêque de Bordeaux, donna la consécration épisco-

Id. Bibl. mss. tom. II, p. 220.

pale

pale à un évêque de Poitiers, sans attendre le consentement du roi, qui trouva cela fort mauvais, et défendit au nouvel évêque de prendre possession de son église.

En Normandie, l'archevêque de Rouen faisoit dans le même temps la consécration d'Arnoul, évêque de Lisieux, sans avoir demandé le consentement de Geofroi comte d'Anjou, alors souverain de la Normandie. Ce prince le tint éloigné de son église pendant deux ans et trois mois; et ce n'est qu'en payant une grosse somme d'argent qu'Arnoul obtint le consentement du prince. C'est lui-même qui nous l'apprend : *Quia, electus canonicè, sine ipsius designatione fueram consecratus.* *Spicil. in-fol. tom. III, p. 511.*

L'abbé de Clairvaux prit la défense de ces deux métropolitains : il prétendit que c'étoit injustement et sans raison que le roi mettoit en cause l'archevêque de Bordeaux; que ce prélat avoit fait son devoir, et que le conseil du roi avoit manqué au sien; qu'on prenoit pour un attentat ce qui étoit une exacte justice, et pour un crime ce qui étoit une bonne œuvre. Il ajoutoit à cela des menaces fort déplacées. *Bern. ep. 342.*

Dans l'affaire de l'archevêque de Rouen, il usa envers le comte d'Anjou, duc de Normandie, de beaucoup moins de ménagemens qu'avec le roi : il ne lui épargne aucune des épithètes flétrissantes; c'est le fléau et le persécuteur des gens de bien, le perturbateur de la paix, l'ennemi de la liberté ecclésiastique, et même de la croix de Jésus-Christ. Après tant de triomphes qui ont signalé le pontificat d'Innocent, il ne lui reste plus que ce petit tyran à terrasser. *Bern. ep. 348.*

Vers le même temps arriva la brouillerie au sujet de *Chron. Mauriniac.*

Pierre de la Châtre, que le pape renvoya à Bourges après l'avoir sacré, comme je l'ai dit plus haut. Le roi, de son côté, défendit qu'on le reçût à Bourges, et jura publiquement que, tant qu'il vivroit, il ne souffriroit pas que Pierre de la Châtre fût reconnu pour archevêque. Le comte de Champagne s'empressa, dit-on, de le recevoir dans ses terres, et, malgré la défense du roi, il étoit reconnu de toutes les églises. Ce fait n'a encore pour garant que le seul Guillaume de Nangis; mais il est contredit par un auteur beaucoup plus croyable que lui. Geoffroi prieur de Vigeois, auteur contemporain, nous apprend que la Châtre, ayant encouru la disgrâce du roi, resta quelque temps caché dans le Rouergue : *Hic ad tempus in Ruthenico, metu Ludovici regis, delituit; electus quippe absque illius nutu fuerat, ideoque contra eum sententiam dictaverat.* Si le comte de Champagne ne lui donna point asile dans ses terres, il est pourtant vrai qu'il prit la défense de l'archevêque, et cela pour obéir à l'ordre du pape, comme le dit S. Bernard : *Si archiepiscopum Bituricensem suscepit ad imperium vestrum, hoc est maximum et primum peccatum.*

Radulf. de Diceto.

Labbe, Bibl. mss. t. II, pag. 305.

Bern. ep. 216.

Il est certain qu'à cet égard la conduite du comte de Champagne dut offenser le monarque, déjà indisposé contre lui; mais ce qui acheva de les brouiller, ce fut l'opposition qu'il mit à la dissolution du mariage d'une de ses parentes avec le comte de Vermandois, qui devoit épouser et qui épousa en effet une sœur de la reine. Quoique cette dissolution eût été prononcée par trois évêques respectables, et selon les formes canoniques alors usitées, Thibaud entreprit de faire casser à Rome leur

sentence, et S. Bernard s'en rendit le dénonciateur. Voici la lettre qu'il adressa au pape:

« Au mépris de ce qui est écrit, que l'homme ne doit » point séparer ce que Dieu a conjoint, des hommes » audacieux n'ont pas craint d'attenter à cet ordre de » Dieu, non-seulement en séparant des époux qui étoient » bien unis, mais en unissant encore, par une prévari- » cation inouie, des personnes à l'union desquelles s'op- » posent les lois divines et humaines. Ce ne sont pas » des hommes étrangers au sanctuaire qui ont trans- » gressé le commandement de Dieu; ce sont, hélas! les » ministres mêmes de l'église qui ont déchiré sa robe et » profané ce qu'elle a de plus saint. Dieu avoit con- » joint le comte Raoul et son épouse par le ministère de » l'église, à laquelle il a donné ce pouvoir: comment se » fait-il qu'un tribunal ecclésiastique ait osé les séparer? » Il l'a fait cependant, mais dans les ténèbres; parce que » celui qui fait le mal, hait la lumière. » Il fait entendre ensuite que tout cela avoit été fait en haine du comte de Champagne, et pour le punir d'avoir pris le parti de l'archevêque de Bourges. Il demande, en finissant, qu'un pareil attentat ne reste pas impuni. *Bern. ep. 216.*

Il faut convenir qu'il pouvoit avoir raison, non sur la dissolution du premier mariage du comte de Vermandois, laquelle, je crois, avoit été faite selon les formes légales, mais sur la validité du second, auquel on pouvoit opposer le degré de consanguinité: car, si Louis-le-Jeune a été fondé dans la suite à faire casser son mariage avec la reine Éléonore pour cause de parenté, le comte de Vermandois, étant parent au même degré, ne pouvoit con-

tracter valablement avec la sœur de la reine. Mais, à cette époque, puisqu'on n'avoit pas trouvé d'inconvénient à ce que le roi épousât l'aînée des sœurs, on ne devoit pas trouver mauvais que le comte de Vermandois épousât la cadette.

Quoi qu'il en soit, le pape, saisi de l'affaire, envoya en France un légat, le cardinal Ives, auparavant chanoine de Saint-Victor, pour connoître tant de l'affaire du divorce que du rejet de l'archevêque de Bourges. Le légat tint, vers le commencement de l'année 1142, un concile à Lagni, dans les états mêmes du comte de Champagne, quoiqu'aux portes de Paris. Ce concile fut nombreux, et il y fut traité de grandes choses, selon un auteur du temps; mais nous n'en avons pas les actes. C'est une fatalité qui règne sur tous les monumens du XII.e siècle dans lesquels l'honneur du trône se trouvoit compromis. Nous savons seulement, par le récit des historiens, que le second mariage du comte de Vermandois y fut cassé, que le roi et le comte y furent excommuniés, et les évêques qui avoient prononcé le divorce, interdits de leurs fonctions épiscopales : ces évêques étoient celui de Noyon, frère du comte de Vermandois, Barthélemi de Laon, et Pierre de Senlis, prélats d'ailleurs très-recommandables.

Labb. Concil. t. X, col. 1837.

Heriman. Tornac. num. 113. Rob. de Monte, edit. Pist.

Je pense que c'est à l'époque de ce concile qu'il faut rapporter le commencement de l'excommunication du roi Louis-le-Jeune, qui, selon Hérimanne de Tournai, dura un an, parce que, vers la fin de cette année, il y eut une espèce d'accommodement dont je parlerai bientôt. Raoul de Diceto explique quels étoient les effets de cette excommunication : dans quelque ville, bourg ou château que

Inter Angl. script. X, col. 508.

le roi se présentât, aussitôt l'office divin cessoit; et cela dura, dit-il, pendant trois ans, parce qu'il ne tint pas compte de l'accommodement intermédiaire, presque aussitôt rompu que convenu.

Après que le légat eut lancé l'excommunication, le roi commença la guerre contre le comte de Champagne : elle fut poussée si vivement, que la ville de Vitri en Perthois fut réduite en cendres ; et ce qui fut plus déplorable, il y périt treize cents personnes qui s'étoient réfugiées dans l'église. C'est le seul événement de cette guerre rapporté par les historiens. La chronique de Sainte-Colombe de Sens entroit dans un plus grand détail ; mais une main un peu trop officieuse a eu soin de raturer cet endroit dans le manuscrit. La chronique de Robert du Mont, édition de Pistorius, et celle d'un chanoine de Tours, disent que le roi mit en possession du château de Vitri le fils du comte Hugues, déshérité par son père, en attendant qu'il le rendît maître de toute la Champagne après la conquête. Cela paroît assez vraisemblable; mais les affaires changèrent aussitôt de face. Tous les historiens s'accordèrent à dire que le jeune roi fut si touché des désastres de cette guerre, qu'il en versa des larmes et fit dès-lors le vœu d'aller à la Terre-sainte. Raoul de Diceto nous paroît plus croyable, lorsqu'il dit que Louis-le-Jeune se détermina à faire ce périlleux voyage pour expier le serment qu'il avoit fait imprudemment de ne jamais permettre que Pierre de la Châtre fût archevêque de Bourges, serment qu'il avoit été forcé de violer. Mais, dans le vrai, plus d'un motif décida du voyage de la Terre-sainte.

Martene, Anecd. tom. III, col. 1450.

Après le sac de la ville de Vitri, le comte de Champagne, incapable de résister aux forces du roi, chercha à faire un accommodement par l'entremise de l'abbé de Clairvaux. On exigea de lui qu'il promît de faire révoquer les excommunications lancées par le légat, et il donna sa parole qu'il emploieroit pour cela tout son crédit auprès du pape. S. Bernard fut chargé de demander, au nom du comte, cette révocation. Il est bon de rapporter ses propres termes, pour se convaincre que le conseil du comte n'agissoit pas de bonne foi.

Bern. ep. 217.

« Nous sommes dans le trouble et dans l'angoisse, » écrivoit S. Bernard. Notre pays est dans la consternation à la vue des meurtres, des dévastations, des » emprisonnemens, qui se commettent. On ne respecte » plus la religion, et l'on regarde comme un opprobre » d'entendre parler de paix. La bonne foi, l'innocence, » ne peuvent nous mettre en sûreté nulle part. Le comte » Thibaud, connu par la droiture de son cœur et par son » zèle pour la religion, a presque été terrassé par les efforts de ses ennemis; il auroit succombé, si Dieu ne » fût venu à son secours. Mais ce qui le console, c'est » qu'il n'a éprouvé cette persécution que parce qu'il défendoit une cause juste, et par obéissance à vos ordres. » Malheureux que nous sommes, nous avons bien pu » pressentir tous ces maux, mais nous n'avons pu les » éviter. Que pouvions-nous faire? Pour garantir le pays » d'une entière désolation, et même le royaume d'une » ruine prochaine, le comte, votre fils très-dévoué, le plus » zélé défenseur de la liberté de l'église, a été contraint » de promettre avec serment qu'il feroit révoquer la

» sentence d'excommunication portée par votre légat, » maître Ives, contre la terre et la personne du comte » de Vermandois, qui, par son mariage adultère, avoit » attiré tous ces malheurs; et en cela il n'a fait que suivre » l'avis et acquiescer aux prières des personnes sages et » religieuses, qui ont pensé qu'en accordant cette grâce » vous ne portiez aucune atteinte à la discipline, parce » qu'il sera toujours en votre pouvoir de remettre les » coupables sous les liens de l'excommunication, qui est » juste en elle-même. Par cet artifice, dit-il, on déjouera » l'intrigue, on obtiendra la paix; et celui qui mainte- » nant se glorifie dans sa malice et qui a tout crédit » pour faire le mal, n'y gagnera rien. » *Quatenus et ars arte deludatur, et pax proinde obtineatur, et qui gloriatur in malitia et potens est in iniquitate, nihil inde lucretur.* Il ajoutoit qu'il auroit eu beaucoup d'autres choses à dire; qu'il s'abstenoit de les mettre par écrit, parce que le porteur de la lettre, qui connoissoit l'affaire à fond, pourroit en instruire pleinement le pape.

Cet envoyé étoit l'abbé de Morigni, qui, comme je l'ai dit plus haut, obtint du pape plusieurs des demandes dont il étoit chargé; mais non la principale, celle apparemment qui concernoit l'archevêque de Bourges : car il paroît constant que l'excommunication lancée contre le comte de Vermandois fut alors levée. C'est à l'époque de cette négociation qu'on peut rapporter les paroles que Guillaume de Nangis prétend que le pape avoit proférées contre le roi de France, disant que c'étoit un jeune prince qu'il falloit instruire, afin qu'il apprît de bonne heure à ne pas se mêler des affaires de l'église; ajoutant, dit

Chron. Mauriniacense.

Nangis, que les élections n'étoient pas vraiment libres; lorsqu'un prince donnoit l'exclusion à quelqu'un, à moins qu'il ne prouvât devant un juge d'église qu'il ne devoit pas être élu; car alors le prince devoit être écouté comme un autre. Ces propos, comme je l'ai dit, auroient besoin d'un meilleur garant que l'historien Nangis: ils prouvent du moins que le roi consentoit alors à une nouvelle élection, à l'exclusion de Pierre de la Châtre.

Ce qui est plus certain, c'est que le pape ne voulut entendre à aucun accommodement, et qu'il sut très-mauvais gré à l'abbé de Clairvaux de s'être tant avancé. Nous n'avons pas la lettre pleine de reproches qu'il écrivit au
Bern. ep. 218. saint abbé: mais on voit, par la réponse de celui-ci, qu'on lui reprochoit de se mêler de choses qui ne le regardoient pas.

La lettre de S. Bernard au pape étoit accompagnée d'une autre aux membres les plus influens du sacré collége, dans laquelle il insiste pour qu'on s'occupe d'un accommodement, si l'on veut éviter un schisme près d'éclater dans le royaume de France, cette portion de l'église qui a eu, dit-il, la gloire de contribuer plus que
Id. ep. 219. toute autre à l'extinction de tous les schismes: « Je ne » prétends pas, ajoute-t-il, excuser le roi sur deux points: » il a eu tort de jurer qu'il ne recevroit pas l'archevêque » de Bourges, et il fait encore plus mal de tenir à son » serment. Ce n'est pas par obstination qu'il y tient, » mais par point d'honneur. Vous savez qu'en France » on regarde comme un déshonneur de manquer à un » serment, quelque répréhensible qu'il soit, quoique » d'ailleurs les personnes sages conviennent qu'un pareil

serment

» serment n'oblige pas. J'avoue que cette considération
» ne suffit pas pour justifier la conduite du roi : aussi mon
» intention n'est pas de l'excuser, mais de demander grâce
» pour lui. Vous examinerez dans votre sagesse si la co-
» lère, si la jeunesse, si le rang qu'il occupe, ne peuvent
» pas, en quelque façon, lui servir d'excuse. Il me semble
» que ces considérations sont des motifs suffisans pour
» lui pardonner cette fois, à condition que cela n'arri-
» vera plus. Je dis pardonner, mais bien entendu que
» cette indulgence ne portera aucun préjudice à la liberté
» de l'église, ni au respect qui est dû à l'archevêque de
» Bourges, par cela même qu'il a été consacré par les
» mains du pape. Le roi se soumet humblement à ces
» conditions; et notre église en deçà des monts, qui n'a
» déjà que trop souffert, vous supplie de les accepter:
» sans cela vous nous livrez au désespoir, et nous ne
» voyons pas moyen d'échapper aux maux affreux qui
» nous menacent. Il y a près d'un an qu'ayant fait la
» même prière, au lieu d'être exaucé, je m'attirai l'indi-
» gnation du souverain pontife, et la suite de ce refus fut
» la dévastation de tout le royaume. »

Il est étonnant que la cour de Rome, après que le roi eut été amené, comme le témoigne S. Bernard, à reconnoître l'archevêque de Bourges, n'ait pas consenti à la paix. Mais il paroît que le roi faisoit dépendre sa soumission de la légitimation du mariage du comte de Vermandois, et que la cour de Rome vouloit traiter séparément ces deux causes. En effet, le roi, ayant su qu'on se préparoit à Rome à remettre sous l'interdit les terres du comte de Vermandois, manda à l'abbé de Clairvaux

d'agir en vertu de la promesse faite un an auparavant par le comte de Champagne, afin que cela n'arrivât pas. Nous n'avons pas la lettre du roi; mais voici la réponse que lui fit l'abbé :

Bern. ep. 220. « Vous avez raison de dire que, dans tout ce qui con-
» cerne l'honneur et le bien de votre royaume, j'emploie
» et emploierai toujours avec plaisir le peu de crédit que
» j'ai : c'est aussi le témoignage que me rend ma cons-
» cience. Vous vous plaignez à moi de ce qu'il est ques-
» tion de renouveler l'anathème contre le comte de Ver-
» mandois, et vous exigez que je fasse tous mes efforts
» pour l'empêcher, parce que cela pourroit occasionner
» de grands maux. Je ne vois pas comment je pourrois
» empêcher l'exécution des ordres du pape; et, quand je
» le pourrois, je ne vois pas qu'il fût raisonnable de le
» tenter. Je suis fâché qu'il doive en arriver du mal; mais,
» dût-il en arriver du bien, nous ne devons pas faire une
» chose mauvaise par elle-même. Le plus sûr pour nous
» est d'abandonner tout à la Providence, qui peut procurer
» et consolider le bien qu'elle veut qu'on fasse, empêcher
» le mal que les hommes pervers veulent faire, ou du
» moins faire retomber sur eux les maux qu'ils préparent.
» Je n'ai pu lire sans douleur, dans votre lettre, que
» ce nouvel anathème pourroit troubler la paix que vous
» avez conclue avec le comte de Champagne. Est-ce que
» vous ignorez que vous avez commis une grande faute,
» lorsque, par l'atrocité de la guerre que vous lui faisiez,
» vous avez forcé ce prince à jurer, non-seulement
» qu'il emploieroit ses bons offices pour faire absoudre
» le comte de Vermandois, mais qu'il obtiendroit la levée

» de l'interdit qui pesoit sur ses terres, quelque juste » et légitime qu'il fût? Pourquoi voulez-vous ajouter » péché sur péché, et accumuler sur vous la colère de » Dieu? En quoi le comte Thibaud a-t-il mérité d'en- » courir de nouveau votre indignation, lui qui a obtenu, » non sans peine, l'absolution du comte de Vermandois, » contraire aux règles de l'église, comme vous savez? Il » n'a pas sollicité l'excommunication qui pèse de nouveau » sur lui, s'étant interdit toute démarche pour ne pas » vous offenser. O mon roi, n'allez pas encore faire la » guerre à votre Roi, au Créateur de toutes choses; abste- » nez-vous d'étendre si souvent et si témérairement la » main contre celui qui est nommé *le Dieu terrible, le Dieu* » *qui ôte la vie aux princes et se joue de leur puissance.* Je » vous parle durement, parce que je crains qu'il ne vous » arrive du malheur; je n'aurois pas cette crainte, si je » vous étois moins affectionné. »

Après cette lettre, Louis-le-Jeune ne douta plus qu'on n'eût agi avec lui de mauvaise foi. Il se crut joué, et il recommença la guerre contre le comte de Champagne. S. Bernard, voulant en arrêter les progrès, adressa au roi des remontrances mêlées de reproches, avec cette liberté qui ne convenoit qu'à lui. « Dieu sait combien je vous *Bern. ep. 221.* » ai toujours aimé, lui dit-il, et combien votre hon- » neur m'a toujours été cher. Vous n'ignorez pas ce qu'il » m'en a coûté de peines pendant l'année dernière, à » moi et à d'autres de vos fidèles serviteurs, pour vous » procurer une paix honorable; et je crains bien que » nous n'ayons travaillé en vain. Il est évident que vous » ne tenez plus aux sages résolutions que vous aviez

» prises, et que, n'écoutant plus que des suggestions dia-
» boliques, vous voulez recommencer les scènes san-
» glantes que vous déploriez avec tant de raison et avec
» tant d'amertume. Je dis suggestions diaboliques, parce
» qu'il n'y a que le démon qui puisse vous suggérer d'a-
» jouter à des plaies encore saignantes d'autres incendies
» et des meurtres nouveaux...... Et ne dites pas, pour
» excuse, que l'odieux de ces exécutions militaires doit
» retomber sur le comte Thibaud ; car il s'en rapporte
» entièrement aux clauses du traité de paix convenues
» entre vous et lui ; et, s'il s'en est écarté en quelque
» chose (ce qu'il ne croit pas), il se soumet au jugement
» de ceux qui en furent les médiateurs. Mais vous, vous
» n'écoutez pas les paroles de paix qu'on vous porte; vous
» ne tenez pas vos promesses, et vous rejetez tout bon
» conseil : par un renversement d'idées qui ne peut être
» qu'une punition de Dieu, vous regardez comme une
» honte ce qui vous seroit honorable, et comme un
» point d'honneur ce qui vous déshonore aux yeux du
» monde. Car enfin ceux qui vous portent à recom-
» mencer la guerre, ne cherchent pas votre honneur ;
» ils n'ont en vue que leur intérêt, c'est le diable qui
» les fait agir : ils sont manifestement les ennemis de
» votre couronne et les perturbateurs du repos public. »

Après cet éloquent préambule, il continue : « Au reste,
» à vous permis de faire de votre royaume, de votre ame
» et de votre couronne, ce qui bon vous semblera. Mais
» nous, qui sommes les enfans de l'église, nous ne pou-
» vons, à la vue des maux qu'elle a endurés, dissimuler
» ceux qu'on lui prépare. Nous tiendrons ferme, nous

» combattrons pour elle, s'il le faut, jusqu'à la mort ;
» non avec le bouclier et le glaive, mais avec les armes
» qui nous sont permises, nos prières et nos larmes.
» Quant à moi, ajoutoit-il, j'ai à me reprocher d'avoir
» agi pour vous auprès du pape, presque jusqu'à blesser
» ma conscience, et jusqu'à m'attirer, je n'en puis dis-
» convenir, sa juste indignation. J'en ai trop fait ; vos
» excès continuels font que je commence à me repentir
» de mon imprudence, et d'avoir eu pour votre jeunesse
» des ménagemens que je ne devois pas avoir. Si j'ai
» encore quelque crédit, je l'emploierai désormais tout
» entier à la défense de la vérité. »

Il lui reproche ensuite de s'être ligué de nouveau avec le comte de Vermandois, quoiqu'excommunié, pour faire la guerre au comte de Champagne ; de ne pas permettre qu'à Châlons-sur-Marne on installât un évêque, tenant toujours au malheureux principe qui avoit causé tant de maux à l'église de Bourges et à la France entière; enfin, d'avoir livré à une soldatesque effrénée, sous la conduite de Robert son frère, la maison épiscopale de Châlons et les biens dépendans de cette église. Nous reviendrons sur ce dernier reproche.

Malgré la véhémence de ces représentations, dont tout autre auroit pu s'offenser, le roi ne dédaigna pas d'entrer en explication avec S. Bernard. Il lui exposa les nouveaux griefs qu'il avoit contre le comte de Champagne. Nous n'avons pas sa lettre ; mais on voit en quoi consistoient ces griefs, par la réponse qu'y fit l'abbé de Clairvaux. Pour la faire plus librement, il l'adressa aux principaux conseillers du roi, Joslin évêque de

Soissons, et Suger abbé de S. Denis, qui, avec l'évêque d'Auxerre et S. Bernard, avoient été les médiateurs de la paix entre le roi et le comte. Nous n'avons vu jusqu'ici que des déclamations vagues de la part de S. Bernard : c'est maintenant qu'il entre dans le fond de l'affaire.

Bern. ep. 222. Le premier grief étoit que, contre la foi du traité, les évêques qui avoient prononcé la nullité du premier mariage du comte de Vermandois, n'avoient pas été rétablis dans leurs fonctions, et que les domaines du roi étoient toujours sous l'interdit : *Adhuc suspensi manent episcopi nostri; adhuc terra nostra interdicta est.* Pour juger jusqu'à quel point le roi étoit fondé à se plaindre qu'on eût manqué aux articles convenus, il faudroit voir le traité; mais c'est encore une pièce qu'on a soustraite à notre instruction. Les plaintes du roi semblent prouver qu'on étoit convenu que les évêques seroient rétablis dans leurs fonctions en même temps qu'on leveroit l'excommunication lancée contre le comte de Vermandois. Mais, dans la résolution où l'on étoit de renouveler cette excommunication, on ne voulut pas absoudre les évêques, contre lesquels on n'auroit pu sévir sans un nouveau délit. Que répond à cela S. Bernard ? Il prétend que le comte de Champagne n'avoit rien promis touchant les ecclésiastiques, et que cela ne le regardoit pas : *Quasi verò cujusquam ecclesiastici absolutio interdicti ad comitem Theobaldum pertineat, aut hoc ipse aliquo modo pepigerit se facturum.*

Mais, disoit le roi, il s'étoit engagé à obtenir l'absolution du comte Raoul de Vermandois, et cependant le comte Raoul a été remis sous les liens de l'excommunication : *Illusus est comes Radulfus, et iterum religatus est.* Qu'est-

ce que cela fait au comte Thibaud ? répond S. Bernard. Il avoit promis de faire absoudre le comte Raoul : il l'a fait, il a rempli sa promesse; le reste ne le regarde pas. Tant pis pour le comte Raoul, s'il a été déjoué et pris dans son astuce. Il appelle astuce le crédit qu'avoit eu ce favori du roi, de faire rompre son premier mariage, et de forcer, en quelque façon, le comte de Champagne à approuver le second. Il n'y avoit pas là d'astuce; tout cela avoit été fait sans déguisement et à force ouverte. L'astuce étoit dans le conseil du comte de Champagne, qui s'étoit concerté de manière que l'absolution accordée au comte de Vermandois n'étoit qu'un jeu, une pure illusion, comme cela est prouvé par la lettre 217 de S. Bernard, dans laquelle il dit au pape Innocent qu'il ne risque rien d'accorder l'absolution au comte, parce qu'il sera toujours en son pouvoir de le remettre sous les liens de l'excommunication : *Dicebant namque id à vobis facilè et absque læsione ecclesiæ impetrari, dum in manu vestra sit eamdem denuò sententiam quæ justè data fuit, incontinenti statuere et irretractabiliter confirmare, quatenus et ars arte deludatur, et pax proinde obtineatur, et qui gloriatur in malitiâ et potens est in iniquitate, nihil inde lucretur.*

Prévoyant bien qu'on ne se contenteroit pas de ces raisons, l'abbé de Clairvaux, dans la même lettre, se jette aussitôt sur d'autres considérations. Le roi, selon lui, avoit manqué à son honneur en attaquant son vassal, sans l'avoir défié, sans l'avoir admonété ou mis à la raison. Il avoit, dit-il, envoyé son frère le comte de Dreux en Champagne, en passant par Châlons, contre la clause expresse du traité qui concernoit cette ville. Quelle étoit cette clause ? On

n'en sait rien ; et vraisemblablement on ne le saura jamais, puisque le traité est perdu.

Le roi se plaignoit encore de ce que le comte de Champagne cherchoit à mettre dans son parti les comtes de Flandre et de Soissons, parce que ce dernier devoit épouser une des filles de Thibaud, et Henri, fils de Thibaud, une fille du comte de Flandre. Sans nier le fait, l'abbé de Clairvaux prétend qu'en cela on ne faisoit rien de contraire à la fidélité due au roi, parce que ces deux comtes étoient ses amis, et non ses ennemis, sur-tout le comte de Flandre, qui étoit son cousin, et que le roi appeloit le soutien de la royauté, *baculus regni.* Il n'y avoit donc pas de félonie à s'unir par des mariages à des vassaux connus par leur fidélité au roi : à le bien prendre, il devoit en résulter un grand bien pour la paix et la sûreté du royaume.

L'abbé de Clairvaux ne répondoit pas moins pertinemment à une autre inculpation qui lui étoit personnelle. Le roi l'accusoit d'avoir travaillé, à l'instigation du comte de Champagne, à lui débaucher le comte de Vermandois, promettant à celui-ci de se charger d'une très-grande partie de ses péchés, s'il vouloit se liguer avec le comte de Champagne contre le roi. Le saint abbé se récrie beaucoup contre cette accusation; il défie qui que ce soit d'en administrer la preuve; et, usant de récrimination contre le roi, il prétend que le roi avoit contrevenu au traité, en attirant auprès de lui le comte Raoul, communiquant ainsi avec un adultère excommunié par le pape.

Le roi soutenoit encore que ce n'étoit pas lui qui avoit recommencé la guerre; que c'étoit le comte de Champagne, sans doute parce qu'il n'avoit pas empêché le second

anathème

anathème prononcé contre le comte de Vermandois : car d'ailleurs, dit S. Bernard, il se conduisoit envers le roi en sujet soumis, prêt à lui rendre service et à lui obéir comme à son seigneur, ne demandant autre chose que la paix, et ne travaillant qu'à se concilier les bonnes grâces de son suzerain. « Mais, ajoutoit-il, supposons que le roi ait à » se plaindre de l'infraction du traité : n'est-on pas convenu » que, le cas arrivant, on s'en rapporteroit à vous et à moi, » qui fûmes les médiateurs de la paix, avant qu'on se per- » mît aucune hostilité ? Cette clause, le comte de Cham- » pagne la réclame, et le roi ne veut pas s'y tenir.

» Enfin supposons, disoit-il, que tout le tort soit du » côté du comte : pourquoi envelopper les églises dans » sa punition ? Quel mal ont fait au roi les églises de » Bourges, de Châlons, de Reims, de Paris, pour qu'il » soit autorisé à dévaster leurs terres ou à les priver de » pasteurs, défendant aux unes de faire sacrer les évêques » élus, et aux autres, ce qui est inoui, de procéder à au- » cune élection, afin d'avoir le temps de consumer tout » ce qui leur appartient, de piller la substance des pauvres, » et de porter par-tout la désolation ? »

Apostrophant ensuite l'évêque de Soissons et l'abbé Suger : « Est-ce vous, ajoutoit-il, qui conseillez au roi » de pareilles choses ? Il seroit étonnant qu'on les fît sans » vous consulter, et plus étonnant encore que ce fût par » votre avis. Donner de tels conseils, c'est manifestement » ourdir le schisme, résister à Dieu, et mettre l'église en » servitude. S'il reste dans la maison du Seigneur quel- » qu'un qui lui soit fidèle, s'il y a un véritable enfant de » l'église, il tiendra ferme tant qu'il pourra. Et vous, si

» vous desirez sincèrement la paix de l'église, comme cela » convient à des enfans de la paix, comment ne trem- » blez-vous pas de manier des affaires de cette nature, ou » même d'autoriser par votre présence des délibérations » aussi funestes! car enfin le mal que fait un jeune roi, » ce n'est pas à lui qu'il faut l'imputer, mais à ses vieux » ministres. »

Bern. ep. 223. Cette longue lettre valut à l'abbé de Clairvaux la mortification d'être appelé un blasphémateur par l'évêque de Soissons, dans une lettre que nous n'avons pas : effectivement on pouvoit bien, en usant de ses termes, appeler *suggestion diabolique* le motif qu'il attribuoit au roi de piller et de dévaster les églises, tandis qu'il ne faisoit que défendre et maintenir les droits de la couronne. Cela ne l'empêcha pas d'écrire à Rome, sur le même ton et avec encore moins de ménagement, au cardinal Étienne, évêque de Palestrine, Cistercien comme lui. « Vous savez, dit-il, » avec quelle chaleur j'ai intercédé pour le roi auprès du » pape, et tout le bien que j'ai dit de lui, parce qu'il » faisoit alors de belles promesses. Maintenant qu'il nous » rend le mal pour le bien, je suis forcé d'écrire tout le » contraire. J'ai honte de mon erreur et d'avoir conçu de » lui de fausses espérances; je suis bien aise de n'avoir pas » été exaucé, lorsque j'avois la simplicité de m'intéresser » pour lui. Je croyois bien faire d'avoir quelque condes- » cendance pour un roi qui sembloit desirer la paix; et » il se trouve que j'ai favorisé le plus grand ennemi de » l'église. On foule aux pieds, chez nous, les choses » saintes; l'église est réduite à une honteuse servitude; » on empêche de pourvoir par des élections aux évêchés

Id. 224.

» vacans; et si le clergé ose quelquefois élire un évêque, » on ne permet pas à celui-ci d'entrer en fonction. Enfin » l'église de Paris est dans le deuil et sans pasteur, et » personne n'ose parler d'y en mettre un autre. On ne se » contente pas de dépouiller les maisons épiscopales des » biens que l'on y trouve, on porte des mains sacriléges » sur les terres et sur les colons qui en dépendent; on » s'empare des revenus de toute l'année. L'église de Châ- » lons, dans laquelle vous avez pris naissance, a fait élec- » tion d'un évêque; mais la personne élue est depuis » long-temps frustrée de sa dignité: c'est le comte Robert, » frère du roi, qui tient sa place, exerçant sa puissance » sur les biens de cette église, et, pour s'acquitter digne- » ment de sa commission, offrant tous les jours, non pas » des victimes pacifiques, mais les cris des pauvres, les » larmes des veuves et des orphelins, les gémissemens des » prisonniers, le sang des hommes qu'on fait mourir. » Trouvant le théâtre trop étroit, il exerce encore ses » cruautés sur les églises de Reims, dont il ravage par le » fer les terres fertiles et les villages populeux, qu'il a » presque réduits en solitudes. C'est ainsi, ajoute-t-il, que » le roi répare le serment, digne d'Hérode, qu'il a fait » contre l'église de Bourges ». *Sic rex emendat quod in ecclesiam Bituricensem Herodiano juramento commisit.*

On conviendra qu'il y a bien de l'exagération dans ce tableau, ou plutôt dans cette déclamation, si l'on fait attention que l'on contestoit au roi un droit qu'il croyoit incontestable, celui de confirmer ou de rejeter les élections faites par le clergé. Il étoit donc naturel qu'il ne permît ni d'élire ni d'introniser des évêques, jusqu'à ce que la

contestation fût décidée ; et comme, en attendant, la *régale* étoit ouverte, c'étoit au roi à prendre en main l'administration des biens et à en percevoir les revenus. C'est une pure malignité de dire, comme fait ailleurs S. Bernard, que le roi ne laissoit les évêchés vacans que pour avoir le temps de ruiner le temporel des églises.

Bern. ep. 222.

L'interprétation qu'il donne ensuite aux démarches du roi pour empêcher les mariages que le comte de Champagne vouloit contracter, soit avec le comte de Soissons, soit avec celui de Flandre, pour l'avancement de ses enfans, renferme encore plus de malignité. La politique de Louis-le-Jeune étoit assez éclairée pour voir qu'il étoit de l'intérêt de l'État d'empêcher que la maison de Champagne, déjà trop puissante, ne prît des agrandissemens (1): cependant, méconnoissant un motif si légitime, et toujours en opposition avec les vues du gouvernement, S. Bernard attribue au roi la crainte ridicule de voir l'union et la bonne amitié régner entre ses vassaux. *Suspecta est illi dilatatio caritatis; nec se putat regem, si se amaverint principes. Conjiciat prudentia vestra quid animi erga subditos gerat, qui de odio atque discordia, si fuerit inter suos, se æstimat fortiorem. Videat et perpendat si est hic homo à Deo, qui in suorum magis mutua simultate quàm caritate confidit.* Ce qui prouve que le roi agissoit par des motifs plus louables, et

(1) Si Henri, fils aîné du comte de Champagne, eût épousé alors l'aînée des filles du comte de Flandre, le comté de Flandre seroit tombé, cinquante ans après, dans la maison de Champagne, comme il passa dans celle de Hainaut par le mariage d'une autre fille du comte Thierri d'Alsace. Louis-le-Jeune fit plus sagement de faire épouser à Henri de Champagne une de ses filles, qui, dans aucun cas, ne pouvoit contribuer à l'agrandissement de cette maison.

qu'il n'étoit pas mal fondé dans son opposition, c'est que les mariages n'eurent pas lieu.

La lettre de S. Bernard chargeoit encore le roi d'autres reproches, sur-tout d'avoir manqué au traité en rappelant à la cour le comte de Vermandois, adultère excommunié, et de se servir de lui, ainsi que de beaucoup d'autres excommuniés, parjures, incendiaires, homicides, pour faire, disoit-il, la guerre à l'église, tandis que le comte de Champagne en étoit, sans contredit, le plus zélé défenseur. Ce sont là des récriminations auxquelles je ne m'arrêterai pas. Mais, comme on étoit fondé à réclamer de la part du comte de Champagne une clause du traité de paix qui portoit que, s'il survenoit entre le roi et le comte quelque sujet de plainte, on s'en rapporteroit au jugement des mêmes personnes qui avoient négocié le traité, le roi consentit à avoir une conférence à Corbeil avec l'évêque d'Auxerre et S. Bernard, en présence de l'évêque de Soissons et de l'abbé Suger.

Dans cette conférence, l'abbé de Clairvaux, dès les premiers mots, choqua inconsidérément le roi, qui se retira brusquement pour ne pas l'entendre. C'est le saint homme qui nous l'apprend lui-même, dans une lettre qu'il écrivit au roi, afin de renouer la négociation. « Après tant de » mouvemens que nous nous sommes donnés, dit-il, afin » de vous procurer une paix solide, il est triste pour nous » de n'avoir retiré de toutes nos démarches presque aucun » fruit. Les peuples ruinés ne cessent de crier après nous, » parce que le pays est dans la désolation. Voulez-vous » savoir quel pays? c'est le vôtre, sire, et non celui d'un » autre. Ceux que la guerre que vous faites, écrase, *Bern. ep. 226.*

» appauvrit, met en captivité, sont tous vos sujets, soit
» qu'ils combattent pour vous, ou qu'ils portent les armes
» contre vous; et il est vrai de dire qu'un royaume en
» proie à des divisions intestines tombera en ruine. Nous
» pensions que, touché de Dieu et éclairé sur vos vrais
» intérêts, vous étiez revenu de votre erreur, et que vous
» desiriez sortir du mauvais pas dans lequel vous avoient
» jeté ceux qui trouvent leur avantage dans le trouble et
» la division. Nous avons été bien détrompés par ce qui
» s'est passé dernièrement au colloque de Corbeil. Sire,
» permettez-moi de vous dire que vous avez eu tort de
» nous quitter sans vouloir nous entendre. Si vous eussiez
» daigné écouter jusqu'à la fin le discours qui vous a
» choqué, peut-être seriez-vous convenu qu'il n'y avoit
» rien d'indécent ou de trop onéreux dans les propositions
» qu'on vous faisoit, vu l'état où sont les choses. Mais
» non : effarouché sans raison, vous nous avez laissés dans
» le trouble et la confusion, ne sachant plus que faire pour
» vous procurer le bien auquel nous travaillons plus sin-
» cèrement que ces esprits turbulens et superficiels, qui,
» appelant *mal* ce qui est un bien, et *bien* ce qui est un mal,
» vous trompent et vous égarent. Quant à nous, persuadés
» que les maux qu'on a déjà éprouvés ont fait impression
» sur votre cœur, nous ne désespérons pas, quoiqu'un
» peu découragés, de vous voir revenir à des sentimens
» plus traitables, et terminer une négociation que vous
» avez eu le bon esprit d'entamer. C'est pour sonder là-
» dessus vos dispositions, que je vous envoie le frère André
» de Baudement, qui m'apportera votre réponse. Au reste,
» si vous persistez à ne vouloir écouter aucun bon conseil,

» on ne pourra pas me reprocher le mal qui vous arrivera » immanquablement, et Dieu ne permettra pas que son » église soit avilie et vexée, soit par vous, soit par ceux » qui combattent sous vos enseignes. »

La négociation en étoit à ce point, lorsque le pape Innocent mourut, le 24 septembre 1143; et sa mort fut un obstacle de moins pour parvenir à une entière pacification. Des ambassadeurs furent envoyés par le roi à son successeur, Célestin II, qui, au rapport de l'anonyme de Morigni, accorda sans difficulté la levée de l'interdit sous lequel la France gémissoit depuis trois ans. S. Bernard lui écrivit aussi de son côté, pour demander, au nom du comte de Champagne, une paix solide après laquelle tout le monde soupiroit. Elle fut faite: mais sur quelles bases fut-elle assise? C'est ce qu'aucun écrivain ne nous apprend. A en juger par le cours que reprirent les choses, il paroît que le roi permit que Pierre de la Châtre entrât en possession de son église; et ce qui prouve que le roi n'avoit aucune animosité personnelle, et qu'en le rejetant il ne vouloit que maintenir la prérogative du trône, c'est que, dans la suite, il fit de l'archevêque de Bourges son meilleur ami. De son côté, le comte de Champagne renonça sans doute à ses poursuites contre le mariage du comte de Vermandois, qui, jusqu'à sa mort, conserva sa nouvelle épouse.

Apud Chesn. tom. IV rer. Franc. p. 387.

Bern. ep. 358.

Quant à la question principale qu'avoit élevée le pape Innocent II, le roi resta en possession de confirmer les élections aux évêchés et aux abbayes. Cela est prouvé par un grand nombre de lettres adressées à l'abbé Suger, pendant qu'il étoit régent du royaume.

Sugerii ep. 43. 1.° L'église d'Autun, ayant élu, l'an 1147, un évêque en la personne de Henri de Bourgogne, écrivoit au régent: *Obsecramus itaque excellentiam vestram, quatenus huic electioni nostræ assensum vestrum præbeatis, et litteris vestris personam electi domino papæ commendetis.*

Sugerii ep. 3, 4, 5. 2.° Les religieux de Bourgueil avoient élu un abbé, sans avoir demandé la permission au roi. Ulger, évêque d'Angers, dans une lettre à l'abbé Suger, expose les motifs qui ont déterminé les religieux à hâter l'élection, et prie le régent d'approuver ce qui avoit été fait. Suger accorde la demande, sauf le droit du roi, sur lequel les religieux seront tenus de répondre à la cour du roi, lorsqu'il sera de retour, ou à lui-même, s'il juge à propos de les mettre en jugement: *Electioni eorum assensum, salvo regni jure, taliter dedimus, ut si quid inde contra regiæ majestatis dignitatem minùs benè factum fuit, domino regi, quando, Deo volente, redierit, sicut modò si adesset, si ei placuerit, judicio curiæ suæ respondeant, vel nobis, qui loco ejus providemus, si inde agere voluerimus.*

Id. 15, 23, 33, 34, 35. 3.° Les religieux de Saint-Riquier, dans le Ponthieu, avoient choisi un abbé qu'ils disoient canoniquement élu. L'évêque d'Amiens avertit l'abbé Suger que cet homme ne convenoit point au poste qu'on lui destinoit. Cette élection fut rejetée, et il fallut que les suffrages se portassent sur un autre sujet.

Id. 44. 4.° Le chapitre de l'église de Noyon, ayant élu un évêque pour remplacer Simon, décédé pendant le voyage de la Terre-sainte, supplie le régent d'approuver le choix qu'il venoit de faire. Nous n'avons pas la réponse du régent; mais la lettre du chapitre suffit pour établir la thèse que

nous

nous voulons prouver, que le consentement du roi étoit indispensable.

5.° A Chartres, après l'élection de l'évêque Goslin, le chapitre demanda au régent d'y donner son consentement, et de rendre à l'évêque élu les *régales* qu'il avoit mises sous la main du roi. Suger accorde la première demande. Quant aux *régales*, il explique quels sont les usages du royaume sur cette matière. Il faut, dit-il, que l'évêque soit auparavant consacré, et qu'il se présente ensuite au palais du roi pour faire le serment de fidélité. *De regalibus verò, sicut in curia dominorum regum Francorum mos antiquus fuisse dignoscitur, cùm episcopus consecratus et in palatium ex more canonico fuerit introductus, tunc ei reddentur omnia. Hic est enim redditionis ordo, ut, sicut diximus, in palatio statutus regi et regno fidelitatem faciat, et sic demùm regalia recipiat.*

Id. 14, 19, 20.

Enfin, trois ans après la mort du pape Innocent, Eugène III prit sur lui de consacrer un évêque pour l'église de Tournai, qui, depuis cinq cents ans, étoit gouvernée par l'évêque de Noyon, sans avoir consulté ni le roi, ni le comte de Flandre: mais, prévoyant bien que cette affaire éprouveroit de leur part quelque contradiction, comme elle en avoit éprouvé, sous le pape Paschal II, de la part de Louis-le-Gros, et, plus récemment, pendant le pontificat d'Innocent II, il eut la précaution d'écrire aux parties intéressées, pour les instruire des motifs qui l'avoient fait agir, des avantages qui devoient en résulter pour les peuples de ces contrées, trop éloignés de leur pasteur, et les prier en même temps de trouver bon ce qui avoit été fait. C'étoit reconnoître en principe que le consentement du roi et

Spicil. in-fol. tom. III, p. 497.

du souverain du pays auroit dû être requis préalablement. Aussi le nouvel évêque n'éprouva-t-il aucune opposition de la part de ces princes, ni de la part de l'évêque de Noyon.

Ainsi finit cette contestation, dans laquelle S. Bernard, imbu, comme tant d'autres de ses contemporains, des nouvelles maximes ultramontaines, fit preuve d'éloquence, mais non d'une grande connoissance des droits politiques des souverains, qui tous, à cette époque, étoient aux prises avec la cour de Rome pour le maintien de leurs prérogatives.

MÉMOIRE

SUR

LE PROCÈS DE GUICHARD,

ÉVÊQUE DE TROYES,

EN 1304 ET ANNÉES SUIVANTES.

PAR M. LE COMTE BOISSY D'ANGLAS.

J'AIME à me livrer à l'examen des anciennes causes célèbres, moins encore pour l'intérêt qu'excitent souvent les personnes qui y sont impliquées, ou pour les grandes questions de jurisprudence et de morale qui y sont traitées quelquefois avec étendue, que parce qu'elles font connoître les mœurs, les usages et les préjugés des contemporains, et qu'elles indiquent ainsi, d'une manière assez exacte, la situation de l'esprit humain à l'époque de leur discussion. Lu le 9 Mai 1817.

L'un des procès les plus remarquables, parmi ceux dont on peut puiser la connoissance dans les anciens documens de notre histoire, est celui de Guichard, évêque de Troyes, qui vivoit sous le règne de Philippe-le-Bel, pendant les fameuses querelles de ce prince et du pape Boniface VIII; querelles où, comme l'on sait, il ne s'agissoit de rien moins, dans les prétentions du pape, que

d'établir, en fait et en principe, la suprématie du saint-siége sur l'autorité souveraine des rois (1), et où les foudres du Vatican, les interdits, les excommunications, en un mot tout ce que le fanatisme ambitieux pouvoit imaginer de moyens hostiles, furent employés pour asservir les trônes à la chaire apostolique, et combattre un prince qui, quoique répréhensible sous beaucoup de rapports, mérite pourtant quelque estime pour avoir senti ce qu'il devoit à la dignité de sa couronne et à l'indépendance de ses successeurs.

Le procès de Guichard est contemporain de celui bien plus curieux sans doute des Templiers, qui a été l'objet de tant de recherches et le sujet de tant d'incertitudes, sur lequel la flatterie et l'esprit de parti ont jeté si long-temps d'épaisses ténèbres, et où la postérité, long-temps indécise entre la foiblesse des premiers aveux arrachés par la crainte des tortures et le contraste des dénégations postérieures, supérieures à la certitude de la mort, attendoit, peut-être pour se décider, que les émotions les plus douces, excitées au théâtre par le génie, vinssent jeter un nouvel intérêt sur une cause presque oubliée.

Tragédie des Templiers par M. Raynouard.

Le procès de Guichard semble avoir eu beaucoup de ressemblance avec celui des Templiers, tant dans sa marche et dans ses formes, que dans son objet, si ce

(1) Ces querelles naquirent à l'occasion de l'évêque de Pamiers, qui avoit excité ses diocésains à se révolter contre le roi. Philippe le fit arrêter et voulut le faire punir; mais le pape prit sa défense, et adressa au roi une bulle où l'on trouve ces paroles : « Ne vous laissez pas persuader que » vous n'ayez point de supérieur, ni » que vous ne soyez pas soumis au » chef de la hiérarchie ecclésias-» tique, &c. » Ce fut là le commencement. D'autres allégations plus fortes suivirent. On peut lire le détail de cette affaire dans Dupuy, Baillet, Fleury, &c.

n'est qu'il ne fut dirigé que contre un seul homme, tandis que celui des Templiers le fut contre une collection d'individus, et attaqua des institutions, au lieu de ne poursuivre que des faits particuliers. L'évêque de Troyes paroît avoir eu les mêmes ennemis que les chevaliers du Temple. Son dénonciateur fut aussi le leur. Ce fut cet infame *Noffé-dey*, Florentin, qui, après avoir dénoncé les Templiers pour des crimes auxquels il avouoit avoir pris part pendant qu'il étoit parmi eux, et avant qu'il fût chassé de leur ordre, dénonça aussi Guichard, fut chargé de diriger l'information ordonnée contre lui et sur laquelle on devoit le juger, devint ainsi accusateur et juge, et, ayant été par la suite condamné à la mort pour d'autres crimes, déclara, sur le point d'expirer, non pas l'innocence des Templiers, ce qu'on ne lui eût peut-être pas permis de faire, mais celle de l'évêque Guichard, victime moins importante de son odieuse scélératesse. Comme dans le procès des Templiers, où des inquisiteurs nommés par le roi furent chargés de recueillir les témoignages et les preuves qui pouvoient se trouver contre Guichard, des commissaires nommés par le pape continuèrent les informations, et la discussion en fut faite publiquement, devant une assemblée nombreuse tenue à Paris, dans l'enceinte du palais, où tout le peuple fut appelé.

Fleury, Hist. ecclés.
Trésor des chartes.

Trésor des chartes.

Fleury, Hist. eccl. t. XIX, pag. 233.
Nicol. Bertrandi, de Gestis Tolosanorum, p. 36.

Trésor des chartes.

On articula contre lui, ainsi que contre les Templiers, des accusations de magie et d'impiété, et d'autres qui tendoient à établir l'excessive dépravation de ses mœurs.

Ibid.

Enfin, si l'on a paru croire que la part que prirent les Templiers aux révoltes qu'excita contre Philippe l'altéra-

Ibid.

tion qu'il fit des monnoies, put occasionner leur proscription, on pourroit présumer aussi que Guichard encourut la haine du roi, en se prononçant ouvertement, comme il le fit, pour le pape, et en se rendant à Rome, ainsi que plusieurs évêques de France, pour assister à un concile convoqué par Boniface, et dans lequel on devoit condamner Philippe.

Les accusations dirigées contre lui pendant les dix années que dura son procès, furent nombreuses, mais incertaines et d'abord vagues. Elles portoient sur une foule de crimes dont les énonciations se succédoient à mesure que les informations avoient lieu. On voit évidemment, par la marche de la procédure, qu'il s'agissoit moins, dans cette occasion, de vaincre ou de réprimer des attentats, que de faire condamner un homme.

Sa première accusatrice fut Blanche, mère de la reine épouse du roi, et comtesse de Champagne en même temps que reine de Navarre. Elle l'accusa d'avoir excité contre elle une sédition à Provins, pour se venger de ce qu'elle l'avoit fait chasser du conseil du roi; elle lui reprocha ensuite d'avoir, pour une somme d'argent, fait mettre en liberté Jean de Calès, trésorier du comté de Champagne, emprisonné pour ses déprédations; et ce qu'il y a d'étrange, c'est que celui-ci affirma la vérité de ce fait. Il est vrai, ce qui ne l'est pas moins, que cet individu, près de mourir de maladie à Viterbe, où il s'étoit retiré, écrivit, pour la décharge de sa conscience, au roi et à la reine Jeanne, son épouse, que cette déposition étoit fausse, qu'il ne l'avoit faite qu'à l'instigation de Noffé-dey, Florentin, et de l'archidiacre de Vendôme, clerc de la reine

Lettre de 1304, conservée au dépôt des chartes.

épouse du roi, lesquels lui avoient dit, entre autres choses, qu'il feroit plaisir à la reine Blanche en déposant de cette manière, et qu'il en obtiendroit son pardon pour les torts qu'il avoit à se reprocher envers elle.

Une première enquête fut faite sur ces deux accusations de la reine. Elle le fut par Noffé-dey, le grand promoteur de ce procès; mais on ne voit pas en vertu de quels pouvoirs il procéda dans cette première information conservée au dépôt des chartes, ainsi que les lettres de Jean de Calès, dont j'ai parlé tout-à-l'heure, et les autres pièces manuscrites dont je ferai mention par la suite. Plusieurs témoins déposèrent contre Guichard; mais aucun ne parle, ni de l'élargissement de Calès, ni de la sédition de Provins. Tous énoncent des reproches vagues et nouveaux. Le premier témoin dit que Guichard est un usurier, et qu'il a fait assassiner un prêtre. Le quatrième dit la même chose, et rien de plus. Le septième dit qu'il est un faussaire et un faux-monnoyeur, et ne donne aucune explication; le dix-neuvième, qu'il a fait mourir plusieurs personnes, et il n'en désigne aucune. Le vingtième reproduit le reproche d'usure déjà fait par d'autres témoins, et ajoute, sur le fait de faux monnoyage, qu'il est l'agent d'une compagnie qui a eu jusqu'à six mille livres courantes en monnoie de bas aloi. Trois autres témoins déposent qu'il a fait mourir en prison deux personnes d'une manière fort cruelle, et qu'ils savent par ouï-dire qu'il faisoit de l'argent par alchimie.

Il ne paroît pas que ces allégations non spécifiées, et que des tribunaux tant soit peu raisonnables se seroient bien gardés d'accueillir, aient provoqué contre Guichard

aucune disposition juridique. Il se pourroit même que cette première information faite par le seul Noffé-dey, et qui ne paroît pas avoir eu aucun caractère officiel, ne fût qu'une suite de renseignemens recueillis par l'accusateur pour servir de motif aux poursuites que l'on proposoit contre l'accusé. Il est seulement à remarquer qu'il résulte d'une note écrite sur cette pièce manuscrite, qu'elle dut être communiquée à Jean ou Guillaume de Nogaret : or on sait avec quelle violence le même Nogaret se conduisit envers Boniface VIII, et quelle fut la part qu'il prit à la proscription des Templiers ; et l'on peut supposer de plus en plus, d'après cela, que ces diverses affaires n'étoient pas sans liaison entre elles.

Mais il s'en faut bien qu'on se soit contenté de cette insignifiante information : de nouvelles accusations mieux articulées et plus dangereuses vinrent bientôt lui succéder.

La reine Blanche de Navarre, et sa fille Jeanne, reine de France, moururent vers le même temps, la dernière dans sa trente-troisième année. On accusa l'évêque Guichard, dont elles s'étoient montrées les ennemies, d'être la cause de leur mort. On y joignit l'énonciation de plusieurs autres crimes, et l'on obtint du pape Clément V, qui se trouvoit alors à Poitiers, la nomination d'une commission ecclésiastique pour en vérifier la réalité.

Trésor des chartes.

La bulle qui l'établit porte textuellement que, « d'après » les plaintes qui lui ont été portées contre lui » (la bulle ne dit pas par qui), « l'archevêque de Sens et les évêques » d'Orléans et d'Auxerre feront le procès à l'évêque de » Troyes, le feront prendre, informeront contre lui pour » sortiléges et empoisonnement de la reine Jeanne, et

» pour

» pour avoir tâché d'empoisonner Charles comte d'An-» jou et le roi de Navarre, et qu'ils enverront au pape » les procédures qu'ils auront faites. »

Cette bulle, donnée à Poitiers, *anno tertio pontificali*, est par conséquent de l'an de grâce 1207 ou 1208, c'est-à-dire, du temps où l'on procédoit contre les Templiers, tant à Paris qu'à Poitiers, et d'environ quatre ans moins ancienne que les premières accusations portées contre Guichard par la reine Blanche.

En exécution de cet acte de l'autorité pontificale, les trois commissaires appelèrent de nombreux témoins; mais ils firent précéder leur information d'une sorte d'acte énonciatif des prétendus crimes de Guichard, sur lesquels les instructions devoient porter.

Dans cet acte, qui est transcrit au commencement de l'enquête à laquelle il sert de préambule, et sur lequel sans doute on interrogea les témoins, il est exposé « que » Guichard étoit sorcier; qu'il portoit une haine mortelle à » la reine Jeanne de France et à sa mère, parce que c'étoit » à leur poursuite qu'il avoit été chassé du conseil du » roi; qu'il s'étoit vanté qu'il les feroit mourir; qu'il s'étoit » accosté d'une femme *inspiritée* (1) qui se disoit sor-» cière (2); qu'il l'avoit consultée sur la façon de faire » mourir la reine Jeanne; qu'il avoit recherché un moine » jacobin nommé *Jean de Fayac*, pour s'en aider dans le » même objet; qu'il avoit fait venir le diable; que le » diable, interrogé par lui dans les formes de la sorcellerie,

Trésor des chartes.

(1) Je ne sais ce que signifie le mot d'*inspiritée*.

(2) Si Guichard étoit sorcier, il n'avoit pas besoin de consulter une sorcière.

» lui avoit répondu *qu'il falloit faire* une image de cire res-
» semblant à la reine, la baptiser, lui donner le nom de
» cette princesse, l'approcher du feu, la piquer avec une
» aiguille aux parties nobles et à la tête, et qu'alors la
» reine commenceroit à se mal porter, mais qu'elle mour-
» roit aussitôt que la cire seroit fondue ; que, d'après ce
» conseil du diable, il fit l'image et la baptisa, conjoin-
» tement avec ce jacobin, dans l'ermitage de Saint-Flavi,
» où il s'étoit retiré pour cela ; qu'il y fit fondre l'image,
» et qu'aussitôt la reine mourut ;

» Qu'il résolut d'empoisonner le roi de Navarre, et
» Charles, frère du roi ; et que, le poison étant préparé,
» il en fit l'épreuve sur Jean Romisant, chevalier, qui en
» mourut ;

» Qu'il avoit mandé à l'ermite dudit ermitage de ve-
» nir le trouver, et de lui apporter sa boîte de poison ;
» mais que celui-ci ne le fit point, et alla se réfugier à
» Sens ; enfin, que, lorsqu'il fut arrêté, il dit que c'étoit à
» cause de la mort de la reine. »

Sur cet exposé, plusieurs témoins furent entendus.

Le premier témoin fut l'ermite. Il dit qu'il connoissoit la sorcière dont il est parlé dans l'accusation ; qu'il avoit prêché contre elle, en disant que c'étoit un crime de la croire ; que Guichard l'avoit prié de ne plus prêcher ainsi ; que la sorcière lui avoit dit que l'évêque lui avoit demandé les moyens de se faire aimer de la reine, et qu'elle avoit répondu qu'elle n'y pouvoit rien. Il raconte avec beaucoup de détails ce que l'évêque et les jacobins firent dans son ermitage ; comment fut faite l'image de cire, et comment elle fut baptisée. L'évêque, dit-il, vouloit

qu'il en fût le parrain, et qu'il y eût une femme pour marraine. Il ajoute que, quelque temps après le baptême de l'image, l'évêque revint la chercher dans l'ermitage, où il l'avoit laissée; qu'alors il la mit près d'un grand feu, comme pour la fondre; qu'il la perça dans plusieurs endroits, en disant à voix basse quelques paroles, que lui témoin n'a pu retenir; qu'il la ploya dans un linge, et la remit à la sorcière et au jacobin, en disant qu'il sentoit qu'il ne pouvoit rien faire; qu'il y avoit un médecin qui guérissoit tout; qu'il reprit ensuite l'image avec colère, la mit en pièces, et la jeta au feu, et que ce fut alors que la reine mourut;

Qu'une nuit, quelque temps après, l'évêque et le jacobin revinrent encore, apportant une grande quantité d'animaux venimeux, des aspics, des basilics, des serpens, des crapauds, des lézards et autres, dont ils firent du poison qu'ils emportèrent avec eux; qu'au bout de quelques jours l'évêque l'envoya chercher, lui ermite, et lui dit que M. Charles devoit venir, et qu'il le falloit empoisonner, ce que lui témoin refusa de faire; qu'il sait que Romisant, chevalier, a été tué par ce poison, en ayant pris par mégarde. Il dit encore que l'évêque venoit souvent le voir la nuit, et l'empêchoit de sortir; qu'une fois il l'enferma dans sa chambre, et lui dit que le jeune roi venoit de Navarre, et que jamais ni lui ni sa mère n'avoient rien fait de bien, qu'il le falloit empoisonner, lui demandant de l'y aider, ce que lui témoin refusa, et se hâta de sortir de l'ermitage dès qu'il le put, pour se rendre à Sens, où il révéla tout aux officiers du roi.

Le deuxième témoin est la sorcière. Elle dépose que

l'évêque l'envoya chercher, et lui demanda si elle pourroit le faire aimer de la reine et avoir contentement avec elle, et qu'elle déposante répondit que non; qu'il fit alors venir le jacobin, et lui dit qu'elle ne savoit rien; que le jacobin lui répondit qu'il falloit lire le grimoire; que l'évêque le prit et le lut, et qu'aussitôt il apparut un diable auquel le jacobin parla d'une manière assez familière, et lui demanda comment l'évêque pourroit avoir contentement avec la reine, mais qu'elle n'entendit pas la réponse; qu'elle sait bien qu'il y a des moyens de se faire aimer d'une femme, et d'en user à sa volonté malgré elle; qu'elle connoît plusieurs de ces moyens qui sont immanquables, mais qu'elle n'a pas voulu les dire à l'évêque.

Elle dépose comme l'ermite sur le fait de l'image de cire qui fut baptisée du nom de *Jeanne*, piquée par l'évêque et par elle, et ensuite rompue et jetée au feu.

Elle dit en finissant, sur la demande qui lui en fut faite, qu'elle étoit de main morte et femme de corps, *abonata ad tres denairos.*

Le troisième témoin, qui est une femme, ne parle que de l'image de cire, et encore n'est-ce que par ouï-dire.

Le quatrième, appelé *Pierre de Grasac,* demeuroit avec l'ermite. Il dépose exactement comme lui, et déclare qu'il a tout vu.

Trois autres témoins confirment quelques circonstances du récit de l'ermite, et se taisent sur quelques autres.

Le huitième sait et dit seulement que l'évêque faisoit de fréquens voyages à l'ermitage, pendant la nuit, avec le jacobin; mais il ajoute qu'ayant annoncé qu'il n'en diroit

pas davantage, il fut mis en prison, et livré à de cruelles tortures par le bailli de Sens, pour le forcer à donner plus d'étendue à la déposition qu'on vient de rapporter.

Telle fut la première enquête faite par les commissaires du pape. L'archevêque de Sens, étant malade, s'excusa de prendre part à la suite de la procédure, et se retira. Les deux évêques ses adjoints continuèrent seuls d'y vaquer, et poursuivirent l'information, en la faisant porter sur tous les faits que les témoins voulurent dire à l'encontre de l'évêque Guichard.

Le premier témoin entendu dans cette suite d'informations dit que, pendant la durée du mariage de Guichard père de l'évêque, et d'Agnès sa mère, celle-ci fut travaillée d'un incube nommé *Petum;* que ledit Guichard père n'appeloit l'évêque que *Petum,* à cause de cela, disant qu'il n'étoit pas son fils, mais celui du diable, ce qui étoit vrai; qu'il n'étoit appelé par les moines chez lesquels il avoit demeuré, que *filius incubi.*

Le deuxième témoin l'accuse d'avoir tué le prieur de Saint-Adolphe, pour avoir sa place.

Un autre dit qu'il est sorcier, reconnu pour tel par tout le monde;

Un autre, qu'il a commis plusieurs adultères;

Un autre, qu'il vivoit publiquement en état d'inceste avec une nonnain, pour cacher la véritable dépravation de ses mœurs; qu'il a fait mourir plusieurs personnes dénommées en les empoisonnant, ou en les faisant assassiner par ses affidés.

Trente témoins confirment cette déposition; trente autres affirment l'empoisonnement du prieur de Saint-Adolphe.

Huit témoins, dont quatre *de visu*, déposent qu'il faisoit souvent paroître le diable en disant des paroles magiques, et qu'il lui commandoit alors ce qu'il vouloit.

Vingt-cinq témoins sont persuadés, comme ils l'ont ouï dire généralement, qu'il avoit été engendré par le diable.

Beaucoup disent qu'il est sorcier, faux-monnoyeur, simoniaque, et articulent des faits qui le prouvent.

Plusieurs déposent qu'il a machiné la mort de la reine Blanche; d'autres, celle de la reine Jeanne sa fille; d'autres, qu'il s'est réjoui publiquement de la mort de cette dernière; d'autres enfin, qu'il a dit souvent : *Que les héritiers de France m'attaquent s'ils veulent; je ne les crains pas : ils mourront comme la mère et la fille.*

D'autres, en grand nombre, disent que l'empoisonnement de Blanche, ordonné par Guichard, fut exécuté par un Anglais.

Un aumônier de ladite reine dit qu'il l'a vue mourir, et qu'elle est morte du poison que lui a fait donner l'évêque de Troyes; qu'elle en avoit défiance; qu'elle l'avoit fait chasser du conseil du roi, et qu'elle avoit dit qu'il quittât son évêché, ou qu'elle quitteroit son comté de Champagne.

Un témoin déclare que Guichard a fait empoisonner un messager que la reine Blanche envoyoit à Rome contre lui.

Sur le fait de la mort de la reine de France, plusieurs témoins disent qu'il en est l'auteur. Un d'entre eux ajoute qu'ayant appris qu'elle étoit à l'extrémité, il en loua Dieu,

disant qu'*il auroit mieux aimé se faire juif que de renoncer à se venger d'elle.*

Un témoin dépose qu'il disoit que la reine de France lui avoit fait tort de plus de quatre-vingt mille livres; mais qu'il s'en étoit vengé, et se vengeroit sur bien d'autres.

Plusieurs témoins attestent qu'il a fait *invultare reginam, quòd ex illa invultatione decesserat.*

D'autres, en assez grand nombre, affirment que, de concert avec Jean de Calès, il a fait des actes faux pour tromper la reine Blanche; d'autres, qu'il a fait, conjointement avec lui, une grande quantité de fausse monnoie. L'ouvrier qui a fait les instrumens de ce faux monnoyage se trouve parmi ces témoins.

Plusieurs autres disent qu'il a ordonné prêtre un clerc reconnu pour un bigame.

Suivant d'autres, *simoniacè benedixit abbatem de Nigella.* Ils disent la somme qu'il a reçue; c'étoit six cents livres. Tel est le résumé des informations faites contre Guichard. J'aurois pu l'abréger sans doute; mais je n'aurois pu le faire qu'en atténuant le véritable caractère de ce procès. J'ai été forcé de me condamner à des répétitions, pour mieux faire connoître l'esprit des témoins et celui des accusateurs et des juges.

Le bailli de Sens, Guillaume d'Hangers, dont la déposition d'un témoin vous a déjà fait apprécier l'impartialité, fit aussi des informations sur les faits imputés à Guichard, au nom de l'autorité civile, et leur résultat fut le même.

Guichard fut interrogé ensuite. D'abord il nia tout ce dont on l'accusoit. On lui confronta les témoins qui le

chargeoient le plus, et il fut ébranlé sur quelques points. Il demanda un conseil; on le lui accorda : car il est à remarquer que, dans ces temps d'ignorance et d'erreur, on n'avoit pas encore imaginé de priver l'accusé de conseil, et de faire les procédures en secret. Le conseil de Guichard proposa pour sa défense divers moyens de forme, invoqua quelques priviléges, et allégua quelques nullités; mais il ne s'occupa point du fond, soit qu'il ne trouvât rien de solide à opposer à tant de témoignages confirmés les uns par les autres, soit qu'il craignît pour son propre compte l'effet des moyens employés par le bailli de Sens contre les témoins trop laconiques; et Guichard fut réduit presque entièrement à sa défense personnelle. Il n'y établit aucun moyen justificatif : il se retrancha dans un système exclusif de dénégation. Seulement, dans un second interrogatoire, il fut forcé de convenir, 1.° qu'il avoit donné l'absolution à un hérétique, moyennant une certaine somme d'argent; 2.° qu'il étoit vrai qu'il avoit fait faire de la mauvaise monnoie, qu'il croyoit bonne. Il répondit, sur le fait des incubes, qu'à la vérité la maison de son père en étoit remplie pendant son enfance, mais que cela ne prouvoit rien contre sa légitimité.

Il existe encore au dépôt des chartes quelques pièces peu importantes qui prouvent que la procédure se poursuivit encore pendant quelque temps, sous l'autorité du pape. Une de ces pièces est le procès-verbal des interrogatoires et des réponses de Guichard, envoyé au pape, comme il l'avoit ordonné par sa bulle. Une autre est une copie des informations, destinée au même pontife. Enfin la dernière est une lettre au pape, écrite par l'un des deux

notaires-greffiers

notaires-greffiers chargés de rédiger les témoignages, lequel s'excuse de n'avoir pas signé les copies envoyées au pape, et déclare qu'il l'a omis par absence, et non par mauvaise intention.

Maintenant on peut demander quel fut le résultat de cet étrange procès, dont nous ne trouvons plus d'autres traces dans le dépôt des chartes, ni dans les historiens contemporains. Le seul abbé Fleury va nous l'apprendre. *Hist. ecclésiast. tom. XIX, pag. 233.*

Voici comment il s'exprime :

« La reine Blanche de France étant morte en 1304, » dit-il, Guichard fut accusé d'avoir occasionné sa mort » par poison ou par sortilége. » Et, après avoir indiqué très-sommairement, d'après Baluze qu'il cite, les procédures faites contre lui, il ajoute :

« Il parut coupable sur les dépositions de quelques faux » témoins, et, le dimanche avant la Saint-Denis (6 oc- » tobre 1308), il se tint à ce sujet une assemblée du » clergé et du peuple de Paris dans le jardin du roi... » L'évêque étoit déjà pris et gardé au Louvre dans une » étroite prison, sans qu'on eût égard à son privilége » clérical. Il demeura ainsi prisonnier jusqu'en 1313, » que son innocence fut reconnue par la confession d'un » Lombard (c'étoit un Florentin) nommé *Noffé*, lequel » fut pendu à Paris pour d'autres crimes. »

Ce que dit l'abbé Fleury est beaucoup trop succinct pour faire connoître les faits tels qu'ils se passèrent; mais cela peut suffire sans doute quand on les lie à tout ce que j'ai dit, avant de le citer, d'après les pièces les plus authentiques.

On peut conclure que Guichard, persécuté comme les

Templiers, et pour des motifs presque semblables, ne dut qu'à des circonstances heureuses le bonheur d'échapper enfin au supplice qu'ils avoient subi. Son procès, longuement instruit, ne put être jugé définitivement que lorsque le roi, n'ayant plus à craindre Boniface, qui n'existoit plus depuis long-temps, ni l'effet de ses prétentions désavouées par la cour de Rome, put renoncer à faire prononcer une condamnation politique qui avoit cessé de lui paroître utile.

Alors la perte de Guichard ne le flatta plus. Il se crut assez vengé de lui par sa longue et dure captivité; et s'il ne permit pas que son absolution fût solennellement prononcée, il souffrit du moins que la poursuite de son procès fût abandonnée, et que la liberté lui fût rendue. On croiroit difficilement que le désaveu de Noffe-dey et celui de Jean de Calès eussent pu suffire, sans la volonté du roi, pour effacer les impressions que devoient laisser dans ce temps, sur tous les esprits, les nombreux témoignages que je vous ai fait connoître.

Il est à remarquer, à l'occasion de quelques-uns de ces témoignages, que l'un des grands crimes dont on accusoit Guichard, étoit d'avoir *envoûté* la reine Jeanne, c'est-à-dire, de l'avoir fait périr en perçant ou en faisant fondre au feu son image en cire. La superstition de nos aïeux leur a fait regarder, pendant plusieurs siècles, comme certain le résultat de cette opération magique (1). Nous voyons dans l'histoire du temps de Guichard, que le même

(1) Il paroît que les anciens avoient une idée de cette pratique; on rencontre dans plusieurs de leurs poëtes des passages qui peuvent le faire croire.

Clément V dont nous avons parlé, craignoit beaucoup d'avoir été *envoûté* par ses ennemis. Les historiens Italiens postérieurs et antérieurs à cette époque nous apprennent que ce moyen de donner la mort à qui l'on vouloit, étoit fort en usage en Italie.

On sait que la duchesse de Montpensier l'employa souvent contre Henri III, et ne recourut au poignard bien plus certain de Jacques Clément que lorsqu'elle eut éprouvé l'inutilité de ce premier moyen.

Catherine de Médicis, si crédule sur tout ce qui tenoit à la magie, ne vivoit pas sans inquiétude sur les effets de cette pratique meurtrière. Nous voyons dans l'histoire de son temps que lorsque La Mole et Coconas furent livrés au dernier supplice, elle demanda que l'on sût d'eux s'ils n'avoient pas *envoûté* le roi.

Dans les siècles dont nous parlons, dans ces temps d'ignorance et de crime, il ne mouroit pas un pape, un monarque ou quelque autre grand personnage, qu'on ne crût qu'il avoit péri par l'effet de ces sortiléges. Les hommes ne peuvent pas s'accoutumer à voir soumis à une loi commune ceux dont la puissance fait leur destinée, et à trouver égaux avec eux par leur mort ceux qui l'ont été si peu par leur vie.

ESSAI
HISTORIQUE ET STATISTIQUE

Sur les Accroissemens *et les* Pertes *qu'a successivement éprouvés la Maison d'Autriche, depuis l'avénement de* RODOLPHE DE HABSBOURG *à l'Empire, jusques et y compris les Traités de* Presbourg *et d'*Austerlitz.

PAR M. MENTELLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Depuis Rodolphe, en 1273, jusqu'à la mort de Charles VI, en 1740.

Lu le 27 juillet 1806 (1).

PERSONNE n'ignore que la maison d'Autriche est une des plus anciennes de l'Allemagne, et que le premier prince de cette maison qui parvint à l'empire, fut Rodolphe comte de Habsbourg, élu en 1273. Le plus ancien de ses ancêtres connus est Ettichon, duc d'Alsace, mort à la fin du VII.ᵉ siècle. Un savant Allemand, M. Ockhart, remarque, comme une chose intéressante, et qui en effet peut le paroître, que les deux familles aujourd'hui les

Europens monarchise und republikanische Staaten, &c. von I. F. Ockhart, tab. 27.

(1) Ce Mémoire n'ayant été remis qu'après l'impression des volumes précédens, et ne devant pas être exclu du recueil, on a été obligé de le placer dans ce volume.

plus puissantes (il eût pu ajouter, et les moins unies) en Allemagne descendent de ce même Ettichon. C'est ce que je développe dans la note ci-dessous (1).

Rodolphe comptoit aussi entre ses ancêtres Gontrand-le-Riche, duc d'Alsace, mis au *ban* de l'Empire et dépouillé de ses états, pour s'être révolté, en 938 et 939, contre l'empereur Otton dit *le Grand*. Cependant une partie des biens étoit revenue à sa famille.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'usage que Rodolphe fit de ses premières années, c'est-à-dire, de la première moitié de sa vie. Quelques-uns, entre lesquels on doit compter pour beaucoup le savant M. Pfeffel, rapportent que Rodolphe alla servir en Bohème, sous Ottocare, et qu'il y eut le grade de maréchal dans les armées de ce roi. D'autres, et M. Ockhart est de ce nombre, pensent que cette opinion n'est pas assez prouvée pour être admise. Je me contente de les rapporter; leur discussion n'appartient pas même à mon sujet. Je ne considère ici Rodolphe que sous le rapport de sa fortune.

Il étoit né de parens déjà placés sur la route de la puissance. Ils lui avoient laissé, comme patrimoine, le

(1) Lors de l'élection de Rodolphe, il fut principalement servi par l'archevêque de Mayence, et par son propre parent, burgrave de Nuremberg : ce parti l'emporta. Devenu empereur, Rodolphe donna à Frédéric le burgraviat de Nuremberg, à titre de fief héréditaire. C'étoit offrir à ce prince et à sa famille la route à une plus grande fortune. Il descendoit de la branche cadette de *Hohenzollern*, issue, comme la branche aînée, dont étoit Rodolphe, du duc Ettichon. Les descendans de Frédéric, distingués dans l'Empire par leur rang, y figurèrent aussi par leurs richesses. L'un d'eux, appelé aussi *Frédéric*, acheta, en 1415, de l'empereur Sigismond, le margraviat de Brandebourg. Ce margrave, connu sous le nom de *Frédéric I.er*, est la tige de la maison régnante de Brandebourg, qui, comme on le voit, a une origine commune avec celle d'Autriche.

comté de *Habsbourg*, situé dans l'Argovie (1), et plusieurs seigneuries en Souabe et en Alsace. Par la suite il y réunit les comtés de *Kibourg* et de *Lentzbourg*. Dans sa jeunesse, il avoit servi sous l'empereur Frédéric II, et, pendant les divisions qui agitoient alors l'Allemagne, il s'étoit constamment tenu dans le parti des empereurs de la maison de Souabe. C'est pour cette raison qu'il ne voulut jamais reconnoître ni Guillaume, ni Richard *de Cornouailles*, comme empereurs du corps Germanique.

Il est généralement reconnu que Rodolphe, depuis sa vingtième année, s'étoit acquis une grande réputation militaire. Les historiens de sa maison disent qu'il se faisoit sur-tout gloire de défendre les bourgeois des villes contre la tyrannie des princes, et les cultivateurs contre les oppressions de la noblesse. On ajoute même que c'étoit pour s'opposer aux entreprises de l'évêque de Bâle, qu'il étoit en guerre contre ce prélat, lorsque l'on vint lui annoncer son élection. Mais il convient de dire un mot de l'état où se trouvoit alors l'Empire.

Après les règnes tumultueux de Guillaume, tué en 1256, et de Richard, mort en 1271, il y eut un schisme politique, qui causa dans l'Empire un interrègne de deux ans. Entre les princes qui s'étoient mis sur les rangs, on remarquoit Ottocare, roi de Bohème, dit *le Victorieux* (2), et Alphonse, roi d'Arragon; mais ils se faisoient également redouter par leur puissance.

(1) Canton de la partie septentrionale du pays appelé par les Romains *Helvétie*, et actuellement *Suisse* et *république Helvétique*.

(2) Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* disent que la couronne impériale fut offerte à Ottocare, et qu'il la refusa. Ce fait n'est ni prouvé,

Les premiers personnages de l'Empire sentoient bien la nécessité de se choisir un chef; mais ils craignoient de se donner un maître. Cette crainte même étoit devenue générale. A la faveur des troubles qui avoient eu lieu sous les règnes précédens et pendant l'interrègne, plusieurs princes avoient prodigieusement accru leur puissance, en fixant dans leurs maisons, à titre d'hérédité, des charges qui ne leur avoient été confiées que pour le temps de leur vie. La noblesse étoit devenue par-tout plus entreprenante. Des villes même étoient parvenues à l'indépendance. Tous les partis avoient donc un intérêt à peu près égal à ne pas voir le trône impérial occupé par un prince assez puissant pour entreprendre la réforme de tant d'abus et comprimer trop fortement tant d'ambitions naissantes.

Rodolphe, généralement estimé pour ses vertus et pour ses talens militaires, n'apportant avec lui que le degré de fortune et de puissance convenable à son rang, réunit enfin les suffrages des électeurs : il fut élu à Francfort, le 10 septembre 1273; le 5 janvier 1274, il fut couronné à Aix-la-Chapelle.

Mon but n'est pas d'écrire l'histoire de cet empereur; je remarquerai seulement ici que, selon les tables de M. Hassel, les biens de Rodolphe, lors de son avénement à l'empire, occupoient en surface seulement 179 milles d'Allemagne carrés, ou 495,83 lieues communes carrées (1).

J'aurois desiré, pour donner une idée plus exacte de sa fortune, pouvoir ajouter à l'étendue de ses états, quels en

ni même vraisemblable : il est trop éloigné du caractère ambitieux d'Ottocare.

(1) Le mille carré d'Allemagne répond à 2,77 lieues carrées ou 55,004 kilomètres carrés.

étoient les revenus; mais je n'ai rien trouvé qui pût m'en instruire. Je vois seulement, dans l'ouvrage de M. Ockhart, que les revenus de l'empereur *[ober-herscher]*, qui ne sont presque rien actuellement, montoient alors à 2 millions de rixdales (1); ce qui, sauf la différence dans la valeur relative, répond à 7,280,000 francs de notre monnoie.

Loco citato.

Rodolphe, par une conduite adroite et sage, réussit à se concilier la bienveillance du pape (2), en ratifiant les donations faites par ses prédécesseurs; l'estime du corps Germanique, dont il respecta les priviléges et protégea la tranquillité; et la reconnoissance de toute la nation, en détruisant les grands maux produits par l'anarchie (3). Il eut sur-tout l'attention de n'attaquer aucun des abus qui, tolérables en eux-mêmes, avoient acquis, par l'usage, une existence politique : aussi le corps Germanique le favorisa-t-il dans ses vues pour l'agrandissement de sa maison.

On sait que le pays situé à la droite du Danube, depuis l'*Ens* jusqu'aux frontières de l'ancienne Pannonie, avoit reçu des Bojariens le nom d'*Ostreich* (4) ou *l'Oriental*: Charlemagne, après en avoir fait la conquête, y avoit établi des commandans, sous le titre de *markgrafs*, pour veiller à la défense des frontières attaquées par les *Huns* ou Hongrois.

Léopold *l'Illustre*, comte de Bamberg, est le premier

(1) Il y a, en Allemagne, des rixdales de plusieurs valeurs; je m'en tiens à celle qui répond à 3 francs 64 centimes de notre monnoie.

(2) Grégoire X.

(3) Il fit détruire dans la Thuringe soixante-six châteaux qui servoient de retraite aux brigands, et soixante-dix autres, tant en Souabe qu'en Franconie.

(4) Ce nom se trouve employé pour la première fois dans un diplôme d'Otton II, de l'an 996 (voy. Hundri *Metrop. Salisburg.* t. I, dont

dont la place ait été rendue héréditaire, par une donation de Henri *l'Oiseleur*, en 944. Il avoit mérité cette récompense par ses services militaires.

Le pays à l'ouest de l'*Ens* avoit été réuni à la Bavière par Charlemagne ; il fut donné, en 1156, à Henri II *Jochsammergot*, avec le titre de *duc d'Autriche*, qui paroît ici pour la première fois.

La Styrie, faisant partie de la Carinthie, après avoir eu des comtes et des margraves particuliers, ainsi que la Carniole, fut réunie à l'Autriche en 1186. La Carniole ne le fut qu'en 1273.

Ainsi ces pays, la Carniole exceptée, obéissoient au même souverain, lorsque la famille de Léopold et la dynastie de Bamberg s'éteignirent en la personne de Frédéric *le Belliqueux*, en 1214. Cette succession fut vivement disputée. Herman de Bade, petit-neveu de Frédéric, l'emporta, et conserva le duché d'Autriche jusqu'à sa mort, arrivée en 1250. Il étoit dans l'ordre que cet héritage passât à Frédéric, fils d'Herman ; mais Ottocare s'en empara à main armée (1). Il ne le conserva cependant pas longtemps, et ce fut Rodolphe qui le lui enleva.

Je n'assurerai pas que ce prince n'eût alors d'autre motif que sa seule ambition ; ce qui est pourtant assez probable. Les historiens qui ont voulu préserver sa mémoire

pag. 139) ; d'où l'on est en droit de conclure qu'il étoit alors en usage, puisqu'on l'employoit dans un acte public.

(1) Ottocare, pour couvrir ses vues ambitieuses d'une apparence de justice, alléguoit les prétendus droits de sa femme Marguerite, fille cadette de Frédéric *le Belliqueux*. Il avoit tort, puisque les droits de la nièce avoient été préférés, et que, de plus, il y avoit une sœur aînée, Constance, femme de Henri *l'Illustre*, margrave de Misnie.

de ce reproche, ont donné deux motifs différens de sa conduite. Selon les uns, il fut appelé en Autriche par le vœu du peuple, irrité de la tyrannie d'Ottocare; selon d'autres, les ambassadeurs que Rodolphe avoit envoyés vers ce prince pour lui faire des représentations sur l'usurpation de l'Autriche, ayant été insultés, la diète chargea Rodolphe de venger la majesté de l'empire. Soit que la conduite que tint l'empereur dans cette circonstance, n'ait été que le résultat naturel de la conduite d'Ottocare, soit qu'elle ait eu pour cause cachée les menées secrètes de son ambition, il est sûr que Rodolphe fut autorisé par la diète à citer le roi de Bohème d'y venir comparoître pour rendre compte de sa conduite. Ottocare protesta tout-à-la-fois contre le décret et contre l'élection de l'empereur (1). Un second décret de la diète dépouilla le roi de Bohème des fruits de son usurpation, et l'empereur fut chargé de l'exécution du décret. Ottocare succomba, et perdit l'Autriche. Il obtint cependant quelques dédommagemens. La paix qui les lui avoit accordés, ne fut pas de longue durée; ce fut lui qui la rompit. Quelques auteurs disent qu'il ne se trouvoit pas assez indemnisé; d'autres assurent que ce fut sa femme qui le porta à cette infraction. Ce qu'il y eut de très-malheureux pour lui, c'est qu'ayant marché en armes contre Rodolphe, il perdit la vie à la bataille de *Marchfeld* ou *Marchegg*, le 26 août 1278.

(1) En protestant contre le décret, Ottocare alléguoit qu'il avoit reçu de l'empereur Richard *de Cornouailles* l'investiture des duchés d'Autriche, de Styrie, de Carinthie et de Carniole. Rodolphe en convenoit; mais il soutenoit en même temps cette investiture *illégale*, parce qu'elle avoit eu lieu *sans l'aveu et le consentement des électeurs*.

En voyant Rodolphe s'emparer ainsi des duchés enlevés à Ottocare, on ne peut douter qu'il ne sentît dès-lors toute l'importance du principe auquel ses descendans ont donné de si grands développemens : c'est que le moyen le plus efficace pour conserver l'empire dans sa famille étoit de se donner une grande masse d'états héréditaires.

Lors de la paix avec Ottocare, qui reçut en même temps de Rodolphe l'investiture du royaume de Bohème (1), il avoit été stipulé que le fils de ce roi épouseroit une fille de l'empereur. Le traité d'Iglau (2), qui suivit la mort d'Ottocare, en même temps qu'il confirmoit le jeune Wenceslas dans la possession des états de son père, accordoit à ce prince en mariage la princesse Judith, fille de Rodolphe, avec la condition qu'*à l'extinction de la maison royale de Bohème, la couronne passeroit aux descendans de l'empereur*. Ainsi la famille de Rodolphe obtenoit dès-lors une expectative qui se réalisa dans la suite.

Quant à l'Autriche, Rodolphe en donna l'investiture à son fils Albert, qui étoit l'aîné, dans une diète tenue à Augsbourg, le 27 octobre 1282.

Outre ces acquisitions, Rodolphe, pour agrandir ses biens, avoit su profiter des partages faits après la mort de Henri *l'Illustre* (3), pour enlever aux trois fils de ce

(1) Au temps de Charlemagne, la Bohème, qu'il avoit soumise par les armes, devint un pays tributaire des rois de Germanie. Vers 930 le duc Wenceslas se reconnut vassal de Henri *l'Oiseleur*. Wradislas II reçut le premier le titre de roi, en 1060, de l'empereur Henri IV, qui l'investit en même temps de la Lusace, de la Silésie et de la Moravie. Les rois ses successeurs furent soumis à cette formalité ; sauf quelques exceptions.

(2) Petite ville et chef-lieu d'un cercle de la Moravie, sur l'*Iglawa*.

(3) Marquis de Misnie et landgrave de Thuringe : il en a déjà été parlé.

prince le palatinat de Saxe-Altstædt, et au prince Albert, électeur de Saxe, le comté de Brène, quoique cet électeur fût son gendre (1).

Rodolphe, malgré son crédit et l'activité de son ambition, ne réussit pas à faire élire son fils roi des Romains: mais il avoit fait ce qu'il y a de plus difficile, les premiers pas dans la route de la puissance. Il mourut en 1291.

Le refus des électeurs avoit une cause bien légitime. Albert, fils de Rodolphe, s'étoit annoncé par des vices qui le faisoient craindre; aussi ses sollicitations n'eurent-elles pas plus d'effet que celles de son père, auquel il auroit voulu succéder à la couronne impériale: on lui préféra Adolphe de Nassau, élu en 1292.

Une singularité politique qui me paroît digne d'être remarquée, c'est que, dans ce même temps à peu près (en 1295), Albert, comme duc d'Autriche, se réunissoit à Philippe-le-Bel, roi de France, tandis que l'empereur Adolphe se liguoit contre ce même prince avec Édouard I.er, roi d'Angleterre. Ainsi la France avoit alors pour alliée l'Autriche; mais l'Angleterre étoit son ennemie depuis environ un siècle.

La conduite d'Adolphe de Nassau ayant universellement mécontenté les membres de l'Empire, ils le déposèrent. Ayant prétendu se maintenir par la force des armes, il fut tué, à la tête de ses troupes, par Albert, son compétiteur. Cette victoire fit perdre de vue les motifs qui, à la mort de Rodolphe, avoient empêché l'élection d'Albert. Il fut élu en 1298.

(1) Albert II, duc de Saxe, avoit épousé, en 1273, Agnès fille de Rodolphe.

Je ne remarquerois pas que ce prince étoit borgne et laid de visage, si je ne voulois rapporter que ces défauts personnels étoient comptés par Boniface VIII entre les raisons qu'il alléguoit pour ne pas reconnoître Albert comme empereur : il objectoit aussi qu'il avoit tué son prédécesseur. Mais le plus puissant de ses motifs, celui qu'il énonçoit le moins, c'est qu'Albert étoit très-lié avec Philippe-le-Bel, que l'on sait bien n'avoir pas été l'ami de Boniface.

La mort de Wenceslas V, roi de Bohème, assassiné la première année de son règne, parut aux yeux de bien des gens être un crime d'Albert. Ce soupçon, que justifioit pleinement la férocité de son caractère, recevoit une force nouvelle de l'avide empressement qu'il mit à recueillir les fruits de ce crime. On vient de voir que, par le traité d'Iglau, la Bohème, au défaut d'héritier mâle, devoit appartenir à la famille de Rodolphe. Wenceslas, en mourant, ne laissoit pas de fils; Albert s'empara aussitôt de la Bohème, qu'il donna à son fils aîné Rodolphe, en 1306. Malheureusement pour l'ambition d'Albert, ce prince mourut la même année. Alors Henri de Carinthie, époux de la fille aînée de Wenceslas, fut appelé au trône par le vœu des états, et même y monta sans obstacle.

Albert I.er, ayant commencé sans succès quelques autres entreprises pour étendre ses domaines, crut qu'il réussiroit mieux du côté de l'Helvétie, partagée alors en plusieurs *gaus* ou cantons [en latin *pagi*] : quelques-uns de ces *gaus* relevoient de princes particuliers, tandis que d'autres étoient fiefs de l'Empire. Albert, voulant y augmenter les domaines de sa maison, fit proposer aux cantons d'Uri,

de Schweitz et d'Unterwald, de s'y laisser incorporer. Sur leur refus, il en médita la conquête. Un soulèvement dans ces cantons pouvoit lui fournir l'occasion d'y envoyer des troupes. Le soulèvement, en effet, eut lieu, parce qu'il y envoya trois gouverneurs qui furent autant de tyrans: mais l'événement trompa son attente; et lui-même, marchant contre les cantons soulevés, avec une armée considérable, fut assassiné au passage du Rhin, entre Rhinfeld et Bâle, par Jean, son neveu, dont il retenoit la succession (1).

A la mort d'Albert I.er, dont on a dit qu'il ne voyoit le bonheur que dans la puissance, et la puissance que dans le despotisme, voici, selon les tables de M. Hassel (2), quelle étoit l'étendue de ses domaines.

En 1282, il avoit été investi de l'Autriche, de la Styrie, &c.	1,037 m. c.
En 1291, il hérita de ses biens patrimoniaux.	179.
En 1301, il acquit le marquisat de Burgau, comme fief de l'Empire.	18.
EN TOTALITÉ.	1,234 m. c.
	ou 3418,2 l. c.

La conduite d'Albert l'avoit rendu si odieux, que l'on

(1) Ce prince Jean, lâche assassin de son oncle, étoit fils de Rodolphe duc d'Autriche et prince de Souabe, troisième fils de Rodolphe de Habsbourg et d'Agnès fille d'Ottocare, roi de Bohème. Jean, après s'être vengé d'une injustice par un crime, n'en retira que le déchirement du remords et la honte d'aller finir ses jours dans l'obscurité d'un cloître de la Calabre.

(2) M. Ockhart, dans des notes particulières qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, ne s'éloigne pas beaucoup du calcul de M. Hassel, en portant l'étendue des états d'Albert à 1245 milles d'Allemagne carrés.

parut craindre de conserver dans sa famille la couronne impériale. On la déféra successivement :

En 1308, à Henri VII, comte de Luxembourg;

En 1314, à Louis V, de Bavière;

En 1346, à Charles IV, de Luxembourg;

En 1378, à Wenceslas, fils de Charles IV;

En 1400, à Robert, électeur Palatin;

En 1410, à Sigismond, deuxième fils de l'empereur Charles IV;

En 1438, le 19 décembre, au duc d'Autriche Albert, arrière-petit-fils d'Albert IV dit *le Sage*, duc d'Autriche, et l'un des fils de l'empereur Albert I.er

Albert II, lors de son élection, avoit quarante-quatre ans : il mourut l'année suivante, en 1439.

Mais, pendant les règnes qui avoient précédé celui d'Albert II, les biens de sa maison s'étoient accrus par des achats et par des héritages.

En 1326, conjointement avec ses frères, Frédéric-le-Beau, Léopold II, Henri et Otton, Albert avoit acheté, tant du comté de Pfürt que des biens appartenant à Kibourg, une portion évaluée par M. Hassel à 203 m. c.

En 1335, la Carinthie leur étoit revenue par la succession de Henri de Carinthie, évaluée à .... $200\frac{1}{2}$.

En rapprochant cette étendue de celle que l'on a vue précédemment, de .... 1,234.

on aura pour la somme totale des biens de la maison d'Autriche, à cette époque de 1439. $1,637\frac{1}{2}$.

ou 4535, 875 l. c.

Albert II, en mourant, laissoit sa femme enceinte (1), mais pas d'autre fils qui pût être empereur. Après quelques fluctuations dans les choix, les électeurs conservèrent la couronne impériale dans la même famille, en élisant, le 2 février 1440, Frédéric, duc d'Autriche, qui prit le nom de *Frédéric III*. Il étoit de la branche de Styrie, issue d'Albert I.er

Avant de parler du règne de Frédéric III, je vais rapprocher ici les différens accroissemens qui avoient enrichi sa maison.

Le duc d'Autriche, Albert III, avoit acquis, conjointement avec ses frères Rodolphe IV, Frédéric III et Léopold III,

En 1363, le Tyrol, qui leur vint de la succession de Marguerite, surnommée *Maultache* (2) (ou *la lippe*);

Deux années plus tard, en 1365, le comté de Feldkirch, par achat fait de Rodolphe, dernier prince de la famille de Werdenberg, pour la somme de 36,000 florins;

En 1367, le Brisgaw et ses dépendances, que ces princes achetèrent des princes de Fürstemberg pour la

(1) L'impératrice Élisabeth mit au monde, en 1440, un prince qui fut nommé *Ladislas*. Il fut aussitôt reconnu roi de Bohème et de Hongrie. Mais Wladislas, roi de Pologne, ayant formé des prétentions sur ces royaumes, Élisabeth, emportant avec elle la couronne de fer de S. Étienne, premier roi chrétien de Hongrie, se retira à la cour de Frédéric. Quelque temps après, en 1444, Wladislas périt dans une bataille contre les Turcs.

(2) Ce mot de *maultache* exprime une lèvre difforme, comme la *lippe* chez les gens du peuple. Je serois assez disposé à croire que ce mot Allemand a donné naissance au mot Français *moustache*, espèce de difformité dont on défigure la bouche en laissant croître la barbe qui couvre la lèvre supérieure.

somme de 55,000 florins : étoient comprises dans cet achat les villes de Neubourg, Brisach, Kentzingen et Villingen;

En 1374, le comté de Goertz (1), par un pacte de famille;

En 1378, le comté de Bludens ou Pludenz dans le Wallgau, vendu par le comte Albert de Werdenberg;

En 1379, par achat, un bailliage en Souabe;

En 1380, le comté de Hohenberg, acheté du comte Rodolphe pour la somme de 66,000 florins.

Or, en réunissant ces possessions nouvelles aux anciennes, on aura un total de 2123 milles carrés, ou 6190, 01 lieues carrées.

Je renvoie à la fin de ce Mémoire, pour quelques détails concernant les trois branches Autrichiennes de l'*Autriche propre*, de *Styrie-Tyrol* et de *Styrie-Styrie* (n.° I); c'est la matière d'une note. Je reviens au règne de l'empereur. *Voyez pag. 675.*

Frédéric III, élu à Francfort, comme on l'a vu, le 2 février 1440, à l'âge de vingt-cinq ans, étoit ami des lettres, et plus épris des plaisirs de l'étude que de ceux de l'autorité. Il porta la couronne pendant quarante-trois ans, sans gloire, sans éclat, et sans utilité pour l'Allemagne; mais il ne perdit pas de vue l'agrandissement de sa maison : les circonstances d'ailleurs le favorisèrent.

En 1453, l'Autriche fut érigée en archiduché, et les souverains y acquirent le droit d'y faire des comtes et des nobles. A la mort d'Albert IV, dit *le Politique,*

(1) Pour la date de cet achat, je me conforme à l'opinion de M. Hassel. Büsching dit que ce ne fut qu'en 1500 que ce comté revint à Maximilien, après le décès du comte Léonard, mort sans héritier mâle.

archiduc d'Autriche, l'empereur Frédéric hérita de cet archiduché.

La Bohème étoit alors sortie de la maison d'Autriche, puisqu'en 1458, après la mort de Ladislas IV, dit *le Posthume*, la couronne avoit été donnée à George Podiébrad. Après ce prince, cette même couronne avoit passé à Ladislas, fils de Casimir roi de Pologne, en 1471.

Dans la même année 1458, la couronne de Hongrie fut déférée à Mathias, dit *Corvin*, fils de Jean Huniade, puis à Ladislas, roi de Bohème.

Il fut convenu, par un traité avec Ladislas, qu'à défaut d'enfans, les deux couronnes retourneroient à Maximilien, fils de Frédéric III, et déjà roi des Romains. Cet événement, qui eut lieu dans la suite, plaça ces deux couronnes dans la maison d'Autriche : elle ne les a pas perdues depuis.

L'événement du règne de Frédéric, et même de toute la durée de la maison d'Autriche, qui contribua le plus à son agrandissement, fut, en 1477, le mariage de l'archiduc Maximilien avec la princesse Marie, fille et unique héritière du dernier duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy, le 5 janvier de la même année.

Quelque temps avant sa mort, Charles avoit eu le projet de marier sa fille au dauphin de France, qui fut depuis Charles VIII; et les historiens blâment Louis XI de n'avoir pas assez donné de suite à cette négociation. Philippe de Commines dit expressément que Louis XI en avoit eu aussi le projet; mais qu'il parut changer de dessein, dès qu'il eut appris la mort de Charles. Quelques auteurs Allemands disent, au contraire, que « le roi de France, fondé sur les » promesses que le duc Charles lui avoit faites peu de

Liv. V, c. XII.

» temps après la paix de Neuss, demanda la princesse en » mariage pour le dauphin. Ce projet, s'il eût réussi, ajoute- » t-on, eût épargné à l'Europe les malheurs d'une guerre de » deux cents ans; mais il échoua par les intrigues du duc » de Clèves, qui aspiroit lui-même au mariage de l'héritière » de Bourgogne. » Je conviens bien, avec Pfeffel, de la conséquence qu'il tire de la rupture de ce projet; mais je diffère d'opinion sur l'événement qui en fut la cause. Il me paroît que la plus forte fut la lâche trahison de Louis XI, qui, ayant reçu de Marie une lettre confidentielle dans laquelle cette princesse se plaignoit des Gantois, au milieu desquels elle se trouvoit, montra cette même lettre aux députés de la ville, et la leur abandonna. Le conseil de la ville, irrité contre Marie, fit périr sur l'échafaud, malgré ses prières, les ministres Hugonet et Imbercourt, qui avoient signé la lettre. Il n'en falloit pas davantage pour inspirer à Marie une haine implacable contre Louis XI.

Pfeffel, Hist. d'All. an. 1478.

C'est une opinion assez généralement reçue, que Marie de Bourgogne apporta pour dot à Maximilien les dix-sept provinces des Pays-Bas. L'expression sera plus juste, si l'on dit seulement que ce fut à l'occasion de ce mariage que ces dix-sept provinces passèrent à l'Autriche : car Marie, maîtresse, il est vrai, du duché et de la comté de Bourgogne, ainsi que de quelques autres conquêtes de son père, ne possédoit, non plus que son père, que *onze* de ces provinces. Les autres furent réunies, à différentes époques, par la politique de Charles-Quint.

Les onze provinces qui faisoient partie de la dot de Marie, étoient, 1.° la Flandre, 2.° le Hainaut, 3.° l'Artois,

4.° le Brabant, 5.° la Hollande, 6.° la Zélande, 7.° le comté de Namur, 8.° le duché de Luxembourg, 9.° le duché de Limbourg, 10.° la seigneurie de Malines, 11.° le marquisat du Saint-Empire.

Les six provinces qui y furent réunies dans la suite, étoient, 1.° la Frise, 2.° Groningue, 3.° Utrecht, 4.° l'Over-Yssel, 5.° la Gueldres, 6.° le pays de Zutphen (1).

Louis XI, mécontent de ce mariage, s'empara du duché de Bourgogne, de la Picardie au-delà de la Somme, et des comtés de Flandre et d'Artois, comme étant des fiefs réversibles à la couronne.

Déjà riche de la dot de sa femme et de la succession de son père, Maximilien parvint à l'empire en 1493. Il s'étoit marié en 1477. Le portrait qu'en fait M. Ancillon dans son excellent ouvrage, mérite de trouver ici sa place.

Tableau des revolutions du système politique de l'Europe. Berlin, 4 vol. in-8.°

« Doué d'une certaine facilité d'esprit qui lui faisoit tout » saisir avec chaleur, et dépourvu de cette force de caractère qui empêche d'abandonner ce que l'on a une fois » voulu, avide de projets et dénué de moyens pour les » exécuter, toujours magnifique et toujours pauvre, également susceptible d'enthousiasme et de découragement, » Maximilien étoit plutôt un homme aimable et brillant

(1) Le duc George vendit ses droits sur la Frise à Charles-Quint. L'Over-Yssel se soumit en 1528. La même année, l'évêque d'Utrecht renonça, en faveur de l'empereur, à son pouvoir séculier. Le duc de Gueldres fut obligé de consentir à la réunion de Groningue en 1536; et, à la fin, le duc de Clèves se vit forcé de céder la Gueldres et le pays de Zutphen, qui lui étoient tombés en partage depuis la mort de Charles d'Egmont.

» qu'un grand homme. Cependant l'Allemagne lui doit » beaucoup, et il peut être regardé comme le créateur » de l'ordre légal dans l'empire Germanique. Les change- » mens qui se firent à cette époque, étoient dictés par des » circonstances impérieuses, et sollicités par la voix gé- » nérale ; mais il en sentit l'importance, et ne s'opposa » pas au bien. »

J'ajoute que ce fut à la diète de Worms que l'on créa la *chambre impériale*, que l'on partagea l'Allemagne en cercles ; enfin, que l'on publia *la paix du pays*, qui mit fin au règne de la force, et fit cesser cet état de guerre perpétuel entre les seigneurs et les villes, les souverains et les sujets.

Mais je ne dois considérer ici Maximilien que relativement à l'accroissement des biens de sa maison. En voici l'exposé progressif d'après M. Hassel :

1.° Les biens compris dans la dot, ou qui revinrent à l'occasion de ce mariage (1)..........	1,436 m. c.
2.° En 1493, Maximilien, à la mort de son père, hérita de ses biens.......	1,394 $\frac{3}{4}$.
3.° En 1496, le Tyrol lui revint par la mort de Sigismond..............	733.
4.° En 1500, le comté de Goertz et le Frioul dit *Autrichien*................	47 $\frac{1}{4}$.
5.° En 1503, quelques états conquis en Bavière (étendue ignorée)...........	//
A reporter...............	3,611.

(1) J'en donne le détail dans une note placée à la fin de ce Mémoire (*n.° II*).

D'autre part	3,611.[m.c.]
6.° En 1518, le littoral cédé par la république de Venise	2 $\frac{1}{2}$.
TOTAL	3,613 $\frac{1}{2}$.
ou 10,1091,395.[l.c.]	

Si l'on estime la population de ce pays par ce qu'elle est actuellement, on aura :

Étendue.	*Habitans.*
10,109, 395[l.c.]	9,334,190.

Il est donc prouvé qu'en moins de trois cents ans les biens de la maison d'Autriche comprenoient plus de vingt fois l'étendue qu'ils avoient d'abord. Ce que nous allons voir est bien plus prodigieux encore.

En 1478, Marie, épouse de Maximilien, accoucha de Philippe.

En 1496, Philippe, fils de Maximilien et de Marie, épousa Jeanne, infante d'Espagne, fille et héritière de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Arragon, et d'Isabelle, reine de Castille. On sait que ces deux époux, très-différens de caractères, rapprochés cependant par l'intérêt et l'ambition, étoient parvenus à détruire l'empire des Maures en Espagne. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les vices du gouvernement de ces deux souverains, ni le tort irréparable qu'ils firent à leur état en repoussant une population immense, active et laborieuse, alimentant un grand commerce par des manufactures en tout genre. Isabelle expia presque ses erreurs, en protégeant l'entreprise de

Christophe Colomb, dont le génie découvrit un autre hémisphère, et, par cette découverte, en augmentant prodigieusement les possessions de son illustre protectrice, enrichit l'ancien continent de toutes les productions d'un continent nouveau.

Je ne parlerai pas non plus des mécontentemens de Ferdinand contre son gendre, ni de la conduite de ce gendre avec sa femme, qui porta jusqu'au délire sa tendresse pour cet infidèle époux. Elle étoit hors d'état de gouverner, lorsque Philippe mourut en 1506; mais elle étoit mère de deux fils, Charles et Ferdinand.

Charles, déjà maître des Pays-Bas par la mort de son père, n'avoit que seize ans, lorsqu'il hérita de la monarchie Espagnole par la mort de son aïeul Ferdinand. Élevé par Guillaume de Croy-Chièvres, homme du plus grand mérite, il joignoit aux agrémens du jeune âge la sagesse et la gravité de l'âge mûr. La vigueur de son génie, formé par la plus excellente éducation, lui rendit facile le gouvernement de ses vastes états; et son ambition, secondée par les circonstances, le porta à l'empire en 1519 : il n'avoit alors que dix-neuf ans.

Le règne glorieux de ce prince n'est pas de mon objet. Je dirai seulement que jamais la maison d'Autriche n'étoit arrivée ni ne se maintint au degré de puissance où elle parvint sous ce règne.

Charles-Quint posséda,

1.° Les Pays-Bas et la Bourgogne.... 1,820 m. c.

2.° Du chef de sa mère, la couronne de Castille et une partie considérable du nouveau monde, estimées ensemble par

D'autre part..................	1,820 m. c.
M. Hassel........................	6,892.
3.° De son aïeul Ferdinand, mort en 1516, la couronne d'Arragon, Naples, la Sicile, la Sardaigne, &c................	4,587.
4.° Les états Autrichiens en Allemagne, par la mort de Maximilien, à qui il succéda à l'empire.........................	2,177 ½.
5.° Le Milanez, la Navarre, par droit de conquête.......................	612.
TOTAL...........	16,088 ½ m. c.
ou 46,217, 145 l. c.	

Voy. la note III.

Quoique cette étendue de 16,088 ½ m. c. paroisse très-considérable, il y a cependant des tables de statistique qui la portent jusqu'à 17 ou 18,000, et à plus de trente-un millions de sujets. Cette différence vient de ce que, pour cette époque, on n'a pas de résultats exacts sur l'étendue des parties de l'Amérique, non plus que sur la population de ces parties, ni même de l'Espagne.

Voy. à la fin du Mémoire, p. 678.

Quant à la succession de Ferdinand, je mets en note quelques détails dont la connoissance ne peut qu'ajouter à l'exactitude de ce Mémoire; mais je crois qu'en général on auroit tort de conclure la population de l'Espagne à cette époque, par ce qu'elle est actuellement, puisque les Maures n'y avoient pas encore éprouvé la dernière persécution qui eut lieu sous Philippe II, et que l'Espagne n'avoit pas encore été dépeuplée par les émigrations nombreuses qui ont transporté tant d'Espagnols dans le nouveau monde.

Quelle qu'ait été la fortune de Charles-Quint, elle

paroîtra

paroîtra cependant moins colossale aujourd'hui que nous voyons la France, dont toutes les parties, se communiquant entre elles, ne forment qu'un tout, de la mer du Nord à la Méditerranée et de l'Océan au Tésin, dans un espace de plus de 33,574 lieues carrées de surface, et avec une population de plus de trente-cinq millions d'habitans (sans y comprendre le territoire de Gènes). On voit bien que je ne parle pas ici des royaumes de Hollande, d'Italie et de Naples, soumis à des princes Français. Au temps de François I.er, qui l'emportoit sur Charles par les qualités aimables, mais qui ne pouvoit pas rivaliser de puissance avec lui, la France avoit tout au plus en étendue 9 à 10,000 lieues carrées, et le roi n'y comptoit pas dix millions de sujets. Ses revenus domaniaux ne montoient qu'à 2 millions de livres; les tailles, les aides et les gabelles ne produisoient guère que 14 millions; en sorte que le tout formoit, pour le revenu total de l'État, un produit de 16 millions (1).

Après avoir étonné l'Europe pendant un règne de vingt-huit ans, Charles-Quint, se sentant affoibli par le travail, par l'âge, et, dit-on même, par les plaisirs, résolut d'abandonner le théâtre du monde, pour ne pas compromettre sa gloire. Il avoit vu, dans sa jeunesse, le couvent des Hiéronymites de Saint-Just, occupant un beau vallon de l'Estramadure; l'impression agréable qu'il en avoit conservée, lui fit préférer ce lieu pour y terminer paisiblement

(1) Le marc d'argent valoit 13 liv., et le prix du setier de blé, du poids de deux cent quarante livres, valoit 10 fr. ou près d'un marc; ce qui étoit très-cher. L'intérêt de l'argent étoit très-haut. Il étoit bien baissé lorsqu'il ne fut plus qu'à 9 ou 10 pour cent.

ses jours. En quittant le trône, il eût bien voulu laisser son immense succession à Philippe son fils; mais son frère Ferdinand, déjà roi des Romains, ne voulut pas se désister de son droit à la couronne impériale. Charles, ayant donc fait convoquer une diète à Francfort, y fit notifier par ses ambassadeurs son abdication et son vœu pour l'élection de Ferdinand. En même temps ses vastes états furent partagés entre ce prince et Philippe.

Ferdinand, empereur le 24 février 1558, eut les états situés en Allemagne; et Philippe, à qui Charles avoit déjà cédé Naples et le Milanez, reçut la souveraineté des Pays-Bas avec tout ce qui composoit la monarchie Espagnole. Ainsi se formèrent deux branches de la maison d'Autriche: l'une, *Espagnole;* l'autre, *Allemande.*

La part de Philippe étoit, sans contredit, la plus importante. Son père lui laissoit, avec une grande force d'opinion dans les cabinets de l'Europe, des troupes nombreuses et aguerries, une partie des trésors du nouveau monde, et les avantages que produisoient l'industrie et le commerce des Pays-Bas. Ce prince abusa cruellement, pour le malheur de l'Europe, d'une puissance si considérable. Il joignit encore à ses vastes états le Portugal, dont les découvertes et les succès dans les Indes avoient fait une des plus illustres puissances de l'Europe. Mais la tyrannie de Philippe lui fit perdre sept des plus riches provinces des Pays-Bas, et prépara la perte du Portugal, qui s'affranchit du joug de l'Espagne, sous le règne de Philippe IV. Comme cette branche de la maison d'Autriche finit en la personne de Charles II, le 1.er novembre 1700 (ce prince n'avoit que trente-neuf ans), et que le trône

et les possessions de l'Espagne passèrent alors à un prince de la maison de Bourbon, je ne parlerai plus de cette monarchie.

La branche *Allemande,* infiniment déchue par un partage très-inégal des états de sa maison, et réduite à ne posséder presque que le quart de ce qu'elle avoit au temps de Charles-Quint, trouva, dans sa politique et dans les circonstances, des ressources qui lui donnèrent bientôt de nouveaux moyens d'accroissement.

Ferdinand n'étoit parvenu à l'empire qu'en 1558, à l'âge de cinquante-cinq ans; mais, pendant qu'il n'étoit encore qu'archiduc, ses possessions s'étoient augmentées, ainsi qu'on va le voir.

En 1519, le prince Ulric, duc de Würtemberg, ayant exercé un acte de violence contre la ville impériale de Reutlingen, les états de Souabe, ligués en 1491 (1) contre les ducs de Bavière, ce que l'on désigne ordinairement par le nom de *ligue de Souabe,* lui firent la guerre et le dépouillèrent de ses biens, qui furent vendus à l'archiduc Ferdinand. *Étendue* .... 134 m. c.

En 1522, il reçut, par cession de l'empereur Charles-Quint, l'Autriche tant *supérieure* qu'*inférieure* et *antérieure,* avec l'Alsace. 2,117 ½.

A reporter .... 2,251 ½.

(1) Le traité de cette association, qui eut lieu à Eslingen, partage la Souabe en quatre parties: le *Hegaw,* le quartier du *Danube,* le quartier du *Kocher,* le quartier du *Necker.* Chaque quartier avoit son capitaine et ses troupes, sous les ordres d'un général en chef, élu par les quatre cantons. L'armée étoit de dix mille hommes de pied et de mille chevaux. Cette ligue, qui fut très-utile dans son temps, subsista jusqu'en 1553.

D'autre part.................... 2,251 $\frac{1}{2}$ m. c.

En 1523, il acheta du comte de Montfort, seigneur de Bregentz, la seconde moitié de ce comté pour la somme de 30,000 florins; mais l'étendue n'en est pas connue.

L'autre moitié avoit été vendue à l'archiduc Sigismond par la comtesse Élisabeth.

En 1526, Louis II roi de Hongrie ayant péri à la bataille de Mohatz, et ne laissant pas d'enfant de la reine Marie, sœur des deux empereurs Charles-Quint et Ferdinand, ce dernier prince se porta héritier de Louis, en vertu du traité fait entre l'empereur Maximilien et le roi Ladislas. Il eut un concurrent en la personne de Jean, fils du vaivode de Transilvanie; mais, l'ayant emporté, il acquit la Hongrie, dont il fut reconnu roi. Il le fut de la Croatie en 1527. *Étendue*... 3,580.

Dans le même temps, Ferdinand fut élu roi de Bohème, où il succéda également au roi Louis. Il avoit demandé cette couronne, comme une succession provenant de sa sœur; les états la lui offrirent, comme un hommage de leur vénération pour sa personne. En y comprenant la Lusace, qui y étoit jointe, et la Moravie, on a........... 2,238.

En 1542, Ferdinand acquit la seigneurie

A reporter.................... 8,069 $\frac{1}{2}$.

Ci-contre	8,069 $\frac{1}{2}$ m. c.
de Thengen en Souabe, mais de peu d'étendue	$\frac{1}{2}$.

En 1548, la ville de Constance, sur le lac Bodensée, ville libre et impériale, ayant quitté la religion catholique, les principes religieux de Charles-Quint ne lui permirent pas de voir ainsi toute une ville s'écarter de la seule voie qu'il connût au salut, sans céder à l'impulsion du zèle qui le portoit à la forcer d'y rentrer; en conséquence, il la mit au ban de l'Empire, et se l'appropria. Ferdinand la soumit en 1549. Le cercle de Souabe, dont les principes étoient plus tolérans que ceux de Charles-Quint, traita son zèle d'ambition, et protesta contre cet acte liberticide; mais la diète d'Augsbourg le confirma.

En rapprochant donc ces quantités, on a, au moins	8,070.

Mais ensuite Ferdinand perdit quelques-unes de ses propriétés.

J'ai dit précédemment que Ferdinand avoit acheté les biens du duc Ulric; ce prince les reconquit depuis, les armes à la main, en 1534. L'Autriche ne conserva que le droit d'en investir le duc, à titre

A reporter	8,070.

D'autre part.............		8,070 m. c.
d'arrière-fief; par conséquent, Ferdinand perdit..................	134 m. c.	
En 1561, il céda une partie de la Hongrie et la Transilvanie d'abord à Jean de Zapolski, son concurrent au trône, puis aux Turcs, qui l'avoient conquise. *Pérte*..............	1,594.	
Ainsi donc il perdit.............		1,728 m. c.
Ce qui réduisit ses états à..........		6,342 m. c.

Le règne de Ferdinand fut favorable à l'Allemagne, puisque, par la *paix de religion* (1), il calma les esprits échauffés, contint tous les partis, et montra la plus sage impartialité; tempérant sa tolérance par une juste sévérité contre les perturbateurs de l'ordre public, il avoit eu le bonheur d'entretenir la tranquillité générale. Maximilien

(1) Ferdinand, ayant convoqué une diète à Augsbourg en 1555, parvint, à la suite d'une négociation très-difficile, à conclure une paix dont les principaux articles étoient, 1.° que les états de la confession d'Augsbourg n'emploieroient aucune violence pour faire abandonner à leurs sujets la foi qu'ils professoient; 2.° que les sujets qui professoient une autre religion que celle de leur seigneur et maître, jouiroient de la liberté de sortir du pays. Qui croiroit que cette paix, dont je supprime plusieurs articles, mais dont tous tendoient à maintenir la liberté des cultes, servant d'aliment aux passions des deux partis, donna lieu à mille interprétations différentes, et amena des voies de fait qui causèrent la guerre de trente ans! On peut en voir les détails dans les historiens de France et d'Allemagne, et le précis dans l'utile ouvrage de M. Koch (*Abrégé de l'histoire des Traités de paix*, tom. I.er, pag. 28 et suivantes.)

son fils hérita de ses principes, et le surpassa en vertus.

En 1564, Maximilien II, déjà roi des Romains (en 1562), succéda à son père Ferdinand. Voici le portrait qu'en fait le professeur Ancillon : « Maximilien II n'avoit » aucune de ces qualités brillantes qui, dans les souve- » rains, font souvent la gloire et le malheur des peuples; » mais il vouloit sincèrement le bien. Son ame douce et » humaine ne connoissoit d'autre passion que celle de ses » devoirs. Éclairé et sensible, il auroit desiré faire servir » ses lumières au rapprochement des catholiques et des » protestans, et à l'extinction de tout esprit de secte. » Son siècle n'étoit pas assez sage pour le comprendre et » pour le suivre : il falloit encore aux esprits les cruelles » leçons de l'expérience, pour sentir le prix de la modéra- » tion. Maximilien fut du moins assez habile pour recu- » ler l'époque où les animosités religieuses devoient en- » fanter les guerres civiles. Par-tout il recommandoit la » fermeté et la justice, comme les seuls appuis solides » de l'autorité; et Philippe II n'auroit pas perdu la plus » intéressante partie des Pays-Bas, s'il avoit suivi ses » conseils. »

Tabl. des revol. du système polit. de l'Europe, tom. I.er, p. 564 et suiv.

En 1575, Rodolphe II, fils de Maximilien, lui succéda. Son esprit vif et pénétrant, ses connoissances variées et solides, avoient donné des espérances aux peuples; mais à peine étoit-il monté sur le trône, qu'il se plongea dans l'inaction et dans la mollesse. Livré aux femmes qui le gouvernoient, aux ministres qui abusoient de son autorité, il prépara les malheurs de l'Allemagne. Crédule et pusillanime, il cherchoit dans les rêves de l'alchimie les moyens de faire de l'or, et dans ceux de l'astrologie la

nombreux, brave, ami des mouvemens et des dangers. A cette époque, ce peuple, jaloux de ses droits, étoit facile à enflammer, et toujours disposé à bien accueillir les choses nouvelles. Au commencement du XV.e siècle, les opinions de Jean Huss y avoient fait une fortune rapide. Lorsque la perfidie de l'empereur Sigismond et la cruauté du concile de Constance eurent fait périr ce réformateur dans les flammes, les Bohémiens, justement irrités, prirent les armes. Le zèle des Hussites, dirigé par le génie de Ziska, avoit triomphé des forces de l'empereur et de l'Empire, réunies sous des chefs habiles (1). Ces souvenirs vivoient encore dans tous les cœurs; et ces grands exemples, que la tradition avoit religieusement perpétués dans les familles, avoient donné au caractère national une fierté irritable et un esprit de résistance qui rendoient ce peuple difficile à gouverner.

La constitution du pays partageoit l'autorité entre le prince et les états : la couronne y étoit élective. Depuis Ferdinand I.er, elle avoit toujours été portée par un prince Autrichien. Les rois avoient tâché de substituer insensiblement l'hérédité aux formes électives; un ordre fixe, qui arrête les passions ambitieuses, à une liberté mobile, qui les encourage : mais ils n'avoient pas pu réussir à faire abolir totalement les anciennes formes, bien moins encore à en effacer l'amour; cet élément actif de troubles et de discordes subsistoit toujours.

A l'époque de la *réformation*, les idées nouvelles trouvèrent en Bohème un sol préparé à les recevoir : Huss et ses disciples leur avoient frayé la route. Les Bohémiens

(1) Sigismond, roi de Bohème; puis l'électeur de Brandebourg.

les adoptèrent avec enthousiasme, et, dans toutes les occasions, défendirent avec courage leur liberté religieuse.

Sous les règnes doux et pacifiques de Ferdinand I.er et de Maximilien II, ils avoient partagé le bonheur de toute l'Allemagne, et avoient joui d'une tranquillité parfaite. Sous le sceptre de Rodolphe, ils avoient épousé avec leur chaleur ordinaire les craintes et les inquiétudes des protestans, habilement entretenues par la politique de Henri IV, roi de France. Mathias, qui avoit besoin de leur secours pour détrôner son frère (1), avoit eu l'art d'exciter leurs espérances et de leur faire croire que sa cause étoit la leur. Pour récompenser les services des protestans, Mathias, parvenu à son but, n'avoit pas épargné les actes confirmatifs de leur liberté religieuse; il avoit même déterminé Rodolphe, dès 1609, à céder aux vœux des Bohémiens, en leur accordant les fameuses *lettres de majesté* (2), qui, dans la suite, devinrent la cause ou du moins le prétexte de nouveaux troubles.

Après la mort de l'empereur Rodolphe, Mathias avoit jeté le masque. Dès qu'il fut sûr du pouvoir, il ne parla plus de protéger la liberté des sujets. Quand il n'eut plus besoin des protestans, il ne dissimula pas sa partialité en faveur des catholiques. Ce changement avoit blessé l'orgueil, excité les alarmes et allumé la haine des protes-

(1) En 1611, Rodolphe II avoit pris des mesures avec les Espagnols pour exclure Mathias des trônes de l'Empire et de Bohème; de son côté, Mathias gagna les états de Bohème, et, à main armée, obligea Rodolphe de lui abandonner ce royaume. En effet, il fut couronné à *Prague*. L'empereur Rodolphe se trouvoit alors dans un tel état de mal-aise par les usurpations de son frère, qu'il s'en plaignit à la diète électorale de Nuremberg; puis il tomba dans un état de mélancolie qui entraîna au tombeau.

(2) Ces *lettres de majesté* de l'em-

tans. La fausseté de Mathias les irritoit; sa foiblesse les excitoit à la vengeance; le mauvais état de sa santé les encourageoit à tout oser. En Bohème, plus qu'ailleurs, on lui prêtoit les vues les plus odieuses; on envenimoit ses moindres démarches; on dénonçoit à l'opinion, tous les jours, de nouvelles violations réelles ou supposées des lettres patentes : la fermentation étoit encore sourde, mais générale.

Les protestans avoient fait bâtir un temple sur les terres de l'abbé de Braunau, et un autre dans le village de Clostergrab, qui dépendoit de l'archevêque de Prague. Ces deux prélats s'y étoient inutilement opposés. On avoit, malgré leurs représentations, continué les édifices: ils les firent démolir. Les protestans invoquèrent les lettres patentes; mais le texte des lettres étoit contre eux, et ils lui donnoient une extension abusive. Elles accordoient aux seigneurs la permission de fonder des églises sur leurs terres; mais elles ne donnoient pas à leurs sujets le droit d'en élever sans leur permission. Mathias, sollicité par les deux partis, prononça contre les protestans. Cet acte étoit juste; mais, vu les circonstances, il étoit imprudent: différer eût été le mieux.

Cet arrêt jeta la terreur dans le parti protestant, et fit triompher celui des catholiques (1). Bientôt les premiers eurent à leur tête le comte de la Tour, né avec plus d'audace que d'habileté, et qui, mécontent de la cour, amena un soulèvement général pour venger une injure

Tabl. des révol. du syst. polit. de l'Europe, tom. III, p. 41 et suiv.

pereur Rodolphe accordoient aux protestans de Bohème le libre exercice de leur religion, *par-tout et sans aucune distinction de lieux.* Il leur permettoit aussi de faire construire des temples où ils le jugeroient convenable.

(1) C'est ici le commencement de

particulière (1). Cet homme ardent parvint à soulever les protestans de la Bohème, à convoquer les états, malgré les défenses de l'empereur, et, après avoir porté la violence aux plus grands excès (2), à se déclarer ouvertement contre l'empereur.

On étoit en armes; et le comte de Mansfeld, partisan habile, avoit déjà obtenu des succès, lorsque l'empereur Mathias vint à mourir. Ferdinand, petit-fils de Ferdinand I.er par Charles archiduc d'Autriche, devoit lui succéder. Le parti des protestans n'en fut que plus empressé à multiplier les obstacles pour lui fermer l'accès du trône. On vouloit plus encore, puisqu'une partie considérable des princes d'Allemagne aspiroit à le priver de la couronne impériale. Mais les efforts des mécontens, ainsi que ceux de *l'Union évangélique*, furent inutiles: Ferdinand II fut élu empereur le 28 août 1619. Les états de Bohème ne voulant pas le reconnoître pour roi, on balança quelque temps sur le choix de celui que l'on devoit lui préférer. Enfin on offrit la couronne à Fré-

la guerre de trente ans, qui, de la Bohème, passa dans le Palatinat, et s'étendit ensuite dans tout l'Empire. M. Koch y distingue *quatre* périodes:

La première est celle de Bohème ou la *Palatine*, depuis 1618 jusqu'en 1625;

La seconde est la *Danoise*, depuis 1625 jusqu'en 1630;

La troisième est la *Suédoise*, depuis 1630 jusqu'en 1635;

La quatrième et dernière est la *Française*, depuis 1635 jusqu'en 1648.

(1) L'empereur venoit de lui ôter le poste important de burgrave de Carlstein. Ce comte étoit originaire de Goertz: son père avoit, par un mariage avantageux, acquis des terres en Bohème.

(2) S'étant rendu dans la salle du conseil qui siégeoit au nom de l'empereur, suivi d'une populace nombreuse, lui et ses partisans jetèrent par la fenêtre les deux conseillers Slabata et Martinitz, aussi-bien que le secrétaire Fabricius, qui leur avoient parlé avec un peu de fermeté.

déric V, électeur Palatin, qui, cédant aux sollicitations de sa femme, l'accepta. Cette princesse étoit fille de Jacques I.er, roi d'Angleterre. Si cet électeur eût été mieux secondé, ou plutôt s'il eût eu dans un degré plus éminent les qualités qu'on lui supposoit, il enlevoit la Bohème à la maison d'Autriche : mais, arrivé à Prague, couronné avec toutes les cérémonies d'usage, il oublie que s'il ne se soutient sur son trône par la force des armes, il sera traité comme un usurpateur.

Au contraire, le parti de Ferdinand avoit pour lui les troupes de la ligue des catholiques, commandées par Maximilien de Bavière : on marcha vers la Bohème. Frédéric, sorti trop tard de sa léthargie, est totalement défait. Les Bohémiens vouloient encore combattre pour lui, que déjà il étoit à Breslau. Il passa bientôt à Berlin, puis enfin alla cacher sa honte en Hollande.

Ferdinand déshonora son succès par sa conduite barbare contre les Bohémiens, et injuste contre Frédéric, qui, dans cette guerre, n'avoit pas violé les lois de l'Empire. Il le mit au ban de l'Empire, et donna le Palatinat à Maximilien, chargé de l'exécution de la sentence. Dès ce moment la maison d'Autriche parut reprendre la puissance qui l'avoit déjà rendue si formidable; mais, comme elle n'avoit que trop souvent montré qu'elle ne connoissoit pas de bornes à son ambition, le parti protestant trouva des partisans parmi les princes catholiques qui desiroient son abaissement.

Ferdinand n'étoit pas brave, et se rendoit cette justice à lui-même : mais il eut le bonheur de rencontrer des hommes qui méritoient sa confiance, et qui l'obtinrent;

on doit citer, entre autres, Tilly, célèbre par ses

Je ne puis suivre cette guerre dans ses quatre

On vit, dans la première, les armées de l
défaites, l'électeur Frédéric et le margrave de B
lach mis au ban de l'Empire, sans égard pour
cipes de la constitution Germanique (1).

Dans la seconde, Christiern IV, roi de Da
sollicité par les états de basse Saxe, et soutenu p
de l'Angleterre, entra dans la lice, fit de gran
éprouva de grandes pertes, et fut entièrement
1626, à la bataille de Kœnigslutter. Il fit depui
qui le déshonora aux yeux de son parti. Ferdi
alors secondé par les talens de Wallenstein.

Ne doutant pas qu'avec les deux plus habiles
connus à cette époque il ne pût tout entreprend
l'excès de ses succès, tout légitimer, Ferdina
donne au développement de ses plans, et traite l'A
comme s'il en étoit le souverain absolu.

Les ducs de Mecklenbourg sont dégradés de
et dépouillés de leurs états, parce qu'ils ont os
parti pour le roi de Danemarck; il investit
riches dépouilles Wallenstein, déjà duc de F
pour s'acquitter des sommes considérables et re
les services signalés qu'il avoit reçus de ce
Maurice, landgrave de Hesse, et Frédéric-U
de Brunswick, qui ont eu le malheur de
Ferdinand, sont obligés d'abdiquer, et de rem
états à leurs fils. L'électeur de Brandebourg,

(1) Frédéric ne faisoit la guerre qu'au roi de Bohème, repoussé par les états de ce pays; il pas des grands intérêts

Guillaume, reçoit l'ordre de reconnoître Maximilien comme électeur de Bavière. De plus, il donne à ce nouvel électeur le haut Palatinat, en échange de la haute Autriche, et s'acquitte ainsi de la somme de treize millions de florins, pour laquelle il lui avoit engagé cette partie de ses états; et, comme si tant d'actes de despotisme n'étoient pas assez révoltans, au mépris des traités les plus formels, des sermens les plus sacrés, il publia, le 6 mars 1629, le fameux acte de *restitution*. Cet édit ordonne, sous peine du ban de l'Empire, à tous les princes et à tous les états protestans, de se dessaisir, en faveur des catholiques, de tous les bénéfices médiats, de tous les cloîtres, de tous les biens d'église, qu'ils ont sécularisés depuis la paix de Passau, et de laisser les souverains catholiques travailler dans leurs états à l'extirpation de la religion protestante, sans leur opposer de résistance. On voit, par cet exposé rapide, que Ferdinand, se livrant au despotisme le plus absolu, renversoit toutes les lois, déplaçoit toutes les propriétés, et provoquoit contre la maison d'Autriche la haine de tous les souverains.

Dans la troisième période, on voit agir la France, d'abord d'une manière indirecte, puis ouvertement. Richelieu, ayant fait sentir dans le conseil de Louis XIII combien l'ambition de Ferdinand étoit à craindre pour le reste de l'Europe, parvint, par des négociations habiles, à faire déclarer contre cet empereur Gustave-Adolphe, roi de Suède.

Ce héros parcourt en vainqueur la partie septentrionale de l'Allemagne, et, le 7 septembre 1631, bat Tilly, près le village de Breitenfeld. Il pénètre ensuite dans la

Franconie, le Palatinat et la Bavière. Tilly, blessé dans un combat, étoit mort au bout de trois jours, lorsque Gustave se présenta devant Munich. Tout paroissoit annoncer la défaite du parti de Ferdinand : mais il étoit parvenu à vaincre les refus de Wallenstein, qui, mécontent, avoit depuis quelque temps abandonné son service ; les talens de ce général, autant que l'impétuosité téméraire de Gustave, le débarrassèrent de ce terrible ennemi. Gustave, chargeant lui-même les cuirassiers impériaux, à la tête de quelques escadrons Suédois, fut frappé de plusieurs coups et périt à la bataille de Lutzen, que pourtant ses troupes gagnèrent, le 6 novembre 1632.

Cette mort avoit donné de nouvelles craintes aux protestans, et ranimé le courage des catholiques; mais les Suédois, toujours enflammés du même zèle et dirigés par les conseils du sage Oxenstiern, continuèrent d'exécuter les plans de Gustave. Cependant ils se trouvèrent hors d'état de nuire à Ferdinand, lorsqu'ils eurent perdu la bataille de Nordlingue. La Saxe profita de cette circonstance pour faire sa paix avec l'empereur. Le traité fut conclu à Prague, le 23 novembre 1634. Par un des articles de ce traité, la dignité électorale et le haut Palatinat sont confiés à l'électeur de Bavière, ainsi que la partie du bas Palatinat que l'empereur lui avoit conférée.

En 1637, Ferdinand III succéda à son père; mais la guerre n'en continua pas moins.

Ce fut dans cette quatrième période que Richelieu, voyant la Suède hors d'état de tenir tête à l'Autriche, fit déclarer ouvertement la France. La guerre se fit en même temps dans les Pays-Bas, en Italie, en Allemagne,

en

en Espagne. Les Provinces-Unies, ennemies déclarées de la branche Espagnole, devinrent alliées de la France.

Les détails de ces guerres, dont les succès furent très-variés, appartiennent à l'histoire générale de l'Europe, et sont fort connus. Elles se terminèrent par la paix de Westphalie, en 1648.

L'Autriche eut à se repentir d'avoir, par trop d'ambition, mis ses vues au grand jour, causé la perte d'à peu près un million d'hommes, et de se voir, à la fin de trente ans de guerre, obligée de céder à la France, outre la souveraineté de Metz, Toul et Verdun, la propriété des deux Alsaces, y compris le Suntgau et Brisach.

Cette perte est estimée par M. Hassel à.	205 m. c.
Ce ne fut pas encore tout. L'empereur Charles IV avoit, en 1544, acheté le comté princier de Thengen, au nom de son frère Ferdinand, pour la somme de 8310 florins, et l'avoit incorporé au landgraviat de Nellenbourg. Par une disposition plus à sa convenance, l'empereur Ferdinand III échangea cette seigneurie contre le comté de Mitterbourg en Carniole, avec la branche cadette de la ligne *Pancratienne* des comtes d'Auersberg, qui fut élevée à la dignité de prince de l'Empire. Ferdinand III perdit à cet échange	$\frac{1}{2}$.
Perte totale.	205 $\frac{1}{2}$.
Ainsi l'étendue de ses possessions fut réduite à	6,136 $\frac{1}{2}$ m. c.

En 1658, Léopold, déjà roi de Bohème et de Hongrie, succéda à Ferdinand III son père : il étoit âgé de dix-huit ans, et en régna quarante-sept. Voici ce qu'en dit le professeur Ancillon : « Léopold avoit des qualités estimables dans un particulier, mais il étoit dépourvu de » celles qui font les souverains. Instruit, honnête, bon et » sincèrement religieux, il n'avoit pas l'esprit assez étendu » pour voir par lui-même, ni assez de volonté pour agir » seul : foible, pusillanime, asservi aux préjugés de l'éti- » quette et du rang, il étoit fait pour être gouverné, et » il le fut toute sa vie. »

Je passe aux acquisitions que fit ce prince.

En 1665, Sigismond-François, le dernier des princes particuliers du Tyrol, étant mort, cette succession revint à l'empereur Léopold, qui se transporta à Inspruck pour s'y faire prêter foi et hommage. L'étendue de ce comté est, suivant M. Hassel, de . . . . 541 m. c.

En 1675, à la mort de George-Guillaume, le dernier de la famille des *Piast* en Silésie, lequel avoit réuni les trois principautés de Lignitz, Brieg et Wohlau, Léopold s'en empara. *Étendue*. . . . . 106.

En 1695, ce prince reprit le cercle de Schwiebus, qu'il avoit d'abord cédé à l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, lequel depuis étoit mort : il lui en coûta 250,00 florins. Ce cercle, qui ne fut plus séparé de la principauté de Glogau, ayant

A reporter. . . . . 647.

Ci-contre. . . . . 647 m. c.

été compris précédemment dans les possessions de l'Autriche, je ne le porterai pas en compte dans les acquisitions nouvelles.

En 1699, la paix de Carlowitz ayant confirmé le roi de Hongrie dans la possession de la Transilvanie, le prince de Rakotzy vit anéantir ses prétentions; et ses prétentions comprenoient en étendue. . . . . 2,328 ¼.

Ce qui formoit, avec les anciennes possessions de. . . . . 6,136 ½.

une étendue de. 9,111 ¾ m. c.

Mais le roi d'Espagne, Charles II, approchoit de sa fin; et il s'en fallut de bien peu que la branche Allemande d'Autriche, en recueillant la succession de ce roi, ne devînt aussi puissante qu'elle l'avoit été au temps de Charles-Quint. Il demandoit qu'on lui envoyât l'archiduc Charles accompagné de dix mille hommes. Les finances de l'empereur ne lui permirent pas cette dépense; et, par vanité, il ne voulut pas que son fils voyageât dans un équipage trop modeste. La France obtint un testament qui assuroit la couronne d'Espagne à Philippe, petit-fils de Louis XIV. Ce monarque arma pour assurer les droits du jeune prince, tandis que l'Autriche et l'Angleterre armoient pour les combattre. Les armes Françaises l'emportèrent, et l'Espagne eut un roi du sang des Bourbons, sous le nom de *Philippe V*.

En 1705, Joseph, fils aîné de l'empereur Léopold, lui

succéda. Les différens pour la succession n'étoient pas terminés : aussi la guerre occupa-t-elle tout ce règne, qui ne fut que de cinq ans.

On peut se rappeler que Charles-Quint, voulant empêcher que le Milanez passât à la France, l'avoit pris *sous sa protection*, comme fief impérial : il en avoit donné l'investiture à Philippe II. Depuis ce moment, le Milanez étoit censé appartenir à l'Espagne. L'empereur Joseph le reprit, aussi-bien que Mantoue, ce qui augmenta ses possessions de . . . . 710 m. c.
Donc, à sa mort, en 1710, ses états comprenoient . . . . 9,821 ¾.

En 1711, le 12 octobre, les électeurs, après un interrègne de six mois, accordèrent la couronne impériale à l'archiduc Charles, frère du défunt empereur.

Les possessions de la maison d'Autriche s'accrurent encore sous le règne de Charles VI, et ce nouvel ordre de choses prit de la solidité par le traité d'Utrecht.

1.° Par l'article 7 du traité entre la France et la Hollande, signé le 11 avril 1713, la France s'engage à remettre aux États-généraux, en faveur de la maison d'Autriche, tout ce qu'elle possède encore des Pays-Bas appelés communément *Espagnols*. . . . On excepte de cette cession la partie du haut quartier de Gueldres, cédée au roi de Prusse par son traité avec la France.

L'article 9 révoque l'acte par lequel Philippe V avoit cédé et transporté la propriété des Pays-Bas, en toute souveraineté, à l'électeur de Bavière et à ses héritiers et successeurs mâles. Louis XIV s'engage à faire délivrer un

acte par l'électeur de Bavière, dans lequel il cédera et transportera aux États-généraux, en faveur de la maison d'Autriche, tout le droit qu'il peut avoir sur les Pays-Bas.

Par le traité de Rastadt, mis depuis en latin à Bude, le roi de France promet de laisser l'empereur en possession tranquille de tous les états et places qu'il occupe en Italie, comme du royaume de Naples, du duché de Milan, de l'île de Sardaigne et des ports de Toscane.

Ces articles accordoient à l'empereur, selon l'estimation de M. Hassel, une étendue de......... 2,459 $\frac{1}{4}$ m. c.

Il reprit aussi le comté de Gradisca, dans le Frioul Autrichien. Il en avoit été détaché, en 1640, par l'empereur Ferdinand III, en faveur des princes d'Eggenberg. Cette maison s'étoit éteinte. *Étendue* 20.

En 1718, dans le traité de Passarowitz, entre l'empereur et la Porte Ottomane, il est dit, art. 4, que la partie de la Valachie située au-delà de la rivière d'*Aluta*, avec la forteresse de Temeswar, restera entre les mains de l'empereur. L'article 6 renferme les mêmes dispositions relativement à plusieurs lieux de la Servie et de la Croatie : ensemble................ 1,645.

En 1720, lorsque les Anglais eurent battu la flotte Espagnole sur les côtes de la Sicile en 1718, et qu'en 1719 les Français, sous les ordres du duc de Berwick,

A reporter............ 4,124 $\frac{1}{4}$.

Ci-contre.		$14{,}612^{m.c.}$
Ci-contre.	$430^{m.c.}$	
Milan.	$2{,}239\frac{1}{4}$.	
En 1739, par l'article 3 du traité de Belgrade, il perdit la Servie, la Valachie Autrichienne, la Bosnie. . .	1,169.	
TOTAL.	$3{,}838\frac{1}{4}$.	
Si donc on déduit cette somme des pertes de celle des acquisitions.		$3{,}838\frac{1}{4}$.
on aura, pour ce qui restoit à l'Autriche,		$10{,}773\frac{3}{4}^{m.c.}$

A la mort de Charles VI, en 1740, s'éteignit la postérité masculine de la maison d'Autriche : mais il restoit une princesse mariée à François duc de Lorraine, puis grand-duc de Toscane.

M. Pfeffel, en récapitulant, en quelques mots, les différens degrés d'agrandissement qu'a éprouvés la maison d'Autriche, observe, avec beaucoup de justesse, que le sort qu'éprouvèrent les deux branches *Espagnole* et *Allemande*, fut une suite nécessaire de la conduite qu'elles tinrent l'une et l'autre. « La branche Espagnole lutta cent » cinquante ans contre la maison de France, s'épuisa, et » l'Espagne ne put se rétablir que lorsqu'un prince de » France y fut monté sur le trône de Charles-Quint. La » branche d'Allemagne, plus foible d'abord, fut plus » heureuse en suivant des maximes toutes différentes.

» Les rois d'Espagne avoient annoncé leurs projets avec
» éclat ; les empereurs Autrichiens déguisoient les leurs.
» S'ils déclaroient la guerre, ils faisoient entendre que
» les intérêts de l'Empire en étoient le seul motif ; c'étoit,
» selon ces princes, pour défendre la liberté de l'Alle-
» magne, qui, sous ce prétexte, fut obligée d'entrer dans
» toutes les querelles de la maison d'Autriche. Si la guerre
» finissoit heureusement, l'avantage en restoit tout entier
» à l'empereur ; et la perte étoit pour l'Empire, quand la
» fortune avoit été contraire. » Ce savant ajoute : « Ce
» système réussit pendant plus de cent cinquante ans ; et ce
» ne fut qu'en 1733 que quelques princes apprirent à
» séparer les intérêts de l'Allemagne de ceux de la maison
» d'Autriche. »

SECONDE

SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Charles VI, en 1740, jusqu'à la Confédération du Rhin, en 1806.

Les événemens qui suivirent la mort de Charles VI, justifièrent les craintes qu'avoit eues l'Europe depuis vingt-huit ans. Cet empereur avoit cru assurer la succession dans tous ses états à sa fille aînée par la garantie solennelle de la *pragmatique sanction* (1); mais plusieurs souverains n'en aspirèrent pas moins à s'en emparer.

Le roi de Pologne, électeur de Saxe, fit valoir les droits de la reine sa femme, fille de l'empereur Joseph, à laquelle, selon la loi de la primogéniture, la succession devoit échoir.

L'électeur de Bavière demanda, 1.° le royaume de Bohème, en vertu du testament de l'empereur Ferdinand I.er; 2.° la haute Autriche, comme étant une province détachée de la Bavière; 3.° le Tyrol, comme un héritage injustement enlevé à sa maison.

Le roi de Prusse ressuscita une ancienne prétention

(1) Cette *pragmatique* est de l'an 1713. C'est un réglement émané de l'empereur Charles VI, qui porte qu'au défaut de mâle de sa lignée, les filles lui succéderont préférablement à celles de l'empereur Joseph I.er, son frère, et que la succession se régleroit selon l'ordre de primogéniture, de manière que la fille aînée seroit préférée aux cadettes, et seule hériteroit de tous les états qu'il laisseroit à sa mort. Ce réglement, approuvé d'abord dans tous les pays héréditaires, puis dans toutes les cours de l'Europe, n'obtint son effet que parce qu'il fut soutenu par la force des armes. Le prince Eugène le prévoyoit bien, lorsqu'il dit: *Cent mille hommes garantiroient mieux cette pragmatique que dix mille traités.*

sur les duchés de Troppau et de Jœgerndorff en Silésie.

Enfin le roi d'Espagne réclama le Milanez et les autres états Autrichiens en Italie.

Ces prétentions différentes donnèrent lieu à une guerre qui dura *sept* ans et fut terminée par plusieurs traités successifs.

Cependant la France put croire, pendant quelque temps, qu'elle avoit enfin réussi à abaisser sa rivale. Les armes dont elle appuyoit les prétentions de l'électeur de Bavière, avoient décidé le choix des électeurs. Il avoit été élu empereur le 24 janvier 1742, et avoit pris le nom de *Charles VII.*

Mais la fille aînée de Charles VI, l'illustre Marie-Thérèse, épouse, dès 1738, de François-Étienne de Lorraine, devenu grand-duc de Toscane, à la mort de Jean-Gaston, le 9 juillet 1737, se conduisit avec tant d'habileté et de courage, qu'elle parvint à faire reconnoître son époux, en 1741, co-régent des états héréditaires d'Autriche; puis, à la mort de Charles VII, à le faire élire empereur, le 15 septembre 1745. Cette princesse, ayant été reconnue unique héritière de Charles VI, fut, en conséquence, archiduchesse d'Autriche, et reine de Bohème et de Hongrie.

Quoique l'empereur François ne soit mort qu'en 1765, cependant, excepté les actes de l'empire, presque tous les faits de son règne sont annoncés comme étant l'ouvrage de son épouse Marie-Thérèse.

Je me renfermerai dans ce qui fait l'objet de ce Mémoire.

Nous avons vu précédemment qu'en exécution du

traité de Vienne, les états de la maison d'Autriche étoient réduits à . . . . 10,773 $\frac{3}{4}$ m. c.

Je vais placer ici ce qu'il faut encore ajouter à cette étendue, puis j'en soustrairai les pertes.

En 1759, le dernier comte de la maison de Hohen-Embs étant mort sans enfant mâle, l'empereur, malgré les sollicitations de la fille de ce prince (Frédéric-Guillaume-Rodolphe), confisqua ce comté au profit de la maison d'Autriche; ce qui lui procura en étendue . . . . 3 $\frac{1}{2}$.

Le comté de Falkenstein, dans le cercle du Haut-Rhin, vendu en l'année 1667 à Charles III duc de Lorraine, et depuis cédé tout entier au duc François-Étienne, époux de Marie-Thérèse, lui demeura, lorsqu'en 1735 son duché passa à la France. *Étendue* . . . . 2 $\frac{1}{2}$.

On ne doit pas oublier non plus que Marie-Thérèse mit en séquestre les biens de la maison de Gonzague.

Les acquisitions suivantes sont bien plus importantes et plus nouvelles. Comme les événemens qui les ont procurées sont très-connus, je ne ferai que les indiquer à leurs dates.

A reporter . . . . 10,779 $\frac{3}{4}$.

D'autre part		10,779 $\frac{3}{4}$ m.c.
En 1770, la Gallicie orientale		1,389.
En 1778, la Buckowine		172 $\frac{3}{4}$.
En 1779, le quartier de l'*Inn*, cédé par la Bavière		41.
En 1780, le comté de Tettnang, qui, avec les comtés de Feldkirch et de Bregenz, avoit fait partie de l'ancien comté de Montfort		9.
		12,391 $\frac{1}{2}$.
Mais, par différens traités, l'Autriche avoit perdu,		
En 1742, une grande partie de la Silésie et le comté de Glatz	685 m. c.	
En 1743, une portion du Milanez et la Sardaigne	97.	
En 1748, les duchés de Parme et de Plaisance	90.	
TOTAL	872.	872.

Si donc nous ôtons ce nombre de l'étendue qu'avoit d'abord possédée l'Autriche, nous aurons, pour le règne de Marie-Thérèse . . . . . . 11,519 $\frac{1}{2}$.

L'empereur Joseph II, fils de Marie-Thérèse, fut couronné le 3 avril 1764.

Ce prince accrut les biens de sa maison

Ci-contre............	11,519 $\frac{1}{2}$ m. c.
de fort peu de chose, il est vrai; mais enfin il y joignit le comté d'Asch, situé près de la Bohème, du côté d'Égra.....	5.
Léopold II, lui ayant succédé en 1790, réunit aux biens de l'Autriche le grand duché de Toscane.................	346.
En 1792, ce prince acquit le district d'Altorschowa par le traité de Szistova. *Étendue*.........................	4.
En sorte qu'à la mort de Léopold II les possessions de l'Autriche comprenoient une étendue de....................	11,874 $\frac{1}{2}$.
François II, élu empereur le 14 juillet 1792, a vu, par le sort des armes, successivement s'augmenter et s'affoiblir ses états, soumis aux événemens militaires et politiques.	
Il acquit,	
En 1795, la partie occidentale de la Gallicie.........................	866.
En 1797, par le traité de Campo-Formio, il eut l'état de Venise, l'Istrie, la Dalmatie, le golfe de Cattaro......	711 $\frac{1}{2}$.
En 1802, par le recez des indemnités, il eut les évêchés de Trent et de Brixen..	92.
L'archevêché de Saltzbourg, la prévôté	
A reporter.............	13,544.

que quelques corrections qu'il a bien voulu me communiquer (1).

Le résultat des recherches que j'ai faites et des secours que j'ai obtenus, donne ce qui suit, pour l'état actuel, en 1806 :

ÉTENDUE.		POPULATION.	REVENUS.
Milles carrés.	Lieues com. carr.		
12,669 $\frac{1}{2}$......	33,700 (approx[t]).	22,860,000 hab. ou 22,452,000.	104,000,000 flor. ou 103,000,000.

(1) Je dois aussi à S. A. É. M.[gr] le prince primat de Dalberg la communication de plusieurs ouvrages Allemands qui m'ont été très-utiles.



TABLEAU statistique des Possessions et des Revenus de la M
traduit de la table 28 de l'ouvrage de M. Ockhart,

	MILLES carrés.	HABITANS.	VILLES.	BOURGS.
AUTRICHE. Quartier au-delà de l'*Ens* (1).	210.	500,000.	51.	313.
AUTRICHE. Quartier de l'*Ens*, cédé par la Bavière en 1779.	40.	130,000.		
AUTRICHE. Quartier en-deçà de l'*Ens*.	410.	1,010,000.	......	......
STYRIE	412.	792,000.	20.	98.
CARINTHIE	196.	256,000.	11.	25.
CARNIOLE	214.	387,000.	16.	25.
FRIOUL	69.	120,000.	8.	6.
TYROL	378.	590,000.	10.	21.
Évêché de BRIXEN	17.	25,000.	3.	1.
Évêché de TRENT	70.	135,000.	2.	6.
VORARLBERG	42.	72,000.	3.	2.
Margraviat de BURGAU	52.	46,000.	2.	12.
Landgraviat de NELLENBOURG	12.	26,000.	5.	7.
Comté de HOHENBERG	16.	34,000.	6.	3.
TETTNANG, ARGEN	9.	15,000.	1.	2.
Plusieurs villes et terres dispersées.	12.	28,000.	10.	......
	2,159.	4,166,000.	148.	521.
BOHÈME	910.	2,960,000.	250.	308.
MORAVIE	410.	1,260,000.	72.	144.
SILÉSIE Autrichienne	81.	260,000.	24.	1.
	3,560.	8,646,000.	494.	974.
HONGRIE et DALMATIE	4,410.	7,570,000.	66.	376.
TRANSILVANIE	950.	1,485,000.	8.	70.
BUCKOWINE	178.	134,000.	5.	6.
GALLICIE orientale	1,280.	2,970,000.	199.	112.
GALLICIE occidentale	885.	1,129,000.	130.	4.
ÉTAT VÉNITIEN	740.	2,130,000.	40.	10.
	12,003.	24,064,000.	942.	1,552.

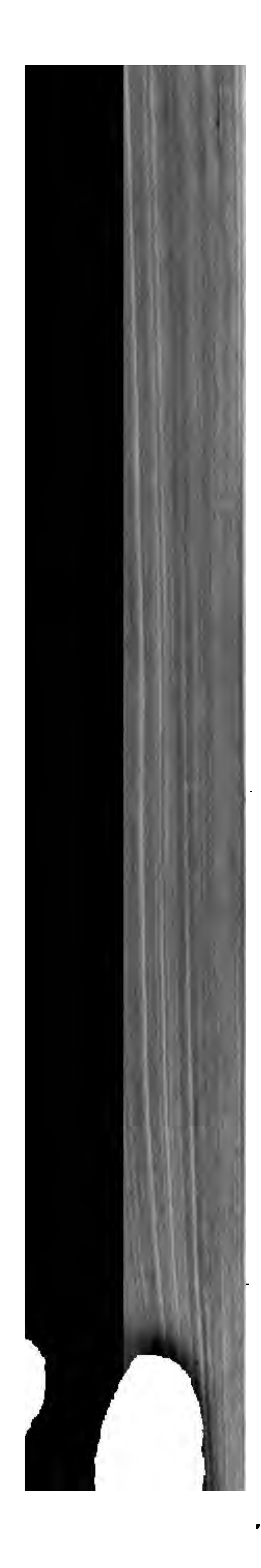
(1) On sait que la division de l'Autriche a été faite à Vienne d'après la direction de l'*Ens*,
Carniques, se jette dans le Danube par sa droite.

D'autres états, dit M. Ockhart, dans une note particulière, donnent:

Étendue.	Population.	Revenus.
11,975 m. c.	24,700,000 h.	120,000,000 fl.
11,968.	24,609,497.	
12,000.	25,000,000.	
Mais les pertes vont à..... 1,267.	2,539,000.	17,727,000.

TABLEAU des Pertes de l'Autriche d'après les Traités de Presbourg et d'Austerlitz.

		MILLES carrés.	HABITANS.	REVENUS en florins.
En Allemagne....	1.° Margraviat de Burgau et dépend.ces	34.	44,000.	330,000.
	2.° Tyrol, Trent, Brixen, Vorarlberg	521.	600,000.	4,500,000.
	3.° Comté de Hohen-Embs........	3 1/2.	4,000.	15,000.
	4.° Comtés de Königseck et de Rothenfels....................	8.	11,700.	70,000.
	5.° Comté de Lindau	1 1/2.	8,000.	50,000.
	6.° Comté de Tettnang et Argen...	8.	13,000.	90,000.
	7.° Comtés de Hohenberg, Nellenbourg, &c. en Souabe.......	40.	102,000.	650,000.
	8.° Constance et Meinau..........	2.	5,400.	22,000.
En Italie........	1.° Duché de Venise.............	310.	1,390,000.	12,000,000.
	2.° Istrie, Dalmatie Vénitienne.....	339.	361,000.	
Mais, sur les représentations de l'Autriche, on lui a rendu deux pays qui avoient été cédés à la Bavière, savoir : Saltzbourg et Berchtolsgaden.....................		181.	216,000.	1,100,000.
En sorte que l'état actuel de la maison d'Autriche, dont le chef a le titre d'*empereur*, n'est pas éloigné des nombres suivans, donnés par les auteurs les plus exacts.........		10,730 ou 10,790.	22,860,000 ou 22,425,000.	104,000,000 ou 103,000,000



CONCLUSION.

Je ne me dissimule pas combien ce simple e
paroître froid et sec; mais tel est le sort des su
à la statistique. Cette science sévère laisse les c
réflexions à l'histoire, les descriptions à la g
et, se renfermant dans son seul objet, elle
faits qui servent de matériaux à l'une et à l'a
sciences. Je me permettrai seulement le rap
suivant, qui n'est pas sans quelque intérêt.

***TABLEAU** de l'étendue des Possessions de la Mais*
à chaque règne.

	MILLES carrés.
RODOLPHE	179.
ALBERT I.er	1,234.
ALBERT II	1,637 ½.
FRÉDÉRIC III	2,123.
MAXIMILIEN	3,613 ½.
CHARLES-QUINT	16,085 ½.
FERDINAND I.er	6,342.
FERDINAND III	6,136 ½.
LÉOPOLD I.er	9,111 ¼.
JOSEPH I.er	9,821 ¼.
CHARLES VI, à sa mort	10,773 ¼.
MARIE-THÉRÈSE	12,391.
LÉOPOLD II	11,874.
FRANÇOIS II, en 1804	11,869.
Traité d'Austerlitz	11,869.

NOTES.

(N.° I, pag. 633.) *DÉTAILS concernant les trois Branches Autrichiennes d'*Autriche propre, *de* Styrie-Tyrol, *et de* Styrie-Styrie.

AUTRICHE PROPRE.

En 1395, le duc Albert IV hérita de la succession du duc d'Autriche.............................. 545 ½. m. c.

En 1404, son fils Albert (II) fut honoré, après la mort de Sigismond, de la pourpre impériale (en 1437), et devint, à cette époque, maître

De la Hongrie........................ 6,145.

De la Bohème........................ 2,386.

En mourant, il laissa donc à son fils posthume.. 9,076 ½.

ou..... 2316, 9 l. c.

En 1439, Ladislas. Cette branche s'éteignit à sa mort, en 1457. Alors la Hongrie et la Bohème élurent un autre roi; ce qui fit une perte de 8531 m. c.

Il ne resta donc plus à l'Autriche que........ 545 ½.

STYRIE-TYROL.

En 1395, le duc Frédéric IV. Il reçut de la succession d'Albert III,

Le Tyrol, l'Autriche antérieure en Souabe, des biens en Alsace, en Helvétie. *Étendue*.......... 883.

A reporter.................... 883.

(N.° II, pag. 637.) *Étendue et Population des Provinces du royaume de Hollande.*

PROVINCES.	ÉTENDUE.			POPULATION.	
		Étienne.	Ockhart.	Étienne.	Ockhart.
	Lieues car.	Milles carrés	Milles carrés		
Hollande...........	286.	102 $\frac{14}{25}$.	125.	799,979 h.	830,000 h.
Zélande...........	58.	20 $\frac{22}{25}$.	30.	81,916.	85,000.
Frise..............	151.	54 $\frac{9}{25}$.	55.	96,843.	115,000.
Groningue.........	102.	36 $\frac{18}{25}$.	40.	93,000.	100,000.
Utrecht............	65.	23 $\frac{10}{25}$.	32.	108,820.	95,000.
Over-Yssel.........	270.	97 $\frac{3}{25}$.	112.	170,330.	135,000.
Gueldres...........	265.	95 $\frac{1}{25}$.	115.	323,282.	350,000.
Brabant............	228.	82 $\frac{6}{25}$.	72.	207,708.	210,000.
TOTAUX....	1,425.	573.	581.	1,881,878.	1,920,000.

Je ne puis donner sur les provinces Belgiques que des aperçus pour le temps où vivoit Marie de Bourgogne, puisque l'on n'en a la population exacte que depuis l'époque où ces provinces ont été divisées par départemens. Sous ce rapport, le tableau suivant est ce qu'il y a de plus exact.

DÉPARTEMENS.	ÉTENDUE.	POPULATION.
Des Forêts.............	359 l. c.	225,500 habitans.
De Jemmape...........	196.........	412,000.
De la Lys.............	186.........	470,700.
De l'Escaut............	184.........	595,000.
Des Deux-Nèthes........	134.........	249,300.
De la Dyle............	159.........	363,956.
Du Nord...............	315.........	774,450.
Du Pas-de-Calais (moitié)..	176.........	283,000.
	1709.........	3,373,906.

En rapprochant les totaux, on aura, tant pour les Pays-Bas que pour la Bourgogne, les nombres suivans :

	Étendue.	*Population.*
Pays-Bas et royaume de Hollande..	3,104.	5,235,784.
Bourgogne..................	718.	804,401.
TOTAL.........	3,822.	6,040,185.

(N.° III, pag. 640.) *ÉTENDUE des États dont Charles-Quint entra en possession par les successions d'Isabelle et de Ferdinand.*

	Selon M. Hassel.		Selon M. Ockhart.	
	ÉTENDUE.	POPULATION	ÉTENDUE.	POPULATION.
Espagne......	9,053. 60 m. c.	10,730,000 h.	9,091 m. c.	10,693,000 h.
R.me de Naples..	1,447. 27.	4,915,000.	1,200.	4,870,000.
Sicile.........	576.	1,430,000.	535.	1,330,000.
Sardaigne......	....	....	420.	3,345,000.
Milanez.......	....	....	176.	1,118,000.
			11,422.	21,356,000.

FIN DU TOME VI.

ERRATA.

Page 348, ligne 16, *au lieu de* Πεῖκοι, *lisez* Πείσκοι Λατῖνοι.
Page 482, ligne 17, *au lieu de* entre, *lisez* outre.

